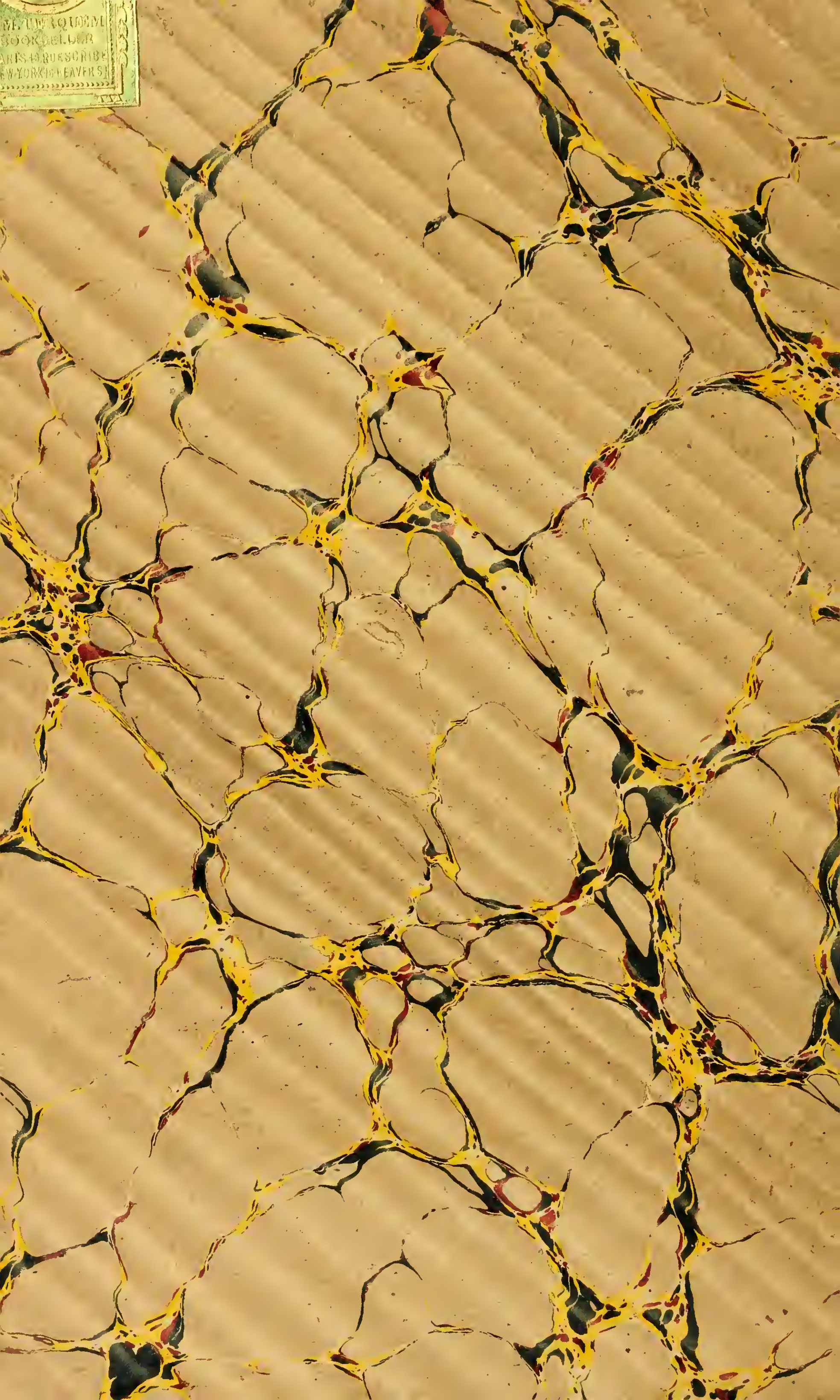
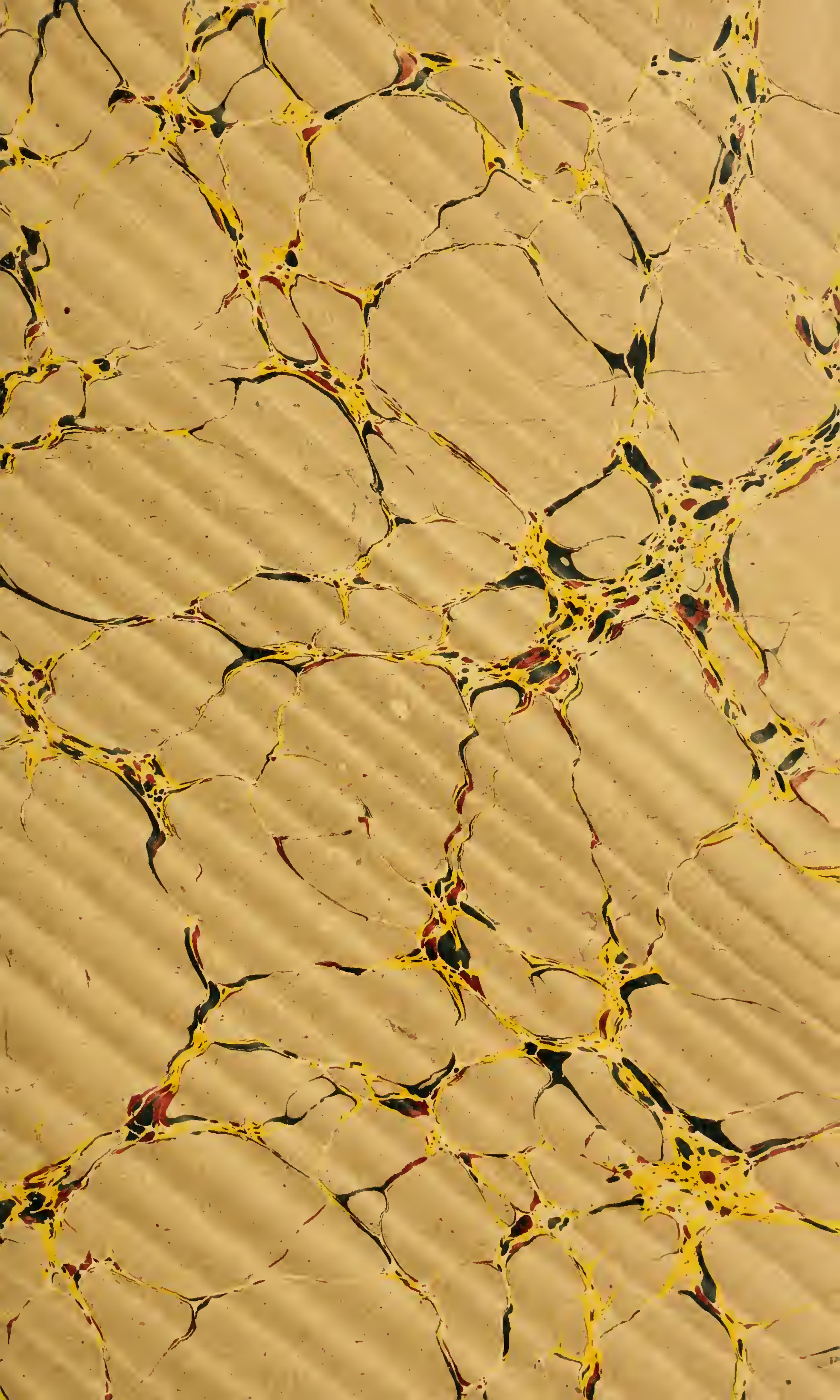



BOOKSELLER
ARIS 43 RUE SCRIBE
EW YORK 16 BEAVER ST



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

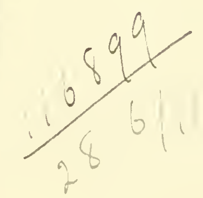
L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

11e ANNÉE — 1884





A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1884

DC
701
S65
année 11-12

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

Article premier. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Art. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

Art. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

Art. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

Art. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déduction faite des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

Art. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

Art. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

Art. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1884.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Abadie (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

Alberti (Henri), [175]; avenue Hoche, 37.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel (Paul), [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346]; à Issy (Seine).

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; boulevard de la Tour-Maubourg, 11.

Aumale (duc d'), [199], de l'Académie française; au château de Chantilly (Oise).

Aunay (Alfred d'), [334]; rue Murat, 21, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], ancien auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Bapst (Germain), [619]; boulevard Haussmann, 151 *bis*.

Barbier d'Aucourt (comte), [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre honoraire du Comité des Travaux historiques; rue de Las Cases, 22.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Bauchal (Charles), [694], ancien chef de bureau au Ministère des finances; rue Brey, 11.

Baudouin (Henri), [379]; rue Royale, 8.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 211.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhic (Armand), [227], ancien ministre; rue Volney, 6.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Bernard (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [636]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, [693]; rue Bonaparte, 14.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au Palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard de Rothschild, [681]; avenue de Friedland, 38.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque de la Ville de Versailles, [292]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de Surêne, 5.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], avocat général près la cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Bizemont (marquis de), [708]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 109.

Blanche (Alfred), [709], ancien président de la Commission de publication de l'histoire de Paris à la Préfecture de la Seine; boulevard Malesherbes, 75.

Boeswillwald (Émile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], sous-inspecteur du service historique de la Ville de Paris; rue de la Santé, 46.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue d'Assas, 22.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (Mme Ve J.-Romain), [673]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Bourge (Gaston de), [200]; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Bournon (Fernand), [476], archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue Saint-Guillaume, 27.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue de la Psalette, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Bray (Gabriel de), [565], trésorier-payeur général; à Chartres (Eure-et-Loir).

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Brœlemann (Georges), [656]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Buche (Henri), [712], archiviste aux Archives nationales; rue Jacob, 58.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; avenue d'Antin, 69.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue des Petits-Champs, 8.

Burty (Philippe), [688]; boulevard des Batignolles, 13.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; rue Chau-

veau, 27, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller honoraire à la Cour de cassation ; rue de Bellechasse, 11.

Cercle Artistique, [634] ; place Vendôme, 18.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant ; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances ; boulevard Haussmann, 105.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137] ; avenue Montaigne, 30.

Chalamel (Paul), [561], administrateur du palais du Luxembourg; boulevard Saint-Michel, 64.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champeaux (de), [598], inspecteur des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine; rue de Verneuil, 31.

Champion (Honoré), [523], libraire ; quai Malaquais, 15.

Chapotin (le R. P.), [418], des Frères Prêcheurs ; rue de Grenelle, 38.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine ; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe ; rue de Furstenberg, 4.

Chardin (Paul), [183] ; rue des Pyramides, 2.

Chareau (Émile), [659], avocat à la cour de Paris ; rue de Tournon, 29.

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados ; à Caen.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318]; rue de la Barouillère, 1.

Chazal (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor ; boulevard Saint-Michel, 37.

Chéron (Jacques-Paul), [674] ; cité Condorcet, 5.

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Douai (Nord).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution honoraire, maire d'Antony ; à la Croix-de-Berny, par Antony (Seine).

Chévrier, [657], attaché au Ministère des Affaires Étrangères ; rue Jacob, 35.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire ; quai Voltaire, 3.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514] ; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine ; rue des Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123] ; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques ; rue de Courcelles, 14.

Courajod (Louis), [18], conservateur-adjoint au Musée du Louvre ; rue Raynouard, 39.

Courbet (Ernest), [170], receveur

municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Las Cases, 21.

Courcel (Georges de), [617]; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397]; boulevard Saint-Germain, 132.

Cousin (Jules), [19], conservateur de la Bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris; rue de Sévigné, 12.

Cramail (Alfred), [628]; rue de Berry, 50.

Cretté, [566], libraire; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Curzon (Henri de), [684], archiviste aux Archives nationales; boulevard Suchet, 15.

Dacier (Edme), [275], archiviste paléographe; rue Saint-Augustin, 26.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins; à la manufacture des Gobelins.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Ste-Geneviève; rue des Petits-Champs, 82.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Arcade, 14.

Delagarde (Émile), [697]; rue de Courcelles, 10, et au château d'Écuiry, par Septmonts (Aisne).

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delesse (Mme), [568]; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale; rue des Petits-Champs, 8.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delteil (Émile), [593], bibliothécaire du XXe arrondissement; rue Fessart, 31.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 40.

Demay (Germain), [23], chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe à la Chambre des Députés; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147]; rue Béranger, 12.

Descors (François), [383], propriétaire; à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale; rue de Boulainvilliers, 27.

Desjardins (Gustave), [24], chef du bureau des Archives au ministère de l'Intérieur, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte ; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Destouches (Alexandre), [26]; rue de Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers ; rue Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469] ; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Doby (l'abbé Auguste), [666], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin ; rue du Bac, 37.

Dolbet (François), [234], archiviste du département de la Manche ; à Saint-Lô.

Doquin de Saint-Preux (Charles), [716] ; avenue Carnot, 15.

Drouard, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte ; à Issy (Seine).

Drumont (Édouard), [640], publiciste ; rue de l'Université, 157 *bis*.

Dubost (Raymond), [325] ; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132], de l'Académie Française ; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène ; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil ; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève ; Gde-Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30] ; rue du Perche, 13.

Dufourmantelle (Charles), [524] ; archiviste du département de la Corse ; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], secrétaire d'ambassade ; rue de Rennes, 46.

Du Mesnil (Armand), [31], conseiller d'État, ancien directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique ; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], conservateur sous-directeur adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale ; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au Ministère de la marine et des colonies ; rue de Rennes, 91.

Dupont (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis ; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy (Ch.), [567], architecte de la Banque de France ; rue Visconti, 20.

Duruflé (Gustave), [586] ; rue de la Victoire, 47.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut ; rue de Médicis, 5.

Dutilleul (Charles), [714], agent de change ; rue de Milan, 11.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; avenue de Picardie, 15, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine ; rue de Beaune, 1.

Duvau (Albert), [692], rédacteur à la préfecture de la Seine; rue Demours, 3.

Egger (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

†Engel-Dollfus (Frédéric), [344].

Espéronnier (R.), [502], contrôleur central des finances de la ville de Paris; avenue de Marigny, 29.

Espine (comte de l'), [665]; chaussée d'Ixelles, 127, à Bruxelles.

Fabre (Marc), [575], notaire honoraire; rue Thévenot, 14.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37]; rue de Paris, 69, à Meudon (Seine-et-Oise).

Fanjoux (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Copenhague, 4.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.

Féret (l'abbé), [672], curé de St-Maurice-Charenton (Seine).

Fichot (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.

Flach (Jacques), [631]; professeur au Collège de France; rue d'Enghien, 27.

Flamare (Henri de), [131], archiviste de la Nièvre; à Nevers (Nièvre).

Flammermont (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 12, à Chantilly (Oise).

Flaxland (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], conservateur à la Bibliothèque Mazarine; palais de l'Institut, quai Conti.

Frappart, [653]; rue du Hameau, 2, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Frémy (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

Fréville (Marcel de), [306], auditeur à la Cour des comptes; rue Cassette, 12.

Fuchs (comte Adalbert de), [533]; à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, rue de Las Cases, 7.

Fustier (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police; rue Bonaparte, 72 *bis*.

Galard (marquis de), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

Gardissal (Félix), [512], avocat; rue Taitbout, 80.

Garnier (Édouard), [164]; rue Saint-Denis, 19 *bis*, à Boulogne (Seine).

Gauthier (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier (Joseph), [277]; à la Banque de France.

Gazier (Augustin), [611], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, professeur au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

Geffroy (Auguste), [203], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur honoraire de l'École française d'archéologie; rue du Bac, 32.

Geneste (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

Gérard (Albert), [404] ; rue Drouot, 8.

Germain (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

Gerold, [358], libraire ; à Vienne (Autriche).

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], secrétaire de l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue Monge, 23.

Godart (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

Goepp (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463], rue de Berlin, 20.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques ; rue de Lancry, 17.

Goujon (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

Granjux (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

Grassoreille (Georges), [638], archiviste de l'Allier ; à Moulins (Allier).

Gravier (Léopold), [573], sous-préfet d'Aubusson ; à Aubusson (Creuse).

Grouchy (vicomte de), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

Groux (l'abbé), [357], chanoine et vicaire général du diocèse de Versailles ; rue Saint-Antoine, 9, à Versailles.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales ; quai de Béthune, 22.

Gueroult (Albert), [412] ; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446], sénateur; rue des Mathurins, 34.

Guiffrey (J.-J.), [45]; rue d'Hauteville, 1.

Guilhiermoz (Paul), [689], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale ; quai Voltaire, 5.

Guillard (Léon), [267], libraire ; rue Saint-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts ; boulevard Saint-Germain, 238.

Hahn (Alexandre), [308] ; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue du Trocadéro, 111.

Hanotaux (Gabriel), [690], conseiller d'ambassade, chef-adjoint du cabinet du Ministre des Affaires étrangères ; boulevard de la Tour-Maubourg, 50.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale ; rue du Buis, 1 (Auteuil-Paris).

Havard (Henri), [722] ; rue Fénelon, 13.

Havet (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale ; quai Bourbon, 19.

Heine (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; à Aulnay, par Châtenay (Seine).

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulevard Malesherbes, 62.

Héluis (Émile), [607]; boulevard du Temple, 10.

Hennecart (Jules), [521], ancien député; rue des Mathurins, 5.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

Heredia (Severiano de), [516], député de la Seine; boulevard Pereire, 147.

Héricault (Charles d'), [450]; place de Rennes, 5.

Himly (Auguste), [189], doyen de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

Hochereau, [695], conservateur du plan de Paris; rue Ampère, 54.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; chemin de la Station, 14, à Meudon (Seine-et-Oise).

Huet (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Madame, 25.

Hugo (comte Léopold), [421], chef de bureau au Ministère des Travaux publics; rue des Saints-Pères, 14.

Humbert (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances; rue de Rivoli.

Husson (Émile), [655]; rue de Rome, 62.

Ibels (Alphonse), [718]; cour des Petites-Écuries, 7.

Imard, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

Imbault, [295], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (Ferdinand de Vassignac, marquis d'), [585]; rue Bayard, 11.

Imécourt (Stanislas de Vassignac, comte d'), [454]; rue Montaigne, 7.

Jacob, [299], archiviste de la Meuse; place Saint-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

Jacqmin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; place Voltaire, 8.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 102.

Jamain (Joseph), [166], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue du Faubourg-St-Honoré, 52.

*Jolibois (Paul), [228]; château de Saint-Crespin, par Lyons-la-Forêt (Eure).

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jouët (Lucien), [579]; rue Saint-Lazare, 94.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue Cambon, 21.

Kaulek (Jean), [671], attaché au

Ministère des Affaires Étrangères; rue Monge, 65.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Kœnig (l'abbé), [679], 2e vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs, rue de Palestro, 5.

†Labitte (Adolphe), [129].

Laborde (marquis de), [52], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Gustave), [498], chef du secrétariat du chemin de fer du Nord; rue de Provence, 43.

La Chesnais (Maurice), [680], chef de bureau au Ministère de la Guerre; rue de Vaugirard, 51.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffite, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue Richepanse, 7.

La Gotellerie (baron de), [715]; rue des Réservoirs, 6, à Versailles (Seine-et-Oise).

La Guère (comte Alphonse de), [616]; au château d'Annet, par Claye (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné [408], architecte du gouvernement; rue de la Pompe, 85.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], membre de la Société d'économie politique; rue des Beaux-Arts, 5.

Lallement (l'abbé), [699], agrégé de l'Université; à l'école Massillon, quai des Célestins, 2.

Laloy (Mme Ve), [667]; rue de la Villette, 5.

La Morinerie (baron Léon de), [210]; à Châtenay (Aulnay), par Sceaux (Seine).

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

La Perche (Paul), [696]; rue de la Boétie, 110.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Robert de), [57], professeur à l'École des chartes; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589]; rue Jean-Bart, 4.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], professeur

suppléant à la Faculté des lettres de Paris ; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387] ; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609] ; rue d'Offémont, 5.

Lebel (Gustave), [608] ; boulevard Haussmann, 34.

Le Breton, [464] ; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; boulevard Pereire, 127.

Le Charpentier (H.), [488] ; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Le Clerc (Félix), [602] ; boulevard Saint-Michel, 38.

Le Clerc (Gustave), [583] ; Grande-Rue, 58, à Issy (Seine).

Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens ; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police ; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Leduc (Édouard), [212], négociant ; rue Jacob, 28.

Lefebvre, [648], professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris ; rue d'Ulm, 38.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [675], archiviste-paléographe, attaché au Ministère des Affaires Étrangères ; rue des Mathurins, 3.

Lefranc (Émile), [492] ; rue Laromiguière, 7 *bis*.

Leguay (Louis), [310], architecte expert ; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste aux Archives nationales ; rue Monge, 59.

Lemaire (Arthur), [520] ; rue St-Georges, 5.

Lemercier, [494], associé de la maison Dollfus, rue Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit ; rue d'Assas, 90.

Lemonnier (Eugène), [601] ; rue Martel, 11.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut ; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503], à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (baron), [371], conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle, 111).

Le Roux (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine ; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel ; rue de Rivoli, 116.

Le Souëf (Auguste), [405] ; boulevard Beaumarchais, 109.

Lesoufacher, [700], architecte ; rue du Faubourg-St-Honoré, 47.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général honoraire du Crédit foncier ; place Pereire, 5.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300] ; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais ; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde ;* rue Cassette, 17.

LHÔTELLIER (l'abbé), [588], curé du Perray ; au Perray (Seine-et-Oise).

LIESVILLE (A.-R. DE), [652], conservateur-adjoint de la Bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris ; rue Gauthey, 28.

LOCHE [443], ingénieur des Ponts et Chaussées ; rue d'Offémont, 24.

LONGNON (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques ; boulevard des Invalides, 34.

LORAIN(Paul-Jean-Baptiste),[612], architecte, rue d'Enghien, 24.

†LOT (Henri), [65].

LOUTCHITZKY (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew ; à Kiew (Russie).

LOUZIER (Sainte-Anne), [644], architecte ; rue Nollet, 10.

LUCAS (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris ; rue de Bellefonds, 35.

LUCAS (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

LUCE (Siméon), [66], membre de l'Institut, sous-chef de la section historique aux Archives nationales ; boulevard Saint-Michel, 95.

LYON-CAEN (Charles), [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris ; rue Soufflot, 13.

LYON-CAEN (Léon), [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

MAGIMEL (René), [594]; rue de Berlin, 40.

MAGNIENVILLE (Roger DE), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

MALLET (baron), [707]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 35.

MALLEVOUE (Fernand DE), [647] ; rue Férou, 8.

MALTE-BRUN (V.-A.), [511], secrétaire-général de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

MAQUET (Adrien), [705] ; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

MARCEL, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

MAREUSE (Edgar), [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81.

MARGRY (A.), [605] ; à Senlis (Oise).

MARION (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

MARLET (Léon), [719], élève de l'École des Chartes ; avenue de Villiers, 108.

MARSY (comte DE), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

MARTIN (Francis), [643], adjoint au maire; à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

MARTIN (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

MARTIN (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

MARTIN (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

MARTY (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques ; rue Lemercier, 77.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, an-

cien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes ; boulevard St-Michel, 105.

Mas Latrie (comte de), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales ; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

Ménard (J.), [639] ; rue de Vaugirard, 64.

Ménorval (E. de), [440], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement, conseiller municipal ; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Mentienne (Adrien), [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

Meyer (Paul), [305], membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, professeur au Collège de France; rue de Boulainvilliers, 26.

Michaux (Lucien), [202], ancien chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine, secrétaire général de *la Rente Foncière;* rue Raynouard, 69.

Michel (Henry), [713], agrégé de la Faculté de droit; rue Monge, 53.

Mignet, [156], de l'Académie française; rue d'Aumale, 14.

Millet (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

Minoret (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

Miotat (Eugène), [663], architecte-expert, professeur à l'Association Polytechnique ; boulevard Voltaire, 286.

Mirabaud (Albert), [283] ; rue Taitbout, 29.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie ; rue Taitbout, 29.

Molinier (Auguste), [75], sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine ; quai St-Michel, 21.

Monnier, [490] ; boulevard Pereire, 48.

Monod (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue d'Assas, 76.

Montaiglon (Anatole de), [77], professeur à l'École des chartes ; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188]; rue de Courcelles, 73.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Moreau (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

Moreau-Nélaton, [702] ; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 73.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], archiviste-paléographe, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger; rue Levâcher, 2, à Alger.

MOREL-FATIO (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

MORILLON (Louis), [395]; cité Condorcet, 4.

MOUNIER (Édouard), [650]; rue du Chemin-Vert, 131.

MOURA (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

MOYNIER, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

MÜNTZ (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 8.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; rue de Phalsbourg, 15.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue de la Grande-Fontaine, 36, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

NEYMARK (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

NICARD (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

NICOLAS (l'abbé Louis), [664]; carrefour de la Croix-Rouge, 1.

NICOLAY (marquis DE), [460], rue de Las-Cases, 30.

NORMAND (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

ODIOT (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

OMONT (Henry), [633], archiviste-paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; quai de Béthune, 28.

OUDIN (Alfred), [562]; rue de la Victoire, 47.

PAJOT (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue Hoche, 16, à Versailles (Seine-et-Oise).

PALLIÈRE (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

PANGE (comte Maurice DE), [381]; rue de l'Université, 98.

† PANNIER (Léopold), [81].

PARENT DE ROZAN (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3.

PARIS (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

PARIS (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue de Varenne, 11.

PASSY (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

PATINOT, [424], ancien préfet; rue de Rivoli, 184.

PATON (J.), [669], rédacteur au *Journal des Débats;* rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

PATY DE CLAM (général marquis DU), [472]; rue du Quatre-Septembre, à Bône (Algérie).

PAULTRE DE LAMOTTE (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

PAULY (Alphonse), [414], conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés

de la Bibliothèque nationale; rue de l'Arrivée, 10.

PEISE (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

PEREIRE (Henri), [103], ingénieur civil; rue de la Ville-l'Évêque, 32.

PÉRIN (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

PERRET (Michel), [678], élève de l'École des chartes; rue Mogador, 9.

PERRIN DU LAC (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

PETIT (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110.

PEYRONNET (Henri), [685], commandant d'État-Major; au Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, 231.

PIAT (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue St-Maur, 85.

PICARD (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

PICHON (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

PICOT (Georges), [159], membre de l'Institut; rue Pigalle, 54.

PILLET (Charles), [703], commissaire-priseur honoraire; rue Grange-Batelière, 10.

PILON (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 131.

PINAUT (l'abbé), [720], vicaire à St-Jacques et St-Christophe de la Villette; rue de Crimée, 169.

PINET (l'abbé Paul), [595], vicaire à Saint-Merry; quai aux Fleurs, 7.

PINGARD (Julia), [687], chef-adjoint du secrétariat de l'Institut; rue Mazarine, 3.

PINSON (Paul), [632], commissaire de police; au Havre (Seine-Inférieure).

PLANTADIS (Léon DU), [645]; rue de Londres, 26.

POIRET (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

POMMIER (André), [710]; rue St-Merry, 12.

POPELIN (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

PORTALIS (baron Roger), [449]; rue de Phalsbourg, 18.

POUGIN (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue de Miromesnil, 14.

POZZO DI BORGO (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

PRALON (Auguste), [651], banquier; rue de Berlin, 43.

PRAROND (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

PROST (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

PUAUX (Frank), [711]; avenue de l'Observatoire, 11.

QUANTIN (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

RATH (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

RAYNAUD (Gaston), [181], archiviste-paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Caumartin, 32.

REBOULEAU (Eugène), [668]; rue de Madrid, 27.

REILHAC (comte DE), [691], bou-

levard de la Tour-Maubourg, 42 *bis*.

Reims (de), [660]; rue Chomel, 7.

Reiset (F.), [547], directeur de la succursale de la Banque de France; à Lorient (Morbihan).

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, 10, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; rue de Marignan, 23.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120], membre de l'Institut; boulevard de Courcelles, 51.

Ribot (Paul), [658]; avenue d'Antin, 37.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe; rue du Lycée, 24, à Laval (Mayenne).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue du Mont-Thabor, 12.

Rivière (Émile), [599]; rue de Lille, 50.

Rivière (Jules), [649], architecte; rue de Chazelles, 26.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roy (Jules), [235], prof^r à l'École des chartes, maître de conférences à l'École des Hautes-Études; rue des SS.-Pères, 12.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue Cambon, 43.

Ruprich-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

Sabine d'Andeville (H.-C.), [186], architecte, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

Saint-Joanny (Gustave), [683], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; boulevard Poissonnière, 23.

Sajou (Ernest), [290], boulevard Poissonnière, 23.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'Etat; boulevard Saint-Germain, 175.

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandoz (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; avenue Ingres, 6.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Schmidt (H.), [717], professeur honoraire au lycée Charlemagne ; rue des Lions-Saint-Paul, 2.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne ; rue Lincoln, 14.

Sénart (Émile), [96], membre de l'Institut; rue Bayard, 16.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes ; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise ; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servois (Gustave), [309], inspecteur général des Archives départementales; avenue Gabriel, 48.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Simonet, [466], docteur en médecine ; rue de Madame, 40.

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques ; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 17.

Sorel (Alexandre), [706], président du Tribunal ; à Compiègne (Oise).

Soultrait (comte de), [686], trésorier-payeur général; à Besançon (Doubs).

Stein (Henri), [698], élève de l'École des chartes; rue du Cherche-Midi, 55.

Suquet (l'abbé), [701], curé de Sainte-Élisabeth-du-Temple ; rue Béranger, 6.

Talhouet (marquis de), [245], ancien sénateur; château du Lude (Sarthe).

Tamizey de Larroque (Philippe), [241], correspondant de l'Institut ; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire ; place Dauphine, 23.

Tardif (Joseph), [704], archiviste-paléographe ; rue du Cherche-Midi, 28.

Techener (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord ; à St-Brieuc.

Teulet (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales; rue Servandoni, 18.

Thibaudeau (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555]; rue Claude-Bernard, 77.

Thierry (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne; rue Christophe-Colomb, 9.

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

Tisserand (L.-M.), [99], chef honoraire du service historique de la ville de Paris; avenue Victoria, 1.

Tourneux (Maurice), [670]; rue du Cardinal-Lemoine, 14.

Tranchant (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris, membre du Comité des

travaux historiques et scientifiques; rue Barbet de Jouy, 28.

TRÉFOUS (Édouard), [298], sous-chef à la Banque de France; à la Banque de France.

TRÉMOILLE (duc DE LA), [391]; avenue Gabriel, 4.

TUETEY (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; rue Laugier, 94.

TURGOT (marquis), [721]; rue Tronchet, 27.

VACQUER (Th.), [237], architecte chargé du service archéologique de la ville de Paris; rue Boutarel, 2.

VANEY (Auguste-Emmanuel), [196], ancien conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

VERCKEN (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

VERMEIL (Henri), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

VIDAL (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

VILLEPELET (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

VILMORIN (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.

VIOLLET (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

VIOLLET (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit; rue des Lions-Saint-Paul, 7.

VITU (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

VUITRY (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

WAILLY (Natalis DE), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30.

WALLON (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

WASKIEWICZ, [661]; avenue Trudaine, 17.

WATTEVILLE (Paul-Oscar, baron DE), [184], ancien directeur des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

ZŒGGER (F.), [637], architecte; rue Mosnier, 4.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
(34 exemplaires).

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique du Gatinais.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1884.

Boislisle (Arthur de).
Dufour (A.).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Leguay (Louis).
Liesville (A.-R. de).
Mareuse (Edgar).
Omont (Henry).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Saint-Joanny (Gustave).
Viollet (Paul).

1885.

Barthélemy (Anatole de).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Desnoyers (Jules).
Dufour (l'abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guillaume (Eugène).
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Tuetey (Alexandre).
Watteville (baron de).

1886.

Boulay de la Meurthe (c[te] A.).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Guérin (Paul).
Hoffbauer (Frédéric).
Jourdain (Charles).
Lasteyrie (Robert de).
Marsy (comte de).
Maury (Alfred).
Maxe-Werly (Léon).
Rozière (Eugène de).
Ruble (baron A. de).

1887.

Bonnardot (Alfred).
Delisle (Léopold).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Laverne (Albert).
Luce (Siméon).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Tranchant (Charles).
Vacquer (Th.).
Vitu (Auguste).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . Jourdain (Charles).
Vice-Président . . . . Montaiglon (Anatole de).
Trésorier-Bibliothécaire. . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint. . . . . Mareuse (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (c[te] A.).
Pichon (baron Jérôme).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Omont (Henry).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1884.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

15 Janvier.
12 Février.
11 Mars.
8 Avril.
13 Mai.
10 Juin.
8 Juillet.
14 Octobre.
11 Novembre.
9 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Henry Omont, secrétaire du Comité de publication, quai de Béthune, 28.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 janvier 1884.

Présidence de M. Charles Jourdain, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1883 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

723. M. Félix Aubert, présenté par MM. Henry Omont et Alphonse Picard.

724. M. le Docteur Auguste Warmont, présenté par MM. J. Cousin et de Liesville.

— M. Alfred Cramail présente un mémoire sur le *Château de Rueil*; ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. Edgar Mareuse propose de célébrer par un banquet le dixième anniversaire de la fondation de la Société. La question est ajournée jusqu'à l'époque de la réunion de l'Assemblée générale.

— M. Mareuse propose également de mettre à l'étude la reconnaissance légale de la Société. Le Conseil décide que cette question sera reprise après l'Assemblée générale.

— M. le Président donne lecture d'une communication de M. le comte Léopold Hugo *sur quelques tapisseries fabriquées à Paris*; ce sont les six grandes tapisseries des Gobelins, récemment exposées, faisant partie de l' « Histoire du Roi » Louis XIV.

— MM. l'abbé Valentin Dufour et J.-J. Guiffrey font remarquer que la tour du Vert-Bois, rue Saint-Martin, dont il a déjà été plusieurs fois question, paraît avoir été, non conservée et restaurée, mais reconstruite de fond en comble.

A ce propos, M. Guiffrey demande au Conseil d'adresser à M. le préfet de la Seine un vœu pour la conservation d'une vieille tour de moulin, datant du xvie ou de la fin du xve siècle, et existant encore dans le cimetière Montparnasse. Cette tour, d'une solidité à toute épreuve, ne demande aucune dépense pour sa conservation et son

entretien; dans l'état actuel elle peut servir, sinon de logement pour un gardien du cimetière, au moins de magasin, sans imposer à la ville aucuns frais. Seulement, elle occupe au milieu du cimetière un certain terrain qui, déblayé, pourrait être vendu en concessions à perpétuité et représenterait une certaine somme. Le Comité des inscriptions parisiennes, consulté par l'Administration sur la question, a émis un vœu pour la conservation de la tour comme présentant un double intérêt, au point de vue archéologique et au point de vue topographique, les moulins étant généralement portés sur les cartes anciennes ou modernes, et celui-ci pouvant servir de point de repère. En conséquence, M. Guiffrey propose au Conseil d'adresser à M. le préfet de la Seine un vœu pour la conservation de la tour-moulin du cimetière Montparnasse, cette conservation ne devant entraîner aucune dépense pour la ville.

La proposition de M. Guiffrey est mise aux voix et adoptée.

— M. Vacquer signale comme inévitable, malgré le bon vouloir de l'administration, la disparition de la tour de l'enceinte de Philippe-Auguste, mise à découvert par les travaux exécutés en ce moment au Mont-de-Piété.

— M. Dufour (de Corbeil) présente un terrier du XVIIe siècle de Saint-Marcel de Paris.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 février 1884.

Présidence de M. Charles JOURDAIN, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 1884 est lu et adopté.

— M. Paul Viollet s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. H. Le Charpentier (de Pontoise), l'un des collaborateurs les plus actifs de la Société du Vexin français, et de M. Fulgence Viollet, membres de la Société. Cette double perte est vivement ressentie par le Conseil, et M. le Président se fait l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant toute la part qu'il prend au deuil cruel qui vient de frapper notre Secrétaire.

— Le Conseil prononce l'admission de :

725. M. DOUCET, présenté par MM. M. Tourneux et H. Champion.
726. M. NOEL, présenté par MM. P. Viollet et H. Champion.
727. M. Lucien FAUCOU, présenté par MM. J. Cousin et de Liesville.
728. M. Henri CÉARD, présenté par MM. Cousin et de Liesville.

— M. A. Longnon signale une brochure de M. Jules Rouyer, extraite des *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine* pour 1883 et intitulée : *Nouvelles recherches bibliographiques sur Pierre de Blarru, Parisien, auteur de la Nancéide.* Ce travail complète les précédentes recherches de M. Rouyer sur Pierre de Blarru, qui semble avoir été à l'Université de Paris l'un des condisciples de Villon. En appendice, M. Rouyer a publié le texte d'une formule de lettres d'indulgences au nom de l'Hôtel-Dieu de Paris, et qu'il croit sortie en 1511 des presses de Saint-Nicolas-de-Port. On a trouvé en effet un certain nombre de ces formules de lettres d'indulgences, servant de feuillets de garde ou employées à former le carton de la couverture du *Nanceidos opus* de Pierre de Blarru, imprimé à Saint-Nicolas-de-Port.

M. L. Delisle fait observer à ce propos que l'Hôtel-Dieu de Paris avait partout des correspondants pour répandre ses lettres d'indulgences, expédiées en blanc de Paris. L'imprimeur de la *Nancéide* se rendit sans doute acquéreur d'un lot de ces formules de lettres, devenues hors d'usage, qu'il transforma en feuillets de garde ou en carton pour la reliure du livre qu'il publiait.

M. Longnon constate que M. Rouyer n'hésite pas à reconnaître P. de Blarru dans le « Blarru » qui figure dans le *Petit-Testament* de Villon : c'est l'opinion qu'il avait lui-même exprimée tout d'abord et qu'il a ensuite abandonnée pour certaines raisons qu'il développe, préférant alors à l'auteur de la *Nancéide* un orfèvre parisien de même nom. Au reste, il reconnaît qu'en l'état de la question, les deux opinions lui paraissent également soutenables.

M. Auguste Vitu, auquel M. Longnon demande son sentiment sur la question, déclare que depuis longtemps déjà il incline à identifier l'auteur de la *Nancéide* avec le personnage mentionné par Villon, mais qu'il n'oserait se prononcer avec assurance sur ce point.

— M. l'abbé Valentin Dufour donne lecture d'une note sur le *Bénédictin Jacques du Breul (1528-1614), ses rapports avec Pierre de L'Estoile, sa maison natale sur le Petit-Pont.* Le travail de M. l'abbé Dufour est renvoyé au Comité de publication.

— M. A. Dufour (de Corbeil) donne lecture d'une note de notre confrère M. J. Laroche, architecte de l'arrondissement de Corbeil, sur un épi en terre cuite du xvi[e] siècle, représentant un personnage barbu, vêtu d'une sorte de justaucorps, garni de crevés, et qui semble sortir d'une espèce d'amphore ornée de mascarons en saillie. Cet épi a été trouvé à la ferme de Gauvilliers, près d'Orsonville (Seine-et-Oise).

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LE CHEMIN D'ARGENTEUIL ET LE PONT ARCANS.

La rue d'Argenteuil doit-elle son nom, comme on l'avait toujours supposé jusqu'ici, à sa direction vers le village du même nom, ou bien, comme quelques chroniqueurs l'ont prétendu dernièrement, rappelle-t-elle les nombreuses courtilles qui s'étaient établies hors de la porte Saint-Honoré où se débitait du vin d'Argenteuil ?

En consultant les plans du XVIe siècle, et notamment celui de Truschet et celui attribué à Ducerceau, on remarque une dépression entre les deux buttes, au centre de laquelle passe un chemin se dirigeant vers le nord-ouest, et bien que ce chemin disparaisse derrière le cartouche du plan, on ne peut s'empêcher de l'identifier avec celui qui passe sur le pont Arcans, situé sur l'égout un peu au nord-est de la Ville-l'Evêque.

Il y avait donc un chemin ; mais sur ces plans le tracé en est trop vague pour pouvoir être déterminé d'une façon certaine ; et force est de recourir aux plans du XVIIe siècle.

Le plan de Gomboust nous montre que la rue d'Argenteuil, arrivée à une vingtaine de mètres de la rue Gaillon, aujourd'hui rue Saint-Roch, faisait brusquement un coude vers le nord, en laissant un pâté de maisons entre les deux rues. Elle ne rejoignait la rue Saint-Roch que plus au nord, juste en face le cul-de-sac de la Corderie.

Le cul-de-sac de la Corderie, appelé sur d'autres plans cul-de-sac de la Péronelle, ne serait-il pas la prolongation du chemin d'Argenteuil ? Et n'aurait-il pas été réduit à l'état d'impasse et bouché vers 1630, lors de la construction des bastions de la rive droite, ou peut-être antérieurement, lors de la construction de l'hôtel de Vendôme ?

Jaillot cite un contrat, du 1er mai 1642, faisant partie des titres de l'Archevêché, où « le lieu dit *Péronelle* est désigné comme une pièce « de terre tenant par devant sur la rue de derrière le clos des Jaco-« bins réformés, dite le chemin d'Argenteuil. » La façade du couvent des Jacobins se trouvant rue Saint-Honoré, il ne peut donc être question que du cul-de-sac de la Corderie.

Sur le plan de Jouvin de Rochefort, on retrouve au-delà de l'enceinte la prolongation en ligne droite du chemin d'Argenteuil; il

vient se buter contre les murs du couvent des Bénédictines, fondé en 1613.

Antérieurement à cette époque, il devait subir une forte courbe à cet endroit, pour prendre la direction de la rue de l'Arcade, qui a longtemps porté le nom de rue d'Argenteuil, et qui n'a pris celui sous lequel on la désigne aujourd'hui qu'à la suite de la construction de l'arcade établie pour faciliter les communications du jardin des Bénédictines à l'église de la Madeleine.

Plus loin, là où la rue de l'Arcade franchissait le ruisseau de Ménilmontant, et à l'endroit qui correspond aujourd'hui à peu près à l'intersection de cette rue et du boulevard Haussmann, se trouvait le pont Arcans, formé d'une seule arche, comme il est désigné sur le plan de Truschet et sur celui dit de Ducerceau, et devenu au xviiie siècle le pont de la Ville-l'Évêque [1]. Le chemin prenait ensuite la direction de l'impasse d'Argenteuil [2], supprimée pour l'agrandissement de la gare Saint-Lazare, tournait à gauche et formait les rues du Rocher, d'Errancis, de Lévis, devenait la route d'Asnières, et conduisait en droite ligne à Argenteuil, en constituant une voie directe et non interrompue à travers les terrains de l'évêque de Paris, dont la partie voisine de la ville avait été probablement abandonnée à la fin du xvie siècle, à cause de l'état marécageux des terrains sur lesquels le chemin avait été établi.

Edgar Mareuse.

LES POMPES A INCENDIE A PARIS EN 1704 [3].

A Paris, ce 26 mars 1704.

Monseigneur,

J'ay été averti sur les huit heures du matin que le feu estoit au palais des Tuileries, dans un lieu tout proche la salle des ballets et des machines, j'y suis allé et j'y ay trouvé M. le maréchal de Vauban qui donnoit les ordres pour éteindre le feu, j'ay tâché de le secourir de mon mieux, et nous avons envoié chercher Dupérier, comédien, avec ses pompes. M. d'Argenson est ensuite arrivé, et depuis M. Mansart, et par les bons ordres qui ont esté donnés et surtout par le moien des pompes de ce comédien, le feu a esté éteint, et, au témoi-

---

1. Voir le plan de Roussel, édition de 1730.

2. Cette direction est encore indiquée sur les diverses éditions du plan de Deharme (années 1763 et suivantes).

3. Nous devons communication de cette pièce à l'obligeance de notre confrère M. A. de Boislisle.

gnage de M. Mansart, il ne coutera pas cinq cens écus pour réparer le plancher et autres batimens ruinés par le feu ou que l'on a esté obligé de démolir pour empescher la suite du feu. L'endroit où le feu a pris est une chambre basse qui n'estoit point habitée et qui estoit pleine de coffres remplis d'habits de ceux qui dansoient aux ballets; la chambre au-dessus est le laboratoire des ouvriers du sieur Buterfiel, qui travailloit à des globes pour le Roy; je ne puis dire si ce sont ces ouvriers qui par quelque ouverture du plancher ont laissé couler du feu dans la chambre basse, qui y a embrasé le coffres, les habits et ensuite le plancher, mais certainement c'est dans la chambre basse que le feu a pris, les pierres des murailles estant brulées et calcinées du feu, et celles de la chambre haute estant entières. J'ay vu en cette occasion comme en plusieurs autres les effets salutaires de ces pompes, qui dardent l'eau partout où Dupérier veut, et cette machine est admirable pour éteindre les incendies. Il seroit très avantageux qu'il y en eût dans tous les quartiers de Paris, avec des hommes préposés pour faire agir ces machines, et aucune dépense, soit qu'elle fut faite par le Roy ou par la ville, ne seroit plus avantageuse pour la conservation de la ville de Paris.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Robert.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux, 1884 (24e année), in-12, 192 p. Meaux, Le Blondel. 50 cent.

2. Belgrand (E.). — La Seine. I. Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques. 2e édition. Texte. In-4°, cvi-294 p. avec fig. Paris, Imp. nationale.

Histoire générale de Paris.

3. Belgrand (E.). — Les Travaux souterrains de Paris; par M. Belgrand, de l'Institut. Tomes III et IV. Première partie : les Eaux; première section : les Anciennes eaux ; deuxième section : les Eaux nouvelles. 2 vol., in-8°. Première section, x-783 p. avec fig. et atlas in-f° de 29 planches ; deuxième section, viii-400 p. avec portrait de l'auteur, gravures et atlas in-f° de 45 p. Paris, Dunod.

4. Castan (Auguste). — Un manuscrit de la bibliothèque du roi de France Charles V retrouvé à Besançon. In-8°, 12 pages. Besançon, impr. Dodivers.

5. Chantelauze (R.). — Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple, d'après des documents inédits des Archives nationales. In-8°, 497 p. et portrait. Paris, Firmin-Didot.

6. Delisle (Léopold). — Le premier registre de Philippe-Auguste, reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican exécutée par A. Martelli, publiée par Léopold Delisle. Grand in-4°, 20 p. et atlas in-fol. de 95 pl. Paris, Champion.

Le premier des registres de Philippe-Auguste manque à notre Trésor des chartes depuis le commencement du XVIIe siècle ; il est aujourd'hui conservé à la bibliothèque du Vatican dans le fonds Ottoboni, n° 2796 ; c'est un volume petit in-folio en parchemin, contenant 96 feuillets de 260 sur 180 millimètres et dont une description détaillée a été donnée par M. Tuetey dans les *Archives des missions*, 3e série, tome VI, 1880, p. 313-394. Si nous avons toujours le regret de ne point posséder ce précieux registre, le fac-similé que vient d'en publier M. Léopold Delisle permettra de l'étudier et de le consulter avec plus de facilité que les autres registres de Philippe-Auguste conservés aux Archives ou à la Bibliothèque nationale. Ajoutons que les feuilles du fac-similé peuvent être découpées et assemblées de façon à former un volume qui donne l'illusion du manuscrit original.

7. Fagniez (G.). — L'industrie en France sous Henri IV (1589-1610). In-8°, 77 pages. Paris.

Extrait de la *Revue historique*.

8. Inventaire-sommaire des Archives du département des affaires étrangères. Mémoires et documents. France. In-8°, VII-472 pages. Paris, Impr. nationale.

Des différents fonds qui composent le dépôt des Archives des affaires étrangères, les deux plus importants sont la *Correspondance politique* et les *Mémoires et documents*. Les recherches sont faciles dans la *Correspondance politique* classée par ordre de pays et suivant les dates des dépêches adressées par les ministres des affaires étrangères aux agents de la France à l'extérieur. Il n'en est pas de même de la série des *Mémoires et documents*, composée d'éléments de la plus grande variété. Aussi applaudira-t-on à la publication qui vient d'être faite, grâce au zèle de plusieurs de nos confrères, d'un *Inventaire-sommaire* de ce fonds, qui contient 1,883 articles. Il serait superflu de faire ressortir la richesse de la série des *Mémoires et documents*, qui embrasse une période de plus de cinq siècles de notre histoire et dans laquelle on trouve insérés entre autres tous les manuscrits du cabinet de Saint-Simon (n°s 156-230 bis de l'*Inventaire*). Un index très complet termine le volume : le seul article *Paris* n'y tient pas moins d'une colonne et demie.

9. Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arron-

dissement de Pontoise et du Vexin. T. V, in-8°, VIII-211 p. Pontoise, impr. Paris.

10. MÉNARD (Louis-Auguste). — Le Livre abominable de 1665 qui courait en manuscrit parmi le monde, sous le nom de Molière (comédie politique, en vers, sur le procès Foucquet), découvert et publié sur une copie du temps. 2 vol. in-16, t. I, XLVI-123 p.; t. II, 185 p. Paris, Firmin-Didot.

11. MOWAT (Robert). — Remarques sur les inscriptions antiques de Paris avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise. In-8°, 100 pages. Paris, Champion.

Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule*. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris féliciteront M. Mowat de l'heureuse idée qu'il a eue de publier ce petit *Corpus* épigraphique de la cité des *Parisii*. Ce recueil se compose de 51 monuments lapidaires et de 120 inscriptions céramiques, en tout 171 pièces, accompagnées d'un commentaire étendu et d'une excellente bibliographie.

12. Némésis (la) parisienne, revue hebdomadaire satirique, paraissant le vendredi. 1re année, n° 1, 16 novembre 1883. In-f° à 3 col., 8 p. Paris, Librairie patriotique. Un numéro, 20 cent.

13. Notice sommaire des monuments et objets divers relatifs à l'histoire de Paris et de la Révolution française exposés au musée Carnavalet, suivant l'ordre des salles parcourues par les visiteurs. 5e édition. In-12, 20 p. Orléans, imp. Jacob.

14. Paris-Artiste, paraissant tous les samedis. 1re année. N° 1. 13 octobre 1883. Petit in-f° à 3 col., 4 p. et portraits en photoglyptie. Paris, 35, rue Saint-Georges. Un numéro, 60 cent.

15. Paris-Dépêche, télégrammes spéciaux, dernières nouvelles. 1re série. N° 1, 11 octobre 1883. In-8° à 2 col., 4 p. Paris, 123, rue Montmartre. Un numéro, 10 cent.

16. Paris gallican, paraissant le dimanche. 1re année. N° 1. 7 octobre 1883. Grand in-4° à 3 col., 8 p. avec grav. Paris, 31, rue Richelieu. Un numéro, 15 cent.

17. PAYEN (Jules). — Notice sur Montlhéry. Petit in-12, XXIV-87 p. avec photographie et plan dressé par J. Payen (1880). Paris, Dentu. 2 fr. 50.

18. Treizième (le), organe de la démocratie socialiste de l'arrondissement. 1re année, n° 1, 4 novembre 1883. In-f° à 5 col., 4 p. Paris, 113, boulevard de l'Hôpital. Un numéro, 10 cent.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 mars 1884.

Présidence de M. Charles Jourdain, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 février 1884 est lu et adopté.

— MM. Cousin, de Liesville et Viollet s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. E. de Boulongne, ingénieur des Ponts et Chaussées. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. Vacquer annonce également la mort de M. Louis Leguay, architecte, membre du Conseil de la Société, et se fait l'interprète des sentiments du Conseil en exprimant les regrets que cause à la Société la perte d'un collègue qui lui avait rendu de nombreux services depuis sa fondation.

— Le Conseil prononce l'admission de :

729. M. Maurice Roy, présenté par MM. A. de Boislisle et Paul Guilhiermoz.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire du Congrès archéologique de Senlis, annonçant l'émission d'une loterie pour achever le déblaiement complet des arènes de cette ville. Le Conseil décide que la communication du Congrès archéologique de Senlis sera mentionnée au *Bulletin*.

— M. l'abbé Bernard donne lecture d'une note relative à une pierre tombale du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques; cette note est renvoyée au Comité de publication.

— M. Guiffrey annonce la récente acquisition par le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale d'un volume de Gaignières contenant la reproduction et la description d'un certain nombre de pierres tombales et monuments parisiens.

Il signale en particulier le dessin de la statue en bronze du chancelier de Birague, dont le manteau a été peint en rouge et demande si la statue était réellement peinte.

M. de Montaiglon rappelle que cette statue de Birague a déjà été signalée comme ayant un manteau émaillé; il croit du reste qu'il y aurait un grand intérêt à donner une description détaillée de ce recueil de Gaignières pour le *Bulletin* de la Société.

— M. Vacquer signale les travaux qui s'exécutent en ce moment sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers pour la construction de l'École pratique de médecine. Il rappelle que la contrescarpe de l'ancienne enceinte existait encore il y a un an sur une longueur de 40 mètres environ, et sur plusieurs mètres de hauteur. Au XVIe siècle, la rue Monsieur le Prince portait encore le nom de *chemin sur les fossés;* on a retrouvé la trace de ce fossé qui était de forme angulaire; les maisons avaient été bâties juste dans l'espace compris entre la rue et le fossé.

A proximité et à l'ouest de l'ancien réfectoire des Cordeliers, on a trouvé des murs épais et solides provenant d'un édifice romain qui devait être considérable. Plus loin, au long de la rue Racine, les fouilles ont rencontré plusieurs puits anciennement comblés, au fond desquels ont été découverts différents débris de poteries de l'époque romaine. Deux de ces vases en terre rouge portent au fond les estampilles PRIMANVS en rétrograde et MAXIMI, l'A et l'M conjugués. D'un autre puits moins ancien, on a extrait des vases appartenant à l'époque du moyen âge. Ces divers objets ont été recueillis pour le musée Carnavalet.

M. Vacquer ajoute qu'avant la construction du couvent des Cordeliers, il n'y avait, à part l'édifice romain dont il a parlé, aucune construction en cet endroit. Quant au réfectoire des Cordeliers, qui est admirablement conservé, il sera utilisé pour les bâtiments de l'École.

M. le baron Pichon demande si ce grand édifice romain n'avait aucun rapport avec le château de Hautefeuille.

M. le Président rappelle que M. Quicherat a publié, dans l'un des derniers volumes des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, une notice sur le château de Hautefeuille, d'où il résulte que ce château se trouvait beaucoup plus au sud, près de l'ancienne place Saint-Michel.

— M. de Lasteyrie annonce que la Commission des Monuments historiques vient de voter une somme de 10,000 francs pour la continuation des fouilles des Arènes de la rue Monge.

— M. Guiffrey signale le fâcheux état dans lequel se trouve l'ancienne chapelle du collège de Beauvais, maintenant encastrée dans des maisons à cinq étages, et dont il ne reste plus que la façade de visible.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 avril 1884.

Présidence de M. Charles Jourdain, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Mignet, membre de la Société, et se fait l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant les regrets que cause à la Société la mort de notre éminent confrère.

— Le Conseil prononce l'admission de :

730. M. Jules Cheron, présenté par MM. le marquis de Laborde et Paul Viollet.

731. M. l'abbé Brisset, présenté par MM. l'abbé Pinaut et Paul Viollet.

— M. le Président annonce que l'Assemblée générale annuelle de la Société se tiendra comme d'habitude dans la salle du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale, le 13 mai prochain.

M. le baron de Ruble veut bien promettre pour cette séance une lecture sur *Une sédition advenue à Paris, le 27 décembre 1561, à l'église de Saint-Médard*; M. Vitu, une lecture sur *La maison des Pocquelin aux piliers des Halles.*

Le Conseil se réunira le 27 mai suivant pour la constitution du Bureau et la nomination des Commissions.

— Mme veuve Leguay fait parvenir des notes et extraits historiques trouvés dans les papiers de notre regretté confrère, notamment une copie du terrier de la baronnie de Saint-Maur-des-Fossés. Ces documents sont renvoyés au Comité de publication, et M. le Secrétaire est chargé de présenter à Mme Leguay les remercîments du Conseil.

— M. Aug. Vitu donne lecture d'une note sur *Le jeu de paume des Métayers et l'illustre Théâtre.*

— M. Edgar Mareuse donne quelques détails sur les Arènes de la rue Monge : de nouvelles substructions de gradins ont été mises au jour.

M. Mareuse apprend aussi à la Société que le Conseil municipal de Paris va faire entreprendre une publication illustrée, consacrée à l'histoire des maisons de la rue Étienne Marcel qui doivent être démolies.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA LÉGATION DU CARDINAL BALUE EN 1484
ET
LE PARLEMENT DE PARIS.

Louis XI ne permettait guère à ses ennemis de reprendre la place d'où sa sagesse implacable les avait précipités; ceux qu'il avait écrasés ne pouvaient garder l'espoir de se relever de son vivant. Aussi, lorsque la mort du puissant monarque fit tomber le pouvoir aux mains d'une femme de vingt-deux ans, tutrice d'un roi encore enfant, malgré l'énergie virile de Madame de Beaujeu et sa fidélité aux traditions paternelles, la réaction éclata; quelques actes du règne précédent furent abrogés, des prisonniers furent mis en liberté, des bannis rappelés furent rétablis dans leurs charges ou dans leurs biens. Parmi ceux-ci, il y avait un homme que l'on ne songeait pas à faire revenir et qui trouva moyen à force d'adresse d'obtenir d'abord la permission d'entrer en France, puis, peu à peu, la réintégration dans ses bénéfices, la confiance des plus grands seigneurs du royaume et la faveur

de ceux qui le gouvernaient. Enfin, au bout d'un an, il repassait la frontière, mais cette fois c'était comme le représentant accrédité de Charles VIII auprès du Saint-Siège; nous voulons parler du cardinal Balue[1].

Nous n'avons pas à raconter ici le procès ni la captivité du cardinal d'Angers; en 1480, le roi avait consenti à le remettre au légat du pape, le cardinal de Saint-Pierre aux-Liens, mais en lui interdisant de rentrer dans le royaume. L'accueil du pape fut tel que devait l'attendre le prélat qui avait procuré l'abolition de la Pragmatique. On ne s'étonnera donc pas que, quelques semaines après la mort de Louis XI, le même pape ait fait à Balue l'honneur de le nommer légat en France; il le chargeait non seulement de veiller à diverses réformes ecclésiastiques, mais aussi d'apaiser le différend entre la France et l'Espagne et de maintenir la bonne harmonie entre le roi et les princes de son sang. A cet effet des lettres pontificales furent adressées aux ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretagne pour les exhorter à seconder les efforts du légat[2].

Jean Balue[3], qui trouvait en sa mission une occasion de reprendre dans sa patrie le rang qu'il y avait tenu jadis, devait avoir hâte de regagner la France. La lenteur qu'il mit à parcourir le chemin de Rome à Florence peut donc paraître singulière; déclaré légat le 8 octobre 1483, il quittait Rome le 13[4] et n'arrivait à Florence que dix jours plus tard[5]. Mais cette lenteur aurait été justifiée si le cardinal eût prévu les difficultés qu'il rencontrerait à franchir la frontière et les quatre longs mois d'attente qu'il devait passer au Pont de

1. Une partie des faits que nous allons exposer ont été sommairement indiqués par M. Pélicier dans son intéressant *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, p. 192-193.

2. 8 octobre 1483. Raynaldi *Annales*, XI, p. 49.

3. Une curieuse lettre publiée par Godefroy sous la date de Rome 4 mars 1483 (v. st.) (*Histoire de Charles VIII*, pièces justificatives. p. 386), ferait croire que, dès cette époque, Balue aurait été en bons rapports avec le jeune roi et ceux qui l'entouraient; mais cette lettre dont nous avons l'original (Ms. fr. 15538, fol. 116) ne présente pas en réalité de date d'année. Il n'y a aucune raison de la rapporter au commencement de 1484 (nouv. st.); car, outre que le cardinal fut absent de Rome pendant toute cette année, il y est question de l'ambassade de M. de Faucon qui n'eut lieu que deux ans plus tard. en 1486.

4. *Jacobus Volaterranus*, Muratori, *Scriptores* XXIII. 190 B.

5. Landucci, *Diario fiorentino*, Firenze. 1883, in-12, p. 46. « E a di « 23 d'ottobre 1483, venne in Firenze un cardinale legato, ch'andava al re di « Francia inbasciadore per confermargli la corona del suo padre ch'era morto. « E questo cardinale era quello cardinale che'l re ch'era morto, tenne in pri- « gione e in gabbia molti anni. »

Beauvoisin[1]. Les Français de cette époque n'étaient pas très bien disposés envers les légats; ils s'étaient habitués, à tort ou à raison, à regarder leur venue comme un moyen d'absorber l'argent de l'église de France au profit de Rome. Dans les pièces qui nous ont fourni la matière du présent article, il y a un mot qui revient presque toujours dans le voisinage du mot *légat;* c'est celui d'*évacuation de la pécune.* L'idée qu'il éveillait déplaisait fort à nos pères; aux États généraux de 1484, ils réclamèrent de toutes leurs forces contre ces légats « qui « ont donné de merveilleuses évacuations à ce povre royaume, et « veoit l'en mener les mulets chargez d'or et d'argent[2]. » C'est tout haut qu'ils se plaignirent de l'église romaine, plus haut encore que des banquiers et des marchands italiens qui, par un autre canal, faisaient passer l'argent français au delà des monts. Il est certain que cette *évacuation de la pécune* n'a pas peu contribué au développement des idées gallicanes exprimées par les États, de même que les spéculations florentines et génoises furent pour quelque chose dans l'expédition d'Italie, que le peuple de France n'était pas loin de considérer comme un moyen de rentrer dans ses déboursés.

C'est pour ces raisons que, malgré la clémence dont profitèrent plusieurs des victimes du règne précédent, malgré ce fait que le choix de Sixte IV eût été d'abord agréé par le fils de Louis XI et qu'il eût même, si l'on en croit deux brefs pontificaux dont nous parlerons tout à l'heure, été déterminé par une demande expresse de Charles VIII, ce choix parut inadmissible au Conseil du roi. Une nouvelle lettre fut donc adressée au pape pour lui demander le rappel du légat, dont la venue « serait une grande incommodité et un grand préjudice pour « le roi et pour le royaume; » et, le 27 octobre, ordre était donné aux officiers royaux d'empêcher le cardinal d'Angers de dépasser la frontière[3]. En cela, le Conseil était assuré de l'approbation générale. Les États allaient encore plus loin; dans la crainte de revoir encore une fois les terribles mulets qui leur semblaient inséparables de tout légat *a latere*, ils étaient d'avis « que le Roy ne doit recevoir le car- « dinal d'Angiers, ne permettre que luy ou autre légat entre en ce « royaume; car, Dieu mercy, cedit royaume est en si bon estat, union « et disposicion, qu'il n'a besoing de légat pour le présent, et pour

1. « ... partant du Pont de Beauvoisin qui est hors du royaume où il a « esté longtemps avant que entrer dedans ledit royaume. » Valois, *Le conseil du roi et le grand conseil pendant la première année du règne de Charles VIII.* Bibl. de l'École des chartes, XLIV, p. 434, n° 31.

2. Bernier, Appendice au *Journal des états généraux* de Masselin, p. 671.

3. Arrêt du Conseil rendu à Blois le 27 octobre 1483, d'après une traduction italienne conservée aux Archives de Milan. (*Carteggio de' Principi, Carlo VIII.*)

« aucunes causes justes et raisonnables que l'en pourroit alléguer en « ceste partie[1]. » Le pape s'étonna fort de cette mesure si injurieuse pour le Saint-Siège et si contraire à la première attitude de Charles VIII, il se plaignit d'abord au duc de Bretagne, qu'il pria d'intervenir, puis au roi lui-même[2] et ses instances finirent par triompher de la résistance du Conseil. Avant de quitter le Pont-de-Beauvoisin, on fit jurer à Balue qu'il n'userait pas de ses pouvoirs de légat; sous cette condition, on consentit à lui rendre les honneurs dus à son titre[3] et l'évêque de Lombez, le sire de Listenois, sénéchal de Bourbonnais, et Pierre de Sacierges, doyen de Langres, l'allèrent quérir pour l'amener par devers le roi[4].

Le cardinal avait sans doute plus à cœur ses intérêts personnels que ceux de l'église romaine, qu'il était pourtant venu défendre. D'ailleurs les autres cardinaux français, les hauts prélats et les princes avaient agi de telle sorte aux États généraux que sa mission devenait en partie inutile; les demandes des cahiers relatives au rétablissement de la Pragmatique étaient restées sans réponse du roi, ou du moins cette réponse avait été indéfiniment ajournée[5]. Rentrer en France était le principal pour l'ancien banni de Louis XI. Il consentit à tout, scella un engagement écrit et fit son entrée à Lyon. Le 8 mai, il était à Corbeil, et le Conseil l'admettait, « pour honneur du Saint-Siège, » à venir le lundi suivant à Vincennes faire la révérence au roi « et lui « dire sa créance de nostre Saint-Père. »

Mais l'assemblée pensait aussi qu'il serait bon que le roi l'engageât à se retirer dans ses bénéfices « sans consentir qu'il use de sa léga-« cion, considéré le préjudice que ce serait ou royaume tant en l'éva-« cuation des pécunes que autrement[6]. » Avec la même docilité.

---

1. Bernier, Appendice, *loc. citat.*

2. « ... Nam si extraneum cardinalem aut a sua celsitudine non petitum, « misissemus gravis tamen esset et ignominiosa revocatio . . . .
« . . . .
« Veremur ne plus apud suam celsitudinem aliorum varia consilia possint « quam nostræ efficarissimæ rationes. » (Bref du 13 novembre 1483, adressé au duc de Bretagne, Bibl. nat., Collection Doat, XV, fol. 13 v° et 14 r°.) — « Putamus si aliæ litteræ nostræ quas habuisse jam debes, consi-« deratæ fuissent, has novissimas non scripsisses. Dedimus legatum quem « petiisti, virum sane prudentem et tibi regnoque tuo affectissimum. » (Bref du 22 novembre 1483, adressé au roi. *Ibid.*, fol. 11 v°-12 r°.) Ces deux lettres sont indiquées par M. Pélicier, p. 192, note 3.

3. Bernier, *Journal du Conseil de Charles VIII*, p. 18-21.

4. Valois, *loc. cit.*

5. Pélicier, p. 190-192.

6. Valois, *loc. cit.*

Balue se dirigea vers la Bretagne[1] et l'Anjou. Le 25 juillet, il réclamait par-devant le chapitre d'Angers, contre l'élection d'Auger de Brie, son successeur intrus dans cet évêché[2].

Nous n'avons malheureusement aucun renseignement positif sur les pratiques auxquelles se livra le légat pendant son séjour dans l'ouest de la France[3]; mais il nous paraît à peu près certain qu'il fut mêlé à quelque intrigue entre le duc de Bretagne et le duc d'Orléans. En tout cas, il sut gagner la faveur du premier et rechercha celle du second. Les efforts qu'il faisait en ce sens n'étaient un mystère pour aucun des orateurs italiens qui affluaient alors à la cour de France. L'envoyé vénitien Antonio Loredan avait été chargé par son gouvernement d'exciter le jeune roi à mettre la main sur Naples, *quod jure pertinet isti corone Francie*, et de faire appel aux convoitises toujours éveillées du duc d'Orléans sur le Milanais. Le légat se garda de laisser échapper une aussi belle occasion de se pousser dans les bonnes grâces de Charles VIII et du premier prince du sang; il seconda les propositions de Loredan avec une ardeur qui non seulement parut dangereuse à la plupart des Italiens, mais qui excita les craintes de Madame de Beaujeu. Pendant que les uns s'adressaient au pape pour lui demander la révocation de cet *huomo diavoloso*, *schandaloso e passionato*, Madame écrivait à Laurent de Médicis pour le prier de s'associer à leurs démarches. Malgré tout ce qu'avait d'étrange la conduite du cardinal, représentant du chef nominal de la Ligue italienne, Sixte IV n'avait probablement pas tout à fait oublié les ouvertures qu'il avait fait faire trois ans auparavant à Louis XI[4] et les pratiques de son ambassadeur lui paraissaient sans doute avoir quelque bon côté. En effet, bien qu'il écrivît au légat des brefs très énergiques par lesquels il lui ordonnait, sous peine d'excommunication et de révocation, de faire connaître à toute la France sa fidélité et sa bonne volonté envers la Ligue et surtout envers l'état de Milan, bien qu'il mandât au cardinal de Bourbon de faire expulser ou excommunier l'orateur vénitien, il se refusait obstinément à rappeler Balue. On croyait à Rome que l'influence du duc de Bretagne, pour qui Sixte IV avait de grands

---

1. Le 4 juillet, Balue recevait la démission d'Olivier Apert, abbé de Sainte-Marie de Pornic (D. Morice, *Hist. de Bretagne*, II, CXXIX).

2. *Gallia Christiana*, XIV, 581-582.

3. Il y a bien un article de l'interrogatoire de Pierre Landais où il est question de lettres compromettantes écrites par un cardinal; mais nous serions plus porté à les attribuer au cardinal de Foix : « Interrogé..... touchant les lettres du cardinal par chiffres au seigneur de Dunoys... jura « ledit Landoys par son sérement que rien n'en sceut et jamés n'en avoit oy « parler jusques à pressant. » — Arch. nat., K 73, n° 31, dernière page.

4. Voyez sur ces ouvertures M. A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, dans l'*Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, année 1879, p. 294.

égards, n'était pas étrangère à la conduite du pape en cette circonstance[1].

Les Italiens ne se trompaient pas sur les bons rapports qui existaient entre le duc de Bretagne et le cardinal d'Angers. Celui-ci, qui était entré en France comme légat du Saint-Siège, qui devait en sortir comme ambassadeur français, revenait entre temps à Paris, chargé par le duc d'une mission auprès du roi. Quelle était cette mission ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le 5 août, l'évêque de Coutances annonçait au Conseil que Balue était à cinq ou six lieues avec le cardinal de Foix, qu'il devait entrer sans bruit dans la ville le soir même, mais qu'au cas où l'on serait résolu à lui rendre les honneurs dus à un légat, il retarderait son entrée jusqu'au lendemain. L'évêque prit soin de rappeler que ce singulier légat s'était précédemment engagé à ne pas user de ses pouvoirs de légat « fors selon le bon plaisir du « Roy... comme celui qui ne veut évacuer de ce royaume la pécune. » Le roi l'avait déjà fait traiter en légat lors de son entrée à Lyon, il l'avait lui-même accueilli comme tel à Vincennes ; on ne devait pas le moins bien recevoir maintenant qu'il apportait un message du duc de Bretagne. De plus le pape le pressait de revenir à Rome, et il importait de bien disposer le souverain pontife pour les ambassadeurs français qui allaient prochainement lui porter l'obédience filiale ; toutes ces considérations, qui sont indiquées dans le journal de la séance, décidèrent le Conseil à accorder l'entrée solennelle. Par une coïncidence étrange, pour régler cette cérémonie, on prit modèle sur celle de l'entrée du cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, c'est-à-dire du légat à qui Louis XI avait jadis remis son ancien favori au sortir de prison[2]. Balue n'attendit point l'entrée officielle que lui promettait la décision du Conseil ; le jour même où cette décision fut prise, Ugolini écrivait à Laurent de Médicis que les cardinaux d'Angers et de Foix s'étaient introduits dans Paris à la tombée de la nuit pour y conclure l'accord entre les ducs de Bretagne, d'Orléans et de Bourbon[3]. C'était donc à cet accord que Balue avait travaillé pendant son séjour dans l'Ouest, c'était la coalition des ennemis de la dame de Beaujeu qu'il avait négociée ; mais, lorsque cette coalition porta ses fruits, le rusé cardinal et son principal soutien, le duc de Bourbon, l'avaient abandonnée et Madame de Beaujeu les comptait parmi ses partisans.

L'entrée solennelle eut lieu malgré l'entrée clandestine des deux

1. Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*, p. 240-241, et Appendice, 510-512. Dépêche de Vespucci à Laurent de Médicis, datée de Rome, 8 juillet 1484.

2. Bernier, *Journal du Conseil de Charles VIII*, p. 18-21.

3. Dépêche du 5 août 1484, citée par Buser, p. 241.

cardinaux; elle excita même des protestations auxquelles le Conseil s'attendait, car, dans sa séance du 5 août, il avait chargé le chancelier de prévenir le Parlement et la ville de Paris des engagements pris par le légat. Malgré cette précaution, le Parlement réclama hautement contre les honneurs rendus à l'homme qui naguère avait été condamné pour lèse-majesté et lui refusa le titre de légat. Les pièces que l'on va lire en font foi.

Samedi quatorziesme jour d'aoust en la grant chambre où estoient messeigneurs :

M. de la Vaquerie, premier, M. J. d'Armes, M. T. Baillet, présidents
M. J. Chambon.
M. J. Avin.
M. Ph. Fontenay.
M. J. Baudry.
M. J. Courcelles.
M. Mar. Bellefaye.
M. J. Pellieu.
M. G. Allegrin.
M. J. Bouchier.
M. J. Bochart.
M. J. Brinon.
M. S. Hennequin.
M. P. Neufbourg.
M. P. Sacierges.
M. J. Le Viste.
M. J. Bourgoing.
M. Gé. Séguier.
M. P. Cerisay.
M. P. Turquan.
M. Ja. Chambellan.
M. J. Brunon.
M. J. Feugeraiz.
M. R. Gueteville.
M. A. Le Viste.
M. J. Fresnoy.
M. Aub. Rai.
M. G. Erlault.
M. J. Caubers.

Sur ce que le procureur du Roy, nostre seigneur, est venu en la court et a remonstré que, combien que le Roy, nostre dit seigneur, ait de grans privilèges et prérogatives touchant les légatz qui sont envoiez par le Siège apostolique en ce royaume, et mesmement que aucun ne se peut dire ou porter légat ne user de puissance ne enseigne de légat en ce royaume ne autres facultez apostoliques, sinon que premièrement il ait esté receu par le Roy en sa court de Parlement et ses facultez et puissances veues par ladite court, néantmoins il a esté adverti et est notoire que maistre Jehan Balue, vulgairment appellé cardinal d'Angiers, s'est nommé et porté légat dudit Siège apostolique en ce royaume; et comme tel, le Roy estant en ceste ville de Paris qui est la ville capitale d'icelui royaume, est entré en ladite ville portant la croix droit élevée devant lui et faisant la bénédiction au peuple et usant d'enseignes de légat; et avecques ce a usé et use des puissances appartenant à office de légat et autres facultez apostoliques sans sur ce avoir congé ne permission du Roy nostre dit seigneur, ne que par icelui seigneur ne sa dite court il ait esté receu et admis comme tel, en entreprenant contre les droiz, privilèges et auctoritez du Roy notre dit seigneur et de la dite court, en grant esclande, scandalle et préjudice du peuple et des subjectz du royaume et autrement grandement délinquant; requérant le dit procureur du Roy avoir commission de la dite court pour informer desdits abbuz, entreprinses et autres choses dessusdites, pour, les informacions qui seront faictes raportées par devers la court, requérir par ledit procureur du Roy telles provisions

qu'il verra estre à faire. Et oultre, que tous les procès, informations, lettres, actes et autres enseignemens concernans les crimes et maléfices qu'on dit avoir esté commis et perpétrez par ledit cardinal et la reddicion faicte de sa personne au cardinal *Sancti Petri ad Vincula,* comme vicaire dudit Siège apostolique, lui soient monstrées pour, icelles veues, requérir telles provisions pour l'intérest du Roy et de justice qu'il verra estre à faire par raison. Et néantmoins, que dès à présent inhibicion et défense soit faicte audit Balue, cardinal, qu'il ne se die, porte ne nomme légat dudit Siège apostolique en ce royaume, ne use de puissance ne enseignes de légat et ne face ne excerce quelque fait, acte ou autre chose qui appartienne à office de légat, qu'il ne use de quelque faculté apostolique généralle ou particulière, sur peine d'estre réputé rebelle et désobéissant au Roy et à la court et autres telles peines que de raison ; et à tous les subjectz du Roy, tant en général que en particulier qu'ilz ne tiennent ne nomment ledit cardinal légat ne obtiennent ne preignent de lui aucunes provisions apostoliques, soit comme légat ou comme usant de faculté particulière.

Sur quoy, la matière mise en délibéracion, considérant ce qu'il fait à considérer, a esté conclud, délibéré et ordonné que, en obtempérant à la requeste dudit procureur du Roy, commission sera décernée audit procureur du Roy, adréçant à deux des conseillers de ladite court pour informer sur les choses dessusdites et le rapporter à la court pour en ordonner comme il appartiendra, et que tous et chacuns les procès et autres enseignements touchant ledit cardinal, dont dessus est faite mencion, seront communiquez audit procureur du Roy, et au seurplus sera faite inhibicion et défense audit cardinal qu'il ne s'aide, porte ne nomme légat dudit Siège apostolique en ce royaume ne use de puissance ne d'enseignes de légat, ne face ne excerce quelque fait, acte ou autre chose qui appartiengne à office de légat, ne use de quelque faculté apostolique généralle ou particulière sur peine d'estre réputé rebelle et désobéissant au Roy et à la court et autres telles peines que de raison, et à tous les subjectz du Roy tant en général que en particulier qu'ilz ne tiennent ne mectent ledit cardinal légat, ne lui obéissent comme légat, ne impètrent ou preignent de lui aucunes provisions soit comme légat ou au moien d'autre faculté particulière dudit Siège apostolique soubz telles et semblables peines et soubz peine d'estre décheuz de leurs impétrations et d'amende arbitraire. Et au seurplus a délibéré la court que, avant que on mecte ceste présente ordonnance à exécucion, on en advertira le Roy, nostre dit seigneur.

Prononcé à la barre de Parlement le mardi xvij^e^ jour d'aoust l'an mil iiij^c^ iiij^xx^ et quatre[1].

Ainsi que le constate la mention ajoutée par le greffier au procès-verbal de la séance du 14 août, l'arrêt fut prononcé trois jours après et signifié au cardinal dans l'hôtel même du duc de Bourbon où ce prince l'avait accueilli :

Mardi dix septiesme aoust l'an mil CCCC quatre vings et quatre. Par

1. Arch. nat., X1a 1491, fol. 184 v°-185 v°.

délibéracion de la court et conclusion de messeigneurs de toutes les chambres dont les noms s'ensuivent :

M. J. de la Vaquerie, premier
M. Ma. de Nanterre,
M. J. d'Armes,
M. Thi. Baillet, } présidents
M. J. Courcelles.
M. J. Avin.
M. J. Baudry.
M. P. Turquan.
M. J. Fresnoy.
M. A. Le Viste.
M. J. Pellieu.
M. P. Gueteville.
M. Au. Ra.
M. F. Chambon.
M. Ch. Guillart.
M. R. Lotin.
M. Briçonnet.
M. P. de Cerisay.
M. P. Symon.
M. Corbye.
M. Ph. Béry.
M. S. Radin.
M. G. Besançon.
M. Vendosme.
M. Ja. Juing.
M. J. Lesprevier.
M. G. Allegrin.
M. J. Bochart.
M. P. Refuge.
M. J. Symon.
M. Mi. Le Boulengier.
M. Fournier.
M. J. Le Viste.
M. P. Neufbourg.
M. Mar. Bellefaye.
M. P. Cerisay.
M. Gé. Séguier.
M. Mar. Ruzé.
M. G. Cambray.
M. G. Montboissier.
M. N. Brachet.
M. J. Brunat.
M. J. Besançon.
M. S. Hennequin.
M. Cotin.
M. Clau. Chauvreux.
M. N. Hacqueville.
M. J. Avril.
M. P. Sallat.

A esté délibéré que l'arrest ou ordonnance de ladite court faicte le xiiij^{e} jour de ce moys dont le Roy, nostre sire, a eu le double, ainsi que a esté relaté par Monsieur le premier président, sera prononcé à la barre par le greffier cejourduy, après dix heures, et que afin de y assembler les gens de la Salle, sera frappé par l'un des huissiers à la fenestre en la manière que on fait quant on appelle les plaidoieries des après-disnées, et au seurplus que le premier huissier de la court de céans, accompaigné de quatre ou six autres huissiers, ira signifier les défenses contenues oudit arrest ou ordonnance à la personne de messire Jehan Balue, vulgairment appellé le cardinal d'Angiers; et ce fait, à son de trompe et cry publique, fera lesdites défenses au bout de la rue de l'ostel où est logé ledit cardinal et par les quarrefours de ceste ville de Paris et, pour ce faire, lui a esté baillé la manière du cry qui a esté leu en la court en la manière qui s'ensuit : « On défend, de par le Roy « nostre seigneur et sa court de Parlement, à messire Jehan Balue, vulgair- « ment appellé cardinal d'Angiers, qu'il ne se die, porte ne nomme légat du « Siège apostolique en ce royaume, ne use de puissance ne d'enseignes de « légat, ne face ne excerce quelque fait, acte ou autre chose qui appartienne « à l'office de légat, ne use de quelque faculté apostolique, générale ou par- « ticulière, sur peine d'estre réputé rebelle et désobéissant au Roy et à sa « dicte court et autres telles peines que de raison. Et semblablement, on fait « défense de par ledit seigneur et sa dite court à tous les subjectz du Roy « nostre dit seigneur, tant en général que en particulier, qu'ilz ne tiennent

« ne nomment ledit cardinal légat ne lui obéissent comme légat, ne impètrent « ou prennent de lui aucunes provisions soit comme légat ou au moien de « quelque faculté particulière dudit Siège apostolique, soubz les peines que « dessus et soubz peines d'estre décheuz de l'effect de leurs impétracions et « amende arbitraire. Fait en Parlement, le xvij^{e} jour d'aoust l'an mil iiij^{c} « iiij^{xx} et quatre[1]. »

La lutte était ouverte; le jour même où l'arrêt du Parlement avait été crié à son de trompe dans les carrefours de Paris, le Conseil du roi maintint que le cardinal continuerait à faire porter la croix devant lui et à donner la bénédiction au peuple; mais, par une résolution qui semblait confirmer la légitimité des réclamations du Parlement, il arrêta que les lettres de légation de Balue seraient soumises à une commission composée en partie de gens du Parlement. Le chancelier, l'évêque de Lombez, M. de Torcy et Pierre d'Oriolle, président des Comptes, durent communiquer le lendemain à la Cour tout ce qui avait été dit là-dessus pendant la séance du Conseil[2]. La réponse à cette communication fut le maintien pur et simple de l'arrêt rendu la veille; on y joignit même à l'adresse du roi un avertissement peu déguisé de n'avoir plus à entretenir de rapports avec le cardinal :

Mercredi dix-huitiesme jour d'aoust, en la grant chambre où estoient Messeigneurs après disner :

Monseigneur le Chancelier.
M. J. de la Vaquerie, premier, } présidents
M. Ma. de Nanterre, } présidents
M. J. d'Armes, } présidents
M. Thi. Baillet, } présidents
Mons. de Saint-Denis.
Mons. de Torcy.
M. P. d'Oriolle.
M. J. Brunat.
M. J. Avril.
M. J. Feugeraiz.
M. Mar. Pichon.
M. J. Fournier.
M. Gé. Séguier.
M. J. Bochart.
M. Ra. Chambellan.
M. He. L'Enfant.
M. Chr. Guillart.
M. J. Courcelles.
M. G. Monboissier.
M. J. Avin.
M. P. Neufbourg.
M. Mar. Bellefaye.
M. J. Fresnoy.
M. P. Turquan.
M. J. Bourgoing.
M. J. Bouchier.
M. J. Brinon.
M. S. Radin.
M. N. Brachet.
M. G. Hennequin.
M. N. Corbin.
M. R. Briçonnet.
M. N. Hacqueville.
M. J. Symon.
M. J. Besançon.
M. G. Allegrin.
M. R. Gueteville.
M. A. Le Viste.
M. P. d'Origny.
M. P. Symon.
M. Aub. Ray.

1. Arch. nat., X^{1a} 1491, fol. 189 r°-v^{o}.
2. Bernier, *Journal du Conseil*, séances du 17 et du 18 août 1484, p. 58 à 61.

M. G. Aymeret.
M. J. Le Viste.
M. X. Cerisay.
M. S. Hennequin.
M. J. Angenost.
M. J. Baudry.
M. R. Lotin.
M. Clau. Chauvreux.
M. P. de Cerisay.
M. G. Erlaut.
M. G. de Besançon.
M. Chr. du Bech.
M. P. du Refuge.
M. J. Picart.
M. Mi. Boulengier.
M. J. Chambon.

Sur ce que Monseigneur le Chancellier, l'évesque de Lombez, abbé de Saint-Denis, le sire de Torcy, messire Pierre d'Oriolle, président des Comptes, sont venuz en la court, et que a esté dit par Monseigneur le Chancellier que, après que l'ordonnance de la court donnée contre messire Jehan Balue, cardinal d'Angiers, avoit esté publiée, icelui cardinal avoit fait supplier au Roy que il lui pleust, pour l'onneur de notre Saint Père, que icelui cardinal peust partir de l'ostel où estoit logé le duc de Bourbon, ouquel hostel estoit icelui cardinal pour aller prendre congé du Roy notre dit seigneur et que en allant jusques à l'ostel dudit seigneur qui estoit devant ledit hostel dudit duc, ledit Balue, cardinal, peust faire porter la croix par devant lui et de là jusques à la maison d'icelui cardinal; et aussi, attendu que il estoit délibéré partir lundi de ceste ville, que, à son partement, il peust semblablement faire porter devant lui jusques hors ceste dite ville ladite croix et qu'il lui feust permis de user de aucunes petites facultez qu'il avoit, comme de bailler confessionalz et autres choses qui ne derrogoient à l'auctorité du Roy ne de la court, et en aultres villes que en ceste ville de Paris, afin qu'il eust quelque honneste yssue; dist monseigneur le Chancellier que le Roy vouloit avoir l'advis de la court sur ce.

La matière mise en délibéracion après que monseigneur le Chancelier, lesdits évesque de Lombez, sire de Torcy et président des Comptes s'en sont départiz, a esté conclud et délibéré par la court en la manière qui s'ensuit : Sur ce que monseigneur le Chancellier, l'évesque de Lombez, le sire de Torcy et premier président des Comptes ont remonstré à la court touchant les requestes que messire Jehan Balue, vulgairment dit cardinal d'Angiers, a faictes au Roy, notre seigneur, lesquelles ilz ont bien a plain déclairées, délibéré a esté que l'arrest et ordonnance de ladite court prononcé le jour de hier et publié par ordonnance d'icelle court, demourra en son entier et sortira son plain effect; et oultre, pour certaines causes à ce mouvans ladite court, a semblé que on doit advertir le Roy, notre dit seigneur, de non parler audit cardinal ne le permettre approcher de sa personne. Fait en Parlement, le xviij^e aoust[1].

Devant cette opposition, le légat crut prudent de quitter Paris. Le duc de Bourbon le fit sortir de son hôtel par une porte de derrière qui donnait sur la Seine, et, pour mieux veiller à sa sûreté, il le conduisit lui-même en barque jusqu'à deux milles de Paris[2]. Balue s'arrêta à Saint-Cloud où une très curieuse lettre de Robert Gaguin,

1. Arch. nat., X1a 1491, fol. 191 r°-v°.
2. Lettre d'Ugolini, en date du 19 août 1484, citée par Buser, p. 241.

publiée par M. Pélicier[1], nous le montre un peu plus tard recevant les visites du duc de Bourbon et présidant des réunions de courtisans.

Madame de Beaujeu avait-elle dès lors compris quels services pourrait lui rendre cet homme remuant, peu scrupuleux, mêlé à toutes les intrigues de ses ennemis? Nous inclinerions à le croire, car, dès le moment où Balue dut fuir de Paris, la bienveillance royale s'accentua de plus en plus en sa faveur. A la nouvelle de la mort du pape, le cardinal d'Angers annonçait le 23 août au Conseil que cet événement lui faisait un devoir de retourner à Rome, mais que, sa venue en France lui ayant causé de grandes dépenses qu'il n'avait pu compenser par aucun profit, puisqu'il s'était engagé à ne pas user de ses facultés de légat, il demandait au roi soit la permission d'aller chercher de l'argent dans ses bénéfices, soit le don d'une somme suffisante pour les frais de son voyage. Le Conseil lui accorda 1,000 écus d'or en lui recommandant de prendre congé du roi le jour même et de se mettre en route sous deux ou trois jours[2]. Balue prit bien congé du roi dès le lendemain[3], mais revenir légat, fût-ce légat agréé par le roi qui avait d'abord refusé de le recevoir, ce n'était pas assez ; il resta, et bien lui en prit comme on va le voir. Au milieu de septembre, il était encore à Saint-Cloud, et ceux-mêmes qui n'étaient pas initiés aux secrets des gouvernants redoutaient de le voir entrer dans les bonnes grâces des Beaujeu[4]. Ces craintes devaient se réaliser lorsque le duc d'Orléans et le duc de Bretagne crurent le moment venu d'entrer en action et d'enlever Charles VIII à la tutelle de sa sœur; leur courroux fut grand en apprenant qu'ils ne devaient plus compter sur celui-là même avec qui ils avaient fait alliance par l'intermédiaire de Balue et que Louis d'Orléans considérait depuis longtemps comme son complice, sur le duc de Bourbon[5]. Mais le vieux connétable n'avait pas été seul à se rapprocher de Madame; le cardinal le suivit, si même il ne lui donna pas l'exemple. Les immenses faveurs dont nous voyons Balue désormais comblé nous porteraient à le supposer, car elles ne s'expliquent que si elles ont été le prix d'un grand service. C'est à Montargis, où Madame de Beaujeu avait dû mettre son frère à l'abri, que nous le retrouvons le 2 octobre; en une seule séance le

---

1. Pélicier, p. 245.
2. Bernier, *Journal du Conseil*, p. 75.
3. Bernier, *Ibid.*, p. 77.
4. Voyez la lettre de Robert Gaguin, déjà citée : «... Timent plerique car« dinalis mores, et ne in gratiam veniat eorum qui regis tutelam gerunt. »
5. Fragment de l'interrogatoire de Pierre Landais, cité par M. Pélicier, p. 87, n. 1. — Voyez les lettres du duc d'Orléans, citées par l'éditeur de La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 344, col. 2.

Conseil du roi pourvoit à la restitution des biens de Balue confisqués sous Louis XI, évoque au Grand-Conseil le procès pendant contre Auger de Brie au sujet de l'évêché d'Angers[1], met le cardinal à la tête de l'ambassade chargée d'aller porter au nouveau pape l'obédience filiale, ambassade déjà nommée du vivant de Sixte IV et dont les instructions avaient été rédigées dès le 21 juillet 1484[2]; enfin, malgré l'intérêt qu'avaient les Beaujeu à ménager le Parlement qui se montra toujours fidèle à leur cause, on accorda l'entrée au Conseil à celui que les magistrats parisiens avaient si ardemment combattu, et cela « pour réparation lui estre faicte de son honneur et à ce qu'il lui fut « derrenièrement fait à Paris[3]. » Balue, devenu agent de Charles VIII, se souvint pourtant qu'il avait jadis reçu du pape la mission d'aller en Flandre et en Allemagne; mais cette mission eût été difficilement conciliable avec ses nouveaux devoirs, et il suffit d'un simple avis du Conseil pour l'y faire renoncer[4]. C'était, on l'avouera, une étrange manière d'entendre ses obligations de légat; elle était cependant conforme aux façons d'agir du cardinal depuis son entrée en France.

Un semblable dévouement méritait une récompense encore plus haute; au titre temporaire d'ambassadeur vint s'ajouter le titre perpétuel de « procureur, directeur et entremetteur des affaires du Roy en « court de Romme. » A ce titre était jointe, outre deux mille livres de frais de voyage, une pension de trois mille livres qui devait durer jusqu'à ce que le titulaire fût pourvu de bénéfices français produisant un revenu équivalent[5]. Le 5 février 1485, Balue, tout chargé d'honneurs par le souverain de son pays, rentrait presque triomphalement à Rome où de nouvelles distinctions l'attendaient[6].

La passion dominante du cardinal d'Angers, c'était d'être mêlé aux grandes affaires politiques; bien qu'il prît fort au sérieux les fonctions dont l'avait chargé le roi de France, bien que toute velléité d'inter-

---

1. Voyez aussi la séance du Conseil du 4 novembre 1484. Bernier, p. 149.

2. Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, I, 365.

3. Séance du Conseil du 2 octobre 1484. Bernier, p. 115.

4. « Item. A semblé que, si ledit cardinal veult faire le voyage qu'il dit que « notre dit Saint Père lui a mandé faire tant en Flandres pour la pacifficacion du duc Maximilien et des Flamens, touchant la manburnye et gouvernement que ledit duc maintient à lui appartenir de la personne de Monseigneur le duc Philippe, son filz, que en Alemaigne pour l'ellection du « Saint-Empire, que faire le peult; mais qu'il ne doit point contraindre les « Flamens à tenir ledit appoinctement par censures ne fulminacions. Touteffois ledit voyage semble fort long, actendu qu'il doit porter ladite obéissance filialle. » Bernier, *ibid.*

5. Séances du Conseil du 10 et du 22 octobre 1484. Bernier, pp. 127 et 139.

6. *Diarium Burchardi*, éd. Thuasne, I, 138.

vention française en Italie fût désormais ardemment soutenue par lui, le désir de se donner de l'importance l'amenait en même temps à se vanter de je ne sais quelle influence sur Maximilien et à ménager les partis souvent les plus opposés[1]. Pour cet homme que nous avons vu, lors de sa légation en France, servir successivement les intérêts du pape, puis ceux des princes ligués contre Madame, enfin ceux des Beaujeu, il semble que l'objet d'une négociation importât assez peu; le principal, c'était d'y avoir part. Ce genre de vanité l'emportait même sur les rancunes personnelles de Balue. On ne se douterait guère, en lisant la lettre suivante, qu'elle a été écrite au Parlement qui, par ses sévères mesures, avait forcé le signataire à s'enfuir de Paris trois ans auparavant.

Mes Seigneurs, je me recommande à vous tant espécialement comme je puis, et veulez savoir que j'ay esté adverti comment vous avez ordonné que je deusse faire révoquer certains briefz que notre Saint Père a piéçà escrips au chapitre et au clergé et peuple de la cité et diocèse d'Authun, pource qu'on disoit que lesdits briefz contenoient quelque chose contre les ordonnances roiaulx, etc. Messeigneurs, je n'ay pas mémoire à présent que contenoient lesdits briefs, car l'on ne m'en a point envoié le double; touteffoiz, selon mon advis, ilz ne contenoient que bonnes exortacions en ma faveur, et narrativement disoit le pape que la Sanctité de bonne mémoire pape Sixte avoit excommunié missire (*sic*) Anthoine de Chalons du temps de feu monseigneur le cardinal de Mascon. Et quant à ma part je ne procédé jamais ne ne plaidoie ailleurs contre ledit de Challons que à Paris et davant les vicaires de Monseigneur le cardinal de Lion. Néantmoins pour obéir à la court et satisfaire à l'ordonnance d'icelle j'ay impétré de notre Saint Père et la révocacion desdits briefs et absolucion dudit missire (*sic*) Anthoine selon que j'ay esté adverty que c'estoit votre ordonnance et vous envoie présentement ledit brief de notre Saint Père déclaratif de ladite révocacion et absolucion.

J'ay esté de la court et de mon povoir l'aye tousjours honorée, révérée et servye comment sceivent ceulx qui y estoient de mon temps et entre aultres maistre Guillaume Cerizay. Et depuis que je suis par deça, j'ay tousjours porté et soubstenu les ordonnances de la court et fait touz les plaisirs qu'il m'a esté possible aux particuliers d'icelle et feray tousjours de très bon cuer.

Je vous supplie, messeigneurs, tousjours me tenir pour votre bon frère et amy et pour bon serviteur et subgect du Roy et vous plaise avoir moy et mes affaires en bonne justice pour recommandez, et me commander ce qu'il vous plaira pour l'acomplir de tout mon povoir au plaisir de Notre Seigneur qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Romme, le xxii[e] jour de novembre.

Le tout vostre frère et serviteur,
JEHAN, cardinal d'Angiers[2].

1. Buser, pp. 270 et 276.
2. Signature autographe.

Au dos : A mes très honnourés seigneurs messeigneurs tenans la court de Parlement. A Paris.

Recepta ix. Januarii M° CCCC° oct°. vij°[1].

Cette lettre est de nature à jeter quelque lumière sur les démêlés restés assez obscurs auxquels donna lieu la succession de l'évêque d'Autun, Jean Rolin[2]. N'est-il pas d'ailleurs piquant de voir l'ancien destructeur de la Pragmatique obtenir lui-même du pape la révocation des brefs favorables à sa cause? C'était, il est vrai, le meilleur moyen de se concilier la bienveillance du Parlement; quant à celle du roi et de sa sœur, elle lui était entièrement acquise. Les lettres qu'ils écrivirent au Parlement deux ans plus tard pour lui recommander de nouveau l'affaire du cardinal, qui n'était pas encore jugée, ne laissent point de doute à cet égard. Madame de Beaujeu, en rappelant la lettre du roi, lettre dans laquelle Charles VIII parlait « des « bons et agréables services que ledit cardinal nous fait chacun jour, » intercède, elle aussi, en faveur de Balue « pour ce que, dit-elle, je luy « vouldroye bien faire plaisir[3]. » Nous voilà bien loin du temps où le légat de Sixte IV se voyait refuser l'entrée de sa patrie.

Il n'est pas douteux que par sa turbulente activité, par ses encouragements et ses excitations trop bien accueillis, le cardinal eût été l'un des plus utiles auxiliaires d'Étienne de Vesc, lorsque celui-ci s'efforça de faire briller aux yeux du jeune roi ces « fumées et gloires « d'Italie » dont parle Commynes[4]. Quand la pacification du royaume de France eut fait passer la conquête de Naples de l'ordre des chimères dans celui des entreprises possibles, Balue aurait assurément joué un rôle principal dans les négociations et les intrigues qui la rendirent réalisable; mais la mort vint le surprendre à Ancône en novembre 1491. Comme si le destin ne l'eût fait disparaître que pour mettre sans partage le sort de l'entreprise aux mains d'un politique plus puissant, Charles VIII signait quelques jours après, le 1er décembre, les lettres de créance des ambassadeurs chargés de renouveler avec

---

1. Arch. nat., X1a 9319, fol. 23.

2. Voyez *Gallia Christiana*, IV, 420-421.

3. Lettres de Charles VIII du 28 juillet et du 6 décembre 1489. (Arch. nat., X1a 9319, fol. 195, et 9320, fol. 31.) — Lettre de Madame de Beaujeu, du 7 décembre 1489 (X1a 9320, fol. 32). — La dame de Beaujeu ne parvenait pas à réhabiliter Balue, même dans l'esprit de ceux qui cherchaient à lui plaire. Voyez la mordante épigramme contenue dans la strophe LXII de l'*Ainsnée fille de Fortune*, poème fait à la louange d'Anne, au commencement de 1489 et publié par Lancelot (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, VIII, 591).

4. Voy. *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1879, p. 320-321. Notice sur Étienne de Vesc, par M. A. de Boislisle.

Galéaz Marie Sforza l'ancienne ligue qui avait existé entre Louis XI et François Sforza[1], ligue qui devait être la consécration du récent rapprochement entre la France et Milan et livrer le roi à la dangereuse influence de Ludovic le More.

H.-François Delaborde.

LE JEU DE PAUME DES MESTAYERS

ET L'ILLUSTRE THÉATRE.

J'ai dit, dans mon étude sur le *Jeu de Paume des Mestayers* (Paris, Lemerre, 1883, in-8°), que ce premier théâtre de Molière subsistait encore dans sa forme intégrale en 1818 et n'avait été démoli que postérieurement à cette dernière date.

Des renseignements complémentaires d'un vif intérêt viennent de me parvenir.

Le propriétaire du jeu de paume était, depuis le 10 juillet 1813 (acte chez Oudinot, notaire à Paris), M. Charles Le Cœur, entrepreneur de menuiserie, qui est aujourd'hui représenté : 1° par M. Charles Le Cœur, fondateur et conservateur du Musée de Pau ; 2° par son petit-fils (fils de son fils aîné), M. Charles Le Cœur, architecte du gouvernement.

Le vénérable conservateur du Musée de Pau a bien voulu rappeler pour moi ses souvenirs. En voici le résumé :

Ce fut seulement en 1830 que la moitié du jeu de paume du côté de la rue de Seine fut démolie. M. Charles Le Cœur, encore élève de l'École des Beaux-Arts, fut chargé par son père, comme premier essai de ses talents d'architecte, des travaux de démolition du jeu de paume et de la construction, sur une partie de son emplacement, de la maison qui porte le n° 13 sur la rue de Seine.

Particularité curieuse, les solives du premier plancher furent enlevées le 28 juillet 1830, pour servir à la construction des barricades, et ne rentrèrent pas toutes au chantier.

Quant à la deuxième partie du jeu de paume, côté de la rue Mazarine, elle était encore debout en 1843, lorsque, par suite du décès de M. Charles Le Cœur père, la propriété fut licitée, puis adjugée à la famille Boyveau.

Pendant les dernières années de son existence, l'Illustre Théâtre avait pu, grâce à sa grande hauteur et à l'établissement d'un plancher, emmagasiner, de ce même côté de la rue Mazarine, les décors du théâtre

---

1. Bibl. nat., ms. lat. 10133, fol. 473 r°.

du Vaudeville. « Ce fait curieux, » m'écrit M. Charles Le Cœur, « est « d'autant plus présent à ma mémoire que les billets du Vaudeville « stipulés dans le bail, et dont nous profitions parfois, me donnèrent le « goût du théâtre, et que mon frère et moi, avec quelques petits cama-« rades, nous nous amusions, deux siècles après Molière, à improviser « de petites pièces au milieu de décors que leur légèreté permettait à « nos mains d'enfants de disposer suivant les indications de notre « directeur, qui était mon frère aîné, Joseph Le Cœur. »

Les plans du jeu de paume, dans son intégrité première, existaient encore en 1830. Comment disparurent-ils? C'est ce que va nous apprendre un court aperçu biographique sur M. Charles Le Cœur.

Il y a cinquante-quatre ans de cela, la santé du jeune architecte donna de grandes inquiétudes; les médecins le déclarèrent poitrinaire, et l'envoyèrent à Nice, voyage alors bien lointain. Cette prescription de la Faculté fut considérée par tous, et par M. Charles Le Cœur lui-même, comme un arrêt de mort. Il partit après avoir fait ses adieux aux siens, et, renonçant à toute espérance, il brûla de ses propres mains, dans son jardin de la rue de Longchamps, les plans qu'il possédait, entre autres ceux des grands ateliers de la lithographie Lemercier qu'il avait construits au n° 55 de la rue de Seine (autre propriété de la famille Le Cœur). Dans cet autodafé périrent les plans du jeu de paume des Mestayers et de l'Illustre Théâtre.

Cependant, M. Le Cœur s'était senti revivre sous les tièdes brises de la Méditerranée ; de Nice, il alla s'établir à Pau, s'y trouva bien, s'y fixa vers 1843, et, par reconnaissance envers sa ville d'adoption, il y fonda avec succès une société des Amis des Arts; cette société, à son tour, a créé un musée aujourd'hui reconnu par l'État, et dont M. Charles Le Cœur est depuis vingt ans conservateur *ad honores*.

M. Le Cœur, bientôt octogénaire, quoique condamné il y a plus d'un demi-siècle, aurait, plus que personne, le droit de répéter, en songeant à ses doctes juges, ce vers de comédie :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Auguste Vitu.

ÉTAT DES LIVRES ET MANUSCRITS DE JEAN RACINE

REMIS A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI EN 1756.

On sait qu'en 1756 Louis Racine remit à la Bibliothèque du Roi tous les papiers de son père qu'il avait pu réunir : lettres, mémoires historiques, extraits d'auteurs de l'antiquité et livres annotés. L'éditeur des *Œuvres de J. Racine*, dans la collection des *Grands écrivains de la France*, a donné dans les tomes V, VI et VII de cette édition d'excellentes notices sur toutes

ces reliques de notre grand poète. Mais il ne semble pas que M. P. Mesnard ait connu l'état des livres et manuscrits de Racine remis par son fils à la Bibliothèque du Roi, dont nous donnons plus loin le texte. Cet état écrit tout entier de la main de Louis Racine est aujourd'hui relié en tête du premier volume du recueil des papiers de Racine, qui forment les manuscrits 12886-12891 du fonds français à la Bibliothèque nationale[1].

LIVRES NOTEZ PAR JEAN RACINE[2].

1. Vies grecques de Plutarque. Florence, 1517, in-fol.; exemplaire sur lequel Jean Racine étudioit à Port-Royal en 1655 et écrivoit ses notes.

2. Morales grecques de Plutarque. Basle, 1574, in-fol., dont il faisoit le même usage dans le même temps.

3. Morales grecques d'Aristote. Parisiis, apud Morellum, 1560, in-4°, avec pareilles notes.

4. Platon, grec. Basle, in-fol., avec pareilles notes[3].

5. Quelques traités grecs de Platon, petit in-fol., avec quelques notes à la marge.

6. Iliade grecque. Parisiis, apud Turnebum, 1554, avec plusieurs notes à la marge.

7. Euripide grec. Alde, in-8°, 2 vol., noté sur deux tragédies.

8. Sophocle, même édition, noté sur 3 tragédies.

9. Sophocle. Typis Regiis, apud Turnebum, in-4°, noté sur 2 tragédies[4].

10. Veterum comicorum sententiæ, gr.-lat. Parisiis, apud Morellum, plusieurs notes à la marge[5].

---

1. Une autre *Notice des manuscrits du grand Racine* a été reliée dans le même volume à la suite de cet état; c'est une note de classement du commencement de ce siècle, dont une copie se trouve aussi à la fin du manuscrit 160 des Nouv. acq. fr. Sur cette collection des papiers de Racine, on peut consulter le *Dictionnaire des autographes volés* de MM. Lalanne et Bordier, p. 218-235.

2. On lit en marge de cet état : « Ces manuscripts ou imprimés avec des notes ont été remis à la Bibliothèque du Roy par M. Racine, fils du grand Racine, le 15 mars 1756. Sallier. »

3. Édition de 1534; aujourd'hui au Département des manuscrits, Supplément grec, n° 23.

4. C'est l'édition de Sophocle de 1553; les deux tragédies sont l'Ajax et l'Electre. On peut voir ce volume exposé dans la galerie Mazarine, vitrine IV, n° 374.

5. La seconde liste, en tête du ms. fr. 12886, de même que celle du ms. 160 des Nouv. acq. fr., porte sous le n° 11, entre les n°s 10 et 11 de la note de Louis Racine, l'article suivant :

« 11. Victorii commentarius in poeticam Aristotelis; quelques endroits traduits par lui à la marge. »

11. Traité sur l'orthographe françoise, imprimé par l'Académie, noté à la page 7.

MANUSCRITS.

1. Extraits écrits par Jean Racine des auteurs latins qu'il lisoit à Port-Royal, en 1656, âgé de 14 à 15 ans[1].

2. Pareils extraits grecs de saint Basile[2].

3. Quelques ouvrages faits par lui dans le même temps; on y trouve la traduction de la vie de Diogène, par Diogène Laërce[3].

4. Traduction d'une partie du Banquet de Platon et de quelques morceaux de la République.

5. Remarques du même sur Virgile[4].

6. Remarques du même sur l'Odyssée[5].

7. Remarques du même sur quelques phrases de Vaugelas dans son Quinte-Curce[6].

8. Traité sur les traductions, composé et écrit par M. Le Maistre.

9. Projet du premier acte de l'Iphigénie en Tauride (la scène retranchée de Britannicus), et un discours à l'Académie; le tout écrit de la main de J. Racine[7].

10. Extrait écrit par lui du traité de Lucien *sur la manière d'écrire l'histoire*[8].

11. Extrait écrit par lui du livre de M. Huet: *Quæstiones Alnetanæ*[9].

12. Quelques remarques écrites par lui dans le temps apparemment qu'il composoit son Athalie; on y trouve que, si l'équivoque du grand prestre est attaquée, on la justifiera par le passage de l'évangile: *Solvite templum hoc*, *etc.*[10].

13. Fragments historiques, qu'il recueilloit par rapport à l'histoire du Roi, et dont plusieurs ont été imprimés avec les mémoires de sa vie[11].

---

1. Bibliothèque nationale, ms. français 12888, extraits de Tacite et Quintilien.

2. Ms. français 12889.

3. Ms. français 12887, fol. 2-19.

4. Ms. français 12890, remarques sur Virgile, Horace, Pline, Cicéron, Pindare.

5. Ms. français 12891.

6. Ms. français 12887, fol. 84-87.

7. *Ibid.*, fol. 95-100.

8. *Ibid.*, fol. 21-29.

9. *Ibid.*, fol. 79-82.

10. *Ibid.*, fol. 89-92.

11. *Ibid.*, fol. 157-234.

14. Ses deux testaments écrits et signés par lui, l'un le 29 octobre 1685, l'autre du 10 octobre 1698[1].

15. Mémoires écrits par lui sur les affaires temporelles de Port-Royal; on y trouve l'épitaphe de Mlle de Vertus et la préface qu'il destinoit à ses deux lettres contre Port-Royal, mais qu'il n'a jamais fait imprimer[2].

16. Ce qui s'est trouvé après sa mort de la deuxième partie de l'histoire de Port-Royal; le tout écrit de sa main, excepté les petits feuillets 1, 2, 3 et 4 écrits de la main de Boileau[3].

17. Billet écrit à lui par M. Lemaître et 5 lettres de M. Arnaud[4].

18. Les lettres originales de Racine : celles de sa jeunesse, celles écrites à Boileau, avec les réponses, celles écrites à son fils aîné, une copie écrite et signée de lui de la lettre qu'il écrivit à Mme de Maintenon et qui n'est rapportée qu'en partie à la fin des mémoires de sa vie[5].

UNE MANUFACTURE DE BAS DE SOIE A PARIS EN 1664[6].

Communication de M. Germain Bapst.

I.

Edit portant que la manufacture des bas de soye, façon d'Angleterre, establie en France par le sieur Hindret, sera réduitte en maîtrise en prenant par ses apprentifs en icelle des lettres émannées de luy. (Juillet 1664.)

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

Les roys nos prédécesseurs ayant tousjours considéré l'establissement des manufactures dans ce royaume comme l'unique moyen d'y maintenir le commerce et le rendre plus abondant qu'aucuns de ceux de l'Europe, tant à cause de la scituation (*sic*) auantageuse où il se trouve par les mers qui l'environnent de touttes parts et par le nombre des fleuves qui l'arrosent, que par l'industrie particulière de ses habi-

---

1. Ms. français 12886, fol. 269-271.
2. Ms. français 12887, fol. 104-123.
3. *Ibid.*, fol. 125-155; il y a six pages (fol. 138-140) de la main de Boileau.
4. Ms. français 12886, fol. 273-280.
5. *Ibid.*, fol. 1-267.
6. Les deux pièces publiées ci-dessous sont conservées aux Archives nationales sous la cote O1* 278.

tans en sorte que pour les y convier, d'autant plus ils leurs auroient concédés des privilèges authentiques pour en faciliter l'establissement, et décoré les Inventeurs et les Instituteurs d'icelles du tiltre et qualité de noble, mesme leurs ont donné des pensions et des deniers considérables pour les obliger plus estroitement à maintenir leurs établissements, aussi Henry Le Grand de glorieuse mémoire voulut bien faire un semblable traitement aux s^rs Comans et Laplanche qui establirent sous son règne la manufacture des tapisseries de Flandre, non seulement en leurs accordant les privilèges cy-devant déclarés, mais encore les augmenta de plusieurs autres, dont nous connoissons aujourd'huy les avantages qui en sont provenus ainsy que de ceux que nous avons accordé et que nous accordons tous les jours à nos sujets pour les mesmes fins : ce qui nous auroit meu en l'année mil six cent cinquante-six, au mois de janvier, de donner nos lettres pattentes au sieur Jean Hindret, bourgeois de nostre bonne ville de Paris, portant permission d'y establir, et dans les autres villes et lieux de nostre Royaume, des manufactures de touttes sortes de camisolles, calsons, bas canons, et gans de soye, fil laine et cotton, ainsy qu'ils se fabriquent en celuy d'Angleterre ; lesquelles lettres furent registrées en nostre cour de Parlement après avoir pris l'advis de nostre Lieutenant civil, preuôt des marchands, requisition de nostre procureur au Chastelet de Paris et l'approbation des eschevins et de douze notables bourgeois de notred. ville, cependant ledit Hindret a fait l'establissement de laditte manufacture en nostre chasteau de Madrid, avec un progrès si heureux qu'il y a lieu d'espérer que la pluspart des marchandises de cette nature qui venoient d'Angleterre dyminuront beaucoup de leur prix ordinaire de sorte que s'il pouvoit continuer avec le mesme succès, nos sujets pouroient se passer dans peu de temps d'en faire venir davantage de ce pays là, et ne seroient plus nécessités d'y transporter l'or et l'argent de ce royaume, outre que ces choses subsistant ils pouroient obliger les estrangers de s'en fournir en France, pour la commodité qu'ont nosdits sujets de faire venir leurs soyes du Leuant avec bien plus de facilités et à meilleur compte que les habitans des pays du Nord, qui ne sçauroient se dispenser de passer plusieurs mers et de courir une infinitées de risques, dont les nostres sont à couverts par le peu de trajet qu'ils ont à faire de la Méditerannée, mais voyant ledit Hindret que la pluspart des apprentifs qu'il a formés à cette manufacture luy sont tous les jours desbauchés par aucuns particuliers qui s'immiscent à cachette de contrefaire lesdits ouvrages au préjudice de son privilège ; mesme dans la pensée qu'ont ces apprentifs de ce qu'après auoir travaillés un long temps chez luy, ils ne voyent pas de resource pour pouvoir continuer ailleurs les mesmes ouvrages en qualité de compagnon ny prétendre à aucunne maîtrise ny en aiant encore point d'establie ; qu'ainsy ce désordre ayant lieu il se veroit sans doute forcé

d'abandonner un establissement si louable, à moins qu'il ne nous plust luy pourvoir de quelques moyens proportionnés à l'utilité qu'en reçoit cet estat et d'y estre maintenu en luy faisant un traitement aussy fauorable qu'à ceux de nos sujets qui ont fait de pareils establissements. A ces causes après nous estre fait représenter en nostre conseil nos lettres pattentes du mois de janvier mil six cens cinquante-six, arrest de vérification d'icelles en nostre cour de Parlement de Paris, portant permission audit Hindret de faire l'establissement de ladite manufacture de camisolles, bas, canons et autres ouvrages en l'étendue de notre royaume cy attachées sous le contre scel de nostre chancellerie. Sçavoir faisons que sur la délibération prise en nostre conseil où estoient la reine nostre très honorée dame et mère ; nostre très cher et très amé frère unique, le duc d'Orléans, nostre très cher et très amé cousin le prince de Condé, plusieurs princes grands et notables personnages de nostredit conseil de l'advis d'iceluy et de nostre certaine science, pleine puissance et authorité royalle. Avons en confirmant nosdites lettres et en considération dudit establissement permis et permettons audit Hindret, ses hoirs successeurs et ayant cause de faire et tenir dorénavant ladite manufacture de touttes sortes de camisolles, calçons, bas, canons, et chaussons, gans et autres ouvrages de soye, fil, laine et cotton de toutes sortes de fillage pour employer sur le mestier ainsi qu'ils se fabriquent en Angleterre.

Et pour donner moyen audit Hindret de soutenir cet establissement, d'en estendre la manufacture par tout nostre royaume et d'obliger d'autant plus ses apprentifs à s'y attacher avec application, nous avons audit Hindret et ses ayant cause concédé, donné et octroyé, concédons, donnons et octroyons par ces présentes la faculté de donner des lettres de maîtrise en ladite manufacture émanées de luy seul, comme instituteur d'icelle à tous ceux desdits apprentifs qu'ils auront travaillé chez luy l'espace de cinq années au moins entières et consécutives, et qu'ils voudront aspirer à ladite manufacture en payant par eux audit Hindret la somme de quatre cens livres dont luy avons fait et faisons don pour luy tenir lieu de partie du remboursement des grands frais qui luy a convenu faire depuis plusieurs années pour parvenir à cet establissement pour jouir par lesdits apprentifs en vertu des lettres dudit Hindret faisant mention de leur bonne vie, mœurs et capacité et du temps qu'ils auront demeurés chez luy et après avoir presté le serment en tel cas requis et accoustumé pardevant nostre procureur au Chastelet de Paris, et autres nos procureurs et juges royaux des autres villes, jouir par eux dudit droit de maîtrise, franchise, et privilège, vendre et débiter leurs ouvrages tant en gros qu'en destail, pleinement, paisiblement et perpétuellement dans toutes villes et places de commerce qu'ils aviseront bon estre et tout ainsi qu'en usent et jouissent les autres corps de marchands et mestiers des lieux, où ils s'establiront

sans que pour ce ils soyent tenus prendre de nous aucunnes lettres de matricules, ny de nous payer aucuns deniers ni finances dont en tant que besoin nous les avons dispensés et deschargés.

Et comme l'un des principaux moyens de rendre cette manufacture considérable consiste au nombre de personnes qui y peuvent travailler, nous permettons aud. Hindret de prendre tel quantité d'enfans qu'il jugera nécessaire, lesquelles néantmoins il fera obliger pardevant notaire à fin que lorsque le temps de leur apprentissage sera expiré il puisse leurs quittancé ledit brevet, pour pouvoir par eux en vertu d'iceluy aspirer à ladite maîtrise si bon leurs semblent, ou travailler chez ses maîtres du mestier en qualité de compagnon.

Et désirant faire connoître à tous nos sujets combien nous avons agréable ledit establissement, nous avons permis et permettons audit Hindret de recevoir tous les ans dix enfants des pauvres familles de nostredite ville de Paris, et dix autres qui seront tirés des hospitaux pour les instruire en ladite manufacture, pour chacun desquels vingt enfans nous voulons estre payés par le trésorier de nostre espargne sur les certifficats du surintendant des bastiments et manufactures de France et sur les quittances dudit Hindret mis au pied d'iceux la somme de cinquante livres par chacun an pour leur nouriture et apprentissage pendant six années, et seront lesdits enfans reçeus à dite maîtrise après ledit temps expiré en rapportant leur brevet d'apprentissage, quittancé dudit Hindret, et luy payant pour leurs lettres de maîtrises comme les fils de maîtres la somme de deux cens livres.

Et d'autant qu'ils se pouroit commettre de l'abus par le nombre des apprentifs que les maîtres pourveus par ledit Hindret fairoient nous voulons et entendons qu'ils n'en puissent tenir plus d'un ou deux à la fois à peine de cinq cens livres d'amende, mais seulement reprendre deux autres dans la dernière année que les premiers devront finir leur apprentissage, lesquels apprentifs pouront de même parvenir à la maîtrise en prenant les lettres dudit Hindret au mesme prix que les autres.

Ne pouront néantmoins les apprentifs aspirants à ladite maîtrise y estre receus qu'au préalable leur brevet d'entrée et de sortie de chès leurs maîtres n'ayent été visé par ledit Hindret à peine d'estre descheus de la maîtrise.

Pareillement poura ledit Hindret, outre ces compagnons ordinaires, en faire venir tel nombre qu'il avisera d'Angleterre et des autres pays estrangers pour travailler a ladite manufacture et pour instruire les autres apprentifs, lesquels compagnons après auoir demeurés chez luy l'espace de cinq années pouront sur le certificat dudit Hindret se pourvoir par devers nous pour l'obtention de nos lettres de naturalité,

lesquels compagnons estrangers seront aussy receus à la maîtrise au mesme condition que les naturels françois.

Voulons aussy que les fils de maîtres puissent être reçeus à ladite maîtrise après touttefois qu'ils auront travaillés deux ans dans la boutique de leur père et qu'ils auront payés audit Hindret pour lesdittes lettres la somme de deux cens livres seulement sans qu'ils soyent obligés non plus que les autres apprentifs à faire aucuns chefs-d'œuvre ny payer de bienvenue ny autre menue dépence pratiquée par les autres corps d'arts et mestiers.

Ne pouront non plus lesdits maîtres associer avec eux aucunnes autres personnes que les maîtres de leur art et mestier directement ou indirectement à peine de cinq cens liures d'amende; mais pouront bien élire des jurés de leur corps afin de faire garder les statuts de ladite manufacture et maîtrise observant tousjours de reconnoître ledit Hindret comme l'instituteur et directeur d'icelle.

Et pour empescher que qui que ce soit autres que ledits maîtres pourveus que ledit Hindret ne s'immisent indirectement dans ladite manufacture, deffendons à tous gouuerneurs, capitaines et concierges de nos maisons royalles, de celles de princes et grands seigneurs, collèges et autres lieux privilégiés, de leur donner aucun logement ny de les réfugier en façon quelconque pour les y faire travailler à peine de deux mille livres d'amende.

Et s'il arrivoit qu'aucuns des maîtres pourveus par ledit Hindret n'eussent le moyen de faire construire les mestiers servants à ladite manufacture à cause de la dépense notable qu'il convient faire pour cela ; nous enjoignons audit Hindret de leur en vendre ou louer à prix raisonnable le nombre qui leur en faudra, deffendons à cette fin à touttes sortes de personnes et d'artisans d'en faire ny faire faire, d'en vendre ny d'en louer ny mesme d'en tenir chez eux à peine de confiscation d'iceux et quinze livres d'amende.

Deffendons à tous jurés et sindics des autres arts et mestiers mesme et aux gardes des corps des marchands de troubler ny empescher ledit Hindret dans la continuation dudit establissement et de faire aucunne visitte chez les maîtres par luy pourveus et establis tant en nos villes de Paris, Lyon, qu'autres villes et places de commerce de ce royaume où ils veront bon estre à peine par les contrevenants de trois mille livres d'amende et de tous dépens, domages et intérests.

Cassons et revoquons tous brevets de don et de permission que nous aurons pu donner pour la mesme manufacture ou que l'on auroit surpris de nous au préjudice du privilège que nous en avons donné audit Hindret par nos lettres pattentes du mois de janvier 1656.

Permettons en outre audit Hindret ses hoirs et successeurs qui maintiendront ladite manufacture de tenir les lieux qu'ils occupent à

présent dans notre château de Madrid où il a commencé d'en faire l'establissement sans qu'ils en puissent sortir que nous ne leur ayons au préalable donné un autre logement aussy commode et aussy spacieux que celui-là pour y continuer ladite manufacture.

Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre cour de Parlement à Paris et à nostre aussi amé et féal conseiller en nos conseils le s[r] Seguier, prevost dudit lieu, ou son lieutenant civil et autres nos cours et juges qu'il appartiendra que ces présentes nos lettres y ayent chacun en droit soy à registrer de point en point selon leur forme et teneur et du contenu en icelle faire jouir et user ledit Hindret, ses enfans, ou hoirs ayant cause pleinement et paisiblement sans soufrir qui luy soit fait ou donné aucun trouble, ou empêchement au contraire, commendons au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour l'entierre exécution des présentes tous commendements, saisies, constraintes et autres actes et exploits de justice requis et nécessaires sans qu'il soit besoin d'aucuns congés, permission, ny pareatis, non obstant clameur de Haro, Charte Normande, prise à partie, oppositions, appellations, et lettres à ce contraire ausquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y contenues, nous avons dérogez et dérogeons par cesdittes présentes aux coppies desquelles collationnées par l'un des nos amez et feaux conseillers et secrétaires voulons que foy soit adjoustée comme à l'original. Car tel est nostre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours nous avons à cesdites présentes fait mettre nostre scel, sauf en ce autre chose nostre droit et l'autruy en tout.

Donné à Fontainebleau, au mois de juillet, l'an de grâce mil six cens soixante quatre, et de nostre règne le vingt deux.

Signé : Louis, et à cotté, *Visa*, Séguier. Et plus [bas] : *par le Roy*, De Guenegaud. *Veu au Conseil*, Colbert.

II.

Lettres patentes de juillet 1656 permettant aux s[rs] Jean Hindret et Léonard Blaise d'établir à Paris ou autre lieu du Royaume une manufacture pour y faire sur des mestiers toutes sortes de camisoles, callesons, bas, canons, chaussons et tous autres ouvrages de soye, fil, laine, cotton et autres filages, avec privilège pour 15 années.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Nauarre, à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien amez, Jean Hindret et Léonard Blaise, nous ont fait dire et remontrer que pour l'utilité publique, et le bien de la France, ils auroient dessein d'establir, en nostre bonne ville, ou faubourg de Paris ou austres lieux de nostre royaume, une manufacture pour y faire sur des mestiers, toutes sortes

de camisoles, callesons, bas, canons, chausons et touts autres ouvrages de soye, fil, laine, cotton et austres filages, propres à employer sur le mestier en la manière qu'ils se font aux pays estrangers, mais comme il leur convient faire beaucoup de dépence pour ledit establissement, ils craindroient que quelqu'austres, par envie, jalousie, ou autrement, pour les frustrer du profit qu'ils y prétendroient faire, sur le grand débit seulement, n'en voulussent aussi establir de semblables, ce qui tourneroit à une grande perte, et à la ruine entière desdits exposans, s'ils n'avoient sur ce nos lettres nécessaires, à ces causes désirant le bien et l'utilité de nos sujets, et pour gratiffier et favorablement traiter lesdits Hindret et Blaise, de nostre grâce spéciale plaine puissance et authorité royalle, nous leur avons permis, accordé et octroyé, permettons, accordons et octroyons par ces présentes, signées de nostre main, de faire l'établissement de ladite manufacture, pour y faire sur lesd. mestiers toutes sortes de camisoles, callesons, bas canons, chausons et austres ouvrages de soye, fil, laine, cotton et austres filages, propres à employer sur lesdits mestiers, en telle place de nostre bonne ville de Paris ou austres lieux de nostre Royaume, qu'ils verront leur estre plus commodes, avec deffences a tous nos subjects, de quelque estat, qualité ou conditions qu'ils soient, d'entreprendre de faire faire ou monter aucun mestier semblable, ny faire faire sur iceux aucuns desdits ouvrages sur nommez en toute l'étendue de nostredit Royaume, sy ce n'est du consentement desdits Hindret et Blaise ou de ceux qui auroient droit ou pouvoir d'eux, à peine de trente mille livres d'amande aplicable un tiers à nous, un tiers à l'hostel Dieu de Paris, et l'autre tiers ausdits exposans, confiscation desdits mestiers et de tous les ouvrages qui y seroient faits et de tous dépens, dommages et intérêts, sans néanmoins que ledit privilège par nous ainsy accordé et octroyé ausdits Hindret et Blaise puisse en aucune manière empescher la liberté aux marchands ou négotians dans nostredit Royaume, d'aller achepter, faire venir et vendre, desdites ouvrages faites en Angleterre, et aux pays estrangers sy bon leur semble, ny a nul subjets de faire desdits ouvrages au tricotage, comme ils ont acoutumé, mais seulement ils ne pouront faire ausdits mestiers comme il est cy-dessus exposé sans le pouvoir et consentement desdits Hindret et Blaise, ou austres ayant droit ou pouvoir d'eux, sy donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement de Paris qu'ils ayent à faire registrer ces présentes, et du contenu en icelles, faire jouir et user plainement et paisiblement lesdits Hindret et Blaise et ceux ayant droit ou pouvoir d'eux, sans souffrir qu'il leur soit fait, mis ou donné aucun trouble ou empeschement à ce contraire, s'il leur estoit fait, mis ou donné, ils ayent à le faire cesser incontinent et sans délay, commandons au premier nostre huissier ou sergent, sur ce requis faire tous exploits de saisies contraintes

et austres actes requis et nécessaires, pour l'exécution desdites présentes, sans demander autres permissions, et pour ce que de ces présentes, ils pouront avoir à faire en plusieurs endroits, voulons qu'aux copies colationnées par l'un de nos amez et feaux conseillers et secrétaires, foy soit adjoutée comme aux présentes en original et qu'elles soient imprimées, publiées et affichées sy besoin en est, car tel est notre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconque, clameur de Haro, Charte Normande, et austres lettres à ce contraires et à fin que ce soit chose ferme et stables à toujours, nous auons fait mettre nostre scel à cesdites présentes données à Paris au mois de juillet, l'an de grâce mil six cent cinquante six et de notre règne le treizième, signé Louis, sur le reply : de par le Roy, plus bas Guénégaud, avec paraphe, et a costé est écrit : visa, Séguier, et plus bas, registrées, Ory, le Procureur général du Roy, pour estre exécuté et jouir par ledit Hindret impétrant tel effet du contenu en icelles pendant le temps de 15 années à Paris, en Parlement, le 13e may 1659. Signé : du Tillet, avec paraphe.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

19. Beltrami (Luca). — L'hôtel de ville di Parigi et l'architetto Domenico da Cortona. In-8°, 24 pages. Roma, tipografia Bodoniana, 1882.

Estr. dalla *Nuova Antologia*, fasc. XV, del 1 agosto 1882. Curieux renseignements sur ledit architecte. L'auteur est parfaitement au courant des plus récentes publications françaises. H. S.

20. Campardon (Émile). — L'Académie royale de musique au xviiie siècle ; documents inédits, découverts aux Archives nationales. 2 vol. in-8°, t. I, vii-415 p. ; t. II, 415 p. Paris, Berger-Levrault.

21. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance exposés au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, par E. Du Sommerard, de l'Institut. In-8°, xxxiv-702 pages. Paris, à l'hôtel de Cluny.

22. Cosnac (comte Gabriel-Jules de). — Les Richesses du Palais Mazarin. Correspondance inédite de M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre. État inédit des tableaux et des tapisseries de Charles Ier mis en vente au palais de Somerset en 1650. Inventaire inédit dressé après la mort du cardinal Mazarin en 1661. Grand in-8°, vi-436 pages et gravures. Paris, Renouard.

23. Doigneau (E.). — Nemours; temps géologiques, temps préhistoriques, temps historiques. In-8°, 252 pages. Paris, Garcet.

24. Durand (Alph.) et E. Grave. — La Chronique de Mantes, ou histoire de Mantes, depuis le IXe siècle jusqu'à la Révolution. In-8°, VII-597 pages et 9 planches. Mantes, imp. Gillot. 10 fr.

25. Flammermont (Jules). — Le Chancelier Maupeou et les Parlements. In-8°, XXVII-647 pages. Paris, Picard.

26. Inventaire général des richesses d'art de la France, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et avec le concours de l'administration des beaux-arts. Paris, monuments religieux, tome I. Paris, monuments civils, tome I. Province, monuments civils, tome I. Grand in-8°. Paris, Plon et Nourrit.

Monuments civils de Paris :

Histoire et description du Palais de l'Institut, par MM. Guiffrey et Louvrier de Lajolais. — Palais des Archives nationales, par M. J.-J. Guiffrey. — Nouvel Opéra, par M. Charles Nuitter. — Palais-Royal et Théâtre-Français, par M. Wilbrod Chabrol. — L'Arc de Triomphe de l'Étoile, par M. Henry Jouin. — Fontaines publiques de Paris, par M. L. Michaux. — L'Arc de Triomphe du Carrousel, par M. Henry Jouin. — Théâtre de la Gaîté, par M. L. Michaux. — Théâtre du Vaudeville, par M. L. Michaux. — Théâtre du Châtelet, par M. L. Michaux. — Théâtre Lyrique, par M. L. Michaux. — Bibliothèque Mazarine, par MM. Théodore Berrier et Henry Jouin. — Colonne de Juillet, par M. Henry Jouin. — Colonne de la Grande Armée, place Vendôme, par M. Henry Jouin.

Monuments religieux de Paris :

Saint-Jacques la Boucherie, par M. L. Michaux. — Campanile de Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. L. Michaux. — L'église de Saint-Pierre du Gros-Caillou, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Séverin, par M. Jules Goddé. — L'église de Saint-Augustin, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Sainte-Marie-Madeleine, par M. A. Gruyer. — L'église de Saint-Lambert de Vaugirard, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Thomas-d'Aquin, par M. Paul de Saint-Victor. — L'église de Saint-Sulpice, par M. L. Michaux. — L'église de Saint-Merry, par M. L. de Ronchaud. — L'église de Saint-Etienne-du-Mont, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-François-Xavier, par M. L. Michaux. — L'église de la Trinité, par M. L. Michaux. — L'église de Sainte-Marguerite, par M. Paul Mantz. — L'église de Notre-Dame, par M. Queyron. — L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Philippe-du-Roule, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Ambroise, par M. L. Michaux. — L'église Saint-Louis-d'Antin, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Laurent, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Honoré, par M. le comte L. Clément de Ris. — Temple de Panthémont (culte réformé), par M. le comte L. Clément de Ris. — Temple de l'Oratoire, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par M. Guiffrey. — L'église de Sainte-Clotilde, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, par

M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Germain-des-Prés, par M. Paul de Saint-Victor. — L'église de Notre-Dame-de-Grâce de Passy, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, par M. Jules Goddé. — L'église de Saint-Bernard, par M. L. Michaux. — Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, par MM. A. de Lajolais et Jules Guiffrey.

Monuments civils de province :

Bibliothèque de la ville de Versailles, par MM. Jules Guiffrey et Délerot.

27. Lacombe (Paul). — Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802). In-8°, 111 pages. Paris, Poussielgue.

Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris.*

L'élégant volume publié par M. Lacombe est un chapitre détaché d'une *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution,* et l'auteur a pris soin tout d'abord de prévenir qu' « on y rencontrera *seulement* l'indication des écrits imprimés entre 1789 et 1802; c'est un répertoire des documents contemporains des faits auxquels ceux-ci se rapportent. »

La *Bibliographie religieuse de Paris* est divisée en deux parties : 1° (n°s 1-446). Succession chronologique des événements (1789-1802). — 2° (n°s 447-994). Eglises, chapelles, monuments religieux et communautés. Dans la première partie se succèdent chronologiquement les différents écrits pour ou contre l'Eglise pendant la période des États généraux, au sujet de la vente des biens ecclésiastiques, de la constitution civile du clergé, de l'église constitutionnelle et des prêtres réfractaires, enfin ceux qui se rapportent au culte de la Raison, à la Théophilanthropie et au Concordat. La seconde partie suit l'ordre alphabétique des différents monuments et établissements religieux de Paris.

La méthode que M. Lacombe a suivie dans la rédaction de cette bibliographie mérite tous les éloges. L'auteur s'est astreint à voir par lui-même chacun des ouvrages qu'il mentionne et les rares articles qu'il n'a pu tenir en main sont expressément mentionnés comme tels; souvent aussi il a pris soin d'indiquer les cotes sous lesquelles ces ouvrages sont conservés dans les Bibliothèques Nationale, Carnavalet et Saint-Sulpice. Enfin M. Lacombe ne s'est pas contenté de donner une simple nomenclature de titres, il a joint à la plupart des articles de cette bibliographie de courtes et substantielles notices soit pour résoudre un petit problème bibliographique, soit pour donner du contenu d'un ouvrage une idée exacte que le titre ne permettait point de se faire. Une table alphabétique des noms propres et de matières a été ajoutée par l'auteur et facilite singulièrement les recherches. Il reste à souhaiter que M. Lacombe ne s'en tienne pas là et qu'il nous donne bientôt cette *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution,* qu'il nous fait espérer et pour laquelle il est si bien préparé.

H. O.

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 mai 1884.

Présidence de M. Charles JOURDAIN, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Voilà dix ans que notre Société a été fondée, et, si quelque chose peut étonner, c'est assurément que sa fondation n'ait pas une date plus ancienne. Quelle ville, quelle province méritaient mieux que Paris et l'Ile-de-France qu'une compagnie savante se consacrât à étudier leur histoire, à décrire leurs monuments et à les préserver de la destruction dont ils seraient menacés par la main des hommes, souvent plus redoutable pour les vieilles ruines que la main du temps! Paris est le centre autour duquel sont venues se grouper, de siècle en siècle, attirées par un irrésistible courant, les provinces diverses d'origine et de caractère, dont l'union a formé la France; là se sont élevées les écoles, sur les bancs desquelles les enfants de toute la chrétienté sont accourus s'asseoir, et dont l'enseignement a contribué à la prééminence de notre langue et de notre génie dans le monde

entier; là ont vécu des hommes d'État illustres, de grands écrivains, de puissants orateurs, de vénérables prélats et de saintes femmes; là, des artistes dont le nom est oublié ont bâti des églises, des monastères, des palais qui font l'admiration de nos contemporains. Convient-il de se montrer indifférents à d'aussi grands souvenirs? N'est-ce pas au contraire un devoir patriotique de les recueillir pieusement, d'en pratiquer et d'en répandre le culte? Ce respect filial de l'œuvre de nos pères nous profite de toute manière à nous-mêmes. S'il est utile pour la science, il ne l'est pas moins pour la moralité du pays. Il élève l'esprit, le dispose à l'indulgence, dissipe les préjugés, modère les passions violentes. Dans une société telle surtout que l'ont faite nos révolutions, c'est un précieux élément de concorde et de paix.

« Vous êtes convaincus de ces vérités, Messieurs, et le sentiment que vous en avez vous a portés à vous réunir pour travailler à une œuvre qui sollicitait par tant de côtés votre généreuse activité. Quand vous jetez vos regards en arrière et que vous dressez le compte de vos travaux des dix dernières années, il me semble que vous ne pouvez que vous applaudir du résultat de vos efforts. Vous avez publié dix volumes de *Mémoires*, six volumes de *Documents*, huit grandes planches dont quatre contenant la reproduction d'un plan de Paris au xvi[e] siècle, enfin un *Bulletin* paraissant tous les deux mois et formant chaque année un volume in-8° de douze feuilles d'impression. Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Société ne s'est pas montrée infidèle à ses précédents, que chacun de nous regardait comme une promesse. Elle a fait paraître un nouveau volume de *Mémoires*, composé de travaux d'une sérieuse importance dont la voix autorisée de notre savant et dévoué secrétaire vous entretiendra tout à l'heure. Elle a continué l'impression du Bulletin dans lequel sont insérés les procès-verbaux des séances de son Conseil d'administration, avec une foule de pièces trop courtes pour entrer dans nos *Mémoires*, mais dont l'intérêt ne se mesure pas à l'étendue. Enfin, elle a préparé, elle a même presque achevé l'impression du second volume du *Journal des Guerres civiles de* 1648 *à* 1652, par Dubuisson-Aubenay, publication qu'elle doit à l'érudition et au zèle de M. Gustave Saige.

« Dans la notice qui sert d'introduction au premier volume, l'éditeur a pris soin de nous dire ce qu'était Dubuisson-Aubenay, à quel point il aimait les lettres, combien d'ouvrages, quelques-uns fruits de longs voyages dans divers pays, il avait composés, comment la plupart ont été brûlés dès le xvii[e] siècle, comment d'autres ont péri en 1871 dans les incendies allumés par la commune de Paris; de telle sorte que du *Journal* de Dubuisson, le plus précieux pour nous de ses écrits, il ne reste plus aujourd'hui que de simples copies. Vous avez pu apprécier l'intérêt des renseignements que ce premier volume

nous donne sur les fêtes, les bals, les plaisirs et les intrigues de la Cour, sur les prix des denrées, sur les mouvements divers de l'opinion. Vous recevrez d'ici peu le second volume, et nous ne craignons pas de vous certifier qu'il ne vous intéressera pas moins que le premier, sans offrir toutefois autant de détails qu'on pourrait en désirer sur les séances du Parlement. Chez tous les chroniqueurs, la curiosité n'est pas la même. Chacun a la sienne, qui s'attache de préférence à certains objets et néglige les autres. Ce qui importe, c'est que les faits racontés, ou seulement indiqués, ne soient pas indignes de l'histoire et qu'ils aient été finement et fidèlement observés.

« Tandis que nous poursuivions avec les modestes ressources de notre budget la tâche que nous avons entreprise d'éclairer les parties ignorées, les monuments encore peu connus de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, les annales de notre grande cité et de la province dont elle fut le centre, étaient l'objet de travaux nombreux, d'une étendue et d'une valeur inégale, mais qui témoignent tous du singulier intérêt attaché à de pareilles études.

« Citons d'abord les deux somptueux volumes que nous devons à la munificence de l'administration municipale, savoir le tome IV de la *Topographie du vieux Paris*, et le tome Ier des *Délibérations du bureau de la Ville*.

« Je n'ai pas à vous dire quelle est l'importance de cette admirable *Topographie du vieux Paris*, commencée il y a bien des années par le Comité des travaux historiques au Ministère de l'instruction publique, continuée par la préfecture de la Seine, et dans laquelle M. Albert Lenoir, au début de l'entreprise, dans la suite Adolphe Berty, puis, après la mort de Berty, M. Legrand, M. Tisserand et M. Vacquer ont déployé les richesses d'une érudition aussi exacte que profonde. Le nouveau volume qui vient de paraître n'est pas inférieur aux précédents. Il continue la description du bourg Saint-Germain, commencée au tome III. Il fait connaître la partie du bourg qui s'étendait à l'ouest de la célèbre abbaye de ce nom, et qui, se trouvant placée en dehors de l'enceinte de la ville, en formait un faubourg. Il est accompagné de cartes, de plans et de gravures, et, ce dont il faut louer les auteurs et la commission chargée de contrôler leur travail, c'est que les illustrations qu'ils nous présentent sont la reproduction de peintures, de statues, de sculptures, d'inscriptions et de médailles anciennes; elles ont par conséquent la valeur de documents, fidèles images du passé, et dans lesquels rien n'est abandonné au caprice de l'artiste. Nous espérons que l'administration municipale ne se départira pas de cette excellente méthode, et qu'elle ne consentira jamais à déparer ses magnifiques publications par des dessins et des portraits de fantaisie.

« Le volume des *Délibérations du bureau de la Ville* que nous

avons sous les yeux va de 1499 à 1526. Il est dû aux recherches de M. François Bonnardot, dont chacun connaît la compétence spéciale dans toutes les matières qui touchent à l'histoire de Paris. Il ouvre une série qui doit être poursuivie jusqu'au règne de Henri IV. Arrivé à ce règne, s'y arrêtera-t-on? C'est une question que nous n'aurons pas, je le crains, à résoudre, et qui regardera nos arrière-neveux. *Ars longa*, *vita brevis*, disaient nos pères.

« L'administration de l'Assistance publique avait commencé, en 1868, une collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris. En 1871, cette collection a été reprise par les soins de M. Moring, alors directeur de l'assistance, qui a tout d'abord fait réimprimer le volume publié en 1868, mais épuisé, détruit peut-être sous la Commune, en tout cas devenu introuvable. Dans les années 1882 et 1883, trois fascicules nouveaux ont vu le jour, sous la direction de M. Quentin, successeur de M. Moring, et par les soins du savant archiviste M. Brièle; ils comprennent les délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu de 1531 à 1791, et les comptes de l'Hôtel-Dieu de 1364 à 1565. Il n'est personne qui n'applaudisse à la publication de pareils documents recueillis et mis en ordre par un habile érudit; ils font connaître jour par jour les actes de l'administration hospitalière de Paris durant plus de deux cents ans.

« Quel ouvrage émané de l'initiative privée pourrait soutenir la comparaison avec les splendides publications de l'administration municipale? Toutefois, craignons de décourager par un injuste dédain les efforts des simples particuliers, et sachons reconnaître ce qu'ils ont d'honorable et de fructueux pour la science historique.

« Une société qui compte parmi ses membres plusieurs d'entre nous, et à laquelle notre ancien président, M. Jules Cousin, souhaitait l'an dernier la bienvenue, le Comité diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris s'est montré fidèle aux promesses de son titre par une suite déjà longue de travaux que nous regrettons de ne pouvoir tous citer, et dont nous mentionnerons seulement quelques-uns, comme la *Topographie de l'ancien diocèse*, par M. Longnon; — l'*État du diocèse en 1789*, travail considérable de M. l'abbé Valentin Dufour; — *Le monastère des Petits-Augustins*, par M. Edouard Frémy; — des *Études critiques sur la vie de saint Germain d'Auxerre*, par M. l'abbé C. Narbey, etc., etc. Mais, si rapide et si incomplète que doive rester cette revue, comment omettre la *Bibliographie* que M. Lacombe a très méthodiquement donnée des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution, c'est-à-dire de 1789 à 1802?

« Une autre société, la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, s'est formée, il y a quelques années, à l'imitation de la nôtre. Elle a déjà publié cinq volumes de

mémoires, ornés de planches et renfermant d'intéressantes notices sur les monuments et l'histoire du pays. Le dernier volume est une bibliographie de la ville et du canton de Pontoise par un des vice-présidents de la Société, M. Léon Thomas, décédé depuis peu. On doit aussi à la société de Pontoise un important travail sur la célèbre abbaye de Maubuisson, par MM. Dutilleux et Depoin. Les premières parties consacrées à l'histoire de l'abbaye, à la description des bâtiments, de l'église et des tombeaux, ont déjà paru. Nous faisons des vœux pour que les autres parties, notamment celle qui doit contenir le cartulaire, reconstitué de toutes pièces d'après les archives du département de Seine-et-Oise, ne se fassent pas trop longtemps attendre.

« En dehors des travaux publiés sous les auspices de Sociétés savantes, vous me permettrez d'en mentionner quelques autres dus à l'initiative individuelle.

« Je citerai d'abord les *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, par M. Robert Mowat. Parmi ces inscriptions, les unes se lisent sur des autels gallo-romains, découverts en 1710 dans la Cité, et actuellement conservés au Musée de Cluny; les autres, provenant de fouilles exécutées dans les quartiers de la rive gauche, notamment dans la rue Monge et à l'ancien cloître Saint-Marcel, ont été envoyées au Musée municipal de l'hôtel Carnavalet. Comme une partie de ces inscriptions n'a pas encore été cataloguée et que leur interprétation soulève des doutes, on comprend l'intérêt qui s'attache au très savant travail de M. Mowat.

« M. Advielle et M. Charaire ont écrit une histoire de la ville de Sceaux depuis son origine jusqu'à nos jours.

« M. de Condé a raconté celle du château de Montataire dont la propriété lui appartient.

« M. le Dr Bourlier avait consacré de longues années à des recherches sur la ville et la châtellenie de Creil. La fatigue d'un travail opiniâtre a compromis la santé de l'auteur et abrégé ses jours. Son ouvrage, qu'il avait eu, avant de mourir, la consolation d'achever, mais non de pouvoir imprimer, a été publié en 1883 par sa veuve avec un grand luxe de plans, de cartes et de dessins.

« Notre confrère M. l'abbé Eugène Bernard a raconté l'installation des dominicains à Paris et les commencements du grand couvent de la rue Saint-Jacques.

« M. Édouard de Barthélemy a recueilli les chartes de l'abbaye de Montmartre.

« M. Vitu nous a donné, sur la maison mortuaire de Molière, un volume de 480 pages, qui n'est pas moins qu'une histoire complète de la rue de Richelieu. Il règne dans ce volume, avec la plus saine érudition, un talent de narration et des qualités de style que nous loue-

rions avec plus de liberté, si l'auteur n'était pas un des nôtres, et si vous n'alliez pas tout à l'heure l'entendre et l'applaudir.

« Nous n'éprouvons pas le même scrupule à l'égard du bel ouvrage de M. Adolphe Jullien, *La Comédie à la Cour*. L'auteur n'est pas présent, et nous n'avons pas à craindre de blesser sa modestie en disant qu'il nous a donné sur les spectacles de société, mais de société royale pendant le XVIIIe siècle, un très savant et très intéressant volume, dans lequel nous assistons avec la duchesse du Maine aux grandes nuits de Sceaux, avec Mme de Pompadour aux scènes joyeuses du théâtre des Petits-Cabinets dans le palais de Versailles, avec la reine Marie-Antoinette aux divertissements de Trianon.

« Vous lirez également avec autant d'intérêt que de profit l'*Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France*, par notre confrère M. Germain Bapst. L'éditeur a fait précéder d'une touchante biographie de cette princesse le catalogue de ses meubles et bijoux, document si utile pour la connaissance, non seulement du mobilier d'un château royal, mais de l'industrie parisienne dans ce qu'elle avait de plus délicat et de plus somptueux vers le milieu du XVIIIe s.

« Mentionnons, en dernier lieu, un ouvrage d'un tout autre genre, mais qui sera difficilement dépassé ; car il est le fruit d'un long travail, aussi judicieux qu'approfondi, nous voulons parler de l'*Histoire des justices des anciennes églises et communautés religieuses de Paris*, par M. Tanon, conseiller à la Cour de cassation.

« Tel est, en partie du moins, le contingent que des écrivains divers, d'esprits, d'études et de goûts, mais tous animés d'un commun amour pour les lettres et l'archéologie, ont apporté depuis notre dernière assemblée à l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Obligé de nous restreindre, nous avons dû commettre bien des omissions ; vous les réparerez facilement à l'aide de la bibliographie qui accompagne les différents numéros de notre Bulletin.

« Mais l'intérêt de notre Société ne se concentre pas sur les publications qui servent à compléter les annales parisiennes et à en propager la connaissance ; il s'étend à tous les souvenirs du passé, aux travaux qui assurent la conservation des anciens monuments, aux découvertes qui mettent en lumière des ruines enfouies sous le sol. Le Conseil municipal nous donne lui-même l'exemple de la sollicitude pour nos antiquités. Vous n'ignorez pas qu'il a voté un crédit de 1,200,000 fr. applicable à l'acquisition d'une partie considérable du terrain de la rue Monge où s'élevaient jadis l'amphithéâtre, ou, en d'autres termes, les arènes de Lutèce. Sur la proposition de la Commission des monuments historiques, le Ministère des beaux-arts a, de son côté, alloué quelques fonds pour le déblaiement du sol et les fouilles. Ainsi s'est trouvé réalisé le vœu que vous aviez émis afin de sauver de la destruction les derniers restes de ce monument, témoin, il y a quinze

siècles, des spectacles et des jeux qui charmaient la Société gallo-romaine. Ces restes, hélas! sont peu de chose; ils consistent dans quelques pans de murs, qui souvent ne se rejoignent pas. Cependant, ils ont suffi au savoir et à la sagacité des architectes pour retrouver le plan des arènes et pour en restituer plusieurs parties. Il y a un an, notre confrère M. Mareuse nous a exposé d'une manière lumineuse l'état des travaux, qui depuis lors ont continué sans interruption. L'entrée et le sol des arènes ont été dégagés. La direction du mur d'enceinte ou *Podium* ne laisse aucun doute. Sur quelques points se trouvent ménagées des chambres, dont la destination est incertaine. Récemment on a découvert, au versant occidental qui fait face à la Seine, des substructions pouvant servir à l'établissement de gradins. Espérons que toutes les difficultés que présente une pareille résurrection du passé seront bientôt aplanies, et qu'un jour prochain viendra où les arènes de Lutèce restaurées et devenues le centre d'un square seront pour la population de Paris un lieu de pèlerinage.

« Sur un autre point de la rive gauche, dans la partie de la rue Racine, qui confine à l'ancien couvent des Cordeliers, les travaux de la nouvelle école pratique de médecine ont amené la découverte de constructions romaines. Peut-être dépendaient-elles de cet ancien château que M. Jules Quicherat a le premier signalé à l'attention des historiens, et dont l'existence authentique a permis au savant archéologue d'expliquer de la manière la plus plausible le nom et la direction de la rue Hautefeuille. Dans les fouilles opérées sur le même emplacement, on a trouvé des poteries, des vases et d'autres objets qui ont été déposés au Musée Carnavalet.

« Pourquoi faut-il que, rue Saint-Jean-de-Beauvais, nous ayons à déplorer la situation nouvellement faite à la chapelle de l'ancien collège de Beauvais? Les Pères Dominicains l'avaient restaurée avec art; maintenant elle est flanquée à droite et à gauche de deux maisons très élevées qui l'étouffent et l'écrasent.

« Sur la rive droite, au nº 31 de la rue Montorgueil, là où se trouvait l'impasse de la Bouteille, on a découvert, en perçant la rue Étienne-Marcel, les restes d'une tour, qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et que le percement de la voie nouvelle n'atteindra pas. Disons, à ce propos, qu'une tour semblable, sise rue des Francs-Bourgeois et enclavée dans les bâtiments du Mont-de-Piété, paraît aujourd'hui, nonobstant beaucoup de prédictions contraires, pouvoir être conservée.

« Malgré le prix que nous attachons à la conservation de ces vieux monuments, nous sommes les premiers à reconnaître qu'un certain nombre sont destinés à disparaître, soit parce qu'ils menacent ruine et ne peuvent plus être réparés, soit parce qu'ils gêneraient d'une manière intolérable la circulation. Aussi, notre Société ne peut-elle

qu'applaudir à la résolution qui a été prise par l'administration municipale de faire photographier ou dessiner toutes les maisons, toutes les ruines qui seront atteintes par le marteau des démolisseurs. On formera aussi un précieux album où les générations qui viendront après nous trouveront l'image authentique de Paris tel que nous l'avons connu. Qui de nous ne regrettera que ce travail intelligent n'ait été commencé vingt ans plus tôt? Il est du moins en voie d'exécution. On ne fait jamais en vain appel à l'érudition et à la complaisance de notre confrère M. Mareuse. Il avait bien voulu nous mener visiter les arènes de la rue Monge ; avec la même bonne grâce, il nous a communiqué plusieurs photographies et dessins, œuvre d'un artiste habile, comprenant la place des Victoires, la rue Pagevin, l'impasse de la Bouteille, la rue Montmartre, la rue Montorgueil, en un mot toute la partie de ce quartier atteint par le percement de la rue Étienne Marcel.

« Après vous avoir entretenus des efforts de notre Société pour rester fidèle au titre qu'elle porte, je dois payer un affectueux hommage à la mémoire de ceux de nos confrères que la mort nous a enlevés pendant la dernière année.

« Acquittons d'abord une dette déjà ancienne envers M. Étienne Destorey de Boulongne, décédé en 1882, mais dont le décès ne nous a été notifié que tout récemment. Issu d'une famille anoblie par Louis XV, M. de Boulongne, ses études classiques terminées, était entré à l'École polytechnique. Le rang qu'il y obtint permit qu'il fût admis dans le service des ponts et chaussées. Devenu ingénieur, il fut détaché près de la compagnie de chemin de fer de Lyon-Méditerranée, et il était dans cette compagnie directeur-adjoint de l'exploitation, quand une maladie cruelle l'obligea de renoncer à tout travail. Il avait l'esprit très cultivé, et, au milieu des préoccupations de la vie administrative, il suivait avec le plus vif intérêt le mouvement des études historiques.

« Les confrères que nous avons perdus depuis notre dernière assemblée générale sont M. Maurice Terrasse, M. Engel Dolfus, M. Ernest de Bouteiller, M. de Gaulle, M. Le Charpentier, M. Fulgence Viollet, M. Leguay, M. Mignet, M. Thorel, M. Bonnardot.

« M. Terrasse, sous-directeur du Crédit lyonnais, M. Engel Dolfus, manufacturier à Mulhouse, absorbés tous deux par les affaires, n'avaient pas de longs loisirs à consacrer à l'étude ; mais ils appréciaient les bienfaits de la science ; ils aimaient surtout celle qui a pour objet les antiquités de Paris.

« M. Ernest de Bouteiller, quoique mêlé à la vie politique, avait publié d'intéressants travaux sur l'histoire de Metz et du pays messin. Au moment de sa mort, il présidait la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle. Il fut un des premiers qui donnèrent leur

adhésion à notre Société. Est-ce une illusion de croire qu'il chercha dans nos rangs un adoucissement à l'amère douleur que son patriotisme éprouvait en voyant la noble ville dont il avait été le représentant au Parlement français, tombée, par le malheur de la guerre, sous le joug de l'étranger?

« Qui de nous n'a eu entre les mains, ou du moins ne connaît la belle édition que M. de Gaulle a donnée de la vie de saint Louis par Lenain de Tillemont? L'ouvrage, compilation savante et méthodique de tous les textes originaux relatifs à la vie de saint Louis, était resté manuscrit; M. de Gaulle l'a remis en lumière, et de longtemps le service qu'il a rendu aux érudits ne sortira pas de leur mémoire.

« M. Le Charpentier est un des hommes qui ont le mieux mérité de l'histoire locale. Il était né à Pontoise; il y a vécu et il y est mort. On lui doit de nombreux articles, publiés la plupart dans l'*Écho pontoisien*, et des ouvrages de longue haleine sur sa ville natale et sur le Vexin français dans lesquels se révèle un sentiment remarquable de la vérité historique. Sa perte a excité parmi ses concitoyens d'universels regrets auxquels vous vous associerez.

« La mort de M. Fulgence Viollet a été pour nous un deuil, que j'oserai appeler domestique. Il était le père vénéré de notre cher secrétaire, M. Paul Viollet; il lui avait transmis avec les plus nobles traditions le goût des études historiques; pourquoi ne pouvons-nous offrir aujourd'hui à son fils que le stérile témoignage de notre sympathie?

« M. Louis Leguay, avant de nous appartenir, avait conçu le projet d'une Société analogue à la nôtre; il avait même déjà réuni un certain nombre d'adhésions et commencé une bibliothèque formée d'ouvrages relatifs à Paris. Lorsque notre Société s'organisa, M. Leguay abandonna son projet pour devenir l'un des nôtres; il fit plus; il nous céda généreusement les livres qu'il avait rassemblés. Sa digne veuve a suivi son exemple. Elle nous a fait offrir dans la dernière séance de notre Conseil d'administration quelques travaux manuscrits de son mari. Nous la prions d'accepter l'expression publique de notre sincère et profonde gratitude.

« Après tant de deuils affligeants, nous étions encore destinés à voir s'éteindre, il y a quelques semaines, un confrère illustre dont la présence dans nos rangs était pour nous une force et un honneur, M. Mignet. Parvenu à un grand âge, occupé de travaux divers, M. Mignet n'avait pu nous prêter un concours actif; mais il nous avait donné son nom; il nous avait accordé son bienveillant appui; il encourageait nos efforts; il applaudissait à nos succès. Écrivain rare, historien éminent, citoyen intègre, n'ayant eu d'autre ambition dans sa vie que de servir la cause libérale et d'honorer son pays par

des ouvrages dignes de la postérité ; quels hommages ne sont pas dus à sa mémoire !

« Rarement la mort nous a frappés à coups plus redoublés que cette année. Tout récemment, elle nous enlevait encore M. Wattel, conseiller municipal, et M. Thorel, président du Conseil général de la Seine. Ni l'un ni l'autre n'assistaient habituellement à nos séances, mais ils ne cachaient pas leurs sympathies pour notre œuvre, et, à l'Hôtel de Ville, dans les délibérations qui pouvaient nous toucher, nous étions certains de les avoir pour interprètes de nos vœux, pour défenseurs de nos intérêts. Notre souvenir reconnaissant est acquis aux services qu'ils ont rendus à la Société de l'histoire de Paris.

« Nous croyions être parvenus au terme de ce douloureux nécrologe, lorsque, l'avant-dernière semaine, nous avons reçu la nouvelle de la mort de M. Alfred Bonnardot, un des hommes de ce temps qui avaient le plus étudié et qui connaissaient le mieux le vieux Paris. M. Alfred Bonnardot avait honoré son nom par plusieurs ouvrages qui lui survivront ; nous n'en citerons qu'un seul, ses remarquables *Études archéologiques sur les plans de Paris aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* Un pareil travail marquait la place de M. Bonnardot dans notre Conseil, dont il a fait partie dès l'origine, et qu'il n'a jamais quitté. Sa perte nous a été très sensible ; elle laisse un grand vide dans nos rangs.

« La mort de tant de collègues dignes de regrets nous afflige sans nous décourager ; loin de là, elle est un motif pour nous de redoubler d'efforts dans l'accomplissement de la tâche que nous avons acceptée. Quels qu'aient été leur sagacité et leur zèle, ceux qui nous ont quittés n'ont pas tout vu, et ce qu'ils ont vu est peu de chose auprès de ce qui reste à découvrir. Que de points de l'histoire de Paris et de l'histoire de l'Ile-de-France sont encore enveloppés d'obscurité ! La matière, croyez-le bien, ne manquera pas de longtemps à notre curiosité ni à nos investigations. Donc, reprenons avec confiance, des mains de nos prédécesseurs, le flambeau de la science qui se transmet, comme celui de la vie, de génération en génération. Éclairons, ainsi que nous nous y sommes engagés, les parties inexplorées du vaste domaine qui s'offre à nos recherches. Entretenons au dedans de nous, faisons pénétrer au cœur de nos concitoyens le respect des anciens monuments. En contribuant à mieux faire connaître le passé de cette grande cité, nous servirons, en même temps que les intérêts de la science, les intérêts moraux de notre cher pays. »

— M. le Secrétaire donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« En ouvrant notre dixième volume de Mémoires, qui prendra rang, si je ne me fais pas illusion, parmi les meilleurs et les plus

importants de notre collection, ma pensée s'est reportée vers une de ces séances d'organisation qui précédèrent, il y a dix ans et quelques mois, la fondation de notre Société. Nous agitions cette question : la Société se divisera-t-elle en sections, section, par exemple, d'archéologie, section des institutions, section économique, etc., etc., et tracera-t-elle à chaque section une sorte de cadre, ou bien, une fois le but général indiqué par notre nom lui-même et par un ou deux articles du règlement, abandonnerons-nous notre collection aux hasards de nos goûts et de nos travaux personnels? En d'autres termes, notre programme sera-t-il réalisé sur un plan combiné à l'avance, par la vertu d'une sorte de stratégie savante, ou bien laisserons-nous notre œuvre se faire d'elle-même par le travail individuel et libre de chacun, notre magasin scientifique se remplir et s'alimenter comme s'alimente un centre industriel et agricole par la collaboration inconsciente de travailleurs qui se choisissent eux-mêmes leur tâche et qui, tout en s'ignorant souvent les uns les autres, coopèrent à l'œuvre commune? Une forte majorité se prononça en faveur du régime de la liberté contre le système qu'un économiste rigide appellerait peut-être le système socialiste de l'organisation du travail.

« Notre majorité « antisocialiste » a-t-elle été, Messieurs, bien inspirée ? Nos dix volumes de *Mémoires*, nos *Documents*, notre *Bulletin,* notre série de planches et de plans se chargent de répondre pour moi ; je cherche vainement la branche d'études parisiennes oubliée ou négligée parmi nous. La liberté nous a donc certainement profité : mais de toutes nos publications celle qui apporte avec elle la preuve la plus frappante de l'heureuse fécondité et du charmant imprévu de cette liberté du travail, c'est peut-être notre tome X, celui que vous venez de recevoir. En voici le résumé très sommaire :

— « Ce volume contient tout d'abord deux articles qui intéressent l'histoire du droit parisien : le premier de ces deux articles est dû à M. Mortet, docteur en droit, qui nous a donné une édition nouvelle avec de précieuses notes et une savante introduction du texte connu sous le nom de *Constitutions du Châtelet ;* cet important document avait été publié en 1678, par Laurière à peu près sans notes, sans commentaire et assez négligemment. M. Mortet a corrigé et amélioré le texte ; il l'a éclairé d'un très riche et très sûr commentaire.

« Vous me permettrez de considérer comme une excellente contribution à l'histoire du droit l'article de M. le Dr le Paulmier intitulé : *Mondor et Tabarin, seigneurs féodaux*. Mondor et Tabarin, ces illustres pitres, seigneurs hauts justiciers et dépositaires du démembrement du pouvoir souverain qui s'appelle *la haute justice*, en d'autres termes, Mondor et Tabarin, armés du droit de condamner à mort, c'est là une de ces surprises qui éclairent d'un jour très vif l'histoire de nos institutions. Nous savions bien que la possession des fiefs et

de la haute justice n'était pas exclusivement réservée à la noblesse, que de petites gens, même de simples artisans, avaient joui parfois des droits de justice; mais convenez que le cas de Mondor et Tabarin a une saveur toute particulière : je me permets d'engager les professeurs ou les historiens du droit à en prendre bonne note; ces joyeux « opérateurs » continueront ainsi d'outre-tombe à dérider le public et jetteront peut-être quelque gaîté sur un chapitre de l'histoire de nos institutions dont l'affinité historique avec les farces du Pont-Neuf était restée jusqu'à ce jour complètement inaperçue.

— « Sous ce titre *Notes sur la révolution parisienne de 1356-1358, La revanche des frères Braque*, M. Noël Valois nous a donné le récit dramatique d'épisodes mystérieux du grand mouvement démocratique du XIVe siècle. Les frères Braque étaient conseillers de Jean le Bon : l'un d'eux, Nicolas, fut « trésorier » ou « gouverneur des monnaies et finances. » Il se rendit coupable de malversations de toutes sortes; son frère ne valait pas mieux, — je parle d'après M. Valois qui a étudié les Braque de très près : — leur mémoire n'y gagnera pas. En 1357, pendant le triomphe du peuple, ces habiles coquins réussirent à se mettre à couvert; mais, la cause populaire faiblit-elle, on devine leur action et leur influence, en voyant aussitôt leur principal accusateur, J. d'Arrabloy, sorte d'agent de la police secrète, jeté en prison et sérieusement menacé. Relâché et même solennellement gracié, d'Arrabloy n'échappe pas à la vengeance des Braque : Nicolas n'hésite pas à le faire assassiner. Un personnage important, Michel de Saint-Germain, qui connaît à fond leurs malversations financières, va être aussi leur victime : ils l'accusent auprès du régent, auprès du futur Charles V, et celui-ci, — le croira-t-on ? — se fait l'agent des Braque. Sur ses ordres, Saint-Germain est saisi, traîné au Châtelet et purement et simplement noyé dans la Seine. C'est Jean le Bon qui, dans une lettre de rémission de 1361, raconte le fait et nous apprend que son fils lui a déclaré que « pour certaines et justes causes qui à ce le meuvent, il a fait mourir et noier ledit Michel. » Jean le Bon passe l'éponge sur cette affaire, accorde des lettres de rémission à l'un des frères Braque, détenu quelque temps à la requête de la famille de la victime. Ces « braves gens » restèrent à la cour où ils coulèrent d'heureux et longs jours, comblés de richesses et d'honneurs. Si les histoires « morales » sont celles qui nous montrent la *vertu récompensée* et le *vice puni*, celle-ci, je l'avouerai, n'est pas précisément « morale. »

« L'aveu du roi Jean II que je relatais à l'instant nous apporte l'éclatante confirmation d'un fait attesté d'ailleurs par beaucoup d'autres textes, ce fait trop peu connu, le voici : le droit de vie et de mort appartenait au roi; le roi qui pouvait condamner à mort était en même temps au-dessus des formes ordinaires de la justice. Ce double principe de droit public doit toujours rester présent à l'esprit de l'his-

torien; il est encore formulé, au XVIIe siècle, par Leibnitz à l'occasion du meurtre de Monaldeschi par ordre de la reine Christine, le grand philosophe estime que la reine n'excéda pas son droit. Leibnitz est tout à fait dans la tradition historique. Si donc j'essaye de me replacer par la pensée au milieu des contemporains de Charles V, j'estime que le meurtre de Saint-Germain exécuté par ordre du régent, à l'instigation des Braque, ressembla à une erreur judiciaire plutôt qu'à un assassinat.

— « *Les seigneurs de Breteuil.* — L'histoire généalogique et la succession rigoureusement chronologique des différentes seigneuries de l'ancienne France sont l'une des assises d'une histoire générale; c'est là ce que sentirent les Bénédictins en entreprenant l'*Art de vérifier les dates*; mais des dépouillements de plus en plus vastes et de plus en plus minutieux procurent chaque jour des corrections et des additions nouvelles à l'œuvre célèbre de nos pères, de nos maîtres dans la science historique, et nous améliorons ainsi d'année en année l'*Art de vérifier les dates.* M. de Dion apporte aujourd'hui une contribution considérable à ce nouvel *Art de vérifier les dates* qui peut-être un jour tentera l'un des nôtres : les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis, tige des vicomtes de Chartres, sont l'objet de cette étude minutieuse pour laquelle M. de Dion a utilisé quantité de chartes et de documents nouveaux.

— « Les ouvriers et les artistes de Paris, — j'aime à rapprocher ces deux mots, car ce rapprochement caractérise à lui seul ces temps où l'art et la pratique se fondaient harmonieusement, où l'artiste était encore artisan, — les ouvriers et les artistes de Paris ont été dans notre tome X l'objet de deux monographies importantes : l'une est due à M. Alfred Franklin et intitulée : *Les armoiries des corporations ouvrières de Paris*; l'autre de M. Guiffrey est consacrée à *Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle, son œuvre et sa famille.* M. A. Franklin nous a donné plus que ne promet le titre de son article, on trouvera dans ce mémoire, outre l'indication des armoiries des corporations, quelques données fort importantes sur l'histoire des armoiries et sur la noblesse commerçante; les pages consacrées aux gentilshommes verriers qui seuls avaient le droit de prendre la felle et de souffler le verre sont particulièrement piquantes. Sous cette bizarrerie, il me semble apercevoir un des procédés les plus intelligents et les plus ingénieux qu'on ait jamais employés pour utiliser la vanité humaine : *souffler le verre*, c'est là le travail le plus délicat et le plus pénible de l'art du verrier; les ouvriers durent manquer souvent à cette rude tâche. Que fit-on ? On l'anoblit, et ainsi on eut des ouvriers.

« Messieurs, toutes les critiques qu'on peut adresser à la noblesse viennent tomber à tout le moins devant un gentilhomme : le gentilhomme verrier.

« Nicolas Bataille, tapissier parisien, est l'auteur de la précieuse tenture de l'Apocalypse, conservée dans la cathédrale d'Angers; l'une des plus vastes tapisseries connues, et, en même temps, l'un des deux ou trois spécimens conservés jusqu'à nous de cet art au XIVe siècle. L'Apocalypse fut exécutée sur les dessins d'Hennequin ou Jean de Bruges, peintre du roi.

« M. Guiffrey, qui découvrit, il y a quelques années, que la célèbre tapisserie d'Angers était due à Bataille et qui publia à ce sujet dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* un article important, a réuni depuis lors une série de renseignements nouveaux sur Bataille, son œuvre et sa famille; il a repris pour nous et coordonné toutes ses notes et nous a donné sur le célèbre tapissier parisien une monographie définitive, je devrais dire un tableau aux tons chauds, car nos antiques archives se colorent et nos vieux parisiens revivent sous le souffle passionné d'un chercheur tel que M. Guiffrey.

— « *Actes relatifs à la fondation de l'Université de Paris.* — Nos modernes sociétés savantes, nos journaux et nos revues scientifiques sont à quelques égards la continuation des anciennes universités : ne répondent-elles pas, en effet, au même besoin ? ne sont-elles pas l'une des expressions les plus puissantes de la vie scientifique et de l'enseignement scientifique concentrés autrefois dans les universités ? L'histoire de l'Université de Paris semble donc, par excellence, de notre domaine et c'est avec un plaisir tout particulier que nous avons vu un frère prêcheur, en style plus moderne, le père Henri Denifle, nous offrir une série de documents relatifs aux origines de l'Université de Paris; au premier rang de ces documents figure le célèbre privilège de Philippe-Auguste de l'an 1200, — depuis plusieurs siècles l'original de cet acte célèbre était considéré comme perdu ; — l'acte de fondation de la Sorbonne, dont on croyait aussi l'original perdu. Les historiens de Paris ne sont pas d'accord sur la date de cette fondation, l'original retrouvé par le P. Denifle tranche la question en faveur des critiques qui, comme notre savant président, M. Jourdain, se sont décidés pour la date de 1257 (n. s.).

« Vous le voyez, Messieurs, la meilleure organisation du travail est celle qui n'organise rien. Qui d'entre nous eût chargé, il y a dix ans, Mondor et Tabarin de nous apporter une leçon de droit féodal ? Qui fût allé chercher un frère prêcheur pour le prier d'entrer dans la section de notre Société consacrée à l'histoire de l'Université ? La liberté, voilà la grande organisatrice. Nous vous offrirons quelque jour un chapitre de l'histoire des Frères prêcheurs dû à une plume universitaire, et ces envahissements pacifiques ne feront que resserrer les liens de confraternité et d'amitié de tous ceux qui se sont voués à la connaissance désintéressée, au dépouillement pacifique des grandes archives de notre histoire parisienne.

« Je remarque, Messieurs, que c'est sous le haut patronage de l'historien de l'Université de Paris, du digne continuateur de Du Boulay, que nous avons eu la bonne fortune d'insérer dans nos *Mémoires* ces pages additionnelles à l'œuvre de Du Boulay. — Les hasards des dates sont aussi intelligents que les hasards des collaborations.

« Notre *Bulletin*, très nourri et très varié cette année, contient de courts articles qui touchent à l'histoire de l'art et des artistes, à l'histoire de la charité et des fondations de saint Vincent-de-Paul, à la bibliographie, à l'histoire du théâtre, etc. Les principaux collaborateurs du *Bulletin* ont été, cette année, MM. Coüard-Luys, de Boislisle, Delachenal, Léopold Delisle, Demay, J.-J. Guiffrey, J. Havet, Mareuse, Paul Meyer, Anatole de Montaiglon, Omont, Henri Stein, Auguste Vitu, etc. Enfin nous avons inséré, non sans un douloureux souvenir, un article trouvé dans les notes de notre regretté et éminent président, M. Adrien de Longpérier, sur les *Méreaux de Saint-Paul-de-Saint-Denys en France.*

« Notre président vient de vous entretenir du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, dont la publication a été entreprise dans la série de *Documents* par M. G. Saige. Le tome II, dont 21 feuilles sont tirées, souffre, en ce moment, quelques retards. M. G. Saige a découvert dans les archives de Monaco quelques pièces nouvelles qui intéressent Dubuisson et il voudrait nous en faire profiter. Des profits de ce genre sont toujours *achetés* avec la même monnaie... avec du temps ; mais l'acheteur aura fait, je l'espère, un bon marché.

« Mon compte-rendu est terminé, Messieurs, en ce qui touche l'année écoulée ; il me reste, comme d'habitude à vous dire un mot de l'avenir.

« Les articles ci-après indiqués nous sont remis ou nous sont promis pour le volume de *Mémoires* de 1884 :

« M. Hellot, de Rouen, *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339 ;* œuvre d'un procureur ou avocat qui vivait à Saint-Denys, puis à Paris, à partir de 1330. Cette chronique inédite nous fait connaître bon nombre de faits nouveaux, et nous donne de précieux renseignements sur l'état social et les mœurs au commencement du XIVe siècle, sur la bourgeoisie et sur les commerçants parisiens en particulier. L'impression de cette chronique est commencée.

« M. Fagniez, *Journal parisien de Versoris* (1519-1530).

« M. A. Maquet, *L'Etang-la-Ville.*

« M. Eulard, *Anciens Ecrivains de Paris.*

« M. Cramail, *Le Château de Rueil.*

« M. L. Marlet, *Bussy d'Amboise.*

« M. V. Mortet, *Maurice de Sully.*

« M. Biollay, *Approvisionnements de Paris.*

« La série des *Documents* s'annonce plus riche qu'elle n'a jamais été, au moins en projets. Vous en jugerez par cette énumération :

« *Histoire de l'Octroi de Paris*, par MM. G. Bienaymé et de Saint-Julien.

« *Polyptique d'Irminon*. Travail très avancé enrichi de tableaux de statistique historique fort curieux, nouvelle édition par M. A. Longnon.

« *Inventaires de trésors d'églises de Paris*, publiés par M. G. Demay.

« *Monographie des Tuileries*, par M. L. Bruyerre.

« Enfin M. Mareuse, qui prête à notre conseil un concours si dévoué et si actif, a bien voulu se charger de rédiger la table de nos publications, il prépare activement cette table qui embrassera les dix premières années de nos *Mémoires* et de notre *Bulletin*.

« Vous savez, Messieurs, que nos diverses publications sont confiées au secrétaire du Comité de publication, M. Omont, et que, dans cette séance annuelle, j'aime à me faire l'interprète de tous en lui exprimant ici notre bien vive et bien sincère reconnaissance ; vous remercierez certainement avec moi celui qui pendant toute l'année a été à la peine.

« Messieurs, lorsqu'il y a dix ans, sous l'impulsion qui leur était donnée par le promoteur de cette fondation nouvelle, M. Aug. Longnon, quelques amis du vieux Paris inspirés, dirigés et protégés par un maître éminent, M. Léopold Delisle, élaborèrent le règlement et les statuts de notre Société, ils ne purent, — car la loi s'y opposait, — donner à cette fondation un caractère définitif et constituer, comme on dit, une personne morale ; notre Société n'a donc pas encore d'existence légale. Le moment semble venu d'entrer dans la voie des procédures toujours lentes et des démarches diverses qui nous permettront de faire reconnaître légalement notre Société. Si vous approuvez cette pensée, le Conseil étudiera cette année même la question de la reconnaissance légale... en attendant que nous puissions un jour, comme notre glorieuse aînée, la Société de l'Histoire de France, célébrer aussi notre *cinquantaine*. »

— M. le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société par recettes et dépenses au 30 avril 1884. Nous donnons ici le résumé de son rapport :

8e Exercice (1881).

Recettes	13,532 70
Dépenses	8,981 90
Le 8e Exercice (1881) s'était clos par un excédent de. .	4,550 80

9e Exercice (1882).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		14,274 90
Excédent du 8e Exercice (1881)	4,550 80	
Cotisations	7,744 40	
Souscription ministérielle	1,110 »»	
Ventes par le libraire	595 20	
Intérêts des sommes capitalisées	274 50	
Total	14,274 90	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		10,857 85
Correspondance et administration	744 55	
Frais d'impression	7,609 25	
Honoraires des auteurs	1,238 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction	600 »»	
Sommes capitalisées	666 05	
Total	10,857 85	
Le 9e Exercice (1882) se clôt par un excédent de		3,417 05

10e Exercice (1883).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1884).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de		13,043 65
Excédent du 9e Exercice (1882)	3,417 05	
Cotisations	7,788 70	
Souscription ministérielle	1,110 »»	
Ventes par le libraire	438 40	
Intérêts des sommes capitalisées	289 50	
Total	13,043 65	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		226 50
Cotisations	226 50	
Total	226 50	
Total des recettes		13,270 15

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1884).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		3,588 95
Correspondance et administration	699 05	
Frais d'impression	1,883 15	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction	600 »»	
Sommes capitalisées	406 75	
Total	3,588 95	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		7,281 20
Correspondance et administration	47 20	
Frais d'impression	6,000 »»	
Honoraires des auteurs.	1,234 »»	
Total. . . .	7,281 20	
Total des dépenses . . .		10,870 15

Recettes	13,270 15
Dépenses	10,870 15
Le 10e Exercice (1883) se clora par un excédent de . .	2,400 »»

11e Exercice (1884).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1884).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		1,121 10
Cotisations	452 10	
Souscription ministérielle	600 »»	
Intérêts des sommes capitalisées.	69 »»	
Total. . . .	1,121 10	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		10,678 90
Excédent prévu du 10e Exercice (1883) . .	2,400 »»	
Cotisations	7,232 70	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	315 70	
Intérêts des sommes capitalisées	220 50	
Total. . . .	10,678 90	
Total des recettes . . .		11,800 »»

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1884).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		581 50
Correspondance et administration	158 55	
Sommes capitalisées	422 95	
Total. . . .	581 50	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		8,918 50
Correspondance et administration	668 50	
Frais d'impression.	6,750 »»	

Honoraires des auteurs	900 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total. . . .	8,918 50	
Total des dépenses . . .		9,500 »»
RECETTES.		11,800 »»
DÉPENSES.		9,500 »»
Le 11e Exercice (1884) se clora par un excédent de . .		2,300 »»

RECETTES	depuis l'origine de la Société jusqu'au 30 avril 1884	97,006 55
DÉPENSES		87,012 25
RESTE EN CAISSE au 30 avril 1884		9,994 30

— L'assemblée procède à l'élection de quatorze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. de Boislisle, A. Dufour, Alfred Franklin, marquis de Laborde, L. Leguay, décédé, A.-R. de Liesville, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, G. Saint-Joanny, qui ne se représente pas, Paul Viollet, tous sortant en 1884, Alfred Bonnardot, décédé, et Albert Laverne, qui a donné sa démission de membre du Conseil, l'un et l'autre sortant en 1887.

Sont élus : MM. A. de Boislisle, François Bonnardot, A. Dufour, Alfred Franklin, marquis de Laborde, Paul Lacombe, A.-R. de Liesville, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet et MM. G. Bapst et N. Valois en remplacement de MM. Alfred Bonnardot et Albert Laverne, qui devaient sortir en 1887.

— M. Auguste Vitu donne lecture d'une note sur *la Maison des Pocquelin aux Piliers des Halles.*

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 27 mai 1884.

Présidence de M. A. DE MONTAIGLON, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Les procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration du 8 avril et de l'Assemblée générale du 13 mai 1884 sont lus et adoptés.

— MM. Charles Jourdain, L. Delisle, J. de Laborde et le baron Jérôme Pichon s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

732. M. l'abbé Ferdinand, présenté par MM. l'abbé Pinet et Champion.

733. M. Adrien Augier, présenté par MM. J. de Laborde et Champion.

734. M. Jules Rouyer, présenté par MM. E. Aubert et A. de Barthélemy.

735. M. Eugène-Amédée Lefèvre-Pontalis, présenté par MM. P. Guilhiermoz et H. Omont.

736. M. Noël Valois, présenté par MM. A. de Montaiglon et A. Longnon.

737. M. Hoche, présenté par MM. H. Omont et A. Picard.

738. M. Lacaille, présenté par MM. A. de Ruble et A. Vitu.

739. M. Armand de Mas, présenté par MM. A. Rey et P. Lacombe.

740. M. Victor Fournel, présenté par MM. Charles Jourdain et P. Viollet.

— M. le Président annonce la mort de M. Thorel, ancien président du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, membre de la Société, et de M. Alfred Bonnardot, membre du Conseil, auteur des *Études archéologiques* sur les anciens plans de Paris. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1884-1885. Il ajoute que le président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : Président, M. Anatole de Montaiglon ; vice-président, M. Auguste Vitu ; trésorier-bibliothécaire, M. le marquis J. de Laborde ; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet ; secrétaire-adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des Fonds. Sont élus : MM. le comte A. Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, L.-M. Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de Publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, Léopold Delisle, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, H. Omont.

— M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Charles Bauchal, qui signale dans les registres des délibérations du Bureau de la ville (Archives nat., H. 1779, fol. 126), à la date du 13 mai 1533, la mention suivante :

« Ledict Violle, prevost des marchans, a remonstré que le Roy « prend par toutes les villes de son royaulme la moitié des deniers « comungs et que de sa grace a voulu que les deniers qu'il eust prins « sur ceste ville de Paris soient employez aux bastimens d'un Hostel « de ville neuf, selon le devis qui luy a esté monstré, et aussi monstré « presentement, par Me Dominique de Tortemer (*sic*) [1], qui l'a fait « et divisé. Et sur ce mes dits sieurs ont esté d'avis que l'on doit « entierement suyvre le voulloir du Roy en faisant ledit bastiment. »

Ce passage des délibérations du Bureau de la ville met fin à l'incertitude qui existait relativement au véritable auteur des plans de l'ancien Hôtel de ville de Paris et donne raison à Sauval, qui les attribuait au Boccador.

— M. E. Lelong donne communication d'une pétition adressée par soixante-douze artistes au Ministre de l'Intérieur, le 18 floréal an VIII, pour demander la conservation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sur le point d'être démolie. M. Lelong signale aussi deux rapports de Lenoir et de Neveu, donnant, sur la demande du Ministre, leur avis sur la valeur architecturale de cette église, et veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. A. Margry, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, donne lecture d'une note sur les arênes de cette ville. Découvertes en 1865, ces arènes sont aujourd'hui en grande partie déblayées, mais il reste encore beaucoup à faire pour leur conservation et le Comité archéologique de Senlis adresse un pressant appel à tous ceux qui s'intéressent à nos monuments nationaux.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 juin 1884.

Présidence de M. Auguste Vitu, vice-président,
en l'absence de M. A. de Montaiglon, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 mai 1884 est lu et adopté.

— M. Bouvrain donne lecture d'une note relative à la découverte dans la crypte de l'église Saint-Merry de la pierre tombale de

---

1. Il est appelé plus loin dans le même registre : Dominique de Cortonne et qualifié de « coustumier architecteur, » tandis que Pierre Chambiges y est dit simplement « maistre maçon. »

« Me Guillaume Le Sueur... conseiller du Roy et général de ses monnoyes, sieur de Bergy en Mulcien » († 25 mai 1530) et de « damoiselle Radegonde Budé sa femme » († 7 déc. 1522).

— M. Vacquer dit qu'en exécutant des travaux d'aménagement intérieur à la prison de Saint-Lazare, on vient de découvrir une ancienne cave, longeant le bâtiment qui forme le côté nord de la seconde cour. Cette vieille construction, qui a un caractère tout à fait civil ou domestique et qui paraît dater du XIVe siècle, se compose d'un couloir long de 14m50 et large de 1m95, sur le flanc duquel s'ouvrent trois caveaux de 3m de profondeur en moyenne, larges aussi de 1m95 et distants l'un de l'autre de 1m63 ; une petite niche de 0m45 à 0m50 de large et de profondeur se voit sur leur paroi de fond. Le couloir et les caveaux sont voûtés d'un berceau en arc aigu, mais au droit de ces derniers, le berceau du couloir est interrompu par une croisée d'ogives. Il paraît certain que trois autres caveaux semblables s'ouvraient sur l'autre flanc du couloir et qu'ils ont été détruits lors de la construction du bâtiment actuel qui en couvre l'emplacement ; ce qui subsiste a dû sa conservation à cette circonstance qu'il restait en dehors et sous l'aire de la cour. Ce vestige de l'ancienne maladrerie ne sera pas démoli.

— M. le baron Jérôme Pichon signale la découverte, qui aurait été faite dans des fouilles exécutées au château de Madrid, de différentes monnaies parmi lesquelles le *demi-ange*, pièce qui n'est signalée que dans les ordonnances et dont on n'avait jusqu'ici aucun spécimen.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

MESURES PRISES CONTRE LE CHOLÉRA A PARIS

(30 JUILLET 1596).

On sait combien furent fréquentes en France les épidémies, au moyen âge, et même aux XVIe et XVIIe siècles. Pour Paris seulement, la liste dressée par le Dr Achille Chereau [1] est singulièrement longue, et les pestes qui y sévirent de 1606 à 1631 ne furent pas les plus bénignes.

---

1. *Les Ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste ville de Paris pour éviter le dangier de peste*, *1531*, précédées

Aujourd'hui, bien que plus avancés en civilisation, nous ne savons guère arrêter le fléau que subissaient nos pères sous un autre nom [1], et à peine pouvons-nous en atténuer les effets. Nous ne savons pas encore fermer nos portes à ces épidémies qui « de leurs foyers lointains débordent à l'improviste sur nos populations épouvantées, » quoi qu'on en ait dit; la preuve en est malheureusement bien réelle. Le choléra qui sévit en ce moment en France ressemble à tous ceux qui l'ont précédé, et les mesures rigoureuses que l'on cherche à prendre aujourd'hui contre son invasion ne sont point nouvelles. Il m'a paru intéressant de publier un document de 1596, aïeul de l'*Instruction concernant les précautions à prendre en temps de choléra*, rédigée il y a quelque temps par la Commission d'hygiène, et dont on a pu avoir connaissance par la voie de l'affichage ou des journaux. A défaut de la presse, l'affichage fut sans doute le moyen employé en 1596 pour publier l'ordonnance royale, après qu'elle eut été criée à son de trompe dans tous les carrefours de la ville de Paris.

Il est à remarquer que les épidémies entrèrent presque toujours en France par le midi, Marseille et Toulon [2], rarement par l'Allemagne [3]; les registres de l'administration communale, dans les villes de Lyon, Mâcon et Dijon principalement, en font mention maintes et maintes fois. Les villes firent toujours de grands frais « à cause de la peste [4], » et tous les détails que nous fournissent les comptes communaux sont, sinon très gais, du moins fort intéressants à recueillir [5].

Henri Stein.

DU MARDY TRENTIESME ET PENULTIESME JOUR DE JUILLET 1596.

Publié l'ordonnance de la police portant règlement afin de remédier aux maladies contagieuses cy-après transcrite [6].

---

d'une étude sur les épidémies parisiennes, par le Dr Achille Chereau (Paris, L. Wilhelm, 1873, in-12 de 147 p.).

1. *Étude historique et nosologique sur quelques épidémies du moyen âge*, par le Dr Ern. Marchand (Paris, 1873, in-8°).

2. Précautions prises en 1664 à cause de la peste qui règne à Toulon et à Aix (*Arch. munic. de Mâcon*, BB. 19); — (*Arch. munic. de Dijon*, B. 234, 266, 267); — (*Arch. munic. de Toulon*, BB. 51, 60, 63); — (*Arch. munic. de Lyon*, BB. 47, 179).

3. *Arch. munic. de Lyon*, AA. 157.

4. *Arch. munic. de Mâcon*, CC. 116 et 117, 119 et 121; *Arch. munic. de Dijon*, B. 251, 271, 272, 274; *Arch. munic. de Toulon*, CC. 604, HH. 48; *Arch. munic. de Lyon*, BB. 23, 27, 179.

5. Je ne crois pas commettre une indiscrétion en annonçant que M. R. Delachenal a réuni sur les épidémies de Lyon de nombreuses notes qu'il se propose de publier prochainement.

6. Je crois cette ordonnance de police inédite. Celle de 1531, très rare, a été réimprimée avec soin par le Dr A. Chereau dans son livre cité plus haut. Évidemment, l'ordonnance de 1596 a emprunté le fond des idées à celle de

Sur la requeste faicte par le procureur du Roy au Chastellet de Paris et l'assemblée de la police tenue audict Chastellet sur les moyens propres et convenables pour remédier aux maladies contagieuses dont la ville se trouve à présent affligée en plusieurs endroits[1].

A esté advisé estre expédient d'y establir et faire garder présentement le règlement qui ensuit :

Qu'il y aura trois prévostz de la senté[2] establys avec chacun trois aydes, lesquelz vacqueront incessamment à l'exécution des ordonnances faictes sur la pollice des maladies de la contagion, l'ung desquels prévostz aura sa retraicte ordinaire au cymetière des Sainctz Innocens, l'autre au cymetière Sainct Gervais et l'autre au cymetière Saint-Séverin, à ce que ceux qui auront affaire d'eulx y puissent avoir recours.

Seront lesditz prévostz de la santé tenuz d'aller matin et soir en la maison des commissaires quarteniers et dixeniers, et s'enquérir d'eulx s'ilz savent et ont entendu qu'il y eut quelcun en leur quartier frappé de la maladie contagieuse.

Et outre feront pareille et semblable inquisition les barbiers, chirurgiens, apoticaires et médecins de chacun quartier.

Sy sur le rapport qui leur sera fait il se trouve qu'il y ait quelcun frappé de la dicte maladie en quelque quartier de ceste dicte ville de Paris ou faulxbourgs, lors seront tenus lesdictz prévostz en toute diligence aller ou envoyer quérir l'ung des barbiers depputez et ordonnez à cest effect pour le mener et conduire en la maison que

---

1531 ; mais elle diffère sur beaucoup de points, et peut montrer le progrès, — si progrès il y a, — effectué dans la police sanitaire de la grande ville pendant un demi-siècle. Cf. Delamare, *Traité de la police* (Paris, 1705), t. I, p. 203.

1. On a voulu soutenir que le choléra du XIXe siècle et les épidémies pestilentielles du moyen âge étaient de nature différente. Je crois au contraire que le mal est de même nature, comme il est de même provenance ; et, comme je n'entends rien à ces matières, je prendrai l'avis de deux savants médecins. Le Dr L.-M. Guyton (*Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles à Toulon;* Autun, 1862, in-8°, 45 p.) ne craint pas de dire que ce fut bien le choléra ou *trousse-galant* qui décima la ville d'Autun en 1530 ; et le Dr Chereau (*op. cit.*, p. 41) dit formellement qu'en 1578, ce fut une véritable cholérine qui sévit à Paris, telle que nous l'observons aujourd'hui. D'ailleurs, le nom ne fait rien à l'affaire. Cf. encore les *Instruttione sopra la peste*, de M. Mercati (Roma, 1576, in-4°).

2. Les prévôts de la santé ne paraissent pour la première fois à Paris qu'en 1531. Plus tard, la même mesure fut adoptée en province, et à Mâcon, en 1625, en temps d'épidémie, les registres de l'administration communale de Mâcon nous entretiennent de « l'établissement d'un capitaine de santé. » (*Arch. munic. de Mâcon*, BB. 85.)

l'on luy aura dict y avoir des malades pour les penser et médicamenter selon le besoing qu'ils en auront, comme aussi lesdictz prévostz de la senté auront soing de les faire penser selon leur nécessité et que besoing sera.

Si se trouve que les malades soient pauvres nécessiteux et sy indigens qu'ilz ne se puissent nourrir et substanter, seront tenuz lesdictz prévostz les faire transporter de soir et nuitamment à l'Hostel-Dieu par les hommes qui leur ont esté à ce ordonnez.

Et encores que lesdictz malades soient aysez et ayent moyen de subvenir à leur maladie, sera la porte de la maison marquée par lesdictz prévostz ou leurs aydes d'une grande croix blanche, avec charge et injonction aux domesticques de ne sortir qu'avec une verge blanche à la main, sur peine de punition corporelle; lesquelz, revenans à convallescence, seront tenuz de faire des feuz, tant à la cour qu'en toutes les chambres de leurs maisons, par l'espace de quarante jours, pour purger le mauvais air, ensemble éventer les hardes et meubles qui seront ès dictes maisons, avec deffenses de ne sortir que le moings que pourront et avec la verge en la main, ainsy que dessus est dict.

Et s'il se trouve une maison en laquelle quelcun soit déceddé de ceste maladdie [1] et qu'elle soit abandonnée, en ce cas seront tenuz lesdictz prévostz de la senté d'y mectre des gens qui seront tenuz faire des feuz, éventer et nettoyer lesdictes maisons aux despens des propriétaires.

---

1. Nous n'avons guère de renseignements sur cet épisode que ceux fournis par Pierre de l'Estoile à la date de 1596 (éd. Jouaust, t. VII, 1879, p. 58-69). Au commencement de l'année, déjà il y avait 416 malades à l'Hôtel-Dieu; à partir du mois de mai, le fléau fait de plus en plus de ravages, et pendant le mois de juillet seul il entra 305 personnes dans le même hôpital. On ne sait au juste quel fut le nombre des victimes, mais on comprend aisément que la population et la police se soient émues vivement en cette circonstance. Cf. *Traité de la peste advenue en ceste ville de Paris, l'an 1596, 1606, 1619 et 1623*, par Me Guillaume Potel, chirurgien juré à Paris, natif de Meaux (Paris, 1624, in-8°); et A. Chereau (*op. cit.*, p. 61-64), auquel j'emprunte la plupart de ces renseignements. La peste sévissait en même temps dans tous les environs de Paris, à Amiens surtout, où, dit-on, 1500 malades moururent dans l'espace de quinze jours. Nous trouvons reproduites à Saint-Quentin les mêmes défenses qui se faisaient à Paris; le 19 juillet 1596, sur la plainte du sieur vicomte Dauschy, gouverneur de la ville, on ordonne d'aérer les maisons seulement la nuit, et, le 28, on ordonne à tous ceux qui sortiront de toute maison atteinte du fléau de porter la vergette blanche, au grand intérêt du public et à peine de bannissement. Le service de police ne fut réellement organisé que par l'ordonnance du 30 août suivant (G. Lecocq, *Étude historique sur la peste à Saint-Quentin*, 1re partie. Saint-Quentin, 1877, p. 18-19 et 77).

Pour le regard des déceddez ès maisons, seront tenuz lesdictz prévostz de la santé les faire enlever de nuict et non de jour par les gens qui ont esté à ce députtez pour estre les corps enterrez et portez ez cimetières de la Trinité et autres, ainsi que plus commodément et avec moings de danger que faire se pourra.

Ceulx qui auront esté frappez de ladicte maladie et auront recouvert leur santé, ensemble les domesticques, ne pourront aller ny venir sans porter une verge blanche l'espace de quarante jours [1].

Seront les maisons de ceux qui seront déceddez de peste marquez par lesdictz prévostz ou par lesdictz aydes qui ont ordonné auxdictz prévostz, lesquelz aydes allant et venant par la ville seront tenuz porter leurs casacques avec une croix blanche.

Il est ordonné qu'il y aura trois barbiers pour penser les maladies de la contagion ; l'ung desquelz, nommé de La Forest, est logé sur le rempart d'entre les portes Sainct Denis et Sainct Martin; le second, Boisart, prez l'église Sainct Pol; et le troisiesme, nommé Le Viel, rue Neufve Nostre Dame, près Saincte Geneviesve aux Ardans.

Il est enjoinct aux barbiers et chirurgiens de la ville et fauxbourgs de Paris, à l'instant qu'ils auront veu et descouvert aucun qui soit frappé de la maladie de peste, le dénoncer au commissaire du quartier, en peine d'amande arbitraire et d'estre chassez de la ville.

S'il se trouve aucun qui soit reffusant d'obéyr au présent règlement [2],

---

1. Ce moyen, qui semble quelque peu puéril, fut adopté à peu près partout.

2. Une comparaison attentive de toutes les recommandations et règlements publiés dans les différentes villes à cause de la peste de 1596 serait chose assez curieuse. Contentons-nous d'indiquer ici l'un des textes les plus précieux, conservé à la bibliothèque de Dijon (fonds Baudot), sorte de *Manuel* rédigé en 1596 par les médecins dijonnais, à l'usage de leurs compatriotes. Dans son très intéressant travail sur les *Pestes en Bourgogne* (Dijon, imp. F. Carré, 1879, in-8° de 94 p.), M. Clément Janin l'a publié presque en entier. Il renferme les préceptes les plus bizarres et les plus familiers, parmi lesquels nous trouvons ceux-ci : « On chauffera des cassolettes et fumigatoires qui pareil- « lement corrigent l'air..... En hyver, la liqueur sera de bon vin, dans lequel « on fera bouillir du bois de laurier et de genièvre, clous de girofle, bois « d'aloës, huile benjoin et autres aromates d'odeur suave et douce. En esté, « du vin aigre et de l'eau avec escorces d'oranges et de citrons, un peu de « racine d'angélique....... Que chacun se tienne fort nettement et blanche- « ment, et porte des habits et étoffes les moins épaisses....... Chacun modé- « rera le travail de corps et d'esprit, évitera les perturbations de l'âme et les « passions, la colère et la crainte; n'endurera rien, faim ni froid, et s'abs- « tiendra de l'embrassement des femmes....... Les viandes seront assaisonnées, « savoir les salades avec sauces aigrettes qui incisent les grosses humeurs et « résistent à la pourriture....... Les sirops de coings mûrs sont un excellent « préservatif, d'autant qu'ils provoquent les sueurs abondamment. » (*Op. cit.*, p. 66-71, *passim.*) — Les archives municipales de Lyon (BB. 98) ren-

est enjoinct aux commissaires du Chastellet de les faire emprisonner par lesdicts prévostz de la sancté ou leurs aydes en l'une des prisons qui pour ce faire sont ordonnez, l'une sur la porte de Monmartre, et l'autre sur les vignes, faulxbourgs Saint Marcel, pour estre rigoureusement puniz et chastiez comme perturbateurs du repos et sancté de la ville.

Deffences sont faictes à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient de porter en terre de jour ceux qui seront déceddez de la maladie de peste, et spéciallement aux presbtres de l'Hostel Dieu, de ne conduire de jour le corps des déceddez, de quelque maladie et lieu que ce soit.

Et à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, sera le présent règlement et ordonnance leue et publiée à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville de Paris.

Faict et arresté en l'assemblée de la pollice tenue au Chastellet de Paris, le lundy vingt-neufviesme jour de juillet mil cinq cens quatre vingtz et seize.

Signé : Myron et de Villemontée.

(Archives nationales, Y. 19 ; f° 137 v° — 139 r°.)

SOUVENIRS DU VIEUX PARIS.

UN MONUMENT ANCIEN DU ROSAIRE

AU GRAND COUVENT DES JACOBINS.

Millin, écrivant sa notice sur le *Couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques*, disait du P. Texte : « Ce religieux, d'un commerce doux et facile, avait des connaissances dans les arts et les monuments ; il s'est beaucoup occupé de ceux de sa maison [1]. » Le savant Frère Prêcheur avait recueilli des « Mémoires nécrologiques, historiques et critiques pour servir à l'histoire du Collège général des Dominicains dans l'Université de Paris. » Le manuscrit, observe Millin [2], était conservé dans la bibliothèque du couvent ; Piganiol s'en était servi, et l'auteur des Antiquités nationales confesse y avoir lui-même puisé des renseignements utiles.

Nos études sur les *Dominicains dans l'Université de Paris* [3] nous

---

ferment un mandement de 25 livres tournois adressé à l'imprimeur Antoine Gryphe, en 1577, pour l'impression du *Discours qui a naguères esté en la dicte ville, et des remèdes qui ont esté observez pour l'en purger.*

1. Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, p. 90.

2. *Ibid.*, p. 35.

3. *Le grand couvent de Saint-Jacques ou les Dominicains dans l'Université de Paris,* par l'abbé Eug. Bernard, 1 vol. in-8°.

ont fait découvrir ce manuscrit, et nous n'avons pas hésité à en prendre une copie exacte.

Ce sont des documents précieux, ne feraient-ils que compléter ou expliquer certaines inscriptions tumulaires, rappeler le nom de quelques habitants de Paris, nobles ou bourgeois, prêtres ou religieux, signaler leurs titres, leurs services, leur origine, indiquer leurs demeures, en un mot, éclairer d'un rayon lumineux telle ou telle page de nos annales politiques, littéraires, ecclésiastiques[1].

Ces Mémoires nous ont paru n'être pas sans intérêt pour la Société des Antiquaires de France. Nous y avons même noté quelques passages dignes de fixer l'attention de la Société de l'Histoire de Paris, celui-ci par exemple.

Millin, après avoir parlé des trois grandes tombes des trois générales perpétuelles des Béguines à Paris, ensevelies sous l'orgue, dans l'église des Jacobins, ajoute : « J'ai fait graver, planche III, fig. 4, un monument rapporté dans les annales des Frères Prêcheurs, et qui était au même endroit. Plusieurs auteurs ont pris ces trois figures pour celles des trois béguines; mais les deux premières ont autant l'air d'hommes que de femmes, et la troisième est évidemment un homme habillé comme un cavalier italien ou espagnol. La figure du milieu tient un chapelet de quinze dizaines[2]. » Cette phrase ne dit rien, et la planche en question demeure lettre close. Le P. Texte dissipe heureusement ces obscurités ; il rend au monument son caractère historique et son importance archéologique, car il nous apprend par l'inscription qui courait autour de la pierre tombale, et le nom de ces trois personnages, et le temps où ils vivaient, et l'hôtel seigneurial qui leur servait de résidence.

« Cette sépulture, dit le P. Texte dans ses Mémoires, renfermait les corps d'Alain de Villepierre, de sa femme Nicole et de sa mère Nobile. Alain était seigneur de l'hôtel du Tabour, hors la porte Saint-Jacques, vis-à-vis l'hôtel de Cicis. »

L'épitaphe était conçue en ces termes :

« *Ci gist Nicole, femme d'Alain de Villepierre, seigneur de l'ostel* « *du Tabour, oultre la porte S*[t] *Jacques, devant l'ostel de Cicis, qui*

---

1. Le recueil est considérable, car il se compose de 32 épitaphes concernant les familles royales de Bourbon, d'Évreux et d'Alençon; de 17 épitaphes de personnages importants, cardinaux, évêques, conseillers d'État; de 43 épitaphes de dominicains célèbres, docteurs de Paris, prieurs de Saint-Jacques, provinciaux de France, confesseurs du roi; de 27 épitaphes d'officiers du roi, avocats au Parlement, savants, poètes, médecins; de 15 fondations; de 48 noms dont les épitaphes sont illisibles; enfin, de 300 inscriptions nécrologiques de personnages inhumés aux Jacobins, recueillies par le P. Faitot pour faire suite aux Mémoires du P. Texte.

2. Millin, *Ibid.*, p. 17.

« *trespassa l'an M CCC cinquante et V, le vendredy aprez la mi-*
« *aoust, priez pour l'ame de li. Item ci gist Nobile, mère dudit Alain,*
« *qui trespassa l'an dessus dit, le vendredy avant la Toussaints. Item*
« *ci gist ledit Alain qui trespassa M CCC.* »

« Il n'y a, remarque le P. Texte, que trois C bien gravés, le reste de la pierre était tout uni, ce qui montre que l'article d'Alain fut gravé avant sa mort; il laissait à ses héritiers le soin de faire mettre le jour et l'année de son décès, comme nous l'avons fait à l'épitaphe de la marquise de Leuville, enterrée au Noviciat des Prêcheurs à Paris, en y ajoutant qu'elle était décédée l'an mil sept cent dix-neuf. »

« La tombe, continue le P. Texte, est une des plus grandes de la nef de l'église des Jacobins; elle est placée à côté de la chaire à prêcher, la seconde devant la chapelle de la Passion. La femme d'Alain était morte le vendredi après la mi-août 1355, c'est-à-dire le 21; la lettre dominicale est D. La mère d'Alain mourut cette même année 1355, le vendredi avant la Toussaint, c'est-à-dire le 30 octobre. Alain mourut après sa femme et sa mère; l'épitaphe marque 1300, ce qui prouve que l'inscription fut gravée de son vivant, autour de la tombe commune qui recouvrait leurs restes.

« Cette tombe est d'autant plus remarquable qu'elle nous fournit un monument des plus anciens concernant le Rosaire de quinze dizaines, appelé le Psautier de la Vierge[1], dans la règle écrite en 1236 pour les Béguines de Gand, en Flandre. En effet, on voit, sur la tombe dont il est question, trois effigies gravées, représentant trois personnes dans leur grandeur naturelle, Alain, Nicole, son épouse, et Nobile, sa mère. Celle-ci tient le milieu; elle se distingue par les traits ridés de son visage, par la forme de sa coiffure et de son manteau. Elle a les mains droites et jointes; de ses premiers doigts tombe un rosaire qui se partage sur l'une et l'autre main, et se déroule en descendant de la longueur d'un pied. Il est vrai que le graveur se voyant dans l'impossibilité de trouver place à 150 *Ave*[2], ce qui aurait exigé deux fois la dimension de la tombe, a dû successivement restreindre cette quantité déterminée. Toutefois, en marquant distinctement un nombre inégal et imparfait d'*Ave* entre 15 *Pater*, il montre bien qu'il a voulu donner l'idée d'un rosaire tel qu'on le récite aujourd'hui, et tel que le frère Mérigot, sculpteur,

---

1. Quetif-Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II. Supplem. « Tria serta quæ vocantur Psalterium Beatæ Virginis. »

2. Thomas de Cantimpré, *De Apibus*, l. II, chap. XXIX, § 8. « Sicut Deum per 150 Psalmos colendi ritus erat usitatus, ita B. Virginem per 150 salutationes veluti suum Psalterium, honorare ejus devoti cogitarunt et in usum induxerunt. » — Thomas de Cantimpré fut un des premiers dominicains qui prirent l'habit au couvent de Saint-Jacques.

vient de nous dire l'avoir gravé sur les bornes de la propriété de campagne de notre couvent de Bordeaux.

« Pour demeurer pleinement convaincu de la vérité de ces observations, il suffit de faire réflexion que, sur la tombe de Humbert, dauphin de Vienne, il y a un religieux qui tient un chapelet, où l'on compte distinctement dix *Ave* de la grosseur d'un pois, entre les *Pater* beaucoup plus gros [1]. Faut-il ajouter que Nobile, décédée en 1355, l'année même de la mort du dauphin Humbert, pouvait avoir longtemps conversé avec les Béguines de Paris, dont la sépulture commune était dans l'église des Jacobins. Les trois grandes tombes de leurs trois générales perpétuelles se suivaient dans ce sanctuaire, et c'est à leurs pieds que Nobile avait voulu se faire enterrer.

Ainsi, ces manuscrits anciens se trouvaient réunis dans la même église des Frères Prêcheurs, comme au centre de la dévotion du Rosaire.

Cette dévotion avait été fondée par saint Dominique dans les conditions d'une confraternité parfaitement constituée. Nous en avons la preuve irréfragable dans un document authentique [2], un testament conservé aux archives du collège de Saint-Jacques, à Palencia, en Espagne. A la date de 1221, Antonio Sers confiait ses dernières volontés « à l'honorable seigneur dom Pierre-Gonzalès Pelme, premier administrateur de la Confraternité instituée en l'honneur du saint Rosaire, avec le consentement du seigneur évêque Pelle, par le respectable Dominique de Gusman, confraternité dont je fais partie, dit le testateur, et j'entends, ajoute-t-il, qu'on réunisse les confrères afin qu'ils prient pour moi : en compensation, et pour les frais des cierges de la Confraternité que tous porteront en main, il leur sera distribué 38 maravedis et trois mesures de blé. »

Le Rosaire n'avait point tardé à se répandre en France, en même temps que l'Ordre de saint Dominique. A Paris, les associés tenaient leur centre de réunion au grand couvent des Jacobins, et la Confraternité recrutait ses membres dans les rues adjacentes. Nobile de Villepierre, dont l'hôtel était situé près de la porte Saint-Jacques, comptait sans doute parmi les premières inscrites sur les pieuses listes, et jusque dans la mort elle avait voulu demeurer fidèle à ses engagements. En passant devant sa tombe, les Parisiens, récitant leurs

---

1. Cette tombe était placée dans l'église du couvent de Saint-Jacques, entre le sanctuaire et le chœur. Millin, *ibid.*, p. 35.

2. Mamachi, *Annales ordinis prædicatorum*, t. I, p. 324. « Monumenta ex authenticis archivis extracta, notis chronologicis distincta, et fide dignis testimoniis roborata. »

patenôtres [1], priaient à la façon de cette dévote associée du Rosaire, et ils pouvaient lui appliquer la légende du manuscrit du Musée Britannique [2] : « Et à chascun mot que cette femme disoit, belles fleurs sailloient de sa bouche, lesquelles la Vierge Marie recevoit et en fesoit ung chapellet, lequel elle portoit au ciel et le mettoit sur le chief de son benoit enfant Jhesus-Crist. »

L'abbé Eugène BERNARD.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

28. HATIN (Eugène). — Théophraste Renaudot et ses innocentes inventions. In-18 jésus, XVI-252 pages, avec portrait et fac-similé. Paris, Oudin.

29. HŒHLBAUM (Constantin). — Kœlns ælteste Handelsprivilegien für England-Hansisches aus dem XVI Jahrundert im Paris.

Documents tirés des Archives nationales et publiés dans les *Hænsische Geschichtsblætter* (année 1882), qui offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire du commerce parisien.

30. KIECKENS (R. P.). *S. J.* — Adalbert de Tronchiennes, évêque de Paris (1016-1020). In-8°, 23 p.

Extr. dú *Messager des sciences historiques de Belgique.* L'auteur indique et réfute plusieurs erreurs évidentes que l'historien de Flandre, Meyer, a commises au sujet de ce personnage, qui chercha deux fois à obtenir l'évêché de Cambrai et qui, après quatre ans d'épiscopat à Paris, dut se retirer en Flandre. H. S.

31. LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE (comte DE). — L'hôtel de ville de Paris. In-8°, 24 pages. Valence (Drôme), Jules Céas, 1883.

Extr. du *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme.* Essai histo-

---

1. La langue française s'est enrichie de ce mot formé de *Pater noster*, prière qui avec l'*Ave Maria* constitue le rosaire. On appelait Patenotriens les fabricants de chapelets, et ils furent érigés en corporation par des lettres patentes de Charles IX, en 1569.

2. *Livre et Ordonnance de la Confrairie du Psaultier de la Bienheureuse Vierge*, découvert par Paul Marchegay, et offert par lui « aux amateurs du beau langage et du bon style du XVe siècle. » — *Revue des Provinces de l'Ouest*, 6e année.

rique intéressant de l'acquisition de l' « Hostel au Dauphin » par les magistrats parisiens, en 1357, grâce à l'intervention d'Etienne Marcel et avec l'approbation du dauphin Humbert. La brochure est accompagnée d'une planche sur chine empruntée à *Paris à travers les âges.*

H. S.

32. Louis XI. — Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France, par Joseph Vaesen et Étienne Charavay. T. I. Lettres de Louis Dauphin, 1438-1461, publiées par Étienne Charavay. In-8°, xxiv-392 pages. Paris, Loones. 9 fr.

33. Luchaire (Achille). — Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens. 2 vol. in-8°. T. I, xvi-332 pages; t. II, 376 pages. Paris, Picard.

34. Raynaud (Gaston). — Bibliographie des chansonniers français des xiii[e] et xiv[e] siècles, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères. Tome premier : Description des manuscrits; tome second : Table des chansons. Liste des trouvères. In-8°, xiii-252 et xviii-249 pages. Paris, Vieweg.

Bien que la *Bibliographie* de M. Raynaud s'adresse exclusivement aux philologues, les amis de l'histoire de Paris en pourront tirer profit. Ces deux volumes contiennent la description pièce par pièce et la table absolument complète d'une quarantaine de *Chansonniers français*, que M. Raynaud a dépouillés en vue d'une édition des œuvres de Tiébaut de Champagne, qui doit prochainement paraître.

35. Thomas (Léon). — Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise. In-8°, viii-211 pages, avec fac-similés.

Extrait des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.*

36. Ulbach (Louis). — Nos contemporains. (Napoléon III, Lamartine, le duc d'Aumale, Victor Hugo, Louis Blanc, Sainte-Beuve, Mazzini, George Sand, Thiers, Jules Grévy.) In-18 jésus, vi-337 p. Paris, C. Lévy.

37. Valois (Noël). — Fragment d'un registre du grand conseil de Charles VII (mars-juin 1455). In-8°, 74 p. Paris, Picard.

Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

38. Welschinger (Henri). — Le Livret de Robespierre. In-8°, 31 p. Paris, Gervais.

Extrait du *Correspondant.*

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 juillet 1884.

Présidence de M. Auguste VITU, vice-président,
en l'absence de M. A. DE MONTAIGLON, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— MM. L. Delisle et H. Omont s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 juin 1884 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

741. Mme Vve ENGEL-DOLLFUS, présentée par MM. J. de Laborde et H. Champion.

742. M. BUSSON-LEBLANC, présenté par MM. Maurice Tourneux et Paul Viollet.

— M. le Président annonce le décès de notre confrère M. G. Fanjoux, archiviste paléographe, secrétaire général de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée et de l'Océan. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. de Boislisle dépose sur le bureau un article de M. le comte

de Reilhac intitulé : *la Chapelle Notre-Dame de Reilhac*, qui est renvoyé au Comité de publication.

— M. Viollet transmet une note de M. Léopold Delisle qui signale une pièce parisienne publiée par F. E. di St-Pierre dans les *Miscellanea di Storia italiana*, série II, t. VII, p. 363-375 : c'est la relation en italien des funérailles de Louise de Savoie (1531) : *Funerali di Luisa di Savoia, duchessa d'Angoulême*. Le document original d'après lequel cette publication est faite fait partie de la *Collezione Francesuni già Cornaro di Venezia*, t. XXII, fol. 41-47.

— M. Vacquer signale des découvertes faites rue Galande, à l'occasion de l'ouverture d'une tranchée d'égout. On a rencontré des substructions de l'époque romaine et recueilli une trentaine de sarcophages en plâtre et pierre blanche, mérovingiens ou carolingiens.

— M. Auguste Vitu fait connaître le résultat de nouvelles recherches destinées à préciser l'emplacement de la maison natale de Regnard, qu'il n'avait pu déterminer avec toute certitude dans sa notice sur la maison des Pocquelins aux Piliers des Halles, lue à l'Assemblée générale du 13 mai dernier.

Ces recherches ont abouti à un résultat définitif. Regnard est né dans la petite maison, à deux croisées de façade, qui compte aujourd'hui pour le n° 1 de la rue Pirouette et pour la partie gauche du n° 106 de la rue Rambuteau, mitoyenne avec le n° 108 de cette dernière rue. Elle est occupée aujourd'hui par un hôtel meublé à l'enseigne de la Pirouette des Halles. Les explications justificatives de cette identité trouveront leur place dans le travail de M. Auguste Vitu, qui paraîtra dans le t. XI des *Mémoires* de la Société.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LES GRANDS RELIEURS PARISIENS DU XVIIIe SIÈCLE.

BOYET, PADELOUP, DEROME.

DOCUMENTS NOUVEAUX.

C'est encore dans l'inépuisable compilation de Jal qu'on rencontre les renseignements biographiques les plus sûrs et les plus complets sur les grands relieurs du XVIIIe siècle. Dans son luxueux volume

sur les reliures d'art, M. Marius Michel n'a pas ajouté beaucoup de détails nouveaux à ceux qu'il empruntait au *Dictionnaire critique*, et il reconnaît franchement que, sans lui, on connaîtrait bien peu de chose sur la vie et la famille de ces grands artistes trop méconnus. En fouillant les recoins encore inexplorés des Archives, on découvrira sans doute des faits nouveaux, mais il faudra toujours tenir compte des indications de Jal. Aussi est-ce ce que nous allons faire en présentant quelques pièces sur les plus célèbres relieurs du siècle passé.

Les documents qui suivent étaient enfouis dans les liasses des Commissaires au Châtelet, dans cet énorme fonds qui ne compte pas moins de cinq mille articles. Personne n'avait songé à tirer parti de cette masse de documents jusqu'au jour où M. Émile Campardon, le savant éditeur de tant de publications estimées, entreprit le dépouillement et l'inventaire de cette effrayante accumulation de paperasses poudreuses, et en tira la matière de huit volumes du plus haut intérêt sur le théâtre et les comédiens du siècle dernier.

En compulsant les tables dressées par M. Campardon pour en extraire les noms des peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, et préparer un recueil des inventaires et scellés d'artistes au XVIIIe siècle [1], nous avons rencontré plusieurs pièces sur les plus fameux relieurs du règne de Louis XV. Sans doute, des hommes de la valeur de Boyet, Padeloup, Derome possèdent des titres suffisants pour figurer parmi les artistes du temps passé. Mais leurs œuvres intéressent surtout les bibliophiles, aussi avons-nous cru ne pas devoir confondre les pièces suivantes avec celles qui concernent les artistes proprement dits.

Les actes dont nous donnons plus loin le texte sont tous de même nature ; après la mort du relieur, le commissaire au Châtelet vient apposer les scellés sur les coffres et effets trouvés dans l'appartement du défunt ; il dresse un inventaire sommaire des gros meubles laissés à la disposition de la veuve ou des héritiers. Quand tous les héritiers naturels ou testamentaires sont connus, quand chaque créancier a fait valoir ses prétentions, le commissaire, continuant à remplir les fonctions de nos juges de paix actuels, reparaît pour procéder à la levée des scellés. Au fur et à mesure qu'un coffre est ouvert, qu'une armoire est vidée, le notaire de la famille, convoqué à cet effet, dresse un inventaire détaillé des menus objets, de l'argent, des papiers. Un huissier-priseur assiste à ces opérations pour donner

---

1. Ce recueil, publié par la *Société de l'histoire de l'Art français* (Charavay frères, libraires-éditeurs), formera trois volumes comprenant près de quatre cents pièces différentes. Le tome premier est publié ; le deuxième paraîtra avant la fin de l'année.

l'estimation de chaque objet, rôle attribué aujourd'hui au commissaire-priseur. La minute de ces inventaires détaillés est conservée dans l'étude du notaire qui a procédé à leur confection. Avec le nom de ce notaire, on retrouvera aisément son successeur, et on obtiendra facilement communication de l'inventaire détaillé, si les détails consignés dans le procès-verbal du commissaire au Châtelet ne suffisaient pas à la curiosité de celui qui s'intéresse aux anciens relieurs. Toutefois les actes que nous publions, en supprimant les formules superflues et les détails insignifiants, ont cet avantage de nous faire pénétrer dans l'intérieur du défunt, au moment même de son décès, de fournir des renseignements certains sur la date précise de sa mort, sur sa demeure, sa famille, sa fortune, ses créanciers, ses clients. Si ces actes étaient nombreux, peut-être aurions-nous dû nous contenter d'en extraire seulement les passages essentiels; mais, comme nous n'en avons malheureusement rencontré qu'un très petit nombre, nous préférons mettre l'original même sous les yeux du lecteur, en lui épargnant les formules insignifiantes et les répétitions oiseuses.

I.

LUC-ANTOINE BOYET.

Vainement chercherait-on le nom de Boyet, relieur du Roi, dans le *Dictionnaire* de Jal. C'est assez dire qu'on sait bien peu de chose de sa vie ; cette ignorance augmente singulièrement l'intérêt de son scellé. Cet acte nous apprend tout d'abord que Luc-Antoine Boyet mourut le dimanche, 22 février 1733, sur les onze heures du matin, en une maison à lui appartenant de la rue du Mont-Saint-Hilaire, dans le quartier Saint-Benoît. Boyet laissait pour héritier un fils unique nommé Étienne, remplissant, en 1733, les fonctions de bibliothécaire du prince Eugène, indication qui n'est pas sans intérêt, car elle donne à penser qu'un certain nombre des belles reliures du prince durent sortir de l'atelier de notre habile artisan. Retenu par ses fonctions, Étienne Boyet ne put assister aux derniers moments de son père ; mais il envoya sa femme, Marguerite Boireau, en la chargeant de faire les démarches nécessaires pour l'apposition et la levée des scellés.

Le relieur du Roi, habitant une petite maison qu'il venait de faire bâtir et pour la construction de laquelle il avait emprunté d'assez fortes sommes, jouissait d'une honnête fortune ; pour la connaître exactement, il faudrait recourir, soit au testament, soit à l'inventaire notarié.

Notre pièce offre peu de détails relatifs au métier du défunt ; elle nous conduit cependant dans son atelier et passe en revue les outils qui le garnissent, mais en se montrant trop laconique à propos des

clients de Boyet. On voit seulement que le relieur en titre du Roi venait de recevoir un certain nombre de volumes destinés à l'évêque de Soissons ; ce siège était alors occupé par Charles-François Lefèvre de Laubrière (juillet 1731-25 décembre 1738).

Le choix du savant Antoine de Jussieu, comme exécuteur testamentaire, prouve que l'habile artisan était en relations quasi familières avec certains personnages marquants de son temps. De l'ensemble de la pièce, il résulte cette impression générale que le relieur du Roi occupait une bonne situation parmi ses contemporains [1].

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Luc-Antoine Boyet, relieur du Roi.

L'an 1733, le dimanche, 22 février, sur les deux heures de rellevée, nous, Joseph Fremyn, commissaire au Châtelet de Paris, ayant esté requis, sommes transportés rue du Mont et paroisse Saint-Hilaire, en une maison à petite porte carrée où estant monté en une chambre au premier estage ayant vue sur la rue, est comparue par devant nous demoiselle Anne-Margueritte Boireau, épouse du s. Estienne Boyet, bibliotéquaire de M. le prince Eugenne [2], de présent demeurant à Vienne en Autriche, elle, demeurante en la maison où nous sommes, laquelle nous a dit que le s. Luc-Antoine Boyet, relieur du Roy, son beau-père, est déceddé cejourd'huy, en lad. maison où nous sommes, dont il estoit propriétaire, sur les unze heures du matin, et comme led. s. son mary est habile à se porter seul héritier dud. s. Luc-Antoine Boyet, son père, attendu son absence et pour la conservation de ses droits et de qui il appartiendra, elle nous requiert d'apposer nos scellés et cachets sur les cabinets, commodes, coffres et armoires qui se trouveront en la maison, appartenir aud. deffunt et ensuitte faire la description sommaire des meubles en évidence.

---

1. On connaît si peu l'histoire des relieurs qui ont porté le nom de Boyet, que M. Leroux de Lincy a cru qu'il avait existé simultanément deux relieurs différents se nommant l'un Étienne Boyer, l'autre Étienne Boyet. « Nous nous défions de ces similitudes de nom dans la même profession, » dit judicieusement M. Marius Michel en repoussant le dualisme établi par M. Leroux de Lincy. On voit par notre pièce qu'Étienne Boyet, dont le nom peut se trouver sous la forme Boyer, était fils de Luc-Antoine, probablement fils lui-même ou frère d'Antoine Boyet, relieur du roi comme Luc-Antoine. — Voyez les *Recherches* de M. E. Thoinan sur les relieurs royaux.

2. Le prince François-Eugène de Savoie-Carignan, né le 18 octobre 1663, mort à Vienne le 21 avril 1736, fut un amateur des plus distingués en même temps qu'un des premiers généraux de son temps. Il avait formé dans son palais une collection de livres, de tableaux, d'estampes, d'objets d'art et d'histoire naturelle des plus précieuses. Sa collection de dessins et d'estampes, conservée à Vienne dans la galerie Albertine, existe encore. Le premier fonds venait de Marietti qui avait envoyé, en même temps que ses gravures, un travail manuscrit sur les graveurs, mis à profit par le baron de Heinecken pour son *Dictionnaire des graveurs* resté inachevé.

Sur quoy, après avoir veu le corps mort dud. deffunt s. Boyet étendu sur un lit dans une chambre au premier estage ayant vue tant sur lad. rue que sur la place de Cambray, avons proceddé à l'apposition de nos scellés ainsy qu'il ensuit :

Dans lad. chambre s'est trouvé un lit à la duchesse. . . . .

Dans une petite salle attenant, deux tables servant à la reliure, un portrait, représentant M. le prince Eugenne, dans sa bordure de bois doré, quatre petites estampes dans leurs bordures dorées.

N'avons apposé aucuns scellés sur une petite cassette de bois blanc estant dans lad. salle, attendu que lad. cassette appartient à un jeune étranger allemand qui est actuellement malade dans lad. maison, ainsy que lad. demoiselle Boyet nous l'a déclaré.

Se sont trouvés dans led. cabinet plusieurs imprimés de livres à relier que le Roy a donné à Monsieur l'évesque de Soissons, qui sont contenus dans un mémoire que lad. demoiselle Boyet nous a représenté et à elle rendu au bas duquel est un certifficat du s. Anisson, directeur de l'Imprimerie royalle, en datte du jour d'hier, et lesquels imprimés ont esté laissés en lad. maison, attendu qu'i convient à travailler à relier desd. imprimés, dont le travaille ne peut estre retardé estant pour le service du Roy.

Dans une chambre au premier estage, s'est trouvé unze cuillieres, unze fourchettes, une poivrière, une sallière, trois gondolles, un grand goblet et une écuelle à oreille, le tout d'argent, poinçon de Paris.

Dans la boutique dud. deffunt, au rez-de-chaussée, ayant veue sur la rue, se sont trouvez deux grandes presses garnyes de leurs hays, trois tables et quatre porte presses, deux pierres à battre, quatre petites presses avec leurs ustenciles qui en dépendent, un poile de fonte avec son tuyau de taulle, une grande table et quatre tablettes, une pandulle. Se sont encore trouvez dans lad. boutique plusieurs imprimez donnés à relier aud. deffunt, tant pour le Roy que pour plusieurs particuliers dont led. deffunt a esté chargé par des mémoires qui ont esté fournys et au travail de la reliure desquels imprimez on travaille journellement et continuellement, pourquoy, à la réquisition de lad. demoiselle Boyet, n'en a esté fait aucune description ny apposé aucun scellé sur lad. boutique, affin de ne point empescher led. travaille qui requiert célérité.

Ce fait, nosd. scellés, meubles, vaisselle d'argent ont esté laissés en la garde tant de lad. demoiselle Boyet que du s. Pierre Laban, marchand apothicaire à Paris, demeurant rue des Deux-Ponts, isle Notre-Dame, après serment fait par lad. demoiselle Boyet et par le s. Michel Daragon, maître relieur, ayant le soing et gouvernant la boutique dud. deffunt, qu'ils n'ont détourné, caché, ny emporté aucuns effets appartenants à la succession dud. deffunt.

Et, à l'instant, estant de retour en nostre hôtel, sont comparus lad. demoiselle Boyet et led. s. Laban, lesquels nous ont dit qu'ils ont oublié de nous représenter une boiste en forme d'étuy à chapeau de bois de sapin non fermé à clef, mais seulement à un petit crochet de fer, dans laquelle boiste sont renfermés des papiers appartenant aud. deffunt sur laquelle avons apposé nos scellés.

Onze oppositions de marchands fournisseurs non spécifiées.

Vendredi, 5 juin 1733, deux heures de relevée : Requiert la reconnais-

sance et levée des scellés Estienne Boyet, bibliotéquaire de M. le prince Eugene, habile à se porter seul et unique héritier dud. feu s. Luc-Antoine Boyet, son père, relieur ordinaire du Roy, lequel désigne, pour procéder à l'inventaire, Me Louis Doyen l'aisné[1], notaire à Paris.

Requiert pareillement la reconnaissance et levée des scellés, Me Antoine de Jussieu[2], docteur régent en la faculté de médecine de l'Université de Paris, demonstrateur au Jardin royal des plantes et de l'Académie royalle des sciences, au nom et comme exécuteur du testament dud. feu s. Luc-Antoine Boyet, receu par Me Bapteste[3] et son confrère, notaires à Paris, le 22 aoust 1731.

Les causes de l'opposition formée par le s. Jean de Beauvais, bourgeois de Paris, sont pour estre payé de la somme de 6,000 livres d'une part, à luy deue par led. deffunt s. Boyet, et contenue en l'obligation solidaire qu'il luy en a passée devant Meusnier et Roger, notaires à Paris, le 19 aoust 1730, pour argent presté, pour employer au payement du restant du prix des ouvrages que led. deffunt s. Boyet a fait faire en une maison qu'il a fait construire rue du Mont-Saint-Hilaire, ensuite de celle de 150 livres contenue en son billet et promesse du 19 aoust 1732, avec intérêts.

Les causes de l'opposition du s. Jean d'Albinet, marchand limonadier à Paris, sont pour estre payé de la somme de 400 livres pour une année échue au 16 avril dernier, de pareille somme de rente à luy deue par led. deffunt, par contrat passé devant Vatry et son confrère, notaires à Paris, le 16 aoust 1728, ensemble des autres courans, et à ce qu'il luy soit dellivré et justiffié de l'employ de la somme de 8,000 livres, principal de lad. rente avec autres deniers dud. feu s. Boyet et sans emprunt au payement total de la construction pour lors encommencée de la maison où il est déceddé, conformément aux devis et marchés qu'il a déclaré par led. contrat avoir esté fait. . . . .

Les causes de l'opposition de Pierre Duchemin, maître maçon à Paris, sont, afin d'estre payé : 1° de la somme de 2,000 livres restant de plus grande somme à luy deue par led. deffunt s. Boyet, par acte passé devant Meusnier et son confrère, notaires à Paris, le 11 juin 1732 ; 2° de la somme de 600 livres portée en l'obligation dud. deffunt, passée devant les mesmes notaires et le même jour, avec les intérests.

Les causes de l'opposition du s. Saulnier, chirurgien à Poitiers, sont pour estre payé de la somme de 60 livres contenue au billet fait par led. deffunt sieur Boyet à son proffit, le 20 avril 1731.

Les causes de l'opposition du s. Edmée-Louis Nivelle, ancien avocat en Parlement, exécuteur du testament de la veuve du s. Pierre Delavoye et son légataire particulier, pour estre payé d'une somme de 600 livres de princi-

---

1. Le titulaire actuel de l'étude de Louis Doyen est Me Georges Robin.

2. Antoine de Jussieu, né à Lyon en 1686, mort le 12 avril 1758, à Paris, admis à l'Académie des sciences avant d'avoir atteint sa trentième année, frère de Bernard de Jussieu, né en 1699, et qui prolongea sa vie jusqu'en 1777.

3. Gérard-Claude Bapteste, notaire du 9 septembre 1717 au 13 février 1744. Le titulaire actuel de cette étude est Me Emile Delapalme.

pal, adjugée par deux différentes sentences rendues au consulat de Paris, le 24 avril 1711 et 29 desd. mois et an, et encore d'une pareille somme de 600 livres adjugée par autre sentence des consuls, le 24 avril 1711, aussy de principal, le tout deub par le s. Estienne Boyet, fils dud. deffunt, au proffit de lad. veuve Delavoye.

Samedi 6 juin.

Il a esté procedé à l'inventaire des meubles en évidence.

Après, a esté inventorié et prisé la vaisselle d'argent, représentée par lad. demoiselle Boyet dont elle a esté chargée lors de l'apposition de nos scellés.

Ensuitte a esté inventorié et prisé les presses, outils et ustanciles de relieur estant dans la boutique, laquelle prisée a esté faite par led. Voisin, huissier, de l'avis de Michel Daragon, maître relieur à Paris, nommé et convenu à cet effet par les parties.

Ensuite a esté procédé à l'examen et inventorié des papiers.

(Arch. nat., Y 11453.)

II.

ANTOINE-MICHEL PADELOUP.

Les découvertes de Jal ont singulièrement contribué à faire connaître la généalogie de la famille de libraires et de relieurs qui ont illustré le nom de Padeloup, famille dont personne n'était arrivé, avant la publication du *Dictionnaire*, à distinguer les différents membres. Sans entrer dans des détails superflus, nous rappellerons qu'Antoine-Michel Padeloup, le plus illustre des relieurs de ce nom, naquit, le 22 décembre 1685, de Michel Padeloup et de Françoise Baron ; il épousa, avant 1712, Marguerite Renault qui lui donna plusieurs enfants et mourut avant lui, puis se remaria, à l'âge de soixante-cinq ans, le 20 avril 1751. Sa seconde femme, Claude Perrot, que notre acte nomme Claudette Pierrot, n'avait alors que dix-neuf ans et demi. Padeloup survécut sept ans à ce mariage, après avoir prouvé qu'il était encore un mari fort valide, puisqu'il laissa quatre enfants de cette seconde union, dont le dernier n'avait que quatre mois lors de son décès.

Jal a fait remarquer que, le premier de sa famille, Antoine-Michel Padeloup, avait reçu le brevet de relieur du Roi. Il succéda, dans cet office, à Antoine Boyet, dont nous publions le scellé plus haut. Encore Jal n'a-t-il pas connu tous les artisans qui ont porté au siècle dernier le nom de Padeloup, bien qu'il en ait cité beaucoup. Le Paul-François Padeloup, relieur doreur en livres, dont la veuve meurt le 4 juin 1773, et dont nous parlerons plus loin, ne figure pas sur ses listes, non plus que son fils, Jean-Baptiste, qui exerçait aussi le métier de relieur à la place Maubert, dans ce coin de Paris qui était à cette époque comme le quartier général de la reliure.

Nous ignorons à quel degré ces deux artisans oubliés étaient

parents d'Antoine-Michel Padeloup, à qui il convient maintenant de revenir.

Le célèbre artiste meurt sur les cinq heures du soir, le jeudi, 7 septembre 1758, dans un immeuble de la rue de Cluny, appartenant, comme on le sait par les oppositions, à la maison de Sorbonne. Né en 1685, il avait dépassé sa soixante-douzième année. D'après la déclaration de sa veuve, il avait succombé à l'attaque d'un rhumatisme qui le faisait souffrir depuis longtemps.

De son premier mariage avec Marguerite Regnault, Padeloup n'avait plus qu'un seul enfant vivant au moment de son décès : Jean, qui exerçait la même profession que son père et qui avait reçu, dès 1741, le titre de relieur du roi de Portugal. Mais une fille issue de ce premier mariage, nommée Hélène, morte avant 1758, avait laissé un fils, émancipé en 1752 et qui se porte héritier de son grand-père par représentation de sa mère.

Claude Perrot ou Pierrot, que Padeloup avait épousée en secondes noces à soixante-cinq ans sonnés, lui avait donné, comme on l'a vu, quatre enfants : deux filles et deux fils : Jean-Antoine, Marie-Anne, Madeleine et Antoine-François, tous mineurs, bien entendu, au jour du décès de leur père. Outre ces détails sur l'état de la famille Padeloup en 1758, notre pièce entre dans de curieux détails sur le nombre et le genre d'outils garnissant l'atelier d'un relieur réputé au milieu du XVIIIe siècle. Cette énumération ne laisse pas que de présenter un certain intérêt au point de vue technique.

Le chiffre élevé des loyers réclamés par la maison de Sorbonne, et montant à la somme de 7,280 l., semble indiquer que le locataire devait plusieurs années de bail. Les autres réclamations de créanciers ne suggèrent aucune observation. Il paraît toutefois résulter de l'ensemble de ces oppositions que le relieur n'avait guère su profiter de sa vogue et de son titre de relieur du Roi.

Le procès-verbal donne les noms de trois relieurs, bien oubliés maintenant. Les sieurs Pierre-Valéry Auvray, Laurent Mosnier et Antoine Cosmant sont appelés pour donner leur avis sur la valeur des marchandises trouvées dans l'atelier de Padeloup. Malheureusement notre acte n'entre dans aucun détail sur cette expertise ; on rencontrerait à coup sûr plus de développements dans l'inventaire dressé par le notaire Jacques Mathon, dont l'étude a aujourd'hui pour titulaire Me P. Girardin.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Antoine-Michel Padeloup, relieur ordinaire du Roi.

L'an 1758, le jeudy, 7 septembre, cinq heures de relevée, nous, Thomas-Joseph-Jean Regnaudot, commissaire au Châtelet de Paris, requis, nous nous sommes transporté rue de Cluny, en une boutique et maison occupée

par le s. Antoine-Michel Padelou, maître relieur et ordinaire du Roy, où étant monté au premier étage et entré en une chambre ayant vue sur lad. rue de Cluny, y avons trouvé et est comparu pardevant (nous) demoiselle Claudette Pierrot, femme dud. s. Antoine-Michel Padeloup, laquelle nous a dit que led. s. Antoine-Michel Padeloup, son mary, âgé d'environ 72 ans, vient tout présentement de décéder après une maladie imprévue, occasionnée par un rhumatisme duquel il se plaignait depuis longtemps, et qu'à la conservation de ses droits et autres qu'il appartiendra, led. deffunt ayant des enfants du lict de la comparante et d'un autre précédent lict, elle requiert que nous apposions nos scellés et cachets sur les biens et effets délaissés par le deffunt et que nous fassions description sommaire de l'évidence.

Avons procédé à l'apposition de nos scellés et à la description de l'évidence, ainsi qu'il suit :

(Le mobilier comprend onze tableaux tant grands que moyens, peints sur toile, et quatre estampes sous verre, avec leurs bordures de bois sculpté doré.)

Une petite table de pacquet, couverte de drap vert, dans le tiroir de laquelle se sont trouvés plusieurs moyens outils à usage de lad. profession de relieur.

Neuf aulnes de tapisserie de verdure.

Un buffet de bois de chesne à deux battans, dans lequel s'est trouvé six cuillières, six fourchettes, une cuillière à ragoust, trois petites cuillières à caffé, deux cocquetiers et trois moyennes timballes, le tout d'argent blanc.

Nous nous sommes transporté en la boutique où, estant, et lad. veuve Padeloup nous ayant requis de ne point fermer le commerce, nous avons procédé à la description de ce qui s'y est trouvé ainsy qu'il suit :

Premièrement, trente roulettes, tant grandes que petites, à dorer.

Trente-huit pallets de différentes façons.

Quatre douzaines de bouquets, tant in-folio que de différentes formes.

Quatre douzaines de coins in-folio et autres trois douzaines de différents fers à dentelles.

Huit alphabets de différentes formes et façons.

Deux douzaines de bandes pour les noms.

Deux boittes remplies de différents petits fers d'agrément.

Deux fourneaux à dorer.

Deux assortiments de grands fers garnis de dorures.

Deux grandes tables garnies de leurs tiroirs servant à dorer.

Plus une presse servant à dorer, comprise dans lesd. deux tables.

Et, s'agissant de veiller à la seureté de plusieurs ouvrages en papier de lad. profession, nous les avons tous fait renfermer en un petit cabinet en cloison pratiqué dans la chambre du deffunt et avons apposé nos scellés et cachets.

Plus, avons remarqué estre en lad. chambre une grande pendulle à heures et minuttes et cadran d'émail, dans sa boette et sur son pied peint en vert, garnye de trophées et autres ornements de cuivre doré, faitte par Collot à Paris.

Plus, une autre petite pendulle, aussy à heures et minuttes et cadran d'émail, en sa boete et sur son pied de marqueterie, garnye de trophées et ornemens de cuivre aussy dorés, faitte par Edme Balliot à Paris.

Et à l'égard de 312 volumes de livres sur différents sujets, qui ont esté reliez par led. deffunt pour le s. comte de Montsabert, auquel ils appartiennent, ils n'ont point esté mis sous nos scellés, lad. veuve Padeloup s'estant, à cet égard, chargée de faire, lors de l'inventaire, telles déclarations qu'il appartiendra sur ce qu'il peut estre deub pour raison de ce.

Plus, s'est encore trouvé dans lad. chambre une grosse montre à répétition à boette d'argent, chaisne et clef aussy d'argent, faite par led. Edme Baillot, dans un petit porte montre peint en vert, garnye d'un petit trophée et autres ornemens de cuivre en couleur, et encore une moyenne et deux petites gravures représentans différens sujets dans leurs bordures de bois sculpté doré.

Après, sommes descendus en la boutique par bas, où estant, pour éviter de fermer le commercé, avons procédé à la description de ce qui s'est trouvé en icelle.

Premièrement : cinq presses à mettre sur table, quatre porte presses, quatre chevilles à usage de presse, trois autres grandes presses, trois futs à rogner, quatre pierres à battre, deux cousoirs, huit placets, deux barres de fer, six tables tant grandes que moyennes, un plan de Paris, deux grandes armoires, dans lesquelles s'est trouvé dix livres de recoupes, deux douzaines de peau de veau, quatre planches servant de tablettes, trois douzaines bois servant à presser les in folio, six semblables plus grands, deux douzaines de semblables pour les in 4°, huit douzaines de semblables pour les in 12, dix autres douzaines de semblables pour les in 12 et les in 8°, quatre pierres à parer, deux jattes à colle, trois marteaux à battre, quatre frottoirs, deux grattoirs, un sacq de rognures, cent livres ou environ de cartons, six douzaines d'ais à fouetter les grands et petits in-folio, 18 autres semblables, tant pour fouetter que pour endosser les in 12 et les in 4°, un poesle de fonte garny de ses tuyaux, une douve (?), quatre poinçons, quatre règles de fer, trois équières, quatres paires de cizeaux, six ais tant grands que petits servant à brunir.

Item, avant de nous retirer, s'est encore trouvé, dans les lieux au-dessus de lad. boutique, une cassette fermée à clef, laquelle, ouverture d'icelle n'ayant pu nous estre faitte, nous a esté déclaré estre remplye de papiers qui n'appartiennent aucunement à la succession, sans par lad. veuve Padeloup pouvoir nous dire à qui ils appartiennent.

Neuf oppositions :

1re. Maison de Sorbonne, propriétaire de la maison ci-devant occupée par le défunt.

2e. Le s. Dubuisson père, maître relieur-doreur à Paris, rue Saint-Jacques.

3e. Nicolas Chapelet, perruquier, pour 147 livres.

4e. François Constant, procureur au Parlement de Paris.

5e. Louis Dumas, me maçon à Paris.

6e. Le s. Sanse, me cartonnier, pour 100 livres.

7e. Barthélemy Scellier, me perruquier, pour 699 livres.

8e. Jacques Fournier, marchand de vin, rue Gallande, au nom et comme tuteur du mineur Fournier, fils de defunt François Fournier et de feue Padelou, fille dud. defunt.

9e. Pierre-Paul Dubuisson fils, me relieur de livres, pour payement de

la somme de 508 livres, 13 sols, en quoy le défunt a été condamné par sentence des juges et consuls de cette ville, du 8 novembre 1750.

Lundi, 2 octobre 1758 :

Requièrent la reconnaissance et levée des scellés

1° Claude Pierrot, veuve dud. défunt sieur Antoine-Michel Padeloup le jeune, me relieur du Roi, tant en son nom à cause de la communauté qui a été entr'elle et led. deffunt, que comme tutrice de Jean-Antoine, Marie-Anne, Madeleine et Antoine-François Padeloup, enfans mineurs d'elle et dud. deffunt, élue à lad. charge par sentence homologative de l'avis des parents et amis desd. mineurs, rendue le 22 septembre, lesd. mineurs habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un sixième dud. deffunt leur père, laquelle nomme pour faire l'inventaire me Jacques Mathon, notaire au Châtelet.

2° Antoine-François Fournier, fils mineur de défunt François Fournier, marchand limonadier à Paris, et de défunte Elaine Padeloup, sa femme, ses père et mère, led. mineur émancipé d'âge suivant les lettres par luy obtenues en la Chancellerie, le 17 juin 1752, procédant sous l'autorité du s. Jacques Fournier, marchand de vin à Paris, son oncle paternel, curateur à ses causes et tuteur à ses actions, led. mineur Fournier habile à se dire et porter héritier pour un sixième dud. deffunt, son ayeul maternel, par représentation de lad. deffunte Elaine Padeloup, sa mère, et encore créancier de la succession dud. deffunt du chef de sad. mère.

3° Antoine Diver, bourgeois de Paris, subrogé-tuteur des quatre enfants mineurs dud. deffunt et de Claude Pierrot, actuellement sa veuve.

4° François-Paul Devin, substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris, appellé pour l'absence de Jean Padeloup, aussy me relieur, fils du premier lict dud. deffunt s. Padeloup avec deffunte Margueritte Regnault, sa première femme, habile à se dire et porter aussy héritier de son chef pour un pareil sixième dud. s. son père.

Les causes de l'opposition formée par René Dubuisson père sont pour être payé de la somme de 3,519 livres, 13 sols, en quoy led. deffunt sieur Antoine-Michel Padeloup a été condamné par sentence des juges et consuls, du 8 novembre 1752.

Les causes de l'opposition formée par la maison de Sorbonne sont afin d'être payé de la somme de 7,280 livres pour les loyers de la maison où nous sommes, échéant le 1er avril prochain, suivant le bail passé devant me Boulard, notaire au Châtelet, le 6 octobre 1749, et pour sûreté des réparations locatives et autres droits et redevances.

A été procédé à l'inventorié, description et prisée des meubles meublants.

Mardi, 3 octobre :

Sont comparues toutes les parties, lesquelles nous ont dit que, pour entièrement finir tous lesd. effets en évidence, ils requièrent et consentent qu'il soit procédé dans la présente vaccation à l'examen, arrangement, inventorié, description et prisée de toutes les marchandises, ouvrages, outils et autres effets de lad. profession de relieur doreur, nommant à cet effet toutes lesd. parties, les srs Pierre Valery Auvray, maître relieur, demeurant rue de Clugny, Laurent Mosnier[1], aussy me relieur, demeurant rue

1. Ce relieur figure encore dans le scellé de Derome, où il est appelé

Saint-Jacques, et Antoine Cosmant, aussy relieur doreur, rue des Carmes, pour faire l'estimation desd. marchandises, ouvrages et outils de lad. profession de me relieur et doreur.

Ensuitte de quoy il a été procédé par lesd. experts cy-dessus nommés à l'arrangement détaillé desd. marchandises, outils, ouvrages et ustanciles de lad. profession de me doreur et relieur, ainsi que l'inventorié et description desd. objets.

Jeudi, 5 octobre :

Il a été procédé à l'inventorié des effets trouvés sous les scellés, notamment de coquillages de mer, cartons, outils de la profession de relieur et autres objets trouvés dans un petit secretaire émaillé garny de cuivre.

Ensuitte, il a été procédé à l'arrangement et examen et inventorié de tous les titres et papiers ainsi que des livres de compte dépendant de la succession.

Vendredi, 6 octobre :

Continuation dud. inventorié; puis il est convenu entre les parties qu'il sera procédé à la vente des effets inventoriés.

(Arch. nat., Y 15360.)

III.

JACQUES-ANTOINE DEROME.

Le procès-verbal suivant permet de rectifier et de compléter, sur certains points, les renseignements biographiques puisés par Jal dans l'état civil parisien. Jacques-Antoine Derome, le plus fameux des artisans de ce nom, descend d'une ancienne famille parisienne exerçant depuis plusieurs générations la profession de relieur.

Jacques-Antoine, fils de Jacques Derome et de Marie Blajard, naquit le 20 juillet 1698; il épousa, le 23 juillet 1718, à peine âgé de vingt ans, à l'église Saint-Hilaire, la paroisse de tous les relieurs, Anne Vauvilliers, qui lui donna au moins neuf enfants, dont cinq seulement survécurent à leur père et paraissent ici : Marie-Anne, l'aînée de tous, née le 19 août 1719, qui dirigeait la maison où elle vivait avec son père et ses frères; Charles, maître relieur doreur comme tous ses parents, né le 9 septembre 1721; Nicolas, aussi maître relieur, né le 30 novembre 1724; Nicolas-Denis, exerçant la même profession que tout le reste de sa famille, né le 1er octobre 1731; enfin Marie-Thérèse, née le 22 mars 1728, mariée à Jean-Henri Fournier, maître libraire à Versailles. Les quatre autres enfants de Jacques-Antoine, savoir : Jacques-Marin, Marie-Jeanne, Étienne, enfin une première Marie-Thérèse, étaient morts avant leur père.

Grâce aux recherches de Jal, nous savons que Nicolas, né en 1724, avait épousé, le 24 décembre 1758, la fille d'un maître relieur qui, lui

---

François-Laurent Le Monnier. C'est la véritable forme de son nom, car c'est ainsi que signe le relieur au bas de notre acte.

aussi, a laissé un nom célèbre dans l'histoire de la reliure, Marie-Henriette Bradel. On voit ici que le mariage de Nicolas ne lui avait pas fait quitter le domicile commun de la famille.

Jal dit que Jacques-Antoine Derome mourut le 22 novembre 1761 et fut enterré à Saint-Benoît, en présence de ses trois fils et de son gendre. Il faut lire 22 novembre 1760 ; notre acte ne laisse aucun doute à cet égard. La confusion de Jal s'explique aisément. Dans un dépouillement hâtif, il aura pris l'année d'un registre pour une autre. Si peu d'importance qu'elle ait, cette date doit être rectifiée. Bien que le nom de Derome ait été porté simultanément ou dans l'espace de moins d'un siècle par quinze ou vingt relieurs différents, Jal pense que la principale illustration de la famille est due à Jacques-Antoine. L'hypothèse paraît fort acceptable ; toutefois, il est probable que les ascendants et autres parents de notre relieur contribuèrent, pour leur part, à la bonne renommée du nom. Quant à faire la part de chacun dans l'œuvre commune, nous laissons cette tâche aux bibliophiles consommés.

L'intérieur de notre maître relieur est modeste, tout en annonçant une certaine aisance. On y trouve des tableaux en dessus de porte, une pendule, une glace, plusieurs pièces d'argenterie ; ce n'est pas le luxe, mais ce n'est pas non plus la gêne. Le détail des outils à usage de relieur fournit de curieuses indications techniques, surtout si on le rapproche de l'inventaire de Padeloup et de celui de Boyet. Remarque digne d'attention : pas de créanciers, pas d'opposition. La prisée des outils et marchandises est confiée au relieur-doreur François-Laurent Le Monnier ; le notaire Claude Bernard est chargé de l'inventaire qui se trouverait aujourd'hui dans l'étude de Me Massion, successeur de M^e^ Le Monnier.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Jacques-Antoine Derome, maître relieur, doreur.

L'an 1760, le samedy, 22 novembre, six heures du soir, nous François-Jean Sirebeau, commissaire au Châtelet de Paris, ayant été requis, sommes transporté rue Saint-Jacques, au dessous de Saint-Benoist, en une maison dont est principale loccataire la demoiselle Marie-Anne Derome, fille majeure, et étant monté au premier étage d'un corps de logis pratiqué au fond de la cour de lad. maison et entré dans une chambre ayant vue sur la cour de lad. maison, nous y avons trouvé et est comparue par devant nous, commissaire susd., lad. demoiselle Marie-Anne Derome, fille majeure, demeurante en la maison où nous sommes;

Laquelle nous a dit que le sieur Jacques-Antoine Derome, son père, lequel étoit en pension chez elle comparante, est décédé ce jourd'huy, sur les trois heures de relevée, en une chambre dépendante de l'appartement qu'elle comparante occupe, laquelle chambre elle avoit cédé et abbandonné aud. sieur son père, lequel a garny lad. chambre de meubles à luy appartenant; que

ses frère et sœur n'étant point tous présens, elle a, en sa qualité d'habile à se dire et porter heritière en partie dud. sieur son père, fait requérir notre transport à l'effet d'estre par nous apposés scellés sur les meubles, effets, titres et papiers deppendans de sa succession, faire sommaire description des meubles et effets qui se trouvent sous iceux et en évidence.

Sur quoy, nous avons procédé à l'apposition de nos cachets et scellés et fait la description des meubles et effets trouvés en évidence.

Dans la chambre où est décédé led. défunt :

Un tableau dessus de porte peint sur toille, représentant des paysages, dans sa bordure de bois sculpté doré; une pendulle faite à Paris, dans sa boîte et sur son pied de bois de marqueterie avec ornements de cuivre en couleur.

Une cheminée composée d'une glace dans son parquet de bois peint en vert avec ornements de bois sculpté doré, surmontée d'un tableau peint sur toille représentant paysage.

En procédant, lad. demoiselle Derome nous a declaré qu'elle a en sa possession deux pierres et trois marteaux à battre, deux grandes presses avec leurs barreaux.

Cinq presses dont quatre à rogner et à endosser.

Une douzaine de petites presses à dorer sur tranche.

Quatre porte presse avec leur table.

Cent paires d'aist à fouetter in-12 et in-8.

Cent paires d'aist à endosser, compris les membrures et entredeux.

Vingt paires d'aist in-4 à fouetter.

Vingt paires d'aist à endosser tant que membrures et entredeux.

Quinze paires d'aist in-fol. à fouetter.

Vingt paires d'aist à endosser, tant que membrures et entredeux.

Deux fers à polir, gratoirs, frotoirs, racloirs, compas, règles, poinçons, chevilles, petits marteaux, sizeaux, le tout de fer.

Cent paires d'aist à presser, de poirier, tant in-12 qu'in-8.

Un couzoir et sa barre garnie de ses chevillettes.

Tous lesquels effets lad. demoiselle Derome nous a représenté, nous observant que c'est tout ce qui peut estre et appartenir à la succession dud. sieur son père, le surplus de ses effets ayant dû se trouver dans la chambre où il est décédé.

Vendredi, 28 novembre 1760 :

Requièrent la reconnaissance et levée des scellés :

Charles Derome, maître relieur doreur de livres à Paris, demeurant dans la maison où nous sommes ;

Nicolas Derome, maître relieur doreur de livres, même maison;

Nicolas-Denis Derome, relieur à Paris, susd. maison ;

Marie-Anne Derome, fille majeure;

Jean-Henry Fournier, marchand libraire à Versailles, au nom et comme mari de demoiselle Marie-Thérèse Derome, son épouse.

Lesd. Charles, Nicolas, Nicolas-Denis, Marie-Anne Derome et dame Fournier, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un cinquième dud. deffunt sieur Jacques-Antoine Derome, leur père, et encore lad. Marie-Anne Derome, créancière de la succession dud. sieur son père, relativement à la pension qui peut luy estre due par led. deffunt; lesquels nomment pour

faire l'inventaire la personne de M[e] Claude Bernard, notaire au Châtelet de Paris.

(Après l'inventaire du mobilier vient l'argenterie.)

Il a été procédé par lesd. officiers à l'inventorié, description, prizée et pezée de deux timballes, d'un gobelet à pied, de deux salières couvertes, de deux cuillières à ragoût, six cuillières à caffé, quatre cuillières et quatre fourchettes à bouche, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris.

Et s'agissant de procéder à l'inventorié, description et prisée des marchandises et outils deppendans de la succession dud. sieur Derome, à l'usage de maître relieur doreur, touttes les parties, esd. noms, ont choisi et nommez le sieur François-Laurent Lemonnier, maître relieur doreur en livres, pour donner son avis sur la prisée, inventorié et description desd. marchandises et outils.

En conséquence, il a été procédé par lesd. officiers nommez à l'inventorié, description et prisée desd. marchandises et outils dépendans de la succession dud. sieur Derome, de l'avis dud. sieur Lemonnier, expert nommé par toutes les parties.

Après quoy, il a été procédé à l'inventorié de cinq écus de 6 livres pièce, composant la somme de 30 livres trouvée dans un des tiroirs d'une commode.

Comme aussy il a été procédé à l'inventorié des papiers.

A été convenu entre les parties qu'il sera incessamment procédé à la vente des effets inventoriés.

(Arch. nat., Y 15647.)

IV.

CATHERINE-ÉLISABETH DURAND, VEUVE DE PAUL-FRANÇOIS PADELOUP.

Bien que l'état-civil parisien n'ait fourni à Jal aucun renseignement biographique sur Paul-François Padeloup, et que ce relieur se trouve ainsi complètement inconnu, nous noterons succinctement les détails contenus dans le scellé de sa veuve.

Paul-François Padeloup, relieur-doreur en livres, était mort avant le 4 juin 1773, date du décès de sa femme, Catherine-Élisabeth Durand. Elle laissait deux enfants : un fils majeur, Jean-Baptiste Padeloup, relieur comme tous les membres de la famille, habitant place Maubert, et une fille mineure, Élisabeth-Monique Padeloup, placée sous la tutelle de Paul-Jacques Devaux, bourgeois de Paris. Le procès-verbal, très succinct, ne donne presque pas de détails sur le mobilier ; il n'est pas question d'argenterie. On trouve sous les scellés une somme de 933 livres, dont partie est partagée entre les enfants et le surplus déposé entre les mains du notaire Joseph Guéret, chargé de l'inventaire ; son successeur actuel est M[e] J. Jousselin.

Le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés de la veuve de Paul-François Padeloup est conservé, aux Archives nationales, sous la cote Y, 11701.

J.-J. GUIFFREY.

LE BÉNÉDICTIN JACQUES DU BREUL (1528-1614),

SES RAPPORTS AVEC PIERRE DE L'ESTOILE (1546-1611), SA MAISON NATALE SUR LE PETIT-PONT.

Dans sa *Notice historique et critique sur la vie et les ouvrages manuscrits de Dom Jacques du Breul*, auteur du *Théâtre des Antiquités de Paris* et d'une *Chronique latine manuscrite sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*[1], M. Leroux de Lincy n'a pas parlé des relations qui ont existé entre le premier historien de Paris, vraiment digne de ce nom, et son contemporain, Pierre de L'Estoile, dont les *Mémoires-Journaux*[2] sont une si riche mine de renseignements sur l'histoire politique, les mœurs et la littérature du XVIe siècle, soit qu'il ne les ait pas connues, ce qui est peu probable, soit plutôt parce qu'il aura dédaigné de les mentionner. La réunion de ces deux personnages de caractères diamétralement opposés, deux types dans l'acception la plus large du mot, est bien faite pour surprendre. En relisant les *Mémoires-Journaux* dans lesquels, à une certaine époque, il est parlé assez fréquemment du moine de Saint-Germain, il est permis de se demander pourquoi ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre, puisqu'ils avaient de commun l'amour de l'étude, des beaux et bons livres, qui d'ailleurs étaient contemporains, nés dans la même ville, presque voisins, le rempart de Paris, ou mieux la porte de Buci entre eux deux, ont été si longtemps avant d'entrer en rapport l'un avec l'autre, étant l'un et l'autre en correspondance presque journalière avec les grands écrivains de leur temps, leurs amis communs. Il est des faits qu'il suffit de constater, sans qu'on puisse les expliquer. Un passage de L'Estoile pourrait faire croire que leur rencontre avait été fortuite et qu'ils s'étaient trouvés par circonstance fortuite dans les jardins de l'abbaye, qui cependant n'étaient pas publics, soit dans la bibliothèque de l'abbaye où l'attiraient ses goûts. La première hypothèse serait justifiée par le passage suivant, parlant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : « Où, dit-il, je me proumeine et exerce souvent, parce qu'il n'y a rien (pour parler avec Lipse, *Monit. Politicor.*, liv. 1, cap. 1), quod mihi magis vitam et vigorem sustineat quam exercitatio et motus[3]. »

Ce qui précède ce passage prouve que, s'il fréquentait les jardins et les cloîtres de Saint-Germain-des-Prés, il hantait aussi la

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. IV, 1868.

2. Édition des Bibliophiles. Paris, Jouaust, 1875 et suiv. C'est elle que nous citons exclusivement.

3. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 347.

bibliothèque où il avait ses petites entrées, comme tous les travailleurs sérieux du reste. « Ledit jour samedi (22e août), estant à l'Université, je rencontrai de hazard un vieil livre de dévotion, que j'avois auttrefois cherché, imprimé à Rouen, in-4°, sans dacte ni aucteur, intitulé : *L'Art de bien vivre et de bien mourir*, livre superstitieux, rempli de contes plus plaisans qu'édificatifs et où il y a plus à rire qu'à pleurer. » Après quelques citations, il termine ainsi son appréciation sur ce livre bien connu des iconophiles et l'un des plus remarquables produits de la gravure sur bois à son origine. « Au traicté des Peines du Purgatoire et d'Enfer contenues en ce beau livre, enrichi de figures horribles et épouvantables de toutes sortes de monstres et diables, qui y sont représentés, tant en l'un qu'en l'autre (avec tous les fers, crocs, outils, tenailles et instrumens diaboliques, dont on use de par delà, pour entretenir et atiser ces deux feux), il y a des contes à dormir debout; lesquels il vaut mieux laisser là que de prendre la peine de les escrire, comme j'ay fait, où les lire, y aiant perdu trois heures de temps, dans l'abbaye Saint-Germain-des-Près[1]. » Suit le passage de Juste-Lipse cité plus haut.

Le texte des *Mémoires-Journaux* nous permet d'avancer que L'Estoile, sous l'influence d'une cause qu'il n'indique pas, alla voir directement le Père du Breul; s'il ne l'avait pas fait plus tôt, on ne peut l'expliquer que par les fréquents déplacements du religieux appelé par la confiance de ses supérieurs à plusieurs charges de son ordre en province. Cependant, il avait rempli à trois époques différentes, en 1572, 1589 et 1597, les hautes fonctions de prieur claustral de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et depuis cette époque il n'avait pas quitté sa cellule; dès 1602, il pouvait écrire : « Maintenant exempt de toute administration, âgé de 74 ans, et affranchi par là de la crainte de nouvelles pérégrinations, je me réjouis, plus que je ne puis le dire, au milieu de vous (les religieux); je charme et je console ma vieillesse par des études assidues; sortant fort rarement de la bibliothèque, à moins d'y être forcé par le devoir de l'office divin, ou les soins nécessaires du corps, réalisant ainsi parfaitement l'étymologie de mon nom de moine[2]. » Voilà l'homme que L'Estoile fut pris tardivement du désir de voir; mais il se dédommagea, comme on le verra plus loin. « Le vendredi 24e juillet 1609, je fus voir, dit-il, un bon moine de Saint-Germain, nommé le Père du Breul, aagé de quatre-vingts-et-un ans, car il estoit né l'an 1528, lequel me monstra sa librairie assez belle (et ample pour un moine), fournie de beaucoup de bons livres de toutes sortes, entre lesquels il y avoit

---

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 346.

2. *Aimoini monachi... de gestis Francorum*, studio fratris Jacobi du Breul. Parisiis, 1603, in-fol., préface.

un *Incognitus in Psalmos,* fort vieil, de la première impression, qui est fort correcte. La Bible de Vatable, in-folio du grand papier, laquelle ce moine estudioit, et bien que nos maistres la tiennent pour hérétique, qu'il n'en trouvoit point toutefois une (me dit-il) meilleure ne plus seure que celle-là. Il me monstra aussi l'Histoire de M. le président de Thou, in-folio, du grand papier, laquelle ledit président lui avoit donnée, excellemment belle, et où tout estoit de ce qui en a esté imprimé. Il y a plusieurs autres histoires latines et françoises, desquelles il est fort curieux, très bonnes et non vulgaires. »

« Ce que j'y remarquai, au reste, de plus gentil et curieux, furent deux petits tableaux des deux cardinaux de Bourbon derniers, oncle et nepveu (qu'il appelle ses Mœcenas), les plus beaux et mieux tirés, et plus au vif, représentant lesdits personnages, que j'aie jamais veus. »

« Il y a aussi le Testament de feu Me Guillaume Brissonnet, évesque de Meaux, escrit à la main, que jamais je n'avois veu, et dont il m'a promis de me donner une copie[1]. » L'Estoile ne se doutait pas que le vieux l'enterrerait deux ans plus tard et lui survivrait encore de trois ans. Nous savons maintenant, à n'en pouvoir douter, que c'était un intérêt de curiosité, l'amour des livres qui l'attirait dans la cellule du moine. Son espoir ne fut pas déçu, et il y retourna, comme on le verra. Le Père du Breul n'était pas le premier venu, le président de Thou lui faisait hommage de ses ouvrages, en grand papier; et il cite, en leur adressant ses remerciements, dans la préface des *Antiquités de Paris*, un certain nombre de personnages considérables qui lui avaient fourni des documents historiques très curieux publiés dans le *Théâtre des Antiquités*. Les citations qu'on trouve dans cet ouvrage montrent que son rédacteur était un homme très lettré, également versé dans la connaissance des auteurs sacrés et profanes. Outre les ressources que la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés offrait à tous les religieux pour leurs travaux, le Père du Breul en avait qui lui étaient propres. Il nous apprend, en effet, dans la préface des œuvres de saint Isidore de Séville, qu'il avait dans sa cellule une bibliothèque particulière admirée par le nombre et le choix des ouvrages, et formée en majeure partie des dons du cardinal de Bourbon, son protecteur et son ami, mort en 1590. Le témoignage de L'Estoile vient confirmer ce fait et expliquer dans la cellule du religieux les portraits de ses « Mœcenas. » La curiosité de L'Estoile avait été excitée, non satisfaite, par cette première visite; aussi le voyons-nous le surlendemain revenir à Saint-Germain-des-

---

1. *Mémoires-Journaux,* t. IX, p. 304.

Prés. On lit, en effet, dans les *Mémoires-Journaux*[1] : « Le samedi 25e (juill. 1609), mourust, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, un bon petit frère convers, qu'on appelle communément oblat, lequel je connoissois. Il estoit aagé de quatre-vingt-trois ans, duquel, le lendemain, le Père du Breul, au sortir de vespres, me montra la fosse où on l'avoit mis, qui est vis-à-vis de la porte de l'église du cloistre ; et me dit ledit du Breul une chose assez notable, qui estoit que ledit religieux estoit mort au bout des soixante ans justement, qu'il avoit été reçeu profès, et aux mesmes jour et heure. Il se nommoit frère Pierre. » Le fait en lui-même n'a pas grande importance, mais il prouve que notre curieux cultivait sa nouvelle connaissance et au besoin négligeait sa paroisse de Saint-André-des-Arcs pour assister aux vêpres du couvent. Les visites avaient dû continuer régulièrement ; cependant, les *Mémoires-Journaux* ne font plus mention de du Breul qu'à la date du 4 août 1609 : « Le Père du Breul m'a presté, ce jour, le Catalogue de tous ses livres, fait et escrit de sa main. Auquel je l'ai rendu le jour de Saint-Augustin, 28e de ce mois, et lui, le mien. C'est une bibliothèque bien gentille pour un moine, et assortie de plusieurs bons livres, principalement de théologiens et historiens latins et français ; peu en humanité ; de grœqs et hébrieux, point. »

« Le nombre des livres contenus audit Catalogue : six cens cinquante-cinq volumes, dont il y a trois cens soixante-dix-sept in-fol., qui sont ordinairement livres de prix, et nombre desquels, en ce volume, rend une bibliothèque riche. »

« J'ay baillé à François de L'Estoile, à copier sur mon Catalogue, une partie des miens, mais non pas tout, ains seulement ceux que j'ay envie que ledit moine voie. Il y en a peu des siens (j'entens des bons) que je n'aye, et plus d'une fois autant d'autres, de meilleurs encores, que j'aye, que ce bon Père n'a pas[2]. »

N'importe, il aurait été curieux de retrouver dans les papiers de L'Estoile, un bon juge en pareille matière, le catalogue du Père du Breul ; les livres contenus dans sa cellule étaient des instruments de travail ; historien, il s'entoure d'historiens latins ou français ; au besoin, il trouvait dans la bibliothèque du couvent les ouvrages grecs et hébreux, qui ne lui étaient pas lettres closes, quoique son malin interlocuteur le laisse supposer. Avant d'entrer à l'abbaye, du Breul avait, jusqu'à vingt et un ans, fréquenté avec profit les cours de l'Université. Ses ouvrages prouvent du reste qu'il était humaniste : six cent cinquante-cinq volumes, dont plus de la moitié in-folio dans la cellule d'un moine, même bénédictin, prouvent que

---

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 307.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 324.

ce moine était un travailleur et que sa bibliothèque personnelle n'était pas une *tannerie.*

« Le mecredi 19[e], le Père du Breul m'a presté, de ses livres, *Peregrinatio sancti Bernardi de Breidenbach*, relié en parchemin, in-folio, et imprimé à Mogunce, l'an 1086 (il y a six vingt trois ans), au mois de febvrier. Je le lui avois envoié demander, tant pour l'ancienneté que pour n'avoir jamais veu ni oui parler dudit livre, lequel j'ay trouvé estre une happelourdre et pur fatras, que je lui rapportai moi-mesmes le lendemain, n'en sachant que faire. »

« Il m'en a presté ung autre, qu'il estime beaucoup (et non moy), intitulé : *Vitæ SS. Benedicti*, *Bernardi et Francisci*, relié en beau noir, vert sur trenche, in-folio, grand papier, imprimé à Romme l'an 1578, et enrichi de très belles figures (que j'estime plus que tout le reste, qui est proprement du gibier d'un moine oisif et contemplatif). Lequel aussi je lui ay rendu. « Religio laudabilis, dit fort bien Lipse en son *Monita politica*, chap. IX, *sed vita velut inter duos scopulos, Superstitionem et Impietatem*, » lesquels deux il faut éviter tant qu'on pourra. »

« De moy, je fais plus d'état de la suivante drollerie, que ce bon moine m'a envoiée escrite de sa main, par mon homme (qu'il m'avoit promise, selon les propos que nous en avions eus ensemble), que de tous les contes de son livre. Elle est telle :

« Messire Guillaume Briçonnet, cardinal du tiltre de Sainte Puden-
« tiane, archevesque de Reims et evesque de Saint-Malo, prit pos-
« session de l'abbaye de Saint Germain des Prés, en l'an 1504, le
« 10 fevrier. Or, en la nef de l'église d'icelle abbaye, du costé de
« Septentrion, il y avoit une grande statue érigée, que l'on appeloit
« communément l'idole de Saint Germain. En l'an 1505, les bazo-
« chiens, voulant faire leurs monstres, trouvèrent moyen d'avoir le
« froc de l'un des moines de Saint-Germain, sur lequel ils en firent
« tailler et faire plusieurs, pour en vestir une bande de leurs clercs,
« au milieu de laquelle, en allant par les rues, estoit portée une
« grande idole, faite à la ressemblance de celle dudit Saint-Germain.
« Quand ils furent à la cour du Palais, deux bazochiens, qui tenoient
« deux grosses pièces de lard, commencèrent à gresser cette idole
« par les costés, et, interrogés pourquoi ils faisoient cela, répon-
« dirent que l'idole estoit malade, et, demandant de quelle maladie,
« ils dirent qu'elle avoit mal aux reins, signifiant, par une allusion,
« que l'abbé de Saint Germain estoit évesque de Saint Malo et
« archevesque de Rheims[1]. »

Nos ancêtres n'étaient pas difficiles dans leurs jeux de mots : Malo,

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 339.

Reims, l'assonance y était, l'esprit gaulois faisait le reste. Il eût été curieux de retrouver l'autographe du bon Père du Breul dans les papiers de son malin compère, où il lui raconte cette naïve histoire, qui, à son heure, a fait rire les bazochiens et les bons bourgeois, leurs auditeurs. Le cardinal connut-il la plaisanterie, ou ne fit-il qu'en rire, ce qui est plus probable; il n'en garda pas rancune à la statue légendaire, qui ne fut déplacée que neuf ans après, en 1514, parce que certaines bonnes femmes, par un zèle mal entendu, lui rendaient des honneurs idolâtriques; les esprits forts du temps prétendaient que c'était la statue de la déesse Isis. Ce que l'on prenait au XVIe siècle pour une statue d'Isis était très probablement la représentation d'une princesse mérovingienne couchée sur un tombeau, et que l'on avait relevée et appliquée à la muraille.

A la même date, L'Estoile ajoute : « Ce mesme moine m'a conté que ledit Briçonnet, célébrant un jour la messe, que deux de ses enfants lui aidaient à dire, comme il fut venu au *Dominus vobiscum*, se retournant vers eux et les regardant : *Dominus vobiscum*, mes enfants (va-il dire tout haut). — *Et cum spiritu tuo*, mon père, lui répondirent-ils[1]. » Guillaume Briçonnet, connu sous le nom de cardinal de Saint-Malo, surintendant des finances sous Charles VIII, étant devenu veuf, était entré dans les ordres et s'était fait donner l'évêché de Saint-Malo en 1491, et l'archevêché de Reims en 1494; privé de la pourpre par Jules II et excommunié, il fut absous par Léon X, qui lui donna l'évêché de Narbonne, où il mourut en 1514. Son fils aîné, l'un des enfants dont il est parlé ici, nommé Guillaume comme le cardinal, fut successivement évêque de Lodève et de Meaux, ainsi que son père, il protégea les lettres et augmenta la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ainsi s'explique l'historiette de du Breul : « Le jeudi 20e, le Père du Breul m'a presté *Historia miscella P. Diaconi*, imprimée, in-8°, à Basle, l'an 1569, reliée en veau noir : bonne histoire, et de laquelle Baronius, en son neuviesme tome des *Annales*, sous l'an du Christ 719 (p. 26), faict aucteur Théophanes. *Théophanes* (dit-il) *græcè scripsit historiam illam quæ inscribitur* MISCELLA, *et sub titulo Pauli Diaconi falso circumfertur*. Il m'a aussi prêté le livre de saint Thomas : *De regimine principum*, relié en parchemin, in-folio, avec les *Politiques* d'Aristote, imprimés par les Junctes à Venise, 1568. Lequel livre *De regimine*, Bellarmin ne croit pas estre de saint Thomas, et en allègue des raisons, en son livre Ve : *De romano pontifice*, chap. ve. J'ai tout rendu audit du Breul, ce mardi 1er septembre. »

« J'ay presté audit du Breul, dudit jour, mes *Annales d'Anjou*, reliées en parchemin, in-folio, qui ne se trouvent plus, imprimées à

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 340.

Angers, l'an 1529, il y a 80 ans. Qui me l'a renvoié, la veille de Noël de l'an présent 1609[1]. »

« Le vendredi 21e, le Père du Breul m'a envoié le Testament, qu'il m'avoit promis, faict en l'an 1533 par le révérend père Guillaume Briçonnet, évesque de Meaux et abbé de Saint Germain des Prés ; par lequel, entre autres particularités y contenues, y en a une du legs qu'il fait à Dieu (c'est-à-dire aux pauvres), de tous et chacuns ses biens, suppliant Dieu d'en estre content, l'avoir pour agréable et lui donner abolition de compte. Et une autre notable (à fin d'oster le soubçon, ce semble, qu'on a eu autrefois de lui qu'il fut hérétique luthérien, comme Besze, en son *Histoire ecclésiastique*, imprimée à Genève, in-8°, en trois volumes, l'a laissé par escrit, et plusieurs autres l'ont ainsi pensé), de douze cens basses messes, qu'il veut et ordonne, le plus tost après son trespas que faire se pourra estre dites et célébrées ès Religions Réformées, tant à Meaux qu'à Paris, en deux, trois ou quatre jours, selon l'opportunité, avec la fondation de plusieurs obits. J'ay baillé à copier ledit Testament, dacté du 21e janvier 1533, à François de L'Estoille. Et contient deux ou trois feuilles d'escriture serrée à la main[2]. » L'évêque de Meaux avait été chargé par Louis XII et François Ier de plusieurs négociations auprès du pape. Revenu dans son diocèse, il attira auprès de lui plusieurs savants, tels que Guillaume Farel, Jacques Faber ou Le Fèvre, Gérard Roussel, Clichtove, François Vatable. Parmi ces savants se trouvaient des docteurs de l'Université de Paris, zélés calvinistes, qui lui firent partager leur doctrine et leurs opinions. Mais bientôt, craignant de perdre son évêché et la faveur de la cour, Briçonnet changea de conduite et poursuivit avec acharnement le parti qu'il avait favorisé. Aussi les cordeliers, qui l'avaient deux fois accusé d'hérésie et traduit au Parlement, furent-ils considérés comme calomniateurs. « Ledit Père du Breul m'a pretté, ce jour, son *Incognitus in Psalmos*, relié à l'antique (mais fort bien et proprement), imprimé à Complute en Espagne, in-folio, l'an 1524, d'une belle lettre et beaucoup plus correct que ceux qu'on a imprimés depuis. — Je lui ay rendu le 3e décembre. Cet auteur incongneu est un Aiguianus Bononiensis, qui, selon Trithème, florissait l'an 1381 et estoit général de l'ordre des Carmes, qui ont un manuscript soubs ce nom dans leur bibliothèque de Paris. Le cardinal Burgensis le fist imprimer. Aucteur excellent[3]. » Brunet n'a pas cité cet *Incognitus in Psalmos*, dont il découvre l'anonyme, et qui faisait l'admiration de L'Estoile, un sceptique.

---

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 341.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 341.
3. *Ibid.*, t. IX, p. 343.

« J'ay donné, ce jour, audit du Breul, un *Capistranus è minorum observantium familia, de universali judicio, antichristo et bello spirituali*, imprimé à Venise, in-16, longuet, relié en marroquin violet, fait curieusement, lequel ne se trouve point et est des plus contemplatifs et dévots (qu'on appelle en ce temps), et pourtant mieux convenant à la profession d'un moine qu'à la mienne[1]. » A partir de cette date, les *Mémoires-Journaux* ne font plus mention du Père du Breul, jusqu'à la mort de L'Estoile, c'est-à-dire pendant un espace de deux années entières; cependant, on sait que le religieux survécut quatre ans à l'homme du monde. A quoi faut-il attribuer ce silence? Aux événements et surtout à la santé de ce dernier; on trouve cité plus haut un passage, où il dit qu'il se « proumène et exerce souvent » dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un mois avant sa mort, il y allait encore, comme le constate le passage suivant : « Le samedi 3e (septembre 1611), je vis enterrer, dans l'église de Saint-Germain, ung jeune frère de là dedans, apelé Jacques Le Febvre, fils d'un marchand, et fut enterré avec son habit, le visage découvert, tenant une croix à la main, aiant les mains liées. Il mourust le quatrieme jour de sa maladie, en trouble et inquiétude d'esprit[2]. » Du Père du Breul, pas un mot. Il y a dans les *Mémoires-Journaux* d'étranges réticences; ainsi L'Estoile, qui y parle de tout et de tous, surtout de son entourage, de sa famille et de ses amis, ne nous dit pas explicitement où il demeurait; on sait qu'il était paroissien de Saint-André-des-Arcs; mais, quelqu'exiguë que fût la paroisse, elle est encore assez étendue pour qu'on puisse se tromper; un seul passage de L'Estoile permet de connaître approximativement sa demeure, à la date du 2 novembre 1610; relevant de maladie, il sort le mardi, jour des morts, après deux mois de maladie : « Ma première veue fust aux Augustins, nos bons voisins[3]. » Ce qui permet de supposer que L'Estoile habitait le quai des Augustins, non loin du Palais. Le portail de l'église de ces religieux était dans l'alignement de la rivière. Ordinairement, P. de L'Estoile cite le nom de la rue dans laquelle demeuraient les personnages dont il parle, ce qui ne lui arrive jamais pour lui.

Pour en revenir à Pierre de L'Estoile, nous nous permettrons une remarque, en échange de la communication que le Père du Breul lui fait du catalogue de ses livres; il envoie une copie modifiée du sien; comme le personnage était assez personnel, il est à croire, comme le prouvent plusieurs endroits de ses ouvrages, que c'était plutôt pour ne pas avoir à prêter certains de ses livres auxquels il

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 344.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 139.
3. *Ibid.*, t. XI, p. 24.

tenait que par crainte de scandaliser le bon religieux; car tous ses livres n'étaient pas orthodoxes; l'anecdote suivante, qui se trouve à la date du 27 juin 1607, le démontre du reste : « Bourdin m'a vendu ce jour ung meschant petit livret, que j'ai trouvé par hasard en sa boutique, intitulé : *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape*, en latin et en françois, imprimé à Lyon, in-8°, 1564. Il y avoit longtemps que j'en cherchois un pour remettre en la place de celui que je brusloy à la Saint-Barthélémy, craignant qu'il ne me bruslast. J'en ai payé onze sols, relié en parchemin. »

Le fait ne donne pas une grande idée du courage civil et du bon esprit du bourgeois frondeur, mais peureux. Ce pamphlet contre les indulgences, plusieurs fois réimprimé, même de nos jours, est sorti de la plume d'Antoine du Pinet, érudit franc-comtois du XVIe siècle. Il a eu pour pendant : « *Le livre des Marchands*, fort utile à toutes gens pour connoistre de quelles marchandises on se doit mettre en garde d'estre deceu. Genève, 1582, in-24. » Ce libelle est attribué à P. Farel; le lieu et la date de la publication auraient dû prémunir l'éditeur moderne du *Livre commode des adresses de Paris en* 1692, qui a cru y voir le prototype de l'œuvre d'Abraham du Pradel; il se contenta de citer le titre, « qui, dit-il, tant il est net, nous dispensera de plus longues explications. » S'il eût eu le volume à sa disposition, il en eût jugé autrement.

Si nous ne connaissons pas le logis de L'Estoile, nous pouvons déterminer exactement la maison natale de du Breul. Dans son ouvrage latin contenant l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, ce religieux nous a laissé une autobiographie écrite de sa main, qui se trouve au folio 244 du ms. latin 12838 (anc. Saint-Germain), à la Bibliothèque nationale. Il l'a reproduite en partie dans la préface de son édition d'*Aimoin*, dédiée à ses confrères; on y trouve quelques détails qui précisent et complètent ce qu'il avait écrit précédemment. Dans un endroit, il fait remarquer que le nom de saint Germain lui a toujours été favorable, et que les jours de fête du saint évêque lui ont toujours porté bonheur. Grâce à cette pieuse croyance, nous pouvons déterminer l'emplacement de la maison où est né le premier historien de Paris. « Quand à moi, après Dieu, je reconnois ce grand évêque (saint Germain) pour le maître de mes destinées. En effet, je suis né à Paris, sur la limite de la paroisse de Saint-Séverin, abbé d'Agaune, sur le Petit-Pont, l'an du salut 1528, le 17 septembre, de parents honorables, mais peu fortunés; une muraille d'un pied d'épaisseur a été le seul obstacle qui m'empêcha d'être paroissien de Saint Germain, surnommé le Vieux, à cause de son grand âge. » L'abbé Lebeuf, qui a donné les délimitations des paroisses de Paris, s'exprime ainsi : « Le territoire de Saint-Germain-le-Vieux commence du côté du Petit-Châtelet, aux maisons qui font face à la

porte de l'Hôtel-Dieu, sur le Petit-Pont, etc. » M. Leroux de Lincy a traduit *ad pontem* par au milieu du Petit-Pont, ce qui est en désaccord avec le texte de l'auteur, qui dit « qu'une muraille d'un pied d'épaisseur a été le seul obstacle qui m'empêcha d'être paroissien de Saint-Germain, surnommé le Vieux. » Le plan de restitution de Berty nous donne sept maisons sur le côté gauche du pont, à partir du Petit-Châtelet. La sixième porte le nom de *Maison du Croissant*, la suivante est sans désignation; elle a la même profondeur que cette dernière; elle est contiguë avec la *Maison de l'Image Saint-Martin*. Le quai du Marché-Neuf suit en cet endroit une ligne droite, qui passe entre l'*Image Saint-Martin* et la dernière maison du Petit-Pont, et vient aboutir à l'angle du portail de l'Hôtel-Dieu, placé en face de la première limite de la paroisse Saint-Germain-le-Vieux et en dehors de la seconde limite de Saint-Séverin ; c'est donc là qu'il faut chercher le logis où est né du Breul, qui regrettait qu'une épaisseur d'un pied de muraille l'ait empêché de naître sur la paroisse Saint-Germain, modeste séjour de personnes honorables, mais peu fortunées, tels que les parents de du Breul. Cette maison, de construction légère, était postérieure à l'écroulement du Petit-Pont, provoqué par la crue des eaux en 1393, et ne survécut pas à l'incendie du 27 avril 1718; mais il est vrai de reconnaître qu'elle était soutenue par ses deux voisines d'un appareil plus solide, la *Maison du Croissant*, bâtie sur des arches indépendantes du pont, et qui s'appuyaient sur la rive droite du fleuve, du côté de l'*Image Saint-Martin;* elle avait pour base la troisième arche du Petit-Pont, qui en comprenait alors quatre : deux assises dans le fleuve, deux sur la rive droite, en prévision des débordements annuels. Ces deux dernières ont été supprimées postérieurement, mais on en a trouvé récemment les assises dans les travaux exécutés de nos jours. Ce qui n'empêche pas pour une maison ordinaire d'avoir fourni une belle carrière de trois cent quinze ans et d'avoir péri de mort violente. Du Breul nous cite une inscription du règne de Henri II, qui constate que la partie du pont, comprenant huit maisons, qui allait du Châtelet à l'Hôtel-Dieu, il n'y en avait que sept sur l'autre côté du pont, avaient été rebâties avec symétrie en 1552; mais il ajoute qu'il n'en était pas de même pour « les maisons du côté du Marché-Neuf; les particuliers qui sont auxdites maisons les font rebatir quand il en vient faute, qui haut, qui bas, à leur discrétion, et selon que leurs moyens le peuvent porter. C'est pourquoy elles sont beaucoup dissemblables à celles du côté de l'Hôtel-Dieu, qui sont toutes d'une même hauteur et largeur. » *Antiq. de Paris*, liv. I, p. 181. Quelle était la profession des parents de du Breul? S'il était permis, en pareille occurrence, d'avancer une supposition, je ne serais pas éloigné de croire qu'ils n'exerçaient ni le commerce, ni un état manuel;

leur séjour sur le Petit-Pont laisserait soupçonner que le père de du Breul appartenait à un titre quelconque à l'Université, auprès de laquelle il était logé comme relieur, imprimeur, libraire, quoiqu'il ne figure pas sur les listes données par La Caille, en un mot, qu'il était ce qu'on appelait alors un suppôt de l'Université. On voit figurer parmi les listes des imprimeurs contemporains plusieurs libraires et imprimeurs qui portent les noms et surnoms de notre religieux, ce qui ne prouverait pas qu'ils soient proches parents, mais seulement qu'ils appartenaient à une ligne collatérale. Ainsi, on trouve dans le Catalogue des imprimeurs parisiens donné par La Caille, en 1596[1], un Antoine du Breul, libraire, puis son frère Claude et ses deux fils Jacques. Si le nom de du Breul n'est pas rare, le prénom de Jacques, deux fois mentionné dans la même famille, semble indiquer l'intention de conserver un souvenir et une tradition chère dans la famille. Le père de Dom Jacques du Breul avait peut-être plusieurs frères ; l'un d'eux, nous l'allons voir, était curé de Lisses, près de Corbeil ; il en avait peut-être d'autres qui furent libraires, simple supposition qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve écrite.

L'éducation complète que reçut du Breul et qu'il poursuivit jusqu'à son entrée à l'abbaye de Saint-Germain, en l'an 1549, lorsqu'il était âgé de vingt et un ans, démontre que ses parents n'étaient pas de simples artisans ; il avoue même avoir été témoin d'une de ces terribles émeutes qui eurent lieu si souvent entre les écoliers de l'Université et les moines de Saint-Germain-des-Prés : « J'en parle, dit-il, comme une personne qui y estoit : *turbam ad malum sequitur*[2]. » Son autobiographie nous fait connaître un autre fait curieux à plusieurs points de vue. « Quand je parvins à l'âge de seize ou dix-sept ans, la paroisse rurale de Saint-Germain, surnommée les Lisses, située dans le diocèse de Paris, et l'archidiaconé de Josas, non loin de Corbeil, me fut conférée par un oncle paternel déjà décrépit et presque mourant. C'était sans droit, je l'avoue, car l'âge me manquoit pour avoir charge d'âmes, et je n'avois pas reçu les ordres sacrés, que je gardai cette paroisse jusqu'à ma profession monastique. » Le pieux et savant Dom Jacques du Breul, intrus sans le savoir et émeutier sans le vouloir, est, il faut l'avouer, un double point de vue sous lequel on n'est pas habitué à le considérer.

L'abbé Valentin Dufour.

---

1. J. de La Caille, *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie (de Paris) jusqu'en* 1689, in-4°, p. 184-190.
2. *Théâtre des Antiquités.*

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT

DU

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

Le volume XLIX de la Collection Duchesne, à la Bibliothèque nationale, contient le texte d'extraits divers du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, dont l'existence ne paraît pas encore avoir été signalée. Malgré le désordre et les lacunes qu'ils présentent, leur examen peut offrir quelque intérêt.

L'écriture, qui est celle même d'André Duchesne, remplit, très serrée et assez négligée, 2 pages et demie de papier in-folio, comprenant la moitié inférieure du folio 132 v° et les folios 133 et 133 v°. En tête on lit : « Extrait d'une chronique en forme de journal depuis l'an 1408 jusqu'en 1449. » En marge, la mention suivante : « En cette chronique il y a plusieurs particularitez notamment des choses arrivées à Paris. » Et, un peu plus bas : « L'autheur estoit docteur de l'une des facultés de Paris. » Au-dessous du titre : « Mr Petau. Couvert de parchemin sur carton, petit folio. »

La savante et minutieuse bibliographie que M. Alexandre Tuetey a consacrée aux manuscrits connus du *Journal*, en tête de son édition de cette chronique[1], a établi l'existence d'un premier original perdu, duquel seraient dérivés le ms. du fonds de la reine de Suède au Vatican, le ms. d'Aix en Provence et le ms. 3480 du fonds français à la Bibliothèque nationale. Le premier, qui semble avoir servi à la copie des ms. 10145 du fonds français, 275 de la Collection Dupuy et 10303 du fonds français à la Bibliothèque nationale (ce dernier exécuté par Pierre de l'Estoile sur l'exemplaire de Dupuy), est un petit in-folio sur papier, qui figura successivement dans les bibliothèques de Jean Maciot, du président Fauchet et de Paul Petau, fut acquis ensuite par la reine de Suède et passa au Vatican.

La description sommaire et la mention de provenance inscrites par Duchesne en tête de son extrait conviennent aussi exactement que possible à ce manuscrit. La note relative à la qualité de l'auteur du Journal a été évidemment inspirée par celle que M. Tuetey a trouvée en marge du ms. de Rome, écrite de la propre main du président Fauchet[2]. Il faut encore remarquer que, comme les autres manuscrits du Journal, le fragment de Duchesne est précédé d'une copie partielle du poème intitulé : « La bataille du Liège » lequel ne consiste, comme l'a bien défini M. Tuetey, qu'en une simple énuméra-

---

1. Dans les publications de la Société. Exercice 1880. Introduction, p. II-IX.
2. Introduction, p. VII.

tion des seigneurs bourguignons présents au combat de Hasbaing, mais peut cependant servir à fixer quelques détails biographiques. Cette copie, de la même écriture, remplit la moitié du folio 132 et la moitié supérieure du folio 132 v°. Une mention porte en marge que le ms. contenant ce texte provient aussi de la bibliothèque de Petau.

Il est donc établi qu'André Duchesne, ainsi que Claude Dupuy et le copiste du ms. 10145 de la Bibliothèque nationale, a utilisé le manuscrit du *Journal d'un Bourgeois de Paris* aujourd'hui déposé au Vatican. Son travail à vrai dire semble n'avoir été entrepris qu'au point de vue de la mention des principaux officiers de la couronne et de leur entrée ou sortie de charge. Ces mots : Connestable, Prévost de Paris, Chancelier, Admiral, Chevalier du Guet, Evesque de Paris, etc., etc., sont en effet soulignés chaque fois et fréquemment répétés en marge. Néanmoins, il peut être intéressant d'ajouter le nom de Duchesne à la liste de ceux qui ont eu connaissance de ce précieux texte avant la première édition donnée par Godefroy[1].

Les extraits de Duchesne se rapportent aux années[2] : 1411-1413, [fol. 132 v°]; 1413, 1415, 1418-1420, [fol. 133]; 1421, [fol. 133 v°]; 1424, 1426, [fol. 133]; 1427, 1430-1433, 1435, 1439-1442, 1444-1446, 1448, [fol. 133 v°].

Ils ne consistent pas, comme ceux de Claude Dupuy suivi par Pierre de l'Estoile, en analyses rajeunies du texte : Duchesne semble, au contraire, avoir transcrit avec le plus grand soin l'original qu'il avait sous les yeux, respectant l'orthographe, et intercalant entre les lignes[3], ou en marge[4], les mots passés à première lecture.

Quant aux variantes, la copie ayant été exécutée sur le plus ancien sinon le plus complet manuscrit connu, utilisé pour l'édition définitive donnée par M. Tuetey, il n'est à priori possible de relever que celles suggérées à Duchesne par sa lecture et peut-être par la comparaison avec un autre manuscrit.

Inutile d'attacher d'importance aux variantes simplement orthographiques, comme « comtes[5] », « S. Pol[6] ». Mais ailleurs, par exemple, fol. 132 v°, ligne 8, on lit : « Le jeudy 9 jour dudit mois[7], — firent ceux de Paris et ceux des villages d'entour procession, et allèrent » etc. Duchesne a fait erreur en rapportant au commencement de ce

---

1. Voir sur ce point l'article de M. Longnon : Conjectures sur l'auteur du journal parisien, de 1409 à 1449. *Mémoires de la Société*, t. II, p. 310-329.
2. Nouveau style, comme toutes les suivantes citées.
3. Fol. 132 v°, ligne 12.
4. Fol. 133 v°, ligne 20.
5. Fol. 132 v°, ligne 11. Édition, page 33, § 68.
6. Fol. 132 v°, ligne 3. Édition, page 13, § 20
7. Juin 1412.

paragraphe la date du jeudi 9, qui termine au contraire le précédent nom cité par lui. Mais on peut rétablir celui-ci, dès lors, de la façon suivante[1] : « Le lundi ensuivant, Sainct-Nicolas, Sainct-Saulveur, Sainct-Laurens allèrent à Nostre-Dame de Boulongne-la-Petite, en la manière que dit est devant[2], le jeudi IXe jour *dudit* moys[3]. » Et le suivant ainsi : « Tretout le temps que le roy fut hors de Paris, firent ceulx de Paris et ceulx des villaiges d'entour procession, et allèrent, » etc.

Fol. 133 v°, ligne 35. Au sujet de la mort de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Richemont, la leçon du ms. : « et fut enterrée le 5 jour de février[4] en l'église de N. Dame *des Carmes* à Paris », est peut-être préférable à : « du Carme[5]. »

Fol. 133 v°, ligne 37. L'addition, dans le ms., du mot : « comme », fait gagner en clarté ce passage : « Item en celui temps, le chancellier alla à Tours où le roy estoit pour traicter de la paix de France et d'Angleterre, mais *comme* il cuida parler au roy, soubdainement ung mal le print, dont il mouru hastivement[6], qui fut grand dommaige, car bon proudomme estoit pour le royaulme[7]. »

Si peu que ces renseignements puissent ajouter aux notions actuelles sur le *Journal*, il peut n'être pas inutile de les signaler.

Germain Lefèvre-Pontalis.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

39. Aigoin (Louis). — Le Dicton sur Pontoise, nouvelle discussion recueillie par Louis Aigoin, membre de la Société historique du Vexin. In-8°, 15 p. Pontoise, imp. Paris.

40. Allou (Mgr A.). — La cathédrale et le palais épiscopal de Meaux ; extrait de la notice publiée en 1871, par Mgr Auguste Allou, évêque de Meaux. In-12, 53 p. avec vignettes. Meaux, Le Blondel, 50 cent.

41. Biré (Edmond). — Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur. In-18 jésus, XII-456 p. Paris, Gervais.

---

1. Édition, page 23, § 50.
2. Voir page 22, § 39.
3. Édition : « *de* moys. »
4. 1443.
5. Édition, page 365, § 816.
6. 4 avril 1444.
7. Édition, page 372, § 836.

42. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance exposés au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny; par E. Du Sommerard, de l'Institut, directeur du Musée. In-8°, xxxiv-702 p. Paris, à l'hôtel de Cluny.

43. Courajod (Louis). — Le buste de Pierre Mignard, du Musée du Louvre. In-8°, 16 pages, avec dessin par Ludovic Letrône. Paris, Menu.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* (février 1884).

44. Cresson (E.). — Les premiers jours de l'armistice en 1871. Trois voyages à Versailles. In-8°, 36 p. Paris, Alcan-Lévy.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.

45. Delaforge (E.). — Melun et ses environs, anciennes chapelles. In-12, 26 pages. Melun, imp. Drosne.

46. Du Camp (Maxime). — L'hospitalité du travail. In-8°, 31 pages. Paris, imp. Quantin.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.

47. Du Mesnil (R.). — Un prince populaire, notice historique sur la vie de Mgr le duc d'Orléans, Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph de Bourbon, père de Mgr le comte de Paris. In-18, 34 p. Paris, imp. Levé.

48. Du Saussois (A.). — Lachaud (Charles-Alexandre), avocat français. In-16, 63 p. et portrait. Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre.

49. Du Saussois (A.). — Le Play (Pierre-Guillaume-Frédéric), sénateur. In-16, 94 p. Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre.

50. Franklin (Alfred). — Les Corporations ouvrières de Paris du xii[e] au xviii[e] siècle. Histoire, statuts, armoiries, d'après des documents originaux ou inédits. In-4°, 13 fascicules. Paris, Firmin Didot.

Les treize fascicules déjà parus des *Corporations ouvrières de Paris* de notre confrère M. Alfred Franklin forment autant de monographies de corps de métier distincts : Barbiers-Chirurgiens, Brodeurs-Chasubliers-Découpeurs, Couteliers, Couturières, Couvreurs-Plombiers-Ramoneurs, Drapiers (Tisseurs et Marchands), Gantiers-Parfumeurs, Lingères, Menuisiers-Ebénistes, Passementiers-Boutonniers, Barbiers-Baigneurs-Perruquiers-Coiffeurs, Tabletiers, Tailleurs. Chacune de ces monographies, accompagnée d'une planche d'armoiries tirée en couleur, forme un résumé des plus attachants et des plus instructifs. M. Franklin suit ces différentes corporations depuis leur constitution jusqu'à la fin du xviii[e] siècle, nous raconte par le menu leur histoire et nous donne in-extenso le texte de leurs statuts. Jamais il ne perd l'occasion de citer un détail intéressant : c'est aux Brodeurs-Chasubliers et à leur manque d'imagination que nous devons une utile et durable fondation, celle du Jardin des Plantes. Les plantes rares qu'on y réunit devaient fournir des nuances et des dessins nouveaux à la broderie, qui avait repris un nouvel éclat sous le règne de Henri IV. Je ne parle pas des Perruquiers-Coiffeurs à propos desquels nous avons toute une

histoire de la perruque aux XVIIe et XVIIIe siècles, ni de la corporation des Couturières et de leurs luttes avec la corporation rivale des Couturiers. Nous ne sommes encore qu'au début de cette belle publication, qui doit embrasser toutes les corporations dont les armoiries figurent dans l'*Armorial général* de 1696. L'article que M. Franklin a consacré aux *Armoiries des Corporations ouvrières de Paris,* dans notre dernier volume de *Mémoires*, en forme en quelque sorte l'introduction et permet de juger de l'étendue que doit avoir cet important ouvrage.

H. O.

51. HAURÉAU (Barthélemy). — Les propos de maître Robert de Sorbon. In-4°, 19 pages. Paris, imp. nationale.

Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXI, 2e partie.

52. KAGENECK (DE). — Lettres de M. de Kageneck, brigadier des gardes du corps, au baron Alstrœmer, conseiller de commerce et directeur de la Compagnie des Indes à Gothembourg, sur la période du règne de Louis XIV, de 1779 à 1784 (affaires politiques; la cour et la ville; mœurs du temps); publiées avec une préface par L. Léouzon le Duc. In-8°, XVI-532 pages. Paris, Charpentier. 7 fr. 50 cent.

53. Kalendarzyk paryzki (1884), zawierajacy wykaz adresów polskich institucye i stowarzyszcnia emigracyi, etc., zebrany przez Adryanne Zabiezyne. In-18, 118 p. Paris, librairie polonaise Mickiewicz.

54. LEVALLOIS (Jules). — Autour de Paris, promenades historiques. In-8°, 430 p. et gravures. Tours, Mame.

55. MAUROY (Mlle DE). — L'Adoration perpétuelle dans le diocèse de Paris, son établissement et son développement. In-32, 16 p. Bourges, imp. Pigelet et Tardy.

56. NARBEY (L'abbé C.). — Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève? Étude critique, suivie de sa vie authentique et de la traduction. In-8°, 88 p. Paris, Poussielgue.

Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* (avril 1884).

57. Petit (le) séminaire de Meaux (1356-1882), suivi de : le petit séminaire d'Avon (1662-1883). Discours prononcés à la distribution des prix du petit séminaire de Meaux (1882-1883), par M. le supérieur dudit séminaire. In-8°, 48 p. Fontainebleau, imp. Bourges.

58. PICOT (Georges). — M. Mignet (1796-1884). In-8°, 19 p. Paris, imp. Lahure.

Extrait du *Journal des Débats*, du 27 mars 1884.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 octobre 1884.

Présidence de M. Auguste Vitu, vice-président,
en l'absence de M. A. de Montaiglon, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— MM. L. Delisle et Charles Tranchant s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 juillet 1884 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

743. M. Léopold Hervieux, présenté par MM. H. Omont et P. Viollet.

744. M. P. Rouquette, présenté par MM. H. Omont et A. Picard.

— M. H. Omont donne lecture d'une lettre de M. Edgar Mareuse, qui annonce l'achèvement de la table des publications de la Société. M. P. Lacombe donne quelques détails sur ce travail dont M. Mareuse a bien voulu se charger.

— M. P. Viollet, au nom de notre confrère M. P. Guilhiermoz, donne lecture de la note suivante :

« Aucun des documents cités par M. Léopold Delisle dans sa notice sur l'auteur du *Grand Coutumier de France* (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, VIII, 1881, p. 140) ne nous avait appris que Jacques d'Ableiges eût été examinateur au Châtelet. Mais c'est ce qui résulte de deux passages du *Grand Coutumier* (Bibl. nat., ms. fr. 10816, f°s 322 et 364), et la lettre de rémission publiée par M. A. Molinier dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris* (9e année, 1882, p. 90) nous montre qu'il occupait cette charge en 1377. D'autre part, nous savons par M. Léopold Delisle (*loc. cit.*, pp. 151-152) qu'en 1371 il était secrétaire du duc de Berry ; on pouvait donc croire qu'il avait débuté par cette dernière fonction. Mais dans une ordonnance de janvier 1367 *n. s.* (*Ordonn.*, IV, p. 700), « Jacobus de Ablegiis » est nommé parmi les seize examinateurs au Châtelet alors en fonctions. Il faut donc en conclure qu'il fut examinateur avant d'être secrétaire du duc de Berry, et qu'il le redevint ensuite, avant d'être nommé bailli de Saint-Denis, — à moins que le « Jacobus de Ablegiis » de l'*Ordonnance* ne soit le père de l'auteur du *Grand Coutumier* ou quelqu'autre de ses parents.

« Voici maintenant un document qui nous apprend : 1° que Jacques d'Ableiges eut un fils, nommé aussi Jacques, et né postérieurement à la rédaction du *Grand Coutumier*, dont M. L. Delisle (*loc. cit.*, p. 151) a pu placer l'achèvement entre le commencement de 1387 et la fin de 1389 ; 2° que Jacques d'Ableiges et sa femme, Françoise de Bray, étaient morts avant 1411.

« 27 aoust 1411. — Au tesmoignage de Jehan d'Ableiges, cousin[1], « Simon de la Rue, aussy cousin à cause de sa femme, M. Helye de « Jaugoulon, amy et affin, M. Hugues Rapioust, amy et affin de « Jacques d'Ableiges, fils de feu honnorable homme et sage M. Jacques « d'Ableiges, par la feue Françoise de Bray, jadis sa femme, qui tous « ont affermé ledit Jacques d'Ableiges estre assez aagé et sage pour « avoir le gouvernement de sa personne et biens, luy a esté donné « le gouvernement de sa personne et biens, après que M. Estienne « de Bray et Jehan du Chesne, ses tuteurs, luy ont rendu bon et « fidèle compte de l'administracion de ses biens. » (*Extraits des registres d'audience du Châtelet*, Bibl. nat., ms. Clairambault, 763, p. 37. — La collection des registres originaux conservée aux Arch. nat. présente une lacune pour l'année 1411.) »

— M. H. Omont communique, au nom de notre confrère, M. Paul Meyer, le texte suivant d'une ballade du xve siècle, qui nous a été conservée à la fin du manuscrit français 1356 de la Bibliothèque

1. Un des quatre neveux auxquels Jacques d'Ableiges avait dédié le *Grand Coutumier* (L. Delisle, *loc. cit.*, p. 145).

nationale et qui complète la note sur *Paris sans pair*, publiée dans le *Bulletin* de 1883, p. 27-28. C'est une réponse à des stances sur les Lyonnaises, qui commencent (fol. 38) : « Paris, ne plourez plus pour la perte de Helaine... » :

Pour soustenir l'onneur Parisien
Et le bon bruit de l'isle du Lutesse,
Portant le nom de l'excellent Troyen
Qui en beaulté prefera toute Grece,
Car la les seurs de la belle Lucresse
Ont tousjours prins nourriture et naissance,
Maintenir veulx pour verité expresse :
Paris sans per, invincible sentence.

On a bien veu par le temps ancien
Venise avoir et Fleurence la presse
De beaulx clers viz ou pays ytalien,
Et en Crestelle cela bien je confesse,
Maiz maintenant tant sont chargées de gresse,
D'uille et de fart que ce n'est qu'aparence,
Le grant abuz a ce dire me presse :
Paris sans per, invincible sentence.

Taire me veulx du pays ytalien,
De leurs beaulx corps et de celles de Bresse,
Dont est yssu maint viz celestien
Qui les beaultez de moult autres abesse,
Mais pour parler du bec et de la fesse
Parisiennes ont le bruyt des enffance,
Par quoy jamaiz ce refraing cy ne cesse :
Paris sans per, invincible sentence.

Prince dites ou notaire de chien
Qui des tout passés a escript tant de bien,
Disant Lyon avoir l'onneur de France,
Qu'il est ydiot et qu'il n'y entend rien,
Car des villes du clymat chrestien,
Paris sans per, invincible sentence.

— M. H. Omont communique au Conseil différentes pièces relatives à la publication en 1782 de l'*Essai sur la Bibliothèque du Roi* de le Prince et à une nouvelle édition préparée, mais non publiée, de cet ouvrage en 1819. Renvoi au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) signale la découverte faite à Corbeil, sur la rive droite de la Seine, de poteries gallo-romaines, et de plusieurs vases, en forme d'amphores, dans l'un desquels se trouvait un sque-

lette d'enfant. L'intérêt de cette découverte est d'établir l'existence, sur la rive droite de la Seine, à une époque ancienne, d'un centre habité, question jusqu'ici controversée.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LE TZAR ET DES MARCHANDS PARISIENS.

1587 [1].

Au nom du père et du fils, et du saint-esprit et de la sainte trinité glorifiée un seul Dieu, et de tous les saincts et sainctes, et de toute[s] les choses qu'il a faites par sa bonté et puissance et par son amour envers l'homme, auquel il a donné toutes choses, et lequel nous recognoissons pour Dieu nostre, et qui nous a créés en ce monde par sa sapience, et faictz héritiers de son corps et de sa parolle par nostre seigneur Hesus Christ, vivant avecq le père et le saint esprit en toute éternité, et qui tient tout en sa puissance en ce monde. Nous, grand empereur et grand duc, Théodore de Hehan [2], de toute[s] les Russye[s], de Velodinière et Moscovie, de Nonegrot, empereur de Cazan et Astracan, seigneur de Plescovie, duc de Smolensquo et de Averseguie, de Jongoisquie, Permesquie, Vasquie, Bolgarie, du païs bas de Nonegoroda, de Chernïgue, de Razan, Polisquie, Rostruye, Jhieruslane, Veloserguie, Livonie, de Ordorie, Obdorie, de Condye, et de tout les païs Sbiére et du Nort [3], à vous noz gouverneurs, lieu-

1. Ce traité de commerce, conclu en 1587 entre le Tzar et des marchands parisiens, est sans doute le plus ancien document qui témoigne des relations commerciales de la Russie et de la France. Il est antérieur de plusieurs années aux textes du même genre publiés par le prince Augustin Galitzin ou M. Louis Paris (*Cabinet historique*, 1857, p. 230, ss., et *Chronique de Nestor*, 1834, I, 310 et 326). On ne possède plus malheureusement qu'une copie du XVIIe siècle du texte de ce traité, à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit français 4600, fol. 186 et verso. — H. O.

2. Fédor Ivanovitch (Théodore, fils de Jean, ou Ivan IV), grand-duc de Moscovie, fut couronné tzar le 31 juin 1584 et régna jusqu'en 1598.

3. On reconnaît plus ou moins facilement dans cette énumération les noms des provinces russes :

Vladimir, Moscovie, Novgorod, Kazan, Pleskov, Smolensk, Anserskiï-

tenans, et autres officiers de nostre héritière ville de Nonegrot et Plesco, Colmogrot et chasteau neuf de Arcange, de Volgueda[1] et de Jheruslane, mandons que, suivant la requeste à nous présentée par Nicollas de Renel et Guillaume de La Bistrate, pour et au nom du seigneur Jacques Parent et ses asosiés de Paris et autres leurs commis, faisant pour ladicte compaignie cy appres, leur donner expéditions promptes et passaiges de venir à nostre héritier païs, pour faires marchandises avecq navires et trafficquer à Colmogrote, et au neuf chasteau de Arcange, à Volgueda, Jheruslane, et à nostre héritière ville de Nonegrote et Plesco, et a nostre ville de Mosco, ausquelz nous avons permis comme dessus faire, traficquer ez susditz lieux quand ilz viendront avecq leurs dictes marchandises soict à nostre ville de Nonegrot, Plesco, Colmogrot, Volgueda, Jheruslane, et Mosco, et à vous nos ditz subjectz et gouverneurs et lieutenans, et autres nos officiers, commandons leur donner franche commerce en payant seullement la moitiée des droictz moingz de ce que payent les autres estrangers en toute[s] noz villes susdictes suivant nostre commandement, et ce pour cause et considération de ce qu'ilz ont esté les premiers François qui ce sont jamais hasardés de venir à Arcange pour faire traficque à nostre païx. Que s'il leur vient marchandizes commodes pour nostre dict royaume, et s'il leur plaist venir en nostre ville de Mosco vous les laisserés passer sans leur faire déplaisir, ny aucun empeschement, ains toute faveur et ayde, en prenant pour les droictz suivant nostre susdict commandement, lequel aiant veu en prenderez coppie sur vos registres, et leur rendez promptement leurs dictes lettres sans les faire séjourner, car tel est nostre volonté. Faict à Mosco nostre héritière ville, l'an sept mille et nonante cinq[2], le vingt-troixième jour de mars 1587.

Et est sellée la dicte lettre de cire rouge, sur double queue de soye rouge, des armes de l'empereur, et au dos est escript : Par la grâce de Dieu, empereur et grand duc, Théodore de Jehan, de toutes les Reussyes.

Obtenue à Mosco au mois de mars 1587.

Ostrov, Jougovskiï, Perm, Vajskaïa oblast, Bulgarie, Nijni-Novgorod, Tchernigov, Riazan, Polotsk, Rostov, Jaroslav, Verkhniï-Serginskoï, Livonie, Ordinska, Obdorsk, Kondinskiï, Sibérie.

1. Colmogorod, près d'Arkhangel, et Vologda.

2. On a suivi en Russie jusqu'à la fin du XVIIe siècle l'ère du monde, suivant le calcul de Constantinople, dans lequel la première année de l'ère chrétienne correspond à l'an 5508 du monde.

NOTES POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE
DE
PIERRE DE CUGNIÈRES.

On ignore la date de la naissance et la date de la mort de Pierre de Cugnières. Les registres du Parlement fournissent quelques renseignements précis sur la vie de ce personnage ; mon but est de les réunir et de jeter ainsi un peu de lumière sur cette figure imposante.

Cet ardent défenseur de la juridiction laïque contre les empiétements de la juridiction ecclésiastique naquit certainement dans les dernières années du XIIIe siècle. En effet, nous le trouvons en octobre 1322 sur la liste des maîtres laïques de la grand'Chambre du Parlement [1], et pour occuper un poste aussi important il devait avoir au moins vingt-cinq ans. Le 29 décembre de la même année, il contracte un engagement au nom de son frère Guillaume de Cugnières, chevalier, et dans l'acte il est qualifié de chevalier [2].

L'année suivante il siège encore à la grand'Chambre (22 avril 1323) [3] et est conseiller du roi (15 juin 1323) [4]. En 1324 ses fonctions sont les mêmes ; le 1er juin il assiste à une séance de la Chambre des comptes [5] ; le 25 septembre il est chargé avec Hugues de Chalençon, autre conseiller du roi, de faire une enquête relative au procès survenu entre la châtelaine de Saint-Omer et la comtesse d'Artois [6]. A la fin de l'année 1325, Charles le Bel l'envoie aux conférences d'Arques, près de Saint-Omer, pour traiter de la paix avec les Flamands [7]. Quatre ans plus tard, il reçoit de Philippe VI la délicate mission d'exposer les griefs du pouvoir séculier contre la juridiction ecclésiastique [8] devant l'assemblée des prélats et des barons.

---

1. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, n° 6930 *a*.

2. Boutaric, *op. cit.*, n° 7008 ; au n° 5624, il est fait mention « d'Enguerran « de Cugnières. » Au t. XXIII des *Hist. de France* (p. 719 *k* et 720 *a*), on lit les noms de « Ansoldus de Coongnières » et de « Radulfus de Cungnières; » étaient-ce des parents de Pierre de Cugnières ?

3. Boutaric, *op. cit.*, n° 7174.

4. Boutaric, *op. cit.*, n° 7266. — Le 27 juin il reçoit une commission du Parlement (nº 7288, X1A 5, f° 342 r°).

5. Boutaric, *op. cit.*, n° 7631.

6. Boutaric, *op. cit.*, n° 7637.

7. *Hist. de France*, t. XXII, p. 428 *j* et note 11.

8. V. *Contin. de Guill. de Nangis*, an. 1329 (éd. Géraud). L'abbé de Choisy, *Hist. de France sous les règnes de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V et de Charles VI*, in-12, t. II, p. 30, 31, 1751 ; Dareste, *Hist. de France*, t. II, p. 408-409 ; P. Fournier, *Les conflits*

Est-il vrai de dire que Pierre de Cugnières prit la parole comme « avocat général au Parlement [1] ? »

Je ne le crois pas. Pierre de Cugnières parla comme rapporteur, comme commissaire du gouvernement, mais nullement comme avocat du roi. Loisel est l'auteur de la méprise. Dans son Dialogue des avocats, il fait répondre par Pithou à Pasquier qui comptait Pierre de Cugnières au nombre des avocats : « Je ne sçay pourquoy vous mettez « le seigneur de Cugnières au nombre et pour le conducteur ou capi- « taine des advocats, veu qu'en toutes les disputes de luy et de mes- « sire Pierre Bertrand, évesque d'Authun, il est appellé chevalier du « Roy et non point advocat. » La réplique est fort juste. Pasquier reprend : « L'on ne peut faillir de l'appeller ainsi puisque comme « advocat il défendit la cause du roy [2]. »

Cette réponse est puérile. On peut défendre les intérêts de quelqu'un sans être pour cela son avocat. De Cugnières défendait les intérêts du roi, mais il n'était pas avocat du roi, parce que pour être avocat du roi il fallait alors être inscrit au rôle des avocats du Parlement, et Pierre de Cugnières ne le fut pas.

En 1330 (26 mars), le roi accorde au clerc de Pierre de Cugnières le premier office de sergenterie qui viendrait à être vacant [3]. Pendant longtemps les registres du Parlement ne nous donnent aucun détail. Ce n'est que le 26 janvier 1342 que son nom reparaît dans les textes. Il est chargé de ménager un accord entre le prieur de l'hospice de Saint-Nicolas-au-Pont, de Compiègne, et l'abbaye de cette ville [4]. Le 5 juillet de la même année, on lit au bas d'un mandement royal « à la « relation de messire Pierre de Cuignières [5]. »

L'année suivante, le 3 juillet, il intente un procès à Renaud Grive, tuteur et curateur de Jean et de Marie, enfants de Dreu de Saint-Martin [6]. En 1345 il intente un autre procès et cette fois à une de ses

---

de juridiction entre l'Église et le pouvoir séculier, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXVII, 1880, p. 461.

1. Dareste, *loc. cit.* Les historiens ont tous répété que de Cugnières avait été avocat du roi.

2. Voy. *Divers opuscules tirés des Mémoires de M. Antoine Loisel..... le tout recueilly par Claude Joly*, 1652, in-4°, pages 467 à 469.

3. 2e ancien reg. du greffe, f° 61 v°.

4. X1A 9, f° 271 r°. « ... Occasione institutionis, destitutionis fratrum et « sororum, correctionis et punitionis eorumdem, ac etiam gubernationis et « administracionis dicte domus, certum accordum factum inter predictas « partes per dilectum et fidelem Petrum de Cuigneriis, consiliarium ac « militem nostrum, ac ballivum silvanectensem eidem militi adjunctum vir- « tute certarum litterarum nostrarum. »

5. X1A 9, f°s 247 v° et 248 r°.

6. X1A 9, f° 390 r°. Renaud Grive avait été nommé tuteur et curateur des

parentes. Il réclame à la veuve de Jean de Cugnières (écuyer, sire de Lamecour, conseiller au Parlement) les revenus qu'elle a perçus depuis dix ans sur les terres de « Boulencour[1], » du Plessis et du Fossé Saint-Martin. La somme s'élevait au moins à 600 livres. Jean avait promis de les lui restituer. Le procès dura longtemps ; la veuve ne comparut jamais et l'arrêt ne fut rendu que le 14 mars 1347 ; il donnait gain de cause à Pierre de Cugnières qui était mort dans l'intervalle[2].

Un mot en terminant sur la ressemblance qu'on a voulu établir entre Pierre de Cugnières et le marmouset de pierre placé à Notre-Dame et contre lequel on éteignait les cierges.

Guillebert de Metz dit qu'à Notre-Dame « entour le cuer sont « entaillés de pierre les fais des apostres et listoire de Joseph le « Patriarche, de plaisant ouvrage, et maistre Pierre du Coingnet[3]. » Dans le Cartulaire de Notre-Dame de Paris[4], à la date du 7 avril 1399, on trouve indiqué un « gros pilier qui est au bout du cuer « d'icelle renge ou quel est maistre Pierre du Cugnet, par devers « l'ostel episcopal. »

Beaucoup ont cru qu'il s'agissait d'une statue de Pierre de Cugnières[5]. M. Paulin Paris était d'avis que longtemps avant Pierre de Cugnières il existait à Notre-Dame, au fond du chœur, une pierre grossièrement façonnée où les bedeaux éteignaient leurs cierges en les cognant sur cette figure grotesque appelée « Cognet, » et que « la

---

enfants que laissait en mourant Dreu de Saint-Martin. Pierre de Cugnières le fit ajourner au Parlement « ad reddendum sibi rationem et compotum. »

1. Est-ce Boulancourt dans la Haute-Marne (commune de Longeville), ou Boulancourt dans la Seine-et-Marne (canton de la Chapelle-la-Reine, arrond. de Fontainebleau), ou Bouillancourt (Somme, canton de Montdidier), ou le village de ce nom situé dans le canton de Gamaches ?

2. X1A 12, f°s 49 v° et 50 r°. — Le 5 mars 1334 Jean de « Cuignières » est qualifié « damoiseau. » (X1A 6, f° 369 v°.) Était-ce un frère ou un neveu de Pierre de Cugnières ?

3. V. Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe s.*, p. 153 et p. 494.

4. Édit. Guérard, t. III, p. 284, n° XII. L'abbé Lebeuf (*Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Féchoz et Letouzey, 1883), t. I, p. 10.

5. Voy. Moreri au mot : Pierre de Cugnières, Rabelais, prologue du IVe livre ; Noël Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, c. 1, de la justice ; Ét. Pasquier, *Recherches*, l. III, ch. XXV ; Loisel, *Dialogue des avocats* (Opuscules recueillis par Claude Joly, p. 467); Du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 26. Cet auteur dit aussi que Pierre de Cugnières n'ayant pas réussi dans sa lutte contre le clergé, « on l'a comparé et donné le nom à une petite et laide « figure qui est à un coing du jubé de l'église, du costé du midy, au dessoubs « de la figure d'enfer. »

« male renommée de Pierre de Cugnières auprès du clergé fit qu'on « se plut à transformer ce Cognet en Cugnières[1]. » Cette explication est la plus vraisemblable[2].

F. Aubert.

NOUVEAUX TEXTES
CONCERNANT
GUILLAUME DU BREUIL.

Après les savantes recherches de MM. Bordier, Lot et Delachenal sur la vie de Guillaume du Breuil, il ne reste plus de texte important à découvrir. Mais il n'est pas inutile de publier les textes secondaires qui ont échappé à leurs investigations et qui font connaître d'une manière plus intime le célèbre auteur du *Stilus Parlamenti*. Des documents qui suivent les deux premiers se rapportent au différend qui s'était élevé entre Du Breuil et Baratz de Chateauneuf, le troisième nous apprend qu'après la mort de notre avocat sa veuve avait eu un procès avec des habitants d'Arcueil, et qu'elle l'avait soutenu comme tutrice de ses enfants, Bertrand et Pierre. Elle le perdit en première instance, interjeta appel au Parlement et finalement accepta un accord.

F. Aubert.

I. — 12 janvier 1341 (nouveau style).

Presens in curiâ nostrâ Beraldus de Castro Novo, miles ad requisicionem magistri Guillelmi de Brolio advocati in parlamento nostro, Bernardi Mathelini, Bernardi de Brolio[3] et Symonis de la Porelle, de se et suis, eisdem magistro Guillelmo, Bernardo et Bernardo et Symoni pro se et suis, ad mandatum curie nostre secundum usus et consuetudines dicte curie per ejus juramentum legitimum prestitit

---

1. Paulin Paris, *Manuscrits françois*, t. IV, p. 37.

2. Du Cange (v° Cugnus, § 2) et Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° Coignet) citent des textes du xive s. où les mots : Coignet, Cognet, Cugnet, Cuignet, Quignet, Cuygnié signifient un coin, un angle. La pierre de Coignet était donc la pierre formant le coin, l'angle.

3. Ce personnage est peut-être un parent de Guillaume du Breuil. Les registres du Parlement font mention de deux frères : Pierre et Aymeri du Breuil (26 avril 1344. — X1a 10, f° 132 r°) ; — ils appellent d'une sentence rendue contre eux en faveur des habitants de « Marsignean » par le sénéchal de Poitou.

J'ai encore trouvé un personnage appelé Jean du Breuil (20 mai 1346. — X1a 10, f° 364 r°).

assecuramentum, et e converso Bernardus Mathelini assecuravit dictum militem. xII^a Januarii.

(*Archives nat.*, X1A 9, f° 151 r°.)

II. — 13 avril 1341 (n. st.).

Notam facimus quod presentibus in curia nostra magistro Guillelmo de Brolio, advocato in parlamento nostro, ex parte unâ et Barato de Castro Novo, milite, ex alterâ, ad requestam dicti magistri Guillelmi, dicta curia nostra peciit a dicto milite si, in et super factis et articulis criminalibus traditis et denunciatis nobis per ipsum militem et informacionibus inde secutis, partem volebat facere contra ipsum aut aliquid petere ab eodem ; qui miles respondit quod nunquam fecerat partem super predictis contra dictum advocatum, nec partem facere volebat, nec quicquam contra eum super hoc ab eo petere intendebat ad presens. xIII^a die Aprilis[1].

(*Arch. nat.*, X1A 9, f° 143 r°.)

III. — 28 juillet 1348.

Notum facimus quod cum Belesgardis[2] relicta defuncti magistri Guillelmi de Brolio, in parlamento nostro quondam advocati, suo et Bertrandi ac Perrini[3] suorum et dicti defuncti liberorum quorum habet gardiam seu mainburniam nominibus, a quadam sententia seu judicato per prepositum Castelleti Parisius seu ejus locum tenentem contra ipsam, nominibus quibus supra, et pro Egidio de Ulmo, Roberto Oliverii, Guioto Passeavant, Johanne le Boucher, Guilloto Migno, Jaqueto Houllier, Guioto de Areolio et Vincencio Bauduyni commorantibus et habitantibus in villa de Arcolio[4], in quantum ipsorum quemlibet tangere poterat, lato ad nostram curiam appellasset ;

---

1. Cf. 5e registre criminel (X 8837, f° 36 r°, 13 avril 1341) et les explications fournies par H. Lot, *Additions aux renseignements recueillis sur l'avocat Guillaume Du Brueil*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e série, t. IV, pp. 134 et 135. — Cf. Requête de Du Breuil au Parlement (13 nov. 1341) citée par H. Bordier : *Notice sur G. Du Brueil* dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. III, p. 60.

2. Sur la femme de Guillaume du Breuil voir les articles déjà cités et celui de M. R. Delachenal, *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France,* nov.-déc. 1883.

3. Ces deux enfants ont été mentionnés par H. Bordier. Du Breuil avait encore une fille appelée Marguerite, qui mourut vers la fin de l'année 1360. (H. Bordier, *loc. cit.*, p. 61 et 62.)

4. Arcueil-Cachan, Seine, canton de Villejuif. La terre d'Arcueil était une des nombreuses terres possédées par G. du Breuil (Voy. H. Bordier, *loc. cit.*, p. 58).

dictique habitores prefatam relictam, nominibus, quibus supra, ad prosequendum dictam appellacionem vel desistendum ab eadem in presenti parlamento ad certam diem fecissent adjornari, ad quam dicte partes se presentaverunt ; ipsa curia nostra, partibus predictis, ad earum requestam inter se et super hoc concordandi et a dicta recedendi curia absque emenda licenciam concessit. Actum in dicto parlamento nostro. xxviii^a die Julii. — N. Le Gros.

(*Arch. nat.*, X1a 12, f°s 132 v° et 133 r°.)

L'ESSAI HISTORIQUE SUR LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, DE LE PRINCE

SA 1re ET SA 2e ÉDITION.

Le Prince aîné[1] publiait au commencement de 1782 son *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi;* le débit de cet ouvrage faillit un instant être arrêté à la demande du bibliothécaire du roi J.-F.-G. Bignon[2]. La plainte de Bignon, la défense de Le Prince, le rapport fait au garde des sceaux sur l'affaire et la réponse de celui-ci, qui ne crut pas pouvoir empêcher la vente du livre, nous ont été conservés dans un manuscrit des anciennes Archives de la librairie, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. français 22035).

I.

Monseigneur,

Je suis fâché d'être obligé de vous prier de vouloir bien faire arrêter l'édition d'un ouvrage par le sieur Le Prince, attaché à la Bibliothèque du Roy, intitulé : *Essai sur la Bibliothèque du Roy.* Il avoit promis qu'il ne feroit pas paroître cet ouvrage sans l'avoir préalablement communiqué aux différens gardes des départemens de la Bibliothèque, et cela étoit d'autant plus nécessaire que ce n'étoit que par eux qu'il pouvoit s'assurer de l'exactitude des détails dans lesquels il devoit entrer sur chacun de ces départemens et sur ce qui en fait l'objet. Ayant manqué au devoir que je luy avois imposé, le sieur Le Prince n'a pu que commettre beaucoup d'erreurs, et en effet son

---

1. Nicolas-Thomas Le Prince, né à Paris en 1750, était en 1782, lorsqu'il publia son *Essai historique*, « Inspecteur chargé de veiller au recouvrement des exemplaires dus à la Bibliothèque. » Une note de sa main, en tête du ms. français 22035, dit que l'*Essai historique*, terminé en avril 1780, fut plus de dix-huit mois à l'impression.

2. Jean-Frédéric-Guillaume Bignon, le dernier de ce nom, bibliothécaire du roi de 1772 à 1783.

ouvrage en contient beaucoup qu'il importe de réformer. Je n'en citerai qu'une entr'autre qui se trouve à l'article du catalogue de la Bibliothèque. Le sieur Le Prince avance à ce sujet que le sieur Caperonnier[1] avoit fini ce catalogue, qu'il étoit d'accord avec M. Duperon pour le faire imprimer, et qu'il mourut lorsqu'il estoit prêt à paroître[2]. Cette assertion n'est pas du tout exacte; le catalogue étoit bien éloigné du point où le sieur Le Prince suppose qu'il se trouvoit; et, comme cette supposition ne peut que tendre à décourager les personnes qui depuis plus de trois ans s'occupent sans discontinuation de ce catalogue, je pense qu'il vous paroîtra juste de faire arrester cet ouvrage, afin que ces erreurs n'eussent aucun cours.

Je suis avec respect, etc.

BIGNON.

Paris, ce 27 février 1782.

II.

Paris, le 3 mars 1782.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 février dernier, celle qui vous a été adressée par M. Bignon relativement à l'*Essai sur la Bibliothèque du Roy*. Ce magistrat demande la saisie d'un ouvrage qui n'a été fait que d'après son agrément. Il assure que l'auteur a commis beaucoup d'erreurs qu'il importe de réformer. Il eût été à désirer qu'il les eût relevées toutes, et cependant il ne parle que d'un passage qui me paroît avoir tous les caractères de la vérité.

L'auteur annonce qu'au moment de sa mort, M. Capperonnier, qui avoit presque fini le travail du catalogue des livres de jurisprudence, avoit pris des arrangemens avec l'imprimerie royale pour le faire imprimer. Ce fait, qu'on prétend faux, est attesté par M. Dupuy, de l'Académie des Belles-Lettres, dans l'éloge de M. Capperonnier[3],

---

1. Jean Capperonnier, garde des imprimés de 1759 à 1775.

2. Il s'agit ici du second volume du catalogue de la *Jurisprudence*, qui devait former le 11e volume de la série in-folio des catalogues de la Bibliothèque du Roi, publiés de 1739 à 1750; ce 11e volume n'a pas été publié.

3. Voici le passage : « Au milieu de tant d'occupations il ne perdoit point de vue la suite du Catalogue de la Bibliothèque. On y travailloit sous ses yeux avec toute l'attention qu'exige une entreprise de cette espèce... Une grande partie des notices de la Jurisprudence civile, exécutée sur un plan qui pourra étonner les plus habiles bibliographes, n'attend que le moment de se produire au grand jour. Empressé de donner au public le premier volume de cette suite naturelle de la Jurisprudence canonique, M. Capperonnier, le 15 de may dernier (1775), quittoit M. Du Perron, directeur de l'Imprimerie

et M. Dupuy est un homme qui mérite votre confiance, Monseigneur; l'Académie des Belles-Lettres, en insérant cet éloge dans ses *Mémoires*, s'est rendue garante des faits qu'il renfermoit. M. Béjot, homme encore très croyable, m'a assuré, longtemps avant la contestation actuelle, que le catalogue dont il est question étoit l'ouvrage de M. Capperonnier, et, comme il a été le censeur de l'ouvrage de M. Le Prince, il est à présumer qu'il auroit supprimé ce passage s'il n'en avoit pas connu l'autenticité. D'ailleurs, Monseigneur, je suis instruit que le sieur Le Prince a consulté tous les gardes des différens départements de la Bibliothèque, que quelques-uns et entre autres M. l'abbé Desaulnais[1] lui ont refusé les renseignements qu'il demandoit; que l'auteur a prévenu M. Bignon des difficultés qu'il éprouvoit et l'on m'a ajouté que ce magistrat avoit consenti au débit de l'ouvrage qu'il trouvoit alors estimable.

D'après toutes ces circonstances, je croirois facilement que l'intérêt personnel et l'amour propre ont fait illusion à M. l'abbé Desaulnais, et que cet ecclésiastique, qui auroit dû être satisfait des choses honnêtes qu'on dit de lui dans l'article en question, a fait partager cette illusion à M. Bignon.

Or, Monseigneur, un pareil motif ne me paroît pas pouvoir donner lieu à la saisie d'un ouvrage reconnu utile, puisque l'édition est presque vendue, un pareil motif ne me paroît pas pouvoir déterminer une saisie qui devient un désagrément pour deux hommes de lettres estimables, M. Dupuy et M. Béjot, et même pour l'Académie des Belles-Lettres, dans le recueil de laquelle se trouve le passage qu'on attaque de fausseté.

Je vous supplie, Monseigneur, de me faire connaître vos intentions à cet égard. Je suis, etc.

NÉVILLE[2].

Mgr. le garde des sceaux.

III.

J'ay reçu, mon cher frère, la lettre que vous m'avés écritte le 27 février dernier relativement à l'ouvrage du sieur Le Prince, qui a pour titre *Essay sur la Bibliotèque du Roy*. Vous me représentés que cet ouvrage renferme beaucoup d'erreurs qui ne s'y seroient point glissées si le sieur Le Prince, conformément à vos intentions, eût

---

royale, après un long entretien sur les arrangemens indispensables pour un objet de cette importance. » (*Hist. de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres* (1780), XL, 252.)

1. Garde des imprimés depuis 1775.

2. Le Camus de Néville, maître des requêtes.

communiqué son manuscrit aux différens gardes des départemens de la Bibliothèque du Roy, avant de le livrer à l'impression ; l'une de ces erreurs, qui est la seule dont votre lettre fasse mention et qui paroît avoir excité les réclamations que l'on a faites auprès de vous, est relative à ce que le sieur Leprince annonce que M. Capperonnier avoit presque fini le travail du catalogue des livres de jurisprudence et qu'au moment de sa mort il avoit pris des arrangements avec l'imprimerie royale pour le faire imprimer. Vous me paroissés désirer que le débit de l'ouvrage du sieur Le Prince soit arrêté, afin d'empêcher que les erreurs qu'il contient ne se répandent et ne découragent les personnes qui depuis la mort de M. Capperonnier travaillent au catalogue dont il s'agit.

Le sieur Le Prince m'a paru très affligé de ce qu'on avoit cherché à vous indisposer contre lui ; je sais qu'il a consulté ainsi que vous le luy aviés prescrit tous les gardes des différens départemens de la Bibliotèque du Roy et je suis instruit que plusieurs d'entre eux se sont refusés à luy donner les renseignemens qu'il demandoit, qui l'auroient mis dans le cas de donner plus de perfection à son ouvrage, au surplus je vous avouerai que je n'y ai rien trouvé de réprehensible et qui puisse me déterminer à donner l'ordre rigoureux d'en arrêter la vente.

Ce que le sieur Le Prince dit au sujet du catalogue des livres de jurisprudence est puisé mot pour mot dans l'éloge de M. Capperonnier fait par M. Dupuy, de l'Académie des Belles-Lettres, qui mérite toute confiance. L'Académie des Belles-Lettres, en insérant l'éloge de M. Capperonnier dans ses *Mémoires*, s'est rendue en quelque sorte garante des faits qu'il renfermoit ; M. Béjot, dont vous connoissés tout le mérite et l'honnêteté, a été le censeur de l'ouvrage du sieur Le Prince, et il auroit vraisemblablement supprimé le passage dont il est question s'il n'en avoit pas connu l'autenticité.

Le sieur Le Prince n'a donc fait que citer un fait qui porte tous les caractères de la vérité et qui est d'ailleurs rapporté dans d'autres ouvrages imprimés depuis longtemps et qui ne pouvoient lui permettre aucun doute sur ce qu'il avançoit ; l'hommage qu'il a rendu aux connoissances et aux services utiles qui ont fait distinguer M. Capperonnier n'a rien qui puisse décourager les personnes qui lui ont succédé, il m'a paru même très attentif à païer le tribut d'estime et de reconnoissance que l'on doit à celles qui travaillent aujourd'hui avec distinction dans les différents dépôts de la Bibliothèque du Roy.

J'ay lieu de présumer que d'après ces considérations vous penserés comme moy qu'il n'est pas possible de faire suspendre le débit de l'ouvrage du sieur Le Prince, et que ce seroit donner un desagrement à deux hommes de lettres estimables, M. Dupuy et M. Bejot, et même

à l'Académie des Belles-Lettres, qui a inséré dans son recueil le passage contre lequel on a cherché à vous prévenir.

7 mars 1782.

(Minute de la réponse du Garde des Sceaux.)

Dans ce même volume, qui contient une partie du manuscrit de l'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, se trouvent différentes notes de Le Prince, qui nous renseignent d'une façon assez précise sur la composition de son livre. Ces notes, qui devaient servir à la justification de l'auteur de l'*Essai historique* dans l'affaire engagée contre lui, concernent les cabinets des Médailles, des Généalogies, des Estampes et le dépôt des Livres imprimés ; on y pourra trouver quelques détails intéressants pour l'histoire de la Bibliothèque.

Cabinet des Médailles. — J'ai consulté pour le cabinet des Médailles M. l'abbé de Courcay (M. l'abbé Barthélemy étoit absent); il a vu des épreuves de mon ouvrage, il m'a fait remettre une notice sur le cabinet de M. Pellerin (qui est maintenant au cabinet du Roi), sur un vase trouvé à Rennes et une notice pour annoncer que ce cabinet n'est point publique. Il m'a fait écrire la lettre ci-jointe [1], il a consenti

---

1. Je me proposois, Monsieur, de vous donner l'histoire du cabinet des Médailles, lorsque M. de Courçay m'a dit que cela étoit inutile, attendu que cette histoire se trouve dans les catalogues de la Bibliothèque du Roi ; je vais donc simplement vous donner une notice de quelques articles, comme vous me l'avez demandé.

Plusieurs confondent le cabinet des Médailles avec le cabinet des Estampes ; mais vous savez que ces deux dépôts ne se ressemblent point du tout et sont absolument séparés.

Ce cabinet communique à la Bibliothèque par une porte qui se trouve à l'extrémité de la grande galerie des livres ; mais cette porte ne s'ouvre que pour des princes ou autres personnes de marque, parce que le cabinet n'est pas public.

On y voit douze grands tableaux ; deux copies de Rigault, l'une représentant Louis XIV et l'autre Louis XV en pied, de grandeur naturelle et avec tous les ornemens de la royauté, en occupent les deux extrémités. Les quatre dessus de porte sont de Boucher; ils représentent l'Astronomie, la Poésie épique, l'Histoire et la Poésie dramatique. Les trumeaux sur la rue offrent trois tableaux de Carle Wanloo qui sont l'enlèvement de Psyché ; un accord entre Apollon, Mercure et Hercule; et le dieu Pan, qui enseigne à une Nimphe à jouer de la flute. Les trumeaux sur la cour offrent trois tableaux de Natoire, qui représentent la Poésie épique, la Danse et la Comédie.

Huit grandes armoires placées entre les portes et les fenêtres renferment les médailles. Ces armoires sont portées par des tables de marbre en consoles; chaque armoire a deux cents tiroirs environ, dans lesquels reposent,

que j'insérasse les notices cy-après, il a également consenti que je fisse usage des recherches et extraits que je m'étois procurés par mon travail. C'est en présence de M. Cointereau, commis au cabinet, que M. l'abbé de Courcay m'a accordé cette permission, et je demandois que l'on me permît de faire imprimer des choses qui sont publiques, savoir :

1° Dans un *Mercure* de 1719.

2° Dans l'*Architecture françoise.*

3° Dans la *Description de Paris*, par Piganiol.

4° Dans un livre intitulé : *Discours sur les monumens publiques.*

5° Dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres* et dans plusieurs autres ouvrages imprimés.

Généalogies. — Feu M. de La Cour m'a permis de faire la notice de son cabinet; il l'a laissé comme je l'avois faite. M. Aubron, commis attaché à ce dépôt, m'a fait le plaisir de me donner ce qui est dans la lettre ci-jointe :

« Monsieur, j'ay l'honneur de vous adresser la note que vous m'avez

---

sur des tablettes de maroquin rouge à fleurs de lys d'or et à fond de velours vert, les médailles soit d'or, soit d'argent, soit de bronze.

Un grand bureau, entouré de fauteuils, occupe le milieu du parquet; c'est dans les tiroirs de ce bureau que se conservent les restes du tombeau de Childéric, père de Clovis, et une sou-coupe d'or trouvée à Rennes en 1774, représentant en bas-relief une Bacchanale. Le dessus du bureau est orné d'un vase en forme d'un grand calice, d'une seule dent d'éléphant montée et doublée en vermeil, enrichi de pierres de diverses couleurs; ce vase porte avec son couvercle de vermeil dix-huit pouces de haut sur six pouces de large; il représente en bas-relief un combat entre les Turcs et les Polonnois, lorsque Jean Sobieski les obligea de décamper de devant Vienne, qu'ils avoient assiégé.

Aux extrémités du bureau se voient deux commodes destinées à renfermer des médailles; elles sont à dessus de marbre et ornées magnifiquement.

L'on voit aussi dans ce bureau plusieurs chaînes d'or, une agrafe antique de même métal, et quelques autres raretés, toutes très précieuses.

C'est dans ce Cabinet que l'on trouve le bouclier de Scipion ; il est de forme circulaire et de deux pieds de diamètre, d'argent doré autrefois; il représente la continence de Scipion. L'on voit en face le bouclier d'Hannibal; c'est un plateau de même grandeur et de même métal que le précédent.

Quant à la cassette des médailles des papes, on ne les montre plus, attendu leur grande fragilité.

J'aurois voulu, Monsieur, pouvoir vous satisfaire plus amplement, mais M. de Courçay vous prie d'observer que, ce dépôt n'étant pas ouvert au public, il ne faut pas lui donner de regrets.

Je suis, en attendant l'honneur de vous voir, etc.

L. Cointreau,
Commis des Médailles du Roi.

paru désirer pour compléter votre article du dépôt des généalogies. Elle se réduit à dire qu'au mois de décembre 1780 ce dépôt fut augmenté d'un cabinet cédé au Roi par le sieur Jault et composé d'environ huit mille titres originaux en parchemin, depuis 1150 jusqu'à ce siècle.

« J'ai l'honneur, etc. Ce 3 septembre 1781. AUBRON.

« J'ai vérifié la date du décès de M. de La Cour, et je l'ai trouvée telle que je vous l'ai dite, du 7 avril 1779. »

Cabinet des Estampes. — Copie d'après celui qui se trouve dans un livre intitulé : *Discours sur les monuments publiques*, par M. l'abbé de Lubersac; cet article a été donné à l'auteur par M. Joly, garde.

Ce qui se trouve de plus dans l'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* a été donné à l'auteur par M. Joly, qui lui a permis de prendre toutes les inscriptions et explications des peintures, gravures, estampes qui sont sous verre dans ce cabinet. Il a également consulté M. Joly en divers temps pour le cabinet des Estampes, savoir pour les belles peintures de Saint-Bartholi, données au Roi par M. le comte de Caylus.

Dépôt des Livres imprimés. — Cet article est imprimé dans plusieurs ouvrages et est public. M. l'abbé Desolnais m'a prêté les livres qui m'ont été nécessaires pour cette partie. Il m'a permis de prendre des inscriptions italiennes de deux globes qui sont dans ce dépôt, il m'a également permis de vérifier dans le salon des globes de Coronelli la description que j'en donne; il m'a même fait prêter un ouvrage de M. de La Hyre, qui étoit alors entre les mains du sieur Cazenave, employé à la Bibliothèque. C'est d'après cet ouvrage (qui est public) que j'ai fait la description des globes de Coronelli.

Au commencement de ce siècle Le Prince prépara une seconde édition de son *Essai historique sur la Bibliothèque*, qui paraît être restée jusqu'ici ignorée (le nouvel éditeur et continuateur du livre de Le Prince, M. L. Paris, ne l'a pas connue). L'ouvrage était complètement refondu, d'assez nombreuses additions et corrections avaient été faites à la partie ancienne et l'histoire de la Bibliothèque était conduite jusqu'aux premières années de la Restauration. La dernière note qu'on trouve dans le manuscrit de cette nouvelle édition est relative au don fait à Louis XVIII par le prince Galitzin du psautier de Saint Louis (ms. latin 10525) et par les frères Debure, libraires du roi, d'un manuscrit du Tasse; c'est un extrait du *Journal des Débats* du 24 novembre 1818. Le Prince mourait le 31 décembre suivant.

On possède à la Bibliothèque nationale deux exemplaires de la copie de cette nouvelle édition de l'*Essai* de Le Prince, sous les n°s 479 et 500 des Nouvelles acquisitions françaises. Le dernier de ces manuscrits, qui est copié de la main de Le Prince, porte le titre suivant : *Précis historique sur la Bibliothèque du Roi et en particulier sur chacun des Dépôts, Cabinets ou Départements qui la composent, avec la Description des Bâtiments affectés à*

chacun d'eux et des objets les plus curieux, en Médailles, Pierres gravées et Antiques, en Manuscrits et livres imprimés, en Dessins, Estampes et Cartes, à voir dans ces différens Dépôts, Cabinets ou Départements; avec les Plans ou Systèmes numismatique, bibliographique et autres qu'on a suivi dans les classements ou arrangements des Médailles anciennes et modernes, des Pierres gravées et Antiques, des Manuscrits, d'après la division des langues et des livres imprimés, des Dessins, des Estampes et des Cartes géographiques, topographiques et autres, par..... 1819.

H. Omont.

CHANSON NOUVELLE

*Sur le repas du Grand Thomas, sur l'*Air *du haut en bas*[1].

SUR le Pont neuf,
Un grand repas devoit paroistre,
Sur le Pont neuf,
On devoit y servir un bœuf,
Douze Moutons y devoient être,
Thomas nous a trompé le traître,
Sur le pont neuf.
Quel déplaisir,
Je comptois y remplir ma pense,
Quel déplaisir,
Je n'ai pù remplir mon desir,
Vain espoir, trompeuse esperance
Point de cervelat ni d'éclanches,
Quel déplaisir.
De toute part,
Tout le Peuple accouroit en foule,
De toute part,
De Paris & de Vaugirard,
De Menilmontant & du Roule,
Croyant que le bon Vin y coule,
De toute part,
Ma foy vous n'êtes que des bêtes,
Tanpis pour vous.
Qu'avez vous donc,
Laquais, décroteurs & Servantes,
Qu'avez vous donc,
Vous chantés sur un Plaisan ton,
On se mocque de votre attente,
Chacun en rit & en plaisante,
Qu'avez vous donc,
Y pensois tu,
Thomas faisant cette dépense.
Y pensois tu?
Ah voilà les gourmans à cul,
Point de repas, point de bombance,
L'on en rit par toute la France,
Y pensois tu.
Jusqu'au revoir,
Quatre amis, buvant à la ronde,
jusqu'au revoir,
Sur cet air t'on voulu chanter.
D'un bout à l'autre bout du monde,

---

1. On n'a pas oublié l'article de notre confrère M. A. Chevalier sur *Un Charlatan du XVIII*e *siècle, le Grand Thomas*, publié dans les *Mémoires*, t. VII, 1880, p. 61-78. Aux curieux documents mis en œuvre par l'auteur, on peut ajouter cette chanson imprimée en placard (226/172mm), et qui est conservée à la Bibliothèque nationale dans la collection de Nicolas Delamarre (Ms. français 21741, fol. 198).

Consolez-vous,
Gens invités à cette Fête,
Consolez-vous,
Allés vous en manger les choux,
Que votre ménagere aprête,
De toi l'on se rit à la ronde,
Jusqu'au revoir.

FIN.

Permis d'imprimer & distribuer ce 21 *Septembre* 1729. *HÉRAULT.*

De l'Imprimerie de Louis Coignard, Place du Pont Saint Michel.

L'ABBAYE DE SAINT-ANTOINE-DES-CHAMPS EN 1641.

L'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs était située, comme on le sait, en dehors de la porte Saint-Antoine, à un demi-mille de Paris, dit Pigafetta, entre la Seine et la Bastille, mais beaucoup plus rapprochée de cette forteresse que du fleuve. Lors du siège de Paris, en 1590, elle avait été occupée par Henri IV, et c'est dans cette abbaye qu'eurent lieu la plupart des pourparlers, tendant à la reddition de Paris, entre ce prince et les négociateurs de la Ligue, notamment l'entrevue du 6 août 1590, dans laquelle le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinai, archevêque de Lyon, tentèrent, mais en vain, d'amener le roi à composition.

A cette époque, les religieuses de ce monastère étaient des filles repenties, dont Anne de Thou, parente de l'historien, était l'abbesse. Elles n'avaient pas, paraît-il, quitté leur monastère malgré le siège de Paris, car il est rapporté dans les remarques sur la satyre Menippée qu'elles furent malmenées et violentées par le chevalier d'Aumale et ses soldats, dans une sortie qu'il fit de ce côté le 12 juillet, et que, en outre de ces excès, ce chef ligueur se livra encore au pillage de ce couvent, enlevant « jusques aux chappes, calices, reliquaires et autres choses saintes, le tout par zèle saint et catholique. »

Ces souvenirs nous ont été remis en mémoire par la lecture d'un dossier de pièces du XVIIe siècle, relatives à des terres labourables vendues par l'abbaye de Saint-Antoine à un acquéreur qui voulait y construire des maisons. La première de ces pièces est de 1647, et on peut en conclure que c'est à cette époque que les constructions commencèrent à s'élever dans cette partie du Paris actuel qui était alors la campagne, comme l'indique si bien le nom de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits de ces documents, qui feront connaître le personnel du couvent à cette date, en même temps que d'autres détails qui peuvent être intéressants pour cette région de Paris.

A tous ceux que ces présentes lettres verront, Louis Séguier, chevallier, baron de Saint-Brisson....., furent présents en leurs personnes nobles et vertueuses dame Marie Boutillier, humble abbesse

de l'abbaie et couvent de Saint-Anthoine-des-Champs-lez-Paris, sœur Elizabeth Queroy, prieure, Jacqueline Chameau, Elizabeth Goulais, Valentine Crespin, Magdelaine Faideau, Marie Desbordes, Magdelaine du Laurens, Marie Goureau, Marie du Laurens, Magdelaine Broussel, Anne Broussel, Charlotte Gedouin, Elizabeth Scarron, Elizabeth Sequeville, Claude de la Salle, Magdelaine de Cherité, Anne Guillemeau, Margueritte Binet, Margueritte Autin, Anne Lebur, Catherine de Meaupeau, Margueritte Cothereau et Catherine de Rouvroy, toutes religieuses professes de ladite abbaie, faisant et représentant quant à présent la plus grande et saine partye des relligieuses d'icelle, dheuement assemblées capitulairement à leur grand parloir, lieu accoustumé pour traiter de leurs affaires et spéciallement pour ledit fait qui ensuit, lesquelles dames, pour le profit de leur dite abbaie, ont vollontairement recogneu et confessé avoir baillé, cédé, quitté, transporté et délaissé, et par ces présentes baillent..... à Raymond le Clère, conseiller du Roy....., cinq arpens de terre, en deux pièces, l'une contenant quatre arpens, seize hors la porte dudit Saint-Anthoine, au lieu dit Vignolles, derrière la maison dudit sieur le Clère, tenant d'une part audit sieur le Clère et aux sieurs le Roux et héritiers du feu sieur Cottin, d'autre part à....., aboutissant d'un bout par haut aux nommez Mahiot et Bordier, d'autre bout par bas à la pièce cy-après déclarée; et l'autre contenant un arpent à prendre en plus grande pièce scize audit lieu sur le chemin conduisant à Montreuil, tenant d'une part au surplus de ladite pièce qui contient neuf arpents, d'autre part à ladite première pièce de quatre arpens, et d'un bout sur ledit chemin de Montreuil, le tout dépendant de ladite abbaye de Saint-Anthoine et estant en la censive d'icelle, envers laquelle lesdits cinq arpens demeureront chargez de douze deniers tournois de cens pour chacun d'iceux..... lesdits vente, bail et prise à rente faite à la charge dudit cens seullement et oultre tant moyennant la somme de quinze cent livres tournois en deniers que lesdites dames abbesse et relligieuses dudit Saint-Anthoine en ont confessé et confessent avoir eu et receu dudit sieur le Clère, qui leur a ladite somme baillée..... que moyennant cent livres tournois de rente foncière annuelle, perpétuelle, amortye et non racheptable..... sur lesquels cinq arpens ledit sieur le Clère promet et s'oblige faire bastir et construire de neuf, à ses frais et despens, dans un an prochain, une maison manable et habitable, ce fait l'entretenir et maintenir en bon estat et valleur, tellement et sy bien que lesdits cens et rentes y soient et puissent estre aisément et doresnavant pris et parceus.....

En tesmoing de ce, nous, à la rellation desdits notaires, avons fait mettre le scel de ladite prevosté à cesdites présentes qui furent faites et passées audit grand parloir de ladite abbaye Saint-Anthoine, le

7e octobre après midy mil six cent quarente-sept, et ont signé la minute des présentes.....

A la suite de cette pièce, on en trouve une autre par laquelle les mêmes cèdent, avec de semblables conditions, au même sieur le Clère, « un arpent de terre estant joignant et à costé de celui déclaré au contract devant escrit, à prendre en la pièce de neuf arpens mentionnez audit contract..... aboutissant d'un bout à la pièce de quatre arpens aussy déclarée au susdit contract et d'aultre bout sur ledit chemin de Montreuil dépendant de ladite abbaie Saint-Anthoine..... Cette vente, bail et prise à rente faite à la charge dudit cens seullement et oultre tant moyennant la somme de trois cent livres tournois en deniers..... que moyennant vingt livres tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle..... en tesmoing de ce, nous, à la rellation desdits notaires, avons fait mettre le scel de ladite prévosté à cesdites présentes, qui furent faites et passées au grand parloir d'icelle abbaie le vint cinquiesme jour dudit mois d'octobre et an mil six cent quarante-sept..... »

Suit une requête des mêmes abbesse et religieuses au lieutenant civil, datée du 15 avril 1669. Elles exposent « qu'il leur est deub six vingt livres tournois de rente foncière et de bail d'héritage à prendre sur six arpens de terre et héritages sur lesquels a esté construit des maisons et édifices scizs hors la porte Saint-Anthoine, au lieu dit Vignolles..... »

Elles demandent l'autorisation de poursuivre les défenseurs pour « sscureté et conservation de la somme de douze cent trois livres montant de dix années d'arrérages. » Cette requête leur fut accordée, de là un long procès motivé par le changement des propriétaires des maisons bâties sur les anciennes terres de l'abbaye de Saint-Anthoine. Parmi ces propriétaires, on trouve M. de Bercy-Malan, qui avait vendu à M. de Bretignières une des susdites maisons, appelée « la maison de la Chaumette, scize au faux-bourg Saint-Anthoine. » Toute cette procédure forme un assez fort dossier, dont nous avons extrait les détails ci-dessus. Nous y avons également trouvé la mention d'un sieur Maclou Cartery, laboureur, demeurant à la Croix-Faubin. Nous croyons qu'il faut lire — la Croix-Jaubin, — car dans un bail d'une partie de ces mêmes terres, sur laquelle, en 1668, on n'avait pas encore élevé de constructions, bail très bien écrit sur parchemin, on lit le nom de Blaise Plitoin, marchand plastrier, demeurant faubourg Saint-Anthoine, près de la Croix-Jaubin, paroisse Saint-Paul.

Un des nombreux exploits contenus en ce dossier est signé de Jodelais, huissier à cheval au Chastelet, demeurant rue des Charetz-Saint-Denis, paroisse de Saint-André-des-Arts.

A. Dufour.

DEUX MILANAIS A LA BASTILLE
EN 1713.

Marc-René d'Argenson était lieutenant général de police depuis 1697. Ses occupations étaient considérables, mais son esprit admirablement équilibré

lui permettait de répondre à tout, de suffire à tout[1]. Ses qualités maîtresses se retrouvent au suprême degré dans l'affaire Carcano et Molina, que nous font connaître les quelques documents inédits qu'on lira plus loin et qui nous ont paru présenter un certain intérêt rétrospectif.

Ces deux personnages étaient Italiens, l'un d'eux caissier chez un banquier de Milan. Celui-ci, Carcano, déroba à son patron, le sieur Clérici, une somme de 40,000 francs, après avoir été deux ans à son service, et arriva en France. Il était porteur de lettres et de passeports qui devaient le sauvegarder, ainsi que son ami et compagnon Molina, innocent. Mais les réclamations du banquier volé et de ses correspondants à Paris ne se firent pas longtemps attendre. On s'émut, on chercha, on découvrit le voleur ; on arrêta Carcano et Molina. Cela se passait à peu près comme cela se passe aujourd'hui, à la promptitude près. D'ailleurs le vigilant lieutenant général de police était là pour surveiller activement ses agents et s'enquérir au besoin par lui-même de l'identité des personnages incriminés.

Les banquiers correspondants de Paris, les sieurs Fromaget et Gastebois[2], avertirent d'Argenson des faits et gestes du voleur dans les termes suivants :

Monseigneur,

Il nous est arrivé cette nuit deux courriers venant de Milan à la poursuite d'un jeune homme de vingt et un ans, nommé Gaspard Carcano, lequel a volé une grosse somme d'argent, des diamants montés et une montre au sieur Francesco Clerici, banquier à Milan, dont il était caissier ; il doit être arrivé à Paris depuis deux ou trois jours en poste, en compagnie d'un nommé Molina, aussi de Milan. Le sieur Reichardt, banquier à Strasbourg, notre correspondant, et qui l'est dudit Francisco Clerici de Milan, nous marque de faire touttes les poursuittes qui conviendront pour faire arrester lesdits Carcano et Molina. Et comme nous ne pouvons rien faire, Monseigneur, que sous l'autorité de votre Grandeur, nous la supplions très humblement d'avoir la bonté de donner les ordres pour qu'ils soient arrêtés ; la seureté publique y est intéressée ; on instruit actuellement le procès

---

1. Né à Venise, où son père était ambassadeur, en 1652, il eut la célèbre République pour marraine, et fut à cause de cela appelé souvent le filleul de Venise. Il fut garde des sceaux en 1718, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, et mourut en 1721. Il fit pour la police politique, à la fin du règne de Louis XIV, ce que La Reynie avait fait longtemps auparavant pour la police civile. Il faut lire l'éloge que lui consacra Fontenelle à l'Académie des sciences ; Paris, 1721, in-12.

2. Fromaget et Gastebois, banquiers, demeuraient rue des Fourreurs. On les trouve réunis depuis l'année 1706, habitant d'abord les prés Saint-Julien-des-Ménétriers, puis le cloître Sainte-Opportune (*Almanach Royal*).

dudit Carcano dont coppie du décret ou jugement doit être envoyé incessamment à Paris. Il n'y a pas longtems que l'on arrêta à Milan un homme qui avoit volé un banquier de Paris. Ledit Carcano a surpris des passeports de Monsieur l'ambassadeur d'Espagne en Suisse et de Monsieur le commandant de Strasbourg pour passer en France.

Nous avons l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Fromaget et Gastebois,
banquiers à Paris [1].

Paris, le 6 juin 1713.

On remarquera par la lettre qui suit, et qui est datée du même jour, qu'il y a bien d'autres griefs encore contre Carcano, et que d'Argenson est mieux renseigné que personne sur les dispositions sourdes et déshonnêtes de cet individu :

A M. de Torcy [2].

Monsieur,

J'ay eu advis que le deuxième de ce mois, les nommés Gaspard Carcano et François Molina, originaires de Milan, estoint arrivez à Paris ; ils ont fait entendre d'abord qu'ils y estoint venus par curiosité et ils sont munis d'un passeport de M. le marquis Berely, ambassadeur du Roy d'Espagne en Suisse, et d'un autre de M. de Marnays la Bastye, commandant à Strasbourg, des 26 avril et 24 may derniers. J'ay appris aussy que deux hommes qui arrivent en poste de Milan et ont esté adressez aux sieurs Fromaget et Gastebois, banquiers de Paris, accusent les deux premiers d'avoir volé au sieur Cléricy, banquier de Milan, de qui Carcano était caissier, deux mil louis d'or : j'ay envoyé chercher aussitost Carcano et Molina qui m'ont paru fort embarassez. Carcano est convenu d'avoir pris au sieur Cléricy 350 louis, cent phillippes et trois petites bagues : mais il m'a dit pour toutte excuse que le sieur Cléricy, qui est son parent, et fort riche (chez qui il a demeuré pendant deux ans), ne luy ayant pas fait l'avancement qu'il luy avoit promis, il s'étoit déterminé à prendre cette somme à dessein de venir demander du service en France ou de

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 84.

2. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, né en 1665, et neveu du grand Colbert, avait, par sa naissance et sa grande habileté diplomatique, réussi à devenir tout-puissant à la cour de Louis XIV et « à prendre sur les esprits un ascendant que la raison lui donnait. »

se mettre dans un couvent pour y embrasser la vie religieuse, mais que Molina n'a eu aucune part à cette action et ne s'est joint à luy que pour l'accompagner dans ses voyages ; j'aurois eu cependant quelque peine à m'asseurer de leurs personnes, nonobstant la dénonciation que les sieurs Fromaget et Gastebois m'ont donnée par écrit, sans deux considérations, la première que ces deux étrangers sont originaires de Milan, pays ennemy [1], et la seconde que le père de Carcano est, de son propre aveu, lieutenant des gardes du prince Eugène de Savoye ; j'ay donc creü ne pouvoir me dispenser de les remettre l'un et l'autre à la garde d'un inspecteur de police, en attendant qu'il vous ayt pleu de me faire sçavoir les intentions du Roy à leur égard.

On a trouvé sur eux et dans leur valize 29 louis d'or et demy, 30 doubles louis vieux, 13 quatruples d'Espagne, 4 doubles pistolles, 4 écus, une montre et trois bagues.

Je suis toujours avec le plus parfait attachement et le plus profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

M.-R. d'Argenson [2].

A Paris, ce 6 juin 1713.

M. de Torcy fut chargé de transmettre au lieutenant général de police, peu de jours après, les intentions du Roi à cet égard, et s'exprime ainsi :

A M. d'Argenson.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6 de ce mois, pour m'informer de l'arrivée à Paris des nommez Gaspard Carcano et François Molina, originaires de Milan, et du party que vous avez pris de les faire arrester sur les représentations qui vous ont été faites par les sieurs Fromaget et Gastebois que ces particuliers avoient fait un vol considérable à Milan. Il n'y a qu'à louer cette résolution, et l'on en connoit encore mieux la nécessité par la découverte que vous avez faite de l'engagement du père de Carcano au service du prince Eugène. Cette circonstance donne de justes soupçons des desseins de son voyage [3] et je vous envoye un ordre du Roy pour le faire conduire à la Bastille. J'attendray des éclaircissemens plus particuliers de vous sur les liaisons du nommé Molina

1. Milan était déjà, en 1713, possession autrichienne.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 79.

3. M. de Torcy semble le considérer comme un espion : il ne lui laissa pas le temps de le paraître.

avec luy [1] pour recevoir les ordres de Sa Majesté, soit pour le faire conduire aussy à la Bastille, soit pour le remettre en liberté.

Je vous prie de croire que je suis très véritablement

Votre affectionné,

[Torcy] [2].

Le 11 juin 1713.

J'avais bien raison de dire en commençant que la procédure contre Carcano et Molina fut des plus expéditives. Arrivés en France le 2 juin 1713, ils ont été arrêtés, et le vrai coupable est conduit à la Bastille le 11 ou 12 du même mois. Molina, dont son compagnon chercha vainement à établir l'innocence, ne tarda pas à aller le rejoindre dans la fameuse prison d'État, comme le prouve la lettre suivante :

A M. d'Argenson.

Monsieur,

Je vous envoye les ordres du Roy pour faire conduire à la Bastille le nommé Molina, camarade du nommé Carcano, comme vous l'avez jugé à propos [3]. Les sieurs Fromaget et Gastebois, qui ont été chargez par leur correspondant de Milan de poursuivre et de faire arrester les nommez Carcano et Molina, m'écrivent que ce même correspondant n'a prétendu autre chose contre ces particuliers que de retirer ce qu'ils se trouveroient avoir encore du vol que Carcano, son caissier, luy avoit fait, et les sieurs Fromaget et Gastebois demandent en conséquence qu'on leur remette ce qu'on luy a trouvé lorsqu'il a esté arresté [4]. Je vous envoye leur lettre et je suis persuadé que rien ne doit empescher que les effets trouvez à Carcano ne leur soient remis, en suivant d'ailleurs les règles et en prenant les décharges valables des sieurs Fromaget et Gastebois.

Je vous prie de croire que je suis très sincèrement, etc...

[Torcy] [5].

Le 13 juillet 1713.

H. Stein.

---

1. Ces liaisons criminelles ne pouvaient être bien longues à découvrir, comme on le verra plus bas.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 82.

3. Nous n'avons pu retrouver la lettre où M.-R. d'Argenson « jugea à propos » d'envoyer aussi Molina à la Bastille.

4. Le banquier de Milan n'était pas exigeant et ne pouvait l'être, puisque la lettre de M.-R. d'Argenson publiée plus haut nous apprend qu'on ne trouva plus sur eux et dans leur valise que 29 louis d'or et demi, 30 doubles louis vieux et de la menue monnaie. Il y avait loin de là aux « deux mil louis d'or » volés !

5. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 118.

LES LANTERNES DE L'ABBÉ DAIRE[1].

A Paris, ce 19 mai 1704.

Monseigneur,

M. d'Armenonville m'a dit que vous étiez fort content de mes lanternes, mais que vous craignez que l'agitation ne leur nuise, et que vous vouliez les examiner encore avec celle de l'Italien. Sur quoi je prends la liberté d'observer à Votre Grandeur que le certificat de messieurs de l'Académie des sciences assure que ma lampe ne répand pas sa matière, ni n'est en danger de s'éteindre lorsqu'elle est suspendue dans une lanterne, quoique fortement agitée, que la lumière de la lanterne de l'Italien éblouit au lieu d'éclairer, et que cet éblouissement causeroit beaucoup d'accidens, étant arrivé que lui-même est tombé dans une fosse, marchant à l'opposite de sa lanterne, lorsqu'il en a fait l'épreuve au Louvre en présence de M. d'Argenson ; que la chandelle qu'il met à présent dans sa lanterne, étant renfermée dans un étuy à ressort, fond et coule dès que cet étuy est échauffé et ne dure que peu de temps, au lieu qu'elle devroit durer pour le moins neuf heures; que le cristal qu'il met à la fenestre de sa lanterne se trouble et s'épaissit et ne peut servir longtemps, que les brouillards empeschent entièrement l'éclat de cette lumière ; que le miroir qu'il met au dedans est sujet au vernis, et qu'il faudra être incessamment appliqué à le nettoyer ; que les rues de Paris étant presque toutes irrégulières, elles empescheront l'effet de cette lanterne, qui ne produit qu'un rayon de lumière porté sur une ligne droite, qui ne s'étend point d'un costé ni d'autre, et qu'il n'y aura qu'un costé de rue éclairé, surtout sous les auvents et dans les portes cochères; qu'il y aura plus de dix pas sous la lanterne qui ne seront pas du tout éclairés, ce qui servira de retraite aux voleurs ; qu'il sera obligé de mettre des lanternes à tous les coins des carrefours, dont à présent cinq ou six rues sont éclairées par une seule lanterne, ce qui en augmentera le nombre, qu'il prétend cependant diminuer jusqu'à la moitié. Cette moitié de lanterne est, Monseigneur, de quatre mille, et sur ce pied là, chaque lanterne coûtant 50 écus, comme il l'a dit à M. d'Argenson, la dépense de quatre mille lanternes ira à 600,000 liv.; la potence

1. La pièce ci-dessus, dont nous devons communication à l'obligeance de notre confrère M. A. de Boislisle, est un document nouveau sur la question de l'éclairage à Paris au XVIII[e] siècle à joindre à ce qu'ont déjà dit sur ce sujet le regretté Édouard Fournier, *Les Lanternes, histoire de l'éclairage à Paris* (1854, in-8°), et avant lui les auteurs de l'*Essai historique, critique, etc., sur les lanternes* (Dole, Lucnophile, 1755, in-12), et R. Étienne, *Causes amusantes et connues* (Berlin, 1769-70, 2 vol. in-12).

de chaque lanterne coustera pour le moins 50 écus, ce qui fait encore 600,000 liv. pour les potences. Ainsi cet établissement couteroit au Roi 1,200,000 liv., et je ferai voir en entrant dans le détail qu'il ne sauroit épargner le tiers des lanternes, et que par conséquent il en coustera plus de 1,800,000 liv.; la régie en cousteroit aussi beaucoup et seroit très difficile, puisqu'on seroit obligé de se servir d'échelles pour allumer les lanternes, et que les échelles seroient souvent renversées avec les hommes par les vents, ce qui causeroit encore beaucoup d'accidens, au lieu que l'établissement que je propose est simple et sans aucune difficulté, que les bourgeois seront ravis d'être beaucoup mieux éclairés, surtout dans les plus mauvais temps, et par les plus grands vents, lorsque les lanternes ordinaires sont toutes éteintes, qu'il en reviendra au roi 900,000 liv. sur le pied du rachat des fonds des taxes pour les lanternes, par la diminution que je fais de 40,000 liv. par an sur leur entretien, et qu'il n'en coutera que 50,000 liv. pour cet établissement, laquelle somme sera prise sur les fonds dudit entretien, avant que cette diminution ait lieu.

L'Italien, Monseigneur, ne cherche qu'à vendre sa machine, qui n'est pas néanmoins nouvelle, sans penser aux difficultés ni aux dépenses immenses de son établissement et de sa régie; il y a plus d'un an qu'il traverse mon établissement, et il ne se rebute pas, quoique ses épreuves aient toujours été rejetées. Vous êtes, Monseigneur, content de mon épreuve, tout Paris en a été plusieurs fois enchanté; peut-il rester encore quelque difficulté, après avoir eu le bonheur d'avoir votre approbation. Si vous vouliez bien ordonner cet établissement, qui sera si glorieux à Votre Grandeur, et dont les bourgeois de Paris la béniront éternellement, je n'ai point un moment à perdre, il me faut faire faire 40,000 lampes et 8,000 chapiteaux des lanternes. Je lui demande en grâce que je puisse faire incessamment toute sorte d'épreuves en sa présence; je ne souhaite rien que de faire voir la bonté et la solidité d'un établissement si utile au Roi et si avantageux au public; il m'en couste déjà 800 écus, et j'y sacrifierai toujours mon intérêt particulier, trop heureux de vous pouvoir témoigner à cette occasion que je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé Daire.

AVIS TOUCHANT LES FONDATIONS

DES LITS DANS L'HÔPITAL DES INCURABLES DE PARIS.

Pour l'exécution de l'Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 22 Février 1690, on conservera moyennant la somme de Vingt mil livres

portée par ledit Arrest, dans l'Hôpital des Incurables, soixante et dix Malades, y comprises six Sœurs anciennes devenuës infirmes en servant les Pauvres, et outre les soixante et dix Malades, les Ecclesiastiques, Filles de la Charité, et Domestiques nécessaires.

Il paroît jusqu'à cette heure quarante-deux Fondations de Lits, chacune de Sept mil livres au moins; Et en cas que les Fondations au dessous de cette somme de 7000 livres ne soient point augmentées par Messieurs les Fondateurs, soit en reunissant à perpétuité plusieurs Fondations, par Acte passé pardevant Notaires; soit en suppléant jusqu'à la concurrence de la somme de Sept mil livres au moins, on retiendra les vingt-une plus anciennes Fondations de Six mil livres chacune, pour faire avec les Quarante-deux de Sept mil livres au moins, Une Fondation de la Reine Mére du Roy, et les six Sœurs infirmes; le nombre des soixante et dix Malades reservez. La moins ancienne de ces vingt-une Fondations de Six mil livres, est du 23 Juillet 1664.

On gardera dans ledit Hôpital les autres Malades de la qualité requise, qui y sont présentement, pour une Pension de Deux cens livres par an, au moins, jusques à ce qu'il vienne à y vacquer quelque place par le decés des soixante et dix Malades reservez, ou qu'il plaise au Roy d'en ordonner autrement.

Messieurs les Administrateurs s'assembleront au Bureau dudit Hôpital Jeudy et Samedy, six et huit du présent mois d'Avril 1690, à deux heures après midy.

(*Communication de* M. A. Dufour.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

59. Aunay (Alfred d'). — Centenaire de 1789. — Exposition universelle 1889. Projet de M. Alfred d'Aunay, avec plan colorié. In-8°, 15 pages et plan. Paris, salle des dépêches du *Petit Journal*. 1 fr.

60. Banlieue (la) républicaine, organe de l'arrondissement de Sceaux, journal hebdomadaire paraissant le dimanche. N° 1, 27 janvier 1884, In-fol. à 5 col. 4 p. Alfortville (Seine), 45, rue Véron. Un numéro, 10 cent.

61. Colbert (Jean-Baptiste). — Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, pendant les années 1709, 1710 et 1711. Publié d'après les

mss. autographes par Frédéric Masson. In-8°, LII-460 pages. Paris, Plon.

62. COMBIER (A.). — La justice criminelle à Laon pendant la Révolution, 1789-1800. In-8°, 2 vol. Paris, Champion (1882).

L'auteur étudie de près la période révolutionnaire à l'aide des documents et jette sur l'histoire locale, pour cette époque douloureuse, une très vive lumière. Cet important ouvrage est plus étendu que le titre ne le laisse supposer : l'auteur, en effet, a continué jusqu'à l'année 1820 l'histoire de la justice à Laon. P. V.

63. DU CAMP (Maxime). — La Charité privée à Paris ; l'Orphelinat d'Auteuil et l'abbé Roussel. In-4°, VIII-63 pages et grav. Paris, Roussel. 3 fr.

64. GUIFFREY (Jules). — Fragment du monument de Gilles Mallet conservé à Soisy-sous-Étiolles. In-8°, 8 pages et planche. Paris, Impr. nationale.

Extrait du *Bulletin des travaux historiques*, Archéologie, n° 2.

65. HAAG (Paul). — Le chemin de fer métropolitain de Paris (résumé). In-8°, 5 pages. Paris, 4, rue Antoine-Dubois.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Rouen, 1883.

66. JAUNAY (Louis). — Histoire des évêques et archevêques de Paris. In-12, II-351 pages. Paris, Téqui.

Collection Saint-Michel.

67. MARSY (Comte DE). — L'ordre asiatique de morale universelle. In-8°, 12 pages.

Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, année 1884. — Très curieuse note sur une société littéraire fondée à Paris en 1832 par un certain nombre de savants et d'hommes politiques (parmi lesquels le marquis de Fortia d'Urban), sous la présidence d'Alina Deldir, dite la sultane indienne, femme d'un ancien chef de bataillon du nom de Mercier.

68. MARSY (comte DE). — La Peste à Compiègne (XVe, XVIe et XVIIe s.). In-8°, 22 pages. Amiens, impr. Delattre-Lenoel.

Extrait de *La Picardie*, revue historique et littéraire (juillet et août 1884). — Extraits des registres des comptes et de ceux des délibérations de la ville de Compiègne depuis 1453 jusqu'en 1659. On lira avec intérêt les détails donnés sur la grande peste de 1636-1637, la plus terrible des épidémies qui aient désolé Compiègne.

69. Nouvelles archives de l'Art français, recueil de documents inédits, publiés par la Société de l'Histoire de l'Art français. 2e série, t. IV (10e de la collection). Scellés et inventaires d'artistes, publiés par Jules Guiffrey. Première partie. In-8°, XXIII-430 pages. Paris, Charavay.

70. Paris-Cité, organe des intérêts de la ville de Paris, paraissant

le lundi. 1re année. N° 1, 13 février 1884. Pet. in-fol. à 4 col., 4 pages. Paris, 7, rue Corneille. Un numéro, 5 cent.

71. Raynaud (G.). — Catalogue des manuscrits anglais de la Bibliothèque nationale. In-8°, 30 pages. Paris, Champion.

Extrait du *Cabinet historique* de 1883.

72. Rey (Auguste). — Notes sur mon village. — Le château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort, introducteur des ambassadeurs (1739-1765). In-8°, 142 pages. Paris, Champion.

Le Château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort, est un nouveau volume de la série des *Notes sur mon village*, qui se recommande par toutes les qualités de ses aînés et n'est pas un des moins intéressants. Jean-Nicolas Dufort (1731-1802), qui fut, à vingt et un ans, introducteur des ambassadeurs, seigneur de Saint-Leu et plus tard comte de Cheverny, après avoir échappé à la tourmente révolutionnaire, retiré à Blois, songea à retracer pour lui-même le tableau de sa vie. Les *Mémoires*, qu'il nous a ainsi laissés (aujourd'hui conservés à la bibliothèque de Blois), sans aucune prétention de forme ni de style, mais précieux par leur sincérité, ont fourni à notre confrère M. Rey la matière d'un tableau achevé de la vie, et plus particulièrement de la jeunesse, qui se passa à Saint-Leu, d'un grand seigneur, aimable et facile, tout en restant honnête homme. En appendice sont différentes notices sur le financier Lorieul de La Noue, seigneur de Saint-Leu (1697-1701), sur la mort de Madame de Pompadour, celle de Sedaine, etc., qu'on ne lira point avec moins d'intérêt et de profit que le reste du livre. H. O.

73. Ribbe (Charles de). — Le Play, d'après sa correspondance. In-18 jésus, 458 p. avec portrait et autographe. Paris, Firmin-Didot.

74. Thomas (Antoine). — De Joannis de Monsterolio vita et operibus, sive de Romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato Carolo VI. regnante, etc. In-8°, VIII-114 p. Paris, Thorin.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome XI. 3e partie. Beauvais, 1882, in-8°, pp. 601-876 et 2 planches.

Coüard-Luys (E.). — Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque élu de Senlis en 1522, pp. 601-635.

Arthur Fillon, qui succéda en 1522 à Jean Calveau sur le siège épiscopal de Senlis, avait-il été élu, ou au contraire nommé par le roi en vertu du Concordat de 1516? Les auteurs du *Gallia Christiana* n'avaient pu le décider; les nombreuses pièces que M. Coüard-Luys a réunies et publiées in-extenso sur ce sujet ont très heureusement fait le jour

sur la question. Les chanoines de Senlis craignant pour leurs droits d'élection avaient délégué deux des leurs à Paris; le chancelier, Antoine Duprat, écouta volontiers leur requête, mais, sans prétendre porter atteinte en aucune façon aux libertés et franchises de leur église, leur recommanda de choisir un sujet digne et capable et leur désigna tout particulièrement, comme réunissant les conditions requises, Arthur Fillon. Quelques jours après, les chanoines élisaient Arthur Fillon.

Barré (L.-N.). — La chapelle de Sainte-Véronique et l'Hôtel-des-Vidames de Gerberoy à Beauvais, pp. 636-642.

Notice sur une ancienne chapelle, qui portait le nom de Saint-Vast au IXe siècle, de Sainte-Venice ou Veronice au XVe siècle, et dépendait de l'hôtel des Vidames de Gerberoy, à Beauvais. La chapelle actuelle a été reconstruite en 1660. A la suite se trouve une liste des locataires et propriétaires de cet hôtel depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours : en 1173, Guillaume, vidame de Gerberoy, en avait fait don aux religieuses de Wariville.

Pihan (l'abbé). — Saint-Just-en-Chaussée; étude historique et archéologique, pp. 643-786.

Très intéressante monographie dans laquelle M. l'abbé Pihan passe successivement en revue les origines de Saint-Just, la légende du saint patron, l'abbaye, la châtellenie, l'Hôtel-Dieu, les édifices du culte, l'industrie et l'administration du bourg, les hommes célèbres qui y sont nés, etc. Une liste des abbés de Saint-Just, de l'ordre de Prémontré, depuis 1147, forme une véritable histoire de l'abbaye, nourrie de faits et de documents; c'est de beaucoup la partie la plus importante de ce mémoire, qui n'est pas terminé dans le présent volume.

Marsy (comte de). — Montre de l'évêque de Beauvais à Amiens (9 septembre 1386), pp. 787-789.

Document qui fournit de nouveaux et utiles éléments pour un nobiliaire du Beauvaisis.

Müller (l'abbé Eugène). — Jean Cholet, pp. 790-835.

Notes détachées sur les divers événements de la vie de Jean Cholet († 1292), fondateur du collège des Cholets, à Paris. Les titres des différents paragraphes du mémoire de M. l'abbé E. Müller donneront une idée de l'intérêt qu'il présente pour la biographie du célèbre cardinal : Nom, famille, date de naissance. — Premières dignités ecclésiastiques. — Cardinalat. — Arbitrages (à Beauvais). — Cholet légat auprès d'Édouard III. — Croisade d'Aragon, etc. — Écrits du Cardinal. — Testament. — Mort. — Collège du cardinal Jean Lemoine.

Charvet (Ernest). — La Pinte-étalon du musée de Beauvais, pp. 836-842.

Étalon de la mesure de Beauvais fabriqué en 1737 sur l'ordre du cardinal de Gesvres pour remplacer l'ancien étalon de 1639 devenu hors de service. Cet étalon ne fut vérifié et marqué que vingt-trois ans plus tard, en 1761, en vertu d'un arrêt du Parlement.

Charvet (Ernest). — Recherches sur les anciens théâtres de Beauvais. Note additionnelle, pp. 843-861.

Cette *Note additionnelle*, tout entière consacrée au *Théâtre Feuillet*

(1775-1786), complète les curieuses *Recherches* de M. Charvet publiées dans la seconde partie de ce volume, pp. 449-597.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome XII, 1re partie. Beauvais, 1883, in-8°, 280 pages et 3 planches.

Pihan (l'abbé). — Saint-Just-en-Chaussée; étude historique et archéologique (*suite*), pp. 5-119.

La première partie de cette étude a paru dans le tome XI des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, pp. 643-786. Nous citerons ici une bonne liste chronologique des seigneurs de Saint-Just, depuis Roger de Blois, 42e évêque de Beauvais (1013-1022), et un dénombrement des fiefs de la châtellenie avec de nombreux documents inédits publiés in-extenso.

Coüard-Luys (E.). — Un frère condonné de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à la fin du xve siècle, pp. 120-134.

Pièces relatives à la donation de ses biens faite par Mathieu le Parmentier à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, qui le recevait comme oblat, et s'engageait à le loger et vêtir lui et sa femme, leur vie durant, d'une manière convenable et suffisante.

Marsy (comte de). — Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais (xiiie siècle), publié d'après un manuscrit des archives de l'État, à Mons, pp. 135-194.

Voy. le compte-rendu qui a été fait du tirage à part de cet article dans le *Bulletin*, 1883, p. 183.

Deladreue (L.-E.). — Notice sur M. Charles Delacour,... président honoraire de la Société académique de l'Oise (avec portrait), pp. 195-207.

Botaniste (1795-1883).

Charvet (Ernest). — L'affaire de Me Raoul Foy, pp. 208-240.

C'est le récit d'une cause célèbre du xviie siècle, dont le point de départ fut l'interdiction de porter perruque pendant l'office (1685), et qui se termina fort mal pour Me Raoul Foy, chanoine de l'église cathédrale de Beauvais. Pour se venger de ses confrères, Raoul Foy avait fabriqué sous le nom de différents chanoines de Beauvais des lettres et mémoires devant prouver qu'ils entretenaient des intrigues et des correspondances avec les ennemis de l'État pour favoriser l'entrée dans le royaume de Guillaume d'Orange. Mais la fraude fut reconnue et Raoul Foy condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé devant Notre-Dame, à être pendu en Grève, son corps brûlé et les cendres jetées au vent. Les pièces du procès sont publiées in-extenso.

Charvet (Ernest). — Henri III et le château de Bresles, pp. 241-248.

Pièces relatives à l'acquisition que fit Henri III, pour sa femme Louise de Vaudémont, du château de Bresle-lès-Beauvais (1576).

H. O.

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 novembre 1884.

Présidence de M. Auguste Vitu, vice-président,
en l'absence de M. A. de Montaiglon, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 octobre 1884 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de MM. le docteur Simonet, P. Abadie, membre de l'Institut, et Paul Lacroix, dont il rappelle tous les titres au souvenir des amis de l'histoire de Paris. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

745. M. Gabriel Charavay, présenté par MM. Jules Cousin et H. Champion.

746. M. Félix Chandenier, présenté par MM. H. Omont et H. Champion.

747. M. Deville, présenté par MM. Hochereau et Edgar Mareuse.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. E. Guillaume, président de la Société nationale des Antiquaires de France, deman-

dant au Conseil de bien vouloir s'associer à la démarche faite par cette Société auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le but d'obtenir une réforme utile de la législation en matière de monuments historiques.

Après un échange d'observations entre différents membres, le Conseil adopte le vœu suivant :

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments intéressant l'art et l'histoire sont restées inefficaces parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, et charge son Bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— M. Mareuse rend compte de l'état actuel des fouilles des arènes. Le sol a été nivelé et on a trouvé quelques fragments des pierres sur lesquelles reposait la grille intérieure. M. Mareuse fait circuler trois photographies donnant l'état des travaux au 1er novembre.

— M. J.-J. Guiffrey signale dans le *Voyage pittoresque de Paris* de d'Argenville (6e édition, 1778, p. 35) une particularité qui mérite d'attirer l'attention et ne paraît pas encore avoir été signalée. Décrivant les curiosités et œuvres d'art de l'église Saint-Leu, d'Argenville dit : « On y voit aussi (dans le chœur) une résurrection de N.-S. par « Bertin et le *Vœu de Louis XV*, où cet auguste prince est repré-« senté dans son enfance, au milieu de toute sa cour, entre M. le « Régent d'un côté et Mme de Ventadour, sa gouvernante, de l'autre; « il est peint par Justinar[1]. »

M. Guiffrey veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. H. Omont communique, au nom de notre confrère M. Victor Bouvrain, le texte de deux fragments d'inscriptions parisiennes. Le premier de ces fragments, relevé par M. l'abbé Nicolas, sur une dalle de l'église de Saint-Germain-des-Prés, près la porte du sud, avait déjà

---

1. Le peintre *Justinar* ou plutôt *Justinat* se nommait Augustin Oudart et prenait le titre de peintre du Roi, ainsi qu'il résulte du procès-verbal d'apposition et de levée des scellés mis sur ses meubles après sa mort. Ce procès-verbal, conservé aux Archives nationales dans les liasses des commissaires au Châtelet, sous la cote Y 15340, et récemment publié dans le tome XI des *Nouvelles Archives de l'Art français* (1884, p. 39), nous apprend que le peintre *Justinat* mourut le 12 mars 1743 à un âge assez avancé, car son fils unique et seul héritier était absent depuis vingt-deux ans.

été signalé par M. de Guilhermy (*Inscriptions de la France*, I, 354) :

. . . .
. . . .
. . . . . FORT DAG*de*
DU FORT DE BRESCO*u*
DECEDE LE 25 SEPTEMB*re*
1781. DANS L'ENCLO*s*
DES RELIGIEUX
DE L'ABBYE ROYALLE
*d*E S. GERMAIN DES PRE*s*
AGE DE 70 ANS
REQUIESCAT IN PAC*e*

Du second de ces fragments, trouvé dans le jardin du commandant de l'École Polytechnique, il reste trop peu de chose pour qu'on puisse le publier. Il semble que ç'ait été l'épitaphe d'un professeur du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 décembre 1884.

Présidence de M. A. DE MONTAIGLON, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 novembre est lu et adopté.

— M. Omont s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. H. Schmidt. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. Albert Deville communique au Conseil un « *Plan géométrique de la terre et seigneurie de Clichy-la-Garenne et Monceaux près Paris*, dressé par Fromantin, géomètre et arpenteur, M DCC LXXX. » La publication de ce plan réduit photographiquement et accompagné d'une notice est décidée en principe. Renvoi au Comité de publication.

— M. Auguste Vitu donne lecture d'une note intitulée : *La mansarde de Bonaparte au quai Conti*, qui est renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA MANSARDE DE BONAPARTE
AU QUAI CONTI.

I.

La maison numérotée 5 du quai Conti, formant l'angle droit de la rue de Nevers, sur laquelle elle compte pour le numéro 2, portait encore, il y a quinze ans, l'inscription suivante en lettres dorées sur une plaque de marbre noir : « SOUVENIR HISTORIQUE. *L'Empereur Napo-« léon Bonaparte, officier d'artillerie, sortant de l'école de Brienne, « demeurait au cinquième étage de cette maison.* »

Cette inscription, posée en vertu d'une autorisation impériale du 19 octobre 1853, disparut quelque temps avant le 4 septembre 1870. Il n'y a pas lieu de la regretter; elle était aussi fausse dans le fond que dans la forme, ce qui se discerne aisément.

Les séjours temporaires et intermittents du jeune Bonaparte au quai Conti ne sont connus que par les Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès, publiés il y a cinquante ans. M. de Permon, père de la duchesse, et sa famille vinrent habiter le quai Conti en 1785. Le jeune Napoléon Bonaparte avait quitté l'école de Brienne le 14 octobre 1784 pour entrer à l'École militaire de Paris le 22 du même mois. « Mon père, » disent les Mémoires, « qui connaissait une « grande partie de ses chefs, le fit sortir quelquefois pour le distraire. « On prit pour prétexte un accident, une entorse, et Napoléon passa « toute une semaine dans notre maison. Lorsque encore aujourd'hui « je passe sur le quai Conti, je ne puis m'empêcher de regarder une « mansarde, à l'angle gauche de la maison, *au troisième étage.* C'est « là que logeait Napoléon toutes les fois qu'il venait chez mes parents. « Cette petite chambre était fort jolie. A côté se trouvait celle de mon « frère. » (T. Ier, p. 54.)

Ce premier renseignement suffit pour mettre hors de cause la maison n° 5 du quai Conti et pour démontrer l'inexactitude totale des énonciations que contenait l'inscription disparue. La maison n° 5 est une vieille construction, non remaniée, qui se termine par des mansardes prises dans le toit, au-dessus de quatre étages carrés, tandis que, d'après le témoignage positif de madame d'Abrantès, la mansarde de Bonaparte était au troisième étage. Il n'est besoin d'ailleurs

d'aucun témoignage pour faire ressortir les autres erreurs de l'inscription. Ce n'était pas de l'école de Brienne, mais seulement de l'école de Paris que Bonaparte pouvait sortir pour venir coucher au quai Conti; enfin, à cette époque, il n'était pas officier d'artillerie, mais simple cadet gentilhomme.

Il reste maintenant à découvrir sur le quai Conti une maison qui réponde à cette double condition : 1° de posséder un troisième étage en mansardes; 2° qu'une de ces mansardes occupe l'angle gauche de la maison, désignation qui implique l'existence d'une façade angulaire sur une voie publique ou sur une cour.

La recherche et la découverte n'ont été ni difficiles ni longues. Une seule maison du quai Conti satisfait aux données du problème, c'est l'ancien hôtel de Sillery, portant depuis l'année 1806 le n° 13 sur le quai Conti et s'ouvrant par une porte cochère, numérotée 2, sur l'impasse du même nom, ci-devant impasse de la Monnaie, ci-devant cul-de-sac de Laverdy.

Je ne signale que pour ne rien omettre la singulière affirmation de Girault de Saint-Fargeau : « C'est à l'angle gauche de la Monnaie, au « troisième étage, que demeurait Bonaparte toutes les fois qu'il avait « permission de découcher de l'École militaire pour aller chez M. de « Permon, père de la duchesse d'Abrantès. » (*Les quarante-huit Quartiers de Paris*, 3e édition, in-18, p. 422.) Il aurait fallu, pour justifier cette supposition en l'air, que M. de Permon habitât l'hôtel de la Monnaie. Mais il n'y pas lieu de s'y arrêter. La suite des Mémoires de la duchesse d'Abrantès fournit des éléments assez précis pour éliminer l'hôtel de la Monnaie et pour fixer l'identité de l'hôtel de Sillery avec la maison qu'habita la famille Permon de 1785 à 1792.

Un premier souvenir d'enfance rappelle à mademoiselle Laure de Permon le comte de Périgord, cordon bleu, gouverneur des États de Languedoc « lorsqu'il entrait dans le vaste et long salon de l'hôtel » du quai Conti. Ce vaste et long salon existe encore au premier étage de l'hôtel de Sillery, large seulement de trois croisées en façade, mais s'étendant en profondeur parallèlement à l'impasse; ce que confirme un autre passage des Mémoires : « Le 6 octobre (1789) surtout me « frappe encore dans mes souvenirs, de manière à me serrer le cœur; « je vois ma mère faisant fermer dès trois heures de l'après-midi les « volets du salon de réception dont les fenêtres donnaient sur le « quai. » (T. I, p. 126.)

Enfin, un incident dramatique, qui mit fin au séjour de la famille Permon dans l'hôtel du quai Conti, achève d'en déterminer l'emplacement. Ceci se passe le 10 août 1792, le jour de l'attaque des Tuileries par les Marseillais : « Mon père ne rentrait pas; ma mère pleurait « et se tordait les bras; mon frère allait à chaque instant à la porte « cochère; la position de la maison dans cette partie isolée permettait

« qu'il y restât même sans danger. Il avait même été jusque sur le « quai..... Enfin, dans l'un de ses voyages à la porte cochère, mon « frère vit un homme tourner le coin de l'hôtel du côté du quai. « C'était bien lui (M. de Permon). Il fut prendre une personne qu'il « avait laissée dans le renfoncement de l'arcade de la Monnaie... La « soirée fut orageuse. La demi-lune que forme l'espèce de place qui « est en cet endroit du quai nous mettait dans une position moins « fâcheuse que les autres maisons, en ce que nous étions moins en vue « et que nous entendions moins les imprécations épouvantables que « proféraient les gens, ivres de sang et de vin, qui parcoururent « Paris pendant toute la nuit. » (*Ibid.*, pp. 135 et suivantes.) Le lendemain 11 août, Laure de Permon et son frère quittèrent le quai Conti pour être confiés aux soins de mademoiselle Chevalier, institutrice, rue du Faubourg-Saint-Antoine, et leurs parents s'éloignèrent de Paris.

Ces derniers renseignements, coordonnés entre eux, ont la précision d'un plan topographique. L'espèce de place ou de demi-lune désigne clairement l'espace compris entre le quai et la façade en retraite de quatre maisons aujourd'hui numérotées 13 à 19, isolées de l'hôtel de la Monnaie à gauche, par l'impasse Conti, et du palais de l'Institut à droite, par une autre impasse ou cour intérieure de ce même palais, fermant sur le quai par une porte charretière qui porte le n° 21, tout contre le pavillon Est. Cet espace libre a porté les noms de place Conti, petite place Conti, place des Quatre-Nations et place de la Monnaie.

Enfin, cette porte cochère, qui n'ouvre pas sur le quai, où l'on accède en tournant le coin de l'hôtel du côté du quai, et d'où l'on aperçoit l'arcade latérale de la Monnaie, c'est-à-dire la baie de la grande grille aujourd'hui numérotée 1 sur l'impasse, est, sans contestation possible, la porte cochère de l'hôtel de Sillery.

Cette certitude acquise, j'ai pensé qu'elle pouvait être corroborée par quelqu'une de ces traditions locales, dont j'ai mainte fois constaté la persistance à travers les bouleversements de Paris. Je me suis adressé tout d'abord à M. Pigoreau, libraire-éditeur, successeur de la vieille maison Nyon, installée au quai Conti depuis quatre-vingt-seize ans et au rez-de-chaussée de l'hôtel de Sillery depuis quatre-vingt-quatre ans. Pendant que j'exposais l'objet de ma visite, une voix de femme s'éleva dans la pièce attenante : « Mais « certainement c'est ici ; j'ai logé là-haut quand j'étais petite, et ma « mère m'a toujours dit que j'occupais la propre mansarde de « l'empereur Napoléon. » Cette voix était celle de mademoiselle Maire-Nyon, l'intelligente et respectable survivante de cette dynastie de libraires. On me pardonnera la familiarité de ce récit, qui ne me paraît pas déplacée en matière d'histoire anecdotique.

Je reçus, à quelque temps de là, sous la date du 26 août 1882, une lettre que m'écrivait un autre descendant de la famille Nyon, M. J. Roussel, et dont j'extrais ici quelques passages :

« Ma grand'tante, madame Nyon, avait à la fin du siècle dernier son « magasin de librairie dans un des pavillons de l'Institut. Au moment « du Consulat, quand on donna congé aux locataires qui occupaient « des dépendances de l'ancien palais Mazarin, elle transporta son éta- « blissement place Conti, au coin de l'impasse. Dans ma jeunesse, je « lui ai plusieurs fois entendu dire qu'à cette époque, les locataires et « le concierge de la maison disaient que, quelques années avant, le « général Bonaparte y avait occupé un logement au troisième étage. »

J'ajoute que le *Catalogue chronologique des libraires et libraires-imprimeurs de Paris*, publié en 1789 par Lottin de Saint-Germain, fixe authentiquement à l'année 1788 l'établissement, au pavillon E. des Quatre-Nations, du libraire Pierre-Michel Nyon, d'une branche cadette de cette famille Nyon, qui exerçait le commerce de la librairie à Paris depuis 1580. Particularité singulière, une autre personne du même nom, réunissant en elle deux illustrations de la vieille bourgeoisie parisienne, Marie-Anne Didot, femme de Jean-Luc Nyon Ier, et grand'mère de Pierre-Michel, était morte à la place Conti le 15 septembre 1747.

Revenons à l'hôtel de Sillery.

Les origines de cette habitation remarquable, dont Brice a fait l'éloge [1], sont établies par Gourville, dans quelques lignes de ses Mémoires, se rapportant à la fin de l'année 1659 : « J'allay loger dans « une autre maison que madame du Plessis Guénegaud m'avoit fait « bastir dans une place appartenant à M. du Plessis, tout devant « l'hostel de Nevers, qui leur appartenoit alors; elle me la fit meu- « bler; et c'est aujourd'huy l'hostel de Sillery. » (Bibl. nat., ms. fr. 17494.)

Henri de Guénégaud, sieur du Plessis-Belleville, marié en 1642 à Élisabeth de Choiseul Praslin, fille du maréchal, s'était porté adjudicataire de la plus grande partie du terrain de l'hôtel de Nevers, morcelé et mis en vente par lots. Il y perça la rue qui porte son nom ; puis, dans le rectangle irrégulier compris entre cette voie nouvelle, le quai et les jardins du collège des Quatre-Nations, il fit construire par

---

1. « Dans le recoin de cet hôtel (Conti) est une grande maison, qui ne « paroît point en dehors, et qui dépend aussi de cet hôtel. On ne peut guère « desirer de bâtiment mieux entendu et plus propre. » Brice. Éd. de 1697, II, 239. — « Dans le recoin ou cul-de-sac à côté de l'hôtel de Conty, il y a une « grande maison qui ne paroît point en dehors, dont la décoration exté- « rieure est d'une grande beauté, laquelle est aussi du dessein de Mansart. » Éd. de 1706, II, 383.

Mansart un hôtel dont la façade principale, tournée vers l'occident, était perpendiculaire à la Seine. La porte d'honneur s'ouvrait à peu près à la place où s'ouvre aujourd'hui la voûte latérale de l'hôtel des Monnaies, numérotée 1 sur l'impasse Conti, la même que madame d'Abrantès signalait dans son émouvant récit de la soirée du 10 août 1792.

Il fallait naturellement laisser un espace libre devant cette grande entrée, et fournir à l'hôtel Guénegaud une voie de dégagement plus commode et moins encombrée que le quai. C'est ce qui fit créer l'impasse et la place Conti.

Un lot de terrain, joignant par derrière la façade méridionale de l'hôtel et les jardins, se trouva libre de l'autre côté de l'impasse. C'est là que madame de Guénegaud fit construire par Mansart, l'architecte de son grand hôtel, la maison qu'elle loua toute meublée à Gourville en 1659. Gourville en fixe lui-même l'identité avec l'hôtel ou nº 2 actuel de l'impasse par ses paroles expresses : « Et c'est aujourd'huy l'hostel « de Sillery. » Les mémoires de Gourville furent écrits en 1702 ; il y avait longtemps déjà que l'hôtel appartenait aux Sillery, ainsi que le prouve l'État et partition de la ville de Paris, dressé en 1684, lequel enregistre, à la suite du pavillon E. du collège Mazarin, en remontant vers le Pont-Neuf, quatre maisons appartenant au sr Lambert[1], sous les nos 257 à 260 ; puis, sous le nº 261, toujours en remontant vers l'est, « l'hostel de Sillery, occupé par M. le marquis de Sillery ; » enfin sous le nº 262, « le grand et le petit hostel de Conty, occupé par « Mr et Mme la princesse de Conty (*sic*) et Mr le prince de Conty et « M. le prince de la Roche-sur-Yon. » (Bibl. nat., ms. fr. 8604, fº 188.)

La princesse de Conti (Marie-Anne Martinozzi), veuve en 1666 du frère cadet du grand Condé, avait acquis le 30 avril 1670 l'hôtel Guénégaud, en échange de la terre et du château du Bouchet, près Paris, et de l'hôtel Conti au quai Malaquais[2].

A la mort de madame du Plessis Guénégaud, qui laissa des affaires

1. Brice (éd. de 1687, II, 239) signale, dans l'une de ces maisons, le riche cabinet d'art et de curiosités de M. l'abbé de la Chambre, de l'Académie française (Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy). Son acte de décès porte qu'il mourut le 15 avril 1693 « en sa maison, sur la « paroisse Saint-André-des-Arcs, au-dessus de la porte du collège Mazarin. » On peut inférer de là que cette maison était la première à droite, aujourd'hui numérotée 19 sur le quai Conti, et attenant au passage intérieur de l'Institut, qui porte le nº 21.

2. Cet hôtel, bâti par le cardinal Mazarin pour y loger sa nièce Marie-Anne Martinozzi, fut successivement l'hôtel de Conti, de Créquy, de la Trémoille, de Lauzun, de la Roche-sur-Yon, de Mazarin, de Juigné et du ministère de la police générale. Il occupait les nos 11 et 13 du quai Malaquais, aujourd'hui incorporés dans l'École des Beaux-Arts.

embarrassées, dont le soin revint à Gourville en qualité d'exécuteur testamentaire, ses créanciers avaient fait décréter, c'est Gourville qui parle, « la maison qui est aujourd'huy l'hostel Crequy (c'est-à-dire « l'ancien hôtel Conti du quai Malaquais), et une autre maison que « madame du Plessis avoit fait bastir derrière l'hostel de Conti. » Grâce aux efforts de Gourville, le duc de Créquy racheta l'hôtel du quai Malaquais moyennant une surenchère, et le prince de Conti acheta la maison de derrière moyennant 90,000 l.

Cette maison était précisément celle qu'avait habitée Gourville en 1659, quoiqu'il néglige de s'en souvenir, et qu'on désignait alors sous le nom de petit hôtel Guénégaud, le futur hôtel Sillery. Cette identité se déduit du passage suivant de Jaillot : « La princesse de Conti avoit « acquis l'hôtel Guénégaud le 30 avril 1670. Les princes ses fils « l'augmentèrent par l'acquisition qu'ils firent le 25 mai 1679 du petit « hôtel Guénégaud. C'est celui qu'occupe aujourd'hui (1774) M. de « Laverdy, ministre d'État. » (*Recherches*. Quartier Saint-Germain-des-Prés, p. 69.)

Ainsi, la maison construite par Mansart pour Gourville en 1659, le petit hôtel Guénégaud, l'hôtel Sillery et l'hôtel Laverdy désignent une seule et même demeure. La grande porte du futur hôtel Guénégaud s'ouvrit sur l'impasse, à l'opposite et presque à l'angle interne de l'équerre, au-dessus de la façade principale du grand hôtel ; cette disposition permit de construire deux corps de logis, le premier à droite avec fenêtres latérales sur la petite place et sur le quai, l'autre au fond de l'impasse, avec dépendances, se prolongeant en retour jusqu'à la rencontre des jardins plantés le long de la rue Guénégaud. On avait ainsi, en réalité, deux hôtels distincts, avec une cour commune. J'en donnerai plus loin la description notariée.

Le prince de Conti, qui avait acheté le petit hôtel Guénégaud en 1679, dut le revendre presque aussitôt, puisque je le trouve possédé par le marquis de Sillery dès l'année 1684. Ce marquis de Sillery était Louis-Roger Brulart, marquis de Puisieulx et de Sillery, petit-fils du chancelier Brulart, et qui mourut en 1691 ; son fils Roger, lieutenant général, chevalier des Ordres, mort en 1719, substitua l'hôtel de l'impasse Conti, par acte reçu Melin, le 18 mars 1713, insinué le 3 août suivant, publié au Parc civil du Châtelet le 20 mars 1714, ensaisiné le 8 mars 1744, en faveur de son frère Carloman-Philogène Brulart de Sillery, de qui il passa à son fils Louis-Philogène, mort en 1771 sans postérité, ce qui fit cesser la substitution. L'hôtel fut alors recueilli librement par Pierre-Claude-Charles Brulart, marquis de Genlis, comme héritier de Charles Brulart de Sillery, son père, représentant le dernier rameau de la branche cadette des Brulart, issue de Noël Brulart, grand-oncle du chancelier.

Pierre-Claude-Charles Brulart, marquis de Genlis, né le (15 ou 25)

mars 1733, colonel aux grenadiers de France en 1752, avait épousé Jeanne-Marie-Pulchérie Riothor de Villemeur. M. Lefeuve l'a confondu, dans sa notice du quai Conti (*les Anciennes Maisons de Paris*, t. VIII, p. 27), avec son frère puîné Charles-Alexis, né le (21 ou le 31) janvier 1737, qui épousa Étiennette-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, la fameuse comtesse de Genlis.

Le marquis de Genlis abandonna la nue-propriété de l'hôtel du quai Conti par acte du 22 septembre 1778 à la marquise sa femme, et c'est de celle-ci que M. de Permon tenait sa location verbale.

La marquise de Genlis vendit sa nue-propriété par contrat reçu par Mignard et Thiboust, le 22 fructidor an X, à Charles-Antoine Chartier et Anne-Marie Rossignol, son épouse, déjà cessionnaires de l'usufruit du marquis de Genlis, alors retiré à Soissons. La maison est ainsi décrite dans ce contrat, daté de la deuxième année du siècle (9 septembre 1802) : « Maison appelée de Sillery, située à Paris, cul-« de-sac des Quatre-Nations, derrière l'hôtel de la Monnoye ; con-« sistant en un grand corps de logis ayant vue sur le quai des Quatre-« Nations ; composé d'un grand rez-de-chaussée, deux étages carrés, « chambres lambrissées et greniers au-dessus ; caves au-dessous ; « grande cour ; sur le derrière un corps de logis composé par bas de « remises et autres pièces ; deux étages, chambres lambrissées par « dessus ; petite cour à porte cochère dans le fond du cul-de-sac ; « écuries, remises et logement au dessus, et autres appartenances et « dépendances ; le tout d'une contenance de 808 mètres 50.

« Tenant d'un côté au citoyen Dargent (n° 15 d'aujourd'hui), d'autre « au cul-de-sac des Quatre-Nations, par derrière au collège du même « nom, et à la Monnoie ; par devant sur le quai ; ladite maison ayant « son entrée par le cul-de-sac. »

Cet état des lieux n'a subi aucune modification depuis quatre-vingt-trois ans.

Des époux Chartier l'hôtel de Sillery est arrivé aux mains de M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris, par une suite de mutations qu'il serait sans intérêt d'énumérer ici.

Le grand appartement du premier étage qu'avait habité M. de Permon de 1785 à 1792 devint plus tard celui du baron Larrey, le célèbre chirurgien en chef de la garde impériale, qui l'occupa pendant vingt-sept ans, de 1805 à 1832. Les almanachs impériaux et royaux depuis l'an XIII jusqu'à 1814 indiquent l'adresse du baron Larrey « petite place Conti, » ce qui nous donne une dénomination nouvelle pour la place, et montre que le nom de place Conti subsistait concurremment avec le nom officiel de place de la Monnaie ; il en était de même pour le quai, désigné tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre nom.

En 1814 et années suivantes, la demeure de Larrey est indiquée à

l'Almanach royal cul-de-sac Conti n° 1, puis au n° 3 jusqu'à 1832, époque où il alla loger aux Invalides; ce numérotage est encore reproduit dans des actes récents.

On ne comprend pas au premier abord comment une maison située à droite en venant de la Seine pouvait porter des numéros impairs. C'est cependant bien simple. Les voyers de 1806 classèrent le cul-de-sac Conti parmi les voies parallèles à la Seine, tandis qu'il est aujourd'hui classé comme perpendiculaire. D'où deux ordres de numérotage : le plus ancien commence par le fond de l'impasse et donne par conséquent les numéros impairs à gauche, savoir le n° 1 à la porte de la petite cour et le n° 3 à la grande porte de l'hôtel Sillery; tandis que la façade latérale de la Monnaie se trouve à droite en marchant vers le quai et reçoit le n° 2. Aujourd'hui c'est le contraire ; on part du quai pour se diriger vers le fond de l'impasse ; la Monnaie se trouve ainsi à gauche avec le n° 1, tandis que la grande porte de l'hôtel Sillery reçoit le n° 2 et la porte de la petite cour le numéro 4.

Le baron Larrey n'a pas été le dernier des habitants notables à inscrire sur le livre d'or de l'hôtel Sillery. Il faut citer encore un bibliophile distingué, M. le comte du Fresne, fils d'un conseiller d'État de la Restauration, et son beau-père M. Guichard de Noas, qui n'en sortirent qu'après 1865 pour aller habiter un hôtel de la rue Bellechasse. Ils y furent remplacés par M. Foulc, dont la collection bien connue des amateurs est riche en objets d'art et en gravures précieuses. L'appartement était à louer en 1882, au moment où j'ai entrepris la présente étude, M. Foulc l'ayant quitté tout récemment pour le quai de Billy, où sa collection se trouve plus à l'aise. C'est là qu'il a réédifié, dans une très vaste salle, le jubé de la chapelle du château de Pagny[1].

II.

La portion de l'ancien faubourg Saint-Germain, au centre de laquelle se trouve placé et comme enfoui l'ancien hôtel de Sillery, a subi depuis cent ans des dénominations bien diverses. Jusqu'à la Révolution, elle fit partie du quartier Saint-Germain-des-Prés. Mais l'ancien quai de Nesle, puis Guénegaud, aujourd'hui quai Conti, se trouvait subdivisé, dès les dernières années du XVIIe siècle, en deux sections : la première, de la rue Dauphine jusqu'au pavillon oriental

---

1. Je dois ces renseignements circonstanciés à l'obligeance de mon éminent et savant confrère M. le baron Pichon.

du collège Mazarin, portait seule le nom de quai Conti ; la seconde, comprenant toute la façade du collège Mazarin et de ses deux pavillons, se nommait quai des Quatre-Nations, jusqu'au delà du débouché de la rue de Seine, où il rencontrait le quai Malaquais.

Cent ans plus tard, les deux sections se trouvèrent séparées par une troisième de la manière suivante : du coin O. de la rue Dauphine à l'angle O. de l'hôtel des Monnaies et E. du cul-de-sac, ce fut le quai Conti ; de l'angle O. du cul-de-sac jusqu'au pavillon E. du collège Mazarin, ce furent le cul-de-sac et la place Conti. La troisième section continua d'être, comme auparavant, le quai des Quatre-Nations, sur toute la façade du collège Mazarin. Après la Révolution, le quai Conti devint le quai des Quatre-Nations, puis de l'Unité, compris dans la 27e division du même nom, ci-devant des Quatre-Nations. Il fut appelé officiellement quai de la Monnaie à partir de 1805-6 ; mais le cul-de-sac et la place gardèrent quelques mois encore leur individualité, sous les noms de cul-de-sac et place de la Monnaie.

Watin, en 1788, numérotait quatre portes dans le cul-de-sac, dont deux attribuées, du côté gauche, à l'hôtel des Monnaies ; les deux autres (3 et 4), du côté droit. L'hôtel Laverdy, numéroté 3 par Watin, était alors occupé par Clément-Charles-François de Laverdy, écuyer, marquis de Gambais, ministre d'État, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, membre de l'Académie royale des belles-lettres, par sa fille la marquise de Labriffe-Gambais, et par le vicomte et la vicomtesse de Sesmaisons.

M. de Laverdy, qui avait eu le mérite, étant contrôleur général en 1767, de proposer et de faire adopter la construction d'un hôtel monumental des Monnaies sur l'emplacement de l'hôtel Conti, dut laisser à son successeur médiat, l'abbé Terray, l'honneur d'en poser la première pierre en 1771. L'ancien contrôleur-général put assister à cette cérémonie sans déplacement, car il avait pris domicile à l'hôtel Sillery dès 1770 ; il habitait le corps de logis du fond qui se présente à main gauche en entrant dans la cour d'honneur. C'est là qu'il se laissa surprendre par la Révolution, qui le fit périr sur l'échafaud le 24 novembre 1793, à soixante-dix ans. A une époque que je ne puis déterminer, le cul-de-sac Conti ou de la Monnaie fut dénommé impasse Laverdy ; je le sais pour avoir vu de mes yeux ces deux mots tracés en noir sur une plaque jaune encadrée de bleu, peinte au mur latéral de l'hôtel des Monnaies, en face de l'hôtel de Sillery, et qu'on aperçoit encore derrière la plaque bleue où se détache en lettres blanches la dénomination actuelle d'impasse Conti.

La nomenclature de Watin saute par-dessus le numéro 4 et recommence au nº 5, désigné comme habité (partiellement s'entend) par madame la comtesse de Chaudon. Or, le nº 5 désigne très certainement la façade de l'hôtel de Sillery donnant sur la place et sur le quai,

numérotée 13 aujourd'hui et occupée au rez-de-chaussée par la librairie Pigoreau, ci-devant Nyon. L'Almanach du commerce, fondé par La Tynna et continué par Bottin, m'en fournit une preuve irrécusable par la comparaison des adresses de l'an XII, dernière année du numérotage sectionnaire des maisons, et l'an XIII, première année du numérotage créé par le décret impérial du 7 février 1805.

L'adresse de la librairie Nyon est donnée à l'almanach de l'an XII : « Quai et division de l'Unité, nº 1880, » et à l'almanach de l'an XIII : « place de la Monnaie nº 5. » Or, la librairie Nyon, comme il est facile de s'en assurer et comme le répète M. Roussel dans la lettre que j'ai citée, s'étant installée à l'hôtel de Sillery dès le commencement du Consulat, il n'y a pas à douter que le nº 5 de la place de la Monnaie ne désignât, en 1805, l'hôtel de Sillery, l'habitation de M. de Permon et la mansarde du jeune Bonaparte.

Ce même numéro 5 fut d'abord maintenu par le premier numérotage exécuté en vertu du décret de 1806, qui, comprenant le cul-de-sac et la place Conti dans une série unique, attribuait les nᵒˢ 1 et 3 de l'impasse aux deux portes de l'hôtel de Sillery, et continuait en retour sur la place par le nº 5. Mais ce numérotage fut réformé dès l'année suivante.

Il suit de là que de 1788 à 1806, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, l'hôtel Sillery porta le nº 5 sur la place Conti.

C'est là que j'en voulais arriver, car une erreur en archéologie comme en histoire ne me paraît complètement détruite que lorsqu'elle est expliquée. L'explication est ici toute simple; la tradition orale voulait que la mansarde de l'Empereur fût au nº 5; l'une et l'autre ont été naturellement transportées au nº 5 actuel, à l'angle droit de la rue de Nevers, lorsqu'après un demi-siècle on eut oublié qu'il avait existé un nº 5 spécialement appliqué au cul-de-sac et à la place Conti.

En effet, le numérotage actuel du quai fut établi à la fin de 1806, sous le nom du quai de la Monnaie, depuis la rue Dauphine (alors Thionville), jusques et y compris le pavillon ouest du collège Mazarin, alors palais des Beaux-Arts, aujourd'hui de l'Institut. L'ancien quai des Quatre-Nations prit le nom de place du Palais des Beaux-Arts, tout en continuant la série des numéros du quai de la Monnaie. Le Palais des Beaux-Arts le terminait alors avec le numéro 23; l'Institut porte aujourd'hui les trois numéros 21-23-25 sur le quai Conti.

Auguste Vitu.

ALPHABETS GRECS ET HÉBREUX

PUBLIÉS A PARIS AU XVIe SIÈCLE.

A la fin de sa *Notice historique sur les premières impressions grecques exécutées en Europe et particulièrement à Paris* [1], Auguste Bernard mentionnait la publication en 1528, par Robert Estienne, d'un *Alphabet grec*, et ajoutait : « On appelait ainsi de petits livrets de quelques feuillets, où « étaient réunis tous les éléments de la langue grecque. C'étaient en réalité « de petites grammaires à l'usage des étudiants. Il en est qui ont plus de « 50 pages d'impression. Ce qui constate bien les progrès que faisait alors en « France l'étude de la langue grecque, c'est le grand nombre d'opuscules de « ce genre qui parurent dans la première moitié du XVIe siècle. Il n'est pas « un des imprimeurs que je nomme ici qui n'ait publié une ou plusieurs « éditions de ces alphabets. On en connaît plus de quatre de Robert Estienne « pour le grec seul, quoique beaucoup de ces plaquettes aient dû se perdre. » M. Egger aussi, dans son livre sur l'*Hellénisme en France* [2], les mentionne incidemment : « Il ne faut pas prendre au mot, dit-il, le titre d'*alphabet*, il « désignait alors autre chose que la simple collection des lettres avec leurs « équivalents français en regard. Ces alphabets, tant de fois réimprimés et « remaniés au XVIe siècle, sont comme de petits manuels élémentaires de « grammaire. Ils contiennent quelques exercices d'analyse, quelques textes « religieux ou profanes, pour servir aux explications dans les écoles où l'on « apprenait les principes d'une langue ancienne. »

On trouvera plus loin une simple liste de ces petits livrets, à partir de 1528, date de la publication du premier *Alphabet grec-hébreu* de Robert Estienne. Les alphabets précédents, en effet, depuis le *Liber gnomagyricus* de Tissard, imprimé par Gourmont en 1507, sont différemment composés et appartiennent à la série des incunables grecs de Paris ; à ce titre, ils méritent, avec les premières grammaires grecques et autres livrets élémentaires publiés aussi à Paris, de faire l'objet d'une étude spéciale, plus exacte et plus détaillée que celles qu'on leur a déjà consacrées [3].

De 1528 à 1590 nous avons relevé dix-neuf alphabets grecs publiés à Paris, et, de cette même date jusqu'en 1567, vingt alphabets hébreux. Sur ce nombre les Estienne ont publié dix alphabets grecs et autant d'alphabets hébreux ; les neuf autres alphabets grecs parurent par les soins de huit imprimeurs différents. Quant aux alphabets hébreux, Chr. Wéchel fit un moment pour leur publication une sérieuse concurrence à Rob. Estienne ; de 1533 à 1544 il n'en publia pas moins de cinq.

On nous permettra de joindre à cette liste les titres de quelques alphabets grecs (5) et hébreux (7) imprimés, vers le même temps, hors Paris (les alpha-

---

1. Publié en appendice dans *Les Estienne et les types grecs de François I*^{er}. Paris, 1856, in-8° ; voyez p. 70, note 3.

2. Paris, 1869, in-8°, tome I, p. 160.

3. *Programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1885*, section d'histoire et de philologie, question 13 : « Des livres qui ont servi « à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au « XVIIIe siècle. »

bets publiés à Genève par les Estienne y sont compris); ils pourront servir en quelque sorte de complément à cet essai de bibliographie.

A partir de la fin du XVI[e] siècle la publication de ces petits livrets semble s'être arrêtée, cependant on en trouve encore un en 1617 : ALPHABETUM GRÆCUM. De litterarum nexu, et syllabarum compendiis. Sacræ preces. Gregorii Theologi alphabetum admonitorium. Decem Dei præcepta per Mosen data. Novissime emendatum ac locupletatum. — Parisiis, ex typographia Joann. Libert, 1617, in-8°. (40 pages. — *X* 273 3.)

La plupart des alphabets mentionnés plus loin sont aujourd'hui conservés au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, dans la division des Belles-Lettres (Grammaire, X), dont le catalogue a été publié au dernier siècle; on trouvera à la suite de la notice de chacun d'eux, sans autre mention, l'indication de la cote qui leur a été assignée [1].

H. O.

ALPHABETUM GRÆCUM.

1528.

1. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np. et 307 + B I.)

2. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, e regione scholæ decretorum, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np.)

1530.

3. ALPHAbetum græcum una cum multis aliis quæ expeditum quem reddunt ad grammaticam græcam capessendam. Cui adjuncta hæc sunt: Precatio dominica, salutatio angelica, symbo-

ALPHABETUM HEBRAICUM.

1528.

1. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np et 307 + B I.)

2. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, e regione scholæ decretorum, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np.)

---

1. Nous prions MM. les directeurs des bibliothèques du British Museum, de Leyde et de Munich, dont l'obligeance nous a permis de rendre cette liste moins incomplète, d'agréer l'expression de notre reconnaissance.

lum apostolicum, decem præcepta, Christi servatoris apud Matthæum decreta et hoc genus alia græce et latine. — Parisiis, apud Christianum Wechel, 1530, in-8°.

VIII ff. non paginés, pp. 17-38, 1 f. blanc avec la marque de Wechel. (X. 273 1.)

1534.

4. ALPHABETUM græcum in quo hæc habentur. De literis græcis,... De potestate literarum græcarum,... Item quare Christus et Jesus sic scribimus Xp̄s. IHS. Cur in alphabeto ypsilon a quibusdam fio dicitur. Abbreviationes quibus frequentissime Græci utuntur. Oratio dominica,... Aurea carmina Pythagoræ. Phocylidis poema ad bene beateque vivendum. Omnia hæc cum interpretatione latina. — Parisiis, apud Michaelem Vascosanum, 1534, in-8°.

60 pp. — La préface est d'Alde. (*X*. 273 2.)

1531.

3. ALPHABETUM HEBRAICUM. — Parisiis, Petrus Vidovæus, 1531, in-8°.

(?) ff. (Steinschneider, n° 83.)

1533.

4. ALPHABETUM HEBRAICUM. Adjectus est et Abdias Propheta, ut habeat lingu*ae* sanctæ candidatus in quo se exerceat. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, 1533, in-8°.

8 ff. non paginés. (*X* np.)

1534.

5. ALPHABETUM HEBRAICUM. Adjectus est et Abdias Propheta, ut habeat linguæ sanct*ae* candidatus : in quo se exerceat. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, 1534, in-8°.

8 ff. non paginés. (Bibl. univ. de Leyde.)

1539.

5. ALPHABETUM GRÆCUM. Precatio Dominica. Salutatio angeli. Symbolum sanctorum patrum, quod aliter dicitur Symbolum Nicenum et Constantinopolitanum. Decalogus. Integra oratio Manassæ regis Iuda. Græcè et latinè omnia. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1539, in-8°.

P. 21-47; se trouve à la suite de l'*Alphabetum Hebraicum* de 1539. (*X* 58.)

1539.

6. ALPHABETUM HEBRAICUM. De pronuntiatione literarum Heb. Decem verba, id est, decem Domini præcepta, hebraicè et latinè. Numeri hebræorum. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani typographi Regii, 1539, in-8°.

20 pages. (*X* 58.)

1542.

6. ALPHABETUM GRÆCUM una cum multis aliis, quæ expeditum aliquem reddunt ad grammaticam Græcam capessendam : Cui adiuncta hæc sunt : Precatio dominica, Salutatio angelica, Symbolum apostolicum, decem præcepta Christi Servatoris apud Matthæum decreta et hoc genus alia, Græcè et Latinè. — [Parisiis], apud Mauricium de Porta, sub intersignio divi Claudii, in clauso Brunello, 1542, in-8°.

18 pages. (Biblioth. du Mans. B.-Lettres, n° 224.)

1542.

7. ALPHABEtum HEBRAICUM. Adjectus est et Abdias propheta, ut habeat linguæ sanctæ candidatus in quo se exerceat. — Parisiis, apud Christianum Wechelum, 1542, in-8°.

8 ff. non paginés. (X 59.)

1543.

7. ALPHABETUM GRÆCUM. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1543, in-8°.

16 ff. non paginés. (Biblioth. roy. de Munich.)

1543.

8. ALPHABEtum HEBRAICUM DECerptum è quadrilingui grammatica, cujus autor est Joannes Drosæus in utrôque jure Doctor illustr. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, 1543, in-8°.

8 ff. non paginés. (X ++ 62 3 et *X* np.)

1544.

9. ALPHABETUM HEBRAICUM. —

Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1544, in-8°.

12 ff. non paginés. (*X* np.)

1544.

10. ALPHABETUM Hebraicum, in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma et dictionum hebraicarum, ex Antonii Cevallerii, hebraicarum literarum professoris, recognitione. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1544, in-8°.

12 ff. (Renouard, p. 58.-Steinschneider, n° 82.)

1544 (?).

11. ALPHABETUM hebraicum. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, (s. d. — 1544?), in-8°.

(?) ff. (Steinschneider, n° 84.)

1545.

8. ALPHABETUM Græcum. — Parisiis, apud Odoïnum Parvum, via ad D. Jacobum, sub Lilio aureo, 1545, in-8°.

16 ff. non paginés. (H. O.)

1548.

9. ALPHABETUM GRÆCUM. — Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani, typographi Regii, 1548, in-8°.

24 ff. non paginés, dont le dernier blanc. (A 1487 A.)

1550.

10. ALPHABETUM GRÆCUM Regiis trium generum characteribus postremò excusum. — Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani, typographi Regii, 1550, in-8°.

32 ff. non paginés. (*X* 273 4 et Xz. 2120 x. 45.)

1550.

12. ALPHABETUM HEBRAICUM. Cum privilegio regis. — Lutetiæ, Ex officina Roberti Stephani typographi Regii, 1550, in-8°.

12 ff. non paginés. (X z. 2120 x. 78. — Cf. Renouard, p. 76.)

1550.

11. ALPHABETUM GRÆCUM. Literarum Græcarum appellationes et pronunciationes. De earundem diuisione et singularum concinnitate ex Dionysio Halicarnasseo. Mensium Græcorum descriptio, et collatio cum Latinis. Omnia nunc primum ex optimis auctoribus descripta, G. Morelio auctore. Δεύτεραι φροντίδες σοφώταται. — Parisiis, apud Guil. Morelium, ex aduerso ædis Remensium, 1550, in-8°.

63 pages. (Xz. 2120. x. 45.)

1559.

12. ALPHABETUM GRÆCUM Regiis trium generum characteribus postremo excusum. — Lutetiæ, ex officina Caroli Stephani, 1559, in-8°.

32 ff. non paginés. (Biblioth. de Conches (Eure), Q. 7. 33.)

1560.

13. ALPHABETUM GRÆCUM. De Singularum literarum appellatione et significatione. De literarum nexu, et syllabarum compendiis. Ignatii et Gregorii Theologi alphabeticæ sententiæ, versibus iambicis. Sacræ preces. — Parisiis, 1560, apud Guil. Morelium, in Græcis typographum Regium, in-8°.

28 ff. non paginés. (X 273 7.)

1560.

14. ALPHABETUM GRÆCUM. (De veris Græcarum literarum for-

1559.

13. ALPHABETUM HEBRAICUM, IN QUO DILIGENTIÙS et sinceriùs quàm antehac legendi ratio ex Hebræorum monumentis explicatur : adjecto ad tirones exercendos Decalogo, ad hæc brevi accentuum tractatione, quantum illis necessarium est. — Parisiis, ex officina Caroli Stephani typographi Regii, 1559, in-8°.

(X ++ 62 2.)

[1560.]

14. Alphabet Hébreu. In-8°.

(Robert Estienne I. Avant 1560. — Renouard, p. 92.)

mis.) — Parisiis, ex typogr. T. Richardi, 1560, in-4°.

16 ff. non paginés. (British Museum.)

1563.

15. ALPHABETUM HEBRAICUM, IN QUO diligentiùs et sinceriùs quàm antehàc legendi ratio ex Hebraeorum monumentis explicatur : adjecto ad tyrones exercendos Decalogo, ad hæc brevi accentuum tractatione, quantum illis nesessarium est. Secunda editio. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani typographi regii, 1563, in-8°.

16 ff. non paginés. (X 21 et 344 + B 5.)

1563.

16. Alphabetum Hebraicum. Psalmi duo primi versibus dimensi. — Parisiis, 1563, apud Guil. Morelium, typographum regium.

8 ff. non paginés. (*X* 201 4.)

1564.

17. HEBRAICUM ALPHABETUM GIL. GENEBRARDI fideliùs quam antea, typis expressum canones pronuntiationis omnes de literis, punctis, regulis orthographiæ, accentuum tono et numeris brevissimè et facillimè complectens. Adjectus est decalogus characteribus hebraïcis et latinis. — Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1564, in-8°.

28 pages. (H. O.)

1565.

15. Alphabetum græcum cum aliis nonnullis quæ utilia juven-

tuti ad grammaticam græcam capessendam esse possunt. — Parisiis, Gabr. Buonius, 1565, in-8°.

10 ff. (*Cat. de Sacy*, n° 2200.)

1566.

18. ALPHABETUM HEBRAICUM, IN QUO DILIGENTIÙS et sinceriùs quàm antehac legendi ratio ex Hebræorum monumentis explicatur : adjecto ad tyrones exercendos Decalogo, ad hæc brevi accentuum tractatione, quantum illis necessarium est. Secunda editio. — Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi Regii, 1566, in-8°.

16 ff. non paginés. (*X* 21.)

1567.

19. Hebraicum alphabetum Gilb. Genebrardi theologi Parisiensis, fidelius quàm anteá, typis expressum : canones pronunciationis omnes de litteris, punctis, regulis orthographiæ, accentuum tono et numeris brevissimè et facillimè complectens. Adjectus est decalogus characteribus hebraicis et latinis. — Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1567, in-8°.

28 pages. (X 49 2. — Une autre édit. in-4° de 16 p. *Cat. de Sacy*, n° 2574.)

1567.

20. Alphabetum, seu elementarium 'Ebraicum Palmonii, jam primum editum opera Ambr. Frichii publici literarum 'Ebræarum professoris. Additus est decalogus characteribus 'Ebraicis, et Latinis cum versione latina. Item sententiæ quædam insignes sacræ

scripturæ, numero et ordine 'alphabetico. — Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1567, in-8°.
51 pages. (X 60.)

1568.

16. ALPHABETUM GRÆCUM Regiis trium generum characteribus postremo excusum. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1568, in-8°.
32 ff. non paginés. (*X* 344 + B 4.)

1569.

17. ALPHABETUM GRÆCUM. (Exemplum in quo se ad legendum pueri exerceant, etc.) — Parisiis, apud Joannem Benenatum, 1569, in-8°.
24 pages. (British Museum.)

1580.

18. ALPHABETUM GRÆCUM. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1580, in-8°.
32 ff. non paginés. (*X* 273 б. X 273 A. b. 2 et 1201.)

1590.

19. ALPHABETUM GRÆCUM. De literarum nexu, et syllabarum compendiis. Gregorii Theologi alphabetu*m* admonitorium. Sacræ preces. Decem Dei præcepta per Mosem data. — Parisiis, E Typographia Steph. Preuosteau, in via aurigarum iuxta trium Crescentium, 1590, in-8°.
16 pages. (Xz. 2120. x. 115.)

ALPHABETS GRECS ET HÉBREUX NON IMPRIMÉS A PARIS.

1540.

20. ALPHABETUM GRÆCUM. De potestate literarum, ac divisione earundem. Abbreviationes, quibus Græci frequentissime utuntur. Oratio dominica, cum aliis quibusdam precatiunculis græcè, versione latina è regione posita. — Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1540, in-8°.

8 ff. non paginés. (X 273 A.)

1542.

21. ALPHABETUM GRÆCUM. De potestate literarum, ac divisione earundem, Abbreviationes... Oratio Dominica cum aliis quibusdam precatiunculis Græcè, versione latina è regione posita. — Lugduni, apud Mathiam Bonhomme, 1542, in-8°.

8 ff. non paginés. (British Museum.)

1554.

22. ALPHABETUM GRÆCUM. Addita sunt Theodori Bezæ Scholia, in quibus de germana Græcæ linguæ pronunciatione disseritur. — [Genevæ,] Oliva Roberti Stephani, 1554, in-8°.

36 ff. non paginés. (X 273 5.)

1591.

23. ALPHABETUM GRÆCUM; in quo de Græcarum litterarum formis, nominibus, potestate, ac

1547.

21. Hebræum alphabetum Aldi Manutii Romani. — Basileæ, 1547, apud Jacobum Parcum, in-8°.

4 ff. non paginés. (X ++ 62 I.)

1554.

22. ALPHABETUM Hebraicum; in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium forma et vis, cum appellatione syllabarum et dictionum hebraicarum; accuratiora omnia. — [Genevæ], Olivâ Rob. Stephani, 1554, in-8°.

11 ff. (*Cat. de Sacy*, n° 2574. — Steinschneider, n° 82.)

1566.

23. ALPHABETUM Hebraicum, in quo literæ Hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma et vis : cum appellatione syllabarum et dictionum hebraicarum. Ex Antonii Cevallerii Hebraicarum literarum professoris recognitione. — [Genevæ], Oliva Henrici Stephani, 1566, in-8°.

24 ff. non paginés. (X + 21 A et X 343 2.)

1586.

24. Prima Hebraicæ linguæ elementa, in usum scholasticæ juventutis brevissimè conscripta. — Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, M. D. XIVC. (1586), in-8°.

8 ff. non paginés. (X 94.)

pronunciatione germana; tum et de numeralibus Græcorum notis, ex veterum monumentis disseritur : auctore FRID. SYLBURGIO. Addita in fine lectionis scriptionisque exercitia. — Francofurti, apud Andreæ Wecheli heredes, Claud. Marnium et Joann. Aubrium, 1591, in-8°.

64 pages. (X 273 B.)

1600.

24. ALPHABETUM græcum et hebraicum. Addita sunt Th. Bezæ scholia, in quibus de germana græcæ linguæ pronuntiatione disseritur. In altero literæ hebr. describuntur, ex Ant. Cevallerii, heb. linguæ professoris recognitione. — [Genevæ], Excudebat Paulus Stephanus, 1600, in-8°.

(Renouard, p. 196.)

1591.

25. Alphabetum HEBRAICUM, cum succincta et perspicua ratione cognoscendi, pingendi, et discernendi literas : iungendi syllabas et legendi exercitio : autore M. Elia Schadæo. — Argentorati, Typis Schadæanis, 1591, in-8°.

15 pages. (X np.)

1596.

26. ALPHABETUM HEBRAICUM, in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma et vis : cum appellatione syllabarum et dictionum hebraicarum. Addita sunt exercitamenta ad usum hebraicè discentium accommodata. — [Genevæ], Excudebat Jacobus Stœr, 1596, in-8°.

48 pages. (X + 62.)

1600.

27. Alphabetum hebraicum. (Voyez : Alphabetum græcum. -1600.)

(Renouard, p. 196.)

UNE LETTRE INÉDITE DE FRANÇOIS I[er]

RELATIVE A L'ESCALIER DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS.

C'est le 15 janvier 1533 que fut posée, et avec grande solennité, la première pierre « de l'hostel neuf » de la ville de Paris, qui ne devait être achevé que sous Henri IV. Les travaux furent d'abord poussés assez activement, mais quatre ans plus tard, en avril 1537, ils furent, à cause de la guerre, interrompus momentanément sur l'ordre du roi. Les documents relatifs à cette première période de la bâtisse font complètement défaut, aussi croyons-nous utile de publier d'après l'original[1] une lettre inédite de François I[er] au sujet de l'escalier projeté pour le monument. Elle est écrite d'Amiens, le 11 juin 1535, à son conseiller et secrétaire de ses finances, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, et montre non seulement l'intérêt,

---

1. Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, vol. 190, f° 4. — Cette lettre vient de paraître dans *l'Art* (n° de janvier 1885).

mais la part que personnellement le prince prenait à la construction de l'édifice, et comment, après enquêtes faites, il se réservait de choisir entre les plans qui lui seraient proposés.

Le prévôt des marchands était alors Jean Tronson. Quant au sieur Thomas Rapouce (probablement Rapucci), je n'ai rencontré nulle part le nom de cet Italien. Lud. Lalanne.

Monsieur de Villeroy, j'ay veu par ung portraict que m'ont monstré le prévost des marchans et autres, envoiez par deçà de par ma ville de Paris, le changement de l'escallier qui premièremant avoit esté devisé pour servir à l'hostel commung de lad. ville (qui se construict et bastist de nouveau, comme vous sçavez); et pour ce que je ne puys si bien juger sur ledict portraict, comme je feroys si j'estoys sur le lieu, lequel des deux devys dudict escallier pourra estre le meilleur pour la sumptuosité, aisance et commodité dudict hostel commung, ou si aucune chose ne se y pourroit corriger et amender, j'ay, à ceste cause, advisé de vous escripre, comme vous dira plus au long ledict prévost et aultres susdicts venuz avecques luy, que, appellé avecq vous maistre Thomas Rapouce, secrétaire de ma chambre, et autres personnaiges que sçavez en ce cognoissans et expérimentez, veus voiez et regardez par ensemble sur ledict lieu les premiers et derniers portraictz faictz dudict escallier, pour adviser lequel des deux vous semblera le mieulx à propoz, ou bien s'il sera besoing y riens changer pour rendre iceluy plus sumptueux, aisé et commode, pour après faire dresser ung nouveau portraict sur la résolution finalle qu'aurez sur ce prinse, et puys me l'envoier et m'escripre ce qu'il vous en semblera, affin que aiant le tout veu et entendu, par après, je ordonne ce qu'il me plaira en estre fait. Ce faisant, vous me ferez service très agréable. Et à Dieu, Monsieur de Villeroy, qui vous ait en sa garde. Escript à Amyens, le xie jour de juing m v^c^ xxxv.

Françoys.

(Et plus bas :) Bayard.

(Au dos :) A Monsieur de Villeroy, conseiller et secrétaire de mes finances.

LE VŒU DE LOUIS XV.

Dans son *Voyage pittoresque de Paris* (6e édition, 1778, p. 35), Dargenville, décrivant les curiosités et œuvres d'art de l'église Saint-Leu, dit : « On y voit aussi (dans le chœur) une Résurrection de de N.-S. par *Bertin* et le Vœu de Louis XV, où cet auguste Prince est représenté dans son enfance, au milieu de toute sa cour, entre M. le Régent d'un côté, et Mme de Ventadour, sa gouvernante, de l'autre ; il est peint par *Justinar*. »

Sur ce Justinar, on ne sait à peu près rien que ce que dit Dargenville lui-même à la table alphabétique des artistes cités dans son volume. Voici le jugement sévère de notre auteur : « Justinar, peintre de portraits, très peu estimé, mort au commencement de ce siècle. » Les Dictionnaires spéciaux n'en savent pas davantage et ignorent même pour la plupart l'appréciation de Dargenville. Bellier de la Chavignerie ne nomme pas Justinar. Quant à Nagler, il se borne à dire qu'il peignait des portraits et des histoires, que les circonstances de sa vie sont inconnues, enfin que J. Langlois a gravé d'après lui le portrait d'Edme Baugier.

On voit cependant que, dans une circonstance assez solennelle, on songea à cet artiste dédaigné pour lui demander une composition d'une réelle importance. Le tableau de l'église Saint-Leu est aujourd'hui égaré, sinon perdu, il nous est donc bien difficile de porter un jugement sur le talent de l'auteur; mais le choix même du peintre dans cette circonstance prouve que le profond dédain de Dargenville est entaché d'exagération.

Un heureux hasard a fait tomber entre les mains de M. Henry de Chennevières, attaché à la Conservation du Louvre, le mémoire de Justinar pour le tableau de Saint-Leu, et M. de Chennevières vient de donner cette pièce curieuse à la *Revue de l'Art français ancien et moderne* (n° de novembre). Elle nous apprend que le tableau fut payé 3,000 livres, que la sculpture et la dorure du cadre ne coûtèrent pas moins de 560 livres. C'est un prix élevé pour l'époque. Mais ce document contient de plus un détail fait pour piquer vivement la curiosité. Il porte ce titre : « État de la dépense faite pour un tableau donné à Saint-Leu-Saint-Gilles, pour le vœu ordinaire des Roys de France, à leur avènement à la couronne en minorité. » Cette phrase est en quelque sorte le commentaire du passage où Dargenville parle sans autre explication du vœu de Louis XV. Ainsi, en vertu d'un ancien usage, les rois de France devaient acquitter un vœu quand ils montaient sur le trône pendant leur minorité. A quelle époque, à quel règne remonte l'établissement de cette coutume, c'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir et ce que nous demandons à nos confrères de nous dire? Cet usage date-t-il de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, ou faut-il remonter jusqu'à François II, Charles IX et Catherine de Médicis?

Incidemment, il serait bien intéressant de découvrir le tableau de Justinar. Les recherches faites pour l'inventaire général des richesses d'art de la France ont fait retrouver plusieurs tableaux fort intéressants offrant le portrait de certains de nos rois; mais le Louis XV enfant entouré de sa cour n'a pas encore été signalé, à notre connaissance. Un de nos lecteurs pourrait-il nous dire ce qu'il est devenu?

J.-J. G.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Aisne.

Société académique de Chauny. Bulletin mensuel. Nos 1-5, août-novembre 1884. Chauny, 1884, in-8°, 60 pages.

Muller (l'abbé Eugène). — Missel de Chauny, p. 11-40.

Reproduction d'un intéressant article de M. l'abbé E. Müller, paru dans les *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique et historique de Noyon*, t. VI, 1880, p. 102-129.

Oise.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. Deuxième série. Tome VIII. Année 1882-83. Senlis, 1884, in-8°, *xxxj*, lxxxix, 228, xxviii pages et 4 planches.

Gérin (J.). — Excursion archéologique de Neuilly-en-Thelle. Église de Cinqueux. Le vitrail moderne, p. 29-53.

Longpérier-Grimoard (Comte de). — Un *ex-libris* de l'abbaye de Chaalis, p. 55-60.

Description d'une reliure aux armes de l'abbaye de Chaalis : *d'azur à la lettre K, couronnée et accompagnée de trois fleurs de lys d'or, le tout d'or.*

Vattier (A.). — Notes historiques sur le prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy. Deuxième partie, p. 61-108.

Histoire du prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy pendant les xve et xvie siècles. (Voyez le t. VI des *Procès-verbaux et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1880, p. 231.) On y a joint des reproductions de la tombe de Guy de la Tour, second fondateur du prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy, de celle de Jean Mathon, prieur de Saint-Nicolas († 1487), et d'un plan figuré des bois du prieuré.

Gordière. — Chaalis, p. 109-138.

Notes sur la fondation de l'abbaye de Chaalis et son état au xviiie siècle. Origines et limites du domaine de Stains. Pièces d'un procès entre les religieux de l'abbaye de Chaalis et l'abbé commendataire, le comte de Clermont (1761) : *Mémoire à consulter pour les prieur et religieux de l'abbaye de Chaalis,* donnant de nombreux détails sur les biens et revenus de l'abbaye.

Morel (l'abbé). — Dénombrement de la terre de Rhuis et de Saint-Germain-lès-Verberie (Oise), vers 1390, p. 139-209.

Publication avec introduction et notes de ce dénombrement, conservé aux Archives du château de Roberval (Oise). En appendice, l'éditeur a ajouté des listes des curés de Rhuis, de 1607 à 1793, et des desservants depuis 1808; une liste alphabétique des familles propriétaires à Rhuis et à Saint-Germain, vers 1390, une autre des lieux dits de Rhuis et Saint-Germain, à la même époque.

Manuel (Victor). — Documents sur Verberie, p. 211-228.

Notes diverses sur Verberie, à la fin desquelles sont imprimés tout au long des *Articles de reglement proposés par le procureur général du Roy pour l'administration de la paroisse de Verberie* (1784).

Muller (l'abbé Eugène). — Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis. Table analytique des noms des personnages, faits, pays, rues, détails de mœurs, etc., principaux, p. I-XXVIII.

Table qui termine dignement l'importante monographie publiée par M. l'abbé Müller dans les précédents volumes de la Société archéologique de Senlis. On y a joint un plan de Senlis au milieu du XVI[e] siècle.

H. O.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Seine-et-Oise.

L'Abeille de l'arrondissement de Corbeil, journal républicain, littéraire, administratif, judiciaire et commercial, paraissant les jeudis et les dimanches.

Dufour (A.). — Chronique rétrospective de Corbeil.

Sous ce titre, M. Dufour continue de publier des notices intéressant l'histoire de Corbeil, extraites, pour la plus grande partie, de documents inédits. Voici la nomenclature des articles parus en 1882 et 1883 :

La Corbeilloise, chanson de 1831.

Épître (en vers) à M. de Berthier, sous-préfet de Corbeil, à l'occasion d'un bal donné par lui à la Garde nationale de cette ville, en 1831.

Pétition adressée à la Convention nationale par les habitants de Mennecy, le nonidi 19 brumaire, l'an II de la République Française.

Réunion des paroisses de la ville de Corbeil, 3 décembre 1792. (Extrait des Registres municipaux.)

Odry et le Conscrit de Corbeil.

La féodalité et le droit de vasselage. (Acte de foy et hommage rendu, le 17 décembre 1772, par M. de Bretignières, seigneur de Saint-Germain, etc., à M. le comte de Rosen, seigneur de Villepescle, etc.)

L'Église Saint-Jacques au faubourg de Corbeil.

Un curé de Saint-Jacques. M. Bouillerot (1725-1772).

Histoire de la ville de Corbeil, par l'abbé Lebeuf. (Extrait de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, avec introduction et notes.)

Les Registres municipaux de la ville de Corbeil. (Extraits des procès-verbaux des assemblées du 19 octobre 1792 au 22 mai 1793.)

La Gruerie de Corbeil (1535-1778).

Cette étude, qui renferme de nombreux documents inédits sur cette importante juridiction, se termine par plusieurs pièces, inédites également, et relatant un vaste incendie survenu en 1740 dans la forêt de Senart.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1884.

VARIÉTÉS.

TABLE MÉTHODIQUE

DE LA

BIBLIOGRAPHIE.

PARIS.

ILE-DE-FRANCE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

12^E ANNÉE — 1885



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1885

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déduction faite des années écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1885.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Alberti (Henri), [175]; avenue Hoche, 37.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel (Paul), [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (Félix), [723], avocat, archiviste-paléographe; boulevard Saint-Michel, 5.

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; boulevard de la Tour-Maubourg, 11.

Augier (Adrien), [733], juge suppléant au tribunal; à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Aumale (duc d'), [199], de l'Académie française; au château de Chantilly (Oise).

Aunay (Alfred d'), [334]; rue Murat, 21, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], ancien auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Bapst (Germain), [619]; boulevard Haussmann, 151 *bis*.

Barbier d'Aucourt (comte), [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre honoraire du Comité des travaux historiques; rue de Las Cases, 22.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Bauchal (Charles), [694], ancien chef de bureau au Ministère des finances; rue Brey, 11.

Baudouin (Henri), [379]; rue Royale, 8.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 211.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Bernard (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [636]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, [693]; rue Bonaparte, 14.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au Palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard de Rothschild, [681]; avenue de Friedland, 38.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque de la Ville de Versailles, [292]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de Surêne, 5.

Biollay (Léon), [394]; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], avocat général près la cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Bizemont (marquis de), [708]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 109.

Blanche (Alfred), [709], ancien président de la Commission de

publication de l'histoire de Paris à la Préfecture de la Seine; boulevard Malesherbes, 75.

Boeswillwald (Emile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], membre de l'Institut; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (François), [314], sous-inspecteur du service historique de la Ville de Paris; rue de la Santé, 46.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue d'Assas, 22.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; avenue de l'Alma, 6.

Boulenger (Mme Ve J.-Romain), [673]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Bourge (Gaston de), [200]; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Bournon (Fernand), [476], archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue Saint-Guillaume, 27.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue d'Angivillier, 39, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bray (Gabriel de), [565], ancien trésorier-payeur général; au château de La Barde, par Epernon (Eure-et-Loir).

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Brisset (l'abbé), [731], curé de Saint-Jacques-Saint-Christophe de la Villette; rue de Crimée, 169.

Brœlemann (Georges), [656]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Buche (Henri), [712], archiviste aux Archives nationales; rue Jacob, 58.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; avenue d'Antin, 69.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue des Petits-Champs, 8.

Busson-Leblanc, [742], membre de la Société de Géographie, chef de bureau à la Cie de Paris-Lyon-Méditerranée; boulevard Arago, 9.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; rue Chauveau, 27, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Céard (Henri), [728], sous-bibliothécaire de la ville de Paris; avenue Daumesnil, 174.

Cercle Artistique, [634]; place Vendôme, 18.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 105.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champeaux (de), [598], inspecteur des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine; rue de Verneuil, 31.

Champion (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.

Chandenier (Félix), [746], notable commerçant; rue Morand, 8.

Chapotin (le R. P.), [418], des Frères Prêcheurs; rue de Grenelle, 38.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Furstenberg, 4.

Charavay (Gabriel), [745]; quai du Louvre, 8.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chareau (Émile), [659], avocat à la cour de Paris; rue de Tournon, 29.

Chatel (Eugène), [304], archiviste honoraire du Calvados; à Caen.

Chazal (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor; boulevard Saint-Michel, 37.

Chéron (Jacques-Paul), [674]; cité Condorcet, 5.

Chéron (Jules), [730]; à Lardy (Seine-et-Oise).

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Douai (Nord).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution honoraire, maire d'Antony; à la Croix-de-Berny, par Antony (Seine).

Chévrier, [657], attaché au ministère des Affaires Étrangères; rue Jacob, 35.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine; avenue de l'Opéra, 4.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Courcelles, 14.

Courajod (Louis), [18], conservateur-adjoint au Musée du Louvre ; rue Raynouard, 39.

Courbet (Ernest), [170], receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Las Cases, 21.

Courcel (Georges de), [617] ; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397] ; boulevard Saint-Germain, 132.

Cousin (Jules), [19], conservateur de la Bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris; rue des Francs-Bourgeois, 29.

Cramail (Alfred), [628] ; rue de Berry, 50.

Cretté, [566], libraire ; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Curzon (Henri de), [684], archiviste aux Archives nationales ; boulevard Suchet, 15.

Dacier (Edme), [275], archiviste paléographe; rue Saint-Augustin, 26.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], directeur du Musée de Cluny ; au Musée de Cluny.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Ste-Geneviève; rue des Petits-Champs, 82.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Arcade, 14.

Delagarde (Émile), [697]; rue de Courcelles, 10, et au château d'Écuiry, par Septmonts (Aisne).

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire ; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delesse (Mme), [568] ; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438] ; rue Raynouard, 19.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale; rue des Petits-Champs, 8.

Delpit (Jules), [236] ; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delteil (Emile), [593], sous-chef de bureau au ministère des Postes et Télégraphes ; rue Fessart, 31.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris ; avenue Duquesne, 40.

Demay (Germain), [23], chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques et scientifiques ; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe à la Chambre des Députés; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147]; rue de Lille, 1.

Descors (François), [383], propriétaire ; à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Desjardins (Gustave), [24], chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique, membre du Comité des

travaux historiques et scientifiques ; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle ; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte ; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Destouches (Alexandre), [26]; rue de Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers ; rue Gaillon, 12.

Deville (Albert), [747], chef de division à la préfecture de la Seine; rue de Pontoise, 7.

Dion (A. de), [469] ; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Doby (l'abbé Auguste), [666], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin; rue du Bac, 37.

Dolbet (François), [234], archiviste du département de la Manche ; à Saint-Lô.

Doquin de Saint-Preux (Charles), [716] ; avenue de Neuilly, 58 *bis*, à Neuilly (Seine).

Doucet, [725] ; rue Joubert, 37.

Drouard, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte ; à Issy (Seine).

Drumont (Édouard), [640], publiciste ; rue de l'Université, 157 *bis*.

Dubost (Raymond), [325] ; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132], de l'Académie Française; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène ; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil ; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [115], directeur des archives et de la bibliothèque de Genève ; Grande-Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30]; rue du Perche, 13.

Dufourmantelle (Charles), [524]; archiviste du département de la Corse ; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], secrétaire d'ambassade ; rue de Rennes, 46.

Du Mesnil (Armand), [31], conseiller d'État, ancien directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique ; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], conservateur sous-directeur adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale ; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au ministère de la Marine et des colonies ; rue de Rennes, 91.

Dupont (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis ; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy (Ch.), [567], architecte de la Banque de France ; rue du Ranelagh, 82.

Duruflé (Gustave), [586] ; rue de la Victoire, 47.

DURUY (Victor), [34], membre de l'Institut ; rue de Médicis, 5.

DUTILLEUL (Charles), [714], agent de change ; rue de Milan, 11.

DUVAL (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine ; rue de Beaune, 1.

DUVAU (Albert), [692], rédacteur à la préfecture de la Seine ; rue Demours, 3.

EGGER (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris ; rue de Madame, 68.

†ENGEL-DOLLFUS (Frédéric),[344].

ENGEL-DOLLFUS (Mme Vve), [741] ; rue de Marignan, 29.

ESPÉRONNIER (R.), [502], contrôleur central des finances de la ville de Paris ; avenue de Marigny, 29.

ESPINE (comte DE L'), [665] ; chaussée d'Ixelles, 127, à Bruxelles.

FABRE (Marc), [575], notaire honoraire ; rue Thévenot, 14.

FAGNIEZ (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue d'Alger, 14.

FAGNIEZ (Gustave), [37] ; rue de Paris, 69, à Meudon (Seine-et-Oise).

FAUCOU (Lucien), [727], attaché à la bibliothèque de la ville de Paris, directeur de l'*Intermédiaire;* rue Saint-Jacques, 223.

FAUVAGE (Eugène), [214], négociant ; avenue du Maine, 19.

FERDINAND (l'abbé), [732], vicaire à Saint-Merry ; rue de la Verrerie, 76.

FÉRET (l'abbé), [672], curé de St-Maurice ; à Charenton (Seine).

FICHOT (Charles), [635], dessinateur ; rue de Sèvres, 39.

FLACH (Jacques), [631] ; professeur au Collège de France ; rue de Berlin, 37.

FLAMARE (Henri DE), [131], archiviste de la Nièvre ; à Nevers (Nièvre).

FLAMMERMONT (Jules), [145], chargé de cours à la faculté des lettres de Poitiers ; place d'Armes, 20, à Poitiers (Vienne).

FLAXLAND (Édouard), [487], négociant ; rue Thévenot, 9.

FOURNEL (Victor), [740] ; rue Bonaparte, 29.

FOVARD (Frédéric), [224], notaire honoraire, boulevard Haussmann, 94.

FRANKLIN (Alfred), [107], administrateur de la Bibliothèque Mazarine ; palais de l'Institut, quai Conti.

FRAPPART, [653] ; rue du Hameau, 2, à Bellevue (Seine-et-Oise).

FRÉMY (Louis), [422] ; rue de Lisbonne, 28.

FRÉVILLE (Marcel DE), [306], auditeur à la Cour des comptes ; rue Cassette, 12.

FUCHS (comte Adalbert DE), [533] ; à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, rue de Las Cases, 7.

FUSTIER (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police ; rue Bonaparte, 72 *bis*.

GALARD (marquis DE), [435] ; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

GARDISSAL (Félix), [512], avocat ; rue Taitbout, 80.

GARNIER (Édouard), [164] ; rue Saint-Denis, 19 *bis*, à Boulogne (Seine).

GAUTHIER (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr ; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier (Joseph), [277]; rue Ducis, 13, à Versailles (Seine-et-Oise).

Gazier (Augustin), [611], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, professeur au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

Geffroy (Auguste), [203], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur honoraire de l'École française d'archéologie; rue du Bac, 32.

Geneste (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

Gérard (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

Germain (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue Monge, 23.

Godart (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

Goepp (Edouard), [198], chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463]; rue de Berlin, 20.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Granjux (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

Grassoreille (Georges), [638], archiviste de l'Allier; à Moulins (Allier).

Gravier (Léopold), [573], sous-préfet d'Aubusson; à Aubusson (Creuse).

Grouchy (vicomte de), [534], ministre plénipotentiaire; avenue Montaigne, 43.

Groux (l'abbé), [357], chanoine et vicaire général du diocèse de Versailles; rue Saint-Antoine, 9, à Versailles.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

Gueroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446], sénateur; rue des Mathurins, 34.

Guiffrey (J.-J.), [45]; rue d'Hauteville, 1.

Guilhiermoz (Paul), [689], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; quai Voltaire, 5.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 238.

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue du Trocadéro, 111.

Hanotaux (Gabriel), [690], conseiller d'ambassade, chef-adjoint du cabinet du ministre des

Affaires étrangères; boulevard de la Tour-Maubourg, 50.

HARTMANN (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

HAURÉAU (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale; rue du Buis, 1 (Auteuil-Paris).

HAVARD (Henri), [722]; rue Fénelon, 13.

HAVET (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; quai Bourbon, 19.

HEINE (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

HEISS (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; à Aulnay, par Châtenay (Seine).

HELLOT (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulevard Malesherbes, 62.

HÉLUIS (Émile), [607]; boulevard du Temple, 10.

HENNECART (Jules), [521], ancien député; rue des Mathurins, 7.

HENROTTE (François), [388]; rue de Clichy, 12.

HÉRARD, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

HEREDIA (Severiano DE), [516], député de la Seine; boulevard Pereire, 147.

HÉRICAULT (Charles D'), [450]; place de Rennes, 5.

HERVIEUX (Léopold), [743], membre du Conseil municipal de Paris; rue du Faubourg-Poissonnière, 62.

HIMLY (Auguste), [189], doyen de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

HOCHE, [737]; boulevard Haussmann, 151.

HOCHEREAU, [695], conservateur du plan de Paris; rue Ampère, 54.

HOFFBAUER (Frédéric), [348], architecte; chemin de la Station, 14, à Meudon (Seine-et-Oise).

HUET (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Madame, 25.

HUGO (comte Léopold), [421], chef de bureau au ministère des Travaux publics; rue des Saints-Pères, 14.

HUMBERT (Jules), [333]; bureau du secrétariat général au ministère des Finances, rue de Rivoli.

HUSSON (Émile), [655]; rue de Rome, 62.

IBELS (Alphonse), [718]; cour des Petites-Écuries, 7.

IMARD, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

IMBAULT, [295], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSIGNAC, marquis D'), [585]; rue Bayard, 11.

IMÉCOURT (Stanislas DE VASSIGNAC, comte D'), [454]; rue Montaigne, 7.

JACOB, [299], archiviste de la Meuse; place Saint-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

JACOB (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

JACOB (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

JACQMIN, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur

des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; place Voltaire, 8.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 102.

Jamain (Joseph), [166], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue du Faubourg-St-Honoré, 52.

*Jolibois (Paul), [228]; château de Saint-Crespin, par Lyons-la-Forêt (Eure).

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue Cambon, 21.

Kaulek (Jean), [671], commis principal au ministère des Affaires étrangères; rue Herschell, 4.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Kœnig (l'abbé), [679], 2e vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs; rue de Palestro, 5.

†Labitte (Adolphe), [129].

Laborde (marquis de), [52], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

La Caille, [738], ancien magistrat; boulevard Malesherbes, 50.

Lacan (Gustave), [498], chef du secrétariat du chemin de fer du Nord; rue de Provence, 43.

La Chesnais (Maurice), [680], chef de bureau au ministère de la Guerre; rue de Vaugirard, 51.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffite, 3.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue Richepanse, 7.

La Gotellerie (baron de), [715]; rue des Réservoirs, 6, à Versailles (Seine-et-Oise).

La Guère (comte Alphonse de), [616]; au château d'Annet, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné [408], architecte du gouvernement; rue de la Pompe, 85.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], membre de la Société d'économie politique; rue des Beaux-Arts, 5.

Lallement (l'abbé), [699], agrégé de l'Université; à l'école Massillon, quai des Célestins, 2.

Laloy (Mme Vve), [667]; rue de la Villette, 5.

La Morinerie (baron Léon de), [210]; à Châtenay (Aulnay), par Sceaux (Seine).

LAMOUROUX (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris ; rue de Rivoli, 150.

LA PERCHE (Paul), [696] ; rue de la Boétie, 110.

LAROCHE (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

LASTEYRIE (Robert DE), [57], professeur à l'École des chartes; rue des Saints-Pères, 13.

LAUBESPIN (comte Lionel DE), [294] ; rue de l'Université, 78.

LAUNAY (F. DE), [589] ; rue Jean-Bart, 4.

LAURENT (Louis), [143], professeur ; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

LAVERNE (Albert), [58], notaire à Paris ; rue Taitbout, 13.

LAVISSE (Louis), [59], professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris ; rue de Médicis, 5.

LE BASTIER DE THÉMÉRICOURT, [387] ; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

LEBEL (Alfred), [609] ; rue Jouffroy, 86.

LEBEL (Gustave), [608] ; rue de Moncey, 14.

LE BRETON, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

LECARON (Frédéric), [257], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; boulevard Pereire, 127.

LE CLERC (Félix), [602] ; boulevard Saint-Michel, 38.

LE CLERC (Gustave), [583]; Grande-Rue, 58, à Issy (Seine).

LECOCQ (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens ; à Amiens (Somme).

LECOUR (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police ; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

LEDUC (Édouard), [212], négociant ; rue Jacob, 28.

LEFEBVRE, [648], professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris ; boulevard Saint-Michel, 89.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène-Amédée), [735], archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque Mazarine ; rue des Mathurins, 3.

LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), [675], archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères ; rue des Mathurins, 3.

LELONG (Eugène), [247], avocat, archiviste aux Archives nationales ; rue Monge, 59.

LEMAIRE (Arthur), [520] ; rue de Rome, 35.

LEMERCIER, [494], associé de la maison Dollfus, rue Rougemont, 51.

LEMERCIER (Abel), [284], docteur en droit ; rue d'Assas, 90.

LENOIR (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut ; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

LÉPINE (Hudes), [503], à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

LE PRIEUR DE BLAINVILLIERS (baron), [371], conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle, 111).

LE ROUX (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine ; rue Cambacérès, 14.

LESAGE (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

LE SOUËF (Auguste), [405] ; boulevard Beaumarchais, 109.

Lesoufacher, [700], architecte ; rue du Faubourg-St-Honoré, 47.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général honoraire du Crédit foncier ; place Pereire, 5.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300] ; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais ; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde* ; rue Cassette, 17.

Lhôtellier (l'abbé), [588], curé du Perray ; au Perray (Seine-et-Oise).

Liesville (A.-R. de), [652], conservateur-adjoint de la Bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris ; rue Gauthey, 28.

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées ; rue d'Offémont, 24.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques ; boulevard des Invalides, 34.

Lorain (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue d'Enghien, 24.

† Lot (Henri), [65].

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew ; à Kiew (Russie).

Louzier (Sainte-Anne), [644], architecte ; rue Nollet, 10.

Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris ; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris ; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], membre de l'Institut, sous-chef de la section historique aux Archives nationales ; boulevard Saint-Michel, 95.

Lyon-Caen (Charles), [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris ; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen (Léon), [470], avocat à la Cour d'appel ; rue Saint-Marc, 22.

Magimel (René), [594] ; rue de Berlin, 40.

Magnienville (Roger de), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

Mallet (baron), [707] ; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 35.

Mallevoue (Fernand de), [647] ; rue de Sèvres, 51, à Clamart (Seine).

Malte-Brun (V.-A.), [511], secrétaire général de la Société de géographie ; rue Jacob, 16.

Maquet (Adrien), [705] ; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

Marcel, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar), [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes ; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.), [605] ; à Senlis (Oise).

Marion (Jules), [69] ; place de la Madeleine, 17.

Marlet (Léon), [719], élève de l'École des Chartes ; avenue de Villiers, 108.

Marsy (comte de), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne, directeur du *Bulletin Monumental* ; à Compiègne (Oise).

MARTIN (Francis), [643], adjoint au maire; à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

MARTIN (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

MARTIN (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

MARTIN (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

MARTY (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Lemercier, 77.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; boulevard St-Michel, 105.

MAS (Armand DE), [739]; rue Saint-Florentin, 11.

MAS LATRIE (comte DE), [72], membre de l'Institut, chef de section honoraire aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

MASSON (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

MASSON (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

MAUBAN (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

MAURY (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

MAXE-WERLY (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

MÉNARD (J.), [639]; rue de Vaugirard, 64.

MÉNORVAL (E. DE), [440], ancien adjoint au maire du IV[e] arrondissement, conseiller municipal; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

MENTIENNE (Adrien), [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

MEYER (Paul), [305], membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, professeur au Collège de France; rue de Boulainvilliers, 26.

MICHAUX (Lucien), [202], ancien chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine, secrétaire général de *la Rente Foncière;* rue Raynouard, 69.

MICHEL (Henry), [713], agrégé de la Faculté de droit; rue Monge, 53.

MILLET (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

MINORET (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

MIOTAT (Eugène), [663], architecte-expert, professeur à l'Association Polytechnique; boulevard Voltaire, 267.

MIRABAUD (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MOLINIER (Auguste), [75], bibliothécaire du palais de Fontainebleau; quai St-Michel, 21.

MONNIER, [490]; boulevard Pereire, 48.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue du Parc de Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MONTAIGLON (Anatole DE), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188]; avenue de l'Alma, 1.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Moreau (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

Moreau-Nélaton, [702]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 73.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

Morel-Fatio (Alfred), [78], archiviste-paléographe, professeur suppléant au Collège de France; rue du Cardinal-Lemoine, 28 *bis*.

Morel-Fatio (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue du Général Foy, 3.

Morillon (Louis), [395]; cité Condorcet, 4.

Mounier (Édouard), [650]; rue de la Bienfaisance, 34.

Moura (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

Moynier, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

Müntz (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

Nadaillac (marquise de), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 8.

Neuflize (baronne de), [178]; rue de Phalsbourg, 15.

Neuville (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue de la Grande-Fontaine, 36, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Neymark (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

Nicard (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

Nicolas (l'abbé Louis), [664]; carrefour de la Croix-Rouge, 1.

Nicolay (marquis de), [460], rue de Las-Cases, 30.

Noël, [726]; rue de l'Université, 70 *bis*.

Normand (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

Nuitter (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

Odiot (Ernest), [206]; rue Duphot, 4.

Omont (Henry), [633], archiviste-paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; quai de Béthune, 28.

Oudin (Alfred), [562]; rue de la Victoire, 47.

Pallière (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de l'Université, 98.

† Pannier (Léopold), [81].

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à

l'École des Hautes-Études ; rue de Varenne, 11.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

Patinot, [424], ancien préfet; rue de Rivoli, 184.

Paton (J.), [669], rédacteur au *Journal des Débats;* rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

Pauly (Alphonse), [414], conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de l'Arrivée, 10.

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; boulevard de Courcelles, 33.

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perret (Michel), [678], archiviste-paléographe ; rue Mogador, 9.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne ; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110.

Peyronnet (Henri), [685], chef de bataillon au 117e de ligne ; au Mans (Sarthe).

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue St-Maur, 85.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut; rue Pigalle, 54.

Pillet (Charles), [703], commissaire-priseur honoraire ; rue Grange-Batelière, 10.

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine ; rue de Rennes, 131.

Pinaut (l'abbé), [720], vicaire à St-Jacques-St-Christophe de la Villette; rue de Crimée, 169.

Pinet (l'abbé Paul), [595], vicaire à St-Merry; quai aux Fleurs, 7.

Pingard (Julia), [687], chef-adjoint du secrétariat de l'Institut ; rue Mazarine, 3.

Pinson (Paul), [632], commissaire de police; à Douai (Nord).

Plantadis (Léon du), [645]; rue de Londres, 56.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Pommier (André), [710] ; rue St-Merry, 12.

Popelin (Claudius), [606] ; rue de Téhéran, 7.

Portalis (baron Roger), [449]; rue de Phalsbourg, 18.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue de Miromesnil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

Pralon (Auguste), [651], banquier; rue de Berlin, 43.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Puaux (Frank), [711]; avenue de l'Observatoire, 11.

Quantin (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Caumartin, 32.

Rebouleau (Eugène), [668]; rue de Madrid, 27.

Reilhac (comte de), [691], boulevard de la Tour-Maubourg, 42 *bis*.

Reims (de), [660]; boulevard St-Michel, 75.

Reiset (F.), [547], directeur de la succursale de la Banque de France; à Lorient (Morbihan).

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, 10, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; rue de Marignan, 23.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120], membre de l'Institut; boulevard de Courcelles, 51.

Ribot (Paul), [658]; avenue d'Antin, 37.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe; à Cossé-le-Vivien (Mayenne).

Rivière (Émile), [599]; rue de Lille, 50.

Rivière (Jules), [649], architecte; rue de Chazelles, 26.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Rouquette (P.), [744], libraire; passage Choiseul, 55 et 57.

Rouyer (Jules), [734]; à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École des Hautes-Études; rue des SS.-Pères, 12.

Roy (Maurice), [729]; rue des Saints-Pères, 15.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue Cambon, 43.

Ruprich-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

Sabine d'Andeville (H.-C.), [186], architecte, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

Saint-Joanny (Gustave), [683], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; boulevard Poissonnière, 23.

Sajou (Ernest), [290]; boulevard Poissonnière, 23.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'Etat; boulevard Saint-Germain, 175.

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandoz (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; avenue Ingres, 6.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue Lincoln, 14.

Sénart (Émile), [96], membre de l'Institut; rue Bayard, 16.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servois (Gustave), [309], inspecteur général des Archives et Bibliothèques; avenue Gabriel, 48.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 17.

Sorel (Alexandre), [706], président du Tribunal; à Compiègne (Oise).

Soultrait (comte de), [686], trésorier-payeur général; à Besançon (Doubs).

Stein (Henri), [698], archiviste-paléographe; rue du Cherche-Midi, 55.

Suquet (l'abbé), [701], curé de Sainte-Élisabeth-du-Temple; rue Béranger, 6.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire; place Dauphine, 23.

Tardif (Joseph), [704], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue de Boulainvilliers, 16.

Techener (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Teulet (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales; rue du Regard, 11.

Thibaudeau (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555]; rue Claude-Bernard, 77.

Thierry (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne; rue Christophe-Colomb, 9.

Tisserand (L.-M.), [99], chef honoraire du service historique de la ville de Paris; avenue Victoria, 1.

Tourneux (Maurice), [670]; rue du Cardinal-Lemoine, 14.

Tranchant (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous (Édouard), [298], sous-chef à la Banque de France; à la Banque de France.

Trémoille (duc de la), [391]; avenue Gabriel, 4.

Tuetey (Alexandre), [459], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Laugier, 94.

Turgot (marquis), [721]; rue Tronchet, 27.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé du service archéologique de la ville de Paris; rue Boutarel, 2.

Valois (Noël), [736], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Abbaye, 13.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], ancien conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

Vermeil (Henri), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vidal (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.

Viollet (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit; rue des Lions-Saint-Paul, 7.

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30.

Wallon (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

Warmont (Auguste), [724], docteur en médecine; rue du Four-Saint-Germain, 50.

Waskiewicz, [661]; avenue Trudaine, 17.

Watteville (Paul-Oscar, baron de), [184], ancien directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

Zœgger (F.), [637], architecte; rue Mosnier, 4.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (34 exemplaires).

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique du Gatinais.
Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
Société académique de Chauny.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1885.

Barthélemy (Anatole de).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Desnoyers (Jules).
Dufour (l'abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guillaume (Eugène).
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Tuetey (Alexandre).
Watteville (baron de).

1886.

Boulay de la Meurthe (c^te^ A.).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Guérin (Paul).
Hoffbauer (Frédéric).
Jourdain (Charles).
Lasteyrie (Robert de).
Marsy (comte de).
Maury (Alfred).
Maxe-Werly (Léon).
Rozière (Eugène de).
Ruble (baron A. de).

1887.

Bapst (Germain).
Delisle (Léopold).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Luce (Siméon).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Tranchant (Charles).
Vacquer (Th.).
Valois (Noël).
Vitu (Auguste).

1888.

Boislisle (Arthur de).
Bonnardot (François).
Dufour (A.).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Lacombe (Paul).
Liesville (A.-R. de).
Mareuse (Edgar).
Omont (Henry).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . Montaiglon (Anatole de).
Vice-Président . . . . Vitu (Auguste).
Trésorier-Bibliothécaire . . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . Mareuse (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (c^te A.).
Pichon (baron Jérôme).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Omont (Henry).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1885.

L'Assemblée Générale aura lieu à la Bibliothèque nationale le mardi 12 mai, à quatre heures précises.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

13 Janvier.
10 Février.
10 Mars.
21 Avril.
19 Mai.
9 Juin.
21 Juillet.
13 Octobre.
10 Novembre.
8 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Henry Omont, secrétaire du Comité de publication, quai de Béthune, 28.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 janvier 1885.

Présidence de M. A. de Montaiglon, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 1884 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. le docteur Alexandre Colson, président du *Comité archéologique de Noyon*. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président donne connaissance de questions posées par la Section économique et sociale du Comité des Travaux historiques en vue du Congrès des Sociétés savantes de 1885.

— M. Ch. Tranchant demande que, pour se conformer à un désir précédemment exprimé par le Comité des Travaux historiques et le Ministère de l'instruction publique, le Conseil fasse insérer dans le *Bulletin* celles des questions posées par les Sections historique, archéologique, économique et sociale qui peuvent rentrer dans la série des études de la Société. Cette proposition est adoptée.

— M. Tranchant fait remarquer que M. Vitu, à raison des études très spéciales qu'il a faites, pourrait facilement et très utilement présenter pour Paris un travail se référant à la question posée par la Section des sciences économiques et sociales en ce qui concerne la propriété bâtie.

M. Vitu répond qu'il est tout disposé à présenter un travail dans ce sens au Congrès des Sociétés savantes au nom de la Société d'histoire de Paris. Le Conseil donne acte et décide que M. Vitu sera délégué par lui au Congrès.

— M. Tranchant fait connaître que, d'après des indications à lui données par M. Longnon, la Société peut espérer que la rédaction de la *Topographie du département de la Seine* sera prochainement entreprise. Quelques observations sont échangées à ce sujet entre MM. le marquis de Laborde, Tranchant et Vitu.

— M. P. Lacombe signale un passage d'un ouvrage anglais, *The*

Praise of Paris, l' « Éloge de Paris, » par Stephen Weston, publié à Londres en 1808, dans lequel on attribue le *Plan des Artistes* à un M. Legrand. M. Lacombe veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. F. Aubert communique un nouveau texte à joindre à ceux qu'il a déjà publiés dans le *Bulletin* (p. 137) sur Guillaume Du Breuil. Par des lettres données à Meaux, en novembre 1320, Philippe le Long, sur la recommandation du comte de Comminges, anoblit le célèbre avocat et lui permit de recevoir la chevalerie, bien qu'il ne fût pas de noble extraction. Ces lettres sont mentionnées par G.-A. de La Roque dans son *Traité de la noblesse* (Rouen, 1710, in-4°, p. 81).

— M. Monnier annonce que l'on a exhumé à la fin de l'année dernière les restes du prince de Conti, Armand de Bourbon, mort à Pézenas, le 21 février 1666, et enterré dans la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. L'épitaphe mise sur le tombeau de ce prince a été publiée dans le *Bulletin* de 1882, p. 169-170.

— M. l'abbé Valentin Dufour signale dans les *Mémoires* de l'abbé Legendre des détails peu connus sur l'installation de Boileau et son genre de vie à sa maison de campagne d'Auteuil. M. l'abbé V. Dufour veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 février 1885.

Présidence de M. Auguste Vitu, vice-président,
en l'absence de M. A. de Montaiglon, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 1885 est lu et adopté.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de MM. le comte A. de Liesville et Henri Alberti et rappelle que M. de Liesville a été pour ainsi dire le véritable fondateur du musée historique et révolutionnaire de la ville de Paris à laquelle il avait donné ses collections en 1879. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le conseil prononce l'admission de :

748. M. l'abbé Tollot, présenté par MM. l'abbé Kœnig et H. Champion.

749. M. l'abbé Lerosey, présenté par MM. l'abbé V. Dufour et P. Lacombe.

— M. Vitu, se référant à une proposition présentée par M. Ch. Tranchant au cours de la dernière séance relativement au Congrès des Sociétés savantes, fait remarquer que la question de l'historique des propriétés bâties ne paraît pas être comprise dans les sujets d'étude proposés. M. Vitu ajoute que, dans les termes où elle est posée, la question lui paraît difficile à traiter, surtout à court délai, et il ne croit pas, par suite, pouvoir promettre un mémoire pour le prochain Congrès, en admettant que le sujet fasse bien partie de son programme.

M. Tranchant répond qu'en tout état de cause le mémoire pourrait être présenté au Congrès à l'une des séances du matin consacrées aux questions hors programme. M. Tranchant donne quelques explications au sujet de la façon dont le Comité a entendu la question et il croit que, dans ses éléments essentiels, elle ne présenterait pas de difficulté sérieuse à M. Vitu.

— M. Tranchant demande si le Conseil municipal de Paris a abandonné la pensée de conserver les arènes et si elles ne sont pas menacées par le projet de rue dont il a été question dans une de ses dernières délibérations.

M. Mareuse répond que la rue projetée passera sur des terrains restés libres et ne menace en rien les arènes.

— M. L. Delisle communique différents placards parisiens du xvie siècle, trouvés dans des reliures.

Le premier est un fragment d'affiche, qui, toute mutilée qu'elle est, donne de précieux détails sur la distribution intérieure de l'Hôtel-Dieu, le genre et le nombre de malades qu'on y pouvait recevoir dans les premières années du xvie siècle. Voici le texte de ce fragment, qui est reproduit ci-contre en fac-similé :

1 « ..... [INDULGENCE] PLANIERE DONNE A PERP[ETUITÉ]. . . . .

2 est à present aux biensfaicteurs de l'hostel Dieu de Paris.....

3 ..... [pap]e Leon qui est a present deument informé comme grande multit[ude].....

4 en l'hostel Dieu de Paris femmes grosses, gesinées, enfans orphelins...

5 les sacremens de l'eglise administrez et les mors catholiquement sep...

6 de VIII. à IX. cens povres y a six grandes salles contenantes VII. cens XXII.

7 ult grant multitude de linges dont seroit aulmosne tres charitable en eslar

8 titude des povres malades que pour ensevelir les trespassez en y a au dit h

9 x. lictz pour recevoir benignement et coucher tous povres prestres et relig

10 [sain]ct Denys contenant cent et huyt lys ou sont receuz et couchez tous povres m.....

11 IIII. XX. XII. lictz pour les griefz malades de bosse et d'epidymie et aultres m.

12 II. lictz pour les gens qui sont hors de leur sens. ¶ La quinte est la grant sa[lle].....

[13] impotentes et anciennes. La VI. salle est la salle des acouchees et femmes g.....
[14] baigneries et aultres choses propres et honnestes a recevoir et gesin.....
[15] et pour [serv]ir aus dictz povres y a quatre ving. . . . .
[16] [me]dicin et apoticaire pour. . . . .

Deux autres de ces pièces sont des chansons spirituelles, dans le genre de celles qu'a décrites M. E. Picot dans le *Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild* (n° 1017). Elles sont imprimées en petits caractères gothiques français sur une feuille de papier in-folio (300 sur 210 millim.), dont le verso a été laissé en blanc. Le premier de ces placards contient deux chansons, l'une de douze couplets, l'autre de dix :

¶ *Chanson de la ioye de Paradis.*

De la vie eternelle
Deuisons vng petit
Laissons la tēporelle
Fouyons son appetit
Fouyons son appetit
Desprisons sa querelle
Devisons vng petit
De la vie eternelle.
. . . .

¶ *Chanson nouuelle d'amours celestes.*

Se desirez de mes amours oir
Jay prins iesus qui damour me nourisse
Cest celluy seul qui me peult garantir
Et preserver quen la fin ne perisse.
. . . .

Au-dessus de la 1re et de la 3e colonne est une gravure sur bois représentant la descente du Saint-Esprit et les saintes femmes au tombeau. Au bas de la 2e colonne, on lit la signature : « F. J. L. M. » répétée à la fin de la seconde chanson (col. 3) et suivie de la mention : *Imprimees nouuellement à Paris par Nicolas Hauuille. M. V*[c]. *XXIX*.

Un second placard, de 300 sur 200 millimètres, contient une autre chanson, imprimée aussi en petits caractères gothiques français. Au-dessus de chacune des deux colonnes est également une gravure sur bois représentant l'une Marie Madeleine, l'autre la Vierge agenouillée, pleurant devant le corps du Christ ; une couronne d'épines sert de cadre à cette dernière gravure. Au bas du douzième et dernier couplet de cette chanson, on lit, comme à la fin de la précédente, le nom de « *N. Hauuille.* »

¶ *Chanson nouuelle de la tourterelle qui a perdu son amy Jesuchrist.*

L'autre iour ouy la tourterelle
Tendrement plorer et gemir
Qui estoit seulette en parelle
Si auoit perdu son amy
Et disoit souuent par son cry
En sa voix dure :

planiere donne A per[...]
est a present [illegible] bienfaicteurs de lhostel dieu de paris
de Leon qui est a present deument informe comme grande multit[...]
s en lhostel dieu de paris femmes grosses gesinees enfans orphe[...]
[...]nee. Les sacremens de leglise administrez [illegible] les mors catholiquement sep[...]
[...] de .viii.a.ix.cens poures y a six grades [illegible] Les cotenances [illegible] .viii.
[...]ule [illegible] multitude de liges dont [illegible] aulmosne treschariable en essai[...]
[...]titude des poures malades q pour ensevelir les trespassez en ya audit h[...]
[...] lictz pour recevoir benignement et coucher tous poures prestres et relig[...]
[...]ct Denys [illegible] tant vent a huyt lys ou sont receuz couchez tous poures m[...]
[...]ii.xx.vii.lictz pour les griefz malades de bosse et depidymie et aultres m[...]
[...]vi.lictz pour les gens qui sont hors de leur sens. La quarte est la grant s[...]
[...]potentes et anciennes. La .v. salle est la salle des acouchees et femmes g[...]
baigneries et aultres choses propres et honnestes a recevoir et gesin[...]
[...] audictz poures par quatre [...]
[...]decine apoticaire pour [...]

FRAGMENT DE PLACARD DE L'HOTEL-DIEU DE PARIS.

(XVI[e] SIÈCLE.)

Ou est mon amy que iauoye mys
    En sepulture.

La tourterelle de douleurs plaine
Qui tant piteusement plouroit
Estoit la belle Magdalaine
. . . .

La dernière pièce est une chanson profane imprimée en caractères italiques du milieu du XVIe siècle, sur un placard in-folio, de 264 sur 185 millim. Elle se compose de sept couplets dont voici le premier :

CHANSON NOVVELLE

Sur le chant Fy, Fy, Fy de l'amour, etc.

On disoit qu'amour estoit fils
D'vne des plus belles déesses
Mais ores ce n'est plus cypris
Sa mere ce sont les richesses
    Lon lon lon nous fait tor
De ne plus rien aimer que l'or.
. . . .

Ces différentes chansons sont conservées à la Bibliothèque nationale, département des Imprimés, les trois premières sous la cote : Réserve, g. Ye 3, la dernière : Réserve, m. Ye 3.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1885[1].

I. — *Section d'histoire et de philologie.*

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Origine, importance et durée des anciennes foires.

---

1. M. le Ministre de l'instruction publique a adressé, à la fin de l'année dernière, aux présidents des Sociétés savantes de Paris et des départements le *Programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1885*. Nous reproduisons ci-dessus celles des questions posées par le Comité des travaux historiques et scientifiques qui peuvent rentrer dans la série des études de la Société.

7° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

8° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

9° Liturgies locales antérieures au xviie siècle.

10° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au xviie siècle.

13° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la renaissance jusqu'au xviiie siècle.

14° Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes.

15° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

II. — *Section d'archéologie.*

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du xive au xvie siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées, soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

III. — *Section des sciences économiques et sociales.*

1° La division de la propriété en France.

(Cette question ayant déjà été discutée dans son ensemble au congrès de 1884, les études nouvelles auxquelles elle pourra encore donner lieu devront être limitées, soit à un point déterminé du territoire, soit à l'une seulement des causes principales du morcellement.)

4° Étudier, au point de vue de leur valeur comparative, les divers documents qui peuvent être utilisés pour l'évaluation des populations de l'ancienne France (évaluation en feux dans les recensements dressés par les officiers des élections ou les agents des seigneurs, évalua-

tion en communiants dans les pouillés et les registres des visites pastorales, etc...).

5° Étudier, sur un point déterminé ou dans une industrie particulière, le salaire et les conditions des ouvriers, sous l'ancien régime et dans la France contemporaine.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Ademollo (A.). — I primi fasti della musica italiana a Parigi (1645-1662). In-8°, IV-113 p. Milano, Ricordi.

2. Barré (L.-N.). — Lattainville. Notice historique et archéologique. In-8°, 39 p. et 1 planche.

Excellente monographie de la petite commune de Lattainville, canton de Chaumont (Oise). L'auteur nous donne successivement des notes courtes et substantielles sur la topographie physique, les lieux-dits, la population et l'instruction, l'administration civile, de 1789 à 1885, l'administration religieuse, avec une liste des curés et vicaires depuis 1490, enfin d'intéressants renseignements historiques et archéologiques sur l'église, le château et la seigneurie de Lattainville.

3. Fournel (le Dr Charles). — L'hôpital Beaujon; histoire depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un plan. In-8°, 146 p. Paris, Dentu, 1884.

Cette monographie de l'hôpital Beaujon est simplement une *thèse* présentée par M. Charles Fournel à la Faculté de médecine, mais cette *thèse* se recommande par des qualités et un intérêt historiques qui nous font un devoir de la signaler ici avec éloges. L'auteur nous donne sur le fondateur, la fondation primitive, la transformation de cette fondation des détails très nombreux et surtout très *parisiens*. Félicitons-le de cette page où il a esquissé une restitution de l'ancien quartier Beaujon; sa précision est excellente.

M. Fournel a prudemment mis un point d'interrogation à la suite du nom du gendre de Mme de Balzac (p. 50); nous sommes heureux de nous trouver à même de lui indiquer l'orthographe exacte de ce nom, qui s'écrit : *Mniszeck*.

Nous avons appris avec plaisir que ce travail avait valu à son auteur la note « extrêmement satisfait » et qu'il avait été présenté à l'Académie de médecine avec grands éloges par M. le docteur Laboulbène; c'est très volontiers que, pour les parties qui sont de notre compétence, nous joignons notre suffrage à celui-là.

P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 mars 1885.

Présidence de M. A. de Montaiglon, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 10 février 1885 est lu et adopté.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de MM. André Pommier et Adolphe Ricourt. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

750. M. le Dr Gannal, présenté par MM. Jules Cousin et Alphonse Pauly.

— M. H. Omont communique, au nom de M. Jules Rouyer, une note sur un *Jeton inédit de Thomas Rapouel*, secrétaire du roi et maître en la Chambre des comptes de Paris (1535-1536).

— M. H. Omont présente aussi, au nom de M. le vicomte A. de Caix de Saint-Aymour, de nouvelles *Notes pour servir à la biographie de Pierre de Cugnières.*

— M. J. Guiffrey communique, au nom de M. Havard, un « Mémoire des dentelles et linge fin pour madame la comtesse d'Amily, pour le trousseau de mademoiselle sa fille, par Langlois,

marchand, rue Montmartre, du 26 janvier 1785, » et un autre mémoire, du 23 février 1785, de « Lacoste, du Dauphin couronné, rue Croix-des-Petits-Champs, » aussi pour la comtesse d'Amily.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 21 avril 1885.

Présidence de M. A. de Montaiglon, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 10 mars 1885 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

751. Les Archives départementales de l'Oise (M. Coüard-Luys, archiviste), présentées par MM. H. Omont et Alph. Picard.

752. M. Léon Le Grand, présenté par MM. A. de Montaiglon et R. de Lasteyrie.

753. Madame la baronne A. de Ruble, présentée par MM. A. de Boislisle et le baron A. de Ruble.

754. M. Jules Claretie, présenté par MM. A. Vitu et Tranchant.

— M. le Président donne lecture d'une note de M. le comte Léopold Hugo, relative à l'ouverture d'une salle provisoire de paléontologie, au Musée d'histoire naturelle et à l' « origine parisienne de la paléontologie moderne. »

— M. Edgar Mareuse communique au Conseil les premières épreuves de la Table décennale des publications de la Société, qu'il a bien voulu se charger de dresser.

— M. Tranchant rappelle que M. Vitu a lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne (section des sciences économiques et sociales), le mémoire qu'il avait bien voulu promettre (propriété bâtie, à Paris). Ce mémoire a été entendu avec le plus vif intérêt. M. Tranchant demande que des remercîments soient votés à M. Vitu. Les remercîments sont votés.

M. le Président demande qu'il soit expressément convenu que, si le Comité des Travaux historiques ne fait pas imprimer *in extenso* ce mémoire dans son Bulletin, le travail sera inséré dans le Bulletin de la Société. Le Conseil approuve cette proposition de M. le Président.

— M. de Boislisle communique, de la part de M. le marquis de Nicolay, un livre d'obits de l'église de Goussainville (Seine-et-Oise, canton de Gonesse).

Ce manuscrit se compose de 46 feuillets de parchemin, de $0^{m}20$ de haut sur $0^{m}12$ de large. La reliure est moderne; lorsque le registre a été retrouvé dans les archives du marquisat de Goussainville, les feuilles de garde et la couverture avaient disparu. A part cela, le manuscrit est complet.

Il est disposé en forme de calendrier, indiquant pour presque tous les jours de chaque mois un obit. La plupart des noms qui figurent dans cette énumération appartiennent à la classe des laboureurs et paysans de Goussainville ou des pays environnants; cependant on peut relever quelques noms plus importants :

23 janvier. Obit dame Marie de Mitry.

31 janvier. Obit mis^re^ Pierre Langloys et Ysabel sa femme.

4 mars. Obit Jehan Villon et tous ces amys.

16 mars. Obit Josigny, escuier, et Marguerite, sa femme.

24 mars. Obit damoyselle Jehanne du Moulin.

4 avril. Obit madame Esglantine.

20 avril. Obit messire Raoul le Tellier, prestre (addition postérieure).

17 mai. Obit maistre Pierre Simonneau, prebtre, curé de céans, lequel a fondé son obit comme il apert par lettres de ce faictes, et se doibt dire lendemain du Saint Sacrement, c'est à sçavoir : vigiles, commendaces, et une messe haulte de requiem ; et sont tenus les marguilliers de porter pain et vin à l'offrande (addition postérieure au-dessous de l'obit de Robin-Boucel et sa femme).

23 juin. Obit misire Gasse de Goussainville, chevalier [1].

24 juin. Obit misire Jehan Fournier, chevalier.

25 juin. Obit misire Pierre de Goussainville.

28 juin. Obit messire Denis Saillantbien.

5 août. Obit dame Jehanne dez Dormans, dame de Goussainville en partie.

19 août. *Idem.*

26 août. Obit madame Esglantine [2].

1er octobre. Obit messyre Guillaume de Goussainville.

11 octobre. Obit Jehan Jausegny, escuier, et Marguerite, sa femme.

2 novembre. Obit dame Jehanne dez Dormans, dame de Goussainville en partie [3].

---

1. Gacon de Goussainville. — Il y eut un chevalier de ce nom qui échangea avec l'abbaye du Val, en l'an 1000 ? dix arpens de terre; mais il doit s'agir plutôt d'un Gachon, qui, en l'an 1200, vendit à Notre-Dame de Paris tout ce qui lui appartenait dans la dîme de Goussainville. On a son sceau aux Archives nationales.

2. Madame Églantine de Vendôme était femme de messire Mathieu de Montmorency, seigneur d'Auvrémesnil et de Goussainville, dont la succession se partagea en 1371.

3. Jeanne de Dormans, dame en partie de Goussainville, donna cette terre à sa fille Jacqueline de Paillart, qui la porta dans la maison d'Aunoy. On a son testament du 25 mai 1407. C'était la sœur de Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, de Miles de Dormans, chancelier de France, etc.

28 novembre. Obit dame Esglantine de Vandosme.

6 décembre. Obit messire Denis Saillantbien.

14 décembre. Obit dame Jehanne des Dormans, dame de Goussainville en partie.

Les autres personnages portent tous des surnoms vulgaires : le Pennetier, le Luyteur, le Courtillier, le Cordonnier, la Mouche, le Mennecier, le Fauconnier, le Commain, le Maçon, Vallet, dit Poursuivant, la Reine, le Roussel, Boileau, le Cheron, Bonhomme, le Vachier, le Meusnier, Binet, la Couturière (autrement Drapière), le Maître, le Fournier, Doublet, Bouton, Champion, le Clerc, le Piquet, le Long, le Boulanger, Porcheron, le Leup, le Bouvier, Prunier, Eveillart, Billebault, Rebours, Mouton ; ou des noms de lieux : de Groslay, de Paix, de Louvres, de Roissy, du Moulin, du Fresche, du Pont-de-Croust, du Pont-Meunier, du Chemin, de Chanssenay, de Mitry, de la Ruelle, de la Fontaine, Thérouenne ; ou enfin des prénoms passés noms : Mollon, Hesselin, Suggier, Massin, Regnoul, Guyart, Rogier, Nicolas, Salmon.

L'inscription aux 22-25 mai d'une suite d'obits de plusieurs membres de la famille Fraude, avec l'indication spéciale des services à célébrer chaque jour, suivie du texte même de la fondation souscrit par le « fondeur » lui-même, Jean Fraude, le 1er juin 1468, donne à la fois la date et le nom du personnage qui, en faisant dresser cet obituaire, s'y réserva une place considérable pour lui et les siens. Le calendrier est, en effet, dressé pour l'année 1469, commençant et finissant par la lettre dominicale A. Les jours n'y sont désignés que par leur lettre.

Le corps du manuscrit est en écriture minuscule gothique, avec rubriques et lettres ornées pour l'en-tête de chaque mois. Mais, à diverses reprises, une très informe écriture cursive, sans doute celle J. Fraude, donne le détail de nouveaux obits, en y ajoutant les confronts des terres léguées ou engagées à l'église. Dans l'article Fraude, des 22-25 mai, il y a une lettrine ornée et peinte, assez curieuse.

La répétition des mêmes noms à plusieurs dates différentes prouve qu'il ne faut pas chercher dans ce document la date de la mort de ces personnages, mais seulement la date des services fondés pour ou par eux.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

JETON INÉDIT DE THOMAS RAPOUEL

SECRÉTAIRE DU ROI ET MAITRE EN LA CHAMBRE DES COMPTES DE PARIS.

(1535-1536.)

Il existe dans la collection d'Affry, au Musée de l'Hôtel de Cluny, un intéressant jeton de compte, en cuivre jaune, de l'époque de François I[er], dont nous possédons également un exemplaire, et qu'il nous paraît convenir de décrire ici :

+ THO · RAPPOVEL · R · A · SECRE · ET · R̄OIBVS

(*Thomas Rappouel Regi a Secretis et Rationibus.*)

Écu armorié dont les meubles consistent en trois chaperons d'épervier.

Revers : + IN · DOMIN · IHESV · CRVCE · SALVS.

Croix alesée, cantonnée de quatre flammes ou langues de feu, se divisant chacune par le haut en trois parties.

Ce jeton permet de rectifier le nom du secrétaire de la Chambre du roi mentionné dans la lettre de François I[er] du 11 juin 1535, relative au projet de construction de l'escalier de l'Hôtel de Ville de Paris, lettre dont M. Ludovic Lalanne a donné le texte dans le *Bulletin* de la Société, année 1884, p. 185, avec de curieuses remarques à l'appui.

Le secrétaire dont il s'agit, que le roi, à propos de l'examen à faire des devis de l'escalier, compte au nombre des « personnaiges en ce cognoissans et expérimentez, » ne s'appelait, en réalité, ni Thomas *Rapouce*, ni *Rapucci*, mais bien Thomas *Rapouel*, ou *Rappouel;* ces deux formes de son nom sont employées indifféremment dans les documents contemporains.

Thomas Rapouel était encore « secrétaire de la Chambre du roi » quand il devint, le 7 janvier 1535 (vieux style, sans doute), maître en la Chambre des comptes de Paris. Suivant l'*Armorial* de la demoiselle Denys [1], d'où ces indications sont tirées, il mourut en

1. *Armorial de la Chambre des comptes,* Paris, 1780, in-4°, t. II. Voir également l'ouvrage récent de M. H. Coustant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris*, p. 491.

Les armes attribuées à Thomas Rapouel par la demoiselle Denys, et reproduites par M. Coustant d'Yanville, ne sont pas tout à fait d'accord avec celles qui figurent sur le jeton. La remarque en a été faite déjà par A. Duleau, dans

1536, et il était même déjà remplacé le 2 août de cette année. On voit, en outre, dans l'*Histoire de la Grande Chancellerie de France*, d'Abraham Tessereau [1], que Thomas Rapouel avait été pourvu, entre 1515 et 1522, d'une charge de secrétaire du roi, à laquelle il fit admettre, en 1534, pour son successeur en survivance, Adrien du Drac, son gendre, d'une des familles les plus distinguées de Paris [2], et conseiller au Parlement. Ajoutons, pour en finir avec ces détails généalogiques, que l'on trouve la femme de celui-ci, Charlotte Rapouel, qualifiée « dame de Bandeville et de Vignolles-en-Brie [3]. »

Le jeton que l'on a de Thomas Rapouel ne peut être que de 1535 ou 1536, puisque, par les mots *a secretis et rationibus*, il y est fait allusion, non seulement à la qualité de secrétaire du roi, mais aussi à celle de maître des comptes, qui ne lui a appartenu qu'en ces deux dernières années.

Jules Rouyer.

MANUSCRIT GREC DE L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN

CONSERVÉ A PARIS DANS LE TRÉSOR DU TEMPLE MODERNE.

A la fin de son *Codex apocryphus Novi Testamenti* (Lipsiæ, 1832, in-8°, t. I, p. 817-883), J.-C. Thilo a publié la collation d'un manuscrit grec, contenant une rédaction particulière de l'évangile de saint Jean et qu'il appelle : *Codex evangelii Joannei, Parisiis in sacro Templariorum tabulario asservatus.* Ce manuscrit avait déjà fait l'objet d'une dissertation de l'évêque de Copenhague, Fr. Muenter (*Notitia codicis graeci evangelium Joannis variatum continentis*, Havniæ, 1828, in-8°), et l'ancien évêque de Blois, Grégoire, en avait assez longuement parlé dans son *Histoire des sectes religieuses* (nouv. édit., 1828,

---

la *Revue nobiliaire*, année 1864, en son mémoire traitant « de l'utilité des documents originaux en matière héraldique. » — D'après la demoiselle Denys, que Duleau a critiquée sur ce point avec toute raison, semble-t-il, le jeton faisant d'autant plus autorité qu'il est contemporain de Rapouel, celui-ci aurait porté : *D'azur à l'épervier essorant d'argent, la tête contournée, accompagné de trois chaperons d'argent, la visière en face, et liés de gueules.* La différence saillante consiste dans l'épervier, dont l'écu du jeton n'a jamais porté trace.

1. P. 80 et 112 de l'édition de 1676.

2. F. Blanchard, *les Présidens au mortier du Parlement de Paris, leurs généalogies*, etc., Paris, 1647, p. 38 : « La famille du Drac est, sans doute, une des plus illustres de Paris, tant pour les charges que ceux de cette Maison ont eues dans le Parlement, que pour ses alliances. »

3. *Ibid.*, p. 40.

t. II, p. 407-418). Thilo a consacré quarante-deux pages de *Prolégomènes* à décrire ce manuscrit et surtout à discuter la valeur de son texte; il ne l'avait pas examiné lui-même, mais, vers 1826, un professeur de théologie à l'université de Copenhague, Hohlenberg, avait vu à Paris ce texte de saint Jean et l'avait exactement collationné. Suivant la tradition des Templiers, c'était une copie d'un manuscrit de la fin du XIIe siècle, conservé au mont Athos; Hohlenberg, au dire de Grégoire (p. 407 et 416), la croyait du XIIIe siècle. Thilo contestait cette attribution et, après avoir examiné la question dans le plus grand détail, concluait en ces termes (p. 855) : « Falli eos, qui librum « ante sec. XIV scriptum putant, id quidem supra jam docuimus. Sed « curiosi lectores hac in sententia incertiore nec circumscripta nolent « acquiescere. Dicamus igitur quantum fieri poterit brevissime, quid « nobis videatur. Suspicamur nos et adulteratorem evangelii et archi« tectum Levitici (nisi fuit unus idemque utriusque operis auctor) « post initium sec. XVIII vixisse. »

Thilo avait pleinement raison. Le manuscrit des Templiers est une assez médiocre copie, exécutée au XVIIIe siècle, en cette écriture courante et négligée, dont beaucoup de Grecs se servent encore aujourd'hui. Les traits de l'écriture, disposée sur deux colonnes, sont un peu empâtés, la cause en est sans doute à l'encre métallique, aujourd'hui en grande partie oxydée, avec laquelle on avait voulu imiter l'encre d'or, et qui prenait difficilement sur le parchemin de seconde qualité qui a servi pour la copie.

Aujourd'hui conservé aux Archives nationales (section du secrétariat) avec les autres objets qui composaient le trésor des nouveaux Templiers, ce manuscrit est relié au milieu de différentes pièces composant les archives de l'ordre. Un procès-verbal copié en tête indique exactement la composition du volume.

« Le vingtième jour du mois de mars, an mil huit cent vingt-quatre, le « vingtième de la lune de Véadar, de l'an de l'ordre sept cent cinq.

« Nous, membres composant la cour apostolique patriarchale, après nous « être fait représenter le livre d'or contenant : 1° l'archétype grec, qui com« prend le rituel lévitique et les évangiles de Jean ; 2° copie du statut fonda« mental du gouvernement de la sainte église du Christ, ou codex pontifical, « patriarchal et magistral ; 3° copie de la série chronologique des souverains « pontifes et patriarches dans la sainte église du Christ, depuis l'an premier « de la nouvelle ère jusqu'à l'an mil huit cent quatre inclus; 4° copie litté« rale grecque des évangiles de Jean ; 7° la version française desdits évangiles ; « 8° copie du procès-verbal du 28 juillet 1822, qui ordonne la reliure de ces « diverses pièces en un volume, et copie d'un rapport fait à la cour, en exé« cution de ce procès-verbal par le prince-secrétaire Narcisse de Sud-Europe, « ledit rapport contenant une analyse sommaire des procès-verbaux de la « cour depuis l'an 1645 jusqu'à l'an 1822 ; 9° quelques feuilles blanches « ayant reçu la signature, *manu propria*, de tous les membres actuels de la

« cour et destinées à recevoir celles de tous ceux qui seront appelés à en faire « partie.

« Avons arrêté le présent volume à deux cent quarante-six pages cotées... »

Voici, pour compléter ce qui précède, la description exacte du manuscrit :

Page 1. Procès-verbal ci-dessus.

P. 3. ΛΕΥΙΤΙΚΟΝ. ▲ Τάξις Α'. ▲ Λευΐτης τῆς ἐξωτερικῆς φυλακῆς, ἢ ἱππικὸς (ἴδε τὸ γραμματεῖον τῆς τοῦ ἱππικοῦ χειροτονίας). ▲ Τάξεις β', γ', δ', ε' καὶ ς' τοῦ Λευΐτου τοῦ νάρθηκος... Ὁ ὑποψήφιος ἐνδεδυμένος μὲ τὰ ἱμάτια τῆς πρώτης τάξεως, ἢ τοῦ ἱππικοῦ... — ... (p. 24) ... Εὐλογήσωμεν τὸν κύριον. Ἀμήν. Ζήτω Θεὸς, Ἅγιος Ἔρως!

P. 25. ΙΩΑΝΝΟΥ εὐαγγέλιον ᾱον. ▲ Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος... — ... (Εὐαγγ. ιθ', p. 58) ... μαρτυρεῖ περὶ τῆς ἀληθείας τούτου τοῦ γράμματος, ὅπως ὑμεῖς πιστεύσητε καὶ διδάξητε. — ▲

P. 58, col. 2. Σείρα χρονολογικὴ τῶν μεγίστων κυρίων τοῦ ναοῦ ἀνάκτων, ἀρχιερέων καὶ πατριαρχῶν ἐν τῇ ἁγιωτάτῃ τοῦ Χριστοῦ πίστει. ▲

	ἔτος ναοῦ	ἔτος...
Ἀδελφὸς Χοὺγ ὁ Παγανὸς,	1,	— 1118.
Ἀδελφὸς Ροβέρτος τοῦ Κρεδονίου,	21,	— 1139.
Ἀδελφὸς Ἑβράρδος τοῦ Βάῤῥους,	29,	— 1147.
Ἀδελφὸς Βερνάρδος τοῦ Τρεμελαίου,	33,	— 1151.
Ἀδελφὸς Βερτράνδος τοῦ Βλανφὸρ,	36,	— 1154.

P. 63. « Livre d'or. » — (P. 65.) « ΧΡΥΣΗ ΒΙΒΛΟΣ (Armes du Temple.)[1] 1118-1824. »

P. 67. « Statut fondamental du gouvernement de la sainte église du Christ, ou codex pontifical, patriarchal et magistral. »

P. 74. « Traduction de la série chronologique des souverains pontifes et patriarches de la sainte église du Christ... » Depuis : « 1. Frère ✝ Jésus, an Ier de la nouvelle ère, » jusqu'à : « 115. F. ✝ Bernard-Raymond Fabré-Palaprat, 46e grand maître, an de l'ordre 686, an de la nouvelle ère 1804. »

P. 77. Λευΐτικον. Copie assez incorrecte du texte grec, ci-dessus, p. 3. A la fin on a écrit au crayon : « Corrigé par M. l'évêque de Copenhague. »

P. 103. « Version française du Rituel lévitique. » Traduction française du précédent.

P. 135. Ιωαννου ευαγγελια. Transcription assez incorrecte du texte grec, ci-dessus, p. 25. Les dix-neuf évangiles sont suivis de la liste des cinq premiers grands maîtres.

P. 169. « Version française des évangiles de Jean. »

P. 213. « Cour apostolique patriarchale. — Extrait du registre de la cour apostolique patriarchale. » Extraits divers, voy. le procès-

---

1. On les peut voir figurées à la fin de la préface de la *Règle et statuts secrets des Templiers*, par C.-H. Maillard de Chambure. Paris, 1841, in-8°.

verbal, p. 1. A la fin, la date : « Paris, le 10 février 1824, » et treize signatures (p. 237), dont la première est celle de « † F. Bernard-Raymond [Fabré-Palaprat]. »

Les pages 3-58, qui contiennent le *Lévitique* ou rituel et les *Évangiles*, sont en parchemin et mesurent 425 sur 295 millimètres ; le reste du volume, sur papier, a été écrit en 1822 ou 1824. Le tout est scellé de deux sceaux ovales, en cire rouge, pendant sur lacs de soie rouge et blanche, et la reliure porte estampées les armes et emblèmes des nouveaux Templiers.

H. Omont.

BOILEAU ET SA MAISON D'AUTEUIL.

Nous avons trouvé dans les *Mémoires*[1] d'un contemporain de Boileau des détails qui ne sont pas sans intérêt sur son installation et sa manière de vivre à Auteuil; ils sont, croyons-nous, peu connus, et forment un complément aux notes sur la maison mortuaire de Boileau qui se trouvent dans le *Bulletin* de 1882. L'abbé Legendre, aux *Mémoires* duquel nous empruntons les détails qui suivent, était originaire de Rouen, il y connut M. de Harlay, archevêque de cette ville, et devint son secrétaire, lorsque ce prélat passa à l'archevêché de Paris. Il fut mêlé aux principales affaires ecclésiastiques de son temps. Quérard cite plusieurs ouvrages historiques de cet auteur, le plus connu est la *Vie du cardinal d'Amboise*. Il composa, selon Moréri, cinq histoires de sa vie, on n'a retrouvé que le manuscrit imprimé sous le titre de *Mémoires*.

L'abbé V. Dufour.

« Auteuil, village délicieux, à une lieue de Paris, aboutit d'un côté à la Seine, de l'autre au bois de Boulogne. On peut s'y promener avec un égal plaisir sur le bord de la rivière, dans le bois ou dans la prairie. Comme l'air y est excellent, il y a quantité de jolies maisons. Celle de M. Galpin, jadis marchand d'étoffes d'or et d'argent, dans la suite trésorier de France, est un petit palais, si bien meublé qu'il n'y a personne, même de la première qualité, à qui il ne fit envie. La maison qu'y avoit Boileau Despréaux n'étoit ni belle ni laide ; le jardin, sans être peigné, ne laissoit pas d'être agréable ; la vue en est charmante. L'appartement du poète étoit d'un négligé cynique ; la salle à recevoir le monde étoit un peu plus arrangée. Il y avoit sur la cheminée un portrait vivant de la reine Christine de Suède ; au-dessus d'une vieille bergame[2] dont cette salle étoit tapissée, étoient

---

1. *Mémoires de l'abbé Legendre*, chanoine de Notre-Dame, secrétaire de M. de Harlay. Paris, 1863, p. 172.

2. La *bergame* était une grosse tapisserie fabriquée avec différentes sortes

des portraits d'imagination, représentant Timon le misanthrope, Ménippe, Lucillius, Horace, Perse, Juvénal, Régnier, chanoine de Chartres, et autres aïeux satiriques du maître de la maison. Je ne le voyois point à Paris, quoiqu'il demeurât dans notre cloître[1]; cependant, quand il sut que j'étois à Auteuil, il me vint offrir sa maison et m'invita à y passer au moins les après-dînées.

« Il y avoit toujours une compagnie triée d'hommes et de femmes de lettres; j'y vis madame Deshoulières, c'étoit un bel esprit, autrefois ç'avoit été une beauté; à voir ce qu'il en restoit, on n'étoit point surpris qu'elle eût fait fracas en son temps. Combien sa vertu avoit-elle subi d'assauts, sans que la médisance pût y mordre? Elle étoit muse autant par sa sagesse que par ses poésies; ses idylles sont fort estimées. J'y vis l'abbé Régnier, M. Racine, M. et madame Dacier, mari et femme, savants et d'un grand mérite; la femme savoit le grec parfaitement, le latin pas si bien; cependant, à l'exemple de son père, célèbre humaniste huguenot, nommé Tannegui Lefèvre, elle avoit beaucoup travaillé sur les poètes du siècle d'Auguste; il n'y avoit guère de temps qu'elle avoit traduit en françois trois comédies de Térence.

« Un jour que la conversation tomba sur Plaute, sur Térence, sur Phèdre, sur Horace, et insensiblement sur la belle latinité, je me mis à dire en latin ce que je pensois de leurs ouvrages; alors je parlois latin aussi aisément que françois; ce n'étoit point incivilité, mais justesse de parler cette langue devant des dames qui se piquoient de la savoir et qui la savoient en effet. On applaudit, jusqu'à ce que madame Dacier, qui voulut s'expliquer dans la même langue, ayant bronché deux ou trois fois faute d'habitude de la parler, Despréaux et Racine me prièrent de parler françois. Le Père Bouhours, qui étoit là, me dit en me reconduisant, qu'ils y avoient intérêt au compliment qu'ils m'avoient fait, parce que l'un et l'autre ne savoit le latin que médiocrement.....

« Toutes les après-dînées, il y avoit assemblée chez Despréaux, et jamais on ne s'assembloit qu'on n'y agitât quelque problème littéraire, il prenoit plaisir à agacer les gens sur Perse, sur Horace, sur Juvénal, afin que, par retour sur lui, on louât ses *Satires* et son *Art poétique*... Rendons-lui justice : ses jaloux ont beau dire, il a plus imité ces poètes qu'il ne les a pillés, et il donne à tout ce qu'il écrit un tour si original qu'il ne mérite point d'être traité de plagiaire. Sa

---

de matières filées, comme bourre de soie, laine, coton, chanvre, poil de bœuf ou de chèvre. On l'appelait ainsi parce que les habitants de Bergame en auraient été les inventeurs.

1. Chez Ménage. En quittant Auteuil, il vint loger chez l'abbé Chastelain. Voir *Bulletin*, 1882, t. VIII, p. 59.

sphère étoit la satire, tout chez lui y avoit rapport : « Je n'ai mis, nous dit-il un jour, la reine Christine de Suède vis-à-vis Perse et Juvénal, qui ont été les hommes les plus déchirants de leur temps, que parce qu'elle a été la femme de son temps la plus médisante. — Aussi, lui dis-je, lui a-t-on rendu la pareille. Que n'a-t-on point dit de cette reine *hermaphrodite?* » Ce mot fut incontinent relevé, mais il me fut aisé de le soutenir, parce que cette princesse, quoiqu'elle fût femme par toutes les faiblesses du sexe, disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'elle eût été ravie d'être homme. L'abbé Régnier se déclara son chevalier; il l'avoit vue à Rome dans le temps qu'il étoit secrétaire de l'ambassade sous le duc de Créquy; et, après l'avoir beaucoup louée, il la proclama *héroïne.* « Héroïne! dit Despréaux, et par quel endroit? Est-ce par ses amours avec l'ambassadeur d'Espagne, le galant et valeureux Pimentel? Est-ce par sa cruelle fureur contre un autre de ses amants, qu'elle fit poignarder dans une galerie du palais de Fontainebleau? Est-ce par les assemblées qui se tenoient chez elle à Rome, où, sans enveloppe ni correctif, elle disoit des obscénités à faire rougir les moins modestes? L'abbé, homme pétulant, d'ailleurs si opiniâtre, qu'on l'appeloit l'abbé *Pertinax*, n'en soutint pas moins vivement que c'étoit une vraie héroïne, parce qu'elle avoit abdiqué. « Oui, dit Despréaux, si c'eût été par héroïsme, mais on ne peut disconvenir que ce fût par légèreté et dans le désir peu sage de courir le monde. » Les deux athlètes ne démordant point, la compagnie eut peine à se déclarer; à la fin, soit par complaisance pour le maître de la maison, soit que réellement on pensât ainsi, on convint que cette reine hermaphrodite avoit peu l'air d'une héroïne.

« Je passai vingt jours à Auteuil fort agréablement, et ce ne fut pas sans répugnance que je revins à Paris y reprendre le train des affaires (1692). »

LE PLAN DES ARTISTES.

M. Bruel a donné dans les *Mémoires* de la Société, tome IV (1877), p. 115, une *Note* fort intéressante sur le grand plan de Paris, dit *Plan des Artistes.* Ce plan, qui semble malheureusement perdu aujourd'hui, était, on se le rappelle, une reproduction du Plan de Verniquet augmentée de l'indication des embellissements futurs de Paris, tels que la République les avait compris. M. Bruel nous a montré, documents en mains, ce plan relégué de l'an VI à 1808 dans une salle du rez-de-chaussée de la Bibliothèque nationale. Notre confrère n'a pu qu'émettre une conjecture en ce qui concerne la liste des « Artistes » qui avaient concouru à la confection de ce plan ; il a supposé que cette liste pouvait se composer des mêmes noms que celle de la « Commission des monuments » (section des Arts), et il a donné, d'après l'Almanach

national de 1793 (p. 97), les noms des personnages qui en faisaient partie.

J'ai rencontré un passage relatif au « Plan des Artistes » dans un ouvrage anglais intitulé : « L'Éloge de Paris, » publié à Londres en 1803[1]. Le narrateur anglais fait intervenir, comme auteur du plan, un certain Legrand. Il semble douteux qu'il s'agisse de Jacques-Guillaume Legrand, l'architecte bien connu, qui mourut en 1807, et a attaché son nom à plusieurs œuvres remarquables; son nom n'a pas été cité dans les nombreuses pièces qu'a compulsées M. Bruel. De plus, comment penser qu'un personnage ainsi occupé que le fut l'architecte Legrand ait pu consacrer « trente ans » de sa vie à la confection du plan qui nous occupe? Aucun des dictionnaires, aucune des notices biographiques ou bibliographiques que j'ai pu consulter n'ont mentionné, soit la collaboration de Legrand à l'exécution du « Plan des Artistes, » soit l'infirmité qu'il avait contractée à la suite de son travail, ainsi qu'on le lit dans le volume dont on trouvera ci-dessous un extrait. Mais, alors, de quel personnage s'agit-il ? Mes recherches n'ayant pas abouti à un résultat satisfaisant, je me permets de poser la question à ceux de nos confrères qu'elle pourrait intéresser.

Paul Lacombe.

« A la Bibliothèque nationale, comme je lisais la recommandation affichée dans l'escalier : « Essuyez vos pieds », quelqu'un passa à côté de moi et me demanda si j'avais vu le grand plan de Paris qui se trouvait au fond de la grande cour. Je répondis que non, et mon nouvel ami m'introduisit dans une salle du rez-de-chaussée où était le plan de M. Legrand, collé sur un carton et disposé sur une table d'une énorme dimension[2].

« L'échelle de ce plan est d'une demi-ligne pour 6 pieds; le premier projet, qui ne fut exécuté qu'en partie, était de le dresser à l'échelle de une ligne pour un pied.

« M. Legrand travailla à cette œuvre gigantesque pendant trente ans; à la fin de cette période, il avait perdu l'usage de sa main droite et fut obligé d'abandonner la pensée qu'il avait eue de le terminer à l'échelle suivant laquelle il l'avait commencé; ce qui fit que le plan fut réduit à ses dimensions présentes.

« La ligne est la douzième partie du pouce et le pouce la douzième partie du pied, de sorte que le plan de M. Legrand aurait représenté la cent quarante-quatrième partie de la surface de Paris. Quel monstre c'eût été ! »

---

1. *The Praise of Paris, or a Sketch of the french Capital...*, By S. W. [Stephen Weston]. London, Baldwin, 1803, in-8°.

2. *Pasted on board and laid upon a table of enormous size...* Le double sens du mot *board*, carton ou planche, peut laisser des doutes sur la manière dont le plan paraissait être monté, mais, en tous cas, nous retrouvons là la table qui, d'après une des pièces citées par M. Bruel, avait 16 pieds 6 pouces de long sur 13 pieds 6 pouces de large.

NOTES
SUR
LA FAMILLE DE GUILLAUME BUDÉ.

L'un des frères de Guillaume Budé, Jean Budé (1463-1522), nous a conservé un précieux document sur sa famille ; c'est une copie des notes de naissance de chacun de ses dix-huit enfants que Jean Budé, son père, avait consignées, comme il était coutume, sur son livre d'*Heures*. Cette copie, avec quelques autres notes, se trouve en tête du ms. latin 6766 A de la Bibliothèque nationale[1], qui contient différents opuscules de Sénèque, transcrits aussi de la main de Jean Budé.

I.

Ce qui s'ensuyt a esté extraict des Heures de feu mon pere maistre Jehan Budé[2], *en son vivant audiencier*, *etc.*, *et estoit escript de sa main :*

Le premier jour de mars, l'an de grace mil quatre cens cinquante cinq, fut né *Drouet*[3] Budé, et fut tenu sur fons, de mon pere l'Audiencier, mon frere maistre Anthoine Raguier, tresorier des guerres, et de ma mere la femme maistre Jehan le Picart.

Le xxviiime jour de may mil CCCC. LVII. fut née à Paris *Estiennete* Budée[4], et fut tenue sur fons de maistre Martin le Picart, ma sœur la Tresorier des guerres et de Estiennete de Paris.

Le second jour de juing mil IIII^c^ LVIII. fut né à Paris *Estienne* Budé[5], et fut tenu sur fons de maistre Jehan Dauvet, maistre Guy Burdelot et de madamoiselle la femme maistre Pierre Morvilliers.

Le xxiiiime jour de juillet mil IIII^c^ LIX. fut né à Paris *Estienne*

---

1. Fol. 5-9.

2. Jean Budé, seigneur d'Hierre et de Villiers, secrétaire du roi, trésorier des chartes et audiencier de la chancellerie. Il épousa en 1454 Catherine le Picart, fille de Jean le Picart, sieur de Platteville, secrétaire des rois Charles VI et Charles VII et maître des comptes, et de Catherine de Poncher. Jean Budé mourut le 28 février 1502 (n. st.) et Catherine le Picart le 2 août 1506 ; tous deux furent enterrés aux Célestins de Paris.

3. Drouet, ou Dreux, Budé fut, comme son père, trésorier des chartes et audiencier, et mourut en 1528 ; il avait épousé Guillemette de Thumery.

4. *En marge :* La femme du Maistre d'ostel, Nicolas de la Chesnaye. (Elle avait épousé en premières noces Jean d'Orchère, secrétaire du roi. Estiennette mourut le 30 août 1532 et fut enterrée avec son second mari à Saint-Paul.)

5. *En marge :* Il mourut jeune.

Budé[1], et fut tenu sur fons de mon frere maistre Estienne Chevalier, de maistre Pierre Bezart et Girarde de Longueil, femme de maistre Guillaume le Duc.

Le sixiesme jour de janvier l'an mil IIII^c LX. fut née à Paris *Jehanne* Budée[2], et fut tenue sur fons de ma mere l'Audienciere, de la femme mon frere maistre Martin Picard et de mon frere maistre Jehan Picart l'aisné.

Le IIIe jour de juing mil IIII^c LXII. fut née à Paris *Katherine* Budée[3], et fut tenue de ma mere la Picarde, de mons^r de Mery, et de Jehanne Chevaliere.

Le XXme jour de mars mil IIII^c soixante trois, fut né à Paris *Jehan* Budé[4], et fut levé sur fons par maistre Jehan Dauvet, maistre Jehan Picart le jeune, et ma sœur Denise Raguier.

Le sixiesme jour de may mil IIII^c LXV. fut née à Paris *Ysabeau* Budée[5], et fut tenue de mon frere maistre Raoul Pichon, de ma seur la femme maistre Guillaume de Victry et de Marion Chevaliere.

Le XIIIme jour de decembre mil IIII^c LXVI. fut née à Paris *Marion* Budée[6], et fut tenue sur fons de maistre Jehan Boucher, de ma cousine la femme maistre Jehan de Nanterre et de ma cousine la femme maistre Jehan Longuejoue le jeune.

Le XXVIme jour de janvier mil IIII^c LXXII. fut né à Paris *Guillaume* Budé[7], et fut tenu sur fons de maistre Guillaume de Corbie, de maistre Mathieu Beauvarlet et de ma seur Marie, femme de maistre Jehan Picart.

Le XXIXme jour d'avril mil IIII^c LXIX. fut né à Paris *Laurens* Budé[8], et fut tenu sur fons de maistre Guillaume de Victry, de Me Jacques Chevalier et de ma cousine la femme de maistre Pierre Jouvelin.

---

1. *En marge :* L'archediacre de Lysieux ou Pontheau de Mer. (Il fut plus tard grand-vicaire de son cousin, Jacques Raguier, évêque de Troyes (1483-1518), et mourut à Troyes.)

2. *En marge :* La femme de Me Clerambault de Champanges.

3. *En marge :* La femme de maistre Jehan Charron.

4. *En marge :* Nota. Moy. — L'Esleu de Gisors. Il trespassa le XXVe jour d'aoust V^c XXII.

5. *En marge :* Elle mourut jeune.

6. *En marge :* La femme de Me Bertrand du Terme. — Elle trespassa le jeudy XVIIIe jour de decembre mil V^c et seize environ trois heures de nuyt.

7. *En marge :* L'Esleu de Paris. (Guillaume Budé, sieur de Marly, de Verace et de la Villeneuve, maître des requêtes et prévôt des marchands en 1522, épousa Roberte le Lieur, fille de Roger, sieur de Mallemains, et d'Isabelle de Lailly. Il mourut le 22 août 1540 et fut enterré à Saint-Nicolas-des-Champs, dans la chapelle de Sainte-Geneviève.)

8. *En marge :* Le Tresorier de l'artillerie.

Le XXIXme jour d'octobre mil IIII^{c} LXX. fut né à Paris *Loys* Budé[1], et fut tenu sur fons de mon nepveu maistre Loys Raguier, de maistre Yves de la Tyllaye et de ma cousine la femme maistre Philippes le Begue.

Le VIIIe jour de decembre mil IIII^{c} LXXI. fut né à Paris mon filz *Jehan* Budé[2], le second, et fut tenu sur fons de mes nepveuz Jehan Raguier et maistre Nicolle de Louviers, et de ma cousine la femme maistre Adam Rolland.

Le sixiesme jour de febvrier mil IIII^{c} LXXII. fut né à Paris *Jacques* Budé[3], mon filz, et fut tenu sur fons de maistre Jacques Chevalier, mon nepveu, maistre Jehan de Bidaut et de ma commere la femme maistre Mathieu Beauvarlet.

Le derrenier jour de novembre mil IIII^{c} LXXIIII. fut née à Paris ma fille *Anthoinete* Budée[4], et fut tenue sur fons de mon nepveu, l'evesque de Lyzieux, maistre Anthoine Raguier, de ma nyepce la Presidente, et de ma commere l'Avrillote.

Le XXIe jour de juing mil IIII^{c} LXXVI. fut né à Paris mon filz *Anthoine* Budé[5], et fut tenu sur fons de mon nepveu l'evesque de Lizieux, de maistre Clerembault de Champanges, et de ma nyepce la Chevaliere.

Le derrenier jour de decembre IIII^{c} LXXVIII. fut née à Paris ma fille *Jacquete*[6], et fut tenue de mon nepveu maistre Jacques Raguier, ma niepce Marie Beauvarlet, et de ma cousine Yolant du Refuge.

Le XVme jour de juing mil IIII^{c} IIII^{xx}. fut née à Paris ma fille *Ragonde*[7], et fut tenue de ma cousine Ragonde de Nanterre, de ma nyepce la femme de maistre Jacques Chevalier, et de mon filz le Maistre d'ostel.

Et ainsy en somme XVIII enfans.

---

1. *En marge :* L'archediacre de Troyes. — Il trespassa audict lieu de Troyes le jeudy XIXme jour de novembre mil V^{c} et dix sept.

2. *En marge :* Trespassa le XXIe jour de septembre mil V^{c} et cinq, en mon hostel, rue des Deschargeurs. — L'Esleu de Sens.

3. *En marge :* L'Esleu de Noyon. — Il trespassa audit Noyon le derrenier jour de septembre M. V^{c} XXI.

4. *En marge :* La femme de Germain de Valenciennes, (« général essayeur du Roy n. s., de sa chambre des Monnoyes. » Leur tombe était à Saint-Thomas-du-Louvre.)

5. *En marge :* Il mourut jeune.

6. *En marge :* La femme de Me Anthoine Hodon, (« notaire et escuyer du Roy. » Leur tombe était à Saint-Séverin.)

7. *En marge :* La femme de Guillaume le Sueur, (« conseiller du Roy et général des Monnoyes, qui trepassa le 5e jour de mai 1530. » Radegonde Budé était morte le 7 décembre 1522 et enterrée à Saint-Merry.)

Ma nyepce Jehanne la Charronne venist demourer en ma maison, environ la my karesme, l'an mil cinq cens et trois; et avoit environ six ans, et fut espousée le jeudi IXme juillet Vc dix sept à Christofle Michel.

Le XIIme jour de decembre l'an mil Vc et trois, environ six heures au soir, fut trouvé à mon huys, en la rue des Deschargeurs, auprès des Carneaulx, ung petit enffant en maillot, nouveau nay, lequel, pour doubte qu'il n'eust esté baptisé, je feiz baptiser aux fons de Sainctc Opportune, et le tenis sur fons, avec Vincent Gelée, payeur des œuvres du Roy, et avec Ysabeau la Bochete, femme de François le Vasseur, et le nommay Jehan, et fut le jour sainct Valery. Parquoy, actendu qu'on ne sçavoit qui estoient ses pere et mere, deliberay qu'il auroit pour seurnom Valery, se ainsy estoit qu'on ne peust avoir congnoissance certaine de sesdicts pere et mere.

Mon pere maistre Jehan Budé, en son vivant notaire et secretaire du Roy et audiencier de la chancellerie de France, filz de maistre Dreux Budé, aussi en son vivant notaire et secretaire et audiencier de ladicte Chancellerie, fut nay de la ville de Bloys et eut couronne[1] en ladicte ville, en l'eglise de l'Ostel-Dieu, et aumosne par messire Thibault, lors evesque de Chartres, le XIIme jour du moys de janvier, l'an mil quatre cens trente neuf, et fut sa lettre de couronne signée d'un nommé Sorel. Et mourut mondit pere le derrenier jour de febvrier l'an mil cinq cens et ung, à une heure après midy.

Et ma mere, Katherine Picarde, sa femme, mourut le second jour d'aoust, environ mynuyt, l'an mil cinq cens et six, et par ainsi elle ne vesquit après luy que quatre ans et cinq moys.

Nota de ma Couronne.

Moy Jehan Budé[2], esleu de Gisors, filz dudit maistre Jehan Budé, audiencier de la Chancellerie, fuz nay à Paris et euz couronne de messire Loys, lors evesque de Paris, le XIIIe jour de mars, l'an mil quatre cens soixante et douze, et fut signée ma lettre de couronne d'un nommé Lenayre ; et avoys lors neuf ans sept jours moins, pour ce que je fuz nay le XXme jour de mars l'an mil quatre cens soixante trois.

Le samedi XXVme jour de decembre mil cinq cens et douze, qui fut le jour de Noël, trespassa monsr le tresorier, sire Jehan le Gendre, sr de Ville-Roy, pere grant de ma femme. Et le mardy derrenier jour de fevrier mil Vc et treize, qui fut le jour de karesme prenant, furent commancez à faire les partaiges de sa succession.

Le XIIIIme jour du moys d'octobre oudit an mil Vc et treize, tres-

1. Couronne, c'est-à-dire tonsure.

2. *En marge :* Il trespassa le XXVe jour d'aoust M. Vc XXII.

passa maistre Jehan le Mercier, prebstre, maistre es ars et curé de Jaigny, et frere maternel de ma femme.

Le samedy quatriesme jour de mars mil Vc et treize, fut amenée ceans Katherine, aagée d'environ XXII. moys, et fille de Pierre Barbete, drappier.

Le dimenche XXVme jour du moys de novembre mil Vc et vingt, qui fut le jour et feste de saincte Katherine, Jehan Valery fut vestu et prinst l'abit de religieux en la religion de Sainct-Victor à Paris. Et l'année en suyvant, le dimenche XXIIIIme jour du moys de novembre mil cinq cens vingt et ung, ledit Jehan Valery fut profex en ladicte religion de Saint-Victor audit Paris.

*

Le XXVme jour d'aoust mil Vc XXII., environ et droictement l'eure de midy, noble homme maistre Jehan Budé, à qui Dieu pardoint, rendit son esperit à Dieu. Je prie à Dieu que ainsi soit-il. Amen.

Le IXe jour de febvrier mil cinq cens XXVII. Me Jehan Papillon, conseiller du Roy nostre sire en sa court de Parlement, trespassa environ mynuyt. Je prie à Dieu qui luy face pardon. Amen [1].

II.

Ce sont les pardons et indulgences donnez et octroyez à moy Jehan Budé l'aisné, esleu de Gisors, et à Marguerite Mesnart, ma femme, l'an mil cinq cens, par nostre sainct pere le pape Alexandre, sixiesme de ce nom, l'an huitiesme de sa papauté, qui fut l'an du jubilé [2].

Premierement nostredit sainct pere le Pape nous a donné à moy et à madicte femme plaine puissance, auctorité et puissance de eslire ung confesseur seculier ou regulier de quelque religion que ce soit, qui nous puisse absouldre de tous cas reservez au sainct siege appostolicque une fois en la vie et en l'article de la mort, excepté ce qui est contenu en la bulle qui se lit le jeudi sainct à Romme.

Item nous a donné puissance que nostre confesseur nous pourra absouldre de tous cas non reservez au sainct siege appostolicque toutesfoiz et quantes qu'il sera mestier.

Item nous donne puissance que nostredit confesseur pourra changer et commuer tous veux, exceptez les veuz de Jherusalem, de Romme, de Sainct Jacques en Galice et de religion, et aussi relachier tous juremens faiz par iceulx.

Item nous a donné puissance que nostre confesseur nous pourra

1. Ces deux derniers articles ont été ajoutés sur la garde du volume.
2. Fol. 2-3.

donner planiere et totalle remission de peinne et de coulpe une foiz en la vie et en l'article de la mort.

Item nous a donné puissance et à chacun de nous d'avoir ung autel portatif pour faire dire et celebrer messe et autre divin office et service, là ou bon nous semblera, en temps d'interdict.

Item nous a donné puissance que, en temps d'interdict, pourront noz corps estre mis en terre saincte, s'il advient que l'un de nous ou tous deux meurent durant ledict interdict, supposé que nous ne soyons poinct cause dudict interdict, et de recepvoir les saincts sacremens de saincte [e]glise durant ledict interdict.

Item nous a donné puissance de eslire deux ou troys eglises ou lieu ou nous demourerons, en visitant lesquelles, tous les jours de karesme, nous gaignerons autant de pardons et indulgences, comme si nous visitions toutes les eglises et stations de Romme.

Item nous a donné puissance que, en visitant par quinze jours continuelz ou alternatiz quatre eglises ou lieu ou nous demourrons et faisons nostre residence, nous puissions gaigner le pardons du jubilé, aussi bien que si nous avions esté à Romme.

Item nous a donné licence de mengier en karesme, et aux quatre temps, et au temps prohibé par l'eglise, de la chair, du beurre, du laict et œufz et autres lectaiges, excepter la sepmaine saincte.

ADDITION

AUX NOTES POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE

DE PIERRE DE CUGNIÈRES.

M. F. Aubert a publié, sous le titre que nous venons de transcrire, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1884, p. 134), quelques renseignements nouveaux sur cet éminent personnage du XIVe siècle.

Je voudrais compléter ces renseignements par quelques autres qui fourniront la preuve que Pierre de Cugnières appartenait à la région qui fait l'objet de nos études, non seulement par le rôle qu'il joua à la Cour et au Parlement de Paris, mais encore par les origines de sa famille, par le lieu où étaient situées ses propriétés et par celui de son séjour et de sa mort.

La famille de Cugnières ou de Cuignières était originaire du village qui porte le même nom dans l'ancien Beauvaisis[1]. On cite dès le XIIe siècle un Simon de Cuignières, puis, au commencement du XIIIe,

---

1. Canton de Saint-Just, arrondissement de Clermont (Oise).

Anseau, neveu du précédent, qui fut un des signataires garants de la charte de commune accordée à Creil, en 1197, aux habitants de Clermont en Beauvaisis, par Louis IX, comte de Blois [1]. Ce même Anseau légua en 1202 à l'abbaye de Saint-Just les dîmes de la paroisse de Cuignières, et partit ensuite pour la terre sainte [2].

Il n'est pas douteux que Pierre de Cugnières appartenait à cette famille du Beauvaisis [3], et c'est le seul point sur lequel je veuille insister ici, M. Aubert ne s'en étant pas occupé dans ses *Notes;* notre savant confrère cite cependant, en parlant du dernier procès que soutint Pierre de Cugnières contre la veuve de son parent Jean de Cugnières, plusieurs noms de localités dont l'identification me permettra de prouver que toute cette famille habitait alors le Beauvaisis ou le Valois.

Ainsi, ce Jean de Cugnières, conseiller au Parlement [4], et qui était vraisemblablement un cousin de Pierre, est qualifié d' « écuyer, sire de Lamecour. » Et Lamecour (aujourd'hui Lamécourt) est un village du canton de Clermont, touchant à Cuignières, et dont l'église n'a même été jusqu'en 1668 qu'un simple vicariat de cette dernière paroisse.

Le procès-verbal dont il est ici question a pour objet la réclamation faite par Pierre de Cugnières à sa parente des revenus qu'elle a perçus depuis dix ans sur les terres de « Boulencour, » du Plessis et du Fossé-Saint-Martin. Or, toutes ces localités appartiennent, comme nous allons le voir, au département de l'Oise, et notamment « Boulencour » qu'il ne faut chercher, avec M. Aubert, ni dans la Haute-Marne, ni dans la Seine-et-Marne, ni dans la Somme.

Ce fief de « Boulencour » n'est autre, en effet, que le hameau actuel de Boulincourt, commune d'Agnetz, canton de Clermont, hameau dont le nom s'orthographiait précisément autrefois Boulencourt et plus anciennement encore (au XIIe siècle) « Bolleincort. »

Quant au Plessis et au Fossé-Saint-Martin, la banalité de ce premier nom, qui se retrouve dix-neuf fois dans le département de l'Oise (sous les formes Plessis et Plessier), nous interdirait toute tentative d'identification, si le second de ces vocables ne nous amenait dans une

---

1. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, p. 193 *b*.

2. Graves, *Statistique du canton de Saint-Just.* Beauvais, 1835.

3. Est-ce à la même famille que se rattachait un templier appelé Raynaud ou Raymond de Cugnières, « miles Belvacensis, » qui fut condamné à la prison perpétuelle au concile de Soissons ? (*Procès des Templiers*, publ. par Michelet.)

4. Jean de Cugnières est cité en 1334 parmi les juges qui condamnèrent Janson Tenrrenier de Reims, pour le meurtre d'un habitant de cette ville, nommé Perrart, meurtre dont était accusé le prévôt archiépiscopal Jean de Senlis. Pierre de Cugnières s'occupa aussi de cette affaire. (P. Varin, *Archives de Reims*, passim.)

autre partie du même département où la famille de Cugnières possédait également des propriétés.

Le chapitre de la cathédrale de Beauvais avait en effet cédé au mois de novembre 1311, à Guillaume de Cuignières, chevalier, et en échange de la terre de Lieuvillers, près Saint-Just, le domaine de Saintines (canton actuel de Crépy-en-Valois) qu'il avait lui-même échangé trois ans auparavant avec Simon de Clermont, évêque de Beauvais, pour d'autres terres situées à Saint-Just. Guillaume de Cuignières, n'ayant pas d'enfant d'Isabelle du Quesnel, sa femme, avait fait figurer à l'acte d'échange, qui porte la date du mardi après les Brandons 1311, *vénérable et discrète personne*, Pierre de Cugnières, *professeur-ès-loix*, son frère, et son cousin Jean de Cugnières [1].

Guillaume étant mort sans laisser d'héritiers directs, en 1319, son frère Pierre lui succéda, et, ayant reconstruit entièrement le château de Saintines, il en fit sa résidence habituelle. Il s'était, du reste, allié à une famille du pays, ayant épousé Jeanne de Néry [2], petite-fille de Guillaume de Nanteuil, frère de Renaud de Nanteuil, 62e évêque de Beauvais. Philippe de Valois renouvela en sa faveur, par lettres du 9 septembre 1330, les privilèges de cette seigneurie et lui en concéda de nouveaux en 1342 [3]. C'est là que Pierre mourut vers 1346 [4] et qu'il fut inhumé dans une chapelle fondée par lui. Son fils, Jean de Cugnières, lui succéda et, après lui, la terre de Saintines passa à sa nièce, Marie de Sermoises, qui l'apporta en dot à Guillaume le Bouteiller de Senlis dont la fille Jeanne la reçut en mariage, lorsqu'elle épousa Jean de Vaux. De cette famille de Vaux, le domaine de Saintines entra par alliance, à la fin du XVIe siècle, dans la maison de Vieuxpont.

Je reviens à l'identification de la terre de Fossé-Saint-Martin.

Non loin de Saintines se trouve un hameau qui s'appelle aujourd'hui Fosse-Martin et qui dépend de la commune actuelle de Réez-Fosse-Martin, canton de Betz (Oise). L'église de ce village est encore sous le vocable de saint Martin. Fosse-Martin relevait autrefois de Bouillancy ou le Plessis-Bouillancy. Est-ce ici qu'il faut chercher le Plessis de notre texte ? Je le croirais d'autant plus volontiers que Hugues de Vaux, fils du seigneur de Saintines et très probablement le petit-fils du Jean de Vaux que nous citions tout à l'heure, comparut en 1540 à la réformation de la gruerie de Valois, comme seigneur du Plessis-Bouillancy [5]. Or, Hugues de Vaux descendait directement

---

1. Cfr. Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, 1843, II, p. 395.
2. Néry appartient aujourd'hui, comme Saintines, au canton de Crépy-en-Valois.
3. Graves, *Statistique du canton de Crépy*. Beauvais, 1843.
4. Entre 1345 et le 13 mars 1347.
5. Graves, *Statistique du canton de Betz*. Beauvais, 1851.

de Marie de Sermoises, nièce de Jean de Cugnières, fils de Pierre, par Jeanne la Bouteillère, mariée à Jean de Vaux, et qui avait reçu en dot de son frère Guillaume le Bouteillier la terre de Saintines. Il est donc permis de supposer que les fiefs du Plessis-Bouillancy et de Fossé-Saint-Martin ou Fosse-Martin étaient rattachés, dès l'échange de 1311, à l'importante seigneurie de Saintines, l'une des quatre baronnies du Valois, dont ils formaient, du reste, une dépendance peu éloignée, puisque les cantons de Crépy et de Betz sont limitrophes.

Pierre de Cugnières appartenait donc de toutes façons à l'Ile-de-France. Aussi serais-je heureux que ces notes, ajoutées à celles qu'a publiées dans notre *Bulletin* M. F. Aubert, permissent désormais aux biographes de donner des détails plus circonstanciés sur un homme qui a joué, de son temps, un rôle aussi important, et sur lequel les dictionnaires spéciaux ont été, jusqu'ici, d'un laconisme si humiliant pour sa mémoire.

Vicomte Am. de Caix de Saint-Aymour.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS.

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris. 2e année. Paris, 1884, in-8°, 484 pages.

Lacombe (Paul). — Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802), pp. 1-97.

Il a été fait un tirage à part de cette intéressante étude, l'auteur y a ajouté un index alphabétique qui facilite les recherches. Cet ouvrage contient deux parties : 1° la succession chronologique des événements; 2° les églises, chapelles, monuments religieux et communautés. Des notes nombreuses éclaircissent les obscurités des titres.

Féret (l'abbé). — La vieille Sorbonne, sa fondation et son organisation au moyen âge, pp. 98-118.

Dufour (l'abbé Valentin). — État du diocèse de Paris en 1789 (suite). Archidiaconé de Paris : doyennés de Chelles et de Montmorency, pp. 229-269.

En dehors des indications tirées du *Pouillé* du diocèse pour les paroisses urbaines, on a ajouté pour les paroisses rurales des notes archéologiques empruntées en subsiance aux *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle* de M. de Guilhermy, et le nom du dernier curé, d'après la liste chronologique des curés des paroisses et de l'ancien diocèse de Paris, travail inédit qui doit être prochainement publié par le *Bulletin du diocèse*.

Anonyme. — Documents pour servir à l'histoire de l'église et de la paroisse Saint-Roch, pp. 270-294.

Documents inédits sur l'église et la paroisse qui attendent encore leur

historien ; l'intéressante monographie qu'on pourrait écrire sur ce sujet n'offre cependant pas de grandes difficultés, car, ainsi que le remarque Lebeuf, « c'est ici l'une des églises paroissiales dont les commencements sont les plus connus. »

Trochon (l'abbé). — Extrait du revenu de la fabrique de Saint-Gervais, en 1635, pp. 294-300.

On y trouve dès la première page un nom connu, Marin Loret, parent peut-être de l'auteur de la *Gazette rimée*.

Dufour (l'abbé Valentin). — Les charniers des églises de Paris : Généralités. I. Le charnier de Saint-Séverin (*à suivre*), pp. 301-342.

Cette étude comprend, ainsi que celles qui suivront, l'origine et la fondation du charnier; la liste des personnages qui y étaient inhumés, d'après les épitaphiers de Paris; les monuments qui les décoraient; les pièces justificatives. Un plan et une vue des charniers (p. 311 et 313), et la pierre tombale de J.-B. Altin (p. 323), dont le style et les ornements rappellent les inscriptions chrétiennes des Catacombes, et, rapprochement curieux, une pierre tombale du ve siècle, exhumée en 1753 d'un cimetière chrétien au bourg Saint-Marel, accompagnent le texte.

Pinet (l'abbé). — Documents pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Merry, pp. 343-389.

« Notions décrites en 1759 de tout ce qui a été et procuré à l'église de Saint-Merry de Paris, depuis et y compris le temps de M. Blampignon, curé, jusqu'en la présente année 1759, » dit le sous-titre, et « notions concernant les réparations et embellissements de l'église Saint-Merry, à Paris. »

Dufour (l'abbé Valentin). — Les charniers des églises de Paris. II. Saint-Étienne-du-Mont; III. Saint-Benoît (*à suivre*), pp. 418-463.

On trouve joint à cet article un dessin géométrique du charnier d'après le plan inédit de Vasserot (p. 428); deux vues de la tourelle de la prison (p. 452), et une reproduction des inscriptions que l'auteur avait relevées avant la démolition de ce petit édicule en 1856 (p. 456). La description des vitraux des charniers, non moins beaux que ceux de l'église, occupe une grande place dans cette monographie. La monographie de Saint-Benoît, la paroisse des imprimeurs et des libraires, est forcément plus courte, ses archives ne nous étant pas parvenues.

V. D.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome VI. Compiègne, impr. H. Lefebvre, 1884, in-8°, 319 pages et 12 planches.

Demonchy. — La chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne (1641-1793), pp. 47-51.

Barthélemy (An. de). — Note sur le concile de Compiègne en 1329, p. 52-53.

L'auteur publie un document inédit de sa propre collection qui complète l'article de M. Pécoul sur le même sujet (*Bulletin de la Société historique de Compiègne,* II, 137).

Roucy (A. de). — Figures de divinités gauloises en bronze trouvées à La Croix-Saint-Ouen, près Compiègne, pp. 54-63.

Ces figures ont pu être des ex-voto offerts à certaines divinités pour obtenir des faveurs.

Sorel (Alex.). — Envoi d'une pierre de la Bastille à la ville de Compiègne, en 1792, par le patriote Palloy, pp. 64-77.

Pichon (baron Jérôme). — Analyse d'une correspondance des d'Humières, provenant du château de Monchy, près Compiègne, pp. 78-140.

Ces 155 lettres concernent tous les sujets et s'étendent de 1537 à 1646. On remarque parmi les correspondants le cardinal de Tournon, le chevalier du Bourg, d'Annebaut, Coligny et son frère le cardinal de Châtillon, Bonnivet, d'Huxelles, H. de Béthune et Henry de Lorraine. Une bonne table facilite les recherches.

Boitel de Dienval (Ad.). — Notices sur les fiefs relevant du château de Pierrefonds situés à Compiègne, pp. 141-151.

Balny d'Avricourt (comte F.). — Avricourt; les fiefs, le château, les seigneurs, l'église, la commune; annales et statistique, pp. 152-203.

L'auteur a fait bon usage des registres paroissiaux et de ses archives seigneuriales.

Peyrecave (J.-A.). — Élincourt-Sainte-Marguerite, notice historique et archéologique, pp. 204-262.

Travail soigné, où l'auteur a mis en œuvre d'importants renseignements tirés d'archives notariales. La description des dalles tumulaires et la liste des prieurs nous ont paru plus particulièrement intéressantes.

Marsy (comte A. de). — Saint-Jacques de Compiègne, pp. 263-278.

Excellente étude qui sera continuée ultérieurement.

Roucy (A. de). — Les premières découvertes préhistoriques faites dans les environs de Compiègne, pp. 279-284.

Seine-et-Marne.

Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais. Tome II. Fontainebleau, impr. Ern. Bourges, 1884, in-8°, xvi-272 p. et 2 planches.

Dufour (A.). — Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658, pp. 1-10.

Cet article complète celui que le même auteur a publié dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris* (3e année, pp. 136 et 174).

Pinson (P.). — La guerre d'Estampes en 1652, relation inédite de René Heinard, pp. 11-28.

Très curieux pour l'histoire de la Fronde aux environs de Paris.

Duhamel (V.). — Notice sur des monnaies gauloises et carlovingiennes trouvées à Méréville (Seine-et-Oise), pp. 29-34.

Spécimen inédit de numismatique gauloise.

Martellière (J.). — Découverte d'un cimetière antique à Briarres-sur-Essonne (Loiret), pp. 35-38.

Stein (H.). — Les archives de Maisse (Seine-et-Oise), pp. 39-52.

Renseignements sur les documents disparus de ce dépôt de village et sur les pièces intéressantes qu'on y conserve encore. Elles remontent au xvi[e] siècle.

Boulé (A.). — Chroniques gâtinaises, paroisse d'Ury (Seine-et-Marne), pp. 53-60.

Notes historiques et archéologiques, de 1614 à 1814, tirées des registres de l'état civil annotés de la commune d'Ury.

Michel (E.). — Les Audran, peintres et graveurs, pp. 65-81.

Supplément et rectifications importantes aux répertoires de Jal et d'Herluison (Actes de l'état civil), d'après les archives municipales de Louzouer, près Montargis. Essai d'une généalogie des Audran que l'on devra consulter.

Funck-Brentano (F.). — La mort de Philippe le Bel à Fontainebleau, pp. 83-129.

Travail très érudit sur un fait encore mal connu et sur la courte chronique de Guillaume l'Écossais, moine de Saint-Denis, contemporain du roi Philippe IV. Il renferme une traduction claire et élégante de ce fragment. On peut le considérer comme définitif, car presque toutes les conclusions de l'auteur seront acceptées. Philippe le Bel n'est mort ni de langueur, ni de remords, ni d'un accident de chasse; il a succombé à une maladie qui pourrait bien avoir été la fièvre typhoïde.

Simon (G.). — *Comeranum* peut-il s'appliquer à Boiscommun (Loiret)? P. 130-141.

Une mauvaise lecture d'un texte publié par Dom Morin a fait croire beaucoup de géographes et d'historiens à l'existence de *Comeranum*, qu'il faut désormais rayer de tout vocabulaire. C'est la spirituelle histoire d'une coquille.

Damour (Léon). — L'acquisition du Monceau par le roi, 1537 ou 1609?, pp. 145-160.

Le Monceau était une seigneurie enclavée aujourd'hui dans la forêt de Fontainebleau. L'acquisition a bien été faite par Henri IV en 1609, quoi qu'en ait dit Champollion-Figeac.

Prou (Maurice). — Églises paroissiales du Gâtinais, réparations au xv[e] siècle, pp. 161-169.

Textes d'archives pouvant rendre d'importants services à l'archéologie locale; ils concernent quinze églises du département du Loiret.

Champion. — Villemoutiers (Loiret), pp. 169-190 et 209-228.

Denizet (J.-B.). — Un pèlerinage à Ferrières-Gâtinais en 1719, pp. 191-194.

Stein (H.). — Un autographe de Dom Morin, pp. 195-200.

Marquis (Léon). — Les caves d'Étampes, notes archéologiques, pp. 229-245.

Thoison (Eug.). — L'incendie de 1778 à Larchant (Seine-et-Marne), pp. 246-258.

Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome VI. Pontoise, impr. Am. Pâris, 1884, in-8°, xxviii-xlviii-88 pages et 7 planches.

Anonyme. — Notice nécrologique sur Henri Le Charpentier, historien († 28 janvier 1884), pp. ix-xvi.

Contient une bonne bibliographie de ses travaux.

Anonyme. — Notice nécrologique sur Léon Thomas, bibliographe († 9 mars 1884), pp. xvii-xxiv.

Thomas (Léon). — Documents relatifs à l'histoire de Pontoise pendant la guerre de Cent ans, pp. xlii-xliv.

Tavet (C.). — Note sur le cimetière d'Auvers-sur-Oise, pp. xlvi-xlvii.

Anonyme. — Notes sur quelques ornements sacrés faisant partie de la collection de M. le curé de l'Isle-Adam, pp. 12-15.

Ces objets sont tous du xvie siècle.

Thomas (Léon). — Numismatique pontoisienne, pp. 17-42.

Étude sur les monnaies royales frappées à Pontoise et sur les autres pièces particulières à Pontoise, avec nombreux dessins.

Thomas (Léon). — Sigillographie pontoisienne, pp. 43-61.

Description très minutieuse des sceaux concernant Pontoise qui sont conservés aux Archives nationales de Paris, aux archives des hospices de Pontoise, et dans quelques collections particulières. Ce travail ne laisse rien à désirer.

Thomas (Léon). — Notice nécrologique sur Alfred Potiquet († 9 avril 1883), pp. 63-69.

Nomenclature de ses ouvrages d'histoire locale, presque tous relatifs à Magny-en-Vexin.

Potiquet (Alfred). — Les anciennes compagnies d'arquebusiers du Vexin et celles de l'arrondissement de Pontoise, pp. 71-87.

Cette étude concerne Beaumont-sur-Oise, Limay, Magny-en-Vexin, Meulan et Pontoise.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome VII. Pontoise, impr. Am. Pâris, 1885, in-8°, xlvii-102 pages et 7 planches.

Grimot (J.-B.). — Procès-verbal des fouilles faites dans le monument mégalithique récemment découvert sur la commune d'Arronville, canton de Marines, pp. iii-vii.

Dufour (A.). — Deux diplômes royaux concernant l'histoire de l'abbaye de Saint-Mellon de Pontoise (1122-1209), tirés des archives de Saint-Spire de Corbeil, pp. xii-xv.

Grimot (J.-B.). — Histoire de la ville de l'Isle-Adam et notice biographique de ses seigneurs, pp. 1-47.

Travail plus littéraire que scientifique, qui dénote un très imparfait dépouillement des sources. Des documents très connus, à plus forte raison les registres du Trésor des chartes, n'ont pas été utilisés. D'ailleurs l'auteur n'a guère étudié que des épisodes de l'histoire de l'Isle-Adam aux xvie et xviie siècles, et n'a pas dit un mot du rôle important joué par cette cité dans les longues luttes du xve siècle. La généalogie est assez défectueuse; l'archéologie entièrement absente, bien qu'une planche annexée au volume, et finement exécutée, représente l'église.

Anonyme. — Excursion à Trie-Château et à Gisors, pp. 49-66.

Blanquart (l'abbé). — Notice sur les vitraux de Gisors; 1re partie. — Les peintres-verriers, pp. 67-76.

L'auteur établit un rapprochement entre certaines verrières de l'église Saint-Gervais de Gisors et celles de l'église Saint-Etienne de Beauvais. Ce sont tout au moins des œuvres de la même école. Quelques renseignements nouveaux sur l'artiste Romain Buron.

Depoin (Joseph). — Étude sur les historiens du Vexin, pp. 77-80.

Dion (A. de). — Lettre sur le château de Gisors, pp. 81-92.

Bon travail d'archéologie militaire qui résume et rectifie tout ce qui a été écrit précédemment sur le même sujet.

Anonyme. — Discours-causerie, pp. 93-102.

A propos du Pont-Doré de Gisors et du prisonnier de Gisors. Anecdotique.

H. S.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Articles historiques publiés dans les journaux de Compiègne [1].

Écho de l'Oise.

Marsy (comte de). — Les archives communales du canton d'Attichy. (11 janvier.)

Le Babillard. — Les francs-maçons de Compiègne. (8 février.)

---

1. L'*Écho de l'Oise* et le *Progrès de l'Oise* publient chaque mois les comptes-rendus des séances de la Société historique de Compiègne.

C. D. — Restauration de l'église de Saint-Germain à Compiègne. (6 mai.)

Anonyme. — Découverte d'un cercueil en pierre à Montmacq. (27 mai.)

Anonyme. — Bibliographie. Quinze contes picards, par le président de Roucy. (30 mai.)

Anonyme. — Excursion de la Société archéologique de Soissons à Senlis. (24 juin.)

Marsy (comte de). — Excursion de la Société historique de Compiègne à la Ferté-Milon et à Longpont. (22 juillet.)

Hamard (l'abbé). — Fouilles de Hermes. (15 août.)

Progrès de l'Oise [1].

J. B. M.-V. [Martinval]. — Crèvecœur-le-Petit. (1er janvier.)

Tassin (A.). — Ressons-sur-le-Matz. Recherches et souvenirs (fragments). (2 avril.)

Anonyme. — Projet d'acquisition de la collection de l'abbé Hamard, de Hermes, par la Société académique de Beauvais. (10 mai.)

Chovet. — Discours d'installation du conseil municipal (détails historiques sur l'organisation de la commune). (21 mai.)

Hamard (l'abbé). — Nouvelles découvertes à Hermes. (31 mai.)

E. C. — Collection de silex de M. Letheux, à Ressons. (12 juillet.)

Anonyme. — Le château d'Arsy. (16 juillet.)

Anonyme. — Saintines (extr. du *Magasin pittoresque*). (16 juillet.)

Marsy (comte de). — Excursion archéologique à la Ferté-Milon et à Longpont. (26 juillet.)

Méresse. — Discours de distribution de prix à l'institution Saint-Jacques (coup d'œil sur l'histoire de Compiègne)[2]. (6 août.)

M.-V. [Martinval]. — La légende de la Tête-Robin, à Boulogne-la-Grasse. (27 août.)

France (Anatole). — Viollet-le-Duc et Pierrefonds. (3 septembre.)

X. — Promenade à Champlieu. (6 septembre.)

Un vieil habitué. — Les vieilles affiches de notre théâtre (de 1815 à 1882). (17 sept., 27 sept. et 1er octobre.)

Anonyme. — Traduction de lettres de sauvegarde accordées à la ville de Compiègne par Louis VI, et de la charte de commune de 1153. (27 septembre.)

Un touriste. — Bibliographie. Le château Thierry, près de Clermont. (27 septembre.)

---

1. Le *Progrès de l'Oise* a publié, du 1er novembre 1883 au 31 octobre 1884, une suite d'éphémérides locales recueillies par M. E. Coët.

2. Tiré à part; broch. in-8°, imp. Mennecier.

Anonyme. — La pierre Lanfroy (à Villers-sur-Coudun). (20 déc.)

Anonyme. — Le maréchal de Broglie à Salency (1777). (27 déc.)

*Articles historiques parus dans l'*AMI DE L'ORDRE, *de Noyon.*

Jehan de Noyon. — Une lettre de Henri III, pour demander un héritier. (6 janvier.)

Jehan de Noyon. — Les limites communales [de Noyon] aux XIIIe et XIVe siècles. (27 janvier.)

Anonyme. — Les anciens évêques de Noyon. (14 février.)

CHRÉTIEN (l'abbé). — L'église de Saint-Hilaire de Noyon. — M. Claude d'Angennes, évêque de Noyon. (17 février.)

Comité archéologique. — Jacques Le Vasseur, extraits du *Mercure galant.* (20 mars.)

Jehan de Noyon. — Les évêques de Noyon. (3 avril-24 avril.)

Anonyme. — Le département de l'Oise à la réunion des Sociétés savantes. (24 avril.)

Comité archéologique. — Picards et Picardie ; un livre d'heures ; archives de Chauny. (22 mai.)

Anonyme. — Les maires de Noyon (liste de 1285 à 1586 et de 1753 à 1884). (25 mai.)

Maître Jacques. — Causerie du dimanche[1]. [Les inventeurs noyonnais.] (8 juin.)

Comité archéologique. — Maucourt, archives de Chauny et de Noyon. (22-26 juin.)

Anonyme. — A propos d'un artiste rémois (vitrail de l'église de Pont-Sainte-Maxence). (26 juin.)

Maître Jacques. — [La rosière de Salency.] (6 juillet.)

Comité archéologique. — Archives de Chauny et de Noyon. (20 juillet.)

Maître Jacques. — [Les sobriquets locaux.] (14 septembre.)

A. J. D... — Proverbes et dictons à propos de cloches. (28 sept., 2, 5 et 9 octobre.)

Anonyme. — Histoire des rues de Noyon. (2 et 16 oct., 1er nov., 28 décembre.)

CARNOIS (E.-Henri). — Ganelon le traître. Légende picarde. (16 octobre.)

Maître Jacques. — [Louis Stra, volontaire dans les Blancs-Becs (dragons de La Tour).] (26 octobre.)

Maître Jacques. — [Banquets à Noyon au moyen âge.] (9 nov.)

Maître Jacques. — [Épidémies et choléra à Noyon.] (16 novembre.)

---

1. Sous ce titre paraissent chaque semaine des articles qui traitent parfois de matières historiques, et dont nous donnons l'indication entre crochets.

Maître Jacques. — [Les pompiers à Noyon, depuis leur origine.] (7 décembre.)

D. A. — Règlement des pompiers de Noyon en 1787. (18 déc.)

Anonyme. — Les Prussiens à Noyon (projet d'historique de l'invasion de 1870). (18 décembre.)

Anonyme. — Nécrologie. Le docteur Colson, président du Comité archéologique de Noyon. (25 décembre.)

Comte DE MARSY.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

4. AURIAC (Eugène D'). — Poinsinet et M[lle] de Crouzoul, procès curieux entre un auteur dramatique et une danseuse de l'Opéra (1767). In-8°, 12 p. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

Extrait de la *Revue de la Société des études historiques,* mai-juin 1884.

5. BANCEL (E.-M.). — Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre et valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII et François I[er]. In-4°, IV-252 pages et 23 gravures hors texte. Paris, Launette.

6. BERGER (Élie). — La formule *Rex Francorum et dux Aquitanorum* dans les actes de Louis VII. In-8°, 9 pages. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV, 1884.

7. BERGER (Georges). — Exposition universelle de 1889, considérations générales sur son organisation. In-8°, 27 pages. Nancy, impr. Berger-Levrault.

8. BOISLISLE (A. DE). — Le camp de Taverny. In-8°, 20 pages. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* t. XLIV.

9. Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild. Tome I. In-8°, XIX-674 pages, avec portrait et 8 planches en couleur. Paris, Morgand. 30 fr.

10. CATHERINE DE MÉDICIS. — Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le comte Hector de La Ferrière. Tome II (1563-1566). In-4°, CXII-506 pages. Paris, Hachette.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France.

11. COMBES (François). — Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut d'après les archives des pays étrangers. Tome II, 2[e] livraison :

Frédéric II, le cardinal de Fleury et Voltaire, d'après une brochure, peu connue, de Frédéric II. In-4°, p. 43-73. Bordeaux, Féret.

12. DELABORDE (H.-François). — Notice sur les ouvrages et sur la vie de Rigord, moine de Saint-Denis. In-8°, 30 pages. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV, 1884.

13. DEMAY (G.). — Inventaire des sceaux de la collection Clairambault, à la Bibliothèque nationale. Tome I. In-4° à 2 col., II-704 pages. Paris, Hachette.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France.

14. DESJARDINS (Ernest). — La Borne milliaire de Paris, conférence au congrès annuel des architectes de France (12e session, 1884). In-8°, 12 p. Paris, Chaix.

Extrait du *Bulletin de la Société centrale des architectes.*

15. DESPOIS (Eugène). — Le Vandalisme révolutionnaire; Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. 2e édition, précédée d'une lettre de l'auteur à M. Étienne Arago et d'une notice biographique et littéraire par Charles Bigot. In-18 jésus, XXIV-324 pages. Paris, Alcan. 3 fr. 50.

16. DU CAMP (Maxime). — La charité privée à Paris. In-8°, IV-612 p. Paris, Hachette, 7 fr. 50.

17. DUFOUR (l'abbé Valentin). — Les charniers des églises de Paris. Saint-Séverin. In-8°, 46 pages. Paris, Laporte.

18. DUTILLEUX (A.). — L'asile départemental de l'enfance et l'abbaye de Notre-Dame-des-Anges à Saint-Cyr au Val de Gallie. Pet. in-4°, 96 pages et planches. Versailles, impr. Cerf.

19. Échos (les) de Paris, revue mensuelle du voyageur et du touriste. N° 1. (Mars 1884.) In-8°, 32 pages. Paris, 49, rue de Douai. Un numéro, 50 cent.

20. HAVET (Julien). — Compte du Trésor du Louvre sous Philippe le Bel (Toussaint, 1296), publié d'après le rôle conservé au Musée britannique (Additional Charters, n° 13941). In-8°, 67 p. Paris, Champion.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV, 1884.

21. HENRI IV. — Lettres inédites du roi Henri IV (1569-1589). In-8°, 28 pages. Paris, impr. Jouaust et Sigaux.

22. HÉRISSON (comte D'). — Journal d'un officier d'ordonnance (juillet 1870-février 1871). In-18 jésus, VI-388 pages. Paris, Ollendorff. 3 fr. 50.

23. Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1663-1715), publié pour la première fois sous les auspices de la

Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art, par Jules Guiffrey. Première partie. In-4°, XIII-429 pages. Paris, librairie de l'Art.

Pour donner une idée exacte de cette belle publication, on ne peut mieux faire que de reproduire les premiers mots de l'*avertissement* de M. J. Guiffrey :

« Voici certainement une des plus merveilleuses réunions de meubles rares et d'objets d'art qui aient jamais existé. Il s'agit, en effet, de l'orfèvrerie, des matières précieuses, des somptueuses tentures, des tableaux et des statues, enfin des richesses de toute nature constituant le mobilier de la Couronne sous le règne de Louis XIV.

« A aucune autre époque, le pouvoir royal n'avait disposé de ressources aussi vastes, d'artistes aussi éminents pour embellir les palais qui s'élevaient de tous côtés. Et quand on songe qu'une partie de ces trésors n'a pas survécu au règne qui leur avait donné naissance, l'intérêt de ce catalogue se trouve par là singulièrement accru.

« Cet Inventaire offre le tableau complet de la décoration des maisons royales, depuis le jour où le souverain prit en main le pouvoir, jusqu'à la date de sa mort. Les additions ou acquisitions successives, aussi bien que les pertes de toute sorte, s'y trouvent soigneusement consignées. A ce point de vue, ce document est unique en son genre. C'est, en outre, la plus ancienne description détaillée de tous les objets de prix qui ont constitué le mobilier de la Couronne sous l'ancienne monarchie, avant de former le premier noyau du mobilier national. »

Ce premier volume contient l'inventaire de l'orfèvrerie d'or et d'argent (1,192 n^{os}), la vaisselle de service, d'or, d'argent et vermeil doré (830 n^{os}), les filigranes d'or et d'argent, les vases d'agathe, jaspe, lapis, améthyste, etc., les cristaux de roche (384 n^{os}), les miroirs (298 n^{os}), les tapisseries de haute et basse lisse (401 n^{os}), enfin les tapis (274 n^{os}). La collection des tapisseries est surtout remarquable ; elle comprenait 334 tentures complètes, formant un total de 2,600 tapisseries, plus 140 pièces isolées. Le soin avec lequel ces tapisseries sont décrites dans l'Inventaire permet facilement de reconnaître celles qui sont aujourd'hui conservées dans nos collections nationales. Mais combien de pièces, merveilles d'orfèvrerie, ont disparu à tout jamais dans le creuset, du vivant des artistes auxquels on les devait ! la description que nous en avons en fait encore plus déplorer la perte.

Des dessins, empruntés aux cartons de Le Brun, conservés au musée du Louvre, ou aux tableaux des résidences royales, forment une très heureuse illustration du texte, et M. Guiffrey a eu plusieurs fois la main assez heureuse pour retrouver d'anciens dessins qui concordent exactement avec les descriptions de l'Inventaire. Disons enfin qu'une excellente table des matières facilite singulièrement la consultation du livre.

Les érudits et les amateurs remercieront M. Guiffrey et la Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art de leur avoir permis d'étudier et de consulter l'inventaire de cet incomparable trésor, luxueusement édité, comme il est de tradition, par la Librairie de l'art.

H. O.

24. KLUYSKENS. — Les jetons et les médailles de la Faculté de médecine de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Revue de numismatique belge, année 1884, pp. 275-288.

25. LAGRÈZE (G.-B. DE). — Henri IV, vie privée, détails inédits. Pet. in-8°, XIV-326 pages. Paris, Firmin-Didot.

26. LEVALLOIS (Jules). — Autour de Paris, promenades historiques. In-8°, 216 pages et grav. Tours, Mame.

27. MARSY (comte DE). — Bibliographie picarde. V. In-8°, 30 p. Amiens, typ. Delattre-Lenoël.

Extrait de *la Picardie*, revue historique et littéraire (août et septembre 1884).

28. MARSY (comte DE). — Notes sur la Ligue en Picardie, d'après une correspondance du duc de Mayenne. In-8°, 15 p. Amiens, typ. Delattre-Lenoël.

Extrait de *la Picardie*, revue historique et littéraire (juin 1884). — Extraits relatifs à la Picardie tirés de la *Correspondance de la ville de Dijon*, publiée par M. J. Garnier. Dijon, 1870, in-8°.

29. Moniteur (le) de l'Exposition de 1889, journal hebdomadaire illustré, publié avec le concours des notabilités du commerce et de l'industrie. 1re année, n° 1, 3 janvier 1885. Grand in-4°, à 3 col., 16 p. Paris, 18, rue Bergère. Un numéro, 75 cent.

30. Neuvième (le) arrondissement, journal hebdomadaire, politique, littéraire, commercial et financier. 1re année (28 décembre 1884). Pet. in-fol. à 4 col., 4 p. Paris, 8, rue Drouot. Un numéro, 10 cent.

31. NICARD (P.). — Notice sur la vie et les travaux de M. Ferdinand de Lasteyrie du Saillant. In-8°, 52 pages. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLIV.

32. NORMAND (Charles). — Société des amis des monuments parisiens constituée dans le but de veiller sur les monuments d'art et la physionomie monumentale de Paris (architecture, peinture, sculpture, curiosités et souvenirs historiques). In-8°, 8 pages. Paris, Cerf.

Extrait du *Bulletin du cercle Saint-Simon* (Société historique).

33. Patriote (le) de la banlieue de Paris, journal républicain, 1re année. N° 1. (30 novembre 1884.) In-fol., à 5 col., 4 p. Paris, 2, boulevard Magenta. Un numéro, 10 cent.

34. Scène (la) parisienne, revue hebdomadaire; par Julien Jamme. N° 4. (31 décembre 1884.) In-8°, 8 pages. Paris, 4, rue Brochant. Un numéro, 10 cent.

Les numéros 1, 2 et 3 de la *Scène parisienne* ont paru sous forme de brochures dans le courant de l'année 1884.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 12 mai 1885.

Présidence de M. A. de Montaiglon, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Chaque année qui s'ajoute à l'existence de notre Société ajoute à sa valeur, à ses travaux, à son extension, mais, par cela même qu'elle forme comme une famille très nombreuse, elle ne peut jamais, dans le même espace de temps, espérer ne pas être éprouvée par le regret de nouvelles pertes. Il les faut signaler pour en conserver le souvenir, et pour constater qu'une fois entré dans la Société, on n'en sort guère que par la mort. Les uns en ont fait partie dès la première heure, d'autres depuis longtemps, d'autres quelques années seulement. Aucun ne s'en est séparé; cette fidélité est la meilleure preuve de l'intérêt et de l'utilité de votre création. Quand la Société en sera à ses noces d'or après ses noces d'argent, elle se sera renouvelée tout entière, mais ceux qui auront disparu auront laissé derrière eux une œuvre que leurs successeurs continueront.

« Le premier nom de cette liste, toujours trop nombreuse, est celui du docteur Moreau, admis le 14 novembre 1876 et décédé en

septembre 1883, avant notre dernière assemblée générale, mais dont le décès ne nous était pas encore connu. Cette année, nous avons perdu en mai M. Adolphe Ricourt, admis le 12 juin 1877, et M. Georges Fanjoux, ancien élève de l'École des chartes, qui nous a donné et nous donnera encore bien des collaborateurs dévoués; M. Fanjoux, qui était sociétaire depuis la fondation, occupait depuis longtemps la situation importante de Secrétaire général de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée et de l'Océan. Dans le même mois, nous avons encore perdu M. Simonet, docteur en médecine, admis le 6 août 1875, et, en décembre, M. H. Schmidt, professeur honoraire de langue allemande au lycée Charlemagne, admis le 10 juillet 1883. En janvier 1885, nous avons perdu M. Hude Lépine, de Montfort-l'Amaury, admis le 2 février 1876; en février, M. H. Alberti, sociétaire depuis la fondation, et M. André Pommier, admis le 12 juin 1883.

« Le nom de Mme veuve Boullé, née Delalain, décédée en janvier 1885, a droit à une mention toute particulière. Elle avait été admise en juillet 1876, au moment où elle nous apportait un travail inédit de son mari, M. Jules Boullé, que nous avons imprimé en 1877 dans le troisième volume de nos *Mémoires*. Les *Recherches historiques sur la Maison de Saint-Lazare de Paris, depuis sa fondation jusqu'à sa cession aux Prêtres de la Mission, en 1632,* étaient l'introduction de la thèse passée par lui à l'École des chartes en 1854; il ne les avait pas imprimées, parce qu'elles n'étaient que la préface d'une grande publication projetée, celle du Cartulaire manuscrit de Saint-Lazare. Il nous les aurait apportées lui-même s'il n'était mort très jeune, en 1869, avant notre fondation. Sa veuve a voulu prendre sa place en nous offrant le travail de son mari, que nous nous sommes fait honneur d'accueillir. Vous voyez par là que la perte de Mme veuve Boullé est pour nous une double mort.

« M. Paul Abadie, sociétaire depuis la fondation, est mort en août 1884. C'était l'un des membres les plus considérables de l'Académie des beaux-arts et de la Commission des monuments historiques. Ses travaux d'inspecteur général des édifices diocésains, ses restaurations de Saint-Front de Périgueux sont en dehors de notre cadre, mais il était devenu parisien par la construction de l'importante église de Montmartre, qu'il a commencée et qui se continue sur ses dessins.

« Lorsque M. de Liesville, admis le 15 mars 1881, est mort en janvier 1885, sa mort, quoique prévue, n'en a pas moins été une douloureuse surprise, car il était en âge de vivre encore longtemps et d'être longtemps utile. C'était un amateur passionné, aussi modeste que compétent, et d'une bienveillance serviable, toujours prête et jamais lassée ; toutes les dernières expositions rétrospectives en savent quelque chose. Il n'écrivait guère, comme il arrive souvent aux amateurs; ils

n'ont pas assez de temps pour fureter, pour être toujours en quête, acquérir, réunir et classer; mais, parmi les amateurs, il était de la race particulière de ceux qui conservent et finissent par donner. Cela semble naturel, car pourquoi rassembler à grand'peine pour détruire et disperser à nouveau ? mais, puisque cela est rare, il faut vis-à-vis de ceux-là, qui sont la minorité, ne pas oublier de leur en être reconnaissants. Ses collections, livres, médailles, monnaies, céramique, objets de toute sorte, étaient surtout révolutionnaires ; il les avait donnés à la ville de Paris, et c'est lui qui par là est réellement le fondateur, non pas de la Bibliothèque, mais, pour la partie moderne, du musée de Carnavalet. Notre confrère et ami M. Jules Cousin avait obtenu pour M. de Liesville le titre de conservateur-adjoint, et ce n'était pas pour lui seulement un collègue et un collaborateur, mais le successeur qu'il se voyait dans l'avenir pour garder la tradition et continuer à se dévouer au développement de cette admirable bibliothèque parisienne ; il a parlé, comme personne ne l'aurait pu faire, dans la première séance de la Commission des inscriptions parisiennes après la mort de M. de Liesville, qui en était l'un des présidents, de la perte que Carnavalet et l'histoire de Paris ont faite à cette mort. Les paroles de M. Cousin ont assez touché ceux qui les ont entendues pour qu'on en ait demandé l'impression ; l'émotion et le regret n'y sont que la plus exacte justice.

« Au contraire, M. Paul Lacroix a été l'écrivain infatigable. Depuis son édition de Clément Marot, parue en 1824, — M. Lacroix était né au commencement de 1807, — il n'a pas cessé d'écrire, d'imprimer, et de corriger des épreuves. Romans, nouvelles, ouvrages, éditions annotées, réimpressions anciennes, compilations, revues, articles, préfaces, notes, notules, besognes de longue haleine, se succédaient sans interruption avec une fécondité inépuisable. Sa bibliographie ferait un gros volume, et elle serait encore incomplète ; lui-même n'aurait retrouvé ni toute son œuvre, ni tous ses pseudonymes. C'était un esprit très éveillé, très alerte, très souple, toujours en quête, et à qui le repos était impossible. Avec cela, une mémoire incomparable, si étonnante qu'elle lui a joué plus d'un tour en le faisant se souvenir de ce qui n'avait pas existé ; il était sûr de l'avoir lu. D'ailleurs très sagace, excellent à deviner, même à l'aventure, ce qui le faisait parfois se tromper, mais ce qui faisait qu'il avait le plus souvent raison, alors sans peine et de prime saut. Je n'en citerai qu'un exemple. Dans son Histoire de l'Imprimerie, il a eu, sur ce point, raison contre M. Auguste Bernard sur un terrain où celui-ci était et reste un maître. Il s'agissait d'un des procès faits à Guttemberg ; l'on avait saisi chez lui ce qui lui servait à faire des miroirs, et l'on avait conclu que le grand inventeur avait cherché à fabriquer des glaces. Malheureusement, il n'était question ni de silice, ni de matières

propres à étamer le verre, et il était question de métal et de pièces de bois; ce devait être des caractères fondus, ou du métal pour en fondre, les pièces d'une presse, démontée pour n'en pas révéler le secret, et les miroirs devaient être des livrets imprimés, le nom de *miroir* étant fréquent à la fin du moyen âge, ainsi entr'autres le *Speculum humanæ salvationis*. Ce doit être la vérité, et l'explication est juste parce qu'elle est très simple, mais elle n'en témoigne que mieux d'un esprit singulièrement prompt et ingénieux. Ce que le bibliophile Jacob, — il avait pris ce nom en souvenir du Père Louis Jacob, qui avait, sous Louis XIV, écrit un livre sur les bibliothèques et les collections parisiennes, — savait en détail sur la bibliographie, sur les auteurs, sur les menues pièces de tout genre du XVIIe et du XVIIIe s. était vraiment prodigieux, et il le prodiguait avec une libéralité parfaite, dont se souviendront tous ceux qui se sont trouvés s'adresser à lui à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il était toujours à la disposition de tous, d'un inconnu comme d'un ami. Quand il ne savait pas, ce qui était rare, il indiquait toujours de manière à ouvrir une voie à laquelle on n'avait pas encore pensé et qu'il était bon de suivre; on ne le consultait jamais en vain. Pour ne pas vous retenir trop longtemps, j'indiquerai rapidement ce qu'il a fait dans le sens de Paris. Ses grandes publications du *Moyen âge et de la Renaissance*, ses volumes récents sur les mœurs françaises du XVIe au XIXe s. en sont pleins, mais il laisse des choses plus particulièrement parisiennes. Les deux collections Moliéresques qu'il a publiées chez Gay et chez Jouaust sont à côté de Molière, mais ajoutent à l'histoire de ses œuvres des éclaircissements bien précieux, et qu'est-ce que Jean-Baptiste Poquelin, sinon l'un des plus grands Parisiens? Auparavant, il avait dans la *Bibliothèque gauloise* fait un volume bien curieux, où il avait réuni les trois poèmes satiriques sur Paris de Berthod, de Claude Le Petit et de Saint-Amant. Notre Société fera quelque jour un volume des petites pièces en vers sur Paris qui sont disséminées partout; ce sera la suite et le complément de celui de M. Lacroix.

« Il se trouve d'ailleurs m'amener à vous parler d'une nouvelle parisienne importante. Vous connaissez tous le *Paris à travers les âges*, pour lequel M. Lacroix a écrit l'article du quartier Saint-Antoine et de la Place Royale. Les notices sont de divers auteurs, mais, en dehors et au-dessus du texte, le lien et l'originalité du livre, c'est l'illustration de notre confrère, M. Hoffbauer. L'idée de donner, à l'état de restitution sérieuse et érudite, la vue d'un même lieu, d'un même monument, prise du même point à des époques différentes pour en montrer aux yeux les changements, était une tâche bien délicate et dont les difficultés ont été patiemment et vaillamment résolues. Son auteur a voulu aller plus loin et mettre, par un certain nombre d'exemples, la chose sous les yeux du grand public. Après plus d'une

année d'un travail incessant, M. Hoffbauer vient, aux Champs-Élysées, d'ouvrir samedi dernier, — c'est, vous le voyez, une vraie actualité, — un Diorama de Paris à travers les âges, auquel c'est ici un devoir de souhaiter la bienvenue. Dans une suite de tableaux peints à l'huile en camaïeu, il a représenté huit grandes vues d'ensemble, aussi exactes que pittoresques. C'est d'abord le Paris gallo-romain, avec, au premier plan, l'aqueduc de Rungis, plus loin l'île de Lutèce et au fond la colline et les temples du Mont de Mars. On ne connaît guère que la tour de Nesle d'après la gravure de Callot; M. Hoffbauer nous montre l'ensemble de l'hôtel en 1543 avec tout son développement de murs de courtines, flanqués de nombreuses tours. Un autre tableau fait voir la rive droite de la Seine en 1572, avec le vieux Louvre, depuis l'hôtel de Bourbon, la petite galerie, le commencement de la grande jusqu'à la tour de bois de la porte neuve et jusqu'au premier palais des Tuileries. La vue de la place de Grève en 1574 montre l'état d'inachèvement de l'Hôtel de Ville commencé sous François Ier et qui n'avait encore que le pavillon de droite avec l'arcade Saint-Jean, le rez-de-chaussée du bâtiment central et à gauche l'arcade sous laquelle on passait pour aller à l'église du Saint-Esprit. La vue d'ensemble de Paris, prise en 1588 des toits du Louvre, n'est pas moins intéressante, avec le pont aux Meuniers, la pointe de la Cité, les quatre premières arches du Pont-Neuf sur le petit bras et la longue façade latérale des Augustins sur le quai de la rive gauche. Pour l'entrée à Paris de Henri IV en 1594, c'est la rive droite de la Seine avec les Tuileries de Catherine, et le mur droit de l'enceinte fortifiée du Louvre, terminée sur le quai par la tour de la porte neuve. L'avant-dernier tableau est le cloître-charnier du cimetière des Innocents, auquel ont succédé les Halles, et le dernier la vue prise en amont de la Seine avec le Palais et l'incendie du pont Saint-Michel en 1621. Un détail prouve le soin et l'exactitude du peintre historien. En voyant les flammes au haut de la tour de l'Horloge, on pourrait croire qu'on a affaire en même temps à l'incendie du Palais, mais celui-ci est de 1618. C'est qu'en 1621, des flammèches, emportées par le vent, ont, en mettant le feu à de vieux nids de pies, causé dans le lanternon de la tour de l'Horloge un commencement d'incendie qu'on a arrêté et qui ne s'est pas propagé. C'est un petit rien; il montre avec quelle sûreté les moindres particularités ont été exactement étudiées. Non seulement ce Diorama est important pour la connaissance de la physionomie de la vieille capitale, mais c'est l'œuvre d'un des nôtres; par là nous pouvons tirer, comme on dit, la couverture à nous et nous en faire un peu d'honneur. De plus, comme c'est par les yeux que les leçons de choses se prennent le mieux, il serait bien désirable que la Ville pour les enfants de ses Écoles, que les Collèges pour leurs élèves

fissent visiter ce diorama. Après quelques explications verbales sommaires, les enfants, qui s'y intéresseraient, s'en souviendraient bien autrement que par une leçon ou même par un livre, et, pour s'intéresser et travailler au présent comme pour préparer l'avenir, il est toujours excellent de ne pas ignorer et de ne pas méconnaître le passé.

« Enfin, puisque je me trouve avoir touché à la vieille topographie parisienne, je finirai en vous rappelant un travail encore récent qui a révélé des renseignements bien importants sur cette curieuse matière. L'un de nos confrères, M. Léopold Delisle, il n'est ici besoin de rien ajouter à son nom, a, l'année dernière, fait paraître dans la *Gazette des Beaux-Arts* une description, avec héliogravures, des grandes Heures du duc Jean de Berry, qui appartiennent au duc d'Aumale, et sont au point de vue de l'art l'un des plus beaux manuscrits qui existent. Il était inachevé à la mort du vieux duc, c'est-à-dire en 1416, et les dernières miniatures sont certainement italiennes, ce qui est naturel, puisqu'il avait passé à une princesse de la maison de Savoie ; mais les premières, et ce sont les plus belles, sont de Pol de Limbourg et de ses frères, ce qui résulte de mentions d'inventaires contemporains. Les grandes miniatures du calendrier initial, qui sont, comme toujours, consacrées aux occupations des mois, ont pour fond des vues de châteaux réels, comme plus tard les suites des tapisseries faites pour Louis XIV. Trois nous intéressent particulièrement. L'une est une chasse au sanglier avec, au-dessus des arbres de la forêt, les tours et le donjon du château de Vincennes, une autre la vue du vieux Louvre de Charles V, prise de la rive gauche de la Seine, une autre le Palais et la pointe de la Cité avec l'île aux Vaches.

« Pour prouver l'importance de ce beau manuscrit, il suffit de rappeler qu'une des miniatures du fameux bréviaire du cardinal Grimani à la Marcienne de Venise, exécuté plus d'un demi-siècle après, est la copie formelle et absolument certaine de cette chasse au sanglier en avant du château de Vincennes, un peu dépaysé en Italie où il n'avait plus le même intérêt. On voit par là combien ce manuscrit était admiré au xve siècle, puisqu'il était mis ainsi à contribution et copié. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'exactitude absolue de ces trois vues parisiennes. Les tours du château de Vincennes sont aujourd'hui les mêmes que dans la vieille miniature. Nous n'avions sur le vieux Louvre de Charles V que le tableau déjà précieux de Saint-Germain-des-Prés, maintenant au Louvre, et pris du même point de la rive gauche. L'analogie est complète, et les deux représentations se confirment l'une par l'autre ; celle du tableau est relativement sommaire et sans caractère ; celle de la miniature entre dans le détail avec une netteté d'exactitude qui fait dire, comme devant un

portrait dont on ne connaît pas le modèle et dont la ressemblance est criante, que l'on voit, que l'on reconnaît le monument disparu. Le même effet se produit dans la vue du Palais. Le terre-plein de la statue de Henri IV s'est surélevé sur l'île aux Vaches, la place Dauphine a fait disparaître le fossé et la ligne droite des hautes murailles fortifiées qui fermaient le Palais du côté du couchant; les profils des toits de la vieille Chambre des comptes et de l'ancienne grande salle des rois ne se dessinent plus sur le ciel, mais la façade de la Sainte-Chapelle, mais les toits en poivrière des trois tours du quai de l'Horloge et la haute tour carrée du coin du pont au Change existent encore; elles sont si exactes que de nos jours un dessinateur archéologue, une photographie même ne seraient pas plus fidèles ; par suite, ce qui a été détruit n'est pas moins vrai que ce qui subsiste. On n'a jamais à cette époque de représentations aussi serrées, et, dans sa vue de la pointe de la Cité, M. Hoffbauer, dont l'érudition était à même d'en juger toute la valeur, n'a pas manqué de s'en servir. Aussi vous en ai-je parlé, puisque l'histoire du vieux Paris en doit la connaissance à l'un des nôtres. »

— M. Edgar Mareuse, secrétaire adjoint, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« La Société continue le cours régulier de ses publications, et, si vous avez eu à constater un retard dans la distribution du second volume du *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay*, vous nous le pardonnerez en songeant au zèle qu'a mis M. Saige à la rédaction de la table alphabétique qui termine le volume. Comme nous vous le disions l'année dernière, M. Saige a découvert dans les archives de Monaco une série de pièces concernant Dubuisson, ce sont des lettres adressées par Anne d'Autriche et Mazarin au maréchal d'Aumont. Cette série de pièces est l'une des plus intéressantes de l'appendice, où nous voyons encore des lettres écrites par Dubuisson à d'Hozier et trouvées dans la correspondance de ce dernier; l'état des commissaires désignés par le parlement pour le logement des gens de guerre dans les faubourgs pendant le blocus de Paris, puis une division, malheureusement incomplète, de Paris pendant la Fronde, les rôles des taxes levées par ordre du Parlement pour l'armement et l'entretien des troupes chargées de la défense, etc., etc.

« Le volume vous a été du reste distribué ces jours-ci, en même temps que le tome XI de nos *Mémoires*, sur lequel je ne m'étendrai pas longtemps, car la plupart de nos confrères l'ont entre les mains.

« La *Chronique parisienne du XIVe siècle*, par laquelle commence le volume, est une continuation de la *Chronique française de Guillaume de Nangis*, et son auteur a tenu à en imiter le style. Ce curieux

document est divisé en deux parties; la première (1306-1316) est un supplément à la *Chronique de Guillaume de Nangis*, et nous retrace les événements omis par ce dernier; la seconde, à laquelle l'éditeur a donné le nom de *Chronique parisienne* (1316-1339), nous fournit des renseignements précieux sur la première moitié du XIV[e] siècle. Son auteur nous signale une multitude de faits inédits. En 1317 a lieu la construction de nouvelles portes; en 1318, le dimanche 4 juin, survient une pluie d'aérolithes, le lendemain une étoile apparaît en plein jour. Plus loin, nous trouvons la preuve que c'est en août 1319 qu'il faut placer la date de la confiscation de la maison aux Piliers, confiscation qui eut lieu à la suite de la condamnation capitale subie par Jehan le Flamenc. C'est également en 1319, le 19 février, qu'a été fondé l'hôpital construit par les pèlerins de Saint-Jacques. L'année suivante, le 26 avril 1320, a lieu à l'Hôtel-Dieu un important incendie. Quelques semaines plus tard, un imposteur se fait passer pour Thomas de Brotherton, fils du roi d'Angleterre; mis au pilori, puis banni, il est repris sur le territoire français et pendu. La même année, grande pénitence générale que la population parisienne s'inflige à la suite d'un événement extraordinaire; un enfant était né en tenant des verges à la main. A l'année 1320 se rapportent également des documents inédits sur le procès d'un prévôt des marchands, Henry de Taperel. La même année encore, nous voyons former des projets de translation de la capitale à Orléans. En 1325, sévit une peste que ne signale aucune autre chronique, et a lieu la suppression de la garenne royale, sise entre les Marais du Temple, le pré Saint-Gervais, Rosny et Charenton, à la suite des dégâts causés par les lapins sur le territoire des villages voisins. C'est également en mars 1325 qu'est posée la première pierre de l'hôpital du Saint-Sépulcre. Douze ans plus tard, en 1337, avait lieu la fondation de l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Çà et là, l'auteur nous signale des faits complètement ignorés ou sur lesquels on n'avait que des renseignements incomplets; c'est ainsi qu'il nous apprend que l'île aux Juifs devait son nom aux Juifs qui y avaient été brûlés.

« Ce manuscrit, que M. A. Hellot a eu la bonne fortune de rencontrer à la bibliothèque de Rouen, est un document des plus précieux pour l'histoire de Paris au XIV[e] siècle. Les notes qui l'accompagnent, et qui sont le fruit de recherches nombreuses, en rendent la lecture extrêmement attrayante.

« M. Adrien Maquet nous donne une notice sur l'*Histoire de l'Étang-la-Ville;* il nous décrit son église, qui renferme une chapelle seigneuriale et des piliers romans fort intéressants; il nous fait passer en revue la liste des divers seigneurs de cette localité, parmi lesquels se trouvait Jean de Montaigu, ministre de Charles VI, qui périt victime de son dévouement à la couronne en 1409. Au XVII[e] siècle, les

Séguier étaient seigneurs de l'Étang; au XVIIIe, la seigneurie passait entre les mains de la famille Ponton de Vaugelas.

« Vous avez entendu l'année dernière l'intéressante communication de M. Vitu sur la *Maison des Pocquelins et celle de Regnard aux piliers des Halles*. Cette communication, que vous trouverez in extenso dans notre volume de Mémoires, fixe d'une manière définitive l'emplacement des deux maisons. Celle des Pocquelins avait pour enseigne l'image Saint-Christophe, elle portait le n° 93 en 1844 et occupait l'emplacement de la partie orientale du n° 124 de la rue Rambuteau. Comme on le verra dans son travail, M. Vitu a découvert dernièrement que Molière n'avait pu, contrairement à la tradition, habiter cette maison dans sa jeunesse, puisqu'il habitait le Marais lorsque son père en prit possession. Quant à la maison où, en février 1655, naquit Regnard, elle occupe l'emplacement actuel du n° 106 de la rue Rambuteau. C'est l'ancien 107 des Piliers des Halles.

« M. Vitu termine par une note très complète sur l'histoire du quartier, sur le pilori et la fontaine des Halles. Puis, dans un tableau des plus curieux, il nous fait connaître, à l'aide de la taxe des boues de 1637, l'état et partition de 1684, et le terrier royal de 1705, les noms des propriétaires à ces diverses époques. Ces divers documents, réunis à la suite de recherches minutieuses faites aux archives et dans les études de notaires, jettent un jour tout nouveau sur un quartier de Paris et sur l'histoire du théâtre.

« Le volume se termine par un document curieux que nous devons à M. H.-François Delaborde, le résumé des discussions entre l'abbaye de Saint-Denis et les chanoines de Notre-Dame; ces derniers prétendaient posséder un fragment de la tête de saint Denis et soutenaient que la tête entière qui figurait aux processions solennelles était apocryphe. On lira avec intérêt toutes les pièces de ce curieux procès, les tentatives faites pour arracher par la violence des écriteaux, placés sur les murs de l'abbaye, traitant d'erreur et de mensonge la prétention des chanoines. Enfin, un arrêt du Conseil, en date du 19 avril 1410, décide que chaque partie produira publiquement les preuves de l'authenticité de sa relique. Ces documents, que nos *Mémoires* reproduisent intégralement, ne devaient pas être utilisés, car il ne paraît pas qu'il y ait eu de solution, et chacun conserva ses prétentions.

« L'étendue considérable que M. Saige a donnée à son travail nous oblige cette année à ne vous donner, comme volume de *Documents*, que la *Table décennale* des publications de la Société. Cette table, à laquelle j'aurais voulu donner un plus grand développement, comprend le détail de toutes les communications qui figurent au *Bulletin* et la mention des documents publiés dans les *Mémoires*. Telle qu'elle est, elle pourra, je l'espère, rendre quelques services aux membres de

la Société. Nous aurions voulu pouvoir la distribuer en même temps que le volume de *Mémoires*, mais le matériel de tables dont dispose l'imprimeur ayant été pris par la composition de la table de Dubuisson-Aubenay, nous sommes en présence d'un léger retard ; la première feuille va être tirée, et avant deux mois le volume sera en distribution.

« Le *Bulletin* de cette année contient une foule de documents inédits, nos principaux collaborateurs ont été MM. Germain Bapst, Bauchal, l'abbé Bernard, de Boislisle, Léopold Delisle, A. Dufour, l'abbé V. Dufour, Guiffrey, Lelong, Germain Lefèvre-Pontalis, Margry, Paul Meyer, Omont, le baron J. Pichon, Stein, Vacquer et Vitu, etc., etc. Nous devons à M. Vitu, outre son mémoire sur la maison des Pocquelins, deux communications importantes dont l'une est également relative à l'histoire du théâtre et renferme des documents complémentaires sur l'histoire du jeu de paume des Métayers, l'autre établit d'une façon certaine l'emplacement de la mansarde occupée lors de son enfance par Bonaparte sur le quai Conti ; elle rectifie l'erreur, généralement répandue, d'après laquelle cette maison aurait été située à l'angle de la rue de Nevers.

« Parlons maintenant de l'avenir ; notre douzième volume de *Mémoires* est sous presse, il contiendra :

« 1° Le *Testament de Blanche de Navarre*, publié par M. Léopold Delisle ; il est déjà imprimé et même tiré.

« 2° Le *Journal de Versoris*, publié par M. Fagniez. C'est un livre de raison, très étendu, contenant quantité de détails parisiens. Ce journal nous était promis depuis longtemps.

« 3° Une notice sur la *Chapelle de N.-D.-de-Reilhac, à l'église Saint-Médard*, publiée par M. de Reilhac.

« Comme documents, M. A. Longnon travaille activement à la publication du *Polyptyque d'Irminon* et M. Bienaymé nous a remis le manuscrit d'une *Histoire de l'octroi de Paris*, qu'il a rédigée en collaboration avec M. de Saint-Jullien, ancien directeur de l'octroi.

« En terminant, permettez-moi, Messieurs, de remercier encore le Comité de publication et son secrétaire, M. Omont, qui ne cesse de nous prêter un concours des plus dévoués. »

— M. de Laborde, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société, par recettes et dépenses, au 30 avril 1885. Nous donnons ici le résumé de son rapport :

9e Exercice (1882).

Recettes.	14,274 90
Dépenses	10,857 85
Le 9e Exercice (1882) s'était clos par un excédent de. .	3,417 05

10e Exercice (1883).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1885).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		13,194 65
Excédent du 9e Exercice (1882)	3,417 05	
Cotisations	7,939 70	
Souscription ministérielle.	1,110 » »	
Ventes par le libraire	438 40	
Intérêts des sommes capitalisées	289 50	
Total. . . .	13,194 65	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		45 30
Cotisations.	45 30	
Total. . . .	45 30	
Total des recettes . . .		13,239 95

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1885).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		7,253 40
Correspondance et administration	726 05	
Frais d'impression.	4,286 60	
Honoraires des auteurs	1,234 » »	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction . .	600 » »	
Sommes capitalisées	406 75	
Total	7,253 40	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		4,086 55
Correspondance et administration.	38 90	
Frais d'impression.	4,047 65	
Total	4,086 55	
Total des dépenses . . .		11,339 95

Recettes.	13,239 95
Dépenses.	11,339 95
Le 10e Exercice (1883) se clora par un excédent de . .	1,900 » »

11e Exercice (1884).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1885).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		7,912 » »
Cotisations.	7,019 50	
Souscription ministérielle	600 » »	
Intérêts des sommes capitalisées	292 50	
Total. . . .	7,912 » »	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		3,631 70
Excédent prévu du 10e Exercice (1883) . .	1,900 »»	
Cotisations.	906 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire.	315 70	
Total. . . .	3,631 70	
Total des recettes. . .		11,543 70

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1885).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		2,573 45
Correspondance et administration	589 »»	
Honoraires des auteurs	818 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Sommes capitalisées	566 45	
Total. . . .	2,573 45	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		5,970 25
Correspondance et administration	164 30	
Frais d'impression.	5,605 95	
Honoraires des auteurs	200 »»	
Total. . . .	5,970 25	
Total des dépenses . . .		8,543 70

Recettes	11,543 70
Dépenses	8,543 70
Le 11e Exercice (1884) se clora par un excédent de . .	3,000 »»

12e Exercice (1885).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1885).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		243 10
Cotisations	166 10	
Intérêts des sommes capitalisées.	77 »»	
Total . . .	243 10	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		12,156 90
Excédent prévu du 11e Exercice (1884) . .	3,000 »»	
Cotisations	7,533 80	
Souscription ministérielle	1,110 »»	

Ventes par le libraire.	282 10	
Intérêts des sommes capitalisées	231 »»	
Total. . . .	12,156 90	
Total des recettes. . .		12,400 »»

DÉPENSES SOLDÉES (jusqu'au 30 avril 1885).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		337 65
Correspondance et administration	124 80	
Frais d'impression.	17 55	
Sommes capitalisées	195 30	
Total. . . .	337 65	

DÉPENSES PRÉVUES.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		11,062 35
Correspondance et administration	677 35	
Frais d'impression.	8,535 »»	
Honoraires des auteurs	1,250 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total. . . .	11,062 35	
Total des dépenses . .		11,400 »»

RECETTES.	12,400 »»
DÉPENSES	11,400 »»
Le 12ᵉ Exercice (1885) se clora par un excédent de . .	1,000 »»

RECETTES	depuis l'origine de la Société jusqu'au 30 avril 1885	104,191 55
DÉPENSES		93,006 30
RESTE EN CAISSE au 30 avril 1885		11,185 25

— L'assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. de Barthélemy, Louis Courajod, Gustave Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, Victor Duruy, Jules Guiffrey, Eugène Guillaume, Jules Lair, Auguste Longnon, Alexandre Tuetey, baron de Watteville, sortants en 1885, et de M. A.-R. de Liesville, décédé, qui devait sortir en 1888.

Sont élus : MM. A. de Barthélemy, Louis Courajod, Gustave Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, Victor Duruy, Jules Guiffrey, Eugène Guillaume, Jules Lair, Auguste Longnon, Alexandre Tuetey, baron de Watteville, et M. G. Bienaymé, en remplacement de M. A. de Liesville, qui devait sortir en 1888.

Communications.

M. le baron A. de Ruble donne lecture d'une *Note sur l'état de Paris au moment du massacre de la Saint-Barthélemy, d'après un manuscrit inédit*, dont le Comité de publication a décidé l'insertion dans le volume de *Mémoires* de 1885.

— La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 19 mai 1885.

Présidence de M. A. de Montaiglon, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Les procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration du 21 avril 1885 et de l'Assemblée générale du 12 mai 1885 sont lus et adoptés.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1885-1886. Il ajoute qu'aux termes du règlement le président n'est pas rééligible.

Élection du bureau. Sont élus : Président, M. Auguste Vitu ; vice-président, M. Charles Tranchant ; trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde ; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet ; secrétaire adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. le comte Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, Léopold Delisle, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, H. Omont.

— Le Conseil prononce l'admission de :

755. M. le comte de Kersaint, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et A. de Montaiglon.

756. M. Segond, présenté par MM. le marquis J. de Laborde et Paul Viollet.

757. M. le marquis de Fleury, présenté par MM. le marquis de Laborde et H. Champion.

758. M. Paul Roche, présenté par MM. Auguste Vitu et le baron A. de Watteville.

— La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 juin 1885.

Présidence de M. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 19 mai 1885 est lu et adopté.

— M. H. Omont s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

759. M. Léon Deroy, présenté par MM. J. de Laborde et H. Champion.

760. M. Robert Brault, présenté par MM. J. de Laborde et H. Champion.

761. M. de Vaugelas, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et L. Delisle.

762. M. Charles Sellier, présenté par MM. A. de Montaiglon et Edgar Mareuse.

— M. le Président annonce le décès de notre confrère M. A. Deroy, fabricant de bronzes. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président rappelle les titres si considérables que Victor Hugo s'était créés à la reconnaissance des amis de l'histoire de Paris. Il suffirait de mentionner *Notre-Dame de Paris*, mais c'est en toute circonstance que l'illustre poète s'est montré le zélé défenseur des souvenirs historiques de la grande cité, et, dans le combat que les archéologues ont livré pour la conservation de la tour de la rue du Vert-Bois, il a été au premier rang. M. le Président pense que ces souvenirs engageront la Société à joindre l'expression de ses regrets aux témoignages dont la mort de Victor Hugo a été l'occasion. — M. le Président rappelle expressément une lettre écrite à un défunt membre de la Société, M. Romain Boulenger, et dans laquelle Victor Hugo plaidait énergiquement la cause de la vieille tour de Saint-Martin-des-Champs.

M. Viollet fait remarquer que Victor Hugo ne faisait pas partie de la Société et que la Société s'est jusqu'ici interdit tout témoignage à l'occasion du décès de personnes étrangères. Il ne pense pas qu'il y ait lieu de sortir de cette réserve.

M. Lacombe émet l'avis de voter la proposition de M. le Président en mentionnant au procès-verbal que le Conseil entend exclure toute considération étrangère à celle qu'a fait valoir M. Vitu. Le Conseil se rallie à cette pensée, et la proposition de M. le Président est adoptée.

— M. Tranchant fait connaître qu'après vérification, et sur les indications de M. Vacquer, il s'est assuré que la tour de l'enceinte de Philippe-Auguste, située dans les dépendances du Mont-de-Piété, subsiste encore; elle a été rasée à 8 mètres du sol et on ne l'aperçoit plus que difficilement de la rue. La partie détruite était, dit-on, un surexhaussement relativement moderne, édifié à l'époque où la tour s'est trouvée englobée dans les habitations. M. de Montaiglon confirme ce dernier fait.

— M. Guillaume, architecte du Louvre, envoie à la Société une deuxième série de douze photographies qui complètent la reproduction des fouilles exécutées au palais du Louvre en 1882, 1883, 1884. La première série comprenait toutes les parties de l'ancien Louvre, retrouvées sous la Salle des Cariatides, la deuxième contient les trouvailles faites sous la galerie de la Vénus de Milo.

Les travaux ainsi achevés forment (pour les bâtiments sud et ouest) le complément des recherches faites par la ville de Paris en 1866 (pour les bâtiments est et nord), dans la cour du Palais. Les planches envoyées par M. Guillaume sont mises sous les yeux du Conseil et examinées avec un vif intérêt. Des remercîments seront adressés à M. Guillaume.

— M. Vitu communique au Conseil la reproduction d'une petite vue de Paris, datée de 1620 et qui figure sur des papiers à frontispice, dans le commerce viennois; cette vue ne semble pas avoir été signalée jusqu'ici : à quel original est-elle empruntée?

— M. de Montaiglon appelle l'attention du Conseil sur l'état de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, monument si précieux pour l'histoire de l'art et qui est menacé de destruction. Il propose au Conseil une démarche officielle en faveur de la conservation de ce monument qui pourrait être utilisé comme musée lapidaire de la ville, l'insuffisance du local de Carnavalet étant notoire et chaque jour plus accusée.

M. Tranchant appuie vivement la proposition de M. de Montaiglon et insiste sur le grand intérêt que présente la conservation de l'ancienne église Saint-Julien-le-Pauvre. Il demande que la Société, par l'organe de son président, adresse une lettre au Préfet de la Seine et, en même temps, au Président du Conseil municipal.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de M. de Montaiglon et le prie de rédiger lui-même la lettre dont l'envoi vient d'être décidé.

— M. Bonnardot annonce la communication de quelques pièces qui constituent ce qu'on pourrait appeler une relation parisienne du siège de Metz de 1552. Renvoi au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LETTRE DE VICTOR HUGO A M. ROMAIN BOULENGER

AU SUJET DU PROJET DE DÉMOLITION DE LA TOUR DU VERTBOIS, A PARIS [1].

24 septembre.

Démolir la tour? Non. Démolir l'architecte? Oui. Cet homme doit être immédiatement révoqué. Il ne comprend rien à l'histoire et par conséquent rien à l'architecture.

Sur pied la tour. A terre l'architecte.

Telle est ma réponse à votre question, Monsieur.

La tour Saint-Jacques de Nicholas Flamel a elle aussi été condamnée. Arago me la signala. Je l'ai sauvée. Me le reproche-t-on aujourd'hui?

Je suis en proie à des travaux qui dépassent mes forces et auxquels je ne puis rien ajouter. Mais vous, Monsieur, faites, continuez. Vous avez prouvé votre compétence par votre excellent travail sur *les musées*, qui est un vrai livre.

Prenez cette base : tous les vieux vestiges de Paris doivent être conservés désormais. Paris est la ville du passé. Pourquoi? parce qu'elle est la ville de l'avenir.

Croyez à toute ma cordialité.

Victor Hugo.

LE TROUSSEAU D'UNE JEUNE FILLE EN 1785.

Les deux mémoires que nous publions font connaître la composition du trousseau d'une jeune fille de l'aristocratie vers la fin du XVIIIe siècle. On remarquera que sur ces deux mémoires ne figurent que le linge de corps avec les dentelles, le tout fourni par Langlois, marchand bien connu demeurant rue Montmartre, et les robes commandées chez Lacoste, à l'enseigne du Dauphin, rue Croix-des-Petits-Champs. L'ensemble des deux mémoires s'élève à 21,800 livres environ, sans qu'il entre dans cette dépense aucune fourrure ou un seul bijou. Ces derniers au surplus regardaient sans doute le mari et faisaient partie de la corbeille offerte par lui.

Inutile d'insister sur le luxe des dentelles et sur les garnitures des moindres pièces de cette toilette féminine. Les différentes robes d'apparat et surtout ce grand habit, destiné probablement à la présentation de la nouvelle mariée à la cour, n'offrent pas moins d'intérêt. La description détaillée du mémoire permettrait de reconstituer de tous points ces toilettes et ces habits

1. Voyez le *Bulletin*, 1880, p. 152.

de gala. M. de Boislisle, qui connaît si bien tous les personnages et toutes les alliances des deux derniers siècles, nous apprend que Antoine-Henri de La Briffe, comte d'Amilly, fils du premier président du Parlement de Bretagne, né en 1724, mort en 1770, avait eu de sa femme Julienne-Marie Le Prestre de Châteaugiron une fille, née le 14 août 1769 et nommée Charlotte-Julie-Marie-Jeanne de La Briffe. Elle avait donc un peu plus de seize ans au commencement de 1785. C'est pour elle sans aucun doute que fut commandé le superbe trousseau énuméré dans les pièces suivantes dont la découverte est due à notre confrère M. H. Havard.

J. Guiffrey.

I.

Du 26 janvier 1785. — *Mémoire des dentelles et linge fin pour Madame la comtesse d'Amily pour le trousseau de Mademoiselle sa fille, par Langlois, marchand, rue Montmartre,* sçavoir :

Une parure de point Dargentant de	2,000 l.	
1 aune de point resortie pour agrandire les manchettes et tour	66	
2 aunes de pied pour le fichu, à 20 l.	40	
4 aunes 1/2 d'entoillage pour les manchettes, à 9 l.	40	10
Une parure d'Angleterre	1,150	
2 aunes de pied pour le fichu, à 10 l.	20	
1/2 pour un tour de gorge de	18	
Une paire de manches de grand habit de cour en point	424	
Une paire en Angleterre en sabots de sage femme, de	230	
Une paire de sabots de point à trois rangs . . .	209	10
Un tour de gorge à sortie (assorti), de	18	
Une paire de sabots d'Angleterre à 3 rangs, de . .	216	
Une beigneuse d'Angleterre en barbe plaine et fond	240	
Une beigneuse en vray Valencienne avec un pied derrière	226	10
Une collinette pareille, de	252	
Une paire de sabots pareille, de	127	10
Une paire de Valencienne, de	73	10
4 paires de sabots en Maline, ensemble.	241	10
Une garniture de corsset de sortie et une paire . .	30	
6 tours de gorge.	41	5
Une colinette de Maline monté sur mousseline, non compris la mousseline.	95	10
Une beigneuse de sortie	92	
Une beigneuse, dont les sabots pareille de l'autre part	61	

6 paires de petits sabots en mousseline garnie de dentelle; — 6 tours de corssets de sortie, pour le tout	164	10
24 aunes de dentelle pour 12 bonnets de nuit . .	149	
2 coeffe en mousseline, garnie d'une jolie dentelle .	32	4
3 beaux fichus en marmotte, dont 2 bordé exprest; 10 aunes 1/2 de jolie dentelle pour les garnire, ensemble	99	10
9 aunes de linon batiste très fin, pour une lévite, à 18 l.	108	
8 aunes de mousseline bordé pety bouquet, pour lévite, à 22 l. 10	180	
12 aunes mousseline unie pour 3 pierots, à 10 l. .	120	
13 aunes mousseline bordé pour la garniture des 3, à 16 l.	208	
8 aunes de mousseline en passé pour un caracot, à 16 l. 10.	132	
8 aunes, dite brodé, pour un autre, à 12 l. . . .	96	
3 tabliers de linon batiste, dont un grand falbalas .	81	
6 jupons de bazin fin	87	15
4 jupons hoyté le desu et desou, en mousseline. .	100	
10 falbalas, contenant 19 aunes de mousseline de diferante fassons, ensemble.	246	5
6 jupons de desou de basin, à poil, 19 aunes à 4 l.	76	
12 corssets, dont 6 de jour et 6 de nuit	91	15
3 manteaux de lit, garnie de mousseline brodé . .	74	15
4 tayes d'oreiller garnie	55	5
6 pièces des toenac (?) garnie de dentelle	12	16
6 paires de poches garnies toute autour; 6 peignoires de mousseline unie garnie de diferante mousseline rayé et brodé, les 6 ensemble.	191	6
Une toilette de belle mousseline brodé; une toilette de linon batiste brodé, garnie de leur toile, pour la somme de.	218	4
6 tabliers de toile pour la toilette garnie de mousseline brodé, ensemble	113	14
6 étuits de pelote, dont 2 garnie de dentelle, 2 étuit de peigne	33	
180 aunes de toile pour 6 douzaines de chemises, à 6 l.	1,080	
2 aunes 1/2 de batiste pour une chemise pour le grand corps (?)	20	10
17 aunes 1/2 dite pour 2 douzaines de mouchoirs, à 9 l.	157	10

54 aunes de toile pour douzaines de mouchoirs, à 9 l.	486	
8 aunes 1/4 de mousseline pour 12 paires de sabots de nuit et 6 garnitures de corsset de diferante mousseline brodé, de 18 liv. l'aune.	148	10
3/4 idem pour le fond d'une collinette, à 30 liv.	22	10
3/4 idem pour une dite à 32 liv.	24	
3 aunes idem pour fond et passe de 12 bonnets, à 18 liv.	54	
1 aune 1/2 linon batiste uny pour les bords, à 15 l.	22	10
6 aunes 1/2 mousseline brodé pour 2 mantelets, à 21 liv.	136	10
7 aunes 1/2 linon batiste uni pour 2 dite, à 10 liv.	75	
4 aunes 1/3 idem tres fin pour 4 collinettes, à 12 l.	52	
1 aune 1/2 de batiste pour le fond de 4 autres, à 12 liv.	18	
3/4 de mousseline pour la garnire, à 22 liv.	16	10
3/4 dito pour les 2 autres, à 30 liv.	22	10
6 fichus de nuit de batiste garnie de mousseline.	82	
6 autres de mousseline brodé garnie de dentelle.	110	5
72 tours de gorge ataché après les chemises	48	
27 aunes de feston pour lesdits tours	6	15
4 douzaines de linge de garde-robe	21	5
4 douzaines de linge de lit	102	
2 douzaines de serviettes de toilette, à 46 liv.	92	
12 serteste	10	
4 douzaines de frotoirs de mousseline	28	10
2 douzaines idem de futaine	12	
24 aunes de toile pour 12 tabliers de femme, à 3 l. 5	78	
2 corbeilles doublé de toile bleue.	18	14
Une idem doublé de tafetas.	30	
Plus une très belle paire de manchettes d'Angleterre	290	
1/2 de toile pour une coeffe de nuit	4	
5/8 de grand point pour la garnire	30	
2 aunes 3/4 toile très fine pour une chemise, à 10 l.	27	10
Façon de la femme et coeffe de nuit.	2	10
Idem de 2 paires de manchettes avec les engrelures.	6	
1/2 de mousseline brodé fournie à madame, la glace pour asortire, à 21 liv.	10	10
Pour toutes les façons des dentelles et du linge.	374	
614 aunes de feston de 5.	153	
Pour la marchande de mode, monture et fourniture de 4 beigneuse et d'une paire de sabots.	33	

Pour les épingles et faveurs.	24
	12,558 l. 4 s.
1 aune 1/3 entoillage pour haussé la dentelle d'une colinette, à 4 liv.	6 14
1 aune 1/2 idem.	1 16
	12,566 l. 14 s.

Reçu de Madame la comtesse d'Amily dix mille cinq cent soixante six livres quatorze, du mémoire de l'autre part, et sur ledit il ne me reste plus que deux mille livres.

A Paris, le 8 février 1785.

Signé : G. Langlois.

Plus reçu les deux milles livres, reste du mémoire si desu, et pour solde.

Signé : G. Langlois.

II.

Fourni à Madame la comtesse d'Amily par Lacoste, du Dauphin couronné, rue Croix-des-Petits-Champs, savoir :

1784. Décembre, 21. — Un petit cherus (?) pour border la robe de blonde batarde plissée à deux rangs .	27
Une fraise à deux rangs de même blonde	15
1785. Janvier, 2. — La garniture d'une robe de satin rose et noir, le parement bordé d'un plissé de dentelle noire grande hauteur fond d'Angleterre à bordure, une grosse chicorée de satin roze et crepe découpé posé derrière. Le jupon de satin rose, garni de deux cordons de chicorée de satin et crepe découpé, et d'un plissé de dentelle pareille à la robe. Les collets bordés de velour.	108
Un tour de robe en blonde	12
Une paire de sabot à trois rangs en blonde grande hauteur, fond d'Alençon à bordure, le troisième rang en batarde fine	48
7. — Un pouf noir de gaze, une guirlande de boutons de roses, un panache de deux plumes, une rose, une blanche, et deux hérons loirs	60
Un fichu chemise de gaze d'Italie, la fraize en blonde	12
Pour avoir fait un collier en fraize, fourni une aulne et demie de tulle	4
Un bouquet de roses et de pied d'alouette blanches doublées et une rose muscade blanche.	24
Un carton	2

17.— Une paire de manchettes à deux rangs de gaze anglaise et blonde, pour un pierrot de velour noir .	21	
Un troisième rangs de blonde plissé sur la manche.	9	
Un tour en fraize de blonde	6	
22. — La garniture d'une robe turque de velour noir, le parement bordé d'un biais de satin bleu rayé de velour noir large. Le jupon de satin bleu bordé d'un biais rayé de velour noir pareil à la robe de satin bleu bordé de velour noir	30	
31.—Donné à Madame la glace, 17 aulnes et demie de taffetas blanc d'Angleterre pour la robe habillé, à 7 liv. 10	131	5
Huit aulnes et demie de satin bleu, pour le grand habit, à 12 liv. 10	106	5
Neuf aulnes et demie de velour noir pour le bas de robe de l'habit de cour, à 19 liv.	180	10
Huit aulnes et demie de taffetas d'Italie bleu pour la robe habillée, à 8 liv. 10.	72	5
Six aulnes et demie d'Angleterre fort blanc, pour la jupe habillée, à 7 liv. 10	48	15
Neuf aulnes de crepe bleu pour la robe du lendemain, à 8 liv.	72	
Dix-huit aulnes de velour roze pour un grand habit, à 15 liv.	270	
Sept aulnes de taffetas blanc pour doubler la jupe bleu du grand habit, à 7 liv. 10	52	10
Dix aulnes satin blanc fort, à 11 liv. 10, pour la jupe et le corset de bal	215	
	1,524l. 50	

La garniture et le corps d'une robe de crepe blanc, pailleté d'argent en vermichel en faux, le parement, garni d'une belle guirlande de deux franges en lame d'argent, et un troisième rang en or dans le milieu, pinsé à bouillon en fin, chaque bouillon rataché par une fleur de paillon bleu et feuillages verts. Les manchettes bordées d'une frange fine argent et frivolité, et du petit pied fin de blonde. Le jupon de taffetas blanc couvert de crepe blanc, bordé rayé de paillon blanc, bordé de pierre ovale et un semé très dru d'un semé de paillettes en faux. Le bas du jupon bordé d'un plissé de crepe rayé de deux rangées de frange fine d'argent et un troisième rang en or fin. . . . . .

Un volan plissé relevé de crepe blanc bordé de pail-

lettes d'argent en fin bordé par en bas d'un ruban bordé en pierres riches et d'une frange fine en argent ratachée par une guirlande pareille à celle du parement en or et argent fin.	1,600	
Un tour de robe en blonde fine	12	
Une parure de trois nœuds de ruban de satin blanc, bordée d'un petit pied fin de blonde, une lame d'or et une lame d'argent sur chaque couture en fin, une pièce en barrière d'une lame d'argent bordée de blonde et un bouillon de crepe et d'une lame d'or dans le milieu	51	
Quatre belles plumes blanches ondé, à 12 liv. . .	48	
Un bel héron blanc, à 9 liv.	9	
Une aulne et demie de satin blanc, à 6 liv. . . .	9	
Une aulne de crepe première qualité.	7	
Une aulne et demie de gaze vraie Italie, à 5 liv. .	7	10
Une barrière de trois quarts de paillon blanc, bordée de chaque costé de pierre ovale.	27	
Un fichu chemise à coulisse à deux rangs de blonde tournante fond d'Alençon à bordure	39	
La garniture d'une robe habillée de crepe bleu, le parement garni d'une guirlande de paillon bordé en barbeau scabieuse, les feuillages en paillon bleu et vert, la tige en paillettes vertes, et les culots et cœurs des barbeaux en pierres, une grosse chicorée de satin et crepe découpé posé derrière. Les manchettes bordées d'un petit pied fin de blonde. Le jupon de taffetas blanc couvert de crepe bordé en paillon bleu, un volan d'une grosse guirlande bordé en paillon bleu et vert ; des fleurs de barbeau scabieuse en pierre et paillette bordé par en bas d'une blonde grande hauteur fond tulle à bordure, rataché par une grosse guirlande de roses posée dans un plissé de même blonde . . .	600	
Un tour de robe en blonde.	10	
Une parure de trois nœuds de ruban de satin blanc bordée d'un petit pied fin de blonde; un paillon blanc sur la couture et un velour dans le milieu	30	
Février, 3. — Une aune et demy de blonde pour faire un tour de robe	7	10

Février, 6. — La garniture d'un grand habit de presentation, garny de six coquilles de filets d'une aune de long, brodée en pierres très riches, les coquilles brodées d'une frange à gland en or et argent, le bas de la jupe bordé d'un pied de velour noir et d'un ruban de filet

brodé en pierre ; une guirlande de pierre ovale dans le milieu formant guirlande ; le haut des draperies rataché par des nœuds très riche de paillon brodé en pierre ; le haut des poches garny d'un tissu de gaze de laine pailleté très riche en argent, le tout en fin ; — le bas de robe de velour noir bordé d'une frange en or, et trois rangées de pierres brodées sur velour noir ; — le grand corps de velour noir brodé en pierre très riche, et les cottés couvert de satin bleu paillletté en argent en fin ; — une palatine de petit pied fin de blonde plissé et un plissé de même blonde et une lame d'or fin, posée à bouillon dans le milieu ;— une paire de brasselets de ruban de satin blanc, bordé d'un petit pied fin de blonde, rayé de deux lames or et argent en fin, le tout pour la somme de 3,500

Une paire de manches de grand corps, d'une blonde fine grande hauteur, fond d'Alençon, à bordures ; un tulle fin plissé, et la colerette de même blonde . . . 200

Une paire de barbes de trois quarts de longs, fond d'Alençon, à bordure riche. 39

Un bouquet de cotté de très belles roses 66

Un tiers de gaze riche pailleté d'argent en fin pour la tête 32

Un quart de barrière de velour noir brodé en pierre 12

Un nœud de chignon de ruban de satin blanc bordé d'un pied de blonde rayé d'une lame d'or et d'argent en fin 30

Pour trois belles plumes tournées, à bout noir, à 12 liv. 36

Pour deux grands cartons 6

Une pièce de toille cirée. 7

Une grande caisse 15

Pour le port de l'habit à Versailles 12

Février, 7. — La garniture d'un corset de bal de satin blanc couvert d'une chemise de gaze anglaize uni, garny tout autour d'une blonde tournante à bordure, une pointe et les épaulettes garny en blonde, une paire de manchettes à deux rangs en blonde batie au corset 60

Une jupe de satin blanc, bordée par en bas de velour couleur de pensées, brodée tout autour en pierre . . 144

Une jupe de six legs de crepe blanc festonné tout autour, bordée de comette et d'une blonde tournante,

fond tulle à bordure, relevé par deux très belles guirlandes de roses épanouies	192	
Une guirlande de trois quarts de belles roses pour la tête	60	
Une grande sinture large, brodée riche en pierre blanche, sur velour pensée	66	
Un carton pour l'envoyer	4	
Deux aunes et demy de gaze anglaize rayé, satiné, pour faire voile, à 7 liv.	17	
Pour le port de l'habit à Versailles	6	
Une aune trois quarts de ruban de satin blanc, à 2 liv. 10	4	2,6
Février, 18. — Quatre nœuds de bas de robe de ruban de satin rose rayé de velour noir	8	
Une pelisse de satin blanc, doublé, houëtté, une bordure de renard blanc	120	
Dix aunes de velour noir pour faire une jupe de grand habit et un corset, à 19 liv.	190	
La garniture d'un grand habit de velouté rose; la jupe bordée d'un grand biais de satin rose rayé de velour noir; un volan de gaze anglaize rayé riche, bordé par en bas de gaze brodée ; un velour noir sur la couture, rataché par une grosse chicorée de crepe et satin rose découpé; — le bas de robe garny d'un biais de satin rose rayé de velour noir ; — la pièce rayé de velour noir et le corset garny d'un tulle à bordure	192	
Une mantille d'entoilage noir, fond d'Angleterre à bouquet détaché, garnye d'une dentelle noire batarde à deux rangs de plissé	84	
Une fraize à deux rangs d'une dentelle grande hauteur fond d'Angleterre, la bordure au balon. . . .	45	
Une paire de brasselets de ruban de satin rose, un velour au milieu, et le parfait contentement pareil .	12	
Les manches de sage femme d'une blonde fine grande hauteur, fond d'Alençon, à bordure	75	
Total.	9,214l. 72,6	

Recut pour solde de tout conte à Paris, 23 feuvrier 1785.

LACOSTE.

NOTES SUR LES CHAMBIGES.

I.

PIERRE I CHAMBIGES ET LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

D'après M. Berty[1], Pierre I Chambiges fut chargé en 1536 de visiter les fortifications de Paris. Il paraît que ses fonctions ne se bornèrent pas à une simple inspection; la pièce suivante, que nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Tuetey, nous le montre remplissant un rôle beaucoup plus actif. On y voit en effet que la fausse-porte Sainte-Avoie fut démolie sous sa direction personnelle.

A messieurs les Prévost des marchans et Eschevins de la ville de Paris.

Supplye humblement Jehan de Riveron, auditeur du roy en sa Chambre des comptes, à Paris, et secrétaire ordinaire de la royne, comme depuys ung an en ça, par ordonnance dudit seigneur, fut abatue et desmolie par maistre Pierre Chambiche, la faulce porte Saincte-Avoye, dont partye estoit des appartenances de la maison dudit suppliant; la desmolicion de laquelle ledit Chambiche aurait prins et applicqué à son proffit, sans avoir fait restablissement du coust de la maison dudit suppliant; et davantaige auriez délibéré prendre pour la décoration de la rue, ung pied et demy ou environ de largeur et deux toises de longueur de la maison dudit suppliant; en quoy faisant seroit grandement intéressé. Et pource que ledit suppliant veult faire restablir et construire de neuf le devant de sondit logis, par ledit Chambische ainsi desmoly, et qu'il est besoing de veoir et visiter toutes les choses dessusdictes pour en avoir par vous, mesdits seigneurs, la raison, ce considéré, il vous plaise vous transporter sur les lieux pour veoir le dommaige que ledit suppliant a à cause dudit restablissement, et poura avoir à cause du retranchement de sondit logis, pour, lesdites visitations ainsi faictes, luy ordonner telle récompense que vous verrez estre affaire par raison; et vous ferez bien.

Soit monstré aux procureurs du roy et de la ville, le dernier jour de février mil vc xxxvj.

Lepicart.

(Arch. nat., K 954, n° 73.)

Deux pièces annexées à la précédente permettent de suivre cette affaire jusqu'au bout. Après une enquête faite le 4 mars 1537 (v. style), « Jacques Boriasse, maître des œuvres de maçonnerie, et « Charles Leconte, aussi maistre des œuvres de charpenterye d'icelle « ville, et Pierre Moyreau, maistre des œuvres de maçonnerye, pour « le roy au bailliaige de Gisors, » conclurent à ce qu'il fût alloué à Jean de Riveron, pour le dommage qui lui avait été fait et pour

1. Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, p. 142.

la reconstruction, à l'alignement, de la façade de sa maison, une somme de 130 livres tournois. L'ordre de paiement fut expédié le 6 novembre 1537.

II.

JEANNE CHAMBIGES.

Une Jeanne Chambiges avait épousé Jean Fontaine, maître des œuvres de charpenterie du roi. Comme son nom nous est parvenu par les actes de deux fondations pieuses faites par elle à Saint-Gervais et qu'elle possédait une chapelle dans cette église, il paraît vraisemblable qu'elle tenait de fort près à Pierre I Chambiges qui fut, comme on le sait, enterré à Saint-Gervais[1].

Jeanne Chambiges et son mari possédaient rue de la Tannerie une maison, sur laquelle ils donnèrent à leur paroisse une rente de 45 livres, par acte du 24 juin 1609[2]. Jean Fontaine devint échevin de Paris en 1611 ; deux ans plus tard, il figure en cette qualité et avec le titre de maître des œuvres des bâtiments du roi dans l'inscription du Regard de Belleville[3]. Il était déjà mort le 11 mars 1620, lorsque sa veuve fit, à Saint-Gervais, une seconde fondation de cent livres de rente[4].

III.

PIERRE II CHAMBIGES A SAINT-MERRY ET LES DERNIERS CHAMBIGES.

On rencontre, dans un registre de l'église Saint-Merry conservé aux Archives nationales, trois passages qui permettent d'ajouter quelques nouveaux détails à la biographie de Pierre II Chambiges, l'architecte bien connu de la petite galerie du Louvre.

Le jour de Nouel mil vc iiijxx x furent elleuz marguilliers monsieur Solly, conseiller du roy en la court de Parlement, et Pierre Chambiges, jurez du roy en l'office de maçonnerie, en la place de monsieur Lescallopier et le sieur Louys Davis.......

(Arch. nat., LL 848, fol. 100 r°.)

Nous soubz signez, marguilliers de l'euvre et fabrique de l'esglise monseigneur Saint-Méderic à Paris, certiffions à tous qu'il appartiendra que, suyvant la prière à nous faicte par Marguerite de Saint-Quentin, femme de

1. Berty, p. 143.
2. Registres des fondations de Saint-Gervais. Arch. nat., LL 746, fol. 21 v°, et LL 747, fol. 39 r°.
3. *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris,* VIII, p. 288. Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions de la France*, V, p. 253.
4. LL 746, fol. 22 r°; LL 747, fol. 297 v°.

mᵉ Pierre Chambiges, juré du roy en l'office de maçonnerie, l'un desdits marguilliers, nous luy avons baillé ung petit banc et place estant au second pillier de la paroisse du costé vers l'ostel d'icelle, pour cy assoir et acomoder pour y ouïr le service divin qui ce faict à ladicte esglisse, tant et cy longuement qu'elle vivra et sera de ladiste paroisse. En considération de quoy elle a donné ung escu soleil à l'euvre et fabrique. Faict le dix-neuf décembre mil cinq cens quatre vingt onze.

(*Ibidem*, fol. 222 rᵒ.)

Ce jourdhuy dimanche xixᵉ julliet oudit an 1598, a esté receu de la femme de monsieur Goudart, procureur au Chastellet de Paris, pour la permission à elle octroyée de bouche de faire clore son banc et place.

Le dimanche, xxᵉ décembre 1598, luy a esté fait lectre pour la closture de sondit banc.

Nota que, au mesme temps, la femme de mᵉ Pierre Sambiche a faire (*sic*) clore son banc et place par permission des marguilliers, dont luy a esté faict lectre portant permission de ladite closture, en considération de plusieurs bons offices faictz par mᵉ Pierre Sambiches, son mary, et aussy pour raison du don que ledit sieur Sambiches a faict à l'œuvre de la somme de huict escus soleil, qui luy estoient deubz de reste du contenu en ses partyes pour les ouvraiges de massonnerye faictes en ladite église, pour la repparation des charniers d'icelle faicte en l'année m vᶜ iiijˣˣ et vij, comme appert par la quictance dudit Sambiches contenue à la fin desdites partyes, luy a esté octroyé ladite closture; dont luy a esté faict lectre du dimanche xxᵉ décembre m vᶜ iiijˣˣ dix-huict, signée : De Fleury, Marcel Parfaict et Pichonnat, marguilliers.

(*Ibidem*, fol. 227 rᵒ.)

Il résulte des extraits que l'on vient de lire que Pierre Chambiges demeurait sur la paroisse Saint-Merry, qu'il fut élu marguillier le 25 décembre 1590, et qu'il avait exécuté certains travaux dans les charniers voisins, en 1587. La date de sa mort, que l'on sait être advenue entre les années 1613 et 1620[1], reste toujours incertaine; car les registres des décès de Saint-Merry, ne commençant qu'à l'année 1630, ne peuvent fournir aucun renseignement à cet égard. Les obituaires de cette église nous sont sans doute parvenus; mais, parmi les nombreuses fondations pieuses dont ils contiennent le témoignage, il n'y en a pas une seule qui soit instituée à la mémoire du restaurateur des charniers, tandis que l'on y retrouve les noms de tous les autres marguilliers, ses collègues. Il paraît donc assez vraisemblable que Chambiges avait quitté son ancienne paroisse lorsqu'il mourut. On savait déjà que le dernier des architectes du nom de Chambiges, Louis, demeurait dans la Cité, sur la paroisse Saint-Pierre-des-Arcis. Nous ne serions pas éloigné de croire que Pierre, qui pouvait

1. Lance, *Dictionnaire des architectes*, I, p. 138.

bien être le père de Louis, avait dû s'établir dans le voisinage de celui-ci pendant les dernières années de sa vie[1].

Louis mourut en 1619[2]. Nous croyons avoir retrouvé les noms de sa femme et de ses descendants. En effet, la similitude du nom et du prénom d'un sieur Louis-Gaston Chambiges, marchand, bourgeois de Paris, domicilié rue aux Fèves et marguillier de Saint-Martial dès le 25 décembre 1669[3], donne à présumer qu'il était le fils du dernier architecte Chambiges. D'ailleurs, la rue aux Fèves où il demeurait était divisée entre l'église Saint-Martial et l'église Saint-Pierre-des-Arcis dont Louis avait été paroissien. La mère de Louis-Gaston, Radegonde Lelorain, s'était apparemment remariée à un sieur de Bray; c'est du moins ce qu'il faut conclure d'un passage de l'état des revenus de Saint-Martial en 1703 :

Item, dix livres de rente due par la succession et héritiers du feu sieur Chambige, constituée par Jean de Bray, son frère, comme exécuteur testamentaire de Radegonde Lelorain, leur mère. De laquelle rente les héritiers dudit sieur Chambige qui sont chargez de ladite rente et ont passé titre nouvel devant Dionys et Dupuys, à Paris, le 17 décembre 1696.

(Arch. nat., L 684.)

Louis-Gaston Chambiges, dont le nom figure constamment dans les délibérations de la fabrique de Saint-Martial depuis 1669 jusqu'à sa mort, s'éteignit dans la nuit du 26 au 27 septembre 1689[4] en laissant quatre enfants :

1° Martial Chambiges, bourgeois de Paris, ancien officier de Monsieur, frère du roi Louis XIV, mort, comme son père, en sa maison de la rue aux Fèves, le 10 juillet 1708. Il ne laissait pas d'enfants[5].

2° François Chambiges, officier de marine, mort entre 1689 et 1708 laissait des enfants encore mineurs en cette dernière année[6].

3° Jean-Baptiste Chambiges, écrivain du roi sur les Galères, domicilié à Marseille en 1708[7].

4° Suzanne Chambiges, mariée avant 1689[8] à François-Roger Gallois,

---

1. Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, p. 147.
2. *Ibidem*, p. 148.
3. Arch. nat., Délibérations de la fabrique de Saint-Martial, LL 846.
4. Arch. nat., Apposition et levée de scellés après décès de Louis Chambiges, 27 septembre 1689. Commissaire Lefrançois, Y 14497.
5. Apposition et levée de scellés après décès de Martial Chambiges, 10 juillet 1708. Y 13466.
6. Il est question, dans le procès-verbal après décès de Martial, de ses neveux Chambiges encore mineurs et représentés par leurs oncles Gallois et Jean-Baptiste Chambiges.
7. *Ibidem*.
8. Y 14597, *loc. cit.*

avocat en Parlement, avait deux enfants mineurs en 1708 : André-Louis Gallois et Geneviève-Suzanne Gallois[1].

Bien que la famille Chambiges ait pu se continuer dans la descendance de François, Louis est le dernier architecte de cette longue lignée dont on peut suivre la trace de 1489 à 1619.

H.-François Delaborde.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

35. Benoist (L.). — Notice historique et statistique sur Mary-sur-Marne. In-8°, 27 pages. Meaux, Le Blondel.

36. Benoist (L.). — Notice historique et statistique sur May-en-Multien. Gravures, carte et plan. In-8°, 94 pages. Meaux, Le Blondel.

37. Benoist (L.) et Adrien. — Notice historique et statistique sur Jaignes, canton de Lizy-sur-Ourcq. In-8°, 63 pages. Meaux, Destouches.

Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.*

Monographies très bien faites de communes du canton de Lizy-sur-Ourcq. Il faut espérer que l'auteur passera ainsi bientôt en revue toutes les communes de son canton.

38. Berty (Adolphe). — Topographie historique du vieux Paris. 2e édition. Région du Louvre et des Tuileries. Tome I. In-4°, LIV-340 pages, avec 22 pl. hors texte, 10 grav. et 1 plan de restitution. Paris, Champion. Les tomes I et II, 100 fr.

Histoire générale de Paris. Collection de documents originaux.

39. Château (le) de Marly-le-Roy, plan d'ensemble et vue générale, d'après Piganiol de La Force, l'abbé de Choisy, Eudore Soulié, Fortoul et Victorien Sardou. 2 pl. gravées par A. Guillaumot père. In-12, 70 p. Paris, Ducher.

40. Dixième (le) arrondissement, journal politique, littéraire, commercial, financier et de renseignements, paraissant tous les dimanches. 1re année, n° 1. Du 5 au 12 avril 1885. Pet. in-fol. à 3 col. 4 p. Paris, 39, rue Château-Landon. Un numéro, 5 cent.

---

1. Y 13466.

41. Gannal (Dr). — Les Cimetières depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours. Histoire et législation. In-8°, 72 et 159 pages. Paris, Muzard.

Comme son titre l'indique, cette étude sur les cimetières est divisée en deux parties distinctes : la première est le texte même de l'étude de M. le Dr Gannal ; la seconde partie contient, sous forme de Pièces justificatives, un très curieux et très utile recueil de tous les textes, décisions des conciles, ordonnances royales, arrêts du parlement, règlements divers, factums, etc., relatifs aux cimetières. Presque tous les documents recueillis et mis en œuvre par M. le Dr Gannal ont un intérêt parisien et se rapportent aux mesures qui ont précédé et suivi la *Déclaration du roi concernant les inhumations*, de 1776.

Le plan de l'ouvrage, que M. le Dr Gannal a pris soin de mettre à la suite de l'Avertissement, permet de juger de l'utilité que présentera ce livre.

1re période. — De la fondation de la monarchie française au 10 mars 1776, date de la Déclaration du roi sur les inhumations.

2e période. — Du 10 mars 1776 au 13 juin 1804 (23 prairial an XII), date du décret impérial sur les sépultures.

1re partie. Du 10 mars 1776 au 23 septembre 1792.

Chapitre I. Critique de la déclaration royale. — Opposition à l'application des mesures qu'elle prescrit. — Fermeture du cimetière des Innocents.

Chapitre II. Approbation des mesures prescrites par la déclaration royale. — Projets de réformes. — Continuation des protestations au sujet de la nécessité de transférer les cimetières hors des villes et d'interdire les inhumations dans les églises.

2e partie. Les cimetières pendant la Révolution.

3e période. — Du 13 juin 1804 jusqu'à ce jour.

42. Giry (A.). — Recueil de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France de 1180 à 1314. Précédés d'une préface par Ernest Lavisse. In-8°, xxxvi-187 pages. Paris, Picard.

Chartes communales de Beauvais, 1182 ; — de Laon, 1189. — Confirmation par Philippe-Auguste des hanses de la ville de Mantes, 1201. — Enquête faite par Guérin, évêque de Senlis, sur les droits du roi dans la ville de Laon, 1221. — Sédition à Beauvais, 1233. — Enquête sur les troubles de Beauvais, 1235. — Suppression de la commune de Laon, 1294-1296, et son rétablissement, 1297. — Différends entre la commune et l'évêque de Beauvais, 1302-1313.

Dans l'introduction se trouve un tableau des *Comptes municipaux du XIIIe siècle*, dans lequel on relève les noms de nombreuses localités de l'Ile-de-France.

43. Hatin (Eugène). — La maison du Grand-Coq et le Bureau d'adresse, bureau de notre premier journal, *la Gazette*, du Mont-de-Piété, du Dispensaire et autres « innocentes inventions » de Théophraste Renaudot. In-12, 72 pages. Paris, Champion.

A propos d'une inscription dont la Commission des inscriptions parisiennes a voté tout dernièrement la pose sur une des maisons du quartier du Marché-Neuf, maison où Renaudot fonda son journal, *la Gazette*,

M. Hatin passe en revue les différentes phases de la vie de cet homme si actif qui, non content d'être le gazetier *officieux* de Mazarin, cherchait encore à utiliser son influence au profit d'œuvres humanitaires, telles que son *Dispensaire*, ou simplement utiles comme son *Bureau d'adresse*, qui était tout à la fois une agence de renseignements et un bureau de placement. Au cours de cette brochure, M. Hatin rectifie bien les erreurs courantes. G. R.

44. Jouanet (A.). — L'assainissement de Paris (année 1885). In-18 jésus, 20 pages. Paris, impr. Morris.

45. Semaine (la) parisienne, paraissant le dimanche. 1re année. N° 1. (28 décembre 1884.) In-fol., à 3 col., 4 p. avec croquis. Paris, 4, rue des Déchargeurs. Un numéro, 15 cent.

46. Sourches (de). — Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV, publiés d'après le ms. authentique, appartenant à M. le duc des Cars, par le comte Jules de Cosnac (Gabriel-Jules) et Édouard Pontal. T. IV (janvier 1692-décembre 1695). In-8°, 523 p. Paris, Hachette. 7 fr. 50.

47. Téléphone (le) de Paris, journal politique quotidien. N° 1, 15 février 1885. Petit in-fol., à 4 col., 4 p. Paris, 11, rue Cadet. Un numéro, 5 cent.

48. Thureau-Dangin (Paul). — Histoire de la monarchie de juillet. 2 vol. in-8°. T. I, viii-462 p. ; t. II, 442 p. Paris, Plon.

49. Thurot (Charles). — De la prononciation française depuis le commencement du xvie siècle, d'après les témoignages des grammairiens. T. II, in-8°, 779 pages. Paris, imp. nationale.

50. Valois (Noël). — Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII. In-8°, 94 pages. Paris, Picard.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIII et XLIV.

51. Vitu (Auguste). — Le jargon du xve siècle, étude philologique ; onze ballades en jargon attribuées à François Villon, dont cinq ballades inédites, publiées pour la première fois d'après le ms. de la bibliothèque royale de Stockholm, précédées d'un discours préliminaire sur l'organisation des Gueux et l'origine du jargon, et suivies d'un vocabulaire analytique du jargon. In-8°, 551 p. Paris, Charpentier.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 21 juillet 1885.

Présidence de M. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 juin 1885 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

763. M. Victor Champier, présenté par MM. L. Courajod et H. Champion.

— M. le Président annonce le décès de nos confrères MM. Édouard Tréfous, sous-chef à la Banque de France, Léon Renier, membre de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de l'Université, Adolphe Vuitry, membre de l'Institut, Alfred Le Tellier-Delafosse, secrétaire général honoraire du Crédit foncier. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. H. Omont présente au Conseil un manuscrit grec des Évangiles copié à Paris, à la fin du xve siècle, par Georges Hermonyme de Sparte pour Guillaume Budé. Georges Hermonyme, réfugié en France, a été le premier Grec qui ait enseigné sa langue à Paris et aussi le premier maître de grec de Guillaume Budé.

Pendant son séjour à Paris, Hermonyme copia un assez grand

nombre de manuscrits grecs; nous en avons encore aujourd'hui une soixantaine et plus, qui peut-être sont les premiers textes que les érudits parisiens aient eus à leur disposition pour étudier la langue grecque. Avant l'expédition de Charles VIII en Italie, nos bibliothèques étaient fort pauvres en ce genre de manuscrits; à Paris notamment, il ne paraît pas qu'on en ait jamais conservé dans la librairie des rois de France, et, au commencement du xve siècle, on en comptait seulement quatre dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce manuscrit des évangiles est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de l'Université de Cambridge et c'est grâce à la parfaite obligeance de M. Henry Bradshaw, bibliothécaire de l'Université de Cambridge, qu'il a pu être mis sous les yeux du Conseil.

— M. P. Lacombe signale l'existence au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg d'un tableau intéressant pour l'histoire de Paris et qu'il a eu l'heureuse occasion de pouvoir examiner dans un récent voyage qu'il vient de faire en Russie avec notre collègue M. Mareuse.

C'est une esquisse du tableau de Largillière, autrefois conservé à l'Hôtel de Ville de Paris, et représentant le prévôt des marchands et les échevins, tous en robes et en grandes perruques, assemblés à l'occasion des fêtes qui furent célébrées lorsque Louis XIV vint souper, avec sa cour, à l'Hôtel de Ville, le 30 janvier 1687.

Cette esquisse ($0^{m}68 \times 1^{m}01$) provient de la collection Crozat; elle a été peinte la même année que le tableau qui faisait autrefois partie de la décoration de l'Hôtel de Ville et qui a été gravé par Cochin pour le *Voyage pittoresque de la France.* Cette esquisse est suffisamment achevée pour être intéressante, sinon au point de vue des portraits, du moins au point de vue des costumes.

Le modèle d'une statue pédestre de Louis XIV est représenté dans ce tableau ; les rédacteurs du catalogue de l'Ermitage se sont trompés en prenant cette statue pour le modèle de celle érigée plus tard sur la place des Victoires : cette statue est celle qui se trouvait à l'Hôtel de Ville et qui a pu être sauvée de l'incendie de 1871.

Ce tableau n'est pas le seul document parisien conservé dans ce musée ; on y trouve aussi :

1° Cinq esquisses (dessins) des tableaux de la chapelle des Enfants-Trouvés, par Natoire. Ces tableaux étaient d'ailleurs plus nombreux ; ils sont détruits depuis longtemps, mais ils ont été gravés.

2° Douze dessins d'architecture de Ch. de Wailly (1730-1795).

3° Soixante-neuf dessins de fêtes et de palais, par Percier et Fontaine. Ces deux dernières séries ne sont pas exposées.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

UN NOUVEAU TEXTE SUR LES ARÈNES DE PARIS[1].

Le récit de la bataille où Labiénus défit Camulogenus, devant Lutèce (*César*, VII, LVII et suiv.), est des plus curieux à cause de l'interprétation topographique donnée à certains passages qui sont un perpétuel sujet de controverse pour les antiquaires. Je ne puis transcrire le morceau entier : il est trop long. Je remarque seulement que l'énigmatique Metiosedum du ch. LXI est rendu par Gevisi (fol. 77 *a*), c'est-à-dire Juvisi, identification qui se rapproche singulièrement de celle de J. Quicherat qui plaçait ce lieu à Athis[2]. Le récit de l'auteur français n'est pas exempt de développements poétiques : on y peut lire par exemple l'émouvant récit d'un duel entre Labienus et Camulogenus qui est resté inconnu à César. Mais ce que je veux extraire de ce chapitre, c'est une incidence de l'auteur qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'ancien Paris :

Coment Labienus assist la cité de Paris.

Entre ices choses Tytus Labienus fu venus devant Lutece, une des citez principaus de France, que l'en apele ore Paris, mès n'estoit pas a icel tens de grant renomée si comme ele est ore. IIII. legions avoit Labienus o soi. La cité seoit en une ille enmi[3] Sainne, si comme ele fait encore, et estoient les entrées molt durement boeuses [por ice avoit non *Lutecia* qui sone « boeuse[4] »]. Entor le mont Saint Estienne et Sainte Genevieve n'avoit lors nul habitant, mès au tans Seinte Creeust[5] qui fonda le mostier del mont en l'eneur de saint Pere l'apostre, ou Clodoeus[6] ses barons gist, i commença l'en à abiter, et meïsmement puis que li rois Chilperiz, qui fu fiuz de leur fil[7]

---

1. Notre confrère M. Paul Meyer a bien voulu nous autoriser à reproduire cet extrait d'un travail qu'il vient de publier dans le tome XIV de la *Romania*, sous le titre de : *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne*. I. Les faits des Romains *ou* Livre de César. II. *Histoire ancienne jusqu'à César*. Le passage relatif aux arènes se trouve dans le premier de ces ouvrages, dont la composition doit remonter aux dernières années du XII[e] siècle. *N. R.*
2. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, XXI (1852), 384.
3. Ms. *entor;* je corrige d'après le ms. 1391, fol. 73 *b*.
4. Ce qui est entre [ ] est restitué d'après 1391.
5. *Crehelt*, 1391.
6. *Flodoveus*, 1391, forme à noter. — Pour le lieu de la sépulture de Clovis, voy. Grégoire de Tours, II, XLIII.
7. Ms. *fiuz;* je corrige d'après 1391.

ot fet .j. theatre es vingnes qui sont entre Sainte Genevieve et Saint Victor. De cel theatre que je vos di duroit encore une partie en estant au jor que li rois Phelipes conmença Paris de murs a ceindre par devers Petit pont (fol. 76 *a b*).

Le théâtre construit selon notre auteur par Chilpéric n'est point différent des arènes dont on a découvert un fragment important en 1870, rue Monge, à l'endroit même désigné par le texte qu'on vient de lire. Cet amphithéâtre est romain, mais Grégoire de Tours (*Hist. franc.*, V, XVIII) en attribue, comme l'auteur des *Faits des Romains*, la construction à Chilpéric. Adrien de Valois avait déjà indiqué qu'il avait dû être non pas édifié, comme le dit Grégoire, mais refait par le petit-fils de Clovis. M. Delisle a cité des vers d'Alexandre Nekham d'où il résulte qu'à la fin du XIIe siècle il subsistait encore de cet amphithéâtre des restes considérables[1]. Mais on ignorait jusqu'à présent que ces ruines avaient été déblayées lors de la construction de l'enceinte méridionale de Paris par Philippe-Auguste, c'est-à-dire en 1211[2].

P. MEYER.

NOTICE

SUR LES COLLECTIONS DE MANUSCRITS

DE JEAN ET GUILLAUME BUDÉ.

Le goût des livres était héréditaire dans la famille de Guillaume Budé. Son père, Jean Budé († 1502), grand acheteur de livres (*librorum emacissimus*, dit-il dans une de ses lettres), avait formé à la fin du XVe siècle une assez belle collection de manuscrits, la plupart latins[3]. Sa bibliothèque fut dispersée probablement dès le milieu du XVIe siècle.

Les quarante et un manuscrits ayant appartenu à Jean Budé, dont on trouvera plus loin la description, forment une bibliothèque dans laquelle tous les genres, sauf les belles-lettres, se trouvent à peu près représentés.

---

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1858, p. 151. La note de M. Delisle et divers extraits relatifs au même monument ont été réimprimés dans une brochure publiée en 1870 lors de la découverte de la rue Monge (*Les Arènes de Paris...*, se vend aux Arènes et à la Société de numismatique et d'archéologie, in-8°, 32 pages).

2. C'est en 1211, selon Guillaume le Breton (Bouquet, XVII, 85 *d*), que fut construite cette partie de l'enceinte.

3. M. L. Delisle a donné dans le *Cabinet des manuscrits*, I, 181, et III, 353, une liste de manuscrits ayant appartenu à Jean Budé. Voy. aussi un article de J. Boivin dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1725, t. V, p. 350.

On y compte quinze volumes de Théologie (nos 1-15), parmi lesquels les deux premiers livres de la Vie de Jésus-Christ, par Ludolphe Le Chartreux, et différents ouvrages des SS. Ambroise, Augustin, Anselme, de Haimon d'Halberstadt, etc. — Dix-sept manuscrits traitent des Sciences philosophiques et naturelles (nos 16-32), mais la Médecine y est à elle seule représentée par neuf ouvrages et on y remarque aussi un traité de Raymond Lulle. — Les Belles-Lettres ne comptent qu'un article (n° 33), un manuscrit grec, le seul de la collection, et qui encore paraît avoir appartenu plutôt à Jean II Budé, frère de Guillaume Budé. — Huit manuscrits historiques (nos 31-44) complètent la collection de Jean Budé : ce sont les ouvrages de Solin, Cassiodore, une Chronique universelle allant jusqu'en 1272, et différents opuscules historiques de Jean de Montreuil, Alain Chartier, Nicolas de Clémangis, Baudri de Bourgueil, Geoffroy de Monmouth, une histoire d'Alexandre, enfin une histoire de Bohême d'Enea Silvio Piccolomini (Pie II).

On remarquera aussi que trois de ces manuscrits n'ont peut-être pas fait réellement partie de la collection de Jean Budé, mais ont plutôt appartenu à ses fils, Jean II Budé (nos 17 et 33 ?) et Nicolas Budé (n° 34).

Guillaume Budé acheta plus volontiers des livres imprimés, et nous n'avons guère qu'une quinzaine de manuscrits, tous grecs, qui lui aient certainement appartenu, mais, quand il réunit ces quelques manuscrits, la typographie grecque était à ses premiers débuts et deux ou trois volumes grecs venaient seulement d'être imprimés en Italie. Après sa mort (1540), ses livres furent vendus et passèrent entre les mains du président François de Saint-André († 1571), qui légua sa bibliothèque aux Jésuites du collège de Clermont. Lorsque les Jésuites eurent été chassés de France, en 1595, leurs livres furent dispersés et une bonne partie des manuscrits de Guillaume Budé fut recueillie par le président Henri de Mesmes; ils devaient entrer plus tard, en 1679, dans la bibliothèque de Colbert, par l'entremise de la duchesse de Vivonne, fille de Henri II de Mesmes, et de là dans la Bibliothèque du roi.

Les manuscrits de Jean Budé paraissent avoir été acquis par lui vers les années 1481-1488. A la fin de plusieurs de ses livres il a pris soin en effet de mettre une note de possession, exactement datée et signée de sa main :

1481, ms. latin 2885.

1483, ms. latin 11099.

1486, 26 janvier, ms. latin 7177; — 9 février, 6697; — 28 novembre, français, 964; Mazarine, 972; — 29 novembre, 13475, 13710, 15075; — 6 décembre, 6914; — 10 décembre, Mazarine, 1058; — 11 décembre, 16046; — 14 décembre, Mazarine, 563; — 15 décembre, 7031; 18 décembre, 6927, 6928, 6937; — 19 décembre, 6931; — 21 décembre, Vatican, Reg. 1933.

1487, 25 avril, ms. latin 2982; — 30 août, 6926; — 5 décembre, 3275.

1488, 24 février, ms. latin 16642.

Les armes de Budé, *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin de pourpre, pamprées de sinople*, peintes en tête de la plupart de ses volumes, permettent aussi de reconnaître facilement les manuscrits qui lui ont appartenu. Trois copistes semblent avoir été de préférence employés par Jean Budé; un seul, Jean de Bailleul [1], nous a laissé son

---

1. Les manuscrits latins 3275, 6914 (tomes I et II), 6926 et 7177 (2e partie) ont été copiés par Jean de Bailleul.

nom. Les deux autres sont inconnus, l'un d'eux pourrait bien avoir été le maître d'écriture de Guillaume Budé[1].

Les manuscrits grecs de Guillaume Budé, si l'on en excepte seulement trois (mss. grecs 447, 1643, 1668), sont tous des copies de son premier maître de grec, Georges Hermonyme de Sparte. Ils sont aussi reconnaissables aux armes de Budé, peintes ordinairement au premier feuillet (avec le chevron chargé d'un fer de cheval d'or renversé) et aux corrections ou notes marginales qu'on y trouve de la main du savant helléniste. Guillaume Budé ne paraît pas au reste avoir été aussi zélé bibliophile que son père. Sadolet lui ayant demandé un jour, vers l'année 1528, le catalogue de ses livres grecs, Guillaume Budé lui répondit : « ..... Quod librorum meorum Græcorum « indicem mitti ad te postulas, ea de causa quam in literis suis ascripsisti, « rubore me suffusum esse scito : quippe qui nullos alios libros duntaxat « memorandos habeam, præter eos qui in chalcotyporum officinis hactenus « passim pervagati sunt, ne hujusmodi quidem omnes. Manuscriptos satis « multos olim domi habui, sed depositos et creditos, quare contentus eris « inopiæ excusatione pro indice quem postulabas[2]. »

MANUSCRITS DE JEAN BUDÉ.

1. Mazarine, 563. Vitæ Jesu-Christi, per Ludolphum Cartusianum, partes I et II.

A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum XIIII^a decembris, anno M° CCCC° IIII^xx VI. Budé. »

XVe siècle. Parchemin et papier. 201 feuillets. 369 sur 274 millim. Rel. peau.

2. Français 964. Psaumes et cantiques de la traduction de frère Jehan de Blois, Augustin (1) ; — Heures expliquées, en français (75) ; — Hymnes, en vers français (103) ; — « Vers pour sçavoir Pasques, » et table de Pâques, commençant en 1417 (146 v°) ; — Vie de saints, fol. IIII^c LXVIII-IIII^xx I [XIVe s.] (150).

A la fin des hymnes (fol. 145 v°), on lit : « Le douxiesme septembre mil IIII^c et quinze, moy Girart Morel, prestre curé de Montnanthueil, ou diocese de Laon, fis faire et escripre ce present livre, tesmoing mon sing manuel. *Morelly*. » — Au fol. 148, cette autre note : « Ce livre est à Jehan Budé, conseillier du Roy et audiencier de France. Fait le XXVIIIe jour de novembre M CCCC IIII^xx VI. Budé.

---

1. C'est le copiste des manuscrits latins 2982, 6697, 6931, 7177 (1re partie), 12498 et 16046 ; Mazarine, 563.

Les manuscrits latins 2885, 6928, 11099 et 13475 (en partie) sont l'œuvre d'un troisième copiste anonyme.

2. Cette lettre, datée de Paris, 12 des calendes de janvier (21 décembre), est imprimée dans *G. Budæi lucubrationes variæ* (Basileæ, 1557, fol.), p. 395.

Budé. Le Charron[1]. » — Cette note, avec la date du 29 février, est répétée au bas du dernier feuillet. Sur la miniature du premier feuillet sont peintes les armes de Budé.

xve siècle. Parchemin. 163 feuillets. 290 sur 210 millim. Peint. Rel. peau verte. (Colbert, 3090.)

3. Amiens, 178. Officium pro defunctis.

En tête du volume : « Incipiunt VII. psalmi, cum orationibus suis. » — Au bas du fol. 1 v°, écu de Budé, avec les lettres V et I.

xve siècle. Parchemin. 99 feuillets. 200 sur 132 millim. Peint. Rel. moderne.

4. Latin 13338. « S. Ambrosii Mediolanensis Exameron. »

Au premier feuillet, dans l'initiale, et au bas de la bordure, sont peintes les armes de Budé.

xve siècle. Parchemin. 100 feuillets. 248 sur 178 millim. Peint. D. rel. (Coislin.-S.-Germain, n. 727.)

5. Latin 13341. « Divi Ambrosii Mediolanensis libri III de officiis.

Les armes de Budé sont peintes aux quatre angles des encadrements qui se trouvent en tête de chacun des trois livres; dans le bas de la bordure les lettres V I.

6. Mazarine, 972. S. Ambrosii liber de Paradiso (1); — Ejusdem de Caïn et Abel, libri II (27); — « Sermo de Adam et arbore interdicta » (62).

Dans l'encadrement, au fol. 1, sont peintes les armes de Budé. — Au verso du dernier feuillet, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum XXVIII novembris, anno M CCCC IIII^xx^ VI. Budé. » — Au commencement et à la fin du volume : « Pro libraria regalis collegii Campaniæ alias Navarræ, Parisius fundati. » — Au verso du second feuillet de garde : « Adenet le Lonc, demorant à Anthoigny. »

xve siècle. Papier. 66 feuillets. 282 sur 203 millim. Peint. Rel. en étoffe brochée.

7. Latin 2982. S. Augustini liber de virginitate (1); — Ejusdem de pœnitentia (39 v°); — Ejusdem de divinatione dæmonum (73 v°); — Ejusdem contra quinque hæreticorum genera (85 v°); — [Herigeri, abbatis Lobiensis,] de sacramento eucharistiæ (112 v°).

Au bas de la bordure du premier feuillet sont peintes les armes de Budé, et dans l'initiale les lettres V I. — A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum XXV aprilis, anno M CCCC IIII^xx^ VII. Budé. »

---

1. Jean Charron, ou le Charron, gendre de Jean Budé; il avait épousé Catherine Budé.

xve siècle. Papier. 169 feuillets. 208 sur 136 millim. Peint. D. rel. (J.-A. de Thou. — Colbert, 3840.)

8. Arsenal, 252. « Liber Soliloquiorum, sive meditaciones beati Augustini » (1); — « Meditaciones beati Bernardi de contemptu hujus mundi et appetu vite eterne » (59).

Au bas du fol. 1, sont peintes les armes de Budé, avec les lettres V I. — A la fin du volume, le nom de « Gaspar Gontier. »

xve siècle. Parchemin. 92 feuillets. 200 sur 138 millim. Rel. veau fauve. (Mis de Paulmy.)

9. Latin 2885. S. Anselmi Cantuariensis de concordia præscientiæ, et prædestinationis, et gratiæ Dei, cum libero arbitrio (1); — Ejusdem de libero arbitrio (24 v°); — Ejusdem de casu diaboli (36 v°); — Ejusdem de Verbi incarnatione (61); — Ejusdem cur Deus homo libri duo (77 v°); — Ejusdem meditatio de humana redemptione (126); — Ejusdem de conceptu virginali et de originali peccato (132); — Ejusdem de processione spiritus sancti (153); — Ejusdem de azymo et fermentato (178 v°); — Ejusdem de sacramento ecclesiæ (183 v°).

Au bas du premier feuillet, sont peintes les armes de Budé. — A la fin, on lit : « Johannes Bude, consiliarius Regis, hunc librum scribi fecit, et sibi pertinet in anno M CCCC IIII^xx primo. Budé. »

xve siècle. Papier. 185 feuillets. 204 sur 136 millim. Peint. D. rel. (Mazarin.)

10. Mazarine, 1058. « Confessionale Anselmi » (1); — Origenis planctus » (61).

Au premier feuillet sont peintes les armes de Budé. — On lit à la fin : « Hunc librum scribere fecit Johannes Bude, Regis consiliarius Francieque audienciarius. Actum x^a decembris, anno M^o CCCC^o IIII^xx VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 67 feuillets. 208 sur 143 millim. Peint. Rel. basane.

11. Ashburnham, Barrois, 28. « Haymonis [Halberstadiensis] expositio in epistolas Pauli. »

Au premier feuillet les armes de Jean Budé; et sans doute avec sa note de possession à la fin. — Ce ms. a ensuite appartenu à Nicolas Toinard d'Orléans.

xve siècle. Parchemin. 141 feuillets, in-folio. Peint. Rel. maroq. rouge.

12. Mazarine, 1144. « Speculum Christiani » (1). — « Expositio orationis dominice » (122). — « Monita beati Ysidori » (134 v°). (Cf. Hain, n° 14914.)

Dans l'encadrement du premier feuillet sont peintes les armes de

Budé. Au fol. 122, dans la bordure, les lettres V I. — A la fin du *Speculum Christiani*, fol. 121 v°, longue note, datée de Raulcourt, 1er janvier 1584, et signée : J. Micqueau ; l'auteur, pasteur protestant, puis « emploié au collège de Sedan, » y raconte ses voyages depuis l'an 1564, date de son ordination à Orléans. (Cf. fol. 148 v°.) A la fin sur la couverture, on lit aussi la signature : J. Micqueau. — Au verso de garde, en tête du volume : « Ex bibliotheca. M. Billet de Faniere. 1705. »

xve siècle. Papier. 148 feuillets. 202 sur 136 millim. Peint. Rel. parchemin.

13. Latin 3275. « Pharetra, » seu loci communes e SS. PP., prædicatoribus utiles, ordine alphabeti, A-F.

Dans la bordure, au haut du fol. 1, les lettres V I répétées au fol. 8, et au bas du fol. 8 les armes de Budé. — A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum quinta decembris, anno Domini M° CCCC° IIIIxx VII°. Budé. »

xve siècle. Papier. 239 feuillets. 386 sur 270 millim. Peint. Rel. moderne. (Mazarin.)

14. Latin 13475. « Sertum florum moralium collectorum per quemdam monachum Cisterciensem, Parisiis, in domo S. Bernardi, anno 1346 » (2) ; — « Tractatus moralis de naturis quarumdam gemmarum » (121) ; — « Declamationes Senece reducte ad moralitatem » (130 v°) ; — « De vita et moribus philosophorum » (143 v°).

Le premier feuillet a été lacéré. — Au bas du dernier feuillet, on lit : « Johannes Bude, Regis consiliarius et audienciarius Francie, fecit hunc librum scribere, et sibi pertinet. Actum xxix novembris, anno M CCCC IIIIxx VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 201 feuillets. 204 sur 144 millim. Cartonné. (Coislin.-S.-Germain, n. 1353.)

15. Arsenal, 243. « Tractatus solennis et utilis editus per religiosum virum magistrum Philippum [de Barberiis] Siculum, ordinis Predicatorum » (1) ; — « Donatus theologicus » (128).

Au fol. 2, dans l'initiale, sont peintes les armes de Budé. — A la fin, on lit le nom de « De Sevre, 1570. » Au verso du premier plat du volume, l'ex-libris gravé de « Me Jean-Baptiste-François-Joseph de L'Aubrussel, chevalier, seigneur de Mont-Richard, conseiller au Parlement de Metz. »

xve siècle. Papier. 148 feuillets. 175 sur 132 millim. Peintures (fol. 9-15, Sibylles). Rel. basane fauve. (Mis de Paulmy.)

16. Latin 16590. L. Annæi Senecæ liber de quatuor virtutibus et de formula vitæ honestæ (1) ; — Ejusdem de ira libri III. (17 v°).

Dans le bas de la bordure du premier feuillet sont peintes les armes de Budé; au haut les lettres V I, répétées dans les bordures peintes aux fol. 17 v° et 77.

xve siècle. Parchemin. 117 feuillets. 178 sur 120 millim. Peint. Rel. en bois.

17. Latin 6766 A. Notes sur la famille de Budé (1); Senecæ [Martini Dumiensis] liber de IV. virtutibus (10 v°), — de remediis fortuitorum (22), — de copia verborum (42), — de libero arbitrio et moribus (63); — « Documenta que misit Aristoteles ad regem Alexandrum magnum » (70); — « L'examen de conscience,... par maistre Jehan Gerson » (74); — « Comment confession se doibt faire,... par maistre Jehan Gerson » (82); — « Confession et absolucion generale acoustumez estre faictes ès eglises le jour de Pasques avant la communion » (86).

A la fin, la signature : « J. Budé, esleu de Gisors. » Le ms. est tout entier de la main de Jean Budé [1]. — Au verso du fol. 104 : « Donné par M. l'abbé de Castries, le 21 oct. 1709. »

xvie siècle. Parchemin. 105 feuillets. 165 sur 105 millim. Rel. veau estampé. (Gaignières, 803.)

18. Français 1098. Boetii de consolatione philosophiæ, avec la traduction française de Jean de Meun, en regard du texte latin, et le commentaire de Robert de Lincoln.

Au bas de l'encadrement, au premier feuillet, sont peintes les armes de Budé; elles sont répétées dans les encadrements à différents endroits du volume.

xve siècle. Parchemin. 116 feuillets. 304 sur 210 millim. Peint. Rel. maroq. rouge aux armes du roi.

19. Latin 12966. Joannis Sarisberiensis Polycraticus, de nugis curialibus et philosophorum vestigiis libri VIII.

Au bas du premier feuillet sont peintes les armes de Budé.

xve siècle. Parchemin. 162 feuillets. 330 sur 235 millim. Peint. Rel. veau aux armes. (Coislin.-S.-Germain, n. 644.)

20. Latin 6697. Ægidii de Roma epitome tractatus de regimine principum.

Sur la garde, en tête du volume, le nom de « Jehanne Charonne [2]. » — Au fol. 5, dans l'initiale, sont peintes les armes de Budé; au bas de ce feuillet, dans la bordure, les lettres V I. — A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque

---

1. Jean II Budé, frère de Guillaume Budé, élu de Gisors (1463-1522).

2. Jeanne Charron, fille de Catherine Budé et nièce de Jean II Budé, fut élevée chez son oncle de 1503 à 1517.

audienciarii. Actum IX februarii, anno M° CCCC IIIIxx VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 134 feuillets. 203 sur 138 millim. Peint. Rel. velours vert. (J.-A. de Thou.-Colbert, 5013.)

21. Latin 13964. Ægidii de Roma epitome tractatus de regimine principum.

Dans la lettre initiale du volume sont peintes les armes de Budé. — A la fin, on lit la souscription : « Explicit////// de regimine principum, scriptum per manum magistri Johannis Compere, alias Bruneval, hac luce VIIIa augusti anni Domini Mi CCCCi LXXIIIi. »

xve siècle. Parchemin. 76 feuillets. 150 sur 100 millim. Peint. Rel. parchemin. (Coislin.-S.-Germain, n. 1597.)

22. Latin 6914. « Regalis dispositio Haly, filii Abbas, » ex translatione Stephani.

En haut du premier feuillet, on lit cette suscription : « Anno Domini M° CCCC° LXXXV°, die XIIa januarii, Johannes de Bailleul hunc librum incepit, perficiat Deus sua clementia. » — Dans l'initiale sont peintes les armes de Budé qui se retrouvent au fol. 1 du second volume, et au bas de la bordure on trouve les lettres V I. — A la fin de chacun des deux volumes, on lit : « Johannes Bude, Regis consiliarius Francieque audienciarius, scribere fecit hunc librum. Actum VI decembris, anno M° CCCC° IIIIxx VI°. Budé. »

xve siècle. Papier. 165 et 157 feuillets. 365 sur 278 millim. Peint. Rel. peau. (« Ex biblioth. Melchis. Thevenot. XCV-XCVI. »)

23. Latin 6926. Anonymi summæ V. doctrinæ quintæ fen primi canonis Avicennæ.

Dans l'initiale, au fol. 4, sont peintes les armes de Budé, et au bas de la bordure les lettres V I. — A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum XXXa augusti, anno M° CCCC° IIIIxx VII°. Budé. »

xve siècle. Papier. 253 feuillets. 272 sur 198 millim. Peint. Rel. peau. (« Ex biblioth. Melchis. Thevenot. CI. »)

24. Latin 6927. Jacobi Despars, Tornacensis, doctoris Parisiensis in medicina, commentarius quartæ fen primi canonis Avicennæ.

Au bas du fol. 1 sont peintes les armes de Budé. — Au bas du fol. 165 v°, on lit : « Hunc librum scribere fecit Johannes Bude, Regis consiliarius Francieque audienciarius, et sibi pertinet. Actum XVIII decembris, anno M° CCCC IIIIxx VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 166 feuillets. 272 sur 195 millim. Peint. Rel. peau. (« Ex biblioth. Melchis. Thevenot. CII. »)

25. Latin 6928. Jacobi Despars commentarius XIV. et XV. fen canonis tertii Avicennæ.

Au bas du fol. 2 sont peintes les armes de Budé. — Au dernier feuillet, même note que dans le ms. précédent.

xve siècle. Papier. 166 feuillets. 278 sur 194 millim. Peint. Rel. peau. (« Ex biblioth. Melchis. Thevenot. CIV. »)

26. Latin 6931. « Avicennæ cantica, cum commento Averrois, translata a M. Armegando Blasii Montepessulano, a. 1284 » (1); — « Johannis de Mediolano flos medicinæ [Regimen sanitatis scolæ Salernitanæ] » (113).

Aux fol. 5 et 113 sont peintes les armes de Budé. — A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, qui hunc scribere fecit. Actum XIXa decembris, anno M° CCCC IIIIxx VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 137 feuillets. 290 sur 214 millim. Peint. Rel. velours grenat. (Colbert, 1841.)

27. Latin 6937. Anonymi commentarius in II. et III. fen primi canonis Avicennæ.

Au bas de la bordure des fol. 1 et 94, sont peintes les armes de Jean Budé. — A la fin, on lit la même note de Jean Budé qui se trouve dans le ms. latin 6927.

xve siècle. Papier. 273 feuillets. 278 sur 200 millim. Rel. peau. (« Ex biblioth. Melchis. Thevenot. XCIX. »)

28. Latin 7031. « Secreta Galieni » (1); — « Compendium regimenti acutorum, editum a M. Arnaldo de Villanova » (18); — « Febres Alberti super prima fen 4ti canonis Avicennæ » (25); — « Epistola Aristotelis ad Alexandrum omne genus disciplinarum continens, » interprete Philippo Tripolitano (47).

Au fol. 1, l'écu de Budé. — Au verso du fol. 82, on a biffé la note : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum XVa decembris, anno M°. CCCC°. IIIIxx VI°. Budé. »

xve siècle. Papier. 83 feuillets. 208 sur 145 millim. Rel. étoffe brochée. (Baluze, 648.)

29. Arsenal, 972. « Liber de conservacione corporis seu de regimine sanitatis, compositus per magistrum Arnoldum de Villanova » (1); — « Aphorismi speciales Arnoldi de Villanova » (45); — « Aphorismi de ingenio sanitatis magistri Arnoldi de Villanova (62); » — « Aphorismi magistri Ermengaudi Blasii » (92); — « Canones de conservatione sanitatis cerebri et memorie » (96); — « Amphorismi Johannis Damasceni, filii Serapionis » (98); — « Tabula magistri Arnoldi de Villanova » (111 v°); — Liber Aboaly Avenzoar de regimine et conservatione sanitatis » (134).

Les armes de Budé sont peintes dans les initiales et au bas des fol. 1 et 45. Dans l'initiale du fol. 135 est peint un pied de vigne avec grappes.

xve siècle. Parchemin. 163 feuillets. 172 sur 120 millim. Peint. Rel. velours bleu. (Mis de Paulmy.)

30. Latin 16642. Henrici de Mondavilla practica chirurgiæ.

A la page 7 sont peintes les armes de Budé, avec les lettres I V. — A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum xxiiii februarii, anno M° CCCC IIII^xx VIII. Budé, » et au-dessous : « Hunc librum post Jo. Bud. possidet Jacobus Dionæus, olim regis Karoli noni, nunc Henrici III consiliarius et chirurgus, anno a Christi nativitate milesimo quingentesimo octogesimo primo, 1581. Dioneau. »

xve siècle. Parchemin et papier. 759 pages. 202 sur 164 millim. Peint. Rel. maroq. rouge aux armes du cardinal de Richelieu. (Sorbonne, 432.)

31. — « Livre des ruraux proufits du labour des champs, compilé en latin par Pierre de Crescens, et translaté en françois..... »

Dans la première initiale sont peintes les armes de Budé; à la fin, la note de possession de Jean Budé. — Ce ms. a successivement fait partie des bibliothèques Lamoignon, Huzard et Pichon, c'est le n° 179 du *Catalogue des livres rares et précieux de M. le baron J. P**** (Paris, 1869, in-8°).

xve siècle. Papier. Rel. maroquin vert.

32. Latin 7177. « Liber secretorum nature seu quinte essencie magistri Raymundi Lulii » (1); — « Extracta ex libro VI°. Aristotilis de vegetabilibus et plantis, secundum ordinem alphabeti » (73).

A la fin, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum xxvi. januarii, anno M° CCCC° IIII^xx VI. Budé. » — Au commencement et à la fin du volume, le nom : « Du Pont. »

xve siècle. Papier 97 feuillets. 205 sur 144 millim. Peint. Rel. velours violet. (« Noailles, n° 186. »)

33. Leyde, Bibl. publ., gr. 58. Phalaridis tyranni epistolæ.

Au verso du plat, en tête du volume, on lit : « Jani Budæi Parisiensis[1], » et deux fois : Βουδαίου καὶ τῶν φιλῶν; au fol. 48 v° : « Pro Jano Budæo. » — Le ms. a appartenu à Alexandre Petau.

xve siècle. Papier. 48 feuillets. 228 sur 166. millim. Rel. chamois.

34. Latin 13698. Solini Polyhistor, sive de situ orbis et mirabilibus mundi.

En tête du volume, sur le feuillet de garde, on lit : « N. Bude. Amour et foy. — Virtute duce et comite fortuna. » — Et au verso :

---

1. C'est peut-être Jean II Budé, auquel a aussi appartenu le ms. latin 6766 A de la Bibliothèque nationale.

« N. Budei et amicorum. » — Au-dessous, la signature de « J.-B. Hautin. » — Sur le feuillet de garde de la fin : « Nicolai Budei et amicorum [1]. » — Les armes de Budé sont peintes au verso du fol. 8, avec les lettres V I. — Les armes de Budé et les lettres V I sont répétées sur la tranche dorée du volume.

xve siècle. Papier. 209 feuillets. 200 sur 138 millim. Peint. D. rel. (S.-Germain, n. 1389.)

35. Latin 16046. Cassiodori historiæ tripartitæ libri XII.

Au premier feuillet, dans l'initiale, sont peintes les armes de Budé et, au bas de la bordure, les lettres V I. — A la fin, la même note de possession de Jean Budé, qu'on trouve dans le ms. latin 6914, mais avec la date du 11 décembre 1486.

xve siècle. Papier. 288 feuillets. 288 sur 185 millim. Peint. Rel. veau estampé. (Sorbonne, 1060.)

36. Latin 12498. « Cronica a mundi exordio usque ad annum 1272, edita a F. Johanne Frasquet, monacho S. Germani Autissiodorensis. »

Les armes de Budé sont peintes au bas de la bordure du premier feuillet.

xve siècle. Papier. 99 feuillets. 288 sur 208 millim. Peint. D. rel. (Coislin.-S.-Germain, n. 1000.)

37. Florence, Riccardianus, 443. Joannis de Monsterolio, Nicolai de Clemangiis, Alani Quadrigarii epistolæ variæ. (Cf. A. Thomas, *de Joannis de Monsterolio vita et operibus*. Paris, 1883, in-8°, p. 93-95.)

Au fol. 4 et en divers autres endroits du volume, sont peintes les armes de Budé.

xve siècle. Parchemin. 100 feuillets.

38. Latin 15075. Baldrici, Dolensis archiepiscopi, historiæ Hierosolymitanæ libri IV.

Les armes de Budé sont peintes dans l'initiale au premier feuillet. — A la fin, on lit : « Est Johannis Budei, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum xxix^a^ novembris, anno M° CCCC IIII^xx^ VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 124 feuillets. 200 sur 136 millim. Peint. Rel. parch. aux armes de S.-Victor. (Anc. n^os^ BBB. 17, et S.-Victor, 896.)

39. Rome, Vatican. Reg. 1933. « Traictié d'entre les roys de France et d'Angleterre, comme les filles ne pevent succeder à la couronne de France (1449). »

---

1. Nicolas Budé, fils de Jean II Budé, licencié en droit et chanoine de Troyes.

Au bas du fol. 1, l'écu de Budé. A la fin, on lit : « Ce livre est à Jehan Budé, conseillier du Roy et audiencier de France. Fait le xxie de décembre M CCCC IIII^xx VI. Budé. »

xve siècle. Papier. 88 feuillets. 282 sur 198 millim. (Vient d'Alex. Petau.)

40. Latin 13710. Historia Alexandri magni (1); — « Galfridi Monemutensis de gestis Britonum » (83); — « Tractatus racionis et consciencie de sumpcione pabuli salutiferi corporis domini nostri Jesu Christi » [impr. gothique] (223).

En tête du fol. 1, l'écu de Budé. — A la fin, on a biffé : « Est Johannis Bude, Regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum anno M^o CCCC IIII^xx VI, xxix novembris. Budé. » — Aux fol. 2 et 218, on lit : « Ex libris Johannis Le Feron, Carlopolitani, regie majestatis historiographi. J. L. F. »

xve siècle. Papier. 244 feuillets. 210 sur 140 millim. D. rel. (Coislin.-S.-Germain, n. 1416.)

41. Latin 11099. [Æneæ Sylvii Piccolominei] historiæ Bohemiæ libri V. (1); — « Ditis Atheniensis Greci historia Trojana » (100).

Au bas du fol. 1 sont peintes les armes de Budé, posées sur une couronne d'épines. — A la fin, on lit : « Hunc librum scribere fecit Johannes Bude, Regis consiliarius et Francie audienciarius, in anno M CCCC IIII^xx tercio. Budé. »

xve siècle. Papier. 163 feuillets. 204 sur 136 millim. Peint. D. rel. (Suppl. latin 338.)

MANUSCRITS DE GUILLAUME BUDÉ[1].

1. Cambridge, University, Ll. ii, 13. Evangelia IV.

Copié à Paris, par Georges Hermonyme, pour Guillaume Budé et enluminé à ses armes.

2. Paris, 59. Acta et Epistolæ apostolorum, Joannis apocalypsis.

Notes mss. de Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

3. Paris, 108-111. Epistolæ apostolorum (moins les épîtres catholiques et les épîtres de saint Paul aux Galates et aux Éphésiens).

Notes mss. de Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

4. Paris, 447. S. Dionysii Areopagitæ opera, cum S. Maximi scholiis.

1. On trouvera sommairement cités ici quatorze des manuscrits grecs de Guillaume Budé, copiés par Georges Hermonyme. Ces manuscrits ont été décrits en détail dans la notice sur Georges Hermonyme de Sparte.

Nombreuses notes mss. de Guillaume Budé. — En haut du premier feuillet, on a arraché l'ex-libris : *Collegii Paris. Soc. Jesu.*

xve siècle. Papier. 236 feuillets. 282 sur 200 millim. Rel. veau estampé. (Reg. 2265.)

5. Paris, 2071. Ciceronis de senectute dialogus, Th. Gaza interprete.

A peut-être appartenu à G. Budé. — Copie de G. Hermonyme.

6. Genève, ms. 41. Hieroclis commentarii in carmina Pythagorica fragmenta, et historiæ mirabiles.

Notes mss. de Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

7. Berne, ms. 629. Maximi Planudis vita Æsopi et Catonis disticha, Max. Planude interprete.

Aux armes de G. Budé. — Copie de Georges Hermonyme.

8. Paris, 1643. Xenophontis de equestri disciplina (1), — dialogus Simonidis cum Hierone rege (11), — de re equestri (22), — de republica Lacedæmoniorum (35), — de dictis et factis Socratis libri IV. (44 v°), — œconomicus (126 v°), — convivium philosophorum (151 v°); — Polybii Megalopoliti de variis rempublicarum generibus (170).

Notes mss. de Guillaume Budé. — En tête, note de P.-L. Courier, qui a collationné une partie de ce ms. en décembre 1803.

xve siècle. (Copié par Aristobule Apostolidis.) Papier. 205 feuillets. 280 sur 185 millim. Rel. moderne. (Colbert, 1202.)

9. Leyde, Vossianus gr. in-4°, n° 2. Plutarchi opuscula moralia (2 vol.).

Notes mss. de G. Budé. — Copie de G. Hermonyme.

10. Leyde, Vossianus gr. in-4°, n° 68. Sententiæ gnomicæ ex SS. Patribus et auctoribus græcis excerptæ.

Notes mss. de G. Budé. — Copie de G. Hermonyme.

11. Paris, 2564. Joannis Glycis, CP. patriarchæ, grammatica.

A peut-être appartenu à G. Budé. — Copie de G. Hermonyme.

12. Paris, 3004. Æschinis oratio adversus Ctesiphontem et Demosthenis oratio pro corona.

Notes mss. de Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

13. Paris, latin 16707. Phocylidis carmina (gr.-lat.).

Aux armes de G. Budé, et avec dédicace de Georges Hermonyme, qui a copié le ms.

14. Cambridge, University, Kk. vi. 23. Philostrati Atheniensis, Theophylacti Simocattæ, etc. epistolæ. Libanii de modo epistolandi.

Notes mss. de Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

15. Paris, 3049. Anonymi epistolæ (gr.-lat.) et Julii Pollucis de cotidiana locutione.

A peut-être appartenu à Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

16. Paris, 1638. Thucydidis de bello Peloponnesiaco libri VIII. Luciani dialogi V. Maximi Planudis encomium hiemis. Demosthenis Olynthiacæ II.

Aux armes et avec notes mss. de Guillaume Budé. — Copie de G. Hermonyme.

17. Paris, 1668. Diodori Siculi historiarum liber XVII.

Notes mss. de Guillaume Budé. — Au haut du premier feuillet, on a arraché l'ex-libris : « *Collegii Paris. Soc. Jesu.* »

XV[e] siècle. Papier. 61 feuillets. 320 sur 224 millim. Rel. veau estampé. (J.-A. de Thou.-Colbert, 2192.)

LA CHASSE DE SAINTE GENEVIÈVE

EN 1793.

La châsse de Sainte-Geneviève est peut-être le monument d'orfèvrerie le plus intimement lié à l'histoire de Paris. Saint Éloi, malgré l'avis de plusieurs écrivains, n'a jamais construit, pour le corps de la sainte, de châsse d'aucune sorte. Il dut seulement, d'après les textes que nous avons retrouvés, *orner son tombeau*, c'est-à-dire probablement y élever un ciborium décoré de pierreries et de plaques de métaux précieux.

Les reliques de sainte Geneviève furent primitivement déposées dans un cercueil de pierre; lors des invasions normandes, on les mit dans un coffre de bois dans lequel elles furent souvent transportées hors de Paris. Ce coffre fut à diverses époques enrichi d'or et de pierreries. Ce fut la première châsse de la sainte.

La seconde, détruite en 1793, avait été construite en 1230 par Bonnard, le plus ancien orfèvre parisien dont l'histoire nous ait conservé le nom; elle était, au dire des contemporains, d'une richesse incomparable. En 1616, elle fut réparée par l'orfèvre parisien Pierre Nicole, grâce à la générosité d'une foule de donateurs, au premier rang desquels se plaça la reine Marie de Médicis. Cette princesse fit don d'un bouquet ovale d'un demi-pied de haut; les deux faces étaient un tissu de fleurs d'or émaillées portant un diamant sur chaque feuille; du milieu de chaque fleur sortait un diamant en forme de bouton; en haut du bouquet était une croix de soixante diamants; le milieu à jour était orné d'une pendeloque formée par un splendide saphir.

Un procès-verbal du 4 frimaire an II, relatant l'ouverture de la châsse, prétend qu'on dut, en 1614, substituer des pierres fausses aux joyaux primitifs et évalue l'objet lui-même à 23,830 livres (*Moniteur* du 4 frimaire an II). Ces deux appréciations nous semblent impossibles à admettre. Il ne nous paraît pas vraisemblable qu'une substitution de pierres ait été faite soit en 1614 soit au commencement de la Révolution, et le procès-verbal que

nous donnons ci-dessous dément cette allégation. Il cite bien, il est vrai, un certain nombre de pierres fausses (art. 37, 38 et 40 des deux inventaires ci-dessous), mais elles sont loin d'être en majorité. Quelques autres sont déclarées de mauvaise qualité, mais n'en sont pas moins vraies. Le reste est de grande valeur, entre autres le bouquet de Marie de Médicis, que l'on retrouve intact, « pesant quatre marcs tel qu'il est et porte trois cent vingt-quatre diamants et un grand saphir pendeloque » (art. 8 des deux inventaires).

Il faut donc admettre, croyons-nous, qu'aucune substitution importante n'avait eu lieu et que l'évaluation de 23,830 livres donnée dans le *Moniteur* était inférieure à la valeur réelle. Elle avait été faite en bloc et très légèrement par des commissaires aussi peu orfèvres qu'artistes et archéologues. Le document que nous reproduisons est le seul qui donne des indications précises de poids et de quantité des pierres et des gemmes de la décoration de la châsse.

Germain Bapst.

I.

DÉPARTEMENT DE PARIS.

Je certifie que le citoyen Lamine, membre du Comité révolutionnaire de la section du Panthéon françois [a déposé] aujourdhuy au Secretairiat du département :

1° L'état des ornement et autre effets qui onts étés inventorié dans les eglise et collége qui sont dans l'etendue de la section du Pantheon françois, extrait des procet verbaux dudit Comité.

2° Copie du recipissé de l'argenterie et autre effets qui onts étés deposé tant à la Monoie qu'à l'Administration des domaine nationaux et Magasin des depouille des eglise. A Paris ce 24 ventos l'an IIme de la R. une et indivisible.

Signé : Dupis.

Extrait du procè verbal des Commissaires etablis à la monoie de Paris, conformement à la loi du 28 septembre 1792, vieux style.

Et le dix sept brumaire l'an deuxième de la République une et indivisible, sur heure de relevé, sont comparu les citoyens André Martin de Gouy, Charles Gayant, Nicolas Elope et Jean Pierre Andrien Vicq membre du Comité révolutionnaire de la section du Pantheon françois, et Etienne Louis Brouet, secretaire greffier de laditte section.

Lesquels et en execution de l'arreté du Conseille generale de la commune de Paris, du 14 du present, nous onts remis les effets cy après, provenant de la paroisse Sainte-Geneviève, ci devant Saint-Etienne du Mont.

Savoir :

Le pied de l'ostensoir aux deux anges, deux cœur en vermeil, deux

calices, deux ciboires, une grande croix et une ostensoir, six poterne, deux des deux cœurs ornés de neuf mauvaise pierre, quatre coupes de calices et deux ciboires. Le tout en vermeil pesant avec corps étranger, y compris un bénitier et son goupillon, pesant cent cinq marc, cy. . . . . 105 marcs.

Quatre pieds de calices et deux de ciboires avec soucoupes, deux grands plats longs, lun à moulures unie et lautre à ornements, quatre burettes et leur plateaux, deux encensoirs, une navette et cuiller, un benitier et goupillon, deux paire de chandelliers d'acolytes, une croix de celebrant, une croix processionnelle, une sainte Genevieve, une coquille à bapteme et une plaque d'argent, pesant avec corp étranger cent trente six marc, argent, cy . . . . 136 m.

Une croix de bois noir, le Christ et les garniture en argent et une couverture de missel en argent sur carton, pesant ensemble vingt-sept marc, six onces, cy . . . . 27 m. 6 o.

Une autre couverture de livre en vermeil et le fond argent avec dossier en bois, pesant ensemble dix marc, quatre onces, ci. 10 m. 4 o.

Une tres grande tapisserie broché d'or et en soie avec broderie à fleur de lys aussi en or, quatre grande pente de dais aussi en tapisserie, idem avec une broderie à fleur de lys d'or en relief, le ciel dudit le même, la banière representant saint Étienne et sainte Geneviève, broderie en relief puce du derrier du dais en point de tapisserie et or comme ci devant, une très grande tapisserie idem, une petitte banière de Sainte-Geneviève brodé or et argent sur fond noir et argent, orné de galons faux.

Et ont lesdits citoyens signé au présent.

Signé : ROCETTIER, *Directeur.*

MORELLE, *Fondé de pouvoir de la Convention nationale.*

MONGER, *Commissaire general des Monnoye.*

Nomination du Président et du Secrétaire.

Du 15 fructidor, le Comité, conformement à la loi, passe au renouvellement du president et du secretaire ; le citoyen Gayant a été proclamé président et Lefebvre secrétaire, ayant obtenu la priorité par la voye du scrutain.

Signé : Elope ; J.-E. Lefebvre, commissaire ; Renal, Monnet, fosseyeux commissaires ; de Gouy, commissaire ; Lamine et Troutelle.

II.

Copie du procès-verbal du dépouillement de châsse, dite Sainte-Geneviève, faite à la maison des monoies de Paris le 1er nivos et jour suivant.

Lan mil sept cent quatre vingt et treize, le premier nivos, dix heure du matin, en vertu de l'arrêté du Conseil générale de la commune, les citoyen Greppin et Forestier, membre dudit Conseil, nommé à l'effet d'assister au depouilement de la châsse ditte sainte Geneviève, se sont transportez à la maison des Monoies, sise quai Conti, où était deposé laditte châsse.

Après avoir presenté leurs pouvoirs au citoyen Morel, commissaire de la Commission de vaisselle, ils ont requis à l'instant l'execution des pouvoir dont ils etoient chargé. De suitte se sont presenté les citoyens Lefevre, Niquet et Lamine, commissaire du Comité révolutionnaire de section du Panthéon françois, tous trois nommés par leurs Comité et revêtu des pouvoir pour assister concurement avec les commissaires du Conseil generale audit depouillement, même l'effectuer en démontant les differentes pierreries et faisant l'inventaire pour les dittes pierreries et diamants être (en vertu de l'arrêté du Conseil generale de la commune, en datte du vingt-sept brumaire) transportés de suitte à la Trésorerie national et les métaux déposé entre les mains des commissaires de la Commission de vaisselle de la monoie, desquels depots lesdits commissaires, tant du Conseille generalle que du Comité révolutionnaire, tireront acte et dresseront procès-verbal du tout, pour ledit procès-verbal être gardé en minute par la Commission du Conseil generale.

De suitte, et pour procéder audit dépouillement, les susnommés se sont transporté à lendroit où étoit déposé laditte châsse, après avoir reconnu que les scellés apposé à la porte dudit local par le citoyen commissaire provisoire de la section du Panthéon françois étoient sains et entiers, lesdits commissaires, dépositaires des clefs, ont fait l'ouverture de la porte dudit local.

Au même instant s'est presenté le citoyen Alexandre Minier, membre de la commune et commissaire nommé par le corps municipal à l'effet d'assister aux opérations de la monoie; en consequence, les citoyens artistes commissaires ont procédé de suitte, en présence dudit Minier et du commissaire de la commune, à l'enlèvement des différentes pierreries placés sur toute la superficie de la ditte châsse.

De suitte, on est passé à l'enlevement des différentes pièces nature et qualité vermeil, plaqué sur bois, et autres parties d'argenterie et or.

Comme il restoit differente portion de ces metaux d'une attache ferré sur le bois, et pour ôter tout reste de superstions, avons dit que

le coffre de bois de chesne seroit de suitte cassé et divisée par partie, pour, après avoir étés brulée les cendres, les cendres être lavées en présence des commissaires, pour le résidu être ajouté aux autres portions de matieres qui doivent être dans le rapport des commissaires.

Le restant de l'opération ne pouvant s'achever au même instant, les commissaires se sont ajourné à demain, dix heures précises du matin, pour continuer ; et, attendu que le local où lesdittes pièces sont renfermées donant sur le quai, — avons dit qu'un factionnaire seroit placé, depuis le soleil couché jusqu'au demain son lévé, devant la fenêtre donnant sur le trotoire ; sur quoi avons mandé l'officier de porte, qui a promis de faire placer le dit factionnaire requis. A qui a été vaqué jusqu'à deux heures 3/4, et le présent verbal clos et signé par nous.

Signé : Forestier, Lefevre, Greppin, Lamine, Niquet, Minier.

Aujourdhui deux nivos, par suite de leurs operations et en vertu de l'ajournement arreté hier, les sus nommés se sont rendus en la maison des Monnoies à dix heures du matin ; après avoir reconnu que les scellés apposés la veille sur la porte du local où étoient renfermé les objets composant la châsse, ditte sainte Geneviève, étoient sains et entiers, les citoiens, membre du Comité de la section du Pantheon françois, depositaire des clefs dudit local, ont fait l'ouverture de laditte porte.

Après avoir reconnu qu'aucuns des effets qu'ils avoient laissé la veille n'avoient été derangés, les citoyen artiste ont procédé au dépouillement partiel des differentes pierreries en les isolant, les séparant de tout corps étrangers et les rangeant, prêtes à en faire l'estimation, ce qui a été vaqué jusqu'à deux heures et demi ; après quoi les citoyens commissaires et artistes se sont separés, s'ajournant à demain, même heure qu'aujourd'huy, et après avoir donné à l'officier de poste la même consigne que la veille.

Signé : Forestier, Lefevre, Greppin, Minier, Niquet, Lamine.

Et aujourdhuy trois nivos, par suitte des operations des jours précédents, les mêmes citoyens commissaires et artiste se sont reunis, comme la veille, en la même maison et le mesme local que dessus, après avoir reconnu toutes fois que les scellés apposés sur la porte dudit local étoient sains et entier ; ils ont fait l'ouverture de la porte dudit local, où, étant entrés, ils onts trouvés les objets laissés la veille dans un état sain et intact ; en consequence, ils onts continué le même travail et la même expedition que la veille.

A quoi ils ont vaqués depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures et demi, se sont ajournés à demain, pareille heure, pour la continuation desdittes operations, onts donné la même consigne et se

sont retirés après avoir clos et signé le present verbal ; et les mêmes commissaires du Comité révolutionnaire de la section du Panthéon françois se sont chargé des clef comme precedenment et onts signé : Forestier, Lefevre, Greppin, Niquet, Lamine, Minier.

Par suitte de nos opérations et en vertu de notre arrêté du jour d'hier, nous, commissaire soussigné, dénommés ci dessus, nous sommes revenus cejourdhuy, quatre nivos, dix heures du matin, en notre salle ordinaire où étoit renfermée la châsse susdésignée ; après avoir reconnu sains et intacts les scellés apposés la veille, les commissaires porteurs des clefs de la porte de laditte salle ont fait l'ouverture ; aiant trouvés les differents objets étant dans ledit local disposé et dans le même état que nous les avions laissé, avons procédé au même travail que la veille jusquà deux heures et demi de relevée.

Par suitte de nos operations et en vertu de notre arrêté du jour d'hier, nous, commissaire soussigné, dénommer ci dessus, nous sommes réunis cejourd'huy quatre nivos, dix heures du matin, en notre salle ordinaire, où étoit renfermé la châsse susdésignée ; après avoir reconnu sains et intacts les scellés apposés la veille, les commissaires porteurs des clefs de la porte de laditte salle, ont fait l'ouverture ; aiant trouvés les differents objets dans ledit local disposé et dans le même état que nous les avions laissé, avons procedé au même travail que la veille, jusqu'à deux heures et demi de relevée.

Les citoiens Lamine, Niquet et Lefevre, membre du Comité révolutionnaire, de la section du Pantheon françois et notre Commissions, nous onts deposé les objets ci après désignés, lesquels leurs étoient tenus par leur Comité revolutionnaire, ainsi qu'il est constaté par un procès verbal signé : Lefevre, president, et Bigant, secretaire dudit Comité ; les dits objets consistent en :

1° Une pierre de cristal, forme quarré, monté en vermeil ; 2° une petite topase non monté, qui s'étoit détaché de la châsse lors de son transport ; 3° deux grosse pierre fausse, couleur d'émeraude, montés sur vermeil, l'une ronde, l'autre octogone longue ; 4° huit rayons, d'un pouce de long, chargés chacun de trois petites roses et deux petites émeraudes ; 5° deux autres petits rayons d'un demi pouce chargés de deux petites roses et une émeraude ; 6° une petitte croix, d'un demi pouce, chargé de sept roses au milieu et de quatre autre au quatre coins ; 7° un entourage, en forme d'anneau, chargé de vingt-deux rubits ; 8° une rosette chargée de neuf roses de différente grandeur, le tout venant de la porte du tabernacle de Sainte-Geneviève.

A deux heures et demi sonnées, avons clos le present verbal et nous sommes ajournés au six du present mois, plusieurs commissaires ne pouvant se rendre demain, et nous sommes retirés après avoir réapposé les scellés comme de coutume, et nous avons donné consigne

ordonant à l'officier de garde à la maison des Monoies. Signé : Forestier, Lefevre, Niquet, Greppin, Lamine, Minier.

Et ce jourd'huy, six nivos, dix heures du matin, les mêmes commissaire, designés d'autre part, se sont rendu à la maison des Monoies pour continuer leurs occupations antécédantes; après avoir reconnu sains et entiers les scellés apposé sur la porte du local où étoient renfermé les objets provenant du depouillement de la châsse, ditte sainte Geneviève, ouverture de laditte porte a étés faite à l'instant et lesdits objets trouvés dans le même etat qu'ils les avoient laissé lors de leur sortie dudit local.

Attendu que toutes les pierres étoient détachés et isolées, nous nous sommes decidés pour classer et diviser selon leurs qualité respective à les renfermer dans des papiers pour en former autant de lots distincts et numerotés. Lesdittes pierres gravées émeraudes, etc., consistent en :

1. Soixante quatre émeraude, pesant cent quarante cinq karats, trois quart mauvaise qualité.

2. Une émeraude, pesant quatre grain-foible.

3. Soixante trois rubis, pesant soixante sept karats; mauvaise qualité.

4. Deux cent neuf petits grenats et quelques rubits mêlés ensemble, pesant vingt sept karats ; médiocre.

3. Cent trois grenats cabochons ou taillé dans l'Inde, pesant sept once, quatre gros et demi.

6. Cent pierres épaisse et foibles, quelques roses, pesant treize karats et demi.

7. Perles baroques de toute grosseur, parmi lesquelles il y en a beaucoup de morte, pesant six onces, cinq gros.

8. Trente cornalines gravés en creux.

9. Trente trois lapis gravées en creux.

10. Seize jaspes et cornalines gravés un de casse et une colle.

11. Soixante seize turquoise de differente grosseur.

12. Vingt quatre pierres gravées en creux, peridaux, cornaline, nicolas, ametiste, agathe, etc.

13. Vingt agathes non gravés, onix et cornalines.

14. Une agathe, onix gravées en relief, représentant une soi-disant Vierge et son enfant, et collé sur un fond d'agathe.

15. Une agathe gravée en relief, très grande, de plusieurs couleurs, représentant un empereur.

16. Vingt sept opales pesant dix karats et demi.

17. Quarante deux pierres gravés en creux, agathe de diverse qualité ; deux sont cassé.

18. Vingt neuf jacintes de diverse grosseur, pesent ensemble cent quatre vingt dix neuf karats ; la grande jacinte pesant séparément trente six karats.

19. Deux grandes pierres gravées, representant des tettes de femme, l'une jaspe, l'autre agathe.

20. Deux agathes gravés en relief, toutes deux cassé en deux morceaux.

21. Quatre pierres gravés en relief, savoir : trois agathes et une cornaline.

22. Quatre agathes gravés en relief.

23. Quatre têtes d'agathe gravées en relief.

24. Trois têtes gravées en relief, savoir : deux agathes et une jacinte, la jacinte pesant quarante quatre karats.

25. Deux pierres gravées en relief, dix agathe et deux grenats représentant des tettes.

26. Dix-neuf pierres gravées en relief, savoir : dix huit agathe et un lapis.

27. Dix agathe en relief, dont une cassé en deux morceaux.

28. Deux grandes agathes gravées en relief.

29. Cinq pierres gravées en relief, trois agathe, un jaspe et un lapis; l'agathe représentant une lapidation provient du soleil.

30. Quatre perdreaux, pesant ensemble soixante quatorze karats foible ; le plus grand pesant separement quarante deux karats.

31. Huit topase de divers grosseurs et couleur, dont trois des Indes et cinq de Bohesme.

32. Soixante six amestites de differentes grosseurs et toutes de mauvaise qualités, les unes taillées et les autres cabochon, parmi lesquelles un très grand cabochon glaceux, pesant deux onces, un gros et demi.

33. Deux grandes plaques gravées agathe en relief.

34. Treize pierres, taillés de differentes grosseurs, topaze de Saxe, de Bohême, et créteaux.

35. Vingt neuf saphir, pesent deux cent soixante dix karats, de différentes grosseur, les unes taillés et les autres cabochon.

36. Huit pierres de differentes qualités, savoir : un vermeil, deux grenats, deux aigues marine, une crisolite cabochon, un saphir cabochon et un grand jargon.

37. Cent soixante sept pierres de couleur divers, tant pierres fausse que doublées, pesent ensemble un once, un marc, sept gros.

38. Cristeaux et verres de differentes formes et couleurs.

39. Vingt deux pierres fines, savoir : quatre plaque lapis, trois cornaline, quatre œil de chats, le surplus grains d'agathe, saphir ou autre pierre de mediocre qualité.

40. Un paté de cristeau blanc taillés.

41. Cinq mauvaise perles et vingt six morceaux de nacre de perles.

42. Six très grosse pierres fines, mais de mauvaise qualité, savoir : un grand cristal caré, designé cristal à cheveux, deux cristeaux blanc, un cabochon grenat très grand monté et cassé en trois partie, deux

amestiste brutes, l'une forme pendeloque montés, l'autre forme de bouton non montés.

43. Cinq pieres montées en or, savoir : une medaille d'or ciselée, une petite bague antique avec sept opales, un bouton monté en grenats curieux par sa monture, une fleur émaillé portant un diamant très petit, trois petits rubis et trois perles, un écusson portant deux diamant et un rubis.

44. Un médaillon en émaille ayant au milieu une agathe gravée, quatre petits rubis et quatre petites emeraudes.

45. Un écusson, curieux par son travaille, portant au milieu une très grande primes d'emeraude, une plus petite et deux diamant.

46. Une figure d'ange émaillé portant vingt un diamant pierres foibles.

47. Un cierge emaillé portant vingt diamant, tant pierre foible que pierre epaisse.

48. Une medaille emaillée ayant au milieu une serdoine blonde et une agathe anix gravée en relief et six petits rubis. Toutes ces pièces, depuis le nº 43, pesant sept onces quatre gros et demi d'or; le bouquet pesant quatre marc, tel qu'il est et porte trois cent vingt quatre diamant, et un grand saphir pendelocque.

49. Trois belles agathe onix à plusieurs couches.

50. Un cercle en petit rubis, une croix à son bouton en diamant taille rose demi holande, dix rayons ou bandes d'argent portant des roses et de petites emeraudes; ce numéro provient du tabernacles de sainte Genevièves.

51. Cinquante quatre roses, pierres foibles et eparsses, pesant trois karats; ce diament proviennent du soleil.

52. Cent soixante huit perles baroque provenant du soleil, pesant ensemble une onces en gros et demi.

53. Provenant du soleil, un grand cristal brun, une grande topaze de Bohème, un grenat percé, huit armestiste.

Les matières d'or et d'argent doré provenant de la chasse, ditte de sainte Genevieve, onts étés remise à la commission des vaisselle de la maison de la Monoie qui en a donné son recepissé, le vermeille peset cent quatre vingt seize marcs deux onces quatre gros, l'or pese six marc cinq onces quatre gros, le soleil de la paroisse, ditte sainte Genevieve, en vermeille pesant sept marcs une onces.

54. Trois coquilles gravées, ditte camé.

55. Deux coquilles gravé, ditte camé, forme contourné.

56. Trois coquilles de différente formes gravées, dittes camé.

57. Trois coquilles mutilées, forme quarré long, dittes camé.

58. Une coquille gravée en relief, forme ovale, ditte camé, et une plaque de nacre de perle.

59. Six coquilles gravées, dittes cammé, forme carré long, toutes cassé.

60. Environt douze petittes coquilles gravées, dittes camé, mutilé.

Les operations susdits désigné, nous ayant conduit jusqu'à quatre heures et demi pour qu'elles fussent achevées, nous nous sommes retirer apres avoir clos la porte appose les scellés comme de coutume, et ordonné qu'il fut posé un factionnaire comme ce devant, nous nous (*sic*) ajournés au lendemain sans clore le procès-verbal, afin de ne pas interrompre notre description. En consequence de notre arreté, nous soussigné nous sommes reunis ce jourd'huj dix heures du matin au mesme endroit dans lequel nous sommes entrées, après avoir reconnus sains et entiers nos scellés apposé la veille, avons continué jusqu'à trois heures la description susditte, après quoi avons remis les objets ce dessus desnommés dans une boete de bois, et le bouquet dans un carton, lesquels avons deposé dans une armoire, situé dans ledit local, et nous sommes retirés après nous etre ajourné à demain neuf heures du matin pour porter lesdits objets à la Tresorie nationale en vertu d'un decret de la Convention nationale. Clos et signé le present procès-verbal, à la Monoie de Paris, ce sept nivos l'an deuxième de la Republique françoise une et indivisible. Avant de nous separer avons deposé à la commission des vaisselles la couverture de chasse, damas vert à fleur d'or et bordure en frange idem, differente broderie en or sur carton, plus quatre lions en cuivre servant de pied à la chasse, ditte sainte Genevieve, pour dudit depot comme du precedent en tirer recepissé, lequel sera anexés au present proces verbal et avons signé : Lamine, Minier, Forestier, Greppin, Niquet, Lefebvre.

Ledit jour 8 nivos nous commissaire soussigné, nous etant rendu à la maison des Monoies à dix heures du matin comme il etait indiqué par la cloture de notre proces verbal d'hier, avons attendu jusqu'à une heure; le nombre des commissaires n'etant pas suffisant pour operer, nous nous sommes retirés après avoir signé et nous etre ajournés au lendemain à dix heures. Signé Lamine, Niquet, Lefebvre.

Le 9 nivos, nous etant rendu à la maison des Monoies, après avoir reconnu les scellés sains et entiers, avons procedés à l'ouverture de la porte et avons retiré de la piece sus-designé les deux boetes contenant l'or et les diamants de ladite chasse, dont nous allons effectuer la remise entre les mains de l'administrateur des Domaines nationaux, rue Vivienne. Avons signé : Lamine, Greppin, Niquet, Lefebvre.

Et de suitte nous etant transporté à la maison des Domaines nationnaux, nous avons remis au citoyen Charbonné (chargé par la Convention de recevoir les effets précieux) les objets designés dans le present proces verbal, lesquels objets il a verifier et constaté après avoir rectifiés quelques legers erreur dans la denomination et qualité

des pierres, nous nous sommes ajourné au second jour de la deuxième décade, pour signer le proces verbal du depot des dittes pierreries, attendu qu'il ne nous retoient pas assez de tems, vu la longueur des detailles pour le terminer dans cette séance, nous nous sommes retirer à trois heures après avoir signé et paraphé les légers changements que y onts etes fait. Signé : Lefebvre, Lamine, Greppin, Niquet, Charbonné.

Le 15 nevos, nous etant rendu à la maison des Domaines nationaux, le citoyen Charbonné ci dessus denommé nous a remis le recépissé du depot des pierreries de la chasse, dit sainte Geneviève, mentioné au présent verbal, que nous avons clos et signé. Lefevre, Niquet, Lamine.

Copie du recipissé de l'or et l'argent de la chasse.

Nous, commissaires stables à la Monnoie de Paris, reconoissons avoir reçu des citoyens Lefebvre, Niquet et Lamine, membre du comité revolutionnaire de la section du Pantheon françois, Forestier et Greppin, tous deux membre et nommé par le conseille generale de laditte commune à l'effet ci-après, presence du citoyen Minier, commissaire de la municipalité, les matières ci-après retirées de la chasse, ditte sainte Genevieve, demonté par lesdit citoyen, savoir :

Six marc cinq onces quatre gros d'or, ci. 6 marcs 5 onces 4 gros.

Vermeille, cent quatre vingt six marcs, deux onces, quatre gros, ci . . . . 196 m. 2 o. 4 gr.

Compris trois marc, quatre onces provenant des cloux et parcelles des bois qui onts étés brulés.

Plus un ostensoir sans pied provenant de l'eglise Saint Étienne du Mont, pesant sept marc, une once, vermeille, ci . . . 7 m. 1 o.

A Paris, le 6 nivos l'an deuxieme de la Republique une et indivisible.

Signé : Morel, fondé de pouvoir de la compagnie nationale, Monger, commissaire générale des Monnoies, Dorigny, commissaire générale des Monoies, Auguste, orfèvre, nommé par la commission de la tresorie nationale.

Et le sept dudit mois nous avons reçu des dits citoyens Lamine, Lefebvre, Niquet et Forestier cinq marcs, sept onces, quatre gros de broderies en or sur carton provenant de la banniere de l'église de Sainte Genevieve.

Plus quatre lions en cuivre provenant de la chasse de laditte eglise, pesant trente et un marc.

Une draperie de laditte chasse en satin vert broché en or avec petitte franges idem et vielle doublure en soie.

A Paris, ce jour de lautre part. Signé : Morel, Monger, Auguste, Dorigny.

III.

Administration genérale des domaines nationaux.

Aujourd'huy douze nivos l'an deuxieme de la Republique françoise une et indivisihle.

Se sont présenté à l'administration des Domaines nationaux les citoyen Lamine, Niquet, Lefebvre, membre du comité révolutionnaire de la section du Pantheon françois assisté du citoyen Greppin, membre de la Commune, à l'effet d'y déposer les objets ci-après, en vertu de la loi du 24 mai dernier.

Savoir :

1. Soixante quatre emeraude, mauvaise qualité, pesant cent quarante cinq karats trois quart, ci . . . . 145 karats trois quart.
2. Une emeraude, pesant quinze grains foibles, ci . . 15 grains.
3. Soixante trois rubis, mauvaise qualité, pesant soixante sept karats, ci . . . . 67 k.
4. Deux cent neuf petits grenats et quelques rubis médiocre, melés ensemble, pesant 27 karats, ci . . . . 27 k.
5. Cent trois grenats cabochons ou taillé dans l'Inde, pesant sept onces quatre gros et demi, ci . . . . 7 o. 4 gr. et demi.
6. Cent une pierres epaisses et foible, et quelques roses, pesant treize karats et demi, ci . . . . 13 k. et demi.
7. Perles baroques de toutes grosseur, parmi lesquelles il y en a beaucoup de mortes, pesant six onces cinq gros, ci . . 6 o. 5 gr.
8. Vingt-neuf cornalines, gravées en creux, à une jacinthe.
9. Trente trois lapis, gravés en creux.
10. Dix sept jaspes et cornalines gravés, un de cassé.
11. Soixante seize turquoises de differentes grosseurs et de mauvaise qualité.
12. Vingt quatre pierres gravées en creux, comme peridaux, cornalines, nicolas, anathiste, agathe, etc.
13. Vingt sardoignes non gravés et cornalines.
14. Une agathe onix, gravée en relief, representant une vierge et son enfant collé sur une agathe.
15. Une agathe, gravée en relief, très grande, de plusieur couleur, représentant un empereur.
16. Vingt-sept opale, pesant dix karats et demi, ci. 10 k. et demi.
17. Quarante deux pierres, gravée en creux agathe de divers qualité, deux cassé.
18. Vingt neuf jacinthes de diverses grosseurs, dont une grande, pesant ensemble cent quatre vingt dix neuf karats; la grande jacinthe pesant separement trente six karats . . . . 199 k.

19. Deux grandes pierres gravées representant des têtes de femme, l'une jaspe, l'autre agathe.

20. Deux agathes gravées en relief, toutes les deux cassées en deux morceaux.

21. Quatre pierres gravées en relief, savoir trois agathe et une cornaline.

22. Quatre agathes gravées en relief.

23. Quatre têtes d'agathe, gravées en relief.

24. Trois têtes gravées en relief, savoir deux agathes et une jacinthe, la jacinthe pesant quarante quatre karats, ci . . . 44 k.

25. Douze pierres, gravées en relief, dix agathe et deux grenats, representant des tetes.

26. Dix neuf pierres, gravées en relief, savoir dix huit agathe et un lapis.

27. Dix agathes, gravées en relief, dont une cassée en deux morceaux.

28. Deux grandes agathes, gravées en relief.

29. Cinq pierres, gravées en relief, trois agathes, un jaspe et un lapis, lagathe representant une lapidation provenant du soleil.

30. Quatre pendaux, pesant ensemble soixante quatorze karats; le plus grand separement quarante deux karats . . . . . . 74 k.

31. Huit topazes, dont trois des Inde, cinq Boheme de divers grosseur et couleur.

32. Soixante dix amethistes de differentes grosseurs et toutes de mauvaise qualité, les unes taillées et les autres cabochons, parmi lesquels un très grand cabochon glaceux, le tout pesant deux onces, un gros et demy fort . . . . 2 o. 1 gr. et demi.

33. Deux grandes plaques d'agathe gravées en relief.

34. Treize pierres taillées de differentes grosseur, topaze de Saxe, de Boheme et cristaux.

35. Vingt neuf saphirs de différentes grosseurs. Le une tailles et les autres cabochons pesant deux cent soixante dix karats . . 270 k.

36. Huit pierres de differentes qualités, savoir, un vermeil, deux grenats, deux aigues marines, une crisolite cabochon, un saphir cabochon et un grand jargon.

37. Un paquet de pierres fausses et doublets, pesant un marc, une once et sept gros, ci . . . . 1 m. 1 o. 7 gr.

38. Cristaux et verres de differentes formes et couleur.

39. Vingt deux pierres fines diverses, savoir quatre plaques lapis, trois cornalines, quatre œils de chat, le surplus graine d'agathes, saphirs ou autres pierres de mediocre qualité.

40. Un pate de cristaux blancs taillés.

41. Cinq mauvaise perles, vingt six morceaux de nacre de perle.

42. Six très grosses pierres fines, mais de mauvaise qualité, savoir

un grand cristal carré, designé cristal à cheveux, deux cristaux blanc, un cabochon grenat très grand et monté, cassé en trois parties, deux amethistes brutes, l'une forme pendeloque monté, l'autre forme de bouton monté.

43. Cinq pieces montées en or, savoir une medaille d'or ciselée, une petite bague antique avec sept petites opale, un bouton monté en grenat, curieux par sa monture, une fleur emaillée portant un diamant très petits, trois petits rubis et trois perles et un ecusson, portant deux diamant et un rubis.

44. Un medaillon emaillé ayant au milieu une agathe gravée, quatre petits rubis et quatre petites emeraude.

45. Un ecusson curieux par son travail, portant au milieu une très grande prime emeraude, une plus petite et deux diamant.

46. Une figure d'ange émaillé, portant vingt un diamant pierres foibles.

47. Un cierge émaillé, portant vingt diamants, tant pierres foibles que pierres épaisse.

48. Une medaille emaillé, ayant au millieu une sardoine blonde et une agathe onix gravée en relief et six petits rubis.

Toutes ces pièces, depuis le n° 43, pesant sept onces quatre gros et demi d'or.

Le bouquet pesant quatre marc, tel qu'il est, et porte trois cent vingt quatre diamant et un grand saphir pendeloque.

49. Trois belles agathes onix à plusieurs couches.

50. Pierres fines provenant de la porte du tabernacle de sainte Genevieve, savoir un cercle en petits rubis, une croix et son bouton en diamant roses demi Hollande, dix rayons ou bandes d'argent portant des roses et de petites emeraudes.

51. Cinquante quatre roses, pierres foibles et épaisses, pesant trois karats et provenant du soleil, cy . . . . 3 k.

52. Cent soixante huit perles baroques, pesant ensemble une once, un gros et demi, provenant du soleil, ci . . . 1 o. 1 g. et demi.

53. Un grand crystal brun, une grande topaze de Boheme, un grenats percé, huit améthiste, provenant du soleil.

54. Trois coquilles gravées, dites camé.

55. Deux coquilles gravées, dites camé, forme contourné.

56. Trois coquilles differente, forme gravées, dites camé.

57. Trois coquilles mutilées, gravées en relief, forme carré long, dites camé.

58. Une coquilles, gravée en relief, forme ovale, et une plaque de nacre gravée en relief.

59. Six coquilles gravées, forme carré long, dites camé, toutes cassées.

60. Douze petites coquilles, dites camé, mutilées.

Lesquels objets les deposant ont dit provenir de la chasse de sainte Genevieve de Paris.

Lesdits objets ainsi décrits et inventorié par le citoyen Charbonné, commis à cet effet, en vertu de l'art. 5 de la loy du 24 may dernier, forment la totalité du dépot fait par les citoyens susnommés, ainsi qu'ils le reconnoissent, ont été laissés au citoyen Débarraut, qui s'en est chargé provisoirement jusqu'à ce qu'ils aient été renfermés dans la caisse à trois clef, en execution de la loi precedemment citée.

De tout quoi nous soussigné en nos susdites qualités avons dressé le present proces verbal, dont expedition revetue du recepissé du receveur près l'administration des Domaines nationaux, sera delivré aux citoyens Lamine, Niquet, Lefevre. Signé avec nous, à Paris, ce jour et an que dessus. Pour copie conforme, Laumond.

Je soussigné, receveur près l'administration des Domaines nationaux, certifie avoir reçu les objets mentionnés au present procès verbal. Signé : Libarrant.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

52. Bibliographie raisonnée et anecdotique des livres édités par Auguste Poulet-Malassis (1853-1862). In-8°, v-74 p. Paris, Rouquette.

Chacun se souvient encore de la vogue, — malheureusement momentanée, — que Poulet-Malassis eut à Paris comme éditeur. C'est pour faire revivre cette personnalité toute parisienne que M. le comte de Contades (nous lui demandons pardon de blesser sa modestie en dévoilant ici son nom) a entrepris de donner la liste des ouvrages publiés par ce libraire. Cette bibliographie, dans laquelle on rencontre d'intéressantes indications sur plus d'un ouvrage exclusivement parisien, se présente sous la forme d'une élégante plaquette imprimée avec luxe et tirée seulement à 100 exemplaires : à toutes sortes de titres, elle mérite d'être recueillie par les bibliophiles et les collectionneurs parisiens.

P. L.

53. Caron (l'abbé Jules). — Guide illustré de Chauny à Coucy-le-Château. In-8°, 29 pages, 6 figures et carte. Chauny, E. Trouvé.

Extrait du *Bulletin de la Société académique de Chauny*, n° 13, 15 août 1885. — C'est le récit très attachant de la première excursion archéologique de la *Société académique de Chauny*.

54. Chatelain (Émile). — Manuscrits de la bibliothèque de l'Université tirés des dépôts littéraires. In-16, 31 p. Paris, impr. A. Labouret.

On a, dans cet élégant petit volume, publié par M. E. Chatelain à l'occasion du mariage de M. G. Paris, l'histoire des accroissements que la bibliothèque de l'Université doit à la période révolutionnaire et la nomenclature de bon nombre de manuscrits provenant de bibliothèques d'émigrés parisiens.

55. Desjardins (E.), Himly, Hauréau et Jourdain. — Discours prononcés aux funérailles de M. Egger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. In-4°, 19 p. Paris, impr. Firmin Didot.

56. Excursion à l'abbaye de Maubuisson le mercredi 17 juin 1885. In-8°, 4 pages. Pontoise, impr. Pâris.

Publications de la *Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.*

57. Gallet (chanoine). — Mémoire sur la situation de Iticinoscoa, localité mentionnée dans une charte de Dagobert. In-8°, 6 p. Versailles, impr. Cerf.

58. Heulhard (Arthur). — Jean Monnet; vie et aventures d'un entrepreneur de spectacles au xviii[e] siècle, avec un appendice sur l'Opéra-Comique de 1752 à 1758. In-8°, xii-122 p., avec un portrait et une estampe. Paris, Lemerre.

59. Legrand (A.). — L'Imprimerie nationale. In-8°, 20 p. Paris, aux bureaux de la Revue britannique.

Extrait de la *Revue britannique,* n° d'août 1885.

60. Montaiglon (Anatole de). — Procès-verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés pour la Société de l'Art français, d'après les registres originaux conservés à l'École des beaux-arts. Tome VI (1745-1755). In-8°, 444 p. Paris, Charavay frères.

61. Paul Lacroix (bibliophile Jacob, 1806-1884). Grand in-8°, 16 p. et 2 portraits. Paris, libr. des Bibliophiles.

62. Odet de Coligny. — Correspondance d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon (1537-1568), recueillie et publiée par Léon Marlet. Première partie. In-8°, xv-95 p. Paris, Picard.

Documents publiés par la *Société historique et archéologique du Gâtinais,* I.

63. Zeller (B.). — Le dauphin Charles et la commune de Paris (1358-1364); extraits des Chroniques de Froissart, des Grandes Chroniques, de Guillaume de Nangis. In-16, 183 p., avec 15 gravures. Paris, Hachette. 50 c.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 octobre 1885.

Présidence de M. Auguste VITU, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 1885 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. E. Egger, membre de l'Institut, ancien président de la Société. En 1874, M. Egger avait été l'un des membres fondateurs de la Société et n'avait cessé depuis de suivre attentivement nos travaux malgré la cécité cruelle qui l'était venue frapper. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

764. La Bibliothèque du Sénat (représentée par M. A. Lacaussade, bibliothécaire au Sénat), sur la présentation de MM. G. Guiffrey et H. Champion.

765. M. MÉNAGE, présenté par MM. L. Delisle et A. Laverne.

766. M. Georges BERTIN, présenté par MM. L. Faucou et Paul Lacombe.

— M. Auguste Vitu signale dans les anciens registres du Domaine, conservés aux Archives nationales, la déclaration suivante qui inté-

resse la biographie de Jean Racine. Elle se trouve dans le registre des receveurs généraux du Domaine chargés de percevoir les droits du roi de France sur les maisons dont la seigneurie directe appartenait à son domaine. Voici ce petit document (Arch. nat., P. 1202) :

Du 15 juin 1740.

Par déclaration sous signature privée de Jean-Baptiste Racine, écuyer, ancien gentilhomme ordinaire du Roy, tant pour luy que pour Me Louis Racine, M^e^ particulier des eaux et forests de Villers Cotterets, et pour d^e^ Magdeleine Racine, fille majeure, ses frère et sœur,

Appert avoir déclaré qu'une maison scize à Paris, rue de la Grande-Triperie (article 3 du Terrier), tenant d'une part au s^r^ Girard, d'autre à madame Robinet, leur appartient en commun, come héritiers chacun pour un tiers de deffuncte dame Catherine Remanet, leur mère, à son décès veuve de Me Racine, secrétaire du Roy, leur père, et que ladite maison est louée 1,000 livres.

La rue de la Grande-Triperie, parallèle à la Halle-aux-Draps, est comprise aujourd'hui dans le sol de la voie publique qui longe au midi les pavillons des Halles-Centrales. Il n'en subsiste rien.

— M. Charles Lucas communique au Conseil le « Catalogue de vente d'une remarquable collection de livres d'architecture, » qui eut lieu « le 11 décembre 1787, après midi, rue du Plâtre-Saint-Jacques, n° 7. »

— M. Vacquer mentionne le dépôt fait au Musée Carnavalet de plusieurs inscriptions des XVIe et XVIIe siècles trouvées dans des fouilles entreprises par les soins de l'administration, dans les terrains de l'École de Médecine.

— M. H. Omont communique, au nom de M. L. Delisle, une mention relative au célèbre peintre Jean Perreal, qui se trouve dans le *Fasciculus temporum* (Paris, Jean Petit, v. 1524, fol. XCIII) :

« Eodem tempore, Ludovicus audit Mariam, regis Anglie sororem, tante esse venustatis ut regis thoro digna censeretur. Concitantur senis medulle, et languescens animus redivivus effici visus est. Destinat itaque ad Angliam Johannem Parrhisiensem, alterum Apellem, qui Marie formam effingat. Quam ut accepit rex, semper illam commendans, in sua vota primores alioquin refragantes conciliat... »

M. Delisle signale aussi, d'après le Catalogue de la librairie ancienne P. Hahn, de Bruxelles, un petit ouvrage de Jean Scheffer de Strasbourg, *De excerptis annotationibus ex scriptis Caroli episc. Arosiensis per adversarios expressum judicium* (Holmiæ, 1678, in-8°), dans lequel a été publiée la convention intervenue entre Étienne de Bonneuil et des ouvriers parisiens pour la construction de la cathédrale d'Upsal (1287). Le texte de cet acte a été publié dans le *Bulletin* de 1878, t. V, p. 172.

— M. Dufour (de Corbeil) signale, dans les registres des Comptes de Mayenne, l'article suivant d'un mémoire d'honoraires de 1710, relatif au prêt des livres de la Bibliothèque du roi :

« Desboursé six voyages de porte-faix, qui ont esté quérir et reporter à la Bibliothèque du Roy les livres dont on avait besoin pour travailler au factum cy-après. 1 l. 10 s. »

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE SUR UN MANUSCRIT INCONNU DE DUBUISSON-AUBENAY.

Sous le numéro C. 8622, existe, à la section géographique de la Bibliothèque nationale, un volume manuscrit qui a pour titre :

« *Cosmographia*, alter item tractatus cui titulus *Hortus floridus* cuius areæ 4, cuiuslibet autem areæ totidem violariæ in quibus de Deo et operibus eius, nimirum de corpore simplici incorruptibili, ut cœlo, et corruptibili, scilicet elementis, de corpore mixto, imperfecto, inanimato, ut metallis etc., de mixto vivente, nimirum plantis, bestiis, homine et partibus eius, de ludis, spectaculis, cæremoniis, ritibus sacris, profanis, publicis, privatis, artibus, virtutibus, vitiis, etc. Omnia ex mss. domini Du Buisson-Aubenay, 2us tomis comprehensa. (Et au-dessous :) Religatum initio anni 1689. »

Ce volume, qui garde aujourd'hui la reliure en parchemin dont il est ici question, est entré à la section géographique de la Bibliothèque nationale le 18 octobre 1845, avec tout un lot de plans et de cartes, dont quelques-unes attribuées à Buache Ier, qui furent achetés à Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français de divers états*[1].

Le manuscrit qui nous occupe porte, comme ceux dont notre confrère M. Saige a signalé l'existence à la bibliothèque Mazarine, l'estampille de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, mais il ne figure pas sur la liste des manuscrits de Dubuisson que M. Saige a publiée. C'est un travail considérable qui ne compte pas moins de

---

1. *Traité de matériaux mss. de divers genres d'histoire*, t. I, p. 340.

286 pages de texte in-folio. D'une écriture fine, serrée, difficile à déchiffrer, ses marges sont couvertes de renvois et de notes maintes fois raturées, et la différence de couleur des encres employées indique que l'auteur est revenu à diverses reprises sur son travail original, le corrigeant et le complétant à la suite de ses lectures.

Comme la plupart des manuscrits vus par M. Saige, celui que possède la section géographique est rédigé en un latin facile. Souvent cependant, le texte latin se trouve interrompu par d'assez longs passages rédigés en français et l'enchevêtrement des notes et des renvois aurait nécessité une longue révision du texte avant qu'on pût songer à l'imprimer.

Si nous examinons le premier des deux ouvrages que renferme notre manuscrit, nous trouvons à la fin d'une sorte d'introduction à la Cosmographie, introduction consacrée à la mesure de la terre et aux différents modes de projection et de représentation du globe, une table des matières à la fin de laquelle est inscrite la date suivante : *Idibus martiis* CIↃIↃCXVIII.

Quant au traité intitulé *Hortus floridus*, il porte, page 150, la mention suivante : *Verno anno post reparatum orbem CIↃIↃCXV.*

Ces deux dates sont d'autant plus importantes que, de tous les manuscrits de Dubuisson qu'ait connus M. Saige, le plus ancien, l'*Iter in Belgicam* est daté de 1623. Les deux ouvrages que possède la section géographique seraient donc antérieurs l'un de huit, l'autre de cinq ans ; ils appartiendraient ainsi à la première jeunessse de Dubuisson-Aubenay.

On comprendra mieux l'importance de cette constatation lorsqu'on saura que ces ouvrages dénotent un esprit curieux, très au courant du mouvement scientifique et sont le fruit d'une immense lecture. Pour la Cosmographie notamment, Dubuisson avait lu, annoté et extrait tous les travaux de même genre, il connaissait toutes les cartes publiées à cette époque et les noms des grands cosmographes, des géographes du XVI[e] et du XVII[e] siècle reviennent souvent sous sa plume ; Mercator, Appian, Bertius, Gastaldi, Gemma Frisius, Oronce Finée sont pour lui des auteurs connus, étudiés et discutés.

Bien plus, Dubuisson devait entretenir des relations suivies avec tous les savants de son temps, sa Cosmographie nous en apporte un curieux exemple. Nous trouvons au milieu de ce traité la lettre suivante :

A monsieur Dubuisson, à Nantes.

Monsieur,

Vous trouverés en ce papier les noms des ventz, demi ventz et quarts de ventz en françois au premier cercle et en bretton au second, ainsy que vous me témoignastes hier les vouloir avoir. Voiés en quoy je vous pourray servir

et je le feray de très bon cœur comme celuy qui souhaitte avec passion de posséder la qualité de,

Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,
Frère ALBERT LE GRAND.

De Nantes, ce 29 octobre 1636.

Cette lettre vient heureusement confirmer ce que dit M. Saige du séjour de Dubuisson à Nantes en 1636.

Un peu plus loin, nous rencontrons copie de la lettre écrite par le sr Boulu, ministre de Mérindol, à M. de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix, touchant le vent *Pontias*[1], datée de 1634, et un extrait d'une lettre du même Peiresc sur le vent de Gostosa (État de Vicence).

Si Dubuisson était, au moment où il rédigeait sa Cosmographie, parfaitement à la hauteur des érudits qui faisaient profession de cette science, il avait des vues aussi nettes, une connaissance aussi complète des matières relatives à la médecine, à l'hygiène, à l'anatomie, ainsi que le prouve son *Hortus floridus*. Nous ferons remarquer au sujet de ce second ouvrage que le programme qu'il annonce dans sa table des matières n'a pas été complètement rempli et qu'on n'y trouve aucune réflexion sur les jeux, les cérémonies, les rites, les arts, etc., des différentes nations. Le manuscrit que possède la Bibliothèque est complet cependant, mais l'auteur aura jugé à propos de consacrer à ces matières quelques considérations particulières qui auront fait l'objet d'un nouveau traité.

J'ajouterai en terminant que, bien que je connusse de vue le manuscrit de Dubuisson-Aubenay, que je l'eusse même dernièrement examiné et rapidement parcouru, je ne sais par quelle absence le nom de son auteur ne m'avait pas frappé, bien que j'eusse lu le *Journal des guerres civiles*, bien que j'eusse remarqué la quantité des travaux géographiques sur lesquels M. Saige attire l'attention dans sa préface si substantielle.

Gabriel MARCEL.

LE SIÈGE DE METZ EN 1552,

D'APRÈS LES REGISTRES DU BUREAU DE LA VILLE DE PARIS.

La reddition de Metz au pouvoir de Henri II, et surtout la défense héroïque de cette cité contre Charles-Quint, a fait le sujet d'un grand nombre d'écrits historiques, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Un événement d'une telle importance, si considérable et par lui-même et

1. Vent particulier qui souffle sur la ville de Nyons, en Dauphiné.

par ses conséquences, ne pouvait passer inaperçu de la population parisienne, familiarisée plus que celle de toute autre ville avec les choses de gouvernement et la conduite des opérations de guerre, en raison des rapports plus fréquents de son Magistrat avec la Couronne. De ces rapports, pour ainsi dire continus, les *Registres des Délibérations du Bureau de Ville*, édités par les soins du Service historique, nous ont conservé les précieux témoignages, le plus souvent sous la forme de lettres missives adressées à l'Échevinage par le Roi ou ses grands officiers. Ces documents, d'une grande valeur historique, n'existent plus en original, du moins ceux de la période la plus ancienne, aucune minute des actes municipaux n'étant antérieure à l'année 1551 [1]. Dès lors, ils ne se retrouvent plus que dans la copie exécutée par le greffier du Bureau; et, par suite, l'impression intégrale des Registres, résolue par l'Administration municipale [2], apportera une contribution considérable non seulement à l'histoire particulière de la cité parisienne, mais encore à l'histoire générale de la France, à laquelle la première a été si souvent et si intimement mêlée.

Ces considérations s'appliquent de tous points aux événements politiques et militaires relatés dans les documents que nous publions plus loin. La campagne des Trois-Évêchés est certes l'un des faits les plus considérables de l'histoire de notre pays, et, à ce titre, elle a été étudiée et exposée en détail dans nombre d'ouvrages spéciaux et de traités techniques, mais où jusqu'à présent le point de vue général avait été seul abordé. La relation des *Registres du Bureau* ajoute quelques circonstances particulières; elle emprunte d'ailleurs une autorité spéciale au nom de l'auteur de la correspondance échangée entre la Cour et le Bureau de Ville : c'est le connétable de Montmorency qui signe les lettres où il est donné connaissance des faits de la campagne, des succès des troupes royales, de la prise successive des places fortes de Lorraine et d'Ardenne, de l'entrée dans Metz et des premiers détails sur sa défense mémorable. Les réponses émanées du Bureau montrent jusqu'à quel point la population parisienne était impressionnée et même agitée par ces faits de guerre [3], et avec quelle prudente fermeté le Magistrat devait agir pour rassurer les esprits et cependant obtenir les subsides néces-

---

1. Pour plus de détails sur la composition des *Registres des Délibérations*, voy. notre Avant-Propos au volume I, imprimé (1883) dans la *Collection de l'Histoire générale de Paris*.

2. Le Conseil municipal, par sa délibération du 5 août 1880, a décidé l'impression immédiate d'une première série des Registres, depuis les origines jusqu'à la mort de Henri IV. Cette publication, qui embrassera un peu plus d'un siècle (1499-1610), se poursuit avec activité : le volume I est imprimé (1499-1527); les volumes II, III et IV sont sous presse (1527-1558).

3. Maintes fois dans sa correspondance officielle, le Prévôt des Marchands expose l'état d'esprit de la population parisienne et prie le Roi ou le Connétable d'envoyer le plus souvent possible « des bonnes nouvelles des affaires », afin de calmer l'émotion publique, sans doute fomentée par des émissaires étrangers. C'est ainsi que dans une lettre du 24 octobre 1552, après avoir demandé au duc de Montmorency de le « faire participant des nouvelles », le Prévôt motive son insistance en ces termes : « Et vous advisons bien que

saires à la conduite des opérations. Les cérémonies religieuses, les fêtes solennelles célébrées à l'occasion des victoires du Roi, viennent à leur date dans la suite de nos textes qui s'arrêtent naturellement avec la relation de l'imposante cérémonie de la « remonte des Corps Sainctz » à l'abbaye de Saint-Denys, et avec la procession « faicte par le Roy pour louer Dieu et luy rendre « graces de sa nouvelle queste ». Cette solennité eut lieu six jours après la levée du siège de Metz par Charles-Quint (1er janvier 1553); elle consacra la cession des pays évêchois au royaume de France, auquel l'histoire les montre rattachés par la communauté de race et d'esprit, communauté

« ce ne seroient pas lettres perdues, mal employées ou mal adressées, prin-« cipallement pour obvyer aux nouvelles qui sont sinniéez et publiéez au « Palais et autres endroictz de ceste dicte ville, qui peuvent engendrer de « mauvaises fantaisies, corruptions et oppinions aux hommes restés en ceste « dicte ville, qui ne sont pas d'ung mesme pays. (Allusion aux trafiquants « flamands dont il est question ci-dessous, VIII.) Une seulle lettre du Roy « et de vous publiée, ainsy comme il se peult et doibt faire, discrètement, « rabattera tout le bruit et toutes les nouvelles qui pourroient avoir esté « percées. » (Reg. H 1782, fol. 30 v°.) — Dans une lettre adressée au Roi, le 25 octobre, le Prévôt annonce qu'il s'est empressé de communiquer les bonnes nouvelles qu'il avait reçues aux Conseillers et Quarteniers « pour les « en faire participans, et consequemment leurs voisins, parens et amys, pour « leur donner occasion d'en dormir myeulx et en plus grande sureté, et à « leur reveil eulx trouver delivrez de toutes leurs fantaisies et ymaginations « qu'ilz avoient peu ymaginer et amasser ces jours passez. » (Reg. H 1782, fol. 36 v°; Reg. H 1783, fol. 15 r°.) — Mais c'est surtout lors de la nouvelle de la prise de Hesdin par les Bourguignons (5 novembre) et de la marche en avant des troupes impériales, que l'agitation, ou, pour rapporter la parole même du prévôt de Thou, la « trépidation » publique fut à son comble. Les termes de sa missive du 9 novembre, adressée au Connétable, témoignent d'une certaine inquiétude que l'heureuse issue de la campagne dissipa à court terme. Voici ce passage intéressant sur l'état moral de la cité parisienne : « Mond. s^r le Cardinal nous a ce jourd'huy monstré lettres que le Roy luy « avoit escriptes en datte du ve jour de ce moys (voy. ci-dessous, X et XI). « Nous n'avons rien obmis de ce que nous avons deu faire pour nostre « acquict et descharge, conformement au bon vouloir et intention du Roy, à « quoy nous ne fauldrons tousjours à nous conformer comme ceulx qui « désirent estre et demeurer ses trés humbles, trés obeyssans et trés affec-« tionnez subjectz. Nous ne povons pas faire que à une ville si grande et de « telle liberté, qu'il n'y ait aussi grande liberté aux langues et propos et « que chascun n'en preigne pars où bon luy semble; mais en tout ce qu'il « nous sera possible, nous nous efforcerons et mettrons peyne que les choses « seront entretenues et à la vérité, suyvant ce qu'il a pleu au Roy en avoir « escript, et que ses (*sic*) parolles legieres et oisives ne soient si aisiement et « facillement dispercées. » (Reg. H 1783, fol. 46 v°.) — Le document ci-dessous, XIV, est en maints endroits le commentaire historique des appréciations morales formulées par Christophe de Thou.

affirmée par celle du langage, dont les témoins figurent parmi les plus anciens monuments de notre langue nationale[1].

Les documents dont on vient de lire le sommaire succinct sont tirés des Registres cotés, aux Archives Nationales, H 1781 et H 1782-1783 ; ils embrassent une période d'à peu près 10 mois, d'avril 1552 à janvier 1553.

François Bonnardot.

I. — Lettres envoyées a la Ville par monseigneur le Connestable.

16 avril 1552. (Reg. H 1781, fol. 278 v°.)

Du samedy xvie jour d'Avril mil v^{c} li, veille de Pasques.

Au jourd'huy ont esté receues au Bureau de la ville de Paris deux lettres missives, dont la teneur ensuit.

La première de ces lettres, datée de Thou (Toul) le 7 avril, est relative à des approvisionnements en salpêtre et en poudre que le Connétable demande à la Ville de lui fournir.

SECONDES LETTRES. — ENTRÉE DE METZ.

11 avril.

« Messrs, suyvant ce que je vous ay puis n'a gueres escript, j'ay faict si bonne dilligence que hier dès les huit heures du matin, j'arrivé davant cette ville où, graces à Nostre Seigneur, les choses furent conduictes de sorte que sans aucun effort j'entray l'après dinée dedans, si bien acompaigné que le Roy se peult asseurer que à son arrivée il y sera aussi bien receu qu'en ville de son Royaulme[2], et y pourra commander comme maistre et seigneur, ayant maintenant par ce moyen alongé la frontiere de Champaigne de beaucoup, et mys ung pied dedans l'Allemaigne pour y entrer et en estre secouru de ses amys et alliez quant l'occasion s'i offrira; et d'avantage pourra d'ore en avant si bien serrer le Luxembourg[3] que de ce costé là ne devez avoir aucune doubte que l'Empereur vous puisse plus donner de crainte, comme aussi j'espere qu'il ne sera d'ailleurs, car l'ayant le duc Morice[4] et autres princes allemans ses alliez prevenu, comme ilz

---

1. Voy. à l'appui mon rapport sur les *Chartes françaises de Lorraine et de Metz*, dans Archives des Missions, 1873.

2. L'entrée de Henri II à Metz eut lieu le 18 avril, huit jours après la prise de possession par le Connétable.

3. Sur les opérations militaires dirigées contre la marche de Luxembourg, voy. les documents cotés ci-dessous IV, V, VI.

4. Maurice, électeur de Saxe, chef des princes allemands confédérés contre l'Empereur dans la campagne qui aboutit à la trêve de Passau, bientôt suivie de la paix d'Augsbourg (1555).

ont estaus à trois petites journées de luy, il est impossible qu'il ne se treuve merveilleusement empesché et estonné, veu mesmement le peu de gens qu'il a et qu'il n'en peult recouvrer quelque peyne qu'il y mette, chose qui donne tel espoventement à tous ces quartiers de deçà, joinct la venue du Roy avec une si belle armée, que Sa Magesté ne sauroit myeulx desirer pour l'accroissement de sa grandeur et seureté de ses subgectz ; de quoy j'ay bien voullu vous advertir, comme les principaulx et plus affectionnez, tant pour l'aise et plaisir que je suis seur que ce vous fera, que aussi affin que vous vous mettez tous en devoir d'en rendre graces condignes à Nostre Seigneur, auquel seul la gloire en doibt estre atribuée. Et de ma part, je le suppliray, Messrs, qu'il vous ayt en sa trés saincte garde.

« De Metz, ce XIe jour d'Avril mil Vc LI avant Pasques. »

GORZE [1] PRINSE D'ASSAULT.

« Messrs, depuis la presente escripte, Monsr d'Aumalle [2], les srs de Chastillon [3] et conte Raingrave [4] que j'avoys davant Gorze, après y avoir faict tirer cinquante coups de canon et faict bresche, l'ont prinse d'assault ; et ont esté hachez en pieces VII ou VIIIxx hommes qui estoient dedans, entre lesquelz y avoit quelques Espagnolz dont quatre seullement ont esté prins pour estre penduz et estranglez, ainsi que le merite leur outrecuydance d'attendre le canon dedans une si foible place contre l'armée d'ung si grant Roy, à fin que ce soit exemple aux autres.

« Vostre bien bon amy,

« MONTMORENCY. »

A la première lettre du Connétable, le Bureau fit réponse qu'il était prêt à aider le Roi des provisions de poudre et de salpêtre que la Ville pourrait avoir en magasin : ce qui fut fait quelques jours plus tard, contre quittance délivrée par Maciot, receveur des salpêtres, au receveur municipal.

---

1. Le Registre porte, ici et plus bas : *Gauze*. — Gorze, célèbre abbaye fondée au VIIIe siècle par saint Chrodegang, était enclavée dans le pays Messin. L'abbé de Gorze, qui exerçait les droits régaliens, fut compris par le traité de Cateau-Cambrésis au nombre des alliés du roi de France.

2. « Monsr d'Aumalle » : voy. ci-dessous, page 146, note 5.

3. Gaspard de Coligny, sieur de Chastillon-sur-Loing, amiral de France, gouverneur de Paris ; les lettres qu'il adresse au Bureau en cette dernière qualité sont presque toutes signées du nom de « Chastillon ».

4. Philippe-François, Rhingrave, 1518-1561.

TE DEUM LAUDAMUS CHANTÉ POUR L'ENTRÉE ET JOISSANCE DU PAYS DE LORRAINE.

Et quant à la seconde lettre, incontinant qu'elle a esté receue, mesd. S^rs sont allez en l'eglise Monsr St Jehan en Greve, vestuz de leurs robbes my parties, acompaignez de leurs sergens et plusieurs officiers et bourgeois d'icelle Ville; et ont esté en procession à l'entour de l'Ostel de lad. Ville par dedans le St Esperit, retournant en lad. eglise St Jehan où estoient tous les prebstres d'icelle. Et là fut chanté le *Te Deum* solempnellement et faict plusieurs prieres pour le Roy et la Royne qui estoit malade.

II. — Lettres de Monseigneur le Connestable.

29 mai 1552. (Reg. H 1781, fol. 289 v°.)

Du xxixe May mil v^c lii.

Au jourd'huy ont esté receues lettres de Monseigneur le Connestable, dont la teneur ensuit :

A Messrs les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris.

23 mai.

« Je vous veulx bien advertir comme tous les affaires du Roy se portent bien de tous costez, et comme ce jourd'huy led. S^r est arrivé en ce lieu où j'estois venu davant; et prendrons resolution de toutes choses pour avoir nostre revenche du peu de dommage qu'a fait l'armée de la Royne de Hongrye [1] en la frontiere de Champaigne, et marcherons droit pour l'aller trouver.

« C'est du camp près la ville de Valdrevange [2], ce lundi xxiiie jour de May mil v^c lii.

« Vostre bon voysin et ami,

« Montmorency. »

III. — Procession generalle.

19 juin 1552. (Reg. H 1781, fol. 291 r°.)

PRINSE [DE] DANVILLERS.

Du dimenche xixe jour de Juing mil v^c lii.

Au jourd'huy, suyvant les mandemens le jour d'hier envoyez [3] à Messrs les Conseillers, Quarteniers et deux notables Bourgeois de

1. La reine de Hongrie : Elisabeth (1516-1558), fille de Sigismond roi de Pologne, épousa Jean Zapolski voïvode de Transylvanie et roi de Hongrie, après la mort duquel (1540) elle gouverna sous le titre de régente.

2. Vaudrevange, sur la Sarre, petite place située entre Bouzonville et Sarrelouis.

3. Le Bureau avait fait expédier ces mandements en vertu de certaines lettres du Connétable, sur lesquelles voyez le début de l'article suivant.

chascun quartier, avec les trois bandes d'archers, arbalestriers et hacquebutiers, Messrs les Prevost des Marchans, Eschevins et dessusd. sont partiz à sept heures du matin, vestuz de leurs robbes my parties, pour aller à la procession generalle avec la Court de Parlement et Chambre des Comptes, suyvant le mandement du Roy, pour rendre graces à Dieu de plusieurs victoires que led. Sr a eues depuis peu de temps sur ses ennemys, mesmes pour la prinse de la ville [de] Danvillers. Et sont allez mesd. Srs à la Saincte Chappelle où estoient mesd. srs de la Court et des Comptes qui attendoient l'Evesque et Chappitre de Paris, pour lad. Saincte Chappelle aller à l'entour de la Cité et dire la grande messe en l'Eglise de Paris. Mais après que mond. sr l'Evesque de Paris acompaigné de tout son Clergé et gens d'Eglise, revestuz de belles et riches chappes portant plusieurs beaulx reliquaires mesmes le chef Monsr Sainct Philippes et le tableau Sainct Sebastien avec la Saincte Croix de Nostre Seigneur portée soubz un ciel, sortis de lad. Eglise de Paris, tournans par les rues tappissées de belles tappisseries jusques à l'entour du Cloistre et rue de la Magdeleine, pour aller en lad. Saincte Chappelle querir mesd. Srs, est tombé si grosse pluye qu'ilz ont esté contrainctz retourner dedans lad. eglise Nostre Dame et faire la procession dedans icelle eglise; ce que mondit Sr de Paris a envoyé dire à lad. Court par monsr le Chantre. Puis lad. pluye cessée, mesd. srs de la Court des Comptes et generaulx de la Justice sont partis de lad. Ste Chappelle, et fut portée la Croix de victoire dessoubz ung ciel, et sont allez jusques en l'eglise Nostre Dame. Et marchoit la Court de Parlement du costé dextre et derriere eulx messrs les generaulx de la Justice, et du costé senestre marchoient messrs des Comptes et de la Ville; et prindrent leurs places dedans le cueur en cest ordre, ouquel fut celebrée la messe de la Croix par mond. Sr de Paris; après laquelle ditte sont allez baiser lad. vraye Croix. Puis mesd. Srs de la Ville sont revenuz disner en l'Ostel de lad. Ville, en la maniere acoustumée.

IV. — Lettres de Monseigneur le Connestable, du xxiiie juing vc lii.

23 juin 1552. (Reg. H 1782, fol. 292 v°.)

PRINSE DE DENVILLERS[1].

A Messrs Messrs les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris.

« Messrs, je vous ay dernierement escript et faict savoir la prinse de

1. Damvillers, siège d'une prévôté au duché de Luxembourg, fut fortifiée par Charles-Quint en 1525; Henri II s'en empara (juin 1552), mais la restitua cinq ans plus tard par le traité de Cateau-Cambrésis.

Denvillers[1], et comme le Roy se deliberoit poursuyvre la bonne fortune qui se presentoit, et ne laisser perdre ceste belle occasion que Nostre Seigneur luy donne d'accroistre et augmenter la frontiere. Depuis il est venu atacher ceste place de laquelle j'espere que nous n'aurons pas moings bonne raison que de l'autre ; et ne se contentera pas seullement de ceste là, mais a deliberé de borner et estandre lad. frontiere et de ce costé et de celuy de Picardie le plus avant qu'il pourra, ayant envoyé Monseigneur de Vendosme[2] en Picardie avecques une bonne et grosse force pour resister aux dessaings de la Royne de Hongrie ; et de brief y veult faire passer une trouppe de Suisses et autres forces pour y faire quelque bon effect. »

DEMANDE DE SALPESTRES.

« Et pour autant que je voy au mestier que nous menons que la chose dont nous avons plus affaire ce pourra estre de pouldres, je vous prie faire en service aud. Sr de faire bailler et delivrer à ceulx qui ont charge de son artillerye à Paris, tout ce que vous aurez de salpestres et le plus que vous en pourrez recouvrer, et m'envoyer ung estat de ce que en aurez fourni pour vous en faire incontinant payer et satisffaire, dont vous n'aurez à faire que à moy qui vous veulx bien asseurer, Messrs, que led. Sr a intencion de vous faire de si bons boullevers en sesd. frontieres et les eslongner tant de vous, que les pouldres et munitions que vous garderez en voz magazins ne vous serviront de gueres sur le lieu[3] : aussi m'asseuray je que vous ne sauriez avoir plus de plaisir que de les veoir employées en si bons effectz.

« Priant Dieu, Messrs, vous donner ce que plus desirez.

« Du camp près Yvoy, le XXIIIe jour de Juing mil Vc LII.

« Vostre bien bon amy,

« MONTMORANCY. »

---

1. Les lettres ici visées par le Connétable n'ont point été transcrites dans le Registre, qui note seulement la procession solennelle faite en l'honneur de cette nouvelle conquête (art. précédent).

2. Antoine de Bourbon (1518-1562), deuxième fils de Charles et de Françoise d'Alençon, duc de Vendôme et gouverneur de la Picardie à la mort de son père (1537).

3. Les Registres H 1782 et H 1783 renferment nombre de documents relatifs à l'invasion des Bourguignons en Picardie et Valois, durant l'automne de 1552. A diverses reprises, des demandes en hommes et en munitions furent adressées au Bureau de la ville de Paris par les maieurs de Pontoise, Compiègne, Senlis, Beauvais, Abbeville et autres places menacées ; sur quoi voy. en notre IVe volume imprimé les pages 18-42, 48-51, 61-62, 69-75, 84, 85.

V. — Aultres lettres dud. jour.

23 juin 1552. (Reg. H 1781, fol. 293 r°.)

LA PRINSE D'YVOY [1]. — ARTILLERYE TROUVÉE DEDANS YVOY.

« Messrs, depuis ce que je vous ay cy devant escript de la prinse de Damvillers, nous avons faict marcher l'armée ceste part; et encores que ceste place feust forte et tres bien munye de gens et de toutes provisions necessaires, et que l'on sceust bien que le conte de Mansfelt [2], gouverneur de Luxembourg et lieutenant pour l'Empereur es pays de deçà, se feust mys dedans, lequel vous pouvez bien penser qu'il n'avoit riens laissé derriere, si esse que nous n'avons voulu differer de l'assaillir; et après avoir faict aprocher l'artillerye, elle commença hier au matin à faire batterye qui a continué si furieusement jusques à ce jourd'huy dix ou unze heures, que à mydi ceulx de dedans se sont renduz à la misericorde du Roy. Et se trouve dedans sept enseignes de gens de pied et trois compaignies de gens de cheval, trente deux pieces de grosse artillerye, infiniz vivres et munitions, et plus de trois cens hacquebuttes a croq. Ce soir led. Sr a faict sortir les souldars le baston blanc à la main, et demeurerent les chefz et gentilzhommes prisonniers qui ne sont pas en petit nombre, d'autant que beaucoup de gens de respect avoient suyvi led. conte de Mansfelt, qui est personnage de grand nom en ce pays et fort estimé.

---

1. Ivoy, petite place sur les confins de la Champagne, fut successivement possédée par les comtes de Chiny et les ducs de Luxembourg, d'où elle passa aux maisons de Bourgogne et d'Autriche. Prise en 1552, restituée en 1557, Ivoy fut reprise en 1637 et cédée à la France par le traité des Pyrénées. Louis XIV donna cette terre au comte de Soissons, de la maison de Savoye, et dès lors Ivoy changea son nom en celui de Carignan. — A la suite de la nouvelle de la prise d'Ivoy, la Ville assista au chant du *Te Deum* et à la procession solennelle d'actions de grâces, ainsi qu'elle fit à l'occasion de la prise de Montmédy (ci-dessous, art. VI). Toutefois, le Registre ne fait pas mention de cette cérémonie qui eut lieu le 3 juillet, *propter redditionem villae de Yvoi ditioni Regis*, ainsi qu'il est dit dans la conclusion capitulaire du 25 juin 1552 (Archives nationales, L 475, pièce n° 203).

2. Pierre-Ernest, comte de Mansfeld (1517-1604), appartenait à la branche Huldregen de la famille de Mansfeld, possesseur du fief souverain de ce nom dans la Haute-Saxe. Il fut l'un des plus habiles capitaines de Charles-Quint. Après avoir pris Stenay (1551), il défendit Ivoy sous les ordres du duc d'Albe, et fut fait prisonnier lors de la reddition de cette ville. Gouverneur du pays de Luxembourg, Mansfeld se signala comme administrateur et comme homme de guerre; son nom est demeuré attaché au palais qu'il édifia à Luxembourg même (ville basse actuelle de Clausen); il en reste quelques vestiges communément appelés « jardins de Mansfeld ».

« Dont j'ay bien voullu vous advertir à fin que vous sachiez l'heur qu'il plaist à Nostre Seigneur donner aux affaires du Roy et que chascun l'en remercye de sa part.

« Et sur ce, Messrs, je prie Dieu qu'il vous doint tout ce que vous desirez.

« Du camp devant Yvoy, ce XXIIIe jour de Juing mil cinq cens cinquante deux.

« Vostre entierement bon amy,

« MONTMORANCY. »

VI. — AULTRES LETTRES DUDICT Sr.

26 juin 1552. (Reg. H 1781, fol. 293 r°.)

LA VILLE DE MONTMADI RENDUE AU ROY.

« Messrs, je vous ay escript de la prinse d'Ivoy, qui est de present en l'obeyssance du Roy; et à ceste heure vous veulx advertir comme ceste après disnée j'ay envoyay sommer la ville de Montmadi[1] qui s'est rendue aud. Sr; et ay bonne esperance que la place et forteresse de Lumes[2] n'en fera pas moings, et que moyennant la grace de Nostre Seigneur, les affaires dud. Sr prospereront de myeulx en myeulx.

« Vous aurez bien entendu comme la Royne de Hongrye a voullu allumer le feu en aucuns lieux et pays du Roy : dont trés fort me desplaist; mais cela gardera qu'elle ne devera pas trouver estrange que si pour une maison ou village qu'elle a bruslez, il luy en sera bruslez six, de sorte que les subgectz de son pays pourront bien dire qu'elle sera cause de leur mal.

« Messrs, je supplie Nostre Seigneur vous donner en parfaicte santé trés bonne vie et longue.

« De Sedan, le XXVIe jour de Juing.

« Vostre bien bon amy,

« MONTMORANCY. »

FEU DE JOYE.

Ce jour a esté chanté le *Te Deum* en l'eglise St Jehan en Greve, où assisterent Messrs de lad. Ville; et feirent faire ung beau feu de joye devant l'Hostel d'icelle, où fut tiré mains coups d'artillerye.

---

1. Montmédy, sur les frontières du Barrois et du Verdunois, était le siège d'une prévôté au duché de Luxembourg. Prise, puis restituée par Henri II, cette ville fut définitivement attribuée à la France par le traité des Pyrénées. C'est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département de la Meuse.

2. Lumes, village au canton de Mézières (Ardennes).

VII. — Processions particulieres.

Octobre 1552. (Reg. H 1783, fol. 4 r°.)

En ce temps, reverend pere en Dieu monsr l'Evesque de Paris a ordonné à toutes les paroisses de Paris de faire processions particulieres par chascun jour de la sepmaine, c'est assavoir : trois paroisses ensemble pour le lundi, trois autres ensemble pour le mardi, et ainsi les autres jours de la sepmaine, pour prier Dieu pour la paix et pour la prosperité du Roy estant en son armée en Lorraine [1].

VIII. — Lettres de Monseigneur le Connestable.

30 octobre 1552. (Reg. H 1783, fol. 16 v°; Reg. H 1782, fol. 41 r°.)[2]

La première partie de cette dépêche traite des mesures à prendre contre les négociants flamands qui trafiquaient à Paris « aussi librement que s'ilz estoient propres subjets dudict seigneur Roy ».

. . . .

« Ne voullant au reste oublier à vous advertir comme led. Sr a ce jourd'huy receu lettres de Monsr le Duc de Guise[3], par lesquelles il l'advertit que ses ennemys, depuis sept ou huit jours qu'il y a qu'i sont logez à deux mil pas de Metz, n'ont osé aprocher plus prest, ny commencé à faire tranchées, de sorte que ceulx de dedans font faire le guet à cheval hors lad. ville à mil pas desd. ennemys, sans que jamais ilz ayent faict semblant de les en voulloir desloger, se souvenant du mauvais traittement qu'ilz receurent à la saillye qui fut faicte sur eulx, quant ilz vindrent recongnoistre lad. ville, où ilz perdirent beaucoup de gens[4].

1. Ce document n'est pas daté. Nous n'avons pas réussi à déterminer la date précise du mandement épiscopal. Les extraits des conclusions du Chapitre de Notre-Dame de Paris (1326-1790), colligés par le chanoine Sarrasin et classés aux Archives nationales sous la cote LL 336 à 421, font seulement mention d'une procession ordinaire en janvier 1552, sans rien donner pour l'époque de l'année où l'Empereur vint mettre le siège devant Metz. Nous n'avons rien trouvé non plus dans les registres proprement dits du Chapitre, qui font cependant mention de plusieurs solennités religieuses ordonnées en cette même année 1552, à l'occasion de faits de guerre (Voy. la note 1 de la p. 141).

2. Pour plus de brièveté, le Reg. H 1783 sera désigné dans les notes par la lettre A, et le Reg. H 1782 par la lettre B.

3. François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise (1519-1563), lieutenant général du Royaume, s'illustra par sa glorieuse défense de Metz contre Charles-Quint, qui fut forcé de lever le siège après avoir perdu trente mille hommes. Le siège avait duré deux mois et demi (19 octobre-1er janvier).

4. Cette escarmouche doit être rapportée sans doute à la date du 19 octobre, qui est celle de l'investissement de la place.

« Et sachant mond. s^r de Guise comme ilz alloient desbandez et sans ordre au fourrage, il feist saillir, il y a trois jours, mons^r le vidasme de Chartres[1], acompaigné d'un bon nombre de chevaulx, qui, à la veue de leur camp, prindrent grant nombre de mulletz, chevaulx et prisonniers qu'ilz emmenerent en lad. ville; lesquelz dient que oud. camp y a grande necessité de vivres, de sorte que l'on n'y distribue que xxv pains pour enseigne : de quoy les Italiens et Espaignolz se pleignent fort, et encores plus du payement, car il leur est deu deux payes.

« L'Empereur est à Thionville, fort malade de gouttes; lequel a envoyé l'evesque d'Arras[2] devers le duc d'Albe[3], pour luy dire le mal contentement qu'il a de ce qu'il ne use d'autre dilligence; dont il s'excuse sur le mauvais temps et grande pluye qu'il a faict depuis quelques jours par delà, telles que leurs gens sont à la boue jusques au cul, et qu'il est quasi impossible de povoir remuer leur artillerye.

« Led. Empereur s'est vanté qu'il perdera plus tost non seullement sa couronne imperiale, mais aussi sa vie, qu'il ne preigne led. Metz; et ceulx de dedans asseurent qu'ilz mourront tous plus tost qu'il y entre.

« Faisant sur ce fin, je prie Dieu, Messrs, qu'il vous doint ce que plus desirez.

« De Reims, ce penultieme jour d'Octobre mil cinq cens cinquante deux.

« Vostre bien bon amy,

« MONTMORANCY. »

Et au dessus :

A Messrs les Prevost des Marchans et Eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris.

---

1. François de Vendôme (1524-1562), de la branche des princes de Chabanais, vidame de Chartres, colonel de l'infanterie après la mort de François de Gouffier, seigneur de Bonnivet (décembre 1556).

2. Antoine Perrenot, évêque d'Arras (1538-1561), premier archevêque de Malines, mourut en 1586 archevêque de Besançon, sa patrie. Antoine Perrenot a laissé un grand renom dans l'histoire du XVIe siècle, sous le titre de *Cardinal de Granvelle.*

3. Fernand Alvarez de Tolède, duc d'Albe (1508-1582), l'un des plus grands capitaines du XVIe siècle, conseiller de Charles-Quint et de Philippe II, gouverneur général des Pays-Bas. — Le duc d'Albe commandait les assiégeants à Metz.

IX. — Lettres a Monseigneur le Connestable.

1er novembre 1552. (Reg. H 1783, fol. 17 v°; Reg. H 1782, fol. 42 r°.)

« Monseigneur, nous avons receu une lettre du Roy, ensemble celles qu'il vous a pleu nous escripre en datte du penultieme jour du moys passé [1]; et nous seroit difficile, voir quasi impossible de bonnement pouvoir experimenter (*sic*) la joye et le contentement que auront apporté à tous ceulx de par deçà les bonnes nouvelles qui y sont portées et contenues, voire qu'elles ne sauroient et ne pourroient estre meilleures pour le present.

« Nous prevoyons et presentons en nostre petit esperit et jugement de quelle importance peult estre l'entreprinse faicte par l'ennemy touchant la ville de Metz. Si esse que nous avons ceste parfaicte fiance et esperance en Dieu, premierement, qui est le seigneur et conducteur des armes du Roy, et en vostre bonne providence, sollicitude et vigillance acoustumée, qu'il n'enportera riens par dessus nous, et que nous eviterons son ire et sa fureur.

« Touchant les sauf conduitz, Monseigneur le Cardinal [2] y saura très bien pourveoir, conformement au voulloir et intention du Roy.

« Monseigneur, après vous avoir remercié trés humblement du bien et de l'honneur qu'il vous a pleu nous faire en nous faisans participans des bonnes nouvelles de par delà, lesquelles nous ne fauldrons asumer et disperser bien à propos là où il apartiendra, noûs prirons nostre Createur vous donner sa grace et en santé bonne vie et longue.

« A Paris, ce jour de Tous Sainctz, premier jour de Novembre mil vc LII.

« Voz trés humbles et obeyssans serviteurs,

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. »

X et XI. — [Lettres du Roy et du Connestable.]

8 novembre 1552. (Reg. H 1782, fol. 45 r°; Reg. H 1783, fol. 18 v°.)

Du XIIIe jour de Novembre mil vc LII.

Au jourd'huy, Monsr le Prevost des Marchans estans allé par devers Monseigneur le reverandissime cardinal de Bourbon, lieutenant pour

---

1. Lettres du Connétable rapportées en l'art. précédent.

2. Pour ce passage, voy. en tête de l'art. VIII. — Le cardinal Louis de Bourbon (1493-1556), quatrième fils de François, comte puis duc de Vendôme. Louis fut successivement évêque de Laon (1510), cardinal (1516), archevêque de Sens (1535), abbé de Saint-Denys (1541), légat en Savoye et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

le Roy à Paris, pour communicquer des affaires de la Ville, led. Sr Cardinal luy a monstré lettres du Roy et de Monsr le Connestable qu'il disoit avoir receues ced. jour : par lesquelles il avoit charge faire entendre à la Court de Parlement et aux habitans de ladicte ville, la prinse de Monseigneur d'Aumalles et du seigneur de Rohan, par les gens du marquis d'Albert; desquelles lettres la teneur ensuit[1].

Et ce mesme jour viendrent nouvelles de la prinse de Hesdin[2].

LETTRES DU ROY A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE BOURBON, LIEUTENANT DU ROY A PARIS[3].

6 novembre.

« Mon Cousin, vous avez entendu comme, pour la longueur dont le marquis Albert[4] usoit sur l'accord et acception des parties que je lui avoys faict proposer par mes ministres deputtez à ceste fin, pour demourer en mon service ou bien aller faire la guerre à l'Empereur en ses pays patrimoniaulx; mon cousin le duc d'Aumalle[5] se alla loger auprès de luy avec quelque nombre de ma cavallerye legere, à fin que, en atendant la derniere resolution qui se pretendoit sur led. affaire, il favorisast mes pays et empeschast que les gens dudict Marquis ne courussent et pillassent mes subjectz, ne aussy ceulx de mon petit filz, le duc de Lorraine[6], que j'ay en la mesme protection que les miens propres.

« Ce pendant se continuoit tousjours le susd. propos et pratique

---

1. Au Registre 1782 (B), ce paragraphe est notablement modifié et réduit en cette forme : « ..... *pour conferer des affaires de lad. Ville, led. Sr luy a monstré lettres du Roy dont la teneur ensuit, adressantes aud. Cardinal.* »

2. Cette dernière phrase a été transcrite à une date un peu postérieure, sans doute le 9 novembre, date du jour où la chute de Hesdin fut annoncée à la population parisienne qui en ressentit un grand émoi.

3. Rubrique empruntée au registre H 1783 (A).

4. Albert, dit *le Belliqueux* ou *l'Alcibiade* (1522-1568), marquis de Brandebourg, servit tantôt le parti de l'Empereur et tantôt celui du Roi. Lors du siège de Metz, quelques difficultés avec le duc d'Aumale, commandant le corps de cavalerie française, l'avaient fait repasser au service de Charles-Quint.

5. Claude II de Lorraine, marquis de Mayenne, puis duc d'Aumale (1526-1573), grand-veneur, gouverneur de Bourgogne. Frère du duc de Guise, sous la conduite duquel il se signala dans la défense de Metz, il y fut fait prisonnier; sa captivité se prolongea quelques mois.

6. « Mon petit-filz, le duc de Lorraine. » Il s'agit du duc Charles, dit *le Grand* (1543-1608). Lors de son expédition dans les Trois-Évêchés, Henri II, après avoir dépouillé de la régence de Lorraine Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et veuve du duc François, fit prêter serment au jeune duc Charles et l'emmena à sa cour, d'où il ne revint en ses États qu'en 1559, après la mort du roi dont il avait épousé la fille Claude.

encommencez entre luy et mesd. ministres, sans que mond. Cousin ne luy entreprissent aucune force ny hostilité l'un contre l'autre; le tenant mondict Cousin n'i estre entierement amy, pour le moings non comme ennemy[1].

MESSrs D'AUMALLE ET DE ROHAN, PRISONNIERS[2].

« Touteffoys ledict Marquis se voyant prochain du lieu dont il pouvoit aisement faire sa retraite, et ainsy que mond. Cousin estoit sur son partement pour s'en revenir à Toul, où il avoit faict demeurer une partie de ses forces, l'est venu charger auprès de Sainct Nicolas[3], et l'a prins prisonnier avec mon cousin le sr de Rohan[4] et quelque nombre de ma cavallerye qu'il avoit avec luy. Les autres se sont retirez aud. Toul, où ilz ont trouvé le sr de Bourdillon[5] avec une bonne et grosse trouppe de ma cavallerye, deliberé de s'aller joindre avec mondict Cousin, s'il ne l'eust contremandé pour demeurer audict Thoul et escript qu'il y seroit de retour le jour mesmes que les autres y sont arryvez, estant bien asseuré que si ledict sr de Bourdillon eust esté joinct avec luy, il ne fut tumbé en tel inconvenient, duquel j'ay bien voullu vous donner avis; et vous prie, mon Cousin, que vous le faictes entendre aux gens de ma Court de Parlement et aux Prevost des Marchans et Eschevins de ma ville de Paris, à fin qu'ilz sachent la verité comme ceste perte est passée, laquelle je pense bien que beaucoup de gens vouldront faire plus grande qu'elle n'est, Dieu mercy.

« Mon cousin, ainsy que je vous faisoye ceste despesche, j'ai receu la vostre du jour d'hier[6], et trouvé fort bon l'ordre que vous avez donnée pour faire arrester à Rouen et à Amyens les marchans flamens qui se sont retirez[7], dont j'avoye jà adverty mon cousin le duc de

---

1. Leçon de B : *le tenant mond. cousin se ce n'estoit pour entierement amy, pour le moins non comme ennemy.*

2. Rubrique empruntée au Registre A.

3. Saint-Nicolas-de-Port, près de Nancy. L'engagement de cavalerie eut lieu le 28 octobre, entre les villages de Ludre et de Fléville. En ce lieu fut élevé un monument commémoratoire qui se voyait encore à la fin du siècle dernier (Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 38).

4. René Ier de Rohan, de la branche des Rohan-Gyé; fait prisonnier en cette rencontre, il mourut des suites de ses blessures.

5. Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, chevalier de l'Ordre, lieutenant général de Champagne, créé maréchal de camp en 1552, maréchal de France en 1562.

6. Ces lettres du cardinal de Bourbon n'ont pas été transcrites aux Registres.

7. A ce sujet, voyez à l'art. VIII ci-dessus.

Vendosmois[1], duquel j'attends d'heure à autre des nouvelles, n'en ayant poinct eu depuis qu'il me manda[2], que les ennemys baptirent merveilleusement fort mon chasteau de Hesdin, lequel je tiens pourveu de si bon nombre de gens de bien que je n'espere sinon honte et dommaige[3] pour mes ennemys de telle entreprise.

« Priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

« Escript à Reins, le vi^e jour de Novembre V^c LII.

Signé : « HENRY. »

« BOURDIN. »

Et au-dessus :

A mon Cousin le Cardinal de Bourbon.

LETTRES DE MONSEIGNEUR LE CONNESTABLE
A MONS. LE CARDINAL DE BOURBON[4].

6 novembre.

« Monsr, je suis merry que l'occasion de ceste despesche se soit offerte telle que vous verrez, par ce que le Roy vous en escript; mais les evenemens de la guerre si incertains est jeu, comme vous savez, où l'on ne se tient point asseuré de tousjours gaigner. Je loue Dieu de quoy la perte a esté beaucoup plus petite que l'on ne penseroit, y ayans esté prins prisonnier mons^r d'Aumalle et le s^r de Rohan que le reste, comme vous povez juger, que moy et tous les serviteurs du Roy doibvent faire.

« Il m'a semblé bien necessaire de le fere entendre à Messrs de la Court de Parlement et aux Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. Et, à fin qu'ilz sachent comme il en va à la verité, avant qu'ilz soient abreuvez de mensonges, ainsy que ceste ville là en est ordinairement plenne, je ne fauldray, ainsi que toutes choses succederont, de vous en donner advis pour ordinairement leur en departir.

---

1. Antoine de Bourbon (1518-1562), duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, roi de Navarre (1555).

2. Au Registre B : *depuis le..... qu'il me manda*. La date, non indiquée dans A et restée en blanc dans B, est antérieure au 5 novembre, jour de la reddition de Hesdin.

3. Il y a un nouveau blanc en cet endroit du Registre B, où ce passage est ainsi conçu : *je n'espere que..... pour et honte et dommaige pour mes ennemys*.

4. Le Registre A donne seulement à la rubrique : *Lettres de Monseigneur le Connestable*.

« Me recommandant, Mons[r], trés humblement à vostre bonne grace, et priant Dieu qu'il vous doint bonne et longue vie.

« De Raims, ce VI[e] Novembre M V[c] LII.

« Vostre humble serviteur,

« MONTMORENCY. »

XII. — LETTRES ENVOYÉES AU ROY PAR LA VILLE DE PARIS[1].

8 novembre 1552. (Reg. H 1782, fol. 46 r°; Reg. H 1783, fol. 19 v°.)

Incontinent lesd. lettres veues entendues par Mons[r] le Prevost des Marchans, il a escript au Roy et à monseigneur le Connestable lettres dont la teneur ensuit[2] :

AU ROY.

Le début de la réponse du Bureau est relatif à la question des trafiquants flamands, dont la solution est remise au cardinal de Bourbon.

« Ledict S[r] [le Cardinal de Bourbon] nous a communicqué les lettres qu'il vous a pleu lui escripre en datte du VI[e] jour de ce moys, le contenu desquelles nous avons faict entendre à ceulx qui en pourront parlé, et faict entendre tout le discours[3] partout où besoing en sera pour effacer le bruit qui auroit peu courir au contraire de la verité et de ce qui est porté par le contenu de vosd. lettres, vous asseurant de la bonne devotion et affection de tous les habitans de ceste ville qui desirent sur toutes choses demourer en vostre bonne grace et en ceste bonne grace et oppinyon en laquelle il vous a pleu les prandre et avoir, vous supplyans trés humblement de les y vouloir maintenir.

« Sire, nous prions le Createur vous donner sa grace, et en santé trés longue et trés heureuse vie.

« A Paris, ce IX[e] jour de Novembre mil V[c] LII.

« Voz trés humbles et trés obeissans subjectz et serviteurs,

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de vostre ville de Paris. »

XIII. — LETTRES A MONSEIGNEUR LE CONNESTABLE.

9 novembre 1552. (Reg. H 1782, fol. 46 v°.)

Dans le Registre A (H 1783, fol. 19 v°), ce document est l'objet d'une simple mention ainsi conçue : *Cedict jour, mesd. sieurs ont escript pareilles lettres en substance que les dessusd. à monseigneur le Connestable.* En effet, cette missive commence par traiter de l'affaire des trafiquants flamands, puis

1. Rubrique empruntée au Registre A.

2. Leçon du Registre A : *Cedict jour, Mons[r] le Prevost des Marchans escript une lettres au Roy, dont la teneur ensuit.*

3. Leçon variante de A : *pour le communiquer partout où...*

s'occupe de la construction du boulevard de pierre près de la poterne de la Bastille, et se termine par les considérations suivantes sur l'état moral de la population de Paris.

« Mond. s^r le Cardinal nous a ce jourd'huy monstré lettres que le Roy lui avoit escriptes, en datte du vi^e jour de ce moys. Nous n'avons rien obmis de ce que nous avons deu faire pour nostre acquict et descharge, conformement au bon vouloir et intention du Roy, à quoy nous ne fauldrons tousjours à nous conformer comme ceulx qui desirent estre et demeurer ses trés humbles, trés obeyssans et trés affectionnés subjects. Nous ne povons pas faire que à une ville si grande et de telle liberté, qu'il n'y ait aussy grande liberté aux langues et propos, et que chascun n'en preigne pars où bon luy semble ; mais en tout ce qu'il nous sera possible, nous nous efforcerons et mettrons peyne que les choses seront entretenues et à la vérité, suyvant ce qu'il a pleu au Roy en avoir escript, et que ses parolles ligieres et oysives ne soient si aisiement et facillement dispercées.

« Monseigneur, après nous estre trés humblement recommandez à vostre bonne grace, nous prirons nostre Createur vous donner sa grace et en parfaicte santé bonne vie et longue.

« De Paris, ce ixe jour de Novembre v^c lii.

« Voz trés humbles obeyssans serviteurs,

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris. »

XIV. — Assemblée generalle en la Grande Salle.

24 novembre 1552. (Reg. H 1783, fol. 23 r°; Reg. H 1782, fol. 52 v°.)

Du jeudi xxiiiie jour de Novembre v^c lii.

En Assemblée le jourd'huy faicte, en l'Ostel de la ville de Paris, de Messrs les Prevost des marchans, Eschevins, Conseillers, Quarteniers, et quatre notables bourgeois de chascun quartier, pour oyr la lecture de certaines lettres missives du Roy apportées par mons^r de Longchamp, son conseiller et maistre d'Hostel ordinaire, portant creance sur led. s^r de Longchamp [1] ; en laquelle sont comparuz en la Grande Salle de l'Hostel d'icelle Ville, c'est assavoir :

Monsr m^e Christofle de Thou, Prevost des Marchans;

Monsr m^e Guy Lormier, sires Robert Des Prez, Thomas Le Lorrain, Jehan de Breda : Eschevins ;

Monsr le president Luillier [de Boulencourt], d'Athis Violle, Du Drac, de Charmeau, de Montmirel, Le Comte, Vivyen, Paluau, de

---

1. Ces lettres de créance, datées du 17 novembre, et remises au Bureau le 22, sont rapportées dans le IVe volume imprimé des *Délibérations du Bureau de la Ville*, art. CV.

Livres, de Jumeauville, Du Saulsay, et [me Thomas] de Bragelongue : tous Conseillers de lad. Ville;

Sires Jehan Basannier, Maciot, Godeffroy, Danetz, Gohory, Pellerin, Hac, Boucher, Paulmier, Parfaict, L'Escallopier, Des Prez : Quarteniers de lad. Ville;

Et quatre notables bourgeois de chascun quartier.

A laquelle Assemblée est comparu led. sr de Longchamp; et après lecture faicte desd. lettres, led. seigneur de Longchamp a exposé sa creance ainsi qu'il ensuit.

MEMOIRE ENVOYÉ PAR LE ROI A LA VILLE PAR LE SEIGNEUR DE LONGCHAMP [1].

« Premierement, yra trouvé Monsr le Cardinal de Bourbon, auquel fera entendre que, encores que led. Sr ayt bien congneu que led. sr Cardinal, depuis son arrivée par delà, ayt mys toute la peine et usé de toute la plus grande dexterité qui luy a esté possible pour contenir ceulx de la ville de Paris, et les asseurer; neantmoyngs, ad ce qu'il a sceu, la perte de Hesdin [2] a amené parmi eulx ung tel effroy que secretement les principaux de lad. ville font retirer les plus precieuses choses qu'ils ayent : de quoy il pourroit advenir un plus grand desordre, congnoissant combien une ville composée de gens de tant de sortes et de si diverses humeurs y est subjecte;

« Joinct aussi que ceste deffience seroit cause que led. Sr se trouveroit, à ce moyen, court de secours et ayde qu'il doibt esperer de lad. Ville aux affaires que chascun voit qu'il a;

« Il a advisé despescher par delà, poursuivant l'advis dud. sr Cardinal et par son bon conseil, faire entendre aux gens de sa Court de Parlement et aussi aux Prevost des Marchans et Eschevins de lad. Ville, l'estat de ses affaires, et comme graces à Dieu ilz se portent de tous costez.

« Et après avoir presenté ced. memoire à mond. sr le Cardinal, yra trouver lesd. Prevost des Marchans et Eschevins, ausquelz il presentera les lettres que le Roy luy escript; et leur dira que led. Seigneur a differé jusques à cette heure à envoyer devers eulx pour les remercier de la bonne et grande demonstration qu'ilz ont faicte, comme ses bons et trés loyaulx subjectz, de eulx preparer et mettre en devoir de repoulser et resister aux entreprinses de ses ennemys,

---

1. Les lignes que l'on vient de lire sont légèrement modifiées dans B : *A laquelle Assemblée lecture a esté faicte desd. lettres du Roy. Ce faict, le sr de Longchamp a reposé sa creance, qui est telle qui s'ensuit : Memoire au sr de Longchamp, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roy, de ce qu'il aura à faire à Paris, où led. Sr l'envoye presentement.*

2. La prise de Hesdin eut lieu le 5 novembre.

et de l'ordre qu'ilz avoient desjà commencé à donner pour gens prestz pour envoyer secourir les villes prochaines[1], monstrans par là combien ilz ont cher et à cueur le service dud. S^r^, où il les a tousjours trouvez, et qu'il en est merveilleusement content et satisfaict, en ayant esté encores si bien et si fort informé par ce que luy en a dict et escript mond. s^r^ le Cardinal, qu'il a occasion de les aymer plus qu'il ne feist jamais. Aussi doibvent il estre asseurez qu'i le trouveront tousjours prest et appareillé de les favoriser, secourir et ayder de tout ce que Dieu a mys en sa puissance, jusques à exposer sa propre personne pour leur salut et protection; qu'il scet bien ce qu'il doibt, et ce que ung prince doibt et est tenu faire, quant Dieu luy a faict tant de graces que de luy en donner de telz, et qu'il leur fera congnoistre, quant il en sera besoing, combien il est vertueulx et magnanime.

« Que led. S^r^ a esté bien adverty que l'on a voullu mettre quelque peur parmy eulx, mesmement pour ceste perte de Hesdin, n'a gueres advenue; mais qu'ilz se sont monstrez si constans et tant sages qu'ilz ont trés bien sceu pourveoir et remedier à rompre ce coup, et destourner ce bruyt pour tant mieulx contenir ce peuple.

« Et afin qu'ilz en ayent plus de moyen et faire entendre à ung chascun comme se portent ses affaires, il a bien voullu leur en faire part, et les advertir en premier lieu comme il a donné tel ordre à arrester l'Empereur devant Metz pour le y faire consommer, et qu'il espere, avec l'ayde de Dieu que de sa bonté et grace dont il espere toutes choses, qu'il sera contrainct s'en retourner avec trés grande honte et perte de ses gens qui diminuent à veue d'œil, les ungs mourans de fain, les autres ses soudars tuent et massacrent tous les jours à grant nombre, et les autres plus qu'i ne veult se viennent rendre et retirer à son service, congnoissant bien que led. Empereur a faict la plus folle et temeraire entreprinse que feist jamais prince, et de laquelle il n'a peu attendre que son entiere ruyne et confusion, ayant au demeurant led. S^r^ tellement pourveu aux autres places de sa nouvelle conqueste et autres de sesd. frontieres, qu'il seroit impossible à l'ennemy passer plus oultre.

« Tout le monde le scet bien comme il avoit pourveu lad. place de Hedin de quinze cens hommes de pied, cinquante hommes d'armes et de quatre ou cinq chefz de personnages experimentez et dont il avoit asseurance; mais se sont tant oubliez qu'ils l'ont rendue aussi pauvrement qu'on sauroit penser, chose qui ne passera sans dissimulation; et que voyant cela, et l'Empereur ataché à Metz comme il est, il a desliberé faire marcher la plus grande partie de ses forces en

---

1. Il s'agit ici des secours en hommes et en munitions que le Bureau avait fait préparer pour les villes de Senlis et de Compiègne; sur quoi voyez p. 140, note 3.

Picardie, pour luy mesme aller par avanture essayer de le recouvrer, et y faire tel effort qu'il espere en avoir bonne yssue pour le moings, ne penssant point se retourner sans avoir la revanche du mal que sesd. ennemys ont faict à ses pauvres subgetz, dont il n'a moings de regret que de pitié; et fera en sorte que si lesd. habitans ont en ung pied de courage et de volunté, ilz auront occasion d'en prandre une brassée, voyant lesd. ennemys chastiez comme ilz seront, s'i se presentent en la frontiere si bien fournye et pourveue que led. Sr la laissera de tous costez, de maniere qu'ilz n'auront lieu d'entrer à aucune crainte ou frayeur desd. ennemys; les priant trés affectueusement de sa part qu'ilz veullent tenir le peuple adverti de ce que dessus, et pourveoir à toutes occasions dessus, en eulx asseurant qu'ilz ne sauroient jamais voir moings de danger et moings aparent qu'il ne vueille encourir une mesme fortune avec eulx, et n'y espargner sa propre vie comme avec ses meilleurs et plus chers subjectz.

« Qu'il ne sauroit trouver que bon qu'ilz regardent de bonne heure les moyens qu'ilz ont en lad. ville, s'il survenoit ung danger, et que c'est sagement et prudemment faict. Touteffoys, il luy semble meilleur que ces choses là se facent sans grande ostantation, qui ne peuvent estre, comme ilz sçavent, cachez aux estrangers mesmes et trainent une grande consequence : chose qu'il desire que l'on mette en consideration.

REMONSTRANCES A LA COURT DE PARLEMENT.

« Ira semblablement à la Court de Parlement, ausquelz il dira semblablement, et leur fera pareille remonstrance comme devant de ses affaires, les priant que de leur part ilz tiennent la main à faire que le peuple se contienne en paix et hors de tumulte, et y ayent l'oeil pour obvier aux inconveniens qui y pendent, leur recordant de la grande fiance que le Roy a en eulx et leur prudence, avec asseurance que led. Sr ne obmect riens de ce qui apartient à ung grant, sage et advisé prince, pour destruire les deceins et entreprinses de sond. ennemy, où il y a tel commencement qu'il se treuve bien loing de son compte.

« Faict à Chaslons, le XVIIe jour de Novembre mil Vc LII.

Signé : « HENRY.

« DE L'AUBESPINE. »

A la date de cet art. (24 novembre) s'arrête la série des nouvelles du siège de Metz communiquées directement au Bureau. Soit que le Connétable, pressé par les événements, n'ait plus adressé de messages, soit (ce qui est moins probable) que le greffier ait négligé de transcrire ceux qu'il aurait reçus, les Registres n'offrent rien sur ce sujet depuis la fin de novembre jusqu'aux premiers jours de janvier, où l'heureuse issue du siège fut connue à Paris et célébrée par des fêtes solennelles.

(*A suivre.*)

LES FOUILLES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

INSCRIPTIONS DU CIMETIÈRE DES CORDELIERS.

Dans la rue Antoine-Dubois, au long des bâtiments de l'École pratique de médecine, c'est-à-dire devant la façade de l'église des Cordeliers, il a existé une galerie ou portique formé d'une suite de colonnes qu'on distingue sur les anciens plans de Paris de 1550 à 1630, notamment sur celui de Mérian, 1615.

Sachant que le dallage de ce portique existait encore sous terre, à $0^{m}75$ de profondeur, et qu'il était formé de pierres portant des inscriptions, provenant de l'intérieur du couvent, j'ai fait exécuter, pour le service du musée Carnavalet, une fouille en cet endroit dans le courant du mois d'août dernier. (Ce n'est pas, comme il a été dit, fortuitement et dans les travaux de l'École pratique qu'a eu lieu la découverte.)

J'ai constaté que les colonnes du portique en question, dont on a retrouvé la partie basse, étaient en pierres de $0^{m}43$ de diamètre, espacées de $3^{m}18$ d'axe en axe et situées à $3^{m}15$ en avant de l'église, et, en même temps, que le sol avait été exhaussé tout d'un coup de $0^{m}73$, vraisemblablement dans le premier quart du XVIIe siècle.

C'est de ce dernier dallage, en fort mauvais état, quoiqu'il n'ait duré qu'un temps relativement court, qu'ont été extraites diverses dalles tumulaires, posées la face contre terre. A part quelques morceaux de grandes pierres tombales à moitié effacées, ce sont des épitaphes gravées sur des dalles minces et de dimension réduite qui ont dû être appliquées contre les murs et non posées sur le sol. Toutes portent en haut un sujet religieux gravé, Notre-Dame de Pitié ou autre. Les unes sont en gothique, les plus récentes en lettres romaines, les unes en français, les autres en latin, en prose et en vers ; les dates encore visibles vont de 1550 à 1577. On y mentionne divers Franciscains, ce qui prouve qu'elles viennent bien réellement du couvent des Cordeliers. On a, entre autres, les épitaphes d'un infirmier, d'un chirurgien, d'un économe, celle de *Jehan Hébart*, *marchant*, *maistre cordonnyer*, *bourgeoys de Paris*, 1563, et celle d'un de ses confrères, *Jehan Thibaut*, *cordonnier de Henry III*, *roy de France et de Polongne*; malheureusement, la date manque à cette dernière.

Toutes ces dalles gravées ont été transportées au musée Carnavalet.

Th. VACQUER.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1886[1].

I. — Section d'histoire et de philologie.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — Section d'archéologie.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui

---

1. M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé, au mois de septembre dernier, aux Présidents des Sociétés savantes de Paris et des départements le *Programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886*. Nous reproduisons ci-dessus celles des questions posées par le Comité des travaux historiques et scientifiques, qui peuvent rentrer dans la série des études de la Société.

existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

III. — Section des sciences économiques et sociales.

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la Révolution.

PLAQUETTES PARISIENNES DU XVIe SIÈCLE.

M. Léopold Delisle vient d'obtenir par échange de la Faculté de médecine de Montpellier, pour la Bibliothèque nationale, un recueil de trente pièces en prose et en vers se rapportant à divers événements du commencement du XVIe siècle. Parmi ces pièces, presque toutes de la plus insigne rareté, nous signalerons les suivantes, d'après la notice détaillée que M. Delisle a consacrée à ce recueil dans le numéro de septembre du *Bulletin mensuel* des publications françaises reçues par la Bibliothèque nationale.

ANDRELIN (Fauste). — Publii Fausti Andrelini Foroliviensis, regii poetæ laureati, de obitu Caroli octavi deploratio. Ejusdem de eodem ad Guidonem Rupifortem epistola. Ejusdem de eodem varia epitaphia. Ejusdem carmen de Parrhisiæ urbis congratulatione in Petri Coardi, primi Franciæ præsidis, electione. Ejusdem carmen ad Laurentium Burellum carmelitam, theologum et confessorem regium. — (A la fin :) Parrhisiis impressum, anno a natali christiano 1504, Ludovico duodecimo regnante, die 4 mensis octobris, pro Johanne Petit. — *Paris*, 1504, in-4° de 12 feuillets. [Réserve. G. 2802

Sur le titre, la marque de Jean Petit, et sur la dernière page celle de Gui Marchand, aux initiales J.-M. (Brunet, IV, 1313). — La précédente description a été prise sur un exemplaire relié dans le vol. CCLXI du recueil de Fontanieu. L'exemplaire venu de Montpellier est incomplet des six premiers feuillets. — Le poème est dédié à Pierre Choard.

La Réserve, sous la cote Y. 1947, renferme une autre édition du même poème, datée du 28 août 1505 et imprimée à Paris par Nicolas des Prés pour Jean Nicolle.

DOLET (Martin). — Martinus Dolet, Parisiensis, de parta ab invictissimo Gallorum rege Ludovico duodecimo in Maximilianum ducem victoria, cum Dialogo pacis... Venales reperiuntur apud Johannem

Gourmontium, commorantem in Clauso Brunello ad insigne Sancti Jacobi. — *Paris*, vers 1508, in-4° de 28 feuillets. [Réserve. G. 2804

Poème dédié à « consultissimus Parrhisii senatus patricius Nicolaus de Corbye. » — A la fin sont des pièces en prose et en vers adressées à « consultissimus parlamentee curie dictator dominus Johannes le Coq ; » à Jean Berthoul, docteur en médecine ; à maître Mathieu Dolet, frère de l'auteur ; à Jacques de Ricoul, évêque de Thermopyles et abbé de Saint-Chéron ; à Fauste Andrelin, poète du roi ; « ad studiosissimos Barbarici symposii palestritas ; » et enfin à maître Pierre Le Sueur, professeur de théologie.

Du Mont (Jean). — Incitamentum ad bellum in Turcas. — (Titre de départ au haut du deuxième feuillet :) Fratris Johannis de Monte, Parrhisiensis minorite, incitamentum ad bellum in Turcas. — (*S. l. n. d.*,) vers 1518, in-4° de 6 feuillets. [Réserve. G. 2818

A la fin de ce poème, pièces sur l'entrée de François I[er] à Blois et sur celle de la reine Claude à Paris : « Chere quatuor virtutum cardinalium ad Franciscum, Galliarum regem, dum Blesense opidum ingrederetur. — Extemporaneum carmen ad Claudiam, Francie reginam, quod conditum est dum Parisiorum Luteciam ingrederetur. »

Du Mont (Jean). — Exultatio fratris Joannis de Monte, Parisiensis minoritæ, pro fœtu Claudiæ, illustrissimæ Francorum reginæ, ad Simonem Sicaldum, Parisiensem incolam, de mathematicis disciplinis bene meritum. — (*S. l. n. d.*,) vers 1518, in-8° de 8 feuillets. [Réserve. G. 2817

Rincius (Bernardinus). — Silva Bernardini Rincii, physici Mediolanensis, apparatum, ludos, convivium breviter dilucideque explicans. Veneunt in ædibus Joannis Gormontii. — (A la fin :) Impressum Parisii, in officina libraria Joannis Gormontii, calcographi, die vigesimo tercio decembris anni M. D. XVIII. — *Paris*, 1518, in-4° de 8 feuillets. [Réserve. G. 2820

Relation en prose des fêtes qui furent célébrées à Paris en décembre 1518, à l'occasion des fiançailles du dauphin avec Marie d'Angleterre. — Au verso du titre, vers de « Jo. Angelus Bollanus, Mediolanensis. » — Sur le fol. A. II, épître dédicatoire datée de l'Université de Paris, le 23 décembre 1518, et adressée au chancelier Antoine Du Prat. — Sur la dernière page, pièce de vers intitulée : « Nicolai Mallarii, Rhothomagæi, ad Perpetuum Henriotum Hastensem, reverendi in primis domini domini cardinalis Biturici ab epistolis Phalæcium. »

Un autre exemplaire classé sous la cote Lb[30] 31.

Sylviolus (Ant.). — De triumphali atque insigni christianissimi invictissimique Francorum regis Ludovici duodecimi in Venetos victoria. — *Paris*, vers 1509, in-4° de 22 feuillets. [Réserve. G. 2803

Sur le titre, marque de Marnef. — En tête, lettre datée de Pavie, le 15 juillet, par laquelle l'auteur, « Antonius Sylviolus, Parrhisiensis, » dédie son poème à Georges d'Amboise, protonotaire du saint-siège et grand archidiacre de Rouen. — Il y en a deux autres exemplaires dans la Réserve, Y n. p., au mot *Sylviolus*.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

64. Delaborde (H.-François). — Notice sur les ouvrages et sur la vie de Rigord, moine de Saint-Denis. In-8°, 30 pages. Paris.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome XLV, 1884. — Dans cette notice, M. Delaborde étudie successivement les *Gesta Philippi*, leurs manuscrits, leurs différentes rédactions entre 1196 et 1206, et leurs sources; et une courte *Chronique* des rois de France, récemment retrouvée par M. A. Molinier dans la bibliothèque de Soissons. A la fin, M. Delaborde a habilement groupé le peu de renseignements que Rigord nous a laissés sur sa vie. C'est la préface d'une édition des œuvres de Rigord que M. Delaborde imprime en ce moment pour la *Société de l'Histoire de France.*

65. Delachenal (R.). — Histoire des avocats au Parlement de Paris, 1300-1600. In-8°, xxviii-476 p. Paris, Plon.

Cet excellent travail, fruit d'un long et patient dépouillement des registres du Parlement, fut présenté comme thèse, il y a trois ans, à l'École des chartes; M. Delachenal, qui nous l'apporte aujourd'hui remanié et mis au dernier point, vient ainsi combler une importante lacune, en remplaçant par une étude puisée aux sources les ouvrages si insuffisants de Boucher d'Argis, de Fournel et de M. Gaudry.

Voulant conduire l'Ordre des avocats au Parlement, depuis l'ordonnance de 1274, à laquelle commence son histoire, jusqu'à la fin du xvie siècle, M. Delachenal avait à choisir entre deux méthodes : il aurait pu adopter un ordre chronologique général, plan qui se serait mieux prêté au récit des faits extérieurs, aux biographies individuelles et aux anecdotes ; mais, avec très juste raison, il a préféré se placer à un point de vue plus élevé, « considérer l'histoire des avocats comme une branche de l'histoire des institutions judiciaires, » et grouper dans un même chapitre tout ce qui se rapportait à un même point de son sujet. C'est ainsi qu'après avoir rappelé rapidement, dans son introduction, les *advocati* des tribunaux romains et des tribunaux ecclésiastiques, et les *avant-parliers* des cours féodales, prédécesseurs ou précurseurs des avocats dont il allait tracer l'histoire, M. Delachenal nous parle successivement de l'inscription au tableau, de la confrérie de Saint-Nicolas et de la communauté des avocats et procureurs, du choix d'un avocat, de la distribution de conseil, des places des avocats à l'audience, des plaidoiries, des écritures faites par les avocats, des bancs de la Grand'Salle, des rapports des avocats avec le Parlement, de quelques prérogatives des avocats, des avocats du Roi, de la liberté de parole et de la responsabilité de l'avocat, de l'éloquence judiciaire au moyen âge, du payement des honoraires, du costume des avocats; enfin, dans un dernier chapitre consacré à l'avocat dans la littérature du moyen âge, M. Delachenal nous raconte le grand mal et le peu de bien qu'on en a dit, depuis Pierre de Blois, au xiie siècle, jusqu'à Rabelais.

En dehors de nombreuses et intéressantes pièces justificatives, M. Delachenal a joint à son travail un appendice qui ne sera pas l'une de ses moindres utilités. L'Ordre des avocats a renfermé, dès son origine, un nombre considérable d'hommes remarquables, qui se sont fait une grande réputation dans leur profession et comme jurisconsultes, ou qui, arrivés ensuite à de hautes situations judiciaires, politiques et ecclésiastiques, ont tenu une place importante dans l'histoire générale de leur temps ; aussi rencontre-t-on à chaque pas nombre d'entre eux cités dans les textes historiques ou juridiques contemporains, et, sauf pour quelques-uns, qui ont été l'objet de notices spéciales, on est bien souvent embarrassé pour les identifier, pour remettre sur pied leurs noms ordinairement estropiés et pour retrouver les dates principales de leur existence. Cela est si vrai, qu'il y a quarante ans, un éminent érudit, trouvant mentionnés, dans un texte juridique, trois des plus célèbres avocats du XIVe siècle, Jean Pastourel, Nicolas Romain et Jean de Chatou, se demanda si Pastourel ne désignait pas le livre liturgique appelé Pastoral, et *Roumain Chaton* les distiques de Denys Caton. Aujourd'hui, on est un peu plus avancé, mais guère plus, et c'est avec reconnaissance que tous ceux qui s'occupent du XIVe siècle accueilleront les courtes notices biographiques, où M. Delachenal a réuni, à la fin de son livre, les principales dates qui jalonnent la vie et la carrière des avocats de cette période, et qu'il a pu rencontrer au cours de ses dépouillements.

P. G.

66. PHILIPPE (Jules). — Origines de l'imprimerie à Paris, d'après des documents inédits. Pet. in-4°, VII-253 pages. Paris, Charavay frères.

Deux cents ans après la publication du livre d'André Chevillier, M. J. Philippe vient de reprendre l'histoire des origines de l'imprimerie à Paris dans un élégant volume que tous les érudits et amateurs parisiens tiendront à posséder dans leur bibliothèque. C'est, comme on le sait, à Guillaume Fichet et à Jean Heynlin, dit Lapierre, que revient l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie à Paris et d'avoir donné asile dans la Sorbonne aux trois premiers imprimeurs : Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz ou Kranz. Sur la biographie de G. Fichet et de J. Heynlin, ainsi que sur les premiers imprimeurs parisiens, M. Philippe a réuni un certain nombre de données nouvelles, de détails curieux qu'on lira avec intérêt.

Les chapitres suivants sont consacrés à la description des premiers produits de la typographie parisienne : les *Epistolæ* de Gasparino de Bergame, le *Salluste*, les *Orationes* de Bessarion et la *Rhétorique* de G. Fichet, imprimés avant la fin du mois de mars 1471. A chacun de ces incunables, M. Philippe a consacré une monographie détaillée, accompagnée de fac-similés, et dans laquelle sont soigneusement relevées et décrites les particularités qu'offrent les différents exemplaires dont Guillaume Fichet avait fait présent aux rois de France et d'Angleterre, à l'empereur, au pape, au cardinal Bessarion, etc. A la fin de son livre, M. Philippe a dressé le tableau suivant des premières impressions de la Sorbonne, qu'on nous permettra de reproduire.

Années 1470-71.

1. Gasparini Epistola.
2. Sallustius.
3. Bessarionis orationes.
4. Rhetorica Ficheti.

5. Datus.
6. Phalaridis epistolæ.
7. Bruti epistolæ.
8. Cratis epistolæ.
9. Platonis epistolæ.
10. L. Vallæ elegantiæ.
11. De duobus Amantibus.
12. De miseria curialium.
13. Virgilii Bucolica.

Année 1472.

14. Gasparini orthographia.
15. De diphtongis libellus.
16. De arte punctandi.
17. Ciceronis de officiis.
18. Ciceronis de amicitia.
19. Ciceronis de senectute.
20. Ciceronis somnium Scipionis.
21. Ciceronis paradoxa.
22. Ciceronis Tusculanæ.
23. Flori historia romana.
24. Juvenalis satyræ.
25. Persii satyræ.
26. Terentii comœdiæ.
27. S. Ambrosii de officiis.
28. Senecæ de virtutibus.
29. Speculum humanæ vitæ.
30. Sophologium.

67. Schmidt (Adolphe). — Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète (1789-1800); traduction française, accompagnée d'une préface, par Paul Viollet. Tome II. Affaires sociales. In-8°, 431 pages. Paris, Champion.

Il a déjà été rendu compte dans le *Bulletin* (VII, 96) du premier volume de la traduction de *Paris pendant la Révolution.* Le premier volume traitait des affaires politiques, celui-ci est consacré à l'étude des affaires sociales et ne le cède pas en intérêt au précédent. On y peut signaler la même importance des documents employés, une connaissance profonde de l'époque révolutionnaire, et, d'un autre côté, un certain manque d'ampleur dans l'exposition et dans le jugement des faits; qualités et défaut qui trouvent au reste leur explication dans le genre de documents dont l'auteur s'est presque exclusivement servi.

Le tableau que fait M. Schmidt, d'après les rapports de la police secrète, de l'état de la société sous la Révolution est peu attrayant. Le jeu, la criminalité et l'immoralité croissantes, que la police, en l'absence de tout gouvernement stable, est impuissante à réprimer ; la disette, qui, à plusieurs reprises, de 1793 à 1795, désole Paris; enfin la banqueroute des assignats, qui met le comble à la misère; tels sont les principaux chapitres du second volume de *Paris sous la Révolution.* L'auteur, sur tous ces points, apporte un grand nombre de faits nouveaux ou mal connus; ce sont des matériaux dont tout historien devra tenir compte. Tout le monde lira avec intérêt et profit les résultats de cette enquête étendue et minutieuse, sinon toujours impartiale, qui contribuera à faire la lumière sur les causes et la marche de la Révolution.

En appendice, M. Viollet a publié le texte d'un arrêté du Comité de salut public, du 8 germinal an III, que M. Schmidt avait en vain cherché. C'est cet arrêté, réduisant la ration de pain et excluant les non-domiciliés de la distribution, qui fut la cause principale de la célèbre émeute du 12 germinal.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 novembre 1885.

Présidence de M. A. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 13 octobre est lu et adopté.

— M. Delisle s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

767. M. Vallot, présenté par MM. Edgar Mareuse et Champion.

768. M. Edmond Tarbé des Sablons, présenté par MM. A. Vitu et Paul Viollet.

769. M. Louis Pille, présenté par MM. G. Demay et le baron J. Pichon.

— Le Conseil, sur l'avis du Comité des fonds, fixe à 4 francs le prix de vente, aux personnes étrangères à la Société, de la *Table décennale des publications de la Société*. Cette table, que M. Edgar Mareuse a bien voulu se charger de dresser, fait partie de l'exercice 1884.

— M. Mareuse présente au Conseil différentes photographies des objets trouvés récemment sur l'emplacement des Arènes : tête d'une statue de femme, fragments de chapiteaux, moulures, etc. M. Mareuse

signale aussi la découverte de fragments de deux inscriptions, en capitales très élégantes et qui peuvent dater du IIe siècle.

— M. Ch. Tranchant appelle l'attention du Conseil sur la chapelle Saint-Aignan, dont les journaux ont récemment entretenu le public. Cette chapelle avait été élevée, au commencement du XIIe siècle, sur un terrain joignant la rue Basse-des-Ursins, dans la Cité; mais, suivant un certain nombre d'ouvrages, elle aurait été démolie vers 1795. D'après les indications que M. Tranchant a recueillies rue Basse-des-Ursins, les bâtiments de la chapelle existent encore; l'accès a lieu par la portion de l'ancienne rue des Marmousets, qui est devenue la continuation de la rue Chanoinesse. De ce côté, il n'a pu rien trouver.

M. Lelong dit qu'il a été plus heureux que M. Tranchant; il a pu entrer dans la chapelle, qui s'ouvre dans la rue Basse-des-Ursins, près de la rue de la Colombe; elle sert maintenant d'écurie et de grenier à foin, et l'on aperçoit encore quelques détails d'architecture.

M. l'abbé Valentin Dufour rappelle qu'indépendamment des renseignements contenus dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, et dans les notes additionnelles de M. Cocheris, la chapelle Saint-Aignan a été l'objet d'une notice de M. Gilbert dans le tome IV de la *Revue archéologique*.

M. Mareuse ne croit pas que les craintes manifestées par les journaux, au sujet de la conservation de la chapelle Saint-Aignan, soient fondées.

M. le Président fait remarquer que la chapelle pourrait se trouver menacée si, un jour ou l'autre, on relevait le niveau de la rue Basse-des-Ursins, placée maintenant tout à fait en contre-bas.

M. Tranchant dit qu'à défaut de la chapelle Saint-Aignan, il a visité la vieille construction située dans son voisinage immédiat (rue Chanoinesse, 20) et qu'une tradition légendaire rattache au souvenir du roi Dagobert. Il donne quelques détails à son sujet.

— M. Paul Lacombe fait remarquer que l'ouvrage intitulé : *Le Provincial à Paris ou État actuel de Paris*, connu sous le nom de Watin, doit être restitué à son principal auteur, Prévost de Saint-Lucien, ancien avocat au Parlement. Cet ouvrage, si utile pour l'étude de la topographie parisienne, a eu au moins six éditions (1787, 1788, 1789, 1790, 1803 et 1805). Watin fils, dont le père a joui de quelque notoriété à la fin du siècle dernier comme membre de l'Académie de Saint-Luc et inventeur de certaines couleurs et d'un vernis, Watin fils a pu avoir quelque part à la rédaction des quatre premières éditions; mais celles de 1804 et de 1805 se vendaient « chez l'auteur, le citoyen Précien, » ainsi que le porte leur titre. M. Lacombe explique que ce nom ne peut être que le pseudonyme de Prévost de Saint-

Lucien, pseudonyme composé de la première et de la dernière syllabe du véritable nom de l'ancien avocat. M. Lacombe veut bien promettre une note plus détaillée sur ce sujet.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 décembre 1885.

Présidence de M. A. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 10 novembre est lu et adopté.

— M. le comte de Marsy s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. Émile Chareau, avocat à la Cour d'appel. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

770. M. E. Coyecque, élève de l'École des chartes, présenté par MM. H. Stein et H. Omont.

771. M. E. Martinet, présenté par MM. A. Dufour et J. Roy.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la création, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, d'une section de *Géographie historique et descriptive.*

— M. le Président annonce au Conseil le don fait par M. Léon Lallemand de deux cents exemplaires de son livre, *Un chapitre de l'Histoire des Enfants trouvés. La maison de la Couche à Paris (XVIIe et XVIIIe siècles).* Ces exemplaires sont déposés à la disposition des membres de la Société chez M. Champion, libraire.

M. L. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, offre aussi à la Société soixante exemplaires de son livre, *De l'origine de l'Hospice des Incurables. François Joulet de Châtillon.*

Le Conseil décide que des remercîments seront adressés au nom de la Société à MM. Lallemand et Brièle.

— M. le baron J. Pichon communique le texte du contrat de mariage de Germain Pilon (27 avril 1567) et veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Maurice Tourneux dépose sur le Bureau, au nom de M. Hovyn de Tranchère, la copie d'un ms. de Saint-Pétersbourg,

provenant de la collection de Pierre Dubrowsky, et intitulé : « *La Bastille conquise*, poème héroï-satyro-comique, divisé en dix chants, où se voit l'histoire entière de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi le blocus de Paris entrepris par le cardinal Mazarin contre le Parlement en l'année 1649. » Un autre exemplaire de cette Mazarinade est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 2957. Renvoi au Comité de publication.

— M. Jules Cousin signale l'acquisition que vient de faire la Bibliothèque de la ville de Paris d'un document qui donne de très curieux détails sur des conférences historiques que tenaient les conseillers de la Ville, en 1742, chez un de leurs collègues, M. Baizé, rue Saint-Antoine. M. Cousin veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

PARIS EN 1596

VU PAR UN ITALIEN.

(*Récit de Fr.-Greg. d'Ierni.*)

Après que Henri IV eut abjuré le protestantisme à Mantes, le 25 juillet 1593, qu'il se fut fait sacrer à Chartres, le 25 février 1594, et qu'il eut reçu à Rome l'absolution du pape sur le dos de ses ambassadeurs d'Ossat et Duperron, le 16 septembre 1595, les relations diplomatiques durent nécessairement reprendre entre le Saint-Siège et la cour de France. Clément VIII, hésitant d'abord, se décida enfin à envoyer un légat à Paris : il choisit, pour remplir cet office, le cardinal de Florence, Alexandre de Médicis, qui plus tard (1er avril 1605) devint pape sous le nom de Léon XI.

Le nouveau légat, accompagné de 4 évêques, de 7 prélats et d'une suite nombreuse, quitta Rome le 11 mai 1596, et sortit de la ville par la porte *del Popolo;* le 12, il couchait à Viterbe; le 13, à Acqua-Pendente; le 15, à Sienne; le 17, il était à Florence, d'où il ne repartait que le 22; il arrivait le 24 à Bologne; le 25, à Modène; le 26, à Reggio; le 27, à Parme; le 29, à Plaisance; le 1er juin, à Tortona; le 3, à Alexandrie; le 4, à Asti; le 6, à Turin; le 9, à Suze. L'itinéraire primitif du voyage passait par le Mont Cenis, mais la peste étant à Chambéry, comme à Paris du reste, le légat fut obligé de faire un détour, et d'entrer en France par le Dauphiné. Il part le 12 juin de Suze, passe à Mont-Dauphin et arrive, le 13, à Briançon; le 14, à Embrun;

le 15, après avoir dîné dans un village désert, où l'on trouve à peine de quoi manger, l'ambassade arrive à Gap, « ville où les habitants sont en grande partie hérétiques; » le 16, arrivée à Corps, où, le 17 au matin, le légat ne peut célébrer la messe, « les habitants étant tous hérétiques; » le 17, arrivée à Grenoble, où il y a réception. Alexandre de Médicis reste à Grenoble deux jours, et en repart le 20 juin; bien que la peste soit finie à Chambéry, il se dirige sur Voiron, où il couche, le même jour; le 21, il est à Bourgoin; le 22, à son arrivée dans les faubourgs de Lyon, il trouve Alexandre Delbene, envoyé au-devant de lui par Henri IV; il séjourne dans les faubourgs, jusqu'au 25, jour de la réception solennelle (Lyon comptait à cette époque 100,000 âmes).

Départ de Lyon le 30 juin; arrivée, le 2 juillet, à Roanne; le 3, à La Palisse, où un nouvel envoyé du roi, Girolamo Gondi, rencontre le cortège; arrivée, le 4, à Moulins; le 5, à St-Pierre-le-Moutier; le 6, à Nevers; de là, le légat se rend à Chartres, par Clamecy, Montargis, Milly, et y arrive le 12; le séjour à Chartres dure trois jours, du 13 au 15. Le 16, le légat s'arrête à Montlhéry, où, le 19, il reçoit la visite du roi, venu exprès d'Abbeville; enfin l'entrée solennelle à Paris et la messe à Notre-Dame ont lieu le 21 juillet 1596; le 1er août, à Saint-Maur, Henri IV donne au légat une audience, qui est suivie d'un banquet et de divertissements de toutes sortes.

Ces détails nous sont fournis par une narration italienne inédite, contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris[1]; l'auteur, Francesco Gregory d'Ierni, qui appartenait à la suite du légat, y fait le récit du voyage du cardinal de Florence en France et des principaux actes du règne de Henri IV, auxquels il a été mêlé, tels que l'assemblée de Rouen et la paix de Vervins.

Il nous a paru intéressant de traduire et de publier le passage de la relation de Francesco d'Ierni, relatif à la description de Paris[2] en 1596; il est curieux en effet de remarquer ce qui, à cette époque, frappait le plus un étranger arrivant dans la capitale. C'est ainsi que le narrateur s'étonne des fenêtres *vitrées* des maisons, du nombre des boutiques, de l'esprit commercial des femmes, de l'importance des jeux de paume, de l'usage du pain bénit; par contre, il se plaint de la puanteur des rues, de la mauvaise tenue des églises, de la cherté des vivres, du manque de fruits, et n'accorde qu'une médiocre attention au Louvre, qui est « assez beau, » dit-il, « pour un palais français. »

N'oublions pas que cette relation italienne donne sur l'état de Paris, à la fin du XVIe siècle, des renseignements précis, qui contredisent les assertions de divers historiens. Théophile Lavallée dit en effet, dans son *Histoire de Paris*[3], que, sous Henri IV, les rues de Paris étaient à peine pavées et n'étaient pas éclairées : d'Ierni nous montre que ce sont là deux erreurs.

1. Ms. italien 662. La relation est datée de Rome (14 novembre 1599), époque à laquelle Alexandre de Médicis était déjà de retour de son ambassade.

2. A la suite de la description de Paris, l'auteur donne quelques détails sur Saint-Denis, Vincennes et le château de Madrid, qui n'ont rien de personnel.

3. 2e édition (1857), t. I, p. 56.

Les détails de mœurs, introuvables ailleurs, abondent dans ce récit : ils seront accueillis avec plaisir, aussi bien par les curieux que par les historiens.

Gaston Raynaud.

DESCRIPTION DE PARIS PAR FRANCESCO GREGORY D'IERNI.

La ville de Paris, située au centre d'une belle plaine, sans montagne ni colline dans son voisinage, jouit d'un air parfait. La ville sans les faubourgs compte en ligne droite 3,830 pas de long (mesure de Rome) et 3,650 de large; les faubourgs ont chacun à peu près 1,000 pas. Le faubourg Saint-Jacques, par où l'on entre dans la ville, dépasse les autres de 1,740 pas, de même que le faubourg Saint-Marcel; le faubourg Saint-Germain, le plus grand de tous, est comme une ville : avant les dernières guerres, la population en était, dit-on, de 18,000 âmes. La ville a 14 portes, dont 5 tout en maçonnerie. Depuis déjà longtemps, les rues sont belles, larges et longues, bien pavées de pierres carrées. Les maisons n'ont pas de gouttières, les toits sont couverts de petites ardoises noires et les fenêtres sont fermées, non par des *bannes*[1], mais par de belles vitres, dont on voit un grand nombre. Les façades sont loin d'être aussi belles qu'en Italie : les habitations sont étroites, et la plupart sont bâties en bois; les escaliers, construits en maçonnerie, sont étroits et incommodes. Les murs intérieurs sont en général tendus de paille tressée et ouvragée. On compte 44 palais appartenant à de grands personnages; on n'y voit point de plats de terre, mais une grande quantité de plats d'étain; le cuivre est remplacé par le laiton.

On voit en ville beaucoup de boutiques de diverses marchandises, où les femmes, plus que les hommes, traitent les affaires. Les boutiques sont certainement trois fois plus nombreuses qu'à Rome : il y a 85 comptoirs d'étoffes, toutes grandes boutiques, et dans une seule rue on peut compter 184 boutiques d'orfèvres, outre celles qui sont réparties dans la ville, ce qui fait un nombre de 300 orfèvres environ; il y a au moins 12 grandes boutiques de plumes à parure, autant de boutiques de plumes à écrire, 22 boutiques d'horlogers, 45 boutiques de vitriers, 110 rôtisseurs, qui ont un grand assortiment d'oiseaux et de viandes diverses, qui font plaisir à voir, 120 pâtissiers, artistes dans leur genre, 150 boucheries, débitant de la belle viande, non pas au poids, mais au morceau, 250 jeux de paume, très beaux et très bien installés, qui, dit-on, avant les dernières guerres, faisaient vivre jusqu'à 7,000 personnes, enfin une très grande quantité de boutiques de toutes sortes.

Il y a à Paris 68 églises paroissiales et 31 chapelles, 46 collèges,

---

1. Le ms. a le mot *imbannate*, que je ne trouve nulle part ailleurs.

bien qu'aujourd'hui le nombre des écoliers soit très minime ; mais il faut se rappeler qu'autrefois l'Université de Paris était la plus belle et la plus florissante de l'Europe; elle avait alors 40,000 écoliers; il y a aussi 7 hôpitaux.

Les églises sont généralement très grandes, et ont coûté beaucoup d'argent à construire; les façades en sont fort belles et ornées d'un grand nombre de sculptures. Dans l'intérieur on y tient le Saint-Sacrement suspendu au-dessus du maître autel, comme les lampes en Italie. Les églises offrent, les unes de fort beaux chœurs, les autres des grilles admirablement travaillées; elles ont toutes de grandes fenêtres vitrées ornées de peintures, les plus belles du monde, qui représentent des scènes de la vie des saints. Au-dessus des autels se trouvent 4 ou 6 statues de saints en bois ou en pierre, peintes et dorées; de beaux ouvrages de laiton servent aussi à l'ornementation des autels et du chœur.

Le dimanche et aux grandes fêtes, deux ou trois paroissiens font faire chacun un pain, de belle et bonne qualité, aussi grand que peut le porter un homme; le prêtre bénit ces pains, qui à la grand'messe sont présentés à l'offrande, avec un cierge et un grand pot de vin; puis à la sacristie, chaque prêtre et chanoine de l'église en prend une bonne tranche; le reste, mis dans des paniers, est distribué aux paroissiens par petits morceaux; c'est un vieil usage français imité de la communion. Au moment où se célèbre la grand'messe, les dames paroissiennes, qui ont donné les pains, parcourent l'église en quêtant pour les pauvres, dans de belles sébilles d'or : ce sont femmes de tout état, riches, nobles, jeunes, belles, mariées, filles; chose curieuse à voir, elles ne portent pas le masque en quêtant. Dans les églises, le peuple se tient avec la plus grande dévotion.

L'évêque de Paris, en célébrant la messe solennelle de Pâques, a toujours la mitre sur la tête; il ne l'enlève que lorsqu'il prend le Saint-Sacrement, et après la communion il la remet sur sa tête; les chanoines dans les mêmes circonstances ont la chape. Les églises possèdent des reliques en grande quantité; plusieurs ont du bois de la Sainte Croix, notamment la Sainte-Chapelle de Paris, qui en possède deux morceaux, outre la couronne d'épines et les clous, que le roi à certaines occasions montre aux princes. Les cloches sont nombreuses; le son en est excellent, et est gradué musicalement; pour le reste, les églises sont mal tenues et mal surveillées. Les réguliers sont en grande quantité, et la communion de Pâques présente un beau spectacle. Le carême est observé rigoureusement: les seules dispenses accordées sont celles du beurre, du lait de vache et du fromage de parmesan, car l'huile est trop chère. De Noël à la Chandeleur, à Paris comme dans tous les autres lieux de France où la cathédrale est sous l'invocation de Notre-Dame, on peut faire gras le samedi, avec

licence du Souverain Pontife; les trois jours des Rogations sont de jeûne strict.

Les nuits d'hiver, les coins de rues sont éclairés par de belles lanternes vitrées, qui permettent à chacun de vaquer à ses affaires. Il y a 90 paroisses, aux besoins desquelles pourvoient généralement les paroissiens : à Saint-Merri par exemple, on remarque 36 bandes de tapisserie représentant la vie de Notre-Seigneur; elles sont de toute beauté et ont, dit-on, une valeur de 15,000 écus : chacune des bandes est due à un Parisien.

Le pain est de plusieurs sortes : il est beau et bon, mais cher; il vient en grande partie du dehors, apporté dans des charrettes par les paysans, les mercredis et samedis, jours de marché (il y a huit places de marché dans la ville); les boulangers sont nombreux aussi dans la ville de Paris. Les vins rouges, le clairet entre autres, sont très bons, mais chers : le baril (mesure de Rome) se vend à raison de six à sept écus d'or. On trouve assez facilement du poisson, même du poisson de mer, mais tout cela est très cher. On vend aussi une grande quantité de poissons vivants sur les huit places de marché; ces poissons sont tenus continuellement dans l'eau au moyen de 78 petites barques percées de trous, amarrées près du Pont[1]; ailleurs encore se trouvent 30 autres barques à poissons.

La ville est traversée dans son milieu par la Seine, qui y amène de nombreuses barques, chargées de marchandises. Le fleuve forme une île qui, outre une grande quantité de maisons et de boutiques, renferme la Cathédrale, la Sainte-Chapelle et le Palais, c'est-à-dire l'ancien palais du roi. Dans ce palais, se trouve une grande salle pavée en marbre blanc et noir, longue de 112 pas et large de 45; au milieu de cette salle, on remarque une colonnade de pierre, et tout à l'entour, sont les statues en pierre de tous les rois de France, faites anciennement; à l'extrémité de la salle, on montre une très grande et très belle table de marbre noir, longue de 28 pas. Près de là est une autre salle, lambrissée d'or, où chaque jour se réunissent le Parlement, la Chambre des Comptes et les autres magistrats de la ville. Il y a encore dans le Palais deux galeries et trois escaliers, et enfin la place où se trouvent 224 petites boutiques, vendant toutes sortes de jolies choses; c'est là qu'à toute heure du jour, hommes et femmes, nobles ou autres, viennent faire leurs emplettes.

Le fleuve est traversé par six ponts, trois en pierre dont un n'est pas fini[2], et trois en bois; sur chacun de ces ponts sont bâties des maisons, disposées de telle façon que, de dessus le pont, on ne peut

---

1. Il s'agit ici du Grand-Pont, aujourd'hui Pont-au-Change.
2. Le Pont-Neuf, qui ne fut achevé que plus tard.

voir l'eau, sans entrer dans les boutiques; on ne se douterait même pas qu'on est sur un fleuve, si on ne le savait. Dernièrement l'un des ponts de bois fut emporté par le courant, avec six moulins à blé; soixante personnes périrent, sans compter les dégâts matériels.

En ville sont 15 fontaines, servant aux besoins de la population, qui emploie aussi l'eau du fleuve, très bonne à boire. Paris possède 117 boutiques d'apothicaires, moins belles d'apparence que celles de Rome, 140 drogueries et 80 boutiques de sellier; dans une seule rue, j'en ai compté jusqu'à 22 boutiques, travaillant toutes très bien. Les cordonniers sont au nombre de 523.

L'enceinte de la ville, mesurée au dehors en suivant les fossés, est de 12,860 pas, en y comprenant la double, ou plutôt la triple, traversée du fleuve (car on peut compter pour une traversée la largeur d'une petite île, qui a 200 pas); le tour complet de la ville dure de 2 heures 3/4 à 3 heures au plus.

Le palais du roi se nomme le Louvre, il est beau pour un palais français; il renferme de très belles tapisseries brodées d'or; certaines galeries ne sont pas encore achevées.

J'ai entendu dire par plusieurs personnes que le roi de France se fait annuellement, avec le produit de l'entrée du sel dans tout le royaume, un revenu d'au moins un million et demi [d'écus] d'or. Les lièvres, les lapins, les cailles sont nombreux en France. On tue toute l'année des porcs à Paris; de grives, il y en a peu; de becfigues, il n'y en a point. Il circule dans toutes les rues de la ville un ruisseau d'eau fétide, où se déversent les eaux sales de chaque maison et qui empeste l'air : aussi est-on obligé de porter à la main des fleurs ou quelque parfum pour chasser cette odeur. Il faut pourtant ajouter qu'on met la plus grande diligence à enlever les ordures dans des charrettes et à les porter au dehors. Paris serait en définitive agréable à habiter, si l'on pouvait s'y procurer facilement certaines denrées qui sont rares, des fruits par exemple comme le melon, le concombre, la figue, la pêche, les citrons de toute espèce et autres choses pareilles.

Le long des murs et en dehors de la ville, il y a beaucoup de moulins à vent, dont le corps de bâtiment pivote sur lui-même, pour présenter les ailes au vent. Les murs de la ville ne sont pas très forts, mais la population est nombreuse : elle est aujourd'hui de 350,000 âmes; on me dit qu'avant les dernières guerres elle atteignait le chiffre de 600,000. Il y a une forteresse qu'on nomme la Bastille; elle est petite, assez belle et bien construite; ce sont les Anglais qui l'ont, dit-on, bâtie autrefois. Tout auprès se trouve l'Arsenal, où il y a peu d'armes et peu d'artillerie; les ouvriers manquent.

On compte en France 15,000 personnages titrés, tant ducs que princes, marquis, comtes et seigneurs de qualité; je mentionne ce

chiffre, bien qu'il me semble exagéré. Il y a 112 évêchés et 14 archevêchés en y comprenant celui d'Avignon, 714 abbayes; les cours d'eau navigables[1] sont au nombre de 36.

LA CONFÉRENCE HISTORIQUE DES CONSEILLERS DE VILLE AU XVIIIe SIÈCLE.

Communication de M. Jules Cousin.

Le Corps des conseillers de ville, institué en 1296, était composé de vingt-six conseillers choisis en partie parmi les magistrats du Parlement, des Comptes, des Aides et du Châtelet, en partie parmi les avocats, notaires et notables marchands. Il décidait des affaires propres de la ville, — comme notre Conseil municipal actuel, — et non des causes ressortissant de la juridiction spéciale du Bureau de la ville. Les conseillers étaient désignés par le prévôt des marchands et les échevins. Ils ne sortaient de charge que par décès ou par démission, parfois pour transmettre le titre à leur fils, qui devait néanmoins être agréé et élu. Ils recevaient une légère rémunération pécuniaire et participaient aux privilèges de l'échevinage, comportant des droits et des exemptions d'impôts fort avantageux. Les simples bourgeois, très honorés d'avoir pour collègues des conseillers et présidents des cours souveraines, cherchaient à se rendre dignes de cette flatteuse confraternité et des fonctions difficiles qu'ils étaient appelés à remplir. Avec une modestie et une courtoisie bien parisiennes, ils ne se croyaient pas toute science infuse en vertu de leur élection et ils cherchaient à s'éclairer sur les antiquités de la Ville et sur les matières multiples soumises à leur décision.

A cet effet, l'un de ces conseillers bourgeois, M. Baizé, demeurant rue Saint-Antoine, près du couvent du Petit-Saint-Antoine, réunit à grands frais une collection de livres, plans et estampes relatifs à l'histoire de Paris et aux questions d'édilité, et invita ses collègues à tenir chez lui des conférences qui s'ouvrirent en 1742. Je ne sais pas combien de temps elles durèrent; mais il me paraît incontestable que telle fut l'origine de la belle fondation d'Antoine Moriau, qui recueillit sans doute les collections de M. Baizé, les augmenta jusqu'à sa mort et les légua à la ville, dont elles constituèrent la première bibliothèque. Le testament de Moriau est de 1759, et l'ouverture de la bibliothèque de 1763, vingt ans après l'ouverture de ces conférences; mais déjà, en 1742, Antoine Moriau, procureur du roi et de la ville, en faisait partie, et son éloge figure en belle place parmi ceux que l'orateur, M. Brallet, prodigue à tout le corps de ville, dont nous donnons l'état d'après l'Almanach royal de l'année. Cette liste servira à reconnaître les personnages que M. Brallet glorifie sans les nommer. Nous publions ce discours d'après le manuscrit que vient d'acquérir la Bibliothèque de la ville.

Prévôt des Marchands : Mr Aubery, marquis de Vastan, maître des Requêtes, hôtel de Sully, rue Saint-Antoine.

---

1. *Mot à mot* les fleuves royaux.

Échevins : MM. Lagneau, conseiller du Roi, quai de l'Horloge ; Darlu, rue des Mauvaises-Paroles ; Germain, avocat au Parlement, rue Saint-Benoît ; de Bougainville, notaire au Châtelet, rue Barre-du-Bec.

Procureur : Moriau, rue Pavée, hôtel Lamoignon.

Greffier : Taitbout, à l'hôtel de ville.

Receveur : Boucot, rue de Vendôme.

Conseillers : MM. Fraguier, président des Comptes, rue Chapon ; Porlier de Goupillières, maître des Comptes, rue des Fontaines ; Langlois de la Fortelle, président des Comptes, rue des Francs-Bourgeois ; Le Mairat, président des Comptes, rue Barbette ; Dubois, président en la première Chambre des requêtes, rue de Gaillon ; Goudin, conseiller des Aides, rue Neuve-des-Petits-Champs ; Guyot de la Boissière, conseiller des Aides, rue de la Cerisaie ; De Selles, conseiller au Parlement, rue du Croissant ; Goislard de Baillé, conseiller au Parlement, cloître Notre-Dame ; Titon, conseiller au Parlement, rue Poulletier ; Pelet, rue Hautefeuille ; Bouquet, rue Hyacinthe ; Germain, rue Saint-Benoît ; Mignonneau, rue Saint-Honoré ; Baizé, rue Saint-Antoine, près le Petit-Saint-Antoine ; Duboc, rue Saint-Denis ; Tripperet, rue de la Marche ; Ruelle, rue Saint-Louis-du-Palais ; Gillet, rue des Lombards ; Paschalis, rue d'Anjou-au-Marais ; Bellet, rue des Foureurs ; Guesnou, rue Neuve-Saint-Merry ; Brallet, rue Saint-Denis, près la fontaine des Innocents ; Riquet, Marché-Neuf, rue Neuve-Notre-Dame ; Ledreux, rue Trousse-vache ; Le Blocteur, rue Plâtrière.

DISCOURS DE M. BRALLET,

Pour la rentrée de la Conférence, le 21 novembre 1742.

(Ce discours est adressé à M. Baizé, comme président, au nom de la Compagnie de messieurs les Conseillers de ville.)

L'émulation nous rassemble aujourd'hui pour ouvrir une nouvelle carrière, et, puisque vous voulez bien, Monsieur, continuer de vous prêter à nos empressements, nous recommençons avec joie des exercices que nous n'avons interrompus qu'à regret. Les conférences précédentes nous ont été trop utiles pour ne pas souhaiter avec un extrême désir la continuation d'instructions si nécessaire.

Pénétré de toute l'étendue des devoirs d'un officier municipal, qui est destiné par le souverain à décider, avec ses collègues, de l'honneur et des biens des citoyens et à leur procurer l'abondance, vous avez pensé que l'on ne pouvait être trop éclairé pour remplir avec dignité une place aussi importante.

L'amour du bien public vous a déterminé à tenir chez vous, avec vos confrères, des assemblées destinées à s'instruire sur les lois et sur la police de cette Capitale du Royaume.

Vous avez rassemblé, avec un soin extrême et une dépense considérable, tous les matériaux nécessaires à une si belle entreprise : Livres, Plans, Fêtes, Entrées, Monuments, tout est d'un choix qui fait honneur à votre discernement et à la délicatesse de votre goût.

Depuis un an, nous travaillons avec émulation à profiter de vos lumières et de vos travaux ; vous présidez à nos assemblées, vous dirigez les matières qui doivent être traitées, et, sur-le-champ, vous nous donnez la solution de nos questions et les éclaircissements nécessaires pour travailler avec fruit.

Nos conférences ne se bornent point à une simple spéculation, vous y joignez la démonstration, et vous n'êtes content que quand nous vous paraissons parfaitement instruits et convaincus.

Permettez-nous, Monsieur, de retracer ici, par ordre, ce qui s'est passé depuis notre première assemblée ; vous jugerez ensuite du progrès que nous aurons fait.

La première conférence a été employée à la lecture d'un catalogue raisonné de tous les auteurs, tant imprimés que manuscrits, qui ont traité de la ville de Paris, avec l'indication la plus exacte des bibliothèques où ils sont renfermés ; après cette lecture et une courte analyse, il a été fait des réflexions critiques et historiques sur plusieurs de ces auteurs.

Aux conférences suivantes, nous avons lu la savante dissertation de M. Le Roy sur l'origine de l'hôtel de ville ; les différents paragraphes de cet ouvrage ont été partagés en plusieurs séances, et chacun a fourni matière à différentes réflexions. La lecture entière de ce traité nous a instruits de l'origine de la Justice municipale de la ville de Paris et, par une chronologie suivie, remontée jusqu'au temps où cette partie des Gaules était province romaine, elle nous a démontré que les officiers appelés *Nautes* exerçaient cette justice sous le nom de *Défenseurs de Cité.*

Nous avons employé les conférences qui ont suivi à lire et méditer l'ordonnance de Louis XIV de 1672, concernant la juridiction des Prévôts des Marchands et Échevins de la ville de Paris.

Pour bien entendre cette ordonnance, après la lecture de chaque article, vous nous proposiez des questions qui y étaient relatives. Chacun de nous donnait son avis et ses motifs ; vous résumiez les uns et les autres et, y ajoutant vos lumières, vous nous faisiez sentir le vrai point de vue de chaque contestation et la raison déterminante qui avait donné lieu au règlement. — Il faut dire aussi que vous nous avez toujours inspiré l'esprit de conciliation et de complaisance. Je ne craindrai point d'avancer que plusieurs d'entre nous voyaient avec une extrême satisfaction les raisons de leurs confrères prévaloir sur les leurs et s'y conformaient avec plaisir.

Après une longue étude de l'ordonnance, nous avons fait notre cours des fontaines ; vous avez rassemblé les instruments et les machines, en petit, propres à nous en démontrer le mécanisme.

Ces observations ont employé plusieurs séances et nous ont natu-

rellement conduits à faire chez vous plusieurs expériences de physique sur la pression et le ressort de l'air, et sur les pompes foulantes et aspirantes. Le traité de l'hydraulique de M. Bellidor nous a guidé dans nos opérations.

Pour ne nous rien laisser à désirer sur ce cours des fontaines et achever de nous développer ce que la théorie nous avait enseigné, nous avons été à la Pompe du Pont-Notre-Dame, et nous avons, pour ainsi dire, décomposé et examiné par parties ces célèbres machines hydrauliques, nous avons mesuré leurs dimensions et examiné les propriétés de chaque chose. Nous avons aussi fait des observations sur les pompes d'incendies et des calculs sur la vitesse de l'eau ; enfin nous avons terminé par l'examen des cuvettes de jauge de plusieurs fontaines publiques ; rien ne nous a échappé, et vous nous avez donné, Monsieur, sur chaque partie, les instructions les plus claires et les plus satisfaisantes.

Nous avons lu, dans les dernières conférences, une dissertation sur l'origine des fontaines de cette ville ; vous avez joint une carte topographique, en plusieurs feuilles, où sont démontrés leur distributions, leurs cuvettes, leurs tuyaux de conduite avec leurs principaux embranchements, le cours de l'eau et jusqu'à une distinction de l'eau des aqueducs de celles machinales, ainsi que de celles qui appartiennent au Roi.

Enfin nous avons terminé par l'examen d'un nombre considérable de différentes vues de Paris, gravées par les plus habiles maîtres et rassemblées avec un soin particulier.

Voilà, Monsieur, un léger crayon de ce qui s'est passé dans nos conférences depuis qu'elles ont été commencées.

Votre but n'a pas été de vous borner à une instruction purement curieuse ; vous avez cherché à augmenter en nous cet esprit de justice et de rectitude que donnent la probité et la belle éducation, mais qui a besoin, pour être entièrement développé, de cette étude sur les lois et sur les ordonnances. Je dis plus : vous avez senti jusqu'où s'étendraient les fruits de vos conférences. L'étude des lois répand dans notre âme une lumière éclatante ; en nous instruisant, elle nous découvre des défauts qui nous seraient échappés ou que l'ignorance aurait couverts d'un voile épais ; elle nous porte naturellement à penser qu'un homme destiné à distribuer un jour la justice à ses concitoyens ne doit point souffrir en lui les défauts qu'il condamne dans les autres ; nos conférences, en nous éclairant sur nos devoirs, nous forment insensiblement à la vertu.

Les membres qui composent cette Compagnie sont presque tous pères de famille ; ils sèmeront dans le cœur de leurs enfants ces principes de droiture et de justice, qui se développeront avec l'âge ; ils les transmettront à leur tour à leurs descendants. C'est donc perpétuer

à l'infini, dans le sein de l'État, un peuple de citoyens éclairés et vertueux.

L'honneur d'être membre de cette Compagnie a, de tout temps, été le désir des plus notables citoyens de cette ville; justifions donc leur estime en la méritant de plus en plus; le titre de conseiller entraîne naturellement l'idée d'un homme instruit : nous devons faire nos efforts pour la soutenir. L'avantage que nous avons d'être associés, dans l'hôtel de ville, par le titre et par les fonctions, à plusieurs de ces principaux magistrats des cours souveraines, dont ils font l'ornement, est encore une raison bien essentielle pour exciter notre émulation; ajoutons, de plus, le désir de se mettre en état d'être utile un jour au premier magistrat de notre Tribunal. Ce n'est point assez de lui porter cette vénération et cette estime que vous nous inspirez surtout pour celui qui la remplit aujourd'hui si dignement : il faut encore y joindre les lumières, afin de lui aider à porter le poids de ces fonctions, si pénibles quand on veut s'en acquitter avec exactitude.

Permettez-moi, Monsieur, de féliciter cette Capitale du bonheur dont elle jouit; l'administration de M. le Prévôt des Marchands[1] lui procure tous les avantages qu'elle a droit d'attendre du plus parfait magistrat; sous sa préfecture, les riches jouissent de toute l'abondance que leur fournit la fortune et les pauvres ne s'aperçoivent pas de leur misère; vous avez vu ces derniers nourris, chauffés, occupés par ses soins paternels; ses vertus, sans doute, éclateront, malgré le soin qu'il prend de les cacher, et, sans briguer les dignités, il est aisé de pressentir qu'il sera un jour décoré des places les plus honorables; mais, telles éminentes qu'elles soient, elles seront toujours fort inférieures à son mérite.

Nous avons aussi, dans M. le Procureur du Roi[2], un autre magistrat digne de toute notre estime; extrêmement mesuré, dans les fonctions de son ministère, tout est réfléchi, tout est pesé au poids de l'équité. Persuadé que l'amour des peuples est le tribut le plus flatteur pour un roi, il ne se sert des intérêts du souverain que pour rendre les citoyens plus heureux; toujours modéré, toujours égal, philosophe profond et maître de ses passions, il ne sait les faire agir que pour le bien public. Né éloquent, ces discours qu'exigent les changements d'édits, ces matières si froides et si usées deviennent, dans sa bouche, des sujets nouveaux, riches et abondants; on y remarque enfin ce brillant des orateurs de l'ancienne Rome.

Voilà, Monsieur, des exemples, voilà des motifs d'émulation. Notre Compagnie, il est vrai, est portée entièrement à imiter de si grands modèles autant que son état peut lui permettre; elle est, d'ailleurs,

---

1. M. Aubery, marquis de Vastan, maître des Requêtes.
2. Antoine Moriau.

très digne de l'estime publique ; chacun de ses membres est distingué par quelque mérite particulier.

Le premier d'entre nous[1], célèbre par l'étendue de ses lumières, joint à tous les talents de l'esprit toutes les qualités du cœur ; attaché à sa Compagnie par un goût décidé, en étant chéri tendrement, après avoir rempli les fonctions de la magistrature dans plusieurs tribunaux différents, il n'a que trop mérité cette estime générale qui lui est accordée d'une voix unanime ; avec quelle satisfaction le voyons-nous remplir si parfaitement la place de notre doyen !

Nous comptons aussi, parmi les membres de cette Compagnie, le premier Échevin[2] de cette Capitale du Royaume, distingué par un caractère de vérité et de sincérité ; il s'acquitte des fonctions importantes de cette place avec toute l'approbation publique ; rien n'échappe à sa pénétration ; laborieux, exact jusqu'à la délicatesse à remplir ses devoirs, il justifie l'espérance que ses confrères ont toujours eue, qu'il ferait d'autant plus d'honneur à la Compagnie que ses talents seraient placés dans un plus grand jour.

Un autre[3], choisi par le suffrage des citoyens pour remplir la magistrature municipale ; après s'en être très bien acquitté, entré par goût dans cette Compagnie, seulement pour avoir la satisfaction de faire corps avec Elle.

Celui qui suit[4], plus content de mériter cette place que de la remplir, voit avec plaisir son confrère lui succéder dans cette même place, due à la grandeur de ses sentiments et à ses talents naturels et acquis.

Quelques autres, dépositaires de la foi publique, ou, par leur profession, chargés d'affaires importantes, occupés sans relâche des fonctions de leur état, méritent, par leur désintéressement et leur probité, cette confiance et cette estime qui en est le digne prix. Combien de fois ont-ils regretté de ne pouvoir profiter de vos lumières aussi souvent que leurs autres confrères !

Sous un extérieur simple, un autre[5] cache l'érudition la plus profonde, érudition puisée dans les sources. Il joint à ses talents la rare qualité de les cacher sans affectation ; les lumières les plus supérieures et le caractère le plus aimable s'y trouvent réunis à un degré si éminent et en même temps si égal qu'il est impossible de décider lequel des deux l'emporte.

Enfin, ceux dont le commerce fait la principale occupation sont un exemple bien sensible que les lumières naturelles, aidées d'un sens

---

1. M. Fraguier, président en la Chambre des comptes.
2. M. Lagneau, conseiller du Roi, ou M. Germain, avocat au Parlement.
3. M. Pelet ?
4. M. Bouquet ?
5. M. Titon ?

exquis et appuyées sur la probité, suffisent pour s'acquitter des emplois les plus considérables sinon avec le même brillant que donnent les lettres et la jurisprudence, du moins avec la même solidité.

Quelle compagnie donc mérita mieux, Monsieur, votre attachement? Mais aussi quel sujet mérita mieux notre estime[1]? Né dans le sein de Thémis, les plus célèbres jurisconsultes ont été vos premiers auteurs. A un naturel heureux, vous avez joint l'étude la plus vaste; les sciences les plus abstraites ne vous ont point empêché de cultiver la belle littérature. Sublime et profond, mais agréable et enjoué; chez les autres savants la science est triste, sombre et rebutante, avec vous elle est aimable, attrayante et gracieuse; enfin, avec vous Minerve est couronnée de fleurs et badine avec les Grâces. Extrêmement choisi dans vos expressions, aussi poli dans vos usages, on n'a jamais mieux appliqué cette pensée en disant que vous unissez le sel et la délicatesse d'Athènes à l'urbanité de l'ancienne Rome. Quel caractère plus généreux? Ingénieux à faire naître les occasions d'obliger vos amis, c'est pour vous une étude sérieuse; ravi quand elles se rencontrent, on vous voit en ressentir une satisfaction qui donne un prix infini au bienfait.

Ces mêmes conférences, que nous recommençons aujourd'hui, en sont une démonstration bien évidente; elles ne sont utiles qu'à nous; vous n'en recueillez que des peines et des soins; le plaisir d'instruire vos confrères est l'unique prix de vos travaux. Nous répondrons sans doute à vos bontés autant qu'il sera en notre pouvoir; soyez du moins persuadé, Monsieur, que, si la nature a mis des bornes à notre capacité, elle n'en a point mis à notre reconnaissance.

CONTRAT DE MARIAGE DE GERMAIN PILON.

27 avril 1567.

Communication de M. le baron Jérôme Pichon.

Le document qui suit est intéressant et important pour l'histoire de notre grand sculpteur G. Pilon, et modifie en plus d'un point la notice donnée par M. Jal dans son Dictionnaire historique.

C'est le contrat de mariage de Germain Pilon avec Germaine Durand, sa troisième et dernière femme, en date du 27 avril 1567, et la quittance de dot, en date du 13 mai suivant, indiquant que la célébration du mariage eut très probablement lieu le 14, puisque la dot était payable la veille du jour du mariage.

---

1. M. Baizé.

Faute d'avoir connu cette date, égaré par une note mal prise et, en tout cas, sans indication d'origine, M. Jal a écrit que Madeleine Baudoux, première femme de Pilon, suivant lui (mais en effet la deuxième), n'était morte que le 7 septembre 1567 et avait été le lendemain inhumée à Saint-Benoît[1] (p. 972, col. 2); puis, remarquant que Germaine Durand était accouchée, le 13 mars 1568, d'une fille nommée Lucrèce, il a pensé que G. Pilon avait été l'amant de Germaine Durand du vivant de sa femme, Madeleine Baudoux, et que celle-ci était peut-être morte de chagrin.

Or, la pauvre Germaine avait parfaitement le droit d'accoucher le 13 mars 1568, puisqu'elle s'était mariée le 14 mai 1567, et, si Madeleine Baudoux mourut, ce ne fut assurément pas de la faute de G. Pilon.

On voit, dans le même document, que son père s'appelait René et non Pierre (Jal, p. 972, col. 2), et qu'il n'était pas procureur, mais l'un des quatre sergents fieffés au Châtelet de Paris.

On y voit encore qu'avant ce mariage, Pilon en avait contracté deux autres, puisqu'il est dit, dans le contrat, que Germaine Durand n'aura aucun compte à rendre *aux enfants dudit Pillon qu'il a de ses précédents mariages.*

Au reste, si M. Jal avait lu plus attentivement l'enquête sur Germain Pilon, du 9 juillet 1573, que j'ai publiée en 1856 dans les *Mélanges des Bibliophiles*, qu'il cite en deux endroits (p. 972, col. 1), il y aurait vu que Nicolas des Avenelles avait connu G. Pilon tant de sa jeunesse que de son *premier*, *deuxième et troisième* mariage.

Cela étant, il n'aurait pas rejeté l'allégation du savant Mariette, que Pilon avait épousé une demoiselle Regnault, fille de Pierre Regnault, prévôt de Poissy, et petite-fille d'un autre Pierre Regnault, secrétaire du Roi.

Ce fait d'un premier mariage de Pilon, avant celui qu'il contracta avec Madeleine Baudoux, démolit complètement l'histoire des jeux d'enfant de Pilon avec Madeleine; or, comme celle-ci eut une fille de Pilon le 6 décembre 1566 (et mourut probablement des suites de cette couche), il ne peut y avoir eu un mariage entre cette date du 6 décembre 1566 et celle du mariage du 27 avril 1567 avec Germaine Durand, et il est certain qu'un premier mariage eut lieu avant celui qui fut contracté avec Madeleine Baudoux.

1. Ce renseignement ne peut avoir été pris dans les registres mortuaires de Saint-Benoît, puisque M. Jal nous apprend qu'ils ne commencent qu'en 1594 (p. 972, col. 1). Il est fâcheux que M. Jal n'ait pas donné, contre son habitude, la source de ce document. Au reste, il y a quelquefois, dans les documents, de singulières contradictions. Comment expliquer, par exemple, que la femme de A. Morot, tapissier de la reine mère, rue Saint-Honoré, au Bœuf-Couronné, soit nommée Catherine Péan dans une pièce du 30 nov. 1568, et N. Asselin dans deux documents du 12 déc. suivant?

C'est assurément de ce mariage, contracté sans doute avec Mlle Regnault, qu'était issu Raphaël Pilon, âgé de trente ans en 1590[1], né par conséquent en 1560, alors que Germain Pilon, son père, n'avait encore que vingt-cinq ans. Remarquons en passant que, dans l'enquête déjà citée du 9 juillet 1573, Guillaume Brument, bourgeois de Paris, dépose connaître Pilon depuis dix-huit ans (1555) et dit avoir tenu un de ses enfants sur les fonts du baptême en l'église d'Arcueil, près Paris. Il se pourrait bien que cet enfant fût Raphaël Pilon, fils aîné de Germain et son collaborateur au tombeau du cardinal et de Mme de Birague[2].

Ce qui frappe dans le contrat de mariage de Germain Pilon avec Germaine Durand, c'est l'indifférence visible de Pilon pour la fortune de sa femme et la générosité des dispositions qu'il prend en sa faveur. On sent l'artiste, qui sait que sa véritable fortune est dans sa tête et dans ses doigts, et l'homme amoureux de la femme charmante qui devait lui donner peut-être le modèle d'une de ses Grâces. Le père de Germaine donne 300 livres tournois à sa fille, deux bonnes cottes, deux bonnes robes et ses habits *de fillage* et se fait dispenser de rendre compte des biens de Marie Langlois, mère de Germaine, et accorder la jouissance des biens de cette dernière sa vie durant, sans en rendre aucun compte. Pilon donne à sa femme, en préciput, ses habits, bagues et joyaux (et quels joyaux!) choisis et achetés par Pilon, qui, depuis 1555, travaillait pour les orfèvres de Paris! Voir, dans l'enquête du 9 juillet 1573, la déposition de Richard Toutin, si intéressante en ce qu'elle nous montre Pilon non seulement statuaire, mais encore donnant des modèles aux orfèvres (déposition que M. Jal a passée sous silence), jusqu'à 100 écus d'or (à cette époque 250 livres), et, outre son douaire et préciput, elle pourra prendre encore 500 livres tournois pour son droit de communauté.

En cas de prédécès de sa femme, Pilon ne reprend en préciput que

1. Enquête du 8 mars 1590, publiée par moi, aussi dans les *Mélanges des Bibliophiles*, 1856. M. Jal cite un acte de baptême d'un fils d'Alex. Olivier, où Raphaël, le 4 septembre 1584, se disait âgé de trente ans. Je voudrais voir cette pièce, impossible à concilier avec celle du 8 mars 1590. Dans ce cas, G. Pilon aurait eu Raphaël en 1554, à dix-neuf ans, et se serait marié à dix-huit ans.

2. Voici le passage de la déposition de Guillaume Brument : « Sait qu'il est de la religion catholique, apostolique et romaine, pour luy en avoir veu faire les actes, et entr'autres ledit *déposant* luy a tenu sur les fons du baptême ung sien enfant en l'église d'Arcueil. » M. Jal traduit ainsi : « Guillaume Brument ajoute que Pilon a tenu sur les fons du baptême ung sien enfant. » C'est tout le contraire; car le déposant est celui qui dépose, c'est-à-dire Guillaume Brument, et non G. Pilon, sur le compte duquel il est interrogé et dépose.

ses habits *et ses chevaux*. Il est probable que des chevaux, ainsi réservés et mentionnés dans un contrat de mariage, étaient remarquables et que G. Pilon avait le goût des beaux chevaux. Cette circonstance, inconnue jusqu'ici, donne encore plus d'intérêt à ce passage de Boutray qui, dans sa *Lutetia* (Paris, 1611, in-8°, p. 100), décrit un cheval de bronze dont Pilon avait orné sa maison [1], et qui était si admirablement fait que des chevaux, trompés, auraient henni à sa vue.

Dans cet acte si important de son mariage, Pilon n'est accompagné que de deux témoins : Jehan Brument, marchand drapier, son neveu, fils d'une de ses sœurs, et Nicolas Houel, marchand apothicaire, son ami. C'est l'économiste charitable, c'est l'artiste à qui nous devons les dessins de la tapisserie d'Artémise, qu'il fit faire peut-être par Niccolo del Abbate ou Nicolas Labbé, ainsi qu'on francisait son nom, et surtout ces deux processions si intéressantes, l'une de Henri III et du Saint-Esprit, et l'autre de la pose de la première pierre, par Louise de Vaudémont, femme de Henri III, de l'hôpital de la rue de Lourcine; ces deux dernières suites sont évidemment d'une main française et bien plus remarquables, suivant moi, à tous les points de vue, que la suite d'Artémise. M. Lechevalier-Chevignard a publié un très bon travail sur Nicolas Houel dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Je compte faire aussi une publication sur cet apothicaire-artiste, si remarquable, et utiliser ainsi des documents (dont le plus curieux est un inventaire de 1558) que j'ai rencontrés dans le cours de mes travaux.

Le document que je publie aujourd'hui sera probablement consulté par les personnes qui s'occupent ou s'occuperont un jour de Germain Pilon. Il me paraît donc utile de signaler deux erreurs ou lacunes du travail de M. Jal, outre celles qui sont déjà relevées ici.

Page 973, colonne 2 de son Dictionnaire, M. Jal, après avoir donné la date de la mort de G. Pilon (samedi 3 février 1590), ajoute : « Quant à la date de sa naissance, elle me reste inconnue, et sans doute, à moins qu'on ne trouve un acte notarié mentionnant l'âge de Pilon,

---

1. Quelle maison Pilon a-t-il pu orner ainsi ? Il avait, il est vrai, des maisons au faubourg Saint-Jacques, mais, s'il y habita, ce fut tout au commencement de sa carrière, car on le voit, en 1565, habitant l'hôtel de Nesle (Jal, p. 972, col. 2), où nos rois avaient placé des artistes éminents, les Cellini, les della Robbia, les Ascanio de Mazy, etc. En 1573 ou environ, il demeurait à la Monnaie des étuves. M. Jal a dit qu'il y alla demeurer quand le roi ordonna qu'on y fabriquât les monnaies : or, la monnaie du moulin des étuves commença à fonctionner au commencement de 1552 (nouveau style, mais 1551, ancien style), et Pilon ne fut nommé contrôleur général des monnaies qu'en 1572 (reçu en 1573) : ce n'est qu'à cette dernière époque qu'il a pu être logé à la Monnaie des étuves.

acte *que j'ai vainement cherché*, elle sera toujours ignorée. Je suppose qu'il vint au monde vers 1535. »

M. Jal a bien rencontré, et Pilon était en effet né en 1535. Quant à l'acte qu'il cherchait, établissant l'âge exact de Pilon, il n'avait qu'à ouvrir ma publication de 1856, déjà citée ; il y aurait vu que, dans l'enquête faite le 8 mai 1581 sur Alexandre Olivier, nommé maître ouvrier et conducteur de la Monnaie des étuves, Pilon, venant déposer, se disait âgé de quarante-six ans ou environ, ce qui met sa naissance à 1535.

La dernière remarque est relative à une erreur de compte. M. Jal dit (p. 973, col. 2) que Pilon avait, comme sculpteur du Roi, 33 livres de gages annuels et il cite, à l'appui de son dire, le registre KK 139 des Archives nationales, où on lit, dit-il, à la p. 60 :

« 465 escus et 1/3 à Me Germain Pilon, sculpteur de S. M., pour ses gages des quartiers de juillet et octobre 1581 et des années 1582, 1583 et 1584. » Depuis le 10 nov. 1577 jusqu'au règne de Louis XIII, l'écu d'or a valu 60 sols ou 3 livres. 465 écus et 1/3, en 1585, valaient donc 1,396 livres, et, comme cette somme représentait 14 quartiers ou trimestres des appointements de Pilon, il en résulte qu'il touchait à chaque trimestre 99 l. 14 s. 3 d., ou plutôt 100 livres, et 400 livres par an, ce qui n'est pas 33.

Voici maintenant l'acte qui a donné lieu à la présente note :

Furent présens en leurs personnes honorable homme Me Germain Pillon, m^{e} sculpteur du Roy, b. de Paris, pour luy et en son nom, d'une part ;

Et honorable homme René Durand, l'un des 4 sergens fieffés ou Chastellet de Paris, ou nom et comme tuteur de Germaine Durant (*sic*), fille myneure d'ans de luy et de feue Marie Langloix, jadis sa femme ; lad. Germaine à ce présente et de son consentement, d'aultre part ;

Lesquelles parties, en la présence et par l'advis de honnorables personnes Jehan Brument, marchand drapier, bourgeois de Paris, *nepveu*, et *Nicolas Houel*, marchand apothicaire, *amy* dudit Me Germain Pilon, et de honorables personnes Me Nicole Roussel, procureur ou Chastellet de Paris, et Charlotte Langloix, sa femme, oncle et tante, et Me Julien Legauffre, procureur en Parlement, parrain et amy de lad. Germaine Durand, de leurs bons grés et bonnes voluntez, sans contrainte, recongnurent et confessèrent avoir faict et font entre eulx, de bonne foy, les traictez, accords, convenances, douaire et choses cy après déclarez en raison du mariaige futur desd. Me Germain Pilon et Germaine Durand (*sic*). C'est assavoir que ledit René Durant (*sic*) a promis et promet donner, par nom et loy de mariaige, ladite Germaine Durand, sa fille, audit Me Germain Pillon, qui a promis et promet la prendre à sa femme et espouze le plus tost que (*bonnement* effacé) faire se pourra, sy Dieu et sainte Église s'y accordent, aux biens et droicts l'un de l'aultre, pour estre communs, selon la coustume de lad. ville, prévosté et vicomté de Paris. En faveur duquel mariaige ledit Durand a promis et promet bailler et fournir auxdicts futurs conjoincts, dedans le jour précédent leur mariaige, la somme de 300 livres t. en deniers contans, avec deux bonnes robbes, deux bonnes

cottes, à l'usaige de ladicte Germaine, avec ses habits de filliaige, et ce sur les droicts de lad. Germaine, tant de la succession de lad. deffuncte sa mère que de la succession future dud. René Durand, son père, sans qu'ilz puissent contraindre led. Durand à leur rendre compte des biens meubles de la succession de lad. défunte, ny pareillement des fruicts et revenus de ses héritaiges tant du passé que pour l'advenir. Ains accordent lesd. futurs mariés que ledit René Durand en joïsse sa vie durant, sans en rendre aucun compte à yceulx futurs conjoints, et aultrement ne se feust accordé et ne seroit accordé ledit mariaige. Et ledict Me Germain Pillon, futur espoux, a doué et doue lad. Germaine Durand, sa future espouze, de la somme de 150 livres t. pour une fois payée en douaire préfix ou de douaire coustumier, au choix et option de lad. future espouze, lequel douaire préfix, si choisy est, sera sans retour. Plus est accordé que, le cas advenant que ledit futur époux prédécedde, en ce cas, la future espouze prendra, par préciput, ses habillemens servans à son usaige, bagues et joyaulx, jusques à la somme de 100 escus d'or sol., et sy sera au choix d'icelle future espouze de prendre la somme de 500 livres t. pour tout droit de communauté, oultre et avec son douaire et préciput, tel que dessus. En quoy faisant ne sera tenue d'aucunes debtes ne d'aucune redition (*sic*) de compte *envers les enffans dudit Me Germain Pillon qu'il a de ses précédans mariaiges*, et, le cas advenant que ladicte future espouze prédecedde, ledit futur espoux prendra aussi, par préciput, *ses habitz* à son usaige *et ses chevaulx*. Car ainsy a esté tout ce que dessus, dict, convenu et accordé en faveur du mariaige. Promectant et obligeant chascun endroit soy, etc.

Faict et passé double le dimanche 27e jour d'avril l'an 1567. Fournyer. Brulé.

La quittance est du 13 may ensuivant.

Le mardi 13 mai, G. Pillon et Germaine Durand, sa fiancée et future espouze, reçoivent de René Durand, père de Germaine, sergent fieffé du Roy ou Chastellet de Paris, 300 livres t., 2 bonnes robes, 2 bonnes cottes avec les habits de filliaige promis par led. Durand aux futurs époux; les 300 liv. payées en 116 escus d'or sol. et le reste en douzains.

LE SIÈGE DE METZ EN 1552,

D'APRÈS LES REGISTRES DU BUREAU DE LA VILLE DE PARIS.

(*Suite et fin*[1].)

XV. — Semonce pour remettre les Corps Sainctz[2].

2 janvier 1553. (Reg. H 1783, fol. 31 v°; Reg. H 1782, fol. 73 v°.)

Du [lundi] IIe jour de Janvier mil V^c^ LII.

Ce jourd'huy est venu au Bureau de l'Hostel de la ville de Paris,

---

1. Voyez le *Bulletin* de 1885, p. 133.

2. Rubrique de B : *Semonce pour remonster les Corps Sainctz*. Le texte de ce Registre présente quelques légères variantes avec celui de A; outre

où estoient Mess[rs] les Eschevins, ung religieulx de l'abbaye Sainct Denis en France ; lequel, après les avoir salué, leur a declairé qu'il estoit envoyé exprès de la part du Prieur dud. monastere[1] pour leur annoncer que mercredy prochain l'on doit remonster les Corps Sainctz[2], où le Roy sera en personne ; les suppliant au nom dud. Prieur eulx y voulloir trouver et assister, [si leur plaisir est]. Lequel religieulx mesd. S[rs] ont bien fort mercyé.

XVI. — Lettres du Roy pour remettre lesd. Corps Sainctz[3].

2 janvier 1553. (Reg. H 1783, fol. 31 v°; Reg. H 1782, fol. 73 v°.)

Et à l'instant ont receu lettres du Roy [à eulx adressantes pour cest effect], dont la teneur ensuit :

1[er] janvier.

De par le Roy.

« Trés chers et bien amez, nous avons deliberé en rendant graces à Nostre Seigneur, de l'heureux et prospere succès qu'il lui a pleu donner ceste année à nos affaires[4], remettre en repos, passans à Sainct Denis, les Corps Sainctz ; et pour cest effect nous y trouver et rendre, mercredy prochain, au matin de bonne heure ; de quoy nous n'avons voullu faillir à vous advertir, vous priant à ceste cause ne faillir aussi à vous y trouver, ainsi que vous avez acoustumé faire, pour assister à lad. ceremonye et remercier Dieu de vostre part, comme tous noz bons et loyaulx subjectz doivent faire, du bien et faveur qu'il luy a

---

celles qui sont mises entre crochets, nous relevons l'emploi du terme *monastère* pour son synonyme *abbaye*.

1. Le grand prieur de Saint-Denys (dont le cardinal de Bourbon était abbé) était alors Jean IV Doc, qui venait d'être élevé au siège épiscopal de Laon. — Le moine député près du Bureau s'appelait frère Jean Pichonnat (Dom Félibien, t. IV, Preuves, p. 758).

2. La cérémonie de la descente et de la remise des reliques du trésor de l'abbaye de Saint-Denys s'accomplissait le plus souvent pour célébrer l'heureuse issue d'une campagne et le retour du roi victorieux (Dom Félibien, t. I, p. 153). Elle était entourée de la pompe la plus solennelle. Elle apparaît pour la première fois dans les Registres en l'année 1537 (Reg. H 1779, fol. 254) et se répète à diverses occasions ès années 1538 et suivantes. La dernière mention qui en soit faite antérieurement à la date de notre article se rapporte à la solennité du 8 janvier 1549, dont la relation, contenue au Reg. H 1781, fol. 125 v° et suivants, donne des détails très intéressants.

3. Le Reg. B donne en rubrique : *Lettres du Roy touchant les Corps Sainctz*.

4. Le Roi fait allusion aux résultats de sa campagne de Lorraine et des Trois-Évêchés, et plus particulièrement à la glorieuse défense de Metz contre Charles-Quint, qui, à cette date même, levait le camp après un siège de deux mois et demi.

pleu faire à nous et à nostre Royaulme, d'avoir donné tant d'heur et facilité à nosd. affaires.

« Donné à Chantilly, le premier jour de Janvier mil vc LII.

Signé : « HENRY.

« DE L'AUBESPINE. »

XVII. — L'ORDRE TENU A REMETTRE LES CORPS SAINCTZ[1].

4 janvier 1553. (Reg. H 1783, fol. 32 r°; Reg. H 1782, fol. 74 v°.)

Du mercredi IIIIe jour de Janvier ensuivant vc LII.

Au jourd'huy, messrs les Echevins sont allez trouver monsr le Prevost des Marchans en son hostel, duquel lieu sont partiz ensemblement, environ les sept heures du matin en habitz des champs, pour aller à Sainct Denis en France assister à la solempnité qui se fera cedict jour à remonster les Corps Sainctz, suivant le mandement du Roy, et où led. Seigneur estoit en personne.

Eulx arryvez à Sainct Denis, sont allez descendre en la maison du Greffier qui avoit esté retenue pour eulx; auquel lieu se sont vestuz de leurs robbes my parties, les Sergens de la Marchandise de l'Eaue et du Parlouer aux Bourgeoys de leurs robbes de livrée et navire d'orfaverye sur l'espaulle, avec quelque nombre d'archers et arbalestriers [et hacquebutiers de ladicte Ville], aussi vestuz de leurs hocquetons de livrée, marchans devant mesd. Srs, acompaignez de Messrs les Conseillers, Quarteniers et d'ung bon nombre de bourgeois, sont entrez en l'eglise Sainct Denis, en laquelle par le maistre des Ceremonies leur a esté baillé leurs places; et se sont assis au premier cueur, aux haultes chaizes du costé senestre vers la fin dud. cueur;

Au dessus de eulx, les generaulx de la Justice des Aydes; et après lesd. generaulx, messrs des Comptes;

Aux basses chaizes, messrs les Conseillers, Quarteniers et bourgeoys de lad. Ville;

Au costé dextre du cueur, aux haultes chaizes à l'opposite de Messrs de la Ville, estoit le Recteur de l'Université et ses suppostz[2];

Et après eulx, messrs de la Court de Parlement vestuz de leurs robbes d'escalatte, les quatre presidens leurs mortiers d'or en leurs testes;

Au dessus d'eulx, en la derniere chaize prochaine de l'issue du

---

1. Rubrique de B : *L'ordre que l'on tint à remonster les Corps Sainctz.*

2. Le Registre B offre ici un développement intéressant : ... *le Recteur et Université où se trouverent plusieurs docteurs tant de la faculté de Theologie que de Medecine, entre autres noz maistres Maillart et Picart.*

cueur, estoit messire Jehan Bertrand, chevalier, garde des sceaulx de France[1], vestu d'une robbe de velours noir;

Aux basses chaizes de ce rencq, les gens d'eglise et bedeaulx du Recteur, garniz de leurs masses d'argent.

Le trés chrestien Roy Henry avec sa noblesse estoit dedans le second cueur où sont les sepulchres des Roys.

Ainsi que ces choses se ordonnoient[2], estans trois presidens des generaulx de la Justice des Aydes assiz en leurs places et vestuz de robbes d'escarlattes, portans sur l'espaulle le chapperon fourré de lettices, chose nouvelle et inacoustumée, et que messrs de la Court de Parlement n'auroient voullu souffrir; par quoy auroit lad. Court envoyé ung huissier vers eulx leur signiffier qu'ilz eussent à oster leursd. chapperons comme à eulx impertinans : ce qu'i feurent reffusans de faire.

De rechef lad. Court leur envoya signiffier qu'ilz eussent à les oster, en peyne de dix mil livres parisis d'amende, dont ilz ne feirent pas grand compte; mais depputerent aucuns d'eulx pour aller vers le Roy pour luy demander congé et permission de porter lesd. chapperons fourrez; qui leur fut donné pour ceste foys, soubz leur donner à entendre.

Quoy sachant par lad. Court de Parlement, envoya [vers led. seigneur Roy] le Procureur General du Roy [et Advocat] en icelle par devers led. Sr luy faire remonstrance qu'il n'appartenoit ausd. Generaulx de porter robbe d'escarlatte et chapperons fourrez, et que jamais leurs predecesseurs ne l'avoient voullu entreprandre; et qu'il n'appartenoit que à la souveraine Court de Parlement qui estoit son ymage et representation, et creez par St Charlemaigne à l'exemple des cent senateurs de Romme, de porter lesd. robbes d'escarlatte et chapperons fourrez, pour les signiffications d'iceulx habitz expliquez bien au long aud. Sr; et que à ceste cause son plaisir feust en ordonner.

---

1. Jean Bertrand, fils d'un procureur général au Parlement de Toulouse, où il fut lui-même premier président (1536) avant d'être appelé à Paris par la faveur du connétable de Montmorency. Premier président du Parlement de Paris (1550), garde des sceaux (22 mai 1551), il résigna ses fonctions après la mort de sa femme pour entrer dans les ordres. Il fut successivement pourvu de l'évêché de Saint-Bertrand de Comminges (1556), de l'archevêché de Sens et devint cardinal. Il mourut à Venise le 4 décembre 1560. — Son fils, Guillaume Bertrand, conseiller au Grand Conseil et maître des Requêtes, périt à la Saint-Barthélemy.

2. En marge de ce passage, on lit ces diverses rubriques : A) *Les generaulx de la Justice portans robbes d'escarlate et chaperons fourrez.* — B) *Deffenses aux generaulx de ne porter chaperons d'escalate.*

Le Roy nostred. Sire, après avoir prins conseil et advis de plusieurs grans s^rs et princes de son sang et des gens de son Conseil privé, auroit ordonné que lad. Court de Parlement y pourvoiroit selon ce qu'elle verroit bon estre.

Suyvant laquelle ordonnance, lad. Court auroit ordonné auxd. generaulx de oster leurs chapperons, en peyne de II M. livres parisis d'amende à chascun sans deport; non obstant leur donne à entendre, ce qui leur fut *iterum* signifié par ung huissier de lad. Court, auquel ilz reffuserent obeyr comme devant. Par quoy lad. Court de Parlement envoya pour seconde foys les gens du Roy par devers led. S^r pour luy faire entendre le contempnement de son voulloir par lesd. Generaulx. Lequel incontinent envoya vers eulx le seigneur de Lesigny Pierre Vive, m^e des Ceremonyes, qui leur dit que le Roy leur mandoit et ordonnoit qu'ilz ostassent leurs chapperons suyvant l'arrest de sa Court de Parlement, les priant voulloir ce faire; leur remonstrant que, s'ilz n'obeyssoient, seroient cause de grand scandalle; et que à leur reffuz, il les sommoit de venir presentement parler au Roy : ce qu'ilz firent.

Et led. S^r, après les avoir entenduz et nonobstant leurs raisons[1] [et leurs remonstrances qu'i luy peuvent faire], sachant que depuis peu de temps ilz avoient eslevé leur estat et osé entreprandre porter lesd. chapperons fourrez, voullans avoir pareille auctorité que la Court souveraine de Parlement; pour cesser leur differend, sauf à informer plus amplement du droict desd. Generaulx, le Roy, par provision, leur feist laisser en sa possession lesd. chapperons[2].

Toutes ces choses mises en bonne ordre par le m^e des Ceremonyes, fut commencé lad. procession en l'ordre qui ensuit.

L'ORDRE DE LA PROCESSION[3].

Premierement marchoient les religieulx de St Denis, après leur croix que portoit devant eulx l'un desd. religieulx ;

Après eulx, les Evesques portans les Corps Sainctz[4];

---

1. En marge de ce passage, le Reg. A donne la rubrique suivante : *Les chapperons fourrez laissez par messieurs les generaulx.*

2. Toute cette discussion est légèrement modifiée et écourtée dans le Registre B, dont la leçon nous a fourni quelques bonnes additions intercalées entre crochets dans le texte. — Dom Félibien a publié (*Histoire de la ville de Paris,* t. IV, Preuves, p. 759) la relation de cet incident d'étiquette, d'après la rédaction du greffier du Parlement.

3. Rubrique empruntée au Reg. B.

4. D'après le Registre du Parlement cité par Dom Félibien (*Ibid.*, p. 760), la première châsse était portée par les évêques de Chartres et de Clermont, la seconde par les archevêques de Tours et d'Arles, et la troisième, qui était la châsse de saint Denys, par les archevêques d'Alby et de Vienne.

Après eulx, les Prelatz et Cardinaulx vestuz de robbes de soye et leurs roquetz par dessus[1];

Après, les heraulx du Roy vestuz de leurs cottes d'armes, qui marchoient deux à deux;

Après eux, marchoit le Prince de Ferrare[2], portant en sa main dextre le sceptre royal qui est le baston florissant signiffiant la magnificence et triumphe d'ung Roy;

Après, marchoit Monseigneur de Montpensier[3] portant la main de justice, qui nous denote que le Roy ayme, garde et faict garder justice, voit equité devant sa face, determinant par voye de droict de la cause de ses subgectz, rendant à ung chascun ce qui luy apartient;

Après luy, marchoit Monseigneur de Nemours[4], portant sur ung oreiller de velours la couronne Royalle enrichie de diverses gemmes et pierres precieuses, environnée des nobles fleurs de lys, par laquelle nous entendons majesté du Roy trés chrestien s'eslever et florir par dessus tout son peuple et tous les roys de la Chrestienté;

Après, marchoit Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et Connestable de France[5], portant l'espée d'armes nue au poing, eslevée devant la face du Roy, qui nous faict entendre à quoy consiste la force et puissance que Dieu a donnée au Roy pour tirer l'espée à l'encontre de malice et de ses ennemys, persecutant par icelle les

---

1. Indépendamment des prélats qui viennent d'être nommés, assistaient à la cérémonie les évêques de Rieux, de Gap, de Mâcon, de Saint-Brieuc, de Lombez, d'Orléans et d'Amiens, ces deux derniers prélats accompagnant les cardinaux et l'ambassadeur de Ferrare (Dom Félibien, *ibid.*).

2. Hercule II d'Este, duc de Ferrare, avait épousé le 21 juin 1558 Renée de France, fille de Louis XII et de Anne de Bretagne.

3. Le mot *Montpensier* est resté en blanc dans le Reg. B, qui termine ce paragraphe avec les mots *ses subjectz*. — Louis de Bourbon, dauphin d'Auvergne, de la branche des princes de la Roche-sur-Yon (1513-1582), fils de Louis de Bourbon et de Louise de Bourbon, sœur du Connétable. Le comté de Montpensier, qui avait été réuni à la Couronne en 1532, fut donné à Louis de Bourbon en 1539 et érigé alors en duché-pairie.

4. Monseigneur de Nemours : Jacques de Savoye (1531-1585) avait épousé Jeanne d'Este, fille de Hercule II d'Este et de Renée de France, et veuve de François de Lorraine duc de Guise. Le duché de Nemours était entré dans cette branche de la maison de Savoye par le don qu'en avait fait François Ier en 1528 à Philippe, comte de Genevois, son oncle comme frère du second lit de la comtesse d'Angoulême, Louise de Savoye, sa mère. — Le mot *Nemours* est resté en blanc dans le Reg. B, alors qu'au Reg. A il a été ajouté après coup en surligne ; mais c'est sans doute une erreur au lieu de *Meru ;* voy. la note 1 de la page suivante.

5. Le Connétable de Montmorency : Anne, baron puis premier duc de Montmorency (1492-1567), fils de Guillaume et de Anne Pot, dame de la Roche-Pot en Bourgogne, connétable de France en 1538.

mauvais et iniques, delivrant [les pupilles] les vefves et orphelins de la main de ceulx qui les oppressent, et maintenant justice en liberté[1];

Après, marchoit le Roy trés chrestien, vestu d'une robbe de velours fourrée de louservier, la toque de velours noir garnye d'une plume blanche en la teste; et estoit acompaigné de plusieurs barons, chevaliers et gentilzhommes de sa Court;

Après, suyvoit la Court de Parlement, vestuz comme dessus, en bon ordre;

A costé de lad. Court, messrs des Comptes;

Après lad. Court, les generaulx de la Justice des Aydes;

Après, messrs les Prevost des Marchans, Eschevins, Conseillers, Quarteniers et bourgeois de ceste Ville, acompaignez de leurs sergens et archers, comme il est dit cy dessus;

A costé et au dessà de lad. Ville, le Recteur de l'Université avec ses suppostz.

Lad. procession finye, qui se feist à l'entour du cloistre dud. monastere, fut la messe solempnellement chantée par les chantres du Roy; et faisoit l'office monsr l'Evesque de Paris, l'abbé de St Magloire le diacre, et l'abbé de Ste Genevicfve le soubz diacre[2].

Après lad. messe dicte et celebrée, le Roy s'en alla vers le sepulchre et monument du feu roy Françoys son pere, et luy aspergea de l'eaue benoiste, se prosterna les genoulx en terre et feist devotement à Dieu son oraison, luy rendit grace de l'heureux et prospere succès qu'i luy avoit pleu donner ceste année [à ses affaires]. Lors vint le maistre des Ceremonyes qui luy presenta et mist sur son chef sa couronne royalle, et en sa main dextre le sceptre, et en la main senestre la main de justice; et en cest ordre monta les degrez, suyvant les Corps Sainctz, et en grande reverence et humilité les remist et posa en leur lieu acoustumé. Lors cesserent toutes les ceremonyes, et s'en retourna chascun en son logis pour illec prandre reffection.

Après le disner, messrs les Prevost des Marchans et Eschevins vestuz de leurs robbes my parties, acompaignez de leur suitte [messieurs les Conseillers, Quarteniers et bourgeoys de ladicte Ville, et devant eulx les sergens et archers d'icelle Ville], sont allez au logis du Roy où ont trouvé la Court de Parlement, plusieurs Ambassadeurs et grans

---

1. La relation du greffier du Parlement, beaucoup moins développée que la nôtre, ne suit pas le même ordre dans la série et le nom des grands officiers, porteurs des insignes royaux, qu'il expose comme suit : *Le duc de Montmorency, connestable de France, portant l'espée nue; le seigneur de Meru, fils dudict seigneur de Montmorency, portant la main de justice; le prince de Ferrare portant le sceptre; le duc de Montpensier portant la couronne sur un orillet de drap d'or.* (*Ibid.*, *ibid.*)

2. Les mots *l'abbé de Sainte Genevieve* manquent au Reg. B.

Seigneurs[1]; en la presence desquelz mesd. Srs se sont prosternez un genoul en terre devant la Majesté Royalle, et luy a dit mond. sr le Prevost des Marchans ce qui en suit.

HARANGUE FAICTE AU ROY [PAR MONSIEUR LE PREVOST DES MARCHANS].

SIRE,

« La Majesté des Roys est venue par Honneur et Reverence; Honneur et Reverence furent conjoinctz ensemble.

« De cette conjonction est yssue Majesté, qui fut grande dès l'instant mesmes de sa naissance.

..........Honor et Reverentia quondam
Corpora legitimis imposuere thoris.
Hinc sata Majestas...........
Que quo primum est edita tempore magna fuit[2].

SIRE,

« Les citoyens, bourgeois et habitans de vostre ville de Paris, voz trés humbles, trés obeyssans, trés affectionnez, trés loyaulx et fidelles subgectz en tout honneur, reverence, humilité et obeyssance meslée avec crainte et tremeur non servile, mais filialle, dont s'entend ce qui est escript : *Servite Domino in timore et exultate ei cum tremore*, vous saluent par nous, Prevost des Marchans et Eschevins, louent Dieu et luy rendent graces tant grandes que faire peuvent, de ce qu'i luy a pleu vous conduire et raconduire, mener et ramener par deçà en bonne prosperité et santé pour laquelle ilz ont faict, font et feront perpetuellement et incessamment veuz, prieres et supplications qui redoubleront en vostre absence pour doubte et craintte de vostre personne, qui est la chose la plus digne, la plus chaire, la plus precieuse qu'ilz ayent en ce monde.

Vota metu duplicant matres,

disoit Virgile; j'entends avoir parlé de vostre absence corporelle, car en l'esperit vous nous estes et serez tousjours present, et quelque part que vous soyez ou puissiez estre, *illic et animis et oculis presentes*

1. Leçon de B : *où se sont trouvez Messieurs du Parlement et plusieurs grans seigneurs, tant ambassadeurs estrangers que aultres, de la Court dudict Seigneur.*

2. Les citations latines dont cette harangue est farcie, selon le goût du temps, sont quelque peu estropiées ou appropriées au sujet; c'est ainsi que, dans le vers de Virgile : *Imperium Oceano...*, le pronom *tibi* s'appliquant au Roi remplace le pronom *qui* du poète latin. — La première de ces citations, qui est aussi la plus considérable, mérite seule la peine d'être rectifiée; elle est empruntée au livre V des *Fastes* d'Ovide :

Donec Honor placidoque decens Reverentia vultu
Corpora legitimis imposuere toris,

sumus, *adeo mentes omnium tenes unus*, ainsi qu'il est plus que raisonnable.

Pro tanto quiâ sint improba vota Deo?

Sire,

« Vous faisant par nous en vostre tant desiré retour que impossible seroit de povoir assez exprimer la congratulation acoustumée estre faicte de bonne, louable et ancienne coustume, nous ne vous povons faire offre sinon de ce qui est vostre et plus que vostre, de noz personnes, de noz biens, de ce qui est en nostre aisance et puissance; et si tant estoit qu'il vous pleust prendre la peyne de nous commander, obeyssans à voz bons commandemens, nous prandrions à grant heur et pour grande felicité de faire ou povoir faire chose qui fut ou peust estre agreable à Dieu premierement, acceptable à vous, et prouffitable à vostre chose publique.

Sire,

« Nous avons seullement deux petites requestes à vous faire : l'une ad ce qu'il vous plaise nous permettre et trouver bon ce que, autrement et cessant vostre permission, pourroit estre de mauvaise grace, c'est que arrivant en vostre ville de Paris qui est vostre maison, vostre habitacion, vostre principal domicille, le trosne, le lieu, le siege de vostre Majesté, nous vous puissions dire que vous soyez et serez le plus que bienvenu; et en cela de l'abondance du cueur la bouche parle, car je vous puis dire pour verité, et le congnoistrez ainsi par effect que, *ab Urbe condita* et depuis que la Ville est faicte, oncques Roy n'arriva et n'entra en plus grande attente, desir et expectation de son peuple que vous serez. Vous povez arriver à toutes heures de jour, de nuyt, tost, tard; mais vous n'arriverez jamais si tart et ne sera point la nuyt tant obscure que vostre venue, vostre arrivée n'apporte une grande clarté, une grande lumiere à tout vostre peuple. Doncques je vous diray :

Jam, princeps, vel nocte veni, sint astra : lucebit;
Non deerit populo, te veniente, dies.

« Il est au jourd'huy jour feryé; si est ce que vostre arrivée fera grande et solempnelle feste :

Addet et ad festos hunc[1] *quoque terra diem.*

Sire,

« Je vous diray enfin : Dieu soit et demeure avec vous et vous tienne en sa saincte garde, et vous et tout ce que vous aymez.

Hinc sata Majestas, quæ mundum temperat omnem,
Quaque die partu est edita, magna fuit.

— Quant aux deux citations tirées de l'Écriture Sainte, elles appartiennent toutes deux au Psautier : *Servite Domino...* Ps. II, 11; et *Dominus custodiet...* Ps. CXX, 8.

1. Au Registre : *hinc.*

Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum, ex hoc nunc et usque in seculum.

« Au demeurant,

Imperium Occeano, famam Tibi terminet astris.

Sire,

« J'ay dict. »

LE ROY ENTRE A PARIS A SON RETOUR D'ALLEMAIGNE.

Ce faict, se sont levez et prins congé reveremment du Roy et des Princes assistans, et incontinant montez à cheval sont allez attendre led. Sr à la porte Sainct Denis pour luy dire de rechef à l'entrée de lad. porte qu'il feust le plus que trés bienvenu; ce qu'ilz ont faict, et est entré led. Sr à lad. ville environ les trois heures de relevée, à son retour du voyage des Allemaignes.

XVIII. — [Mandemens aux Conseillers et Quarteniers.]

7 janvier 1553. (Reg. H 1782, fol. 77 v°; Reg. H 1783, fol. 35 r°.)

Du samedi VIIe jour de Janvier, an Vc LII.

Ce jourd'huy messrs Prevost des Marchans et Eschevins estantz advertiz et semons à la procession generalle qui se fera demain par le commandement du Roy et où led. Seigneur sera en personne pour louer Dieu et luy rendre graces de sa nouvelle queste[1], ont commandé expedier et envoyer mandemens à Messrs les vingt quatre Conseillers et seize Quarteniers de ladicte Ville, dont la teneur ensuit :

« Monsr le President, plaise vous trouver demain à sept heures du matin en l'Hostel de ceste Ville pour nous acompaigner à aller à la procession generalle qui se fera ledict jour par le Roy et ses Cours Souveraines. Et vous prions n'y vouloir faillir.

« Faict au Bureau de lad. Ville, le VIIe jour de Janvier l'an mil Vc LII.

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la Ville de Paris, tous vostres. »

De par les Prevost des Marchans et Eschevins de la Ville de Paris.

« Sire Jehan Bazannier, Quartenier de lad. Ville, appelez quatre notables personnes de vostre dict quartier, et soyez tous demain à sept heures du matin en l'Hostel de ceste Ville, pour nous acompaigner à aller à la procession generalle qui se fera led. jour par le Roy et ses Cours Souveraines; sy n'y faictes faulte.

« Faict au Bureau de ladicte Ville le VIIe jour de Janvier, l'an mil Vc LII.

Signé : « Bachelier[2]. »

---

1. La conquête des Trois-Évêchés assurée par la délivrance de Metz, dont Charles-Quint venait de lever le siège (1er janvier).

2. Tout cet article est succinctement résumé par le Registre A dans les

XIX. — PROCESSION GENERALLE OU ASSISTA LE ROY[1].

8 janvier 1553. (Reg. H 1782, fol. 78 r°; Reg. H 1783, fol. 35 r°.)

Du Dimanche VIIIe jour de Janvier mil Vc LII.

Au jourd'huy, suyvant les mandemens le jour d'hier envoyez, messrs les Prevost des Marchans, Eschevins, Conseillers, Quarteniers et bourgeois de lad. Ville se sont trouvez en l'Ostel de ladicte Ville, lesquelz vestuz de leurs robbes my parties, accompaignez de messieurs les Conseillers, Quarteniers et d'ung nombre de bourgeois, sont partitz sur les huit heures du matin et sont allez à la Saincte Chappelle, où estoit le Roy, pour marcher en l'ordre ordonnée par le me des Ceremonies telle qui s'ensuit.

Après que toutes les parroisses, religions et ordres des quatre mandiens de lad. ville furent passez par devant le Roy qui regardoit l'ordre de lad. procession, marchoient les Suisses dud. Seigneur, deux à deux, portans leurs hallebardes sur l'espaulle et sonnans de leur tabour;

Après eulx, [les doyen] et channoynes de la Saincte Chappelle;

Après lesquelz marchoient les clerons et trompettes du Roy, sonnant haultemant et melodieusement;

Après eulx, suyvoient les Evesques, Cardinaulx et Prelatz, vestuz de leurs rocquetz par dessus leurs robbes[2];

Après, lesd. Prelatz portans la Croix de Victoire;

Suyvoient après, portans la vraye Croix soubz un ciel de drap d'or figuré[3];

---

termes suivants : *Ce jourd'huy, messieurs les Prevost des Marchans et Eschevins estans advertiz et semondz de la procession generalle qui se devoit faire le landemain par le Roy et ses Cours souveraines, ont faict expedier mandemens aux Conseillers, Quarteniers et Bourgeois de lad. Ville, pour eux trouver demain sept heures du matin en l'Hostel de lad. Ville, pour les acompaigner à aller à lad. procession.*

1. Rubrique de A : *Procession solenpnelle faicte par le Roy.* — La relation de ce Registre est légèrement modifiée et plus succincte que celle du Registre B; néanmoins nous lui avons fait quelques emprunts, insérés entre crochets dans le texte du Reg. B.

2. Les prélats qui assistèrent à cette nouvelle cérémonie furent l'archevêque de Vienne, les évêques de Clermont, Chartres, Troyes, Mâcon, Gap, Lombez, Châlons, Orléans et Amiens, avec l'évêque de Paris pour célébrant; les cardinaux de Châtillon, Farnèse, de Lorraine, Du Bellay et de Lenoncourt (Dom Félibien, t. IV, Preuves, p. 761). — La relation du greffier de la Ville ne fait pas mention des ambassadeurs des princes étrangers, que le registre du Parlement (*loc. cit.*) dénombre en cet ordre : *Les ambassadeurs du Pape, roy d'Angleterre, seigneurie de Venize, ducs de Ferrare et Mantoue.*

3. Pour ce paragraphe et le précédent, dont la rédaction semble altérée,

Après laquelle, soubz un autre ciel de drap d'or figuré se portoit la Couronne d'Espines[1];

Et après ledict ciel marchoit le seigneur......[2] portant en la main le sceptre roial;

Après luy, le seigneur de..........[2] portant la main de justice;

Et après, Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et connestable de France, portant l'espée d'armes nue devant la face du Roy;

Et après lequel marchoit led. seigneur trés chrestien Roy, nostre Sire, vestu d'une robbe de velours noir, une tocaine de velours noir en la teste avec la plume blanche, portant en la main ung cierge blanc allumé;

La Roynne marchoit après luy, que l'on conduisoit et tenoit soubz les esselles[3], aussy tenant en sa main ung cierge blanc allumé;

Après eulx, plusieurs [princes, barons, chevaliers], gentilhommes et damoyselles aussi portans tous en la main ung cierge blanc allumé;

Après, la Court de Parlement marchoit, les quatre Presidens vestuz de leurs robbes d'escarlatte, leurs mortiers d'or en la teste;

A costé d'eulx, messrs des Comptes;

Après les Comptes, les generaulx de la Justice des Aydes;

Et après les generaulx, le Chastelet dont monsr Aubry, Lieutenant civil, estoit le premier [et tous les officiers du Roy du Chastelet de Paris];

[Après et] à costé de luy, de l'autre part de la rue et au dessoubz, estoit la Ville : messrs le Prevost des Marchans et Eschevins, Conseillers, Quarteniers et bourgeoys de lad. Ville, suyvant en tel ordre, entrerent en la grande eglise de Nostre Dame de Paris, en laquelle furent assis dedans le cuer en leurs places acoustumées[4].

Puis revindrent mesd. Srs disner en l'Ostel de lad. Ville.

François Bonnardot.

---

le Reg. A donne la leçon suivante : *Après lesd. Prelatz estoit portée la Croix de Victoire. Suyvoient après eulx ceulx qui portoient la vraye Croix de nostre Redemption*, etc.

1. Rédaction de A : *Après laquelle estoit porté le sainct Chappeau d'Espines de Nostre Seigneur soubz ung aultre ciel de drap d'or.*

2. Ce blanc existe aux Registres. — Les noms des grands officiers porteurs des insignes royaux, ainsi que leur rang d'étiquette, étaient sans doute les mêmes qu'à la précédente cérémonie de Saint-Denys; voyez aux pages ci-dessus 186 et 187.

3. Cette incise manque dans le Reg. A.

4. Rédaction de A : ... *et bourgeois de lad. Ville, qui allerent en lad. ordre prandre leurs places acoustumées en l'eglise Nostre-Dame de Paris, où fut celebrée la messe solempnelle.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1885.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

ERRATA.

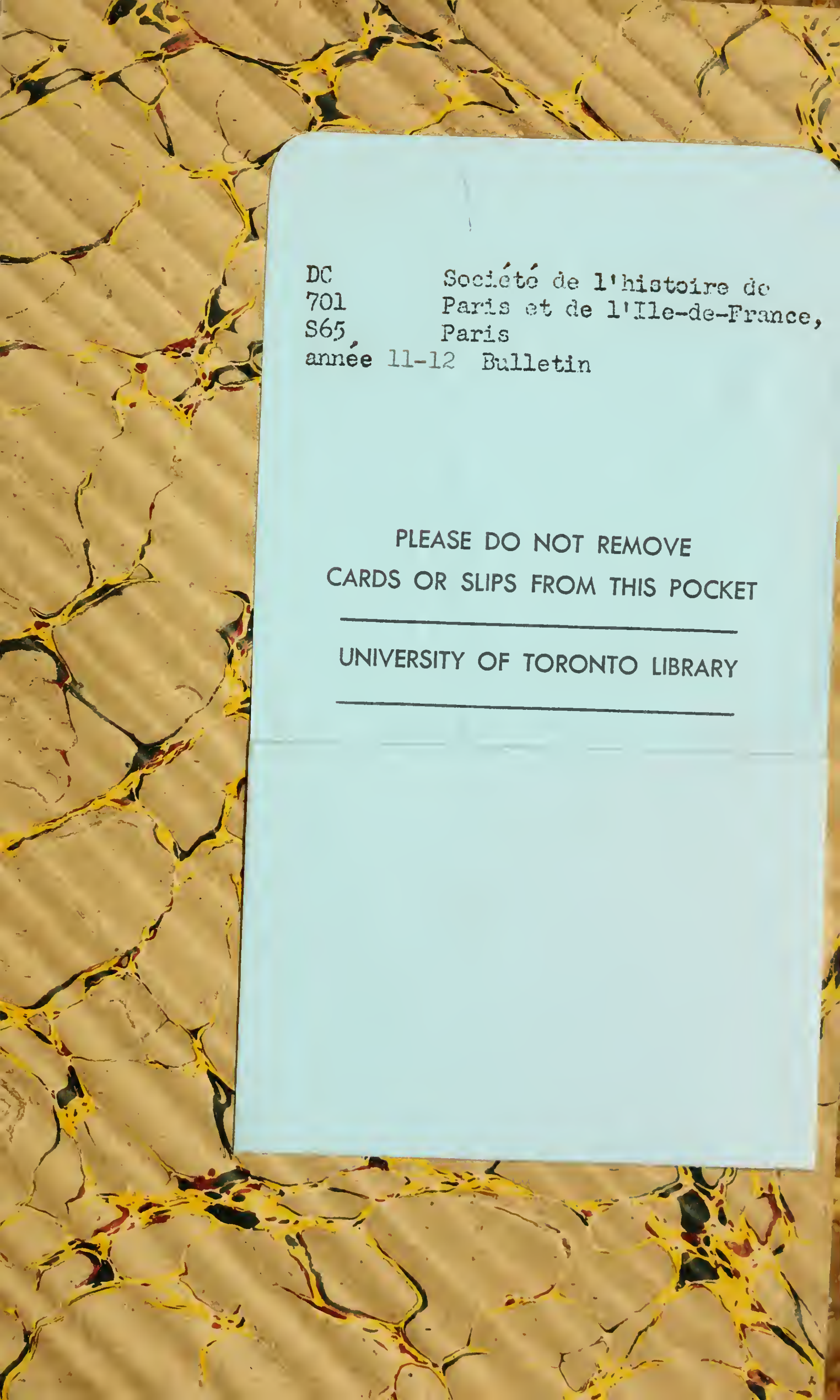
Page 99, note 1, *au lieu de :* dernières années du XIIe siècle, *lisez :* premières années du XIIIe siècle.

Page 130, lignes 10 et 16, *au lieu de :* Triperie, *lisez :* Friperie.

Page 138. M. Himly veut bien nous faire remarquer que la note 1 doit être rétablie ainsi : « 1. La reine de Hongrie : Marie (1505-1558), sœur de Charles-Quint, femme de Louis, roi de Hongrie et de Bohême, veuve en 1526, gouvernante des Pays-Bas, 1531-1555. » — F. B.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.




DC
701
S65
année 11-12
Société de l'histoire de
Paris et de l'Ile-de-France,
Paris
Bulletin
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

